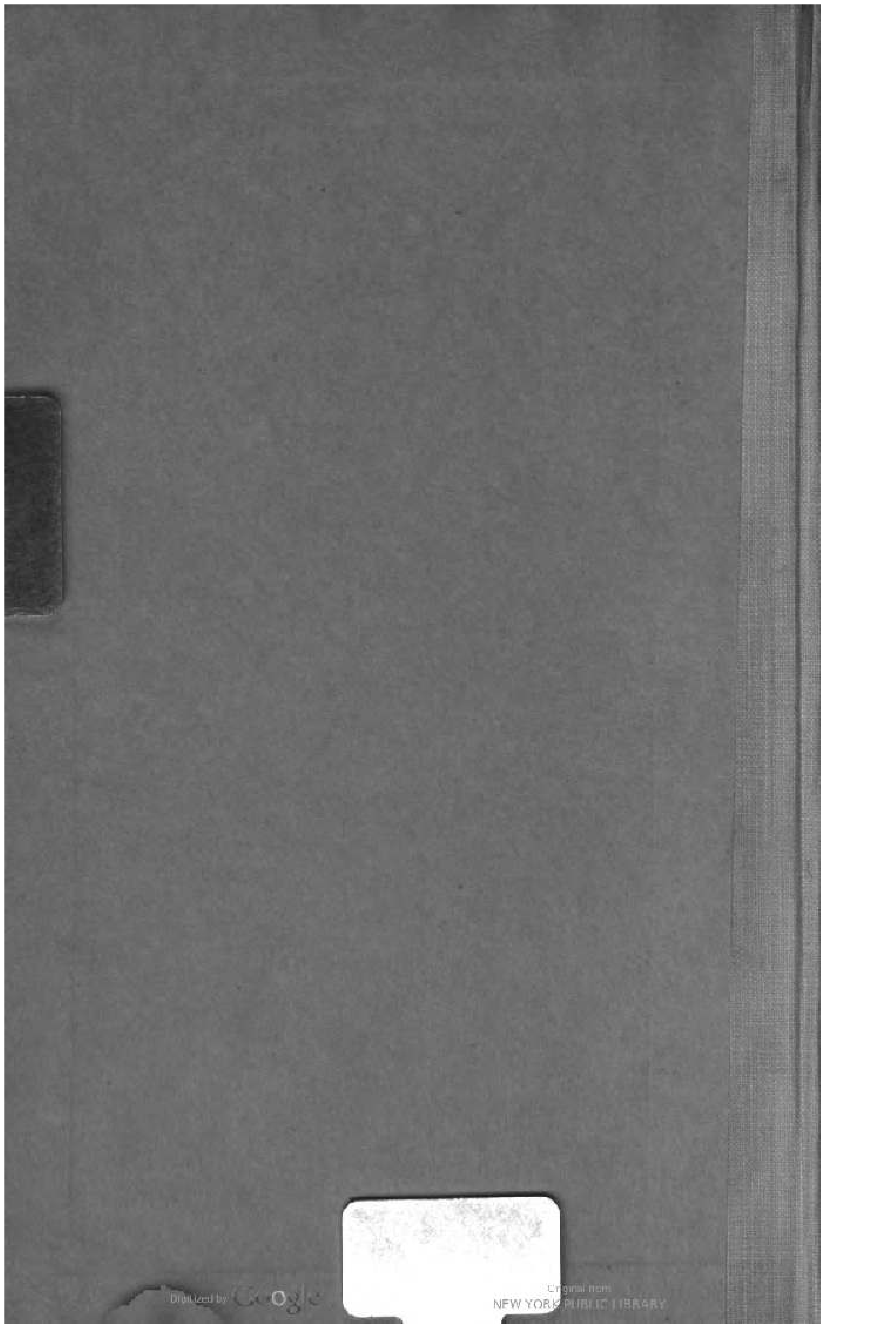
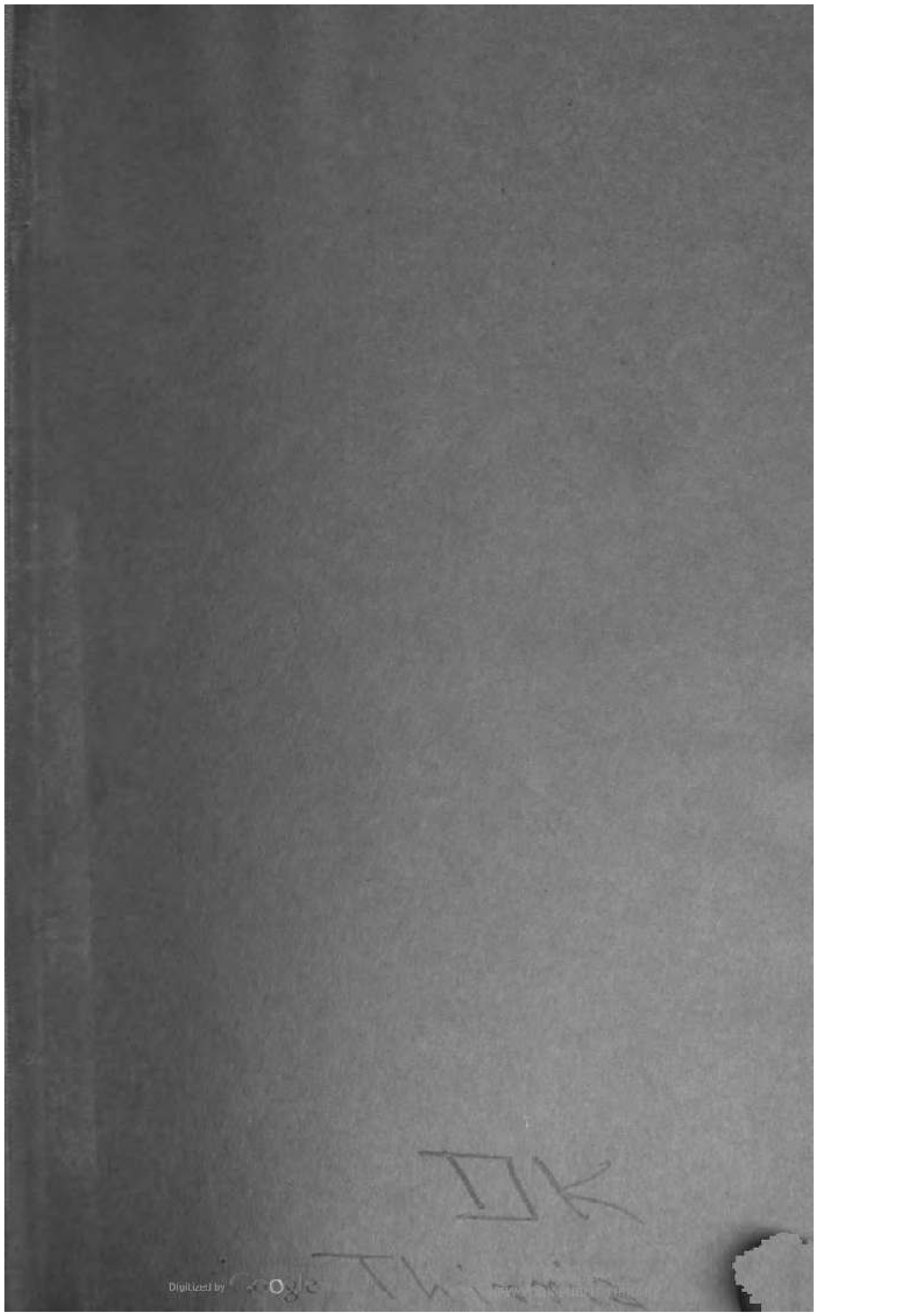






NAPOLÉON III

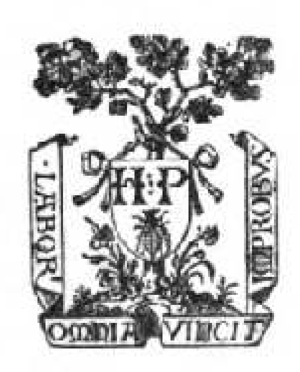
AVANT L'EMPIRE

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

H. THIRRIA

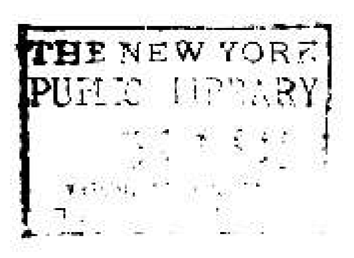
NAPOLÉON III
AVANT L'EMPIRE

TOME SECOND



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1896


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

LA GENÈSE

DE LA

RESTAURATION DE L'EMPIRE

NAPOLÉON III

AVANT L'EMPIRE

CHAPITRE XII

LE PRINCE ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE
20 DÉCEMBRE 1848 — 26 MAI 1849

I

20 décembre, rapport de M. Waldeck-Rousseau sur l'élection présidentielle. — Discours du général Cavaignac. — Ovation de l'Assemblée. — Le prince est déclaré président de la République; sa prestation de serment; son discours. — Dès le début, songeait-il à un coup d'État? — Installation à l'Élysée. — Odilon Barrot chargé de la formation du ministère. — Les journaux sur le discours du prince; le *Constitutionnel*, les *Débats*, l'*Union*, la *Gazette*, même le *National* sont bienveillants; les journaux rouges ne désarment pas. — Le prince fait preuve d'un grand sens politique dans la composition du ministère : MM. Drouyn de Lhuys, de Malleville, de Falloux, de Tracy, Léon Faucher, Bixio, Passy, le général Rulhières; le colonel Rebillot, préfet de police; Berger, préfet de la Seine; Baroche, procureur général; le maréchal Bugeaud, commandant l'armée des Alpes; le général Changarnier, commandant l'armée de Paris et la garde nationale; M. Mocquard, chef du cabinet présidentiel; le commandant Thiboutot, gouverneur de l'Élysée. — Opinion des *Débats*, du *National*, de la *Liberté* sur le ministère. — 24 décembre, revue. — Costume du président; toute la presse s'en occupe. — Nouveaux bruits de coup d'État. — On s'étonne que l'Empire ne soit pas déjà fait. — L'*Événement*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Patrie* discutent la question de l'Empire. — Remarque judicieuse de Proudhon dans le *Peuple* sur la portée des affaires de Strasbourg et de Boulogne. — Le ministre de la justice donne l'ordre d'arrêter les citoyens qui crient : Vive l'Empereur! — Le prince Jérôme, oncle du président, nommé gouverneur des Invalides sur la proposition d'Odilon Barrot, dans un rapport débordant de lyrisme napoléonien. — Le président Marrast commande au peintre Couture, pour la salle des conférences du Palais-Bourbon, le portrait du chef de l'État. — Les journaux rouges reparlent de coup d'État. — Conflit entre le prince et M. de Malleville. — Réflexions du journal anglais le *Spectator*; de la *Liberté*.

Dans la séance du 20 décembre 1848, M. Waldeck-Rousseau montait à la tribune pour lire, au nom de la commission

chargée de procéder au dépouillement des procès-verbaux de l'élection du président de la République, un rapport de quelques lignes qui déclarait que les opérations électorales étaient régulières, et que le *citoyen* Louis-Napoléon Bonaparte était l'élu du peuple français. Dès qu'il eut terminé, le général Cavaignac se leva et, au milieu d'un profond silence, s'exprima ainsi : « Citoyens, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que MM. les ministres viennent de me remettre à l'instant même leur démission collective. Je viens à mon tour remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra, mieux que je ne pourrais le lui exprimer, quels sont les sentiments de reconnaissance que laissera en moi le souvenir de sa bienveillance et de ses bontés... » Le général s'arrête là, et les bravos succèdent aux bravos pendant plusieurs minutes. L'Assemblée et les tribunes le saluent de plusieurs et longues salves d'applaudissements. C'est une véritable ovation. Lorsque le général eut repris sa place (1), le président mit aux voix les conclusions de la commission. L'Assemblée presque tout entière se leva pour l'adoption. « Les conclusions de la commission sont adoptées, dit le président. En conséquence, au nom du peuple français, attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplit les conditions d'éligibilité prescrites par l'art. 44 de la constitution; attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la République pour l'élection du président, il a réuni la majorité absolue des suffrages; en vertu des art. 47 et 48 de la constitution, l'Assemblée nationale proclame le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte président de la République française depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai de l'année 1852. En vertu du décret sur la proclamation du résultat du scrutin, j'invite le citoyen président de la République à vouloir bien se transporter à la tribune pour y prêter le serment que je vais lire. »

(1) A côté de M. de Lasteyrie, 3e section de gauche.

« Le président fit un signe (1)... Il était environ quatre heures du soir; la nuit tombait, l'immense salle de l'Assemblée était à demi plongée dans l'ombre; les lustres descendaient des plafonds, et les huissiers venaient d'apporter les lampes... On vit alors entrer un homme, jeune encore, vêtu de noir, ayant sur l'habit la plaque et le grand cordon de la Légion d'honneur. Toutes les têtes se tournèrent vers cet homme (2)... Son entrée produisit... une émotion profonde... C'est l'avenir qui entrait, un avenir inconnu... »

Le président dit : « Je vais lire la formule du serment : En présence de Dieu et devant le peuple français représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs qui me sont imposés par la Constitution. » Le prince dit : « Je le jure! » Le président ajouta : « Je prends Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté (3). » Puis, se tournant vers le prince : « Vous avez la parole! » Après être resté quelques instants la main droite dans son habit boutonné, immobile, Louis-Napoléon lut le discours suivant : « Citoyens représentants, les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé; je le remplirai en homme d'honneur. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer par des voies illégales ce que la France entière a établi. Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes; je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un

(1) Victor Hugo, *Napoléon le Petit.*

(2) « Un visage blême... un nez gros et long, des moustaches, une mèche frisée sur un front étroit, l'œil petit et sans clarté, l'attitude timide et inquiète, nulle ressemblance avec l'Empereur... » (*Ibid.*)

(3) « Ce moment eut quelque chose de religieux... » (*Ibid.*) Le représentant Boulay de la Meurthe, qui connaissait Louis-Napoléon depuis son enfance, s'écria : « C'est un honnête homme, il tiendra son serment. »

témoignage si éclatant de sa confiance. La majorité que j'ai obtenue non seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité. Avec la paix et l'ordre notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions. Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré la diversité d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. — La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. La conduite du général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un État. — Nous avons, citoyens, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste. Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

L'Assemblée tout entière se lève en criant : « Vive la République! »

Ce manifeste était un modèle de loyauté, de sens politique et de tact. La République, il la maintiendrait en homme d'honneur; l'ordre, il le rétablirait; les institutions démocratiques, il les développerait; la paix, il l'assurerait; et, tout cela, il aurait la force et l'autorité pour le faire grâce à l'immense majorité par lui obtenue. Il n'agirait, d'ailleurs, qu'avec l'esprit de conciliation le plus large. Puis, il saluait respectueusement son prédécesseur en rendant à ses mérites l'hommage qui leur était dû, et il terminait par une déclaration pleine de convenance et de modestie, où la note spiritualiste et religieuse trouvait une place heureuse. On ne pou-

vait mieux dire. A ce moment, avait-il résolu de refaire l'Empire? Son serment était-il sincère? Il s'exprimait d'une façon trop explicite, et, qu'on nous passe le mot, trop crânement, pour supposer qu'alors il trompait sciemment la nation; il se trompait lui-même. A cette époque, sa pensée n'osait pas, ou ne pouvait pas s'élever jusqu'à l'Empire, mais sans doute, déjà, il n'entendait point pour cela cesser d'être le chef du gouvernement; malgré son serment, il ne lui était pas défendu de solliciter et d'obtenir la prolongation de ses pouvoirs, voire même d'être honoré d'une présidence à vie, sauf, plus tard, à la représentation nationale, et au peuple, à le délier de ce serment pour placer sur sa tête la couronne impériale. Cette éventualité n'était pas invraisemblable; elle n'était même point déraisonnable, somme toute, après ce qu'on venait de voir depuis six mois, après cette résurrection triomphale et prodigieuse du nom de Napoléon. Mais rien n'autorise à penser que, dès la première heure, il ait eu la résolution de supprimer la République à bref délai et d'avoir recours à un coup d'État. Le serment a été prêté honnêtement, sans restriction mentale.

Dès que le prince eut terminé sa lecture, le président invita les membres du bureau à accompagner le citoyen président de la République, en ajoutant que des ordres avaient été donnés pour que, sur son passage, du palais de l'Assemblée à l'Élysée national (1) qui lui avait été assigné pour résidence, les honneurs auxquels il avait droit lui fussent rendus.

Quand le Président de la République fut descendu de la tribune, il se dirigea vers le général Cavaignac et lui tendit la main (2). En cet instant, des bravos éclatent dans toute la

(1) C'était auparavant l'Élysée-Bourbon. Il a été bâti en 1718 par le comte d'Évreux, et il portait à l'origine le nom d'hôtel d'Évreux. Ensuite il appartint à Mme de Pompadour. En 1774, il fut acheté par le financier Beaujon; en 1786, par Louis XVI; sous l'Empire, par Murat. Napoléon Ier y signa son abdication le 21 juin 1815. Sous la Restauration, il fut habité par le duc de Berry. Sous le gouvernement de Juillet, il était destiné à la reine Marie-Amélie en cas de mort du Roi.

(2) « Le général, dit Victor Hugo dans *Napoléon le Petit*, hésita quelques instants à accepter ce serrement de main. Tous ceux qui venaient d'entendre les



salle (1). Puis il sort, accompagné du vice-président, M. Lacrosse, des membres du bureau et des généraux Changarnier et Lebreton en grand uniforme. Il monte dans sa voiture avec MM. Lacrosse et Lebreton, et précédé d'un piquet de dragons, des huissiers de la Chambre, des messagers d'État, des membres du bureau, escorté par le général Changarnier à cheval avec les officiers de son état-major et les officiers d'ordonnance du Président de la République, Edgard Ney et Émile Fleury, chefs d'escadron de cavalerie, suivi d'un piquet de lanciers, il se rend à l'Élysée par les Champs-Élysées, où il arrive à cinq heures. La garde nationale et la troupe de ligne faisaient la haie sur tout le parcours du cortège, qui était salué par de nombreux cris de : Vive la République! Le prince était reçu à l'Élysée par des membres de sa famille, par quelques amis, par MM. Odilon Barrot, Drouyn de Lhuys, Léon de Malleville et plusieurs représentants des puissances étrangères. M. Lacrosse lui adresse quelques paroles de félicitation, et le Président se retire dans ses appartements (2).

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale faisait une ovation au général Cavaignac à sa sortie de la salle des séances, et le président annonçait aux représentants que M. Odilon Barrot (3) était chargé de la formation du cabinet.

Le langage de presque tous les journaux était calme, réservé. Les plus favorables ne donnaient leur approbation qu'en quelques lignes : « La manière, disait le *Constitutionnel*, dont le

paroles de Louis Bonaparte, prononcées avec un accent si profond de loyauté, blâmèrent le général. » (Voir aussi Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 29, et M. de Maupas, *Mémoires*, p. 45.) Cependant le général, le même jour (voir la *Patrie* du 20 décembre), faisait déposer sa carte à l'Élysée.

(1) On racontait alors qu'en voyant le prince serrer la main de Cavaignac, M. Thiers se serait penché vers Odilon Barrot pour lui dire : « Cher ami, notre jeune homme ne pouvait pas trouver de meilleure sortie... C'est moi qui l'ai réglée. » (Voir l'*Assemblée nationale comique*, par A. Lireux, p. 363.)

(2) Le *Times* rappelle l'anecdote suivante, à propos de l'installation du prince à l'Élysée : « ...Eh bien, Bourrienne, disait Bonaparte à son secrétaire, nous voilà donc aux Tuileries! Maintenant, il faut y rester. »

(3) Ancien avocat au Conseil d'État; ancien secrétaire du gouvernement installé à l'Hôtel de ville en 1830 sous le nom de commission municipale; chargé d'accompagner Charles X à la frontière sur l'ordre de Louis-Philippe; ancien préfet de la Seine; ancien député sous le gouvernement de Juillet.



nouveau président a prononcé ce discours, a prouvé que son accent n'était pas moins français que son langage... » L'*Union* déclarait que le prince avait « lu d'une voix ferme un discours convenable », et ajoutait : « ... Puisse-t-il méditer avec fruit, dans (le) palais de l'Élysée, sur les destinées de l'usurpation! » D'après le *Journal des Débats*, « le discours de Louis-Napoléon a été accueilli avec une faveur générale et méritée » . La *Gazette* se contentait de dire que « Louis-Napoléon s'est avancé à la tribune avec beaucoup de dignité et de convenance »... Le *National* reconnaissait qu'il avait parlé « en termes très convenables », que ses paroles avaient été « modestes et parfaitement mesurées ». Quant aux journaux rouges, ils ne désarmaient pas. La *Révolution démocratique et sociale*, notamment, écrivait : « ... De l'amnistie, de la misère du peuple, pas un mot... Il a pactisé avec la contre-révolution... Jamais discours de la couronne n'a été plus insipide, ni plus incolore... C'est un triste début que M. Bonaparte a fait, en se plaçant sous le drapeau des vieux partis... »

Le *Moniteur* du 20 décembre annonçait la nomination du premier ministère de la Présidence. Ne pouvant s'adresser ni à des monarchistes déclarés, ni à des républicains de la veille, ni à des bonapartistes avoués, le prince fit appel à des hommes modérés et éminents, personnifiant les divers partis qui avaient concouru à son élection. M. Odilon Barrot était président du conseil. Il était alors, comme il le dit lui-même dans ses *Mémoires*, l'homme forcément désigné ; il s'imposait, en effet, à cette heure, par son caractère conciliant, par ses opinions sagement libérales, par le rôle politique qu'il avait joué jusqu'alors, par les relations (1) qu'il entretenait depuis longtemps avec le prince ainsi qu'avec d'autres membres de la famille Bonaparte. Il prenait le portefeuille de la justice. Le ministère des affaires étrangères était donné à M. Drouyn

(1) Après 1830, il s'était entremis pour faire obtenir une indemnité à l'ex-reine de Naples, sœur de Napoléon; pour faire cesser l'exil du roi Jérôme et de son fils; ayant accepté de défendre le prince à Strasbourg, pour que le gouvernement de Juillet accordât à celui-ci la permission d'aller à Florence fermer les yeux de son père.



de Lhuys (1), l'intérieur à M. Léon de Malleville (2), la guerre au général Rulhière (3), la marine à M. de Tracy (4), l'instruction publique à M. de Falloux (5), l'agriculture à M. Bixio (6), les finances à M. Passy (7), les travaux publics à M. Léon Faucher (8). Le colonel de gendarmerie Rebillot était nommé préfet de police, M. Berger préfet de la Seine, M. Baroche (9) procureur général de la Cour d'appel, le maréchal Bugeaud commandant de l'armée des Alpes, le général Changarnier commandant de la garde nationale et de l'armée de Paris (10). Le prince prend comme chef de son cabinet particulier M. Mocquard, et il montre l'élévation de ses sentiments et sa grandeur d'âme en nommant gouverneur du palais de l'Élysée le commandant de gendarmerie Thiboutot, qui, comme nous l'avons vu, après l'attentat de Strasbourg, alors lieutenant de gendarmerie, avait été chargé de l'accompagner jusqu'au port de Lorient (11), et préfet de la Loire-Inférieure M. Gauja, qui était préfet du Pas-de-Calais lors de l'échauffourée de Boulogne.

Le *National* critique la composition du nouveau ministère.

(1) Ancien secrétaire d'ambassade, ancien directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères; destitué après son vote contre l'indemnité Pritchard; fait la campagne des banquets; signe la mise en accusation de M. Guizot. Collaborateur du *Siècle*.

(2) Ancien sous-secrétaire d'État dans le cabinet du 1er mars.

(3) Officier sans passé politique.

(4) Ancien officier du génie, ancien député.

(5) Il ne partageait pas les idées de son frère, l'abbé de Falloux, qui, avant le 10 décembre, disait : « La France serait donc forcée de reprendre ce qu'elle a vomi! » Auteur d'une *Histoire de Louis XVI* (1840), d'une *Histoire de Pie V* (1844). Député de Segré (1846).

(6) Journaliste agricole.

(7) Ancien ministre des finances sous Louis-Philippe.

(8) Ancien professeur, journaliste, économiste.

(9) Né à Paris, 8 novembre 1802. Avocat à la Cour de Paris; 1846-1847, bâtonnier; 1847, député de la Charente. Réélu en mai 1849.

(10) M. Troplong, conseiller à la Cour de cassation, était nommé premier président de la Cour d'appel.

(11) Les journaux de l'époque (voir notamment la *Liberté* du 8 janvier 1849) racontent qu'au moment de se séparer du lieutenant Thiboutot, le prince lui remit une mèche de ses cheveux, en lui disant : « Voilà, monsieur, quelque chose qui d'habitude ne s'offre qu'à une femme; mais puisque ma position présente ne me permet pas de vous laisser d'autre souvenir, acceptez-le. Si des jours meilleurs me

Il est formé d'éléments disparates. C'est un ouvrage de marqueterie. C'est une carte d'échantillons. Il réfléchit les sept couleurs de l'arc-en-ciel. Quant aux pouvoirs conférés au général Changarnier, ils sont exorbitants. Le *Journal des Débats* (1) lui fait un accueil favorable. La *Liberté* dit : « Insulté quotidiennement par la coterie du *National*, il choisit un de ses ministres dans son sein (2)... Il oublie les haines, les injures, les calomnies... »

Le 24 décembre 1848 avait lieu la première de ces revues militaires qu'on peut appeler historiques et qui furent, à l'intérieur, un des principaux événements de la présidence de Louis-Napoléon. Il y avait 40,000 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie, 8 batteries d'artillerie, provenant soit de la troupe de ligne, soit de la garde mobile, soit de la garde nationale de Paris ou de la banlieue, qui occupaient les Champs-Élysées, les quais depuis le pont d'Iéna, la place de la Concorde, la rue Royale, le boulevard de la Madeleine, les rues de la Paix et Castiglione, et le jardin des Tuileries. Le Président, monté sur un cheval anglais alezan pur sang, était vêtu (3) de l'uniforme de général en chef de la garde nationale, tunique et pantalon bleus, avec le grand cordon et le crachat de la Légion d'honneur, et coiffé d'un chapeau à cornes orné de plumes blanches avec une aigrette greffée sur trois plumes tricolores. Il était suivi d'un nombreux état-major, composé du ministre de la guerre, du général Changarnier, des généraux Lebreton et Piat, des colonels Rebillot, préfet de police, Laborde, Dumoulin, du lieutenant-colonel de la Moskowa Edgard Ney,

sont accordés, si la fortune à mon égard se montre moins contraire, je vous promets de me souvenir de vous... »

(1) 22 décembre.

(2) Bixio.

(3) Après l'élection du Président, un entretien eut lieu entre le prince et M. Thiers sur le costume officiel que le chef de l'État adopterait. Prendrait-il l'uniforme de général de la garde nationale ou celui de général de division de l'armée? « Ne choisissez ni l'un ni l'autre, dit M. Thiers. Ce pays-ci aimera que le Président de la République, magistrat civil, porte le costume civil. *D'ailleurs, comment ferait votre successeur?* » (*Souvenirs* de M. Merruau, p. 395, qui ajoute : « C'est comme s'il avait dit : Je vous succéderai dans quatre ans, et je ne puis véritablement pas me costumer en général. »)

des commandants Fleury, Bertrand, Pierre Bonaparte en uniforme de chef d'escadron de la légion étrangère, Persigny, en chef d'escadron de la garde nationale, et de tous les officiers des états-majors particuliers du ministre de la guerre et du général Changarnier. Arrivé place de la Concorde, il s'arrête au bas des Champs-Élysées, tourné vers l'Obélisque et les Tuileries. Derrière lui se groupe un certain nombre de représentants du peuple (de La Rochejacquelein, Lucien Murat, de Girardin, Bérard, etc.). Le général Changarnier, avec le général Perrot, les colonels de Saligny, Roger du Nord, etc., après avoir passé devant le Président, vient s'adosser à l'Obélisque, faisant face au prince. Puis le défilé commence (1). Un régiment de dragons crie longuement : Vive Napoléon ! Des bataillons de la garde nationale de la banlieue (2) crient même : Vive l'Empereur ! On sentait partout un vif sentiment de sympathie pour le Président. Pendant la revue, un cerf-volant, ayant la forme d'un aigle, que tenait un individu (3) dans la foule, vint planer sur la tête du chef de l'État. Comme cet incident se prolongeait et retenait l'attention de tous, le général Changarnier donna l'ordre de couper la ficelle à laquelle il était fixé. Beaucoup virent là un présage.

Le costume adopté par le Président fut l'objet de critiques de la part d'une partie de la presse. « Il parut, dit l'*Union*, en désaccord avec la position que la Constitution a faite au Président. Sous la République, le Président ne peut exercer aucun commandement sur les troupes. La Constitution le lui défend. Que M. Louis Bonaparte adopte un costume comme celui des directeurs de 1796 à 1799, qu'il porte un habit rouge brodé en or comme son oncle lorsqu'il était consul, c'est dans son droit ; mais revêtir un uniforme quand la Constitution lui interdit toute initiative militaire, c'est dépasser le but, c'est

(1) Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, était placé, avec une partie de sa famille, à un balcon du ministère de la marine. Son fils, simple garde national, défila avec la 1re légion.

(2) Voir le *Siècle* du 24 décembre 1848.

(3) Un domestique nommé Pierre Noël.

entrer dans les voies de la souveraineté. » — « Il nous semble fort extraordinaire, dit la *Révolution démocratique et sociale* (1), et non moins inconstitutionnel que M. Bonaparte s'affuble d'une paire d'épaulettes qu'il n'a pas plus le droit de porter que le premier citoyen venu. Qu'il adopte un costume de fantaisie, qu'il chausse des bottes molles et enfourche des culottes de daim si cela lui fait plaisir... mais nous ne comprendrions pas que M. Barrot... ne fît pas sentir à M. Bonaparte... ce qu'il peut y avoir de grave dans cette première atteinte à la légalité... » — « Aujourd'hui, dit la *Démocratie pacifique* (2)... ce symptôme (l'uniforme à grosses épaulettes de M. Louis Bonaparte) n'est pas sans gravité. Est-il vrai que M. Louis Bonaparte ait pris l'habitude de visiter les casernes et de nouer des relations personnelles avec le soldat? Est-il vrai qu'il se soit rendu dernièrement et de très bonne heure à l'École militaire en l'absence des officiers? Serait-il vrai enfin qu'un ordre du jour adressé à tous les chefs de corps leur ait demandé la liste des soldats punis pour les cris de : Vive Napoléon! proférés avant le 10 octobre? Tous ces bruits courent, et de tels faits groupés avec d'autres ne sont pas sans causer quelque inquiétude aux républicains sincères. » On parle de coup d'État, de proclamation de l'Empire, avec persistance. Il ne semble pas possible qu'un Napoléon, chef de l'État, puisse être autre chose qu'Empereur. Le journal *l'Événement*, critiquant la composition du ministère, dit : (S'il avait pris pour ministres d'autres hommes...) « ces six millions de Français, qui vous avaient porté, vous exhaussaient de plus en plus, et sous l'effort puissant de tous ces bras levés, vous arriviez si haut que vous touchiez déjà au sommet de la colonne et que vous approchiez de l'Empereur. » La *Révolution démocratique et sociale* (3) s'écrie : « ... Est-il vrai que vous croyez déroger en vous contentant de la présidence temporaire de la République?... Vous devriez être satisfait au delà de vos espérances, et cependant

(1) 25 décembre 1848.
(2) Journal de Considérant, 5 janvier 1849.
(3) 25 décembre 1848.

vos amis s'en vont partout disant que la France ne sera sauvée que le jour où vous pourrez échanger contre un titre définitif et héréditaire le pouvoir temporaire qui vous a été concédé... Ils vous avaient promis pour aujourd'hui une ovation... Rien n'avait été négligé en fait de manœuvres secrètes pour séduire la garde nationale et l'armée, pour faire sortir de leurs acclamations unanimes un appel à l'Empire (1)... (Mais) le silence s'est fait sur votre passage... Il faut vous soumettre et ne plus songer à l'Empire... » — La *Patrie*, qui n'était pas encore un journal bonapartiste, dit (2) : « Une restauration impériale, la restauration d'un phénomène historique est une de ces chimères d'érudit traineur de sabre qu'il faut traiter avec non moins de mépris et avec moins de pitié assurément que les illusions naïves des bonnes gens qui s'imaginent n'avoir plus bientôt aucune espèce d'impôts à payer. » — Proudhon, dans le *Peuple* du 25 décembre, stigmatise l'appui prêté au bonapartisme par les légitimistes et fait très judicieusement observer que les équipées de Strasbourg et de Boulogne n'ont pas été si insensées qu'on a bien voulu le dire, et que le prince vise à l'Empire : « ... Les fils des croisés égarer et travestir le principe de la légitimité dans une élection napoléonienne ! Une transaction entre les abeilles et les lis !... Et l'affaire d'Ettenheim ?... Regardez derrière votre bulletin, il est taché du sang d'un Bourbon. Pour un vrai légitimiste... Louis Bonaparte n'est et ne sera... jamais que le symbole de l'usurpation, l'héritier présomptif de l'assassinat politique. Pour vous, orléanistes, Louis Bonaparte, c'est l'émeute militaire, la conspiration à main armée. Échauffourées... entreprises ridicules... tant qu'il vous plaira... mais qu'il se fût tenu coi jusqu'en février... eût-il eu même renom, même relief ?... Le nom de l'oncle a servi sans doute, mais les deux conspirations ont servi aussi. — L'oncle écarté, que reste-t-il ? Le neveu tout court, c'est-à-dire l'émeute person-

(1) Le même journal ajoute que les représentants étaient fort préoccupés des bruits de manifestations impérialistes. A l'Ambigu, on jouait *Napoléon et Joséphine*, et au Panorama des Champs-Élysées, la *Bataille d'Eylau*.

(2) Numéro du 25 décembre 1848.

nifiée, la conspiration avec récidive, un personnage de roman que la bourgeoisie a tant bafoué, tant vilipendé en 1840. M. Louis Bonaparte est président de la République, c'est fort peu rassurant. Il a prêté serment à la Constitution, raison majeure de se défier... On ne nous fera jamais croire que le héros de Boulogne et de Strasbourg ne conserve pas un tout petit grain d'ambition impérialiste... La droite rêve le retour des splendeurs impériales... les grognards ont dressé une toute petite liste des écrivains... que pour... le repos de l'Empire il faudra déporter à Sinnamari, le jour même du sacre... » — La veille de la revue, le journal *l'Estafette* écrivait : « Paris tout entier attend avec impatience la journée de demain... On répand des rumeurs auxquelles nous ajoutons peu de créance ; des imprudents veulent saluer Louis-Napoléon du titre décerné à son oncle. Ces bruits trouvent dans Paris beaucoup de créance. »

La *Démocratie pacifique* (1) raconte que dans l'entourage du prince on a agité la question d'un 18 brumaire; qu'au dire de bien des gens il voudra calquer sa conduite sur l'histoire de son oncle, et qu'on peut après s'être couché en république se réveiller en monarchie; qu'on s'étonne que la chose ne soit pas déjà faite; qu'on y avait cru pour le lendemain de l'élection présidentielle, puis pour le jour de la revue; que les bruits les plus sinistres ont alors couru, que la République, disait-on, n'en avait plus que pour trois ou quatre jours dans le ventre... Elle ajoute : « L'Empire est mort maintenant et pour toujours ; vos travestissements impériaux fraîchement décrochés du Temple et vos fusils qui se rouillent depuis 1815 n'effrayent plus personne !... » . — La *Révolution démocratique et sociale* du 8 janvier s'écrie : « M. Louis Bonaparte empereur ! quelques pauvres têtes pouvaient nourrir de telles pensées quand l'ex-constable apparaissait entouré de l'auréole de l'inconnu ; mais aujourd'hui, ah ! laissez-nous rire ! »

La *République* (2) dit : « Le parti impérialiste veut un empe-

(1) 8 janvier 1849.
(2) 4 janvier 1849. Eugène Bareste, rédacteur en chef.

reur... Louis Bonaparte a voulu être représentant du peuple ; cela ne lui a pas suffi... il a voulu être président de la République, il l'est. Ne convoite-t-il pas secrètement un pouvoir plus grand ? Ses amis agiraient-ils (car on persiste à parler de complot) s'ils n'étaient sûrs de sa sanction ? Mais un complot suppose une lutte, et la lutte la violation... d'un serment. Qu'importe ? Paris vaut bien une messe !... » — Le *Crédit* (3 janvier 1849) dit : « Nous allons à l'Empire, si l'on veut, mais au Bas-Empire... »

L'agitation impérialiste est assez importante pour que le ministre de la justice donne l'ordre d'arrêter les personnes qui crient : Vive l'Empereur !

Ce qui n'empêcha pas qu'un des premiers actes du cabinet fut la nomination du général de division Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon Ier, au poste de gouverneur des Invalides. « Mesure, disait Odilon Barrot dans un rapport au Président, que le cabinet regarde comme l'expression du sentiment universel de la France... C'est un bel hommage rendu à la mémoire de l'empereur Napoléon que cette réunion dans un seul sentiment des ancien partis et la réconciliation des opinions naguère ennemies. Il était donné à ce grand homme de rendre, même après sa mort, ce service à sa patrie... Si le peuple français était consulté dans ses comices, nous sommes assurés que d'une voix unanime il proclamerait que la place du frère de Napoléon est auprès de ce dépôt sacré des cendres de son frère. » Il semble que cette nomination aurait pu se faire sans être précédée de ce document solennel et ampoulé. Mais le nom de Napoléon venait de remporter un tel triomphe que le langage et les actes de tous devaient s'en ressentir, même chez les républicains, et c'est ce qui explique que le président de l'Assemblée, Marrast, aussitôt après l'installation du Président de la République, ait commandé au célèbre peintre Couture, pour orner la salle des conférences du palais législatif, le portrait du chef de l'État.

Le cabinet était à peine formé qu'un conflit s'éleva entre le



prince et le ministre de l'intérieur, M. de Malleville. Depuis huit jours que le prince était à la tête du gouvernement, il n'était pas tenu au courant de ce qui se passait, notamment à l'étranger, ou du moins on ne l'en avisait qu'à l'occasion ; et cependant des événements graves se déroulaient en Italie. D'autre part, dès son arrivée au pouvoir, il avait eu la curiosité bien naturelle d'examiner les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne ; il les avait demandés au ministre de l'intérieur, et il ne voyait rien venir. Dès le début, il voulut montrer qu'on le prenait pour ce qu'il n'était pas, et qu'il n'entendait pas être considéré comme un chapeau et traité comme un soliveau. Il écrivit alors à M. de Malleville, à la date du 27 octobre : « J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie ; il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous a remis hier la copie d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer... Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés ; je veux les avoir jeudi. Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels ; cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être. Depuis quelques jours aussi je n'ai pas de dépêches télégraphiques. En résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas. »

La lettre était raide (1) ; jamais, croyons-nous, il n'en écrivit de pareille ; elle est absolument en dehors de sa manière habituelle, mais il faut reconnaître que les reproches étaient entièrement fondés, et qu'au point de vue du prince il était

(1) « MON CHER BARROT,

« En rentrant chez moi, je trouve l'insolente lettre dont je vous envoie copie... Il a besoin d'une leçon, et je me charge de la lui donner... Je ne consentirai jamais à violer un dépôt public confié à ma garde... Je le crois *fou* après avoir lu sa lettre, et aucune puissance humaine ne me contraindra à le servir, après l'impertinence qu'il s'est permise envers moi... *Signé :* Léon DE MALLEVILLE, 27 décembre 1848. »

essentiel d'apprendre une fois pour toutes à ceux qui l'ignoraient que le chef de l'État n'était pas une quantité négligeable. Le président du conseil, Odilon Barrot, se sentant atteint du coup qui frappait son collaborateur, se rendit chez le Président de la République pour lui déclarer que le cabinet tout entier se trouvait offensé par cette lettre. « Comment avez-vous pu penser, lui dit-il, que des hommes d'honneur... consentiraient à être traités par vous avec aussi peu d'égards? — Je vous assure, répondit le prince, que je n'ai pas eu l'intention de blesser M. de Malleville; j'aurai dans un premier mouvement laissé échapper des expressions peu réfléchies. Que faut-il donc faire? — Je n'ai pas de conseil à vous donner, reprit Odilon Barrot, vous savez tout aussi bien que moi quel est le devoir que l'honneur prescrit à celui qui a eu le malheur d'offenser un galant homme. » — Malgré une lettre d'excuse (1) qui parut à tous les ministres une réparation aussi complète que possible, M. de Malleville persista à se retirer. Le Président s'écria alors : « Mais que veut donc M. de Malleville? exige-t-il que j'aille lui porter mes excuses en personne? Je suis prêt à le faire. » — Cette déclaration fidèlement rapportée au ministre démissionnaire ne put le faire revenir sur sa détermination. « J'aimerais mieux, dit-il, me brûler la cervelle (2). » M. Bixio, ministre du commerce, s'associe à la détermination de M. de Malleville et donne aussi sa démission. « C'est là, dit-il à l'Assemblée nationale le 9 janvier, une inspiration de la conscience que tout le monde appréciera et que je n'ai pas à justifier ici. » Cet incident amenait de la part d'un journal anglais, le *Spectator*, les réflexions suivantes « ... : Il est possible que les partis qui ont fait nommer Bonaparte soient allés plus

(1) « ...J'ai eu, à la vérité, un moment d'humeur hier, en pensant qu'on ne me traitait pas peut-être comme le chef responsable de l'État, et j'ai manifesté à M. le ministre de l'intérieur ce sentiment de déplaisir; mais, je le répète, si j'ai pu offenser M. de Malleville et le cabinet tout entier, je le déplore de toute mon âme, et j'espère qu'après cette explication il ne restera d'autres traces de ce différend que nos sincères regrets. *Signé :* Louis-Napoléon BONAPARTE. » (Lettre à Odilon Barrot, 28 décembre 1848.)

(2) Odilon BARROT, *Mémoires*, t. III, p. 52, 53. — En définitive, le prince, en cette affaire, avait eu le beau rôle, et l'attitude de M. de Malleville prête à rire.

loin qu'ils ne le voulaient... C'est comme ces braves gens de la garde nationale qui en février criaient : Vive la réforme ! et ont crié si fort qu'on leur a donné plus qu'ils ne demandaient. Eh bien ! les monarchistes de toutes couleurs ont crié : Vive Napoléon ! mais si bien et si fort qu'ils ont, sans le vouloir, créé un vrai Napoléon et fait une créature vivante de ce qu'ils croyaient être une poupée... » La *Liberté* (1) approuve le Président : « Que Louis-Napoléon fort de son droit marche sans entraves vers le but que la Providence lui a assigné. S'il trouve dans son ministère un obstacle à cette marche providentielle, qu'il s'en sépare... » Elle ajoute (2) : « ... Les Bonaparte forment une famille à part, une famille nationale ; ils appartiennent à la France ; ils nous préservent à la fois de la légitimité, de la régence et de la Terreur... La famille Bonaparte pouvait seule nous donner un chef qui nous mît d'accord, car elle n'est exclusivement ni le passé, ni le présent, ni l'avenir ; elle est ces époques réunies, car elle n'est ni la royauté, ni la noblesse, ni la bourgeoisie ; elle est la nation personnifiée dans un vote en faveur d'un nom qui dit tout... Croit-on qu'en se donnant un chef la France républicaine n'a entendu se donner qu'un premier écuyer ou un maître de ballets?... Qu'il en fasse rien... (ont dit les hommes des anciens partis)... Quand nous l'aurons compromis par l'oisiveté, tué par le silence, déconsidéré par le néant de sa politique, nous défions qu'il s'en relève !... »

II

Campagne contre l'Assemblée. — Ayant soutenu l'élection du général Cavaignac, elle devait disparaître. — Proposition Rateau tendant à la convocation d'une nouvelle Assemblée pour le 19 mars ; rapport Grévy tendant au rejet ; discussion ; M. Billault ; Odilon Barrot ; prise en considération par 400 voix contre 396. — Le *Siècle* se demande si le prince, en poussant à la dissolution, suit une bonne politique, s'il n'est pas dupé par la droite. — C'est la thèse des journaux rouges qui déclarent que le prince travaille inconsciemment pour Henri V. —

(1) 6 janvier 1849.
(2) 10 janvier 1849.

La planche napoléonienne. — La *Liberté*, organe républicain-bonapartiste, dénonce une intrigue philippo-légitimiste que joue Odilon Barrot. — Sincérité du prince. — Ce que dit M. de Falloux. — La presse modérée approuve le vote de l'Assemblée. — Circulaires d'Aristide Ferrère. — Élection du vice-président de la République; M. Boulay de la Meurthe; son discours d'installation. — Réceptions à l'Élysée. — Partout le prince est acclamé; il fait don de 50,000 francs à une société de constructions ouvrières. — Annonces des journaux. — Lune de miel entre le Président et Changarnier. — L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers. — L'Assemblée refuse au ministère le droit de fermer les clubs; note du *Moniteur*; le cabinet reste au pouvoir. — Saisie du journal *le Peuple*. — La *Révolution démocratique et sociale*. — 29 janvier, quarante-sept représentants demandent la mise en accusation du ministère. — Avortement d'un mouvement insurrectionnel. — Le Président est acclamé sur les boulevards. — Le journal de Changarnier, l'*Assemblée nationale*, et les *Débats* défendent le Président attaqué par les journaux rouges. — La question de la dissolution revient devant l'Assemblée; Jules Favre; M. Combarel; 416 voix contre 405 la votent. — 3 février, interpellation de M. Perrée, rédacteur en chef du *Siècle*, qui n'admet pas que le ministère mis en minorité reste au pouvoir; Odilon Barrot soutient que, le Président étant responsable, l'Assemblée n'a pas le droit de faire et de défaire les ministères. — Odilon Barrot est battu par 407 voix contre 387. — La responsabilité du chef de l'État et celle du ministère sont-elles incompatibles? — Si des ministres ne démissionnent pas, l'Assemblée n'est-elle plus souveraine? — Le ministère, de nouveau battu, ne démissionne pas. — Seconde lecture de la proposition Rateau : Félix Pyat la combat; Lamartine et Dufaure l'appuient. — L'Assemblée adopte la proposition Lanjuinais, qui fixe les nouvelles élections après le vote de la loi électorale. — 462 voix contre 359 repoussent une demande d'enquête sur la journée du 29 janvier. — Opinions des journaux.

Dès le lendemain de l'élection presidentielle, l'Assemblée nationale était mise en demeure de se dissoudre. Tous les journaux qui avaient soutenu la candidature du prince marchaient contre elle comme un seul homme. Ni les lumières, ni les talents, ni la probité, ni le courage ne lui manquaient, mais elle ne représentait vraiment plus l'opinion du pays. La grande majorité de ses membres s'était engagée à fond dans la lutte électorale en faveur du général Cavaignac, dont la défaite devait dès lors entrainer la retraite de l'Assemblée. Le pays lui avait implicitement, mais formellement, signifié son congé (1). — Un député, M. *Rateau*, avait déposé une propo-

(1) « Depuis l'élection du Président de la République, une clameur universelle s'élevait pour provoquer la retraite de l'Assemblée. » (Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 67.) « L'Assemblée s'était suicidée dans les élections du Président. Elle avait pesé de tout le poids de ses influences en faveur du général Cavaignac. Elle

sition tendant à ce qu'une nouvelle Assemblée, dite législative, fût convoquée pour le 19 mars. Une commission avait été nommée, et, en son nom, M. *Grévy* avait, dans un rapport, conclu au rejet. Dans la séance du 12 janvier la discussion s'engage devant l'Assemblée. M. *Billault* appuie ces conclusions. Il les justifie ainsi : « L'Assemblée est un obstacle permanent aux tentatives contre-révolutionnaires; c'est pour cela qu'on la poursuit et qu'on prétend qu'elle est un obstacle pour l'exercice du pouvoir exécutif... Le Président de la République, n'ayant pas une confiance suffisante dans la majorité de cette Assemblée, a choisi une partie de ses ministres dans les rangs des diverses opinions qui l'avaient porté à la présidence. Dès lors... il est tout naturel que le ministère n'ait pas la confiance entière de la majorité... Si... l'élu du 10 décembre a le droit de dire aux élus du mois d'avril : Retirez-vous, je représente une opinion plus récente que celle qui vous a élus, les élus du mois de mars auront le droit, par le même motif, de dire au Président : Retirez-vous, élu du 10 décembre! » M. *Odilon Barrot* n'eut pas de peine à démontrer combien cette argumentation était spécieuse et erronée; seulement il eut la main un peu lourde : « Dans la situation où vous êtes, dit-il, après qu'une grande partie de l'Assemblée n'a pas gardé la neutralité dans une question où elle ne s'est pas trouvée d'accord avec la majorité du pays, je dis qu'il n'y a pas de gouvernement... qui puisse entreprendre une législation d'avenir, qui puisse commencer avec vous... (*Vive interruption.*) C'est la Constitution qui, se plaçant non dans les abstractions, mais dans la réalité des choses, a prévu un pouvoir constituant... ayant la toute-puissance, et qui a compris qu'en face d'un tel pouvoir le pouvoir exécutif était gêné dans son action, dans son indépendance, dans son avenir. (*Bruit.*) Deux mois se sont

s'était immolée à cette candidature... L'antagonisme entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif naissait donc du fait même de l'élection. » (Lamartine, janvier 1849, *le Conseiller du peuple.*) Le *Journal de l'Aisne* dit : « L'Assemblée a fait son temps...; sans y être contrainte par les moyens violents..., elle saura se séparer d'elle-même. Si elle ne voulait pas comprendre, alors il sera de notre devoir d'agir vigoureusement. »



écoulés depuis la promulgation de la Constitution... quelle est la loi organique que vous avez faite? (*Explosions de murmures à gauche et au centre gauche. Longue agitation. Cris : A l'ordre! à l'ordre!*) ... Au fond, n'êtes-vous pas résistants, opposés à la fixation d'un terme à vos travaux, et n'y a-t-il pas dans cette résistance... un sentiment de défiance du jugement du pays?... Il y a une résolution à prendre, je le sais, et voilà pourquoi j'insiste. Je n'accuse pas votre patriotisme, égaré selon moi. (*De nombreux murmures interrompent violemment l'orateur, dont la voix est longtemps couverte par l'agitation.*) ... La question, la grande question que vous avez à vous poser est celle-ci : Est-il utile dans l'intérêt du pays que l'incertitude continue à peser sur l'époque à laquelle devront cesser les pouvoirs de l'Assemblée? Cette question est posée, je fais un appel à vos consciences de bons citoyens pour la résoudre. » (*Approbation à droite.*)

L'Assemblée, par quatre cents voix contre trois cent quatre-vingt-seize, prend en considération la proposition Rateau.

Le *Siècle* (1) jette au prince un cri de : *Garde à vous!...* « En apparence, dit-il, on écarte l'Assemblée afin d'en avoir une autre qui soit un meilleur appui pour le Président, mais en réalité c'est au pouvoir de celui-ci qu'on s'attaque; en apparence on veut consolider ce qui existe... mais en réalité c'est une révolution nouvelle qu'on a en vue... (Ce qu'on prépare, c'est) ...une restauration de la légitimité... l'Assemblée actuelle (est) un obstacle... (on compte trouver un) auxiliaire dans (l')Assemblée future... Le président actuel n'est pas moins intéressé, à présent, que son concurrent n'aurait pu l'être, à fermer le cercle des révolutions. Le succès des machinations qui se trament en quelque sorte à ciel ouvert ne peut en effet commencer que par sa chute. Ses amis assurent qu'il se tient pour averti. » Les journaux rouges exhalent leur fureur. La *Démocratie pacifique* dit : (2) « La réaction marche à découvert... M. Bonaparte, abandonné... par ses ministres qui le livrent aux adversaires de la Répu-

(1) 15 janvier 1849.
(2) 12 janvier 1849.

blique, aux partisans de la légitimité..., seul, isolé en face d'une Chambre nouvelle où les aspirations monarchiques pourront se trouver en immense majorité, est dès à présent frappé d'impuissance et de mort en même temps que l'Assemblée. Il faudrait que nous devinssions bien maladroits, disait un royaliste en sortant de l'Assemblée, si, d'ici à la fin de l'année, nous ne ramenions pas Henri V. » — La *Révolution démocratique et sociale* écrit (1) : « Le Président veut la dissolution... Le pauvret ne se doute pas de ce qui lui en reviendrait... Infatué de son nom le fétiche croit à une longue adoration du peuple... » — Le *National* (2), à son tour, démasque le jeu du parti conservateur : « Ces messieurs voient dans le haut pouvoir dont ils cherchent à être les inspirateurs ou plutôt les suzerains politiques un moyen de transition, ce qu'ils ont appelé avec une si impertinente naïveté une *planche napoléonienne*... Que le Président de la République y songe... on semble étayer complaisamment sa puissance, mais en réalité on en sape les fondements et on mine sous lui le sol républicain... La réaction est arrivée au pouvoir avec M. Louis Bonaparte, cela est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'elle veut aller plus loin que lui et que, si on ne l'arrête bientôt, elle lui passera par-dessus la tête. Voilà ce que tout le monde sent, ce que les réactionnaires eux-mêmes disent assez ouvertement dans leurs moments de distraction et de franchise. » « Les véritables amis de Louis-Napoléon — s'écrie la *Liberté* (3) au nom des républicains bonapartistes — ceux qui ont voulu faire de lui sérieusement un président de la République, croient plus que jamais qu'en s'abandonnant aux hommes de la régence, à ces hommes qui, avant de se rallier à lui *in extremis*, disaient que son élection serait une honte pour la France, il s'abandonne à ceux-là mêmes qui l'ont deux fois trahi et livré, et qui sont prêts à le trahir et à le livrer encore. » Ce journal ajoute (4)

(1) 5 janvier 1849.
(2) 20 janvier 1849.
(3) 26 janvier 1849.
(4) 9, 18 et 25 janvier 1849.

« qu'Odilon Barrot (qu'il qualifie de premier eunuque du cabinet, de majestueux niais, derrière lequel se cachent les traitres *in partibus* de la troupe... d'austère ergoteur, de ministre posthume de Louis-Philippe), s'il ne trahit pas lui-même, est très certainement le compère le plus entêté qui ait jamais paru sur la scène politique. Une nouvelle grande journée des Dupes se prépare... l'intrigue philippo-légitimiste sera chassée des positions qu'elle a si habilement su prendre... Louis Bonaparte sera autre chose que le garde-place de Henri V ou du comte de Paris... Seule la politique napoléonienne concilie l'ordre avec la liberté; seule elle traduit les vœux et les pensées de la France du dix-neuvième siècle; née de la guerre, mais d'une guerre sainte, puisqu'elle avait pour objet la défense du territoire... cette politique... tend irrésistiblement vers la paix... Au dedans, la politique napoléonienne s'inspire de cette organisation sans pareille dans l'histoire où se résument, coordonnés par la main de son immortel fondateur, tous les principes et toutes les idées de la grande génération de 1789. Si le suffrage du 10 décembre a été réellement monarchique, il nous est du moins permis de croire que ce n'a pu être au profit de votre principe suranné, encore moins au profit du principe bâtard des philippistes... De deux choses l'une : ou le peuple a voulu faire un empereur, ou il a voulu consacrer la République par un nom qui représente... l'ordre, la propriété, la famille et les grands principes... Encore une fois, quel rapport l'une ou l'autre de ces intentions ont-elles avec le droit divin ou la quasi-légitimité des philippistes? »

Rien de plus juste que ces dernières réflexions. On a beaucoup reproché au prince sa duplicité ; mais personne ne jouait franc jeu; et, à ce moment, le plus sincère peut-être, c'était lui, qui ne visait pas encore à l'Empire, s'il songeait déjà à la prolongation de ses pouvoirs. Quoi qu'il en soit, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, n'admettaient pas que la République pût vivre, et tous, tous, la condamnaient à disparaître à brève échéance. « Depuis l'élection du 10 décembre, dit M. de Falloux (*Le parti catholique. Ce qu'il a été. Ce qu'il est*

devenu. Paris, Ambroise Bray, éditeur, 1856, p. 36), la République n'était plus qu'un mot; la France venait de porter contre elle un verdict presque unanime; son intégrité ressemblait à celle de l'Empire ottoman, prolongeant une vie fictive par l'impossibilité de régler à l'amiable son héritage. C'était ce malade que les successeurs divisés s'appliquent eux-mêmes à maintenir dans les apparences de la vie, jusqu'à ce que le plus impatient d'entre eux étende sa main, rompe l'accord et jette le gant. Personne ne pouvait prévoir... combien durerait... cette situation bizarre, cette suspension d'hostilités toujours imminentes. »

Les organes de la presse modérée approuvent le vote de l'Assemblée. D'après la *Gazette de France*, « après avoir assuré l'ordre matériel, les alliés du 10 décembre se préparent à affermir l'ordre moral en nommant de nouveaux représentants et en donnant la sanction à la constitution de la France. Quand le vote universel aura fait ces deux évolutions, qui pourra encore inquiéter ce pays? » — Le langage du *Constitutionnel* est le même. — L'*Assemblée nationale* déclare « que le parti modéré est le maître de la situation, qu'il peut faire triompher sa volonté quelle qu'elle soit, qu'il exige la dissolution de l'Assemblée qui a fait son temps et qui a usé son mandat jusqu'à la corde ».

En même temps le groupe ardent des hommes de 1836 et de 1840, des amis de la première heure, s'adressait aux départements par la plume d'Aristide Ferrère, comme il avait fait avant l'élection présidentielle : « ...Tous vos soins (1), disait-il, doivent... être consacrés à choisir des hommes nouveaux pris autant que possible dans vos campagnes et qui reproduisent à l'Assemblée la pensée de ce grand parti national napoléonien auquel il n'a fallu qu'un jour et un drapeau pour montrer toute sa puissance... » — Et encore : « Électeurs des campagnes et ouvriers!... vous disposez de cinq millions cinq cent mille suffrages. Élevez donc le drapeau napoléonien... Il ne

(1) Aristide Ferrère, *Suffrage universel, Empire électif et décennal*. Paris, imprimerie de Jules Juteau et Cie, rue Saint-Denis, 345.



faut pas cette fois être les dupes des hommes de Louis-Philippe et laisser envahir l'administration par une coterie parisienne qui depuis dix-neuf ans exploite tous les pouvoirs, et dont l'expérience si vantée n'a pu empêcher la chute de deux dynasties et ne préserverait pas davantage le gouvernement que vous avez fondé. Il est donc essentiel... que les fruits de la nouvelle victoire ne soient pas recueillis par les soi-disant habiles du juste milieu, et que vous obteniez enfin une administration départementale napoléonienne... Chers électeurs et frères, (il faut)... exiger des candidats une *déclaration explicite de dévouement à la famille de Napoléon...* »

— D'après l'art. 70 de la Constitution l'Assemblée nationale devait nommer un vice-président de la République sur la présentation de trois candidats faite par le chef de l'État dans le mois qui suivait son élection. Dans la séance du 18 janvier, le prince proposait en première ligne M. Boulay de la Meurthe, en deuxième ligne le général Baraguay d'Hilliers, en troisième ligne M. Vivien, tous trois représentants du peuple. Quand le ministre de l'intérieur donna lecture de cette proposition, l'Assemblée accueillit par des rires les deux premiers noms. Une partie de la presse fit de même. « Nous voudrions, dit le *National* (1), parler sérieusement d'un acte du gouvernement, qui aurait dû être sérieux; (il y a là...) un irrévérencieux manque d'égards pour l'Assemblée... (un) exercice dérisoire de la pérogative présidentielle... L'Assemblée, qui ne pouvait raisonnablement s'attendre à de si impertinentes invraisemblances, a laissé échapper malgré elle des exclamations de surprise et d'incrédulité. Nous ne nous serions jamais doutés que la désignation à une candidature aussi élevée pût être un brevet de ridicule. C'est pourtant ce qui est arrivé... (il y a là) un manque de déférence et de respect de la part du chef du pouvoir exécutif envers la majorité d'une grande Assemblée... »

Le conseil des ministres avait soumis au prince une autre liste sur laquelle figuraient notamment Arago, Lamartine; mais

(1) « ...Un éclat de rire à peu près général accueillit cette communication. » (Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 103.)



Louis Bonaparte avait alors tiré de sa poche un petit papier (1) où il avait inscrit d'abord M. Boulay de la Meurthe (2). Les ministres furent profondément surpris et « ne purent s'empêcher (3) de témoigner qu'ils ne prenaient pas au sérieux un tel nom pour une telle fonction ». Le Président ne broncha pas, d'un mot sec maintint son choix...; et le ministère dut s'incliner. Pour la seconde fois en quelques jours on pouvait voir que sous le chapeau il y avait une tête.

Dans la séance du 20 janvier, M. Boulay de la Meurthe fut élu par 417 voix sur 695 votants. Il prononça alors le petit discours suivant : « ... Je considère d'abord (cette élection) comme une preuve de la déférence de l'Assemblée pour ce qu'elle a cru être le vœu du premier magistrat de la République; j'y vois une protestation contre cette hostilité si malheureusement, si étrangement présumée...; j'y vois encore un autre enseignement, c'est le devoir qui m'est imposé de consacrer toutes mes facultés, tous mes efforts à l'affermissement de la République. Je le ferai avec loyauté, avec persévérance, avec conscience, et, si les circonstances l'exigeaient, avec énergie. Le serment que je viens de prêter devant vous, j'y serai fidèle, et je ne déserterai pas le terrain de la Constitution... Croyez-moi, citoyens, si j'ai su lire dans le noble cœur du Président de la République, il a compris que le plus grand honneur qui pût échoir à un homme, c'est de s'appeler Napoléon Bonaparte, d'être l'élu du peuple français, et d'affermir la République... » Ce discours a son importance, car il fut évidemment soumis à l'approbation préalable du Président, qui tenait ainsi, par l'organe de son coadjuteur, à rééditer solennellement ses propres déclarations. Comment admettre qu'il ait voulu employer à nouveau un langage aussi explicite s'il avait d'ores et déjà songé à l'Empire? — Quant à la nomination de M. Boulay de la Meurthe, le *National* (4) disait : « Ce

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 102, 103.
(2) « Député inconnu, dit M. Barrot (*Mémoires*), et qui n'avait d'autre titre que son origine impériale et son parfait dévouement à la famille Bonaparte. »
(3) Odilon Barrot, *Mémoires*.
(4) 21 janvier 1849.

vote a un sens politique et réfute d'une manière éclatante toutes les accusations d'hostilité contre le Président qu'on faisait peser sur l'Assemblée. Elle a voulu saisir la première occasion qui s'offrait à elle de prouver qu'elle... n'est guidée dans sa politique par aucun mobile d'opposition personnelle contre l'homme en qui, au contraire, elle respecte l'élu de la nation... » Il n'empêche qu'elle avait ri, et que cet accueil moqueur était peut-être plus blessant qu'un refus qui, d'ailleurs, n'était pas légalement possible. Aussi, « dans son humeur (1) contre ce choix qui lui paraissait ridicule », elle réduisit le traitement de ce vice-président « à un chiffre vraiment humiliant ».

— La popularité du prince n'était pas atteinte par ces difficultés du début. On voyait à l'Élysée des représentants de toutes nuances : MM. Larabit, Boulay de la Meurthe, Jules Favre, de Montalembert, Considérant, de Larcy, de Tocqueville, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Thiers, Berryer, Baze, Sénart, Billault, de Corcelles, de Lasteyrie, etc. Le 14 janvier, le Président se rend à une représentation de Rachel au Théâtre-Français; à son entrée dans la salle, tous les spectateurs se lèvent et l'acclament. Le lendemain, il visite le Val-de-Grâce et l'Hôtel-Dieu; sur le parvis Notre-Dame une foule énorme le salue au passage de vivats enthousiastes. Il n'oublie ni la jeunesse des écoles, ni les travailleurs du peuple, en allant, le 26, à l'École polytechnique et dans plusieurs établissements industriels, comme aussi en remettant cinquante mille francs à une Société de construction de cités ouvrières (2). Il va inspecter le quartier de cavalerie du quai d'Orsay, il est acclamé par la

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 104.

(2) « Il n'y a que des badauds qui puissent se payer avec cette fausse monnaie de la philanthropie... mise en circulation dans le but évident de tendre un piège au peuple. » (*National*.) Comme le *Moniteur du soir* annonce que le Président s'est rendu dans un magasin de châles pour y acheter un cachemire, le même journal fait les réflexions suivantes (numéro du 29 mars) : « Que M. le Président fasse emplette d'un cachemire, rien de mieux, et, bien que nous ne voyions pas absolument la nécessité pour le *Moniteur du soir* de l'annoncer à ses lecteurs, nous passons condamnation. Mais ce qui nous paraît hyperbolique, c'est que cet achat de M. le Président soit considéré par le *Moniteur* comme un encouragement donné à l'industrie... »

foule, comme aussi par les dragons qui garnissent toutes les fenêtres de la caserne.

Les journaux, même ceux qui, comme les *Débats* (1), se tiennent sur la réserve, contiennent des annonces de ce genre : *Librairie du boulevard Montmartre; au peuple, à l'armée et aux* 5,500,000 *électeurs qui ont voté pour Louis-Napoléon ; étrennes vraiment napoléoniennes :* ALMANACH DE NAPOLÉON. *Dessins de Charlet et de Raffet. Un million d'exemplaires ayant été tirés, on peut en livrer jusqu'à* 10,000 *à la fois.* — Dans le même journal (22 janvier) : *Eau Napoléon composée pour l'Empereur par M. Deyeux, son premier pharmacien, sur la demande de Corvisart, chez Tamisier, place Vendôme, 25.* — Au sujet de la première de ces annonces, le *Constitutionnel* (12 janvier) disait : « Par le temps qui court, l'immense succès qu'obtient l'*Almanach de Napoléon* est plus qu'un prodige. Un million d'exemplaires a été tiré, et il n'en restera pas un seul... dans quelques jours... Le calendrier des batailles passionne surtout l'ami de la gloire française qui, à chaque date, trouve un combat, presque toujours une victoire. 365 triomphes par an, cela est bien beau. L'*Almanach de Napoléon*... est destiné à devenir le bréviaire de tout vieux ou jeune militaire ou civil... »

Qui ne conspirait pas pour le Président? Changarnier lui donnait le bras pour le conduire de l'Élysée à la messe de la Madeleine. Thiers mettait à profit les circonstances pour mettre en vente (2) la première livraison illustrée de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, avec cette annonce dans les journaux : « Chez Paulin, éditeur, rue Richelieu, 60... Les souvenirs de l'histoire impériale éveillés récemment... donnent... une valeur d'à-propos à l'ouverture d'une nouvelle souscription. Ces souvenirs vivants dans l'instinct national veulent être justifiés par la démonstration historique, et il n'est pas de livre plus propre que celui-ci à donner raison au culte populaire. » Quelque temps auparavant, on vendait une chanson intitulée : *La couronne d'immortelles*, ou

(1) 18 janvier 1849.
(2) *Débats* du 11 février 1849.

Visite de Louis-Napoléon au tombeau de sa mère, avec gravure représentant le prince déposant une couronne sur un tombeau surmonté de la statue de la reine Hortense. Cinq couplets, dont voici le quatrième :

Un peuple entier aujourd'hui m'a confié
Et son bonheur et son noble destin.
Guide mes pas, deviens le bon génie
Qui doit en tout me montrer le chemin.
Protège-nous, bon ange tutélaire,
Comme l'oiseau protège ses petits.
Entends ma voix et reçois, ô ma mère!
Reçois ces fleurs de la main de ton fils.

Néanmoins l'agitation révolutionnaire se réveillait. On faisait courir le bruit que Louis-Napoléon méditait un attentat contre l'Assemblée, celle-ci ayant rejeté (1) un projet de loi permettant au gouvernement de fermer les clubs, d'autant plus que le *Moniteur* insérait, à la suite de ce vote, une note très raide et très peu parlementaire. Elle était ainsi conçue : « Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Élysée; sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance d'hier, M. le Président de la République a déclaré qu'il n'y voyait *aucun motif* pour modifier *sa* politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant. » Sans doute, le chef de l'État était responsable, aux termes de la Constitution; mais cette responsabilité ne pouvait être recherchée que dans des cas exceptionnels, et, dès lors, pour les affaires courantes, la responsabilité des ministres devait subsister tout entière...

— En outre, on annonçait que la garde nationale mobile allait être supprimée, et, bien qu'elle n'eût plus de raison d'être depuis la cessation de la guerre civile, bien que même elle fût devenue une cause de sérieux embarras, une partie de la population parisienne n'admettait pas sa disparition. Enfin Proudhon venait d'être arrêté, et son journal *le Peuple*

(1) Par 418 voix contre 342.

saisi pour un article où il disait : « ... La lutte est entre l'Assemblée et Louis Bonaparte... Louis Bonaparte, incapacité de naissance, ambition de bas étage, personnification de toutes les idées réactionnaires, qui, coupable envers la France du plus grand des attentats, amnistié par le vote qui l'a fait représentant, élu sans titres à la présidence de la République, conspire aujourd'hui avec toutes les coteries monarchiques, avec les Jésuites, les absolutistes, l'esclavage du peuple et le retour de tous les abus... (Il) a posé la question de la dissolution de l'Assemblée ; lundi prochain, l'Assemblée posera la question de la démission du Président... Louis Bonaparte, par ses antécédents, par ses tendances, ses accointances, ses préférences, s'est constitué l'ennemi de la République ; il s'est fait le candidat de la monarchie, l'espoir de la réaction, l'organe de la contre-révolution ; qui donc, s'il vous plaît, aux élections de décembre, a servi de drapeau à la réaction catholique et légitimiste ? Bonaparte... Qui désire le plus en ce moment de monter sur le trône et de ceindre la couronne ? Bonaparte... Qui conspire sous le couvert de la République avec les éternels ennemis de la souveraineté du peuple ? Bonaparte... Élu de la réaction, instrument de la réaction, personnification de la réaction, il est en ce moment toute la réaction !... On les croyait habiles, ces puissants réactionnaires coalisés de tous les despotismes, tartufes de toutes les religions, et les voilà qui jouent leur va-tout sur la fortune du bourgeois de Thurgovie ! Ils ont pris pour leur représentant, pour leur homme, l'intrigant d'Arenenberg, le Pichrocole de Strasbourg, le César de Boulogne, le socialiste de Ham, le bâtard du suffrage universel... Il a osé défier l'Assemblée, défier la Révolution, en signifiant aux représentants l'ordre de se dissoudre. Eh bien ! la Révolution a relevé le gant ; le cartel est accepté ; à lundi le combat !... »

La *Révolution démocratique et sociale* (1) n'était guère moins violente : « ... Louis Bonaparte se croit sûr du succès. La couronne impériale lui tourne la tête. Le conspirateur de Bou-

(1) 28 janvier 1849.



logne et de Strasbourg, escomptant sa fausse popularité, va frapper un grand coup... Il pousse à l'insurrection... Louis Bonaparte veut une bataille. Il veut périr ou être empereur. »

Le 27 janvier, 49 représentants demandaient la mise en accusation du ministère. Dans la nuit du 29, le gouvernement averti qu'un mouvement se préparait contre l'Assemblée nationale, notamment de la part des officiers et sous-officiers de la garde mobile qu'on allait licencier, le rappel était battu dès la première heure, un grand déploiement de troupes avait lieu autour du palais des représentants. En outre, il était procédé à l'arrestation de M. Forestier, colonel de la garde nationale; de M. d'Althon-Sée, ancien pair de France, et de 47 membres de l'association de la Solidarité républicaine de la rue du Faubourg Saint-Denis. Ces mesures préventives eurent un plein succès, aucune manifestation ne se produisit, et la tranquillité de la capitale ne fut pas troublée. A une heure de l'après-midi, le Président de la République sortait de l'Élysée, à cheval, avec MM. Fleury, Edgard Ney, Bacciocchi, de Persigny, pour passer la revue des troupes qui avaient été mises sur pied. Partout sur son passage la foule se presse, l'acclame et lui crie (1) : « Vous pouvez compter sur nous! Courage! Nous vous soutiendrons! » Ce qui fait dire à Proudhon : « Que signifient ces témoignages de satisfaction aux cris de : *Vive l'Empereur !* Le complot du 29 janvier ne serait-il point le troisième acte de ce drame tragi-comique qui a commencé à Strasbourg, qui s'est continué à Boulogne, qui finira à Charenton... » ; — à Delescluze (2) : « La promenade impériale n'a abouti qu'au ridicule... personne ne pense à l'Empire; Louis Bonaparte court cacher sa honte à l'Élysée; le complot a avorté... » ; — et à Considérant dans la *Démocratie pacifique* (3) : « ... Une revue est un contrôle; un contrôle constitue un acte de commandement. Si le Président de la République persiste à vouloir exercer cette influence directe et personnelle sur les troupes, il commet

(1) *Gazette de France*, 31 janvier 1849.
(2) *Révolution démocratique et sociale*, 1er février 1849.
(3) 1er février 1849.

par ce seul fait un commencement d'usurpation et justifie les soupçons qui s'accréditent déjà dans les esprits... » A cela le journal *l'Assemblée nationale* (1) répond très judicieusement : « ... Il fallait donc laisser éclater le complot... il fallait laisser former les barricades, avant de songer à défendre la société menacée il fallait laisser commencer cette horrible guerre des rues... Les feuilles du parti vaincu n'épargnent aujourd'hui aucune calomnie! » Les *Débats* (2) déclarent qu'ils ne peuvent qu'approuver la conduite prudente du gouvernement, qui a droit à la reconnaissance du pays.

Ce même jour, 29 janvier (l'émeute projetée avait-elle aussi pour but de peser sur les délibérations des députés?), la proposition Rateau revenait en discussion devant l'Assemblée nationale. *Jules Favre* combat la dissolution. « Nous avons, dit-il, reçu le mandat d'organiser la démocratie... mais on a tiré de cette Assemblée tout ce qu'on voulait; on veut la renvoyer, savez-vous pourquoi? c'est parce qu'elle défend la République qu'elle a fondée!... (*Vive approbation à gauche.*) L'Assemblée constituante, dit-on, est trop puissante, elle opprime le pouvoir exécutif et l'empêche de réaliser le bien qu'il médite... Il est certain que l'Assemblée fait obstacle à quelque chose ou à quelqu'un qui ne se montre pas et qui a la prétention de tout diriger... » (*Mouvement prolongé.*) M. *Combarel* estime que l'Assemblée doit se dissoudre : « ... Le pays sait que le 10 décembre la majorité d'entre vous a voté pour le candidat qui a été vaincu; vous n'êtes donc plus d'accord avec le pays... » Les conclusions de la commission tendant au refus de convocation d'une nouvelle Assemblée sont repoussées par 416 voix contre 405.

Avant de reprendre en seconde lecture l'examen de la proposition Rateau, l'Assemblée, dans la séance du 3 février, incidemment à une discussion relative à certains agissements du ministre de l'intérieur dans l'envoi de la correspondance Havas, traite de la situation faite aux ministres par la nouvelle Constitution. « On ne peut pas faire un pas dans Paris, dit

(1) 30 janvier 1849.
(2) 30 et 31 janvier 1849.

M. Louis Perrée, on ne peut pas entrer dans un salon, on ne peut pas causer avec un ami, sans qu'on vous dise : La République! elle n'en a pas pour deux mois... Ceux-là sont les plus généreux... » (*Rires et interruption prolongée.*) L'orateur continue et déclare que le ministère ne satisfait pas aux conditions du gouvernement représentatif; qu'il est en minorité dans l'Assemblée; que cette situation est la cause des troubles et des inquiétudes. *Odilon Barrot* lui répond que la situation parlementaire n'est plus ce qu'elle était sous la monarchie; que le Président de la République est responsable, alors que le Roi ne l'était pas, et qu'il n'a pas le droit de dissolution pour vider le conflit qui s'élèverait entre la Chambre et lui; qu'il ne resterait rien au chef de l'État, que le pouvoir exécutif serait annihilé si la majorité pouvait à sa guise faire et défaire les ministères; que le ministère doit toujours être la personnification de la politique du Président; que la nation n'a pas entendu placer à sa tête une espèce de mannequin qui n'aurait aucune liberté d'action... (*Longues et bruyantes exclamations.*) L'ordre du jour pur et simple, accepté par le ministère, est rejeté par 407 voix contre 387.

Cette discussion était quelque peu byzantine. La responsabilité du Président, nous le répétons, ne devait être mise en cause qu'exceptionnellement, et rien, dès lors, ne pouvait vraiment faire obstacle au fonctionnement ordinaire de la responsabilité ministérielle. Faire intervenir à jet continu la responsabilité du chef de l'État, c'était impossible, et par suite il fallait trouver celle des ministres; mais il était loisible à ces ministres de garder leur portefeuille malgré un vote de blâme, comme cela pourrait avoir lieu même sous le régime parlementaire proprement dit; car si, en pareil cas, généralement, les ministres démissionnent, c'est qu'il y a là pour eux une question de dignité et de convenance. La non-démission des ministres n'empêche pas l'Assemblée d'être souveraine et d'avoir le dernier mot. Il ne fallait donc pas alors crier au despotisme et à la tyrannie. Nous ne voyons même pas, si l'Assemblée l'avait bien voulu (mais elle n'osait pas!),

comment les ministres seraient parvenus à ne pas abandonner la place. Le *Moniteur* du 4 février annonçait que les ministres s'étaient réunis à l'Élysée national à l'issue de la séance, et qu'ils avaient décidé de rester à leur poste et de persévérer dans la mission qui leur avait été confiée.

Les 6 et 7 février, l'Assemblée aborde à nouveau la discussion de la proposition Rateau. On entend notamment *Félix Pyat :* « ... Cette Assemblée... qui a, comme le disait si bien M. Odilon Barrot, rendu des services éminents, décisifs, à la société, qui lui a donné tant de gages de son esprit de conciliation, qui a fourni amplement au pouvoir toutes les armes dont il a eu besoin pour vaincre l'anarchie, qui a livré au principe d'autorité la liberté de la presse, le droit de pétition, le droit d'association, la liberté individuelle, bref toutes les libertés... qui a poussé l'abnégation jusqu'à préférer aux républicains les satisfaits de la veille, devenus les affamés du lendemain... qui a poussé la complaisance jusqu'à recevoir les ministres possibles de Louis-Philippe avec les revenants... de la légitimité... (*agitation*), pour payer tant de services on ne veut pas la laisser mourir de sa belle mort...; elle qui a sauvé la vie à la civilisation, on ne veut pas la laisser vivre le temps d'achever son œuvre... L'Assemblée nationale a eu beau faire, elle est restée républicaine, c'est là son excuse et son mérite, pour d'autres c'est le péché mortel... Les éternels ennemis de la Révolution condamnent l'Assemblée à mort... parce qu'elle veut rester fidèle à ce cri unanime proféré par vous tous, le 4 mai, en face du ciel et du peuple : Vive la République!... Ils veulent avoir une Législative... qui efface jusqu'au nom de République... et qui change le Président en roi, car la République pour eux, c'est le provisoire; le Président, il fait l'intérim, il garde la place; c'est un chapeau en attendant une couronne!... » *Lamartine* et *Dufaure* estiment que l'Assemblée ne peut prolonger son existence parce qu'elle n'est plus d'accord avec elle-même, d'accord avec le pouvoir exécutif, d'accord avec le pays. Le premier dit : « L'opinion publique s'est prononcée le 10 décembre... Dans l'élection du Président,

a-t-elle eu la même signification que lorsqu'elle nous a envoyés ici? Le suffrage universel a été plus hardi que nous; nous avions voulu écarter de cette enceinte celui qu'elle avait élu; eh bien, je ne crains pas de dire que le suffrage universel a eu une meilleure inspiration que nous. (*Sensation.*) Je reconnais qu'il y avait peut-être convenance et bonheur pour le pays à trouver ce rayon de gloire... Cette élection a fait accepter la liberté par la gloire... » Le second, beaucoup moins lyrique, se place à un tout autre point de vue. Plus on attendra, plus on risque d'avoir un grand nombre de députés antirépublicains : « Du fond de ma conscience, il me paraît important qu'il n'y ait pas un trop brusque changement d'idées entre la majorité de l'Assemblée actuelle et la majorité de l'Assemblée qui lui succédera; eh bien, plus vous reculerez l'époque de la convocation des collèges, et plus le changement sera grand. L'Assemblée a compris ma pensée... » (*Oui! oui!*) Une proposition de M. *Lanjuinais* est votée (1). Elle porte qu'immédiatement après la promulgation de la loi électorale et la clôture des listes électorales dans les départements, les élections législatives auront lieu le premier dimanche qui suivra, et que l'Assemblée législative se réunira le quinzième jour après celui des élections. L'Assemblée nationale se réserve de voter en outre la loi sur le conseil d'État, la loi sur la responsabilité du Président de la République et des ministres, et le budget de 1849.

Une demande d'enquête relative à la journée du 29 janvier est repoussée par 462 voix contre 359, après un rapport de M. Conti où il était dit : « Dirigée contre le gouvernement lui-même, la proposition d'enquête placerait sous un soupçon injurieux le chef du pouvoir exécutif... En lui retirant sa confiance, l'Assemblée nationale se séparerait du pays qui a donné la sienne tout entière à l'élu de ses six millions de suffrages... »

S'il faut admettre que l'Assemblée nationale devait disparaître après l'élection du 10 décembre, on doit aussi recon-

(1) 494 voix contre 387.

naître qu'elle n'était pas si méchante personne, et qu'avec elle le gouvernement était loin d'être impossible. Seulement elle ne permettait ni aux uns ni aux autres d'espérer la disparition du régime républicain.

Au sujet de la journée du 29 janvier et des bruits qui ont couru, un journal légitimiste, l'*Opinion publique* (1), envisage la question d'un coup d'État : « ... Un 18 brumaire, ce dénouement n'est pas un dénouement... On l'a bien vu par la chute de l'Empire, cette tente glorieuse, placée par la main d'un grand homme sur les ruines que la Révolution avait faites. Elle ne dura pas même assez longtemps pour abriter jusqu'à la fin la tête de cet immortel génie qui, ne pouvant donner la solution du problème de la situation, avait trouvé pour nous faire prendre patience le brillant expédient d'une guerre qui n'était qu'un enchaînement de triomphes, et nous avait gouvernés avec des victoires. Un jour vint où le ressort du gouvernement impérial se trouva usé, et les quatre vents du ciel emportèrent la tente napoléonienne que la France avait prise pour un monument. Voilà pourquoi nous ne voudrions pas recommencer une épreuve que nous avons faite au commencement du siècle dans les circonstances les plus favorables avec tous les éléments du succès, et qui, malgré cela, s'est terminée d'une manière si déplorable, que deux noms sinistres rappellent : Waterloo et Sainte-Hélène... Ceux-là (2) même à qui la brillante journée d'Austerlitz apparaitrait dans leurs rêves seraient tout à coup réveillés par l'apparition de la journée néfaste qui ferma ce cycle de victoires, nous avons nommé Waterloo. Recommencer l'Empire, chose impossible, parce que les éléments de l'Empire manquent. Faire durer l'Empire, chose plus impossible, aujourd'hui que tout le monde peut montrer du doigt la borne contre laquelle le char impérial irait se briser une seconde fois... » Le *Peuple* dit (3) : « ... Louis Bonaparte... a sa politique, son système, sa pensée immuable.

(1) 1er février 1849.
(2) 10 février.
(3) 3 février.

Depuis douze ans il en poursuit la réalisation avec la persistance d'un véritable monomane. Cette politique, ce système, cette pensée immuable se résume en ce seul mot : l'Empire! Au tribunal de sa conscience Louis Bonaparte est traitre, traitre à la République et à la patrie. » Ce journal publie, à la suite de cet article, les statuts d'une société secrète(*sic*) dont le but serait une restauration impérialiste, statuts ainsi conçus : « *Association fraternelle, Comité napoléonien. Notre but :* Fonder une constitution large et puissante concentrant les forces vives et intelligentes du grand parti napoléonien; créer une vaste association qui.. offre à l'élu du pays... le concours actif, intelligent et dévoué qui lui est nécessaire pour accomplir la grande mission qui lui a été imposée par le pays... *Nos moyens d'action :* Le comité napoléonien, dont le siège sera à Paris, mais dont les ramifications s'étendront sur toute la France, possédera de puissants éléments de propagande. Chaque fois que le peuple sera appelé à élire ses représentants, le comité napoléonien descendra dans l'arène pour mettre l'influence de sa parole... au service des candidats qui lui paraitront les plus dignes de seconder Louis-Napoléon dans l'œuvre de régénération politique et sociale à laquelle il s'est voué. » L'association serait composée : de 28 associés fondateurs, de 140 commissaires généraux, de 1,400 commissaires spéciaux, de 1,400 chefs de section, de 140,000 brigadiers, etc., etc.

La *Liberté* s'écrie (1) : « Depuis quarante-cinq années la France est bonapartiste... Le parti (2) bonapartiste représente au souverain degré l'ordre et l'autorité. Aucun parti ne représente, en outre, plus complètement l'égalité matérielle du Code civil et l'égalité spiritualiste et républicaine de l'homme en regard de l'homme. Aucun parti ne s'est montré plus uni contre l'étranger. Aucun parti, par toutes ces causes, ne saurait donc être plus favorable à la liberté dans les limites de la famille et de la propriété... »

(1) 1er février 1849. Barillon, rédacteur en chef.
(2) 2 février.

III

Le prince récompense ses compagnons de Strasbourg et de Boulogne. — Ovation qui lui est faite à la Bourse. — Revues les 2, 16, 19 février. — Le 16, incident du jeune soldat à la mère malade. — Cris répétés de : Vive Napoléon ! et même de : Vive l'Empereur ! — Le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale* n'admettent pas que le Président passe des revues. — Concerts, bals à l'Élysée, où l'on vient en foule et où toutes les opinions sont représentées. — Célébration à la Madeleine de l'anniversaire du 24 février; le Président, en s'y rendant, est acclamé; indignation du *National*, de la *Révolution démocratique et sociale*. — Rencontre du prince et du duc Pasquier. — Inauguration du chemin de fer de Noyon à Compiègne. — Nouvelle revue; ovation de la foule et des troupes; guerre acharnée des journaux rouges. — Projet de loi augmentant le traitement du Président; 12 mars, discussion; voté par 418 voix contre 341. — Les *Débats* et la *Presse* gémissent de l'attitude de la minorité; la *Réforme*, le *National*, la *République*, la *Démocratie pacifique* blâment l'augmentation du traitement présidentiel et dénoncent les projets ambitieux du prince.

Le prince, ami fidèle, payait ses dettes de reconnaissance envers les hommes qui pour lui avaient joué leur tête. Le 9 février, Armand Laity, Fialin de Persigny, le docteur Conneau étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur, Bouffet de Montauban officier, et Vaudrey commandeur. Ce dernier était rétabli sur les cadres de l'armée et nommé successivement aide de camp du Président, général de brigade, gouverneur du Louvre et des Tuileries (1). Le colonel Laborde était appelé au commandement du château de Saint-Cloud. Le *National* écrit alors (2) : « Le 4 février, le Président de la République disait : « La croix de la Légion d'honneur a été « trop souvent prodiguée sous les gouvernements qui m'ont « précédé. Il n'en sera plus ainsi désormais. Je veux faire en « sorte que la décoration de la Légion d'honneur ne soit plus « que la récompense directe de services rendus à la patrie, et « qu'elle ne soit décernée qu'au mérite incontesté. » Le Président avait fait là... une belle déclaration de principes. Cette

(1) Après le 2 décembre, général de division, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur; meurt en 1857.
(2) 9 février.

déclaration était sérieuse, nous en sommes convaincus. Nous sommes donc autorisés à demander... une simple indication des services rendus à la patrie par ces citoyens ; nous osons espérer que l'austère probité politique de M. Odilon Barrot voudra bien accéder à notre demande (1). »

Le 14 février, le Président se rend à la Bourse, où on lui fait une telle ovation qu'il est obligé de se retirer dans le cabinet du commissaire spécial, M. Baudesson de Richebourg. Là, le syndic des agents de change, M. Billaut, lui présente les hommages de la compagnie. La rente venait de monter à 80 francs, et le chef de l'État répond aux paroles de bienvenue qui lui sont adressées : « Je suis bien aise, messieurs, de voir notre crédit reprendre la faveur que mérite la France. » A sa sortie, la foule le salue de vivats enthousiastes.

Il passe des revues les 2, 16 et 19 février. A celle du 16, il distribue des croix d'honneur... Un sergent ne répond pas à l'appel de son nom. La *Liberté* (2) raconte alors ce qui suit : « Le Président demande les motifs de cette absence. La mère du jeune soldat, lui dit-on, est mourante. A ce mot de *mère*, Louis-Napoléon, qui a voué à la sienne un culte de tous les instants... donne l'ordre de faire partir sur-le-champ un courrier... pour que la pauvre mère voie briller la croix d'honneur décernée à son fils avant de mourir... L'arrivée de la décoration la rappela à la vie... — Que le Président, ajoute le journal, suive toujours les inspirations de son cœur, et la popularité du beau nom qu'il porte ne fera que se consolider, comme son pouvoir, dans le cœur du peuple! » Ce récit provoque le sourire, parce qu'il sent la réclame; mais le prince n'en était pas responsable. Cet incident dénotait une fois de plus sa bonté, et il eût beaucoup gagné à être raconté simplement et sans commentaires. Le 19, pendant le défilé, malgré l'ordre formel qui avait été donné de garder le silence, les troupes font entendre le cri répété (3) de : « Vive Napoléon! »

(1) Il nommait, le 9 mai 1849, M. Thiboutot officier de la Légion d'honneur.
(2) 16 février 1849.
(3) Voir les *Débats*, le *Constitutionnel* et le *Moniteur* du 19 février.

qui trouve (1) dans la foule « des échos puissants et prolongés ». — D'après le journal *le Peuple* (2), on aurait même crié : « Vive l'Empereur ! » « Ces cris, dit-il, s'adressent-ils à l'Empereur mort à Sainte-Hélène ou à l'apprenti de Strasbourg et de Ham? Les a-t-il approuvés, tolérés ou blâmés? De quel droit Louis Bonaparte, qui d'après la Constitution ne peut que disposer de la force armée sans la commander en personne, passe-t-il des revues? Est-il magistrat civil ou commandant militaire? Ignore-t-il ce que de telles manifestations ont d'inconstitutionnel (3)?... »

Il donne quelques fêtes à l'Élysée, dont il fait les honneurs avec la grande-duchesse Stéphanie de Bade, sa tante par alliance. Le 12 février, c'est un concert où l'on entend Ronconi et Mlle Calvi; le 18 février, c'est un bal; le 3 mars, c'est un nouveau concert. On se pressait (4) autour du prince; chacun voulait rendre hommage à son accueil plein de courtoisie et le féliciter d'inaugurer une ère nouvelle de conciliation et de retour à la confiance. Tous les régimes politiques étaient représentés par quelques-unes de leurs illustrations. On voyait là MM. Thiers, Changarnier, Molé, Marrast, de Rémusat, de Montalembert, Berryer, de Larcy, de La Rochejacquelein, Duclerc, Pagnerre, Bixio, Sarrans, Guinard, Flocon, Théodore Bac, Denjoy, Achille Fould, Combarel de Leyval, de Lamartine, le général Cavaignac, le duc de Valence, les duchesses de Gramont, de Poix, de Guiche, de la Trémouille, les marquises de Sainte-Aldegonde, de Besseplat, de Boisthierry, de Parois, de Boissy, la comtesse de Langle, la baronne de Lilleferme, M. et Mme de Bionville, M. et Mme de Bilmarre, de Péronne, de Sailly, de Raizé, la baronne

(1) Voir les *Débats,* le *Constitutionnel* et le *Moniteur* du 19 février.

(2) 20 février.

(3) « M. Bonaparte, dit la *Révolution démocratique et sociale,* a passé une revue déguisé en général de la garde nationale. » (Numéro du 20 février.)

(4) On lit alors dans le journal *la Mode* : « ...M. Louis-Napoléon disait l'autre jour à Mme la princesse de L... : « Mes salons seront trop étroits pour toutes les « belles visiteuses qui m'honorent de leur présence; bientôt nous irons au jardin. » — Oui, les courtisans chassent M. le président de ses salons, tant ils accourent nombreux et empressés... »

de Godinot, la princesse Soutzo, la princesse Camerata, la marquise Bertolini, la comtesse Gargarine, la duchesse d'Otrante, la marquise de Bassano, la comtesse de Moyria, etc.

— La *Révolution démocratique et sociale* (1) raille : « Le Président de la République, ne pouvant se consoler de n'être pas Empereur, charme ses soucis par des bals. Il danse. Encore un genre de supériorité sur son oncle, assez mauvais danseur... Enfin, il entre, il est entré. On admire son air noble et fier, sa démarche majestueuse. Qu'il est bien! disent les femmes. Quelle dignité dans son geste! quel éclair que son regard! Voilà l'Empereur! Lui vole de belle en belle, empressé, galant. Il répète les mots qu'on lui a faits pour l'ambassadeur anglais... Nous sommes de tristes gens de ne pas vouloir le poser en Empereur. Il manie bien le gourdin, il danse savamment, c'est plus qu'il n'en faut pour régner. »

Le 24 février, on célèbre à la Madeleine l'anniversaire de la Révolution. La foule se presse sur le passage du prince et fait entendre les cris de : « Vive Napoléon! Vive la République! » — « Que signifie, dit le *National* (2), l'affectation singulière du journal semi-officiel du soir à faire paraître en toute occasion le cri de : Vive Napoléon! accompagnant, ou, pour mieux dire, précédant toujours celui de : Vive la République! M. Louis Bonaparte est président de la République, soit! mais quel rapport y a-t-il entre ce titre démocratique et le nom de Napoléon qui rappelle des souvenirs d'une autre nature et d'une autre époque?... » — Parlant du prince, le journal de Delescluze dit (3) : « Qu'il était beau, mon Dieu, qu'il était beau!... suivi de quatre valets tout de vert habillés. Quel regard imposant! quelle démarche majestueuse! quelle tournure impériale! que d'aisance, sous cet uniforme de général dont il persiste à s'affubler! Je comprends à présent que nos petites-maîtresses s'affolent de lui et me vantent sans cesse sa légèreté à la valse, sa grâce à la polka!...

(1) 10 février 1849.
(2) 1er mars.
(3) 15 mars.

Autour de moi, c'était un concert d'éloges : toutes les vieilles bonnes femmes qui avaient connu l'*autre* répétaient en essuyant une larme : « Jésus! Maria! est-il gentil! C'est tout « le portrait de son oncle! » Mais quand donc se décidera-t-il à porter la redingote grise et le chapeau de l'emploi? » Le 12 mars, il ajoute : « Ce n'est pas pour un prétendant vulgaire que la France laisserait relever le trône. Napoléon, malgré quinze années de gloire, malgré l'immensité de son génie, n'a pu trouver grâce devant les aspirations démocratiques de la France, et M. Louis Bonaparte, qui n'a d'autre mérite que celui qu'il tient du hasard de la naissance, ferait ce que n'a pas fait le héros! »

Les journaux racontent qu'à une réception chez le ministre de l'instruction publique M. de Falloux, le duc Pasquier, ancien président de la Cour des pairs lors du procès de Boulogne, ayant exprimé au prince « le bonheur » qu'il avait à le rencontrer, celui-ci lui a fait cette réponse : « J'ai eu, monsieur, jusqu'à ce moment, le plaisir de vous voir deux fois; soyez certain que j'ai oublié la première. » La riposte de la part de l'ancien condamné à son juge était aussi fière que spirituelle.

Le 25 février, le Président inaugure le chemin de fer de Compiègne à Noyon et adresse au maire de cette dernière ville un discours d'une correction parfaite au point de vue constitutionnel : « Les espérances qu'a fait concevoir au pays mon élection ne seront point trompées; je partage ses vœux pour l'affermissement de la République; j'espère que tous les partis qui ont divisé le pays depuis quarante ans y trouveront un terrain neutre où ils pourront se donner la main pour la grandeur et la prospérité de la France. »

La lutte continue entre ses partisans et ses adversaires. Si la foule et les troupes l'acclament à une nouvelle revue (6 mars), les journaux républicains ne cessent de l'attaquer. « Point d'amnistie! dit le journal de Delescluze (1); point

(1) 1er mars 1849.



d'abolition des 45 centimes! Qu'importe! M. Louis Bonaparte monte bien à cheval; c'est déjà un commencement de ressemblance avec le grand Alexandre d'antique mémoire... L'oncle de M. Bonaparte, lui aussi, montait à cheval, mais pour donner la chasse aux Autrichiens... Il possédait d'autres qualités que celles d'un viveur ou d'un écuyer du cirque... »

— D'après l'art. 62 de la Constitution, le Président recevait un traitement de 600,000 francs par an. Si l'on se reporte à près d'un demi-siècle en arrière, il faut reconnaître que cette allocation était largement suffisante; mais elle ne l'était pas pour un homme qui n'avait point de fortune personnelle, qui avait plus ou moins à sa charge les compagnons de Strasbourg et de Boulogne, qui, en sa qualité de Napoléon, devait être plus obligé que tout autre d'avoir bourse ouverte, et qui enfin, sans viser peut-être déjà à l'Empire, ne pouvait point ne pas désirer tout au moins une prolongation de ses pouvoirs, et, à cette fin, sentait la nécessité pressante d'entretenir et d'accroitre sa popularité. Il parvint à décider le ministère à déposer une demande de crédit de 600,000 francs supplémentaires pour frais de représentation de la présidence de la République, et le ministre des finances l'exposa et la soutint devant l'Assemblée nationale dans la séance du 12 mars. Une vive opposition se produisit aussitôt. « C'est, dit le citoyen *Buvignier*, le même langage que l'on tenait sous la monarchie, quand on demandait des dotations pour les princes! » — D'après le citoyen *Laussedat*, « la véritable convenance (on prétendait qu'il fallait faire au Président un traitement *convenable*) est dans l'économie, dans la sévérité la plus grande pour ne pas gaspiller l'argent du peuple. La dignité de la République consiste bien plus dans la grandeur des actes et des sentiments que dans la dépense et le luxe... » — Le citoyen *Deville* s'écrie : « En considérant que la misère règne en France,... que les deux tiers de la population trouvent à peine les moyens d'avoir une nourriture suffisante, que la population ouvrière dans les grands centres meurt de faim, j'ai trouvé inconvenant pour la dignité du Président de la République qu'on vienne nous

proposer une augmentation de 600,000 francs ; bien plus, j'ai trouvé cette proposition inconstitutionnelle... » — Néanmoins, l'allocation supplémentaire est votée par 418 voix contre 341. « Vous voulez, disent les *Débats* (1), fonder la République, vous voulez la faire aimer, et vous ne vous appliquez qu'à la montrer petite, jalouse, haineuse. Figurez-vous donc l'impression qu'ont dû remporter dans leur âme ceux qui assistaient aujourd'hui, pour la première fois peut-être, à une séance de l'Assemblée. Quoi ! ces cris, ce tapage, ces interruptions inconvenantes... voilà ce qu'on appelle une discussion ? Du dehors on entend un bruit affreux ; on accourt ; de quoi s'agit-il ? Quelle est la grosse question qui soulève de si vives passions ? Il s'agit, sans doute, du salut de la France ? On crie que la Constitution est violée. Est-ce que les grenadiers du 18 brumaire sont à la porte ? Enfin, on se tait un moment... Il s'agit de 50,000 francs par mois demandés pour le Président de la République, honteuse discussion !... » — Les conclusions de la *Presse* (2) sont les mêmes : « Quel débat ! Nous avons vu le Président de la République marchandé et discuté pendant trois heures ! Toutes les colères qui éclataient naguère sur les dotations monarchiques se sont déchaînées sur ce pauvre apanage de 600,000 francs. » — La *Réforme* s'indigne (3) : « La lumière s'est faite ; l'ambition s'est développée dans son sens princier... l'on est entré dans le petit Trianon en attendant le grand Versailles et les riches Tuileries... il faudrait à M. Bonaparte une liste civile et deux Chambres, en attendant mieux (4)... Donc, nous voilà revenus au bon temps du roi Louis-Philippe ! De l'argent ! de l'argent ! Quelle que soit la détresse de nos finances, quelle que soit la misère publique, il faut que les princes et leurs courtisans représentent. Peu leur importent la Constitution et la décence publique, et la misère des faubourgs... Est-ce que 600,000 fr., soit 1,515 fr.

(1) 12 mars.
(2) 13 mars.
(3) 5, 13, 14, 17 mars. (Ribeyrolles, rédacteur en chef.)
(4) *Ibid.*

par jour, ne peuvent pas suffire à M. Louis Bonaparte? Il se contentait de moins autrefois... Est-ce que sous la République on doit payer à M. le Président, premier serviteur de l'État, un budget d'écuries comme sous Charles X, et cela, quand les ouvriers mangent de l'herbe!... » — La *République* (1) donne la même note : « Bonnes gens des villes et des campagnes, vous avez cru à bien des choses en donnant vos suffrages au porteur du grand nom de Napoléon; vous avez cru à l'amnistie, vous avez cru au remboursement des 45 centimes, vous avez cru à l'abolition des droits réunis, vous avez cru au gouvernement à bon marché. Vous savez déjà à quoi vous en tenir sur ces belles promesses... Il va falloir fouiller à l'escarcelle et payer vivement un petit supplément de 600,000 francs pour le *cher* Président... Vous allez dire que c'est une mauvaise plaisanterie... vous saurez que quand l'art. 62 de la Constitution a dit que le Président aurait 600,000 francs, cela voulait dire 1,200,000 francs, qu'on ne peut avoir un bon président à moins de ce prix-là, et encore qu'il y met du sien... Demain, on nous demandera, sans doute, 600,000 francs de menus plaisirs; il faut bien que le Président s'amuse. On dansera, on festinera, on portera toutes sortes de costumes fantastiques le jeudi de la mi-carême chez M. le Président. Tout est pour le mieux dans la plus *chère* des Républiques. »

La *Démocratie pacifique* (2) dit aussi : « Ah! un prince ne vit pas de peu, et notre Président est un vrai prince. Le vote d'aujourd'hui satisfera les royalistes. S'ils se pressent dans les salons du Président, c'est dans l'intention très peu cachée de le renverser et de le remplacer par un prince de meilleur titre. Mais ils sont bien aises de l'enivrer en quelque sorte par l'éclat que leur perfide amitié jette autour de lui, et de conserver un prestige de cour pour faciliter la transition qu'ils veulent ménager de la République à la monarchie. » — Citons, enfin, le *National* (3) : « Maintenant la trouée est faite

(1) 13 mars 1849. (Eugène Bareste, rédacteur en chef.)
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid*

dans la Constitution; la voie est ouverte... La majorité se contente d'aller au bal de l'Élysée; mais la France qui ne va pas au bal, la France qui sue sang et eau pour arracher à la terre de quoi payer le fisc, se souviendra du vote d'aujourd'hui. »

IV

Depuis de longues années les républicains réclamaient l'affranchissement et l'unité de l'Italie. — Louis-Napoléon partage avec le parti républicain la responsabilité de cette unité. — Le manifeste de Lamartine en 1848 déclarait que l'unité italienne devait être faite, même avec le sang de la France. — Soulèvement de l'Italie. — Le Pape, réfugié à Gaëte, réclame l'intervention des puissances catholiques. — 24 février 1849, interpellation de Ledru-Rollin. — 16 avril, vote, par 388 voix contre 161, d'un crédit de 1,200,000 francs pour subvenir aux dépenses du corps expéditionnaire de la Méditerranée. — 26 avril, débarquement à Civita-Vecchia du général Oudinot avec 12,000 hommes. — Proclamations d'Oudinot. — Protestation de l'Assemblée romaine. — L'armée française est repoussée. — 7 mai, l'Assemblée vote, par 328 voix contre 241, que l'expédition ne soit pas plus longtemps détournée de son but. — Lettre du Président au général Oudinot. — Ordre du jour du général Changarnier. — 9 mai, interpellation Grévy sur la lettre présidentielle; réponse embarrassée d'Odilon Barrot; Ledru-Rollin; proposition Flocon; 10 mai, Jules Favre; 11 mai, nouveau discours de Ledru-Rollin; Odilon Barrot; Jules Favre; ordre du jour pur et simple voté par 329 voix contre 292. — Cinquante-neuf représentants déposent une demande de mise en accusation du Président et des ministres, qui est repoussée par 388 voix contre 138; dépêche de Léon Faucher; blâme de l'Assemblée; démission de Léon Faucher; le *National*, le *Crédit*, la *Vraie République*; l'*Assemblée nationale*, journal de Changarnier, défend le Président; le *Pays*, journal bonapartiste, exulte. — La lutte électorale; circulaires Aristide Ferrère, où se révèle la pensée intime du prince. — Comité central bonapartiste. — Déclaration du comité de la rue de Poitiers. — La *Presse*.

Depuis de longues années l'opposition républicaine réclamait l'affranchissement et l'unité de l'Italie. Louis-Napoléon ne sera pas seul à supporter devant l'histoire la lourde responsabilité de cette politique néfaste qui a eu pour résultat, en portant la plus grave atteinte aux conditions séculaires d'existence de la Papauté, d'attacher à notre flanc une grande puissance, devenue ennemie de la France, ennemie d'autant plus irréconciliable que son unité a été faite par nous et cimen-

tée de notre sang. A la fin de février 1848, Lamartine dans son manifeste aux puissances étrangères s'exprimait ainsi : « Si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraît avoir sonné dans les décrets de la Providence... ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples. »

L'Italie tout entière répondit à cet appel. Du nord au midi les peuples se soulevèrent contre leurs souverains. Le Piémont, ambitieux, venait au secours de la Lombardie insurgée, mais il était écrasé à Novare par les Autrichiens. A Florence, à Naples et dans les autres États, la Révolution était triomphante. A Rome enfin, le pape Pie IX, quelques jours après l'assassinat de Rossi, était obligé de prendre la fuite en se cachant dans une voiture de bagages et de se réfugier à Gaëte. La République romaine était proclamée. Le Pape réclame l'intervention des puissances catholiques. Le 20 février, le ministère, par l'organe de M. *Drouyn de Lhuys* répondant à une interpellation de *Ledru-Rollin*, déclare que la France ne peut rester indifférente à ce qui se passe dans les États romains, d'autant moins que l'Autriche, l'Espagne, Naples, sont près d'intervenir. *Ledru-Rollin* s'indigne de voir le ministère faire la guerre non dans l'intérêt de la liberté des peuples, mais, chose inouïe, contre cette sainte liberté, et qui plus est, une guerre de religion! Le Pape serait le premier à dire : Pas de sang répandu pour rétablir le pouvoir temporel. — MM. *Coquerel* et *Poujoulat* soutiennent le gouvernement. M. *Bac* déclare qu'une République n'a pas à se faire juge de la politique intérieure des autres nations. M. *Aylies* répond que l'indépendance du Pape relève de la catholicité tout entière. — Le 16 avril, par 388 voix contre 161, l'Assemblée nationale vote un projet de loi qui ouvre au ministre de la guerre un crédit

de 1,200,000 francs pour subvenir aux dépenses du « corps expéditionnaire de la Méditerranée ». Le but de l'intervention, avait dit au cours de la séance le général *Lamoricière*, était : 1° de sauver les institutions libérales; 2° de ne pas laisser l'Autriche prendre une situation prépondérante en Italie auprès du Pape. — Le gouvernement envoie à MM. *d'Harcourt* et *de Rayneval*, nos ambassadeurs à Rome et à Naples, alors à Gaëte, les instructions suivantes (1) : « Renverser cette base (la souveraineté temporelle), c'est porter une atteinte sérieuse à une institution dont toutes les nations catholiques ont le droit de revendiquer l'intégrité parce qu'elle est la clef de voûte de la religion... Il faut que le Pape soit rétabli dans l'indépendance... (nécessaire)... pour le libre accomplissement de ses devoirs spirituels; il faut en même temps que les populations de l'Église soient mises à l'abri du retour du détestable régime qui a été la cause première de toutes les calamités de ces derniers temps... » Le 26 avril (1849), le général Oudinot de Reggio débarque à Civita-Vecchia avec un corps d'armée de 12,000 hommes. Le 30, il arrive sous les murs de Rome. Dans sa marche l'armée française rencontre de distance en distance des écriteaux portant le texte de l'article 5 de la Constitution : « La République française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple (2). » Le général Oudinot (3), dans une proclamation aux habitants de Rome, déclare que la France a vu seulement que par sa position elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 207.

(2) Mazzini, l'un des triumvirs, dit aux membres de la légation française : « La menace d'une intervention autrichienne est sans fondement; d'ailleurs, intervenir soi-même à l'improviste pour empêcher l'intervention d'autrui, c'est apporter un mal immédiat sous prétexte de conjurer un mal éloigné. La protection qu'on nous accorde ressemble fort à une servitude qu'on nous impose. »

(3) Dans un ordre du jour, au moment du départ, il disait : « Le gouvernement n'a pas voulu que les destinées du peuple romain pussent être à la merci d'un parti en minorité ou d'une puissance étrangère. Il nous confie le drapeau de la France pour le planter sur le territoire romain comme un éclatant témoignage de sympathie... »

l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX et de l'anarchie de ces derniers temps; que le drapeau (français) est celui de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté! L'Assemblée romaine proteste au nom de Dieu et du peuple contre la violation de son territoire sans aucune déclaration préalable, contre l'atteinte portée au droit des gens, aux engagements pris par la nation française dans sa Constitution, et aux liens de fraternité qui auraient dû naturellement unir les deux républiques. Le général Oudinot lance une nouvelle proclamation : « ... A peine élevé sur le trône pontifical, le généreux Pie IX avait conquis l'amour de ses peuples en prenant l'initiative des réformes libérales; mais un parti factieux, qui a porté le malheur dans toute l'Italie, s'armait dans Rome à l'ombre de la liberté. Le fantôme de gouvernement qui siège à Rome répond par des bravades à mes paroles de conciliation. Soldats, acceptons le défi! Marchons sur Rome! » Les Romains répliquent par deux coups de canon. L'armée française reçoit l'ordre d'attaquer et monte à l'assaut. Elle est repoussée sur toute la ligne et éprouve des pertes considérables (1).

Dans sa séance du 7 mai, l'Assemblée nationale par 328 voix contre 241 invite le gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. Le même jour, le Président de la République écrit au général Oudinot : « La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; nos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il

(1) 200 morts, 300 blessés, 365 prisonniers.

reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. » Le général Changarnier adressait alors à la garnison de Paris l'ordre du jour suivant, qui fait singulièrement disparate avec les sentiments qu'il devait manifester bientôt à l'égard du Président ; mais à ce moment il croyait être le mentor du chef de l'État et le maître de l'avenir : « Faites que cette lettre du Président au général Oudinot soit connue de tous les rangs de la hiérarchie militaire. Elle doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'État, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu » (1).

Le lendemain 9 mai, M. Grévy interpelle le ministère sur cette lettre. M. Odilon Barrot répond : « (C'est) une lettre de sympathie, d'encouragement, de reconnaissance envers les soldats... Je n'y aperçois rien qui engage la politique, qui établisse et qui ait même l'intention d'établir un conflit entre la résolution de l'Assemblée et l'exécution que doit donner le gouvernement à cette résolution. Cependant cette lettre n'est point un acte de cabinet et de conseil... » *Ledru-Rollin* n'a pas de peine à faire justice de ces explications embarrassées : « Quand il y a, dit-il, un premier magistrat responsable... dire qu'un pareil document, en semblable circonstance, n'est pas de la plus haute gravité quand ce document est... placé à l'ordre

(1) « Il était impossible, dit Odilon BARROT dans ses *Mémoires* (t. III, p. 226), de signaler avec plus d'audace le triple but de la lettre du Président, qui était de capter la faveur de l'armée, de l'irriter contre l'Assemblée et d'afficher le plus profond mépris pour les résolutions parlementaires. » Comment concilier cette déclaration avec son langage devant l'Assemblée? Il n'était donc pas sincère alors? Et pourquoi? pour garder son portefeuille? La vérité, c'est que les sentiments avaient changé, et que ces Mémoires ont été écrits après coup, sous l'impression de la rancune et d'une ambition déçue. En ce qui concerne l'ordre du jour du général Changarnier, Odilon Barrot, interpellé, déclarait à l'Assemblée qu'il avait demandé des explications au général, qui avait répondu n'avoir fait que porter à la connaissance de l'armée l'expression de la sympathie du Président pour nos soldats et ne pas comprendre qu'on eût pu voir dans cet ordre du jour une offense à l'Assemblée dont il respectait les droits et les prérogatives.

du jour de l'armée, c'est dire une chose qui n'est pas raisonnable. Oui, la lettre est officielle, car la lettre engage la politique malgré vous... On dit : Des renforts vous seront envoyés... (On prétendait) que la République romaine n'était plus soutenue que par une poignée de factieux... que l'armée autrichienne était à deux jours de marche de Rome... on ne voulait pas qu'on restaurât le pouvoir papal sans que l'influence française pesât dans la balance. Voilà bien les deux conditions. Eh bien, le lendemain d'un vote qui exigeait au moins que l'armée française n'entrât point à Rome, qu'elle n'étouffât pas la République, vous président, vous avez la témérité d'écrire officiellement : Persévérez! vous aurez des renforts! Citoyens, agir ainsi, c'est déchirer votre décision, c'est trahir la République! Ce qui est une honte dans l'histoire d'un peuple libre, c'est une bataille livrée pour étouffer la liberté et anéantir une République!... »
M. *Flocon* dépose la proposition suivante : « Vu l'article 67 de la Constitution, ainsi conçu : Les actes du Président de la République autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par les ministres, l'Assemblée nationale déclare la lettre du citoyen Louis-Napoléon, président de la République, adressée à M. le général Oudinot, en date du 8 mai 1849, nulle et de nul effet. (*Exclamations et rires à droite, longue interruption.*)...Je ne pense pas qu'il puisse se présenter de circonstance plus grave et plus périlleuse dans une République que celle où le chef du pouvoir exécutif s'adresse directement à l'armée sans le contreseing et la responsabilité d'un ministre... C'est une protestation contre le vote que vous avez rendu... Il est temps... que l'armée sache bien que c'est l'Assemblée qui... décide la paix ou la guerre. »

— Le lendemain 10 mai, la discussion continue... « Tous les voiles sont déchirés, dit *Jules Favre*... nous marchons sous la bannière du Pape... Vous oubliez qu'il y a une Constitution qui vous défend de vous immiscer dans les affaires d'un peuple libre ; vous oubliez qu'il a été solennellement entendu à cette tribune que vous n'alliez pas rétablir le Pape... Nous avons

été trompés!... Vous allez chez un peuple ami sans y être appelés... vous allez sur un territoire ami, vous dites à un gouvernement constitué, sorti comme le nôtre du suffrage universel : Vous n'êtes qu'un ramas de factieux et de brigands; quittez ce siège que vous avez usurpé!... Le défi vient de vous qui, au mépris de la volonté de l'Assemblée, contrairement à votre parole, avez déchaîné la guerre... »

Le 11 mai, c'est *Ledru-Rollin* qui remonte à la tribune : « Vous vouliez qu'on n'entrât à Rome que pour le cas où on y serait appelé, ou bien si une intervention napolitaine ou autrichienne menaçait le gouvernement romain... Ou les lois de la logique sont changées, ou il faut conclure que l'on a déversé sur votre résolution le plus profond mépris. Si vous ne savez pas vous donner satisfaction, non, vous n'existez plus, le Président de la République est tout! (*Agitation prolongée.*) La lettre est officielle; donc elle est un acte politique, et cette téméraire politique du Président contredit, efface, détruit la vôtre. Ministres, si vous avez ignoré cette lettre outrageante pour la majesté de l'Assemblée, donnez votre démission, autrement vous êtes des complices!... Êtes-vous des hommes?... La main sur le cœur, avez-vous le sentiment de votre dignité? Si vous l'avez, répondez à cet insolent défi par un acte d'accusation, ou... disparaissez, car vous avez l'opprobre au front... Comment, on vous montre comme les ennemis de l'armée! on vous désigne à ses baïonnettes au profit de qui? Au profit d'un prétendu chef d'État, c'est-à-dire d'un simulacre impérial ou royal. » *Odilon Barrot* déclare à nouveau que la lettre du Président n'enchaîne pas la politique même du ministère, qu'elle n'est que l'expression sympathique du chef de l'État pour les soldats, que l'armée française n'est pas en Italie pour y constituer un gouvernement, mais pour exercer une médiation d'humanité et de liberté. *Jules Favre* rappelle que lors du vote de l'expédition il a été solennellement promis qu'on ne porterait pas atteinte au gouvernement romain! « Il est certain, dit-il, qu'on a attaqué Rome à main armée, qu'on l'a attaquée contre la volonté de l'Assemblée nationale... A la lecture d'un pareil

document (la lettre du Président), quelques-uns ont pu se demander... si l'Assemblée s'était véritablement donné un maître, car on y parle dans cettre lettre un langage qui n'est pas celui d'un État républicain; on y dispose de la force publique; on y prend des résolutions!... Le cabinet vous a dit... que la lettre avait été publiée sans qu'il la connût... Comment! c'est ainsi que vous sauvegardez la dignité du pouvoir dont vous êtes les dépositaires?... Nous ne pouvons pas souffrir... qu'en dehors du cabinet le Président puisse avoir une politique... Ce n'est pas tout... un ordre du jour a paru, ordre du jour coupable, ordre du jour insurrectionnel, ordre du jour qui est une véritable provocation... Le cabinet... a pris l'engagement de ne pas attaquer la République romaine, et il l'a attaquée... En vertu de quel droit avez-vous fait la guerre?... Qu'avez-vous fait de l'article 5 de la Constitution (respect de nationalités étrangères)? Vous en avez fait la bourre de vos canons!... Le gouvernement romain eût été composé de misérables lâches... s'il avait répondu à vos sommations armées. Il a résisté, il était dans son droit, droit éternel, droit saint, droit protégé de Dieu, celui de la créature intelligente résistant contre la force. Eh bien, ce droit, vous l'avez foulé aux pieds, et cette violation du droit, vous l'avez scellée du sang de nos soldats!... » L'ordre du jour pur et simple était voté par 329 voix contre 292.

Dans cette même séance du 11 mai, 59 représentants déposent une proposition tendant à décréter d'accusation le président de la République et ses ministres pour violation de l'article 5 de la Constitution. Elle réunit 138 suffrages et est repoussée par 388.

Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, ayant envoyé aux préfets une dépêche pour annoncer la décision de l'Assemblée dans les affaires d'Italie, où il disait, *en signalant les votes des députés du département*, que les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile au ministère pour courir aux barricades, 519 voix contre 5 considèrent cette dépêche comme une manœuvre électorale et infligent un blâme au ministre de l'intérieur, que le citoyen Flocon fait suivre de cette réflexion

qui excite une hilarité générale et prolongée : « Nous invitons M. le ministre de l'intérieur à envoyer cette nouvelle dans les départements par le télégraphe. »

M. Léon Faucher donne sa démission. Les journaux opposants condamnent avec indignation la lettre du Président; les plus avancés demandent la mise en accusation dans les termes les plus outrageants. « Nous blâmons, dit le *Siècle* (1), les passages de cette lettre, où, disposant à son gré des forces et des trésors de la France, il semble oublier que la Constitution à laquelle il a prêté serment ne met pas ces forces et ces trésors à sa disposition exclusive. » — « Voilà, dit le *National* (2), comment il tient compte de la volonté de la représentation nationale, c'est ainsi qu'il prouve son respect pour la Constitution. Nous avons peine à en croire nos yeux. En ce moment même le défi provocateur, jeté par le premier fonctionnaire de la République au pouvoir souverain, nous paraît inexplicable. L'intervention directe, personnelle, de M. Louis Bonaparte dans une question qui se débattrait entre son cabinet et l'Assemblée serait déjà un fait grave; mais que penser lorsque cette intervention se manifeste après un vote décisif, formel, qui a tranché constitutionnellement le débat?... Il ignore donc qu'il n'a pas le droit d'ordonner seul à une compagnie de prendre les armes, de faire un pas en avant? Mais s'il n'a pas lu la Constitution qu'il a jurée, il n'a donc personne à côté de lui qui lui rappelle la portée de son serment? Qu'est-ce à dire? Que l'on se passerait au besoin de l'assentiment de ses ministres comme on semble vouloir se passer de l'autorisation de l'Assemblée? Tout cela a besoin d'explications, et ces explications ne sauraient être trop promptes... Nous imposons silence à l'indignation de notre cœur... Nous tairons les soupçons que font naître dans notre esprit les faits dont nous sommes témoins depuis quelque temps... Quant aux ministres, s'il leur reste quelque respect d'eux-mêmes, s'ils ne sont pas, tous, les complaisants serviteurs d'un maître impérieux, leur démission

(1) 10 mai 1849.
(2) 9 mai 1849.

accompagnera l'insertion au *Moniteur* de la lettre de M. Bonaparte... ce document d'un style impérial. » D'après le journal *le Crédit* (1), la lettre « est un audacieux et imprudent défi jeté à l'opinion publique ». La *Vraie République* (2) estime que... l'Assemblée a esquivé un 18 brumaire. « La lettre impériale qui viole... la Constitution et qui insulte à la puissance supérieure de l'Assemblée n'était qu'une provocation ambitieuse pour en finir avec la République... avant que des élections nouvelles vinssent flétrir la politique désastreuse et perfide de l'Élysée... Pourquoi donc tant d'audace de ce magistrat éphémère contre son premier maître le peuple souverain, contre son second maître la représentation nationale?... Il est facile de deviner que le prétendant à l'Empire est pressé! Il veut utiliser les trois jours qui lui restent... Et en effet, où en serait ce *bouche-trône* s'il avait des élections franchement royalistes et des élections franchement républicaines? Et il n'y a de possible que l'un ou l'autre résultat, si l'on veut, les deux ensemble. Le parti bonapartiste, impérialiste, présidentiel va disparaître à la proclamation du scrutin... L'étranger (3) qui gouverne la France a certainement eu la volonté d'un coup d'État... Justement menacé d'accusation, de suspension, de déchéance, le héros de Strasbourg aurait fait son coup séance tenante... Il s'agissait d'arrêter les représentants de la Montagne au milieu de l'Assemblée s'ils eussent... proclamé l'accusation et la déchéance du président étranger... La conspiration est flagrante. L'inquiétude est générale... S'il n'est pas maintenant décrété d'accusation, quand le serait-il donc?... Légalement (4) et moralement le prince étranger qui au 10 décembre a surpris à la République un vote de fatigue et de désespoir, comme il avait déjà voulu escamoter la France à Boulogne et à Strasbourg, le président Bonaparte est déchu de la présidence! »

(1) 10 mai 1849.
(2) *Ibid.*
(3) 11 mai 1849.
(4) 9 mai 1849.

Le *Peuple* dit (1) : « Louis Bonaparte ne peut plus être président de la République; il a trompé l'Assemblée nationale, il a violé la Constitution ; il a trahi la République !... Combien (2) de temps encore la République souffrira-t-elle cet aventurier qui a nom Louis Bonaparte?... Il (3) n'y a plus à en douter, Louis Bonaparte est le vassal de Pie IX et de Nicolas ; Louis Bonaparte est un cadavre galvanisé par les Jésuites et les Cosaques. Qui nous délivrera de cet aventurier ? » « Est-ce, dit la *Réforme*, pour cette iniquité, cette honte, est-ce pour ce guet-apens contre l'Italie que vous avez élu le neveu de Bonaparte?... Voilà qu'un gouvernement, violateur effronté de la Constitution..., loin de prêter à la République romaine les secours promis, arme contre elle, et par une indigne et lâche trahison dévoue les soldats de Marengo, transformés en soldats du Pape, à la honte de la renverser. En leur nom, au nom de la France, nous protestons contre ce crime infâme... La violation de la Constitution est formelle ; elle s'est accomplie avec la duplicité et le manque de foi qui semblent familiers à M. Bonaparte... Ainsi parce qu'un pouvoir de trahison lancera notre armée dans un guet-apens contre un peuple, il faudra pour notre honneur militaire que l'assassinat arrive à bonne fin; il faudra pour que l'honneur reste au drapeau qu'un peuple qui se défend chez lui soit égorgé par nos armes... » « Dites-nous donc (4) (ô Odilon), ô Dreux-Brézé des grandes manchettes et des petites raisons, dites-nous si la lettre de votre illustre président n'est pas une insolente condamnation du dernier vote de l'Assemblée... » La *République* s'écrie (5) : « ... De quel droit... s'adresse-t-il à l'armée... que la Constitution lui interdit de commander... de quel droit ce fonctionnaire essentiellement responsable et révocable se permet-il d'infirmer les décisions de l'autorité souveraine du Parlement?

(1) 10 mai 1849.
(2) 14 mai 1849.
(3) 19, 29 avril, 9 mai 1849.
(4) 10 mai 1849.
(5) *Ibid.*

De quel droit, lui qui ne peut disposer ni d'un homme, ni d'un écu de la France, se permet-il de continuer une guerre impie, inconstitutionnelle? Est-ce que le jouteur de la passe d'armes d'Eglington sous le costume du chevalier des miroirs, est-ce que le parodiste du Petit Caporal se laissant prendre derrière une grille comme un jeune écervelé, est-ce que le héros de Boulogne, le *special constable* de Mary-le-Bone... croit compter assez de... hauts faits pour revêtir la pourpre impériale?... Jamais notre France ne déchirera sa constitution pour se laisser gouverner par les chambellans de ce fétiche fatal qui n'a jamais manié d'autre arme que la lance à fer émoussé d'un tournoi de carnaval ou le bâton de police!... Il est temps de mettre un terme à ces velléités dictatoriales qu'affecte l'élu du 10 décembre. Si l'on a pu souffrir des puérilités, comme le port illégal d'un uniforme de général, comme la création d'aides de camp pour un fonctionnaire civil... il n'est plus permis de tolérer une usurpation de pouvoirs... Ce que le citoyen Louis-Napoléon n'a pas le droit de faire, c'est d'engager la politique et les forces de la France, c'est de tenir, lui, le héros de Strasbourg et de Boulogne, un langage qui ne pourrait convenir qu'au vainqueur de Montenotte, de Lodi, d'Arcole et de Rivoli... » La *Démocratie pacifique* n'est pas moins violente (1) : « La France est mise au ban de l'Europe ; elle a changé ses soldats en Cosaques... elle sème le meurtre et la désolation sur son passage... Le ministère a déchiré la Constitution, traîné le drapeau de la France dans le sang et dans la boue... Après (2) les deux folies de Strasbourg et de Boulogne, Louis-Napoléon trouve le moyen de se surpasser encore, et il exécute en personne cette troisième folie qui a paru hier soir dans la *Patrie* (lettre au général Oudinot). Oui, c'est une folie bien caractérisée, c'est une monomanie d'impérialisme aussi impuissante que ridicule... Le Président de la République a rendu lui-même nécessaire, urgente, sa mise en accusation. Au crime d'avoir autorisé une guerre contre un peuple libre sans l'assen-

(1) 8 et 10 mai 1849.
(2) 8 mai 1849.

timent de l'Assemblée nationale... vient s'ajouter celui de se révolter contre une décision formelle de l'Assemblée souveraine... Notre (1) honneur militaire, notre honneur national, vous les avez prostitués, avilis, au service d'une cause infâme... et vous vous appelez Bonaparte!... Nous sommes à la veille de la guerre civile... Les Français ont assailli traîtreusement une république, violé un territoire ami, répandu le sang de ces hommes dont le seul crime était d'être républicains comme nous. Le cabinet a joué l'Assemblée, trahi la France, déshonoré nos drapeaux, compromis l'influence de notre nom par une scélératesse sans exemple; rien ne peut mettre Louis Bonaparte à l'abri des mêmes accusations; on le peut d'autant moins qu'il a revendiqué sa part de responsabilité par une lettre qui est à la fois le plus audacieux des coups d'État et le plus ridicule. Que l'Assemblée nationale ait le courage de décréter d'accusation Louis Bonaparte... » La *Révolution démocratique et sociale* (2) s'écrie : « La France assassine la République romaine... la forfaiture de M. Bonaparte (est) une infamie... (C'est) une politique de honte. Jamais sous Louis-Philippe, de détestable mémoire, le drapeau tricolore n'avait subi la honte que lui prépare aujourd'hui M. Napoléon. La France permet au neveu de Napoléon de trahir la cause des peuples opprimés... En voulant tuer la République italienne, vous n'avez tué que vos ridicules prétentions à l'Empire... M. Bonaparte et ses ministres (3) devraient être à Vincennes. Ils ont trahi la République, violé la Constitution... »

L'*Assemblée nationale* (4) défend le Président de la République; sa lettre, dit-elle, si sympathique, si française, n'avait pas besoin de l'attaque des radicaux pour accroître sa popularité. Le journal du général Changarnier applaudit, quoique le prince soit sorti de son rôle constitutionnel. Bientôt il

(1) 10 mai 1849.
(2) 19 avril 1849
(3) 9 mai 1849.
(4) 10 mai 1849.

n'applaudira plus, il n'aura plus des trésors d'indulgence, il ne poussera plus à la roue du char bonapartiste, quand il faudra reconnaître que le Président est tout le contraire de l'imbécile qu'on croyait et n'entend pas tirer les marrons du feu pour d'autres. Le *Pays* (1) exulte... « La France entière doit une vive reconnaissance au président. Dans la crise affreuse qui nous menace de nouveau, on se demandait s'il aurait l'énergie nécessaire pour protéger la société ; il a répondu au défi de la *Montagne* par sa lettre au général Oudinot ; il a brûlé ses vaisseaux avec les implacables adversaires de l'ordre social ; il nous a donné par là une preuve irrécusable de son courage et de ses sentiments. C'est comme s'il eût dit à la France : Vous voyez que vous pouvez compter sur moi, je suis à vous à la vie, à la mort... Nous avons (2) à notre tête un homme courageux qui porte sur son front un signe providentiel. Oui, il a été suscité par la Providence pour nous sauver. Le doigt de Dieu est là. Que serions-nous devenus si le gouvernement n'avait pas été remis en des mains aussi généreuses?... Le nom de Napoléon a seul la force de combattre ce qu'il y a de plus puissant au monde : l'envie du pauvre contre le riche. Napoléon et le socialisme, voilà les deux adversaires en présence ; dans l'un se personnifient la société, la religion, la famille, l'ordre, la propriété, tous les trésors de la civilisation, la gloire de notre passé, le salut de notre avenir... Napoléon, c'est notre espoir, notre honneur, notre ancre, notre épée, notre drapeau... »

— Dès le mois de février la lutte électorale avait commencé en vue des élections du 13 mai. Sous la signature d'Aristide Ferrer, le 19 février, la circulaire suivante (3) était adressée aux électeurs des campagnes et aux ouvriers : « Mes bons amis... (je suis) à même d'apprécier au juste la profondeur du mal que la conduite des affaires de la République a fait dans toutes les classes, principalement dans le peuple... Je ne vois

(1) 12 mai 1849.
(2) 18 mai 1849.
(3) Faubourg Saint-Honoré, 134.

de soulagement à tant de malheurs que dans une Assemblée législative *napoléonienne*... Les candidats doivent être choisis dans l'ordre suivant : 1° les amis de Louis-Napoléon ; 2° les jeunes gens de vingt-cinq à trente-cinq ans qui n'ont pas encore figuré dans les Assemblées législatives et qui, aux dernières élections, ont montré le plus de dévouement à notre cause ; 3° les anciens magistrats, militaires ou administrateurs, restés fidèles à la mémoire de l'Empereur ; 4° les propriétaires qui, sortis des affaires publiques depuis le gouvernement de Juillet, voudraient consacrer leur intelligence et leur influence au bien général du pays ; 5° les membres de l'opposition sous le ministère Guizot ; 6° les républicains modérés... Vous demanderez aux candidats portés sur la liste définitive une *déclaration* de dévouement à la famille de Napoléon, qui, *seule,* est compatible avec le principe de la démocratie de 1789, et, *seule,* peut fonder aujourd'hui un gouvernement durable en France. » Le 4 mars, nouvelle circulaire : « ... Rappelez-vous, campagnards, que depuis 1815, les députés n'ont pas pensé à vous ; ils vous ont considérés comme si vous n'existiez pas... Vous devez hardiment choisir des hommes nouveaux pour faire de nouvelles choses... Par le choix de Louis-Napoléon Bonaparte vous avez inauguré l'ère des hommes nouveaux... étrangers aux partis qui se sont disputé le pouvoir depuis dix-huit ans... Votre préférence doit donc se porter sur les hommes qui n'ont pas encore paru dans nos Assemblées... Que votre drapeau électoral porte : NOUVELLE GÉNÉRATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, EMPIRE ÉLECTIF ET DÉCENNAL. » On voit, par ces derniers mots, se révéler la pensée du prince, et qui est celle-ci : Il faut que le pays, que la nouvelle Assemblée le délie de son serment, il faut qu'à une présidence de quatre années, sans reconduction possible, succède sinon un Empire héréditaire, du moins un principat de dix années. Le 5 avril, autre circulaire : « Électeurs des campagnes et ouvriers... Mes espérances sont dans les sentiments d'amour que les populations entières des campagnes conservent pour le neveu de l'Empereur ; elles savent les entraves qu'en haine et en prévision de sa nomination on

a mises à son pouvoir, et elles tiendront à lui donner la puissance de faire le bien qu'il médite pour le peuple, en envoyant à l'Assemblée législative des représentants napoléoniens, ayant la foi et l'énergie nécessaires pour élargir le cercle de ses attributions en lui conférant un pouvoir qui, en respectant le suffrage universel, offre aux transactions une sécurité qu'une durée éphémère de quatre années ne peut inspirer... » On comprend parfaitement les espérances du prince et de son entourage. L'élection du 10 décembre ne devait-elle pas avoir une immense influence sur les élections législatives postérieures et en quelque sorte les commander? Comment ne pas penser que les millions d'électeurs qui avaient voté pour le Président ne tiendraient point à être représentés par des bonapartistes? Et cependant, comme nous le verrons, les choses très généralement se passèrent autrement. Les candidats bonapartistes ne se trouvèrent pas; surtout les candidats légitimistes ou orléanistes étaient de si gros personnages dans leurs départements respectifs qu'ils empêchèrent toutes autres candidatures conservatrices de se produire avec quelque chance de succès. L'on vit ce spectacle surprenant d'électeurs qui, après avoir acclamé un Bonaparte, choisissaient pour députés des adversaires du bonapartisme.

Le 1er mai 1849 paraissait encore une circulaire électorale : « Habitants des campagnes, cultivateurs et vignerons. Garde à vous!... Louis-Napoléon se rappelle des (*sic*) moindres marques de dévouement, et les personnes qui disent le contraire calomnient un des plus beaux caractères de l'époque... Depuis 1789 tous les gouvernements, sauf l'Empire qui des enfants du laboureur faisait des colonels ou des maréchaux, des ducs ou des princes, se sont appliqués à vous mettre en oubli; aux villes étaient les faveurs, aux campagnes étaient les charges... Il est plus que temps que vous choisissiez de véritables et sérieux défenseurs de vos intérêts... »

En outre, un *Comité central bonapartiste* se formait sous la présidence du général Bachelu. Il tenait ses séances 20, rue Bergère. Il se composait des généraux Hulot d'Osery, Rémond,

Sourd, Lamarre, Petiet; des colonels Langlois, de Pontécoulant, de MM. Desazars, de Saint-Hilaire, Fayot, de Zecavo, Barrillon, Lambert, Lançon, Mouillard, Darins, de Méron, Rapetti, Abrial, Lemarrois, de Forbin-Janson, de Talvande, Paul de Vigny, de Bilmare, de Franchessin, Mithivier, de Wals, Fresnel, Gauguier, Conessin de La Fosse, Pellegrini, Migneron, Sancier, Lepoitevin Sainte-Anne. Il envoyait en province aux électeurs voulant soutenir l'élu du 10 décembre, Louis-Napoléon Bonaparte, une « circulaire » où on lisait : « Choisissons pour prendre nos intérêts des *hommes nouveaux*, ne nous faisons pas illusion sur la fusion des partis... Déjà notre bon sens nous a portés vers le neveu de Napoléon parce que ce nom populaire, cher à la France, est un symbole d'ordre, d'honneur, de gloire, de dévouement, de désintéressement et d'avenir. Depuis qu'il est au pouvoir, Louis-Napoléon attend dans une douloureuse impatience que nous achevions notre œuvre en lui envoyant des députés réellement bonapartistes... »

Mais le principal comité électoral napoléonien était celui qui, sous la présidence du général Piat, était formé par les compagnons de Strasbourg et de Boulogne, les fanatiques, qui à eux seuls valaient des armées. A la date du 8 avril, ce comité faisait paraître l'adresse suivante aux électeurs : « ... Formé et organisé il y a dix mois (1), avec l'agrément de Louis-Napoléon... notre comité a eu l'honneur de poser le premier la candidature du neveu de l'Empereur, d'abord comme représentant du peuple, puis comme président de la République... Permettez-nous de vous rappeler les principes qui doivent vous servir de guides. Ces principes sont ceux qu'adopta l'empereur Napoléon quand, parvenu au pouvoir au milieu d'une société bouleversée par des partis acharnés les uns contre les autres, il entreprit de les réconcilier, de les fondre dans un grand parti national, en appelant à lui tous les hommes de mérite, tous les honnêtes gens, à quelque drapeau qu'ils

(1) Donc pour l'élection de juin 1848.

eussent appartenu. Ces principes, ce sont les mêmes que professe aujourd'hui le neveu de l'Empereur... La France accepte tous les hommes honorables, sages, intelligents des anciens partis, mais elle a le droit de leur demander comment ils comprennent le sentiment national et ce qu'ils feront pour le satisfaire. Le pays a donc à choisir entre ceux qui désirent le renversement de l'œuvre du 10 décembre et ceux qui en veulent l'affermissement.

« *Signé :* Général PIAT, FIALIN DE PERSIGNY, Armand LAITY, comte MÉSONAN, colonel THIÉRION, PIÉTRI, Eugène BATAILLE, BÉSUCHET DE SAUNOIS. »

Le *Comité de la rue de Poitiers*, qui est formé des députés légitimistes, orléanistes, bonapartistes, écrit (1) à ses correspondants : « Aux approches du 10 décembre, la candidature qui devait triompher est née *spontanément* du sein du peuple. Cette élection a été opérée par une majorité *sans exemple dans l'histoire*... Le prince a su démêler la politique de paix intérieure qui pouvait seule promettre à son administration constitutionnelle une bonne et durable part dans la mémoire du pays. Sa fidélité, sa fermeté, sa persévérance, déjà manifestées par des épreuves décisives, sont devenues des garanties publiques d'ordre et de confiance...

« *Signé :* Ferdinand BARROT, BERRYER, DE BROGLIE, CHAMBOLLE, DUVERGIER DE HAURANNE, Achille FOULD, SAUVAIRE-BARTHÉLEMY, DE MALLEVILLE, MOLÉ, MONTALEMBERT, général PIAT, DE NOAILLES, DE PÉRIGORD, DE RÉMUSAT, THIERS. »

La *Presse* (2) apprécie sévèrement ce manifeste : « Vous voulez, dit-elle, imposer vos noms à un grand nombre de colléges afin de parvenir plus sûrement à votre but qui est de

(1) 29 avril 1849.
(2) Numéro du 18 mars.

mettre en tutelle le Président de la République et de l'empêcher ainsi de donner cours à ses idées et à ses instincts... Vous voulez par l'élection du 13 mai ôter à l'élection du 10 décembre sa signification populaire, vous voulez enfin effacer le nom de Bonaparte sous le nom de Thiers. La France est avertie (1). »

(1) Il paraît alors un certain nombre d'affiches. Nous en mentionnerons une intitulée : *la Famille Bonaparte devant le tribunal du peuple*. Louis-Napoléon est censé répondre aux juges qui lui demandent : « Comment as-tu répondu à la confiance du peuple? — En marchant d'un pas ferme dans la véritable voie du progrès; en sacrifiant au bonheur du pays la brillante auréole de gloire dont j'aurais pu m'environner... J'aurais pu lancer la France entière sur les champs de bataille... vaincre et imposer des lois à l'Europe; j'ai mieux aimé travailler à diminuer les souffrances du peuple; je me suis efforcé... de ramener la confiance... sans sortir jamais des limites assignées à mon pouvoir, afin de répondre à ceux qui m'avaient accusé de tendre à la dictature, que je n'ai d'autre ambition que celle de servir mon pays. Par mon ordre les cités s'élèvent où les travailleurs trouveront des logements sains et toutes les commodités de la vie; naguère encore je disais à mes ministres : N'oubliez jamais que je ne goûterai pas de satisfaction véritable tant que les travailleurs, nos frères et nos meilleurs amis, ne seront pas entièrement affranchis des souffrances qui les accablent...; que nos plus grands efforts aient pour but l'anéantissement de la misère... Brûlons peu de lampions et doublons les secours à distribuer aux malheureux... L'amélioration du sort des ouvriers est une idée éminemment napoléonienne... A la suite des funestes journées de Juin un grand nombre de citoyens avaient été transportés, j'ai fait rendre à la liberté ceux qui avaient paru plus égarés que coupables... aujourd'hui je viens d'ordonner la mise en liberté de 1,228 de ces malheureux... » Le Président de la République se tait; un murmure favorable se fait entendre parmi les juges... (Les autres Bonaparte paraissent et s'expliquent sur leur conduite. Alors...) la grande voix du peuple souverain prononce ce jugement solennel : « Enfants de la France! neveux de Napoléon! honneur à vous! Vous avez résisté aux mauvaises passions, vous avez puissamment contribué à soulager les travailleurs, vous voulez que la France soit grande et prospère... Le peuple souverain vous approuve et déclare que vous avez bien mérité de la patrie. *Signé* : H. Chabaud. » (Imprimerie Blondeau, 32, rue du Petit-Carreau.)

Voici encore une affiche intitulée : *Passe-temps du Président. Trait de générosité de Louis-Napoléon Bonaparte*, avec une gravure le représentant à cheval et recevant le placet d'une pauvre femme, et cette légende : « C'est pour un secours, mon mari est malade! » Le Président remet 20 francs à la pétitionnaire qui lui couvre la main de baisers. Ce jour-là la promenade fut bien plus courte qu'à l'ordinaire. Le neveu de l'Empereur semblait préoccupé. Au retour, il monte rapidement à son cabinet, prend un billet de 100 francs et dit à son officier d'ordonnance de le suivre. Ils sortent à pied. Le Président se dirige vers l'échoppe de l'ouvrier malade, il arrive auprès du lit où la femme le suit en pleurant de joie : « Tenez, brave homme, voilà de quoi vous aider un peu; je ne suis pas riche; c'est égal, j'ai bien du bonheur à vous apporter du soulagement. — Ce qui me guérira, dit l'ouvrier, c'est votre visite... quel bonheur pour moi! C'est comme

V

Lettre du Président au prince Napoléon, où il expose son programme et ses espérances. — Révocation du prince Napoléon, ambassadeur à Madrid; lettre de celui-ci. — Le général Changarnier est nommé grand officier de la Légion d'honneur; son attitude à l'égard du Président. — Intérêt que le Président porte à l'armée; revue à Versailles; visite à la maison d'éducation de Saint-Denis, son discours; distribution de drapeaux à Troyes; allocution de l'évêque, Mgr Cœur; accueil enthousiaste des populations; la *Gazette de France*, l'*Opinion publique* comme la *Démocratie pacifique*, le *Peuple*, la *Vraie République* dénoncent le Président comme aspirant à l'Empire; la *Vraie République* lui reproche d'aller à Versailles en voiture et non en chemin de fer; l'*Assemblée nationale*, la *Liberté*, le *Dix-Décembre* qui paraît pour la première fois le 15 avril 1849, ne sont pas moins violents en sens contraire. — 4 mai, célébration du premier anniversaire de la proclamation de la République; le Président est acclamé; 5 mai, il assiste, aux Invalides, à la messe anniversaire de la mort de Napoléon Ier. — Bruits d'insurrection et en même temps de coup d'État. — Discussion à l'Assemblée sur la question de savoir si son président a le droit de réquisitionner les troupes; Odilon Barrot ne le conteste pas; incident relatif au général Changarnier, à cause de ses absences systématiques. — Le général Forest, qui avait refusé d'obéir aux injonctions du président de l'Assemblée, est nommé commandeur de la Légion d'honneur. — L'Assemblée repousse une proposition du gouvernement tendant à l'abrogation de l'article 67 de la loi du 22 mars 1831; M. Grévy; article du *Peuple*. — Revue du 21 mai; ovation faite au Président par l'armée; les journaux rouges disent qu'on voulait y proclamer l'Empire; le *National* affirme que le général Changarnier a donné l'ordre de crier : Vive Napoléon! Violente discussion à l'Assemblée les 23 et 24 mai; remarquable discours de Ledru-Rollin, dont la proposition d'enquête est rejetée. — L'Assemblée, avant de se séparer, vote des remerciements à la garde nationale et à l'armée sur la proposition d'*Antony Thouret;* ce qu'il dit; discours du président Marrast.

Le prince Napoléon, fils du roi Jérôme, n'approuvait pas la ligne politique de son cousin le président; il blâmait son

ça que faisait notre Empereur. Aussi mon père a eu le bonheur de mourir pour lui à Waterloo. »

CHANSON

Napoléon! toi l'élu de la France,
A l'ouvrier daigne tendre la main.
Verse en son cœur la joie et l'espérance,
Il priera Dieu pour ton noble destin.
Napoléon, apaisant nos douleurs,
Oui, tu seras béni des travailleurs.
. . . .
Un sort fatal, sur de lointaines rives.

alliance avec les représentants des anciens partis, et il le disait tout haut. C'est alors que Louis-Napoléon lui écrivit la lettre suivante :

« *Au prince Napoléon Jérôme, ambassadeur à Madrid* (1).

« MON CHER COUSIN,

« On prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu aurais dit que, *dominé par les chefs du mouvement réactionnaire, je ne suivrais pas librement mes inspirations; qu'impatient du joug, j'étais prêt à le secouer, et que pour me venir en aide il fallait aux élections prochaines envoyer à la Chambre des hommes hostiles à mon gouvernement plutôt que des hommes du parti modéré.* Une semblable imputation de ta part a le droit de m'étonner. Tu me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit (2), et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses, et non dans l'intérêt d'un parti. J'honore les hommes qui par leur capacité et leur expérience peuvent me donner de bons conseils; je reçois journellement les avis les plus opposés, mais j'obéis aux seules impulsions de ma raison et de mon cœur. C'était à toi moins qu'à tout autre de blâmer en moi une politique modérée, toi qui désapprouvais mon manifeste parce qu'il n'avait pas l'entière sanction des chefs du parti modéré... Le premier devoir était de rassurer le pays; à chaque jour sa tâche; la sécurité d'abord, ensuite les améliorations. Les élections prochaines avanceront, je n'en doute pas, l'époque des réformes

Vint condamner ton enfance aux douleurs.
Ah! disais-tu, de mon pèlerinage
Si pour toujours je dois subir la loi,
Si dans l'exil doit s'éteindre mon âge,
France, je veux mourir digne de toi!
. . . .

Signé : E. D.
(Imprimerie A. Siron, 110, rue Saint-Jacques.)

(1) Il venait d'être nommé.

(2) On remarquera cette déclaration qui est absolument vraie : dans tout le cours de son existence, Louis-Napoléon n'a obéi qu'à ses propres inspirations.

possibles, en affermissant la République par l'ordre et la modération. Rappeler tous les anciens partis, les réunir, les réconcilier, tel doit être le but de nos efforts. C'est la mission attachée au grand nom que nous portons ; elle échouerait s'il servait à diviser et non à rallier les soutiens du gouvernement. Désormais donc tu te garderas d'accréditer par des paroles inconsidérées les calomnies absurdes qui vont jusqu'à prétendre que de sordides intérêts dominent ma politique. Rien, répète-le très haut, ne troublera la sérénité de mon jugement et n'ébranlera mes résolutions. Libre de toute contrainte morale, je marcherai dans le sentier de l'*honneur*, avec ma conscience pour guide, et lorsque *je quitterai le pouvoir*, si l'on peut me reprocher des fautes..., j'aurai fait du moins ce que je crois sincèrement mon devoir. » Le prince, ne modifiant pas son attitude, était révoqué de ses fonctions d'ambassadeur le 26 avril. Quelque temps après, le 17 mai, il écrivait au *Constitutionnel* : « Je les ai laissés faire (les représentants des anciens partis) jusqu'au jour où j'ai vu qu'ils voulaient s'emparer du triomphe que le nom de Napoléon avait remporté pour l'exploiter à leur profit... Je n'ai pas voulu rester avec des hommes que je crois les ennemis de la République et du Président. »

Le Président, comme on le voit, tenait à rester en bons termes avec le parti conservateur et même à s'appuyer sur lui. Pour lui donner un gage de sympathie, il avait élevé, le 5 avril, le général Changarnier au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Il prouve ainsi l'élévation de son esprit, car il n'ignorait point les sentiments que montrait, ni le langage que tenait celui-ci sur le compte du chef de l'État. Le général recherchait (1) toutes les occasions de plaisanter sur la triste

(1) Voir le *Général Changarnier*, par le comte D'ANTIOCHE, ouvrage qui est consacré à l'éloge du général et qui, par conséquent, n'est pas suspect. — Changarnier était très entouré alors, très adulé; on lui disait qu'il était le « sauveur de la patrie » (voir même ouvrage, p. 264), et il le croyait, car il était extrêmement vaniteux. Il considérait le prince du haut de sa grandeur, et, en somme, il lui était bien inférieur. Il l'appelait « un perroquet mélancolique ». (Voir Jules RICHARD, *Comment on a restauré l'Empire*, p. 57.) Plus tard, il disait en plein

mine du Président, sur la pauvreté de son esprit, sur la nullité de son rôle (1); il prenait plaisir à le présenter comme son protégé, à se vanter de « le faire coffrer à la première incartade, de le faire conduire à Vincennes » (*sic*). Il tournait en ridicule ses prétentions à représenter et à faire revivre l'Empire (2); il disait fort haut que le jour où l'armée aurait à choisir entre le général sorti de ses rangs et ce « *coureur d'aventures et de complots ridicules* », il n'était pas un soldat qui hésiterait une seule seconde, qu'à la première apparence il ferait un acte de vigueur et saurait bien faire respecter la constitution... — Le prince n'avait pas de rancune. Il avait l'âme assez haute pour mépriser ces petites infamies.

Dès le premier jour il avait témoigné du grand intérêt qu'il portait à l'armée. En trois mois il avait déjà passé plusieurs revues. Il accusait (3) un constant souci d'être agréable aux soldats et de se montrer à eux. Le 15 avril, les journaux annoncent qu'il a passé un arrangement avec le directeur du panorama de la bataille d'Eylau pour que toute la garnison de Paris « puisse voir, comme dit le *Constitutionnel*, cette grande page de notre histoire militaire ». Le 22,

conseil des ministres, durant une courte absence du prince : « Oui, j'ai un plan, mais ce n'est pas de mettre sur le trône ce Thomas Diafoirus. » (*Ibid.*, p. 152. — Voir encore Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*, p. 59, à qui cette scène fut racontée par le général d'Hautpoul et par M. Rouher.)

(1) Louis-Napoléon présidait le conseil des ministres. « Jamais ou presque jamais il ne prenait part aux discussions. Pendant (que les ministres) parlaient, il construisait avec une attention profonde, nous disait un de ses ministres, des cocottes en papier, ou dessinait des bonshommes sur les dossiers. » (*Napoléon le Petit*, par Victor Hugo, p. 27.) Et toutes les fortes têtes ministérielles disaient en se rengorgeant : « Le pauvre homme! »

(2) « Toutes les fois, dit Odilon Barrot (qui peut marcher de pair avec le général Changarnier sous le rapport de la suffisance), qu'il paraissait au conseil avec ses pantalons à bandes rouges, nous échangions, mes collègues et moi, un sourire d'intelligence (?) et nous nous attendions à quelques-unes de ces propositions qui sentaient l'Empire et dont nous faisions justice à l'instant même. » (*Mémoires*, t. III, p. 101.)

(3) Le *Moniteur* du 31 mars 1849 annonçait que le Président avait visité les baraquements occupés par un régiment de ligne campé dans le jardin du Luxembourg, qu'il avait minutieusement examiné les objets de literie et d'habillement, qu'il avait défait lui-même plusieurs lits, qu'il avait aussi voulu voir les cantines et avait goûté la soupe et le pain du soldat, afin de s'assurer par lui-même dans quelles conditions d'hygiène et de bien-être se trouvaient les troupes.

il passe une revue des troupes casernées à Versailles, et distribue des drapeaux aux bataillons des gardes nationaux de Seine-et-Oise (1). Le 29, il se rend à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis, où il répond aux paroles de bienvenue : « C'est avec une bien vive émotion que je revois ces lieux que j'ai visités plus d'une fois dans mon enfance avec ma mère... A une époque où l'on attaque si vivement les idées de famille, il importe qu'une éducation sage et solide comme celle que l'on reçoit ici développe chez ces jeunes enfants les éternels principes de morale, d'ordre et de travail, qui en feront un jour de bonnes mères de famille. C'est en élevant avec soin la génération actuelle que nous parviendrons enfin à donner et à consolider nos *institutions républicaines.* » On remarquera ces dernières paroles. Cette déclaration, il l'avait déjà faite. Rien ne l'obligeait à la renouveler. Croyait-il nécessaire de donner un avertissement aux électeurs pour qu'ils ne portassent pas leurs voix sur les représentants des anciens partis? N'avait-il alors d'autre ambition que de se perpétuer à la Présidence? Peut-être encore les mots « Empire » et « République » ne s'excluaient pas l'un l'autre, pour lui. Peut-être enfin, à force d'entendre parler du rétablissement de l'Empire et crier : Vive l'Empereur! arriva-t-il peu à peu à admettre la réalisation de ce qui ne lui était apparu à l'origine que comme un rêve.

Le 30 avril, le Président se rend dans le département de l'Aube pour distribuer des drapeaux aux gardes nationaux. Pendant tout le trajet (2) les populations s'étaient portées en foule à sa rencontre et formaient une haie tout le long de la route. Partout, ajoute le *Moniteur*, l'enthousiasme éclatait sur son passage. Il était salué des acclamations les plus vives. A

(1) Le *Moniteur* du 23 dit : « Une explosion de cris : Vive Napoléon! Vive la République! a salué l'arrivée du Président... et les acclamations les plus enthousiastes n'ont cessé de se faire entendre... »

(2) Voir le *Moniteur* du 1er mai. — La *Révolution démocratique et sociale* du 1er mai dit, en parlant de ce voyage, que le prince faisait l'effet d'un « personnage inerte et immobile... On ne voyait qu'une sorte de buste monté sur jambes, avec un nez de carton et d'énormes moustaches. »

Moret, la garde nationale ne cesse de faire entendre les cris de : Vive Napoléon! Vive le Président de la République! A Troyes, une foule immense encombre toutes les rues et lui fait un accueil enthousiaste. L'évêque, Mgr *Cœur*, dit en s'adressant aux gardes nationaux : « Ces drapeaux que vous allez recevoir ont été bénits en présence de l'élu de la nation, du neveu de l'Empereur dont le nom est pour toute la France le symbole de l'ordre, de la victoire et de la prospérité publique, en présence de l'élu de la nation, qui, en quelques mois, a su s'attirer l'estime de l'Europe tout entière et qui a justifié les suffrages et les espérances de la France par la sagesse de son gouvernement... Si un jour la patrie était menacée, rappelez-vous pour être invincibles qu'ils ont été tenus par le neveu de l'Empereur, car il y a dans le sang des héros une vertu secrète et mystérieuse qui se communique à tout ce qu'il touche. » Le Président remercie l'évêque de Troyes (1) et l'embrasse « avec effusion ». Cette cérémonie, écrit-on au *Moniteur*, laissera de longs souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté... Le voyage de Louis-Napoléon a été une véritable ovation populaire. Chaque ville, chaque bourg, chaque village avait fait des préparatifs pour le recevoir... Nous avons vu plus d'un vieux soldat des guerres de l'Empire verser des larmes d'attendrissement en apercevant le neveu de l'Empereur... Plus de cent mille personnes encombraient les rues et les boulevards... Il y avait là des gardes nationaux qui avaient fait plus de vingt lieues pour assister à cette cérémonie. La Champagne tout entière était représentée...

Les journaux ne cessaient de discuter l'éventualité d'un retour à l'Empire. « Nous entendons parler, dit la *Gazette de France* (21 mars), de dynastie impériale... Peut-on hériter de ce qui a entièrement péri? Il ne saurait y avoir héritage dans ce qui n'existe plus et ne doit jamais reparaître. Et que veulent les serviles adorateurs d'un Empire qui ne doit plus vivre que dans l'histoire? Ils veulent élever une seconde légitimité à côté de

(1) « ...L'évêque de Troyes l'encensait et le haranguait comme s'il eût eu déjà la couronne sur la tête. » (Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 248.)



celle qui n'est contestée par personne comme principe!... Dira-t-on que la dynastie nouvelle offrira plus de garanties à la liberté? Elle n'en offre aucune dans son passé, car la tyrannie de Napoléon fut la plus lourde, la plus funeste, qui ait jamais pesé sur la France... Il est constant (23 mars) qu'un parti s'organise à Paris et dans les départements sous l'invocation du nom de Napoléon. Ce parti a ses comités, ses journaux, ses agents. Il a son but qu'il ne dissimule pas. Ce but est la restauration de la dynastie impériale dans la personne de M. Louis Bonaparte, président de la République. » « Auriez-vous l'espérance insensée, disait un autre journal légitimiste, l'*Opinion publique*(1), de ressusciter l'Empire sans ressusciter l'Empereur? Mais alors pourquoi vous appeler comité bonapartiste? Parce que le Président s'appelle Bonaparte? Mais alors le nom que vous prenez n'a pas de sens; dans la langue politique, bonapartiste veut dire partisan du régime impérial... Refaire(2)l'Empire tel qu'il fut, c'est-à-dire glorieux et allant retrouver en Europe au moyen de la victoire les piliers de granit posés par la puissante main de Charlemagne pour soutenir son édifice monumental, c'est là un rêve. Et qui donc nous conseillerait de recommencer une tentative que Napoléon le Grand lui-même n'a pu réaliser? Pour refaire l'Empire, où est l'Empereur?... Le bonapartisme est mort. Il est mort d'avoir vécu. Il ne saurait être question de ressusciter un régime éminemment transitoire et qui a fait son temps. Passer de la présidence à temps à la présidence à vie, et de là à l'Empire, c'est un rêve!... Quel est le sens (3) de ce mot : le parti bonapartiste?... Où était-il pendant les longues années qui ont précédé la révolution de 1848? Quand Louis-Napoléon a voulu essayer d'établir l'Empire, combien de bonapartistes a-t-il trouvés? Une cinquantaine peut-être. L'ancien parti bonapartiste s'est fondu tout entier dans les autres partis. Nous avons vu les noms des serviteurs les plus intimes de l'Empereur dans le cabinet de

(1) 4 mars 1849.
(2) 11 mars 1849.
(3) 15 avril 1849.

Louis-Philippe... Il n'y a plus guère qu'aux Invalides qu'on puisse trouver de vrais bonapartistes. La *Liberté* en criant : *Debout les bonapartistes!* n'appelle pas des vivants, elle évoque des fantômes. Elle rappelle la belle ballade allemande sur cette heure de minuit où César passe en revue ses légions. Le bonapartisme, c'était l'idolâtrie d'un grand homme, c'était une épée victorieuse couronnée. Cette épée est étendue sur un tombeau, y a-t-il quelqu'un au monde qui soit capable de la prendre?... Venir nous parler du bonapartisme... tenez, vous nous faites pitié! » La *Démocratie pacifique*(1) s'écrie : « Quand finira cette mauvaise plaisanterie? Vous voulez faire de Louis-Napoléon le vainqueur d'Italie et d'Égypte? le créateur de l'administration et des codes? vous voulez absolument donner à Louis-Napoléon le prestige du génie?... A qui pourrez-vous persuader que Louis-Napoléon est son oncle? Quand vous dites avec emphase : Austerlitz et Wagram, un écho malin vous répond : Strasbourg et Boulogne... Un nom, rien qu'un nom, les neuf lettres qui forment le nom de Bonaparte, voilà tout ce que vous possédez aujourd'hui du consulat... nous ne pouvons admettre qu'un mot suffise pour mettre en déroute les étrangers et les factieux... cela ressemble trop à cette tactique des Chinois qui espèrent épouvanter leurs ennemis en agitant au milieu des cris des dragons monstrueux et des têtes gigantesques. Un gouvernement (2) peut-il subsister longtemps lorsque... la pensée plus ou moins occulte du pouvoir inférieur est de détruire la forme même du gouvernement?... (Nous avons) un président qui ne s'est nullement appliqué à effacer ses antécédents fâcheux; qui dissimule mal ou du moins dont les amis ne dissimulent point du tout la prétention à nous ne savons quel titre impérial, rêve ridicule d'un amour-propre insensé. » « Qu'est-ce que le bonapartisme? dit le *Peuple* (3). En 1815 et jusqu'en 1824, il voulait dire la haine de l'invasion, le ressentiment des désastres de Waterloo et de

(1) 26 avril 1849.
(2) 11 mai 1849.
(3) 29 mars 1849.

la captivité de Sainte-Hélène, et par-dessus tout l'aversion pour la famille des Bourbons. Les ardentes aspirations du bonapartisme vers la gloire et l'honneur national s'alliaient assez bien avec les désirs des libéraux. Il s'agit bien vraiment à l'heure qu'il est de monarchie de droit divin à renverser ou de système constitutionnel à mettre en pièces! En 1825, le bonapartisme n'était pas une idée, c'était un sentiment. En 1848, le bonapartisme n'est pas une idée, c'est un nom; ce n'est pas un sentiment, c'est une hypocrisie... Il est temps cependant que la France sache le mot de cette immense mystification à laquelle on l'a soumise depuis le 10 décembre, le moment des mascarades est passé. Haut le visage! messieurs les bonapartistes, comment vous appelez-vous?... Nous ne savons pas ce qu'il y a sous ce déguisement que vous nommez la popularité. »
La *Vraie République* (1) mentionne que le Président de la République s'est rendu à Versailles en voiture, et elle ajoute : « Cette affectation de ne pas voyager en chemin de fer a déjà été remarquée. Serait-ce une contrefaçon du dédain que Napoléon le Grand manifesta pour l'admirable invention de Fulton? Ou bien serait-ce que la rapidité du voyage en chemin de fer ne permet pas de recueillir les acclamations de la banlieue au passage de la berline princière? » Il faut reconnaître que le langage de certains journaux conservateurs était bien fait pour provoquer les soupçons et les accusations de la presse républicaine. L'*Assemblée nationale* (2) elle-même disait : « Lors du 18 brumaire, le premier Consul, entrant aux Tuileries, aperçut peints sur la muraille quelques débris des symboles de la Terreur, les bonnets rouges, les haches... Bonaparte regarda fixement ces hideux souvenirs et ne dit que ces mots : « Qu'on « efface toutes ces cochonneries-là! » Il fut obéi. La France n'attend qu'un mot de son chef pour suivre cet exemple; elle ne veut ni terreur ni révolution; elle a soif de repos, de prospérité; elle bénira la main qui la fera sortir de l'anarchie. »
Un nouveau journal, le *Dix-Décembre*, disait dans son premier

(1) 24 avril 1849.
(2) du 7 mars 1849.

numéro (1) : « Le Président de la République... est l'homme qui représente une grande idée, l'idée de force, l'idée d'ordre, d'enthousiasme, d'initiative et de probité gouvernementale... Le dogme Napoléon existe, il remue le peuple jusqu'au fond de ses entrailles, et quand il parle, six millions de voix lui répondent... A cinquante ans (2) de date, il semble que la Providence ait réservé à Louis-Napoléon le rôle qu'elle avait confié à son oncle... La ruine du pays était imminente... l'élection du Dix-Décembre nous a sauvés. » La *Liberté* (3) déclarait que les calomnies à l'encontre de l'Empereur ne sont plus de saison : « Celui que (l'on) nommait le tyran, l'ogre de Corse, a été replacé par la reconnaissance nationale au sommet de la colonne Vendôme; ses cendres sont aux Invalides; son nom dans toutes les bouches; son souvenir dans tous les esprits. L'Empereur n'a pas encore été bien jugé. Les guerres qu'il soutint, malgré lui, ont plus civilisé le monde que les paix bâtardes sous lesquelles croupissaient nos pères... Il a promené triomphalement... dans toute l'Europe les principes d'examen et d'indépendance, il les y a semés... et s'ils germent aujourd'hui, c'est grâce à sa puissante main... Ce que ce nom (4) contenait de garanties et d'espérances, nous le disions seuls avant le 10 décembre, toute la France le dit avec nous aujourd'hui... c'est le seul drapeau autour duquel toutes les transactions soient possibles. Par sa grandeur ce nom répond à toutes les exigences, par son origine ce nom qui se rattache intime-

(1) Numéro du 15 avril 1849. — Parmi les fondateurs de cette feuille, nous citerons : MM. Abbatucci, général de Padoue, général de Bar, Bataille, F. Barrot, Belmontet, Briffault, chef du secrétariat de la présidence de la République; Bonjean, Conneau, l'abbé Coquereau, général Exelmans, général Hulot d'Osery, Hyrvoix, Laity, officier d'ordonnance du Président; colonel Laborde, colonel Langlois, Laloue, Lucas, Lepic, officier d'ordonnance du Président; général Montholon, colonel de la Moskowa, Nogent-Saint-Laurent, Ornano, de Persigny, officier d'ordonnance du Président; général Piat, Patorni, général Perrot, général Raoul de Saint-Georges, lieutenant-colonel de Tocqueville, Wolowski, colonel Vaudrey, aide de camp du Président. — Rédacteurs : comte de Saint-Georges, général Rémond, Lherminier, Brisson, l'abbé Coquereau, Bataille.

(2) 18 avril.

(3) 4 mars.

(4) 13 mars.

ment à la démocratie a jeté de profondes racines dans le sentiment populaire. Par la magie des souvenirs il sera toujours l'idole du soldat et l'inspirerait encore aux jours de danger si l'Europe avait l'imprudence d'oublier ce que peut le courage français sous la conduite d'un Bonaparte... Par le rétablissement des autels en France la mémoire du premier Consul est restée chère au clergé gallican... Toutes les réconciliations sont donc possibles, nous allions dire inévitables, sous l'influence de ce nom providentiel. De tous les gouvernements (1) l'Empire seul ne tomba point devant le peuple, mais devant l'étranger. Aussi de toutes les dynasties la dynastie des Bonaparte est restée la seule populaire, la seule regrettée, la seule dont le peuple se soit souvenu et se souviendra... Le 30 mars 1815 (2), l'Empereur dit à Benjamin Constant : ... *La multitude ne veut que moi... je ne suis pas seulement... l'Empereur des soldats, je suis celui des paysans, des plébéiens, de la France... La noblesse m'a servi, elle s'est lancée en foule dans mes antichambres; j'ai eu des Montmorency, des Noailles, des Rohan, des Beauveau, des Mortemart; mais il n'y a jamais eu analogie, le cheval faisait des courbettes... mais je le sentais frémir. Avec le peuple c'est autre chose... la fibre populaire répond à la mienne... je suis sorti des rangs du peuple; ma voix agit sur lui... j'ai voulu l'Empire du monde (parce que) le monde m'invitait à le régir... Des élections libres? Des discussions publiques? Des ministres responsables? la liberté? je veux tout cela !... La liberté de la presse surtout! L'étouffer est absurde... je suis l'homme du peuple... j'ai reconnu sa souveraineté... La situation est neuve... Le repos d'un empereur constitutionnel peut me convenir; il conviendra plus sûrement encore à mon fils...* Dans ces paroles, dit la *Liberté*, que de grandeur! que de vérités! que d'enseignements! Qu'à la veille des élections elles soient profondément méditées par Louis-Napoléon Bonaparte, par la France tout entière. Rejetez

(1) 15 mars 1849.

(2) 16 mars 1849. (Voir la *Minerve française*, XCIV[e] livre, t. VIII, 11[e] lettre sur les Cent-jours, par M. Benjamin Constant. — Voir aussi le *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 426.)

les candidats de la rue de Poitiers, ne votez que pour des bonapartistes... Ce n'est pas (1) pour en revenir à M. Thiers et à M. Guizot que la Révolution s'est faite, ce n'est pas pour revenir au système de Louis-Philippe sans Louis-Philippe que la France a rappelé la famille Bonaparte... ce n'est pas pour préparer la rentrée de Henri V ou du comte de Paris que 20,000 hommes dévoués, généreux missionnaires d'une cause persécutée, se sont répandus dans les campagnes et ont réveillé le souvenir endormi, mais vivace, du consulat et de l'Empire; ce n'est pas... pour faire la courte échelle aux royalistes que les bonapartistes... se sont crânement mis sur la brèche. »

Le 4 mai a lieu la célébration du premier anniversaire de la proclamation de la République. Le Président assiste à la cérémonie, et il rentre au palais de l'Élysée « au milieu (2) des acclamations les plus vives et des cris de : Vive Napoléon! »

Le 5 mai, il entend la messe dite aux Invalides à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon Ier. Puis, accompagné de l'ex-roi Jérôme et du général Petit, il se rend auprès du tombeau de l'Empereur, devant lequel tout le monde se met à genoux. Il y avait là beaucoup d'anciens officiers de l'Empire, revêtus de leurs vieux uniformes.

— Les affaires de Rome avaient poussé à bout le parti révolutionnaire, qui préparait, disait-on, une journée. D'autre part, des bruits de coup d'État circulaient. L'Assemblée se croyait en présence d'un double péril. Son président, Armand Marrast, le 9 mai, requiert le général Forest, commandant la brigade casernée aux Invalides, de renforcer de deux bataillons la garde de l'Assemblée. Le général répond qu'il ne peut recevoir d'ordre que de son supérieur, le général Changarnier. Le général Lebreton, questeur, fait observer que le président de l'Assemblée a le droit de réquisition directe, en vertu des articles 6 et 7 du décret du 11 mai 1848 (3); il ajoute qu'il

(1) 16 avril 1849.

(2) Les *Débats* du 5 mai 1849.

(3) ARTICLE 6 : Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes

pourrait même réquisitionner une troupe qui passerait devant le palais de l'Assemblée. Le général Forest déclare que dans ce cas la troupe n'obéirait pas. M. Marrast invite le général Changarnier à venir conférer avec lui de cet incident. Celui-ci se contente d'envoyer son aide de camp, qui fait observer que le général Changarnier ne conteste pas le droit de l'Assemblée, mais qu'il demande à voir les ordres passer par son intermédiaire.

Dans la séance du 10, M. *Marrast* relate ces faits, maintient le droit de l'Assemblée, met en demeure le ministère de s'expliquer sur cette violation de la loi, réclame la punition du général Forest et demande l'affichage dans les casernes du décret du 11 juin 1848. Le président du conseil, *Odilon Barrot*, reconnaît que le droit de l'Assemblée « ne peut être contesté, qu'il est formellement écrit dans la loi », mais qu'il y a des ménagements à garder dans l'exercice de ce droit, qu'il faut respecter la hiérarchie, que cependant le droit de réquisition directe, fût-ce d'une troupe qui passerait, n'est pas contestable. M. *Degousée* demande que le général Changarnier reçoive l'ordre de se rendre aux convocations du président de l'Assemblée, ce qu'il n'avait déjà pas fait le 29 janvier. M. *Considérant* déclare qu'il a commis un acte de haute rébellion. — Le fait est que le général Changarnier traitait cavalièrement la représentation nationale. Après que le ministre de la guerre, le général Rulhières, eut annoncé qu'il ferait afficher dans les casernes le décret du 11 juin 1848, l'Assemblée passe à l'ordre du jour (1).

Le 13 mai avaient lieu les élections législatives. Le 19 mai,

les autorités dont il juge le concours nécessaire. Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants, fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par la loi.

Article 7 : Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

(1) Non seulement le général Forest, qui avait formellement refusé d'obéir aux injonctions du président de la Chambre, n'était pas puni, mais il était promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur. « En vérité, dit la *Révolution démocratique et sociale* du 16 mai, M. Bonaparte et ses ministres ont perdu toute pudeur... C'est un nouveau défi à l'Assemblée ! » M. Odilon Barrot, alors, acceptait tout cela. Il s'est rattrapé dans ses *Mémoires*, écrits après coup.



l'Assemblée rejette (1) le projet de loi déposé par le gouvernement et tendant à suspendre durant trois mois l'article 67 de la loi du 22 mars 1831 sur la garde nationale, article qui interdisait de cumuler les fonctions de commandant en chef de la garde nationale et des troupes de ligne. L'Assemblée prenait ainsi justement sa revanche de la désinvolture avec laquelle le général Changarnier venait de la traiter. Dans la discussion qui précéda le vote, M. Grévy déclarait qu'il ne fallait pas donner à un homme une situation telle qu'on pût, à son insu même, abuser du pouvoir exorbitant mis dans ses mains; que c'est par les coups d'État militaires que les républiques périssent, et que, dans les circonstances où on était, les coups d'État étaient à craindre. Et, comme on se récrie, il ajoute : « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

Le *Peuple* de Proudhon (2) déverse sur le Président des torrents d'injures : « Napoléon, c'est... l'homme aux douze cent mille francs de traitement et à la vie crapuleuse, qui livre la France aux pourris de Louis-Philippe et aux Jésuites de la Restauration... c'est le chef de l'armée des mangeurs du budget et des fonctionnaires parasites; c'est le complice des tripoteurs et des boursicotiers; c'est le vassal de Nicolas Ier; c'est le patron des usuriers et des agioteurs; c'est la personnification du gendarme, du douanier, du gabelou et du rat de cave; c'est l'ombre de Malthus au fauteuil de la présidence... Napoléon, tu nous avais promis joie et richesse, tu ne nous as donné que douleur et misère. Va-t'en rejoindre au plus tôt Charles X et Louis-Philippe, car tu es plus imbécile que le premier, si tu n'es plus parjure que le second. »

Le 21 mai, le Président (3) passe au Champ de Mars une

(1) Par 293 voix contre 210.

(2) 18 mai.

(3) Après la revue, le Président adresse au général Changarnier une lettre où il dit notamment : « ...Avec de semblables soldats notre jeune République ressemblerait bientôt à son aînée, celle de Marengo et de Hohenlinden, si les étrangers nous y forçaient. Et à l'intérieur, si les anarchistes relevaient leur drapeau, ils seraient aussitôt réduits à l'impuissance par cette armée, toujours fidèle au devoir et à l'honneur. » V. Odilon BARROT, *Mémoires* (t. III, p. 248) : « Une revue de l'armée de Paris était passée au Champ de Mars; les cris de : Vive Napoléon!

revue de quarante mille hommes. Le *Moniteur* en rendait compte ainsi : « Le Président a été accueilli par des acclamations unanimes... Ce n'était pas seulement un hommage personnel, c'était aussi une patriotique protestation contre les calomnies dont l'armée a été l'objet. L'armée a le sentiment du devoir; elle sera fidèle à la discipline et à l'honneur du drapeau. Nul désormais ne peut en douter. — Dans le trajet du Champ de Mars à l'Élysée, le Président de la République a été accueilli avec un enthousiasme expansif et sincère. » C'était vrai (1). La population l'avait acclamé. Les troupes, surtout la cavalerie, l'avaient acclamé. A ce point que le *Constitutionnel* pouvait écrire : « ...Pendant des heures entières un seul et même cri (est sorti) de quarante mille poitrines. » Le *Dix-Décembre* (2) déclare que l'effet sur la population a été « prodigieux ». La *Réforme* (3) dit « qu'on voit venir la conspiration et qu'on attend le dénouement ». Le *Peuple* (4) écrit : « Serions-nous à la veille d'un coup d'État? que les soldats ont reçu l'ordre de crier, non : Vive la République! mais : Vive Napoléon! A la veille d'une guerre civile? que des mercenaires embrigadés ont crié aujourd'hui : Vive l'Empereur! Louis-Napoléon (5) viole la Constitution en s'habillant en général. » Suivant la *Révolution démocratique et sociale* (6), « les conspirateurs cherchent à faire renaître l'occasion de proclamer M. Bonaparte empereur... la trahison est flagrante... que l'Assemblée sauve la République... » La *République* (7) affirme que le jour de la revue « un complot était organisé pour faire tout à la fois un 31 mai, un 1er prairial et un 18 brumaire... et

y éclataient dans tous les rangs; ceux de : Vive la République! se faisaient à peine entendre. »

(1) Voir le *Constitutionnel* du 21 mai. — Voir les *Débats* du 21 mai : « Les cavaliers se dressaient sur leurs étriers, brandissaient leur sabre et criaient : Vive Napoléon! » — Voir le *Dix-Décembre* du 22 mai : « La cavalerie a crié avec une énergie impossible à décrire : A bas les rouges! »

(2) 23 mai.

(3) *Ibid.*

(4) 22 et 25 mai.

(5) 24 mai.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

qu'on devait ériger le Président en consul ou tout de suite en empereur ». La *Patrie* (1) publiant un communiqué démentant cette assertion que le général Changarnier eût donné l'ordre (2) aux régiments de crier : Vive Napoléon ! à la revue, le *National* (3) dit : « Tout mauvais cas est niable. Nous affirmons, nous, de nouveau,... que l'ordre a été donné... Qu'une enquête soit ouverte... et l'on aura, non par un témoignage, mais par vingt ou trente mille, la preuve de ce que nous avançons... »

Le 23 mai, *Crémieux* signale à l'Assemblée un article de la *Démocratie pacifique* qui dénonce l'imminence d'un coup d'État, et les manifestations à la dernière revue comme ayant eu pour but « de donner du cœur au ventre de l'élu du 10 décembre ». M. *Considérant*, auteur de l'article, déclare qu'il a voulu « accomplir un devoir en prévenant le pays, en prévenant le peuple et l'armée du guet-apens qui leur est tendu... » Le citoyen *Pierre Bonaparte* s'écrie : « Monsieur, quand vous avez dit que le Président conspirait contre la République, vous en avez menti ! » (*Bruyante agitation.*) Le général *Bedeau* n'admet pas qu'on « discute ce qui est impossible ». On lui crie : « Et le 18 brumaire ! » Il ajoute que le pays vient de nommer une nouvelle Assemblée, et qu'un coup d'État, à cette heure, serait de l' « archifolie ». — « C'est une folie, c'est vrai, interrompt *Charras*, mais il y a des fous. » — Le général *Bedeau* dit encore que l'armée est fidèle, qu'elle défendra la loi et la constitution. Le citoyen *Lagrange* rappelle l'échauffourée de Strasbourg pour montrer que les archifolies sont possibles... « Nous dénonçons, dit-il, des gens pris quatre ou cinq fois la main dans le sac... N'a-t-il pas été prouvé... que les ordres de l'Assemblée avaient été violés par un prétorien (Changarnier), qui... ose encore menacer de les violer de nouveau et de violer quelque chose de plus sain, la Constitution tout entière? » — *Odilon Barrot* s'indigne : « ...Ce serait un

(1) 23 mai.
(2) C'était vrai ; mais il laissait faire.
(3) 24 mai.

crime, ce serait même contre le dernier des citoyens la plus grave, la plus cruelle des accusations, mais contre le premier magistrat de la République, mais contre celui qui, à la place où je suis, a prêté le serment solennel, à la face de son pays, de respecter la Constitution... c'est plus qu'un crime, c'est un parjure, ce serait une action honteuse, car ce serait manquer à l'honneur! » Et *Charras* de dire : « Est-ce que le général Bonaparte n'avait pas prêté serment à la Constitution?... » — Le 24 mai, la discussion continue. *Ledru-Rollin* intervient : « ...Une folie?... Eh! mon Dieu! est-ce qu'il ne s'en est pas commis en ce monde?... est-ce qu'il n'en est pas deux qui ont étonné la France et le monde entier?... La folie pourrait être persévérante... En 1836, on écrit une lettre pour déclarer qu'on aura pour Louis-Philippe une éternelle gratitude, et on recommence en 1840, et en 1840 avec quelques hommes déguisés en soldats on crie : Vive l'Empereur! Et ce n'est pas de la folie! » Le citoyen *Ernest de Girardin* s'écrie : « Il n'est pas permis de dire... que l'élu de six millions de suffrages soit un fou. » *Étienne Arago* lui répond : « Mais ses conseillers actuels l'ont condamné pour ce fait : M. Molé entre autres. » Le bruit va croissant. Les cris : *A l'ordre!* retentissent. Les interpellations se croisent. Le tumulte se prolonge. Le président menace de se couvrir et de lever la séance. — *Ledru-Rollin* parvient à continuer : « ...Ce n'est pas vous que j'attaque, monsieur Odilon Barrot (Dieu, non! mais)... il est des hommes qui entourent le Président... et qui... peuvent croire qu'une autre forme de gouvernement peut être substituée à celle-ci. Maintenant, pour nous rassurer, que nous dites-vous? Vous nous dites : Nous veillons. Je vous réponds : Vous veillez, mais vous ne voyez pas!... (*Mouvement.*) Et vous venez ici... couvrant (tout cela)... de votre vieille probité... Un homme, quel qu'il soit, ne refait pas sa nature; vous ne pouvez pas refaire la vôtre. Est-ce la première fois que vous avez été trompé? Ç'a été votre rôle dans l'ancienne Chambre pendant dix-huit ans. Le 24 février, quand vous marchiez au ministère... vous croyiez plus que jamais à la dynastie de Juillet; eh

bien! la République vous suivait de l'œil, et quelques instants après elle entrait à l'Assemblée. Comment verriez-vous venir un coup d'État, vous, devant qui a pu passer une révolution sans être aperçue?... Il ne s'agit ni de probité ni d'honnêteté, il s'agit d'être un homme d'État et de voir... Vous êtes un aveugle!... » Il dépose une proposition d'enquête qui est rejetée, et 308 voix contre 260 votent l'ordre du jour pur et simple. — Dans la séance du 26 mai, l'Assemblée vote des remerciements unanimes à la garde nationale et à l'armée, sur la proposition d'*Antony Thouret*, ainsi motivée : « ...L'Assemblée... espère qu'il n'est plus en France de parti assez insensé, assez sanguinaire... pour tenter l'élévation d'un nom ou d'une famille sur les ruines de la patrie! (— Un membre à droite : C'est beau! —) C'est beaucoup plus vrai que beau. Puissiez-vous ne pas l'apprendre trop tôt! (*Reprenant.*) S'il en était autrement, que les coupables s'arrêtent en apprenant que le dernier vote de l'Assemblée nationale a été de confier solennellement la garde et la défense de la Constitution républicaine à la vigilance, à l'honneur, au patriotisme de la garde nationale et de l'armée... »

Le président, M. Marrast, se lève et prononce une allocution... « Vous léguez, dit-il, une constitution qui doit désormais servir à la fois de règle et de bouclier à tous les pouvoirs, comme à tous les droits. Je fais en votre nom les vœux les plus ardents pour que cette loi suprême inspire à tous les partis le respect dû à l'œuvre de l'Assemblée constituante... Malheur à ceux qui tenteraient de la violer! Indépendamment du châtiment qui les atteindrait, ils attireraient sur leur tête les malédictions de la patrie entière! »

L'Assemblée nationale avait vécu.

CHAPITRE XIII

LE PRÉSIDENT ET L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE JUSQU'AU MESSAGE DU 31 OCTOBRE 1849

I

Composition de l'Assemblée législative. — Petit nombre de bonapartistes. — Comment concilier ce résultat et l'élection du 10 décembre. — 28 mai, première séance de l'Assemblée. — Incident à la séance du 29; MM. Landolphe, de Ségur. — 30 mai, interpellation sur la nomination des officiers préposés à la garde du palais de l'Assemblée; Ledru-Rollin. — Nomination de M. Dupin à la présidence de l'Assemblée. — MM. Dufaure, Lanjuinais, de Tocqueville remplacent MM. Faucher, Buffet, Drouyn de Lhuys. — Ce que rapporte M. Odilon Barrot sur la nomination de M. Dufaure. — Message du prince; appréciation des journaux; violence inouïe des feuilles rouges; la *Presse* de Girardin a rompu avec le Président; opinion de Lamartine; la *Liberté* reproche au Président de ne pas brusquer la solution. — Affaire de Rome; ultimatum, attaque de la ville par l'armée française. — Les journaux rouges réclament la déchéance du Président. — 11 juin, la Montagne, par l'organe de Ledru-Rollin, demande sa mise en accusation et celle des ministres; Odilon Barrot; Ledru-Rollin. — 12 juin, l'Assemblée rejette la proposition de la Montagne. — 13 juin, proclamation de la Montagne; insurrection; répression de l'émeute; le prince est acclamé sur les boulevards. — Saisie des journaux rouges; proclamation du Président; mise de Paris en état de siège; poursuites contre un certain nombre de représentants. — Lois sur les clubs, sur la presse. — Mort du maréchal Bugeaud; le choléra; le Président visite les hôpitaux. — Adresse du conseil général de la Seine-Inférieure. — Inauguration du chemin de fer de Chartres; discours du Président. — 7 juillet, l'Assemblée abroge l'article 67 de la loi du 22 mars 1831; discours de Baraguay d'Hilliers. — 15 juillet, distribution de drapeaux à Amiens. — 22 juillet, visite et discours du Président à Ham. — Bruit de coup d'État. — Les journaux discutent la question de l'Empire. — La *Liberté* s'indigne du discours de Ham. — Discours de M. Dufaure sur les bruits de coup d'État; Théodore Bac; les journaux anglais; article de Louis Blanc dans le *Nouveau Monde*. — L'Assemblée se proroge du 13 août au 30 septembre. — Inauguration du chemin de fer d'Angers à Tours; discours du prince; Lamartine dans le *Conseiller du Peuple*; le *Moniteur*, la *Presse*, l'*Assemblée nationale*, l'*Union*, le *Pays*, la *Gazette de France*. — 12 août, voyage des bords de la Seine. — Les feuilles bonapartistes et la revision; elles demandent aussi que le 15 août soit consacré à la fête de Napoléon. — L'*Opinion publique* attaque l'Empire; le *Dix Décembre* compare Napoléon au Christ.

— La *Gazette de France*. — Le *Moniteur du soir* soutient qu'un vœu des conseils généraux en faveur de la revision serait un acte révolutionnaire. — 15 août, nomination et promotion dans la Légion d'honneur de compagnons de Strasbourg et de Boulogne.

L'Assemblée législative comptait 750 membres : 200 montagnards, 50 républicains modérés, 500 conservateurs se décomposant en 200 légitimistes et en 300 représentants qui étaient, soit des hommes sans antécédents politiques et cherchant leur voie, soit des amis du gouvernement de Juillet, soit des catholiques groupés autour de M. de Montalembert, soit enfin des bonapartistes en petit nombre, dont Persigny, Lucien Murat, Ney, etc., qui devaient bientôt former ce qu'on appela le parti de l'Élysée.

Les espérances que le prince avait pu concevoir étaient complètement déçues. Les élections n'avaient pas fourni le fort contingent bonapartiste qui était attendu. Le parti napoléonien n'avait aucune force dans l'Assemblée. Toutes ces voix du 10 décembre, ces millions de voix, s'étaient dispersées sur des légitimistes, des orléanistes ou des républicains. Et cependant elles étaient restées absolument, aveuglément fidèles au prince, à son nom, à sa personne. Tout à la fois elles entendaient avoir Napoléon comme chef de l'État, et puis, cédant aux influences locales, aux relations de voisinage, elles choisissaient pour députés des partisans de la légitimité, de l'orléanisme, de la République, votant alors non pour ces régimes, mais pour les hommes qui les représentaient, parce que ces hommes dans le pays étaient estimés et considérables. On les nommait non parce que, mais quoique légitimistes, orléanistes ou républicains; on les nommait, du reste, parce que conservateurs, et, dès lors, susceptibles de se rallier au gouvernement du prince.

L'Assemblée législative tient sa première séance le lundi 28 mai sous la présidence de M. de Kératry, président d'âge. Tout se passe dans le plus grand calme. Aucun cri de : *Vive la République!* n'est proféré. Le lendemain 29, un nouveau représentant, M. Landolphe, monte à la tribune pour se plaindre de

cet oubli. La droite reste d'abord silencieuse, mais après un discours de M. de Ségur l'Assemblée tout entière répète le cri de : *Vive la République!* Le 30 mai, le ministère est interpellé sur le remplacement, effectué le 27, du lieutenant-colonel Cauvain, commandant militaire du palais de l'Assemblée, et surtout sur la substitution du général Forest (celui-là même qui avait refusé d'obéir au décret de 1848) au questeur le général Lebreton dans le commandement des troupes chargées de la défense de ce palais. C'est Ledru-Rollin qui porte la parole. Il trouve dans ces nominations des menaces de coup d'État, il craint de voir l'Assemblée envahie et dispersée par la force. La police de l'Assemblée ne doit pas appartenir au pouvoir exécutif; les représentants doivent être protégés par des officiers de leur choix... Au président de Kératry qui déclare qu'il a ratifié les changements dont il s'agit, l'orateur répond : « Je dis qu'il n'est pas possible que votre président vienne ratifier postérieurement une chose qui a été faite sans son aveu... Le changement a eu lieu le 28, et c'est seulement aujourd'hui 30 qu'il a donné ses ordres de ratification. Il n'a pas autorisé, on a agi sans lui, on a méconnu son autorité, et c'est postérieurement que par complaisance il a ratifié ce qui a été fait... Ce n'est que deux jours après que, cédant à de pressantes sollicitations, vous avez fini par ratifier ce que vous n'aviez pas commandé... Vous ne pouvez pas, à peine d'abdiquer, laisser à une autorité étrangère le soin des dispositions militaires à prendre pour la sûreté de l'Assemblée. » Odilon Barrot répond que le successeur du colonel Cauvain a été désigné par le général Changarnier (*Ah! ah! à gauche*), mais qu'il a été agréé par le président M. de Kératry. Sur la nomination du général Forest, il ne dit rien. L'ordre du jour est voté.

Le 1er juin, M. Dupin est nommé président de l'Assemblée par 336 voix. Le 3, le *Moniteur* publie la composition du nouveau ministère, dans lequel ne figurent ni M. Faucher, ni M. Buffet, ni M. Drouyn de Lhuys, remplacés par MM. Dufaure, Lanjuinais et de Tocqueville. Président du conseil et justice :

Odilon Barrot ; Intérieur : Dufaure (1) ; Affaires étrangères : de Tocqueville ; Guerre : général Rulhières ; Marine : de Tracy ; Instruction publique : de Falloux ; Travaux publics : Lacrosse ; Agriculture et commerce : Lanjuinais.

Le 7 juin, le Président de la République adressait un message à l'Assemblée législative. « Mon élection, disait-il, avait fait naitre des espérances qui n'ont point encore pu se réaliser. Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée. Néanmoins, je suis resté fidèle à mon manifeste. A quoi, en effet, me suis-je engagé ?... A défendre la société audacieusement attaquée, *à affermir une République sage, grande, honnête,* à protéger la famille, la religion, la propriété... à effacer les traces de nos discordes civiles..... Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance... Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à... (montrer) à tous que sans sortir de la légalité il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société. Partout aussi il s'efforça de rétablir le prestige de l'autorité en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans

(1) Odilon Barrot raconte dans ses *Mémoires* (t. III, p. 277) qu'après l'élection de l'Assemblée législative il avait remis au Président de la République une note où il disait : « Si l'on veut éloigner des esprits toute défiance, toute idée de coup d'État..., il faut prendre des hommes qui rassurent par leurs antécédents et leur caractère... » Le Président lui aurait répondu par une contre-note ainsi conçue : « ...Il faut choisir des hommes dévoués à ma personne même, depuis les préfets jusqu'aux commissaires de police... Il faut surveiller tous ceux avec lesquels M. Dufaure a été au pouvoir... il faut destituer la plupart des agents qu'il a nommés... il faut enfin réveiller partout, non le souvenir de l'Empire, mais de l'Empereur, car c'est le seul sentiment avec lequel on puisse lutter contre les idées subversives. Pour remplir ce but, je ne crois pas que M. Dufaure soit l'homme approprié à la situation... à l'intérieur je veux un homme énergique et dévoué... Ainsi donc, si M. Dufaure consent à entrer à un ministère quelconque, j'en serai très reconnaissant ; mais sinon, non ! J'étais opposé à l'adjonction de M. Dufaure ; vos raisons m'ont convaincu, mais je n'ai consenti à son entrée dans le ministère qu'autant qu'il ne serait pas ministre de l'intérieur. » Sur l'insistance d'Odilon Barrot, le Président finit par céder.



s'arrêter à leurs antécédents politiques. C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre à la liberté les victimes de nos discordes civiles... Néanmoins j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénients... Une commission s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles; le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et... d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes... » Puis le Président fait l'historique de la question romaine, expose les faits et défend la politique suivie par la France. Il mentionne ensuite les luttes engagées dans le centre de l'Europe, celle du Danemark contre l'Allemagne à la suite de l'incorporation du Schleswig dans la Confédération germanique; les efforts de l'Assemblée de Francfort en faveur de l'unité allemande et la résistance de plusieurs États fédérés; enfin la guerre de l'Autriche contre la Hongrie révoltée et soumise grâce à l'intervention de la Russie. Cette partie du message était précédée d'une profession de foi en matière de politique extérieure, à laquelle plus tard l'Empire, hélas! ne devait guère se conformer. Elle était ainsi conçue : « L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays au hasard d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi d'une manière évidente le droit et la nécessité... Il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers... » Revenant à la politique intérieure, il ajoutait : « ... Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère m'élever à la hauteur de ma tâche en suivant une marche nette et précise. Cette marche consiste, d'un côté, à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, de l'autre, à réprimer par la sévérité de lois devenues nécessaires les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Je ne bercerai pas le peuple d'illusions et

d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et, si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer. La principale mission du gouvernement républicain, surtout, c'est d'éclairer le peuple par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux... Ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires que la Révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire, sans préoccupations dynastiques, les destinées du pays. Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution ; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres..... » Il annonce : une loi sur les institutions de secours et de prévoyance afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse ; une loi sur le régime hypothécaire (pour) féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts, (pour) préluder à la formation des établissements de crédit (agricole) ; une loi sur l'abolition de la prestation en nature ; sur les subventions aux associations ouvrières ; sur la défense gratuite des indigents... « dont les droits et les intérêts ne sont pas assez protégés » ; sur l'amélioration des pensions de retraite des sous-officiers et soldats..... Il termine ainsi : « Vous voulez comme moi travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie ; comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice... J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays ; je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission. »

On ne pouvait que louer l'habileté, la belle tenue, l'éloquence de ce message, dont la fin était si heureuse. Les journaux l'appréciaient fort diversement, mais ils étaient en très grande majorité hostiles au Président. Le *Dix Décembre* (1) est enthousiaste : « ... Cette pièce aura sa date dans l'histoire ; c'est la première manifestation de la politique appropriée au dix-neuvième siècle... » La veille, il disait (2) : « Lassée par de longues et vaines expériences qui ne lui avaient donné que l'ordre sans gloire et sans progrès, qu'une prospérité mercantile où les grandes fortunes pouvaient naître, mais où les masses ne sentaient pas leur condition améliorée ; surprise par une tempête politique dont le fracas n'avait engendré que ruine et anarchie, que phrases vides et rêves insensés, la France s'est souvenue du nom qui représentait tout l'inverse. Elle a rompu résolument avec le passé ; elle a relégué les dynasties dans l'histoire, et ce qu'elles n'ont pu lui donner, elle l'a demandé à l'héritier de Napoléon le Grand. Elle savait son courage, sa constance, sa fermeté ; elle savait ses travaux, ses études sérieuses sur les questions nouvelles... ; elle était sûre avec lui d'échapper aux restaurations de privilèges détruits, aux satisfactions d'intérêts, aux retours d'ambitions vieillies. En l'élevant au premier rang, la France a dit : Je veux l'ordre... mais je veux que tout ce qui souffre espère... » « C'est, dit l'*Assemblée nationale* (3), une pièce calme, honnête, sérieuse... Plus les attaques des rouges sont haineuses, plus les injures sont grossières, et plus il faut rendre justice aux déclarations du premier magistrat de la République... » D'après les *Débats* (4), « le mérite essentiel du document... est d'être ce qu'il doit être, de parler comme il doit parler, c'est d'obéir au vœu de la Constitution, littéralement, sans prétention et sans détour, sans emphase et sans faiblesse... C'est une œuvre de bon sens et de bonne foi. Nous n'y voyons, quant à nous qui ne sommes pas

(1) 8 juin.
(2) 5 juin.
(3) 9 juin.
(4) 8 juin.

suspects, que des intentions droites, loyales, patriotiques. Au milieu (1) de tout ce qui s'imprime d'ambitieux sophismes, la lecture de ce document repose véritablement l'esprit... » Pour l'*Union*, « le message est satisfaisant, les questions y sont touchées avec sobriété et traitées avec prudence; c'est un programme convenable de la politique d'ordre, de liberté et de progrès ». Pour le *National* (2) : « ... La France n'éprouvera qu'une immense déception... elle s'étonnera de tant d'insuffisance devant une tâche si haute...; (c'est) une œuvre informe, vague, confuse... c'est un rapiéçage rétrospectif de lambeaux pris au *Moniteur*... Point d'idée mère, point de pensée d'ensemble, point de plan d'avenir... Rien... En somme, un programme d'impuissance... » Pour le *Siècle* : « Ce message est destiné à redoubler l'inquiétude qui pèse aujourd'hui sur tous les esprits... » La *République* (3) qualifie le message d' « étrange factum » ; elle n'a jamais rien lu de plus insignifiant. Les matières y sont classées pêle-mêle... Le style peut être présidentiel, il n'est pas français... (c'est) un long et fastidieux pot pourri... Y a-t-il là une mystification de quelque scribe du ministère? Jamais plus pâle pauvreté n'a été débitée dans un style plus nul... (c'est un) document scandaleux... Pour le *Peuple* (4), le Président a commis une « insolence » en le faisant purement et simplement insérer au *Moniteur* sans en donner préalablement connaissance à l'Assemblée... « Le message (5) n'est point seulement une compilation misérable, c'est un outrage en trente feuillets à l'Assemblée, à la Constitution, au pays!... Il y avait dans ce message de quoi motiver... une mise en accusation... » Pour la *Révolution démocratique et sociale* (6), « le message... est une déclaration de guerre à la révolution de Février, c'est une menace pour la République, c'est le désaveu de tous les principes démocratiques... (c'est) une œuvre indi-

(1) 9 juin.
(2) 8 juin.
(3) *Ibid.*
(4) 7 juin.
(5) 8 juin.
(6) *Ibid.*

geste. Un roi constitutionnel y eût mis plus de réserve et d'humilité. » La *Vraie République* s'écrie (1) : « ... Le prince de Boulogne... le prince Louis dix-neuf... n'est parvenu (2) au pouvoir que pour abolir la République française. Il est clair, d'après le manifeste de l'Élysée, que la souveraineté du peuple est confisquée... Le nouvel aspirant au despotisme... espère en finir promptement avec... l'anarchie...; c'est à nous de choisir entre la liberté et l'oppression... C'est la rougeur au front que tout républicain lit le royal message où M. Bonaparte vient se réjouir de l'abaissement de la France... Il n'y a plus à hésiter, il faut que la déchéance soit prononcée, sinon il faudrait se résigner de nouveau à dix-huit années de honte... » La *Réforme* (3) accuse le Président d'avoir « livré la République à ses plus implacables ennemis; d'avoir refait l'Olympe des faunes et des traîtres qui avaient marqué dans toutes nos hontes et tous nos malheurs; d'avoir rappelé dans le gouvernement le personnel de Louis-Philippe et de Charles X; d'être infidèle à sa parole et à sa signature; d'avoir renié l'amnistie promise quand il fallait escalader le pouvoir. Il croit être le maître...; l'Assemblée... n'est qu'un bureau d'enregistrement... Son exposé... n'est qu'un bilan de fantaisie, un ensemble informe de statistiques à l'aventure; aucun éclair, aucune pensée supérieure, aucune notion de valeur... La politique (4) de M. Bonaparte... viole effrontément la Constitution, et, brutal jusqu'au cynisme, il se vautre dans le flagrant délit... M. Bonaparte, frappé de déchéance, doit être livré à la justice compétente comme coupable de haute trahison... » La *Presse* a rompu avec le prince : « ...Vainement nous avons cherché... un aperçu, un mot, un éclair qui fussent une indication de la politique de la France dans l'avenir... pas un éclair, pas un mot, pas un aperçu... »

(1) 8 juin.
(2) 9 juin.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

M. de Lamartine (1) apprécie ainsi le message : « Il est empreint de cette sagesse simple, calme, ferme et patriotique qui caractérise les messages de la présidence américaine. Il est la promulgation officielle des sentiments d'ordre, de courage, de confiance, de sollicitude pour les souffrances et les intérêts populaires qui animent la volonté et le cœur de la France. Il ne cherche pas à éblouir l'imagination du peuple d'illusions et de chimères, mais il pose résolument quelques-uns des plus graves problèmes du progrès social, et il les résout par le bon sens. La France tiendra ce que son premier magistrat a promis en son nom. L'approbation unanime que la conscience publique a donnée à cette loyale ouverture de sa pensée et de ses intentions en est le gage... »

La *Liberté* (2), plus bonapartiste que le prince, lui adresse la lettre suivante : « Quand nous vous avons rappelé de l'exil, vous n'étiez pas seulement pour nous le parent de l'Empereur... vous étiez, pour tout le monde en France, l'adversaire acharné du système détesté qui avait pesé dix-huit ans sur la France, ce système de la résistance au dedans et de la couardise au dehors... que vous avez combattu par vos actes, par vos écrits et par une double insurrection... Qu'avez-vous fait depuis le 10 décembre? Vous avez dormi... en abandonnant la direction des affaires à ces mêmes hommes que vous appeliez très justement dans vos écrits les traîtres de 1815 et les bourreaux du maréchal Ney... Le juge inexorable du maréchal Ney est votre conseiller intime (3); l'auteur (4) impitoyable des lois de septembre... est votre premier ministre *in partibus*... Quel homme êtes-vous donc si des adversaires politiques à qui vous avez fait la guerre pendant dix-huit ans, non seulement par des écrits, mais par des conspirations, vous ont si facilement et si promptement *retourné?*... Que dirait-on de l'avocat qui, chargé de défendre une cause, céderait aux pre-

(1) *Le Conseiller du peuple*, par LAMARTINE.
(2) Numéro du 9 juin.
(3) M. Molé.
(4) M. Thiers.

mières paroles de son contradicteur?... Qu'eussiez-vous dit vous-même si les défenseurs de votre procès de Boulogne se fussent humblement inclinés devant le procureur général Frank-Carré et n'eussent pas trouvé un mot de réponse à ses insultantes apostrophes?... On vous a défendu cependant... et vous n'avez pas su défendre contre M. Thiers ou M. Molé ni votre cause, ni votre parti, ni vos partisans, ni vos idées, ni vos convictions, ni vos écrits, ni votre passé, ni votre nom... Il ne vous reste plus qu'à faire amende honorable à ce vieux roi qui a pris votre place en Angleterre et dont vous occupez la place à Paris... »

— A la suite du vote de l'Assemblée qui invitait le ministère à ne pas détourner l'expédition française du but primitivement assigné, M. de Lesseps (1) est envoyé à Rome pour mettre fin pacifiquement à la question romaine. Il suspend les hostilités. Un armistice est conclu. Des négociations sont entamées avec le triumvirat. Celui-ci repousse l'ultimatum suivant : « Les États romains réclament la protection de la République française. Les populations se prononceront librement sur la forme de leur gouvernement. Rome accueillera l'armée française comme une armée de frères. » De nouvelles tentatives d'entente échouent, et le 1er juin (2) le général Oudinot reçoit l'ordre d'attaquer.

Les journaux rouges déclarent que le chef de l'État est un traître qui doit disparaître : « Malgré la France, dit la *Vraie République* (3), malgré l'Assemblée, malgré la Constitution, le général de l'Élysée a bombardé Rome, il finit par l'assassinat d'une nation... Il s'agit aujourd'hui de savoir qui l'emportera de la volonté du peuple ou du bon plaisir d'un homme... Il y a crime de haute trahison. La déchéance est de plein droit. » La *Révolution démocratique et sociale* (4) s'écrie : « ... Les

(1) Ancien consul à Barcelone, où il avait fait preuve de courage et d'intelligence dans des démêlés avec Espartero; chargé par le gouvernement provisoire de représenter la France à Madrid.

(2) Le 30 juin, Rome se rendait à discrétion.

(3) 11 juin.

(4) 12 juin.

traitres qui forment la majorité de l'Assemblée ont déchiré la Constitution en sanctionnant par un vote infâme la trahison de M. Bonaparte... Que la Montagne... prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres et des représentants félons de la majorité royaliste... Il faut que l'odieux guet-apens de Rome soit payé par le châtiment des coupables... Que d'un bout de la France à l'autre tous les bons citoyens se lèvent. »

L'Assemblée, le 11 juin, vote l'ordre du jour pur et simple par 361 voix contre 203 sur une interpellation de Ledru-Rollin, relative aux affaires de Rome. « ... Il est certain, disait l'orateur de l'opposition, que nous avions promis sous la Constituante de protéger son indépendance (de Rome); il est certain que par la Constitution nous avons déclaré que jamais nous ne porterions atteinte à la souveraineté, à la nationalité, à la liberté d'aucun peuple; il est certain que par le vote du 7 mai l'Assemblée a décidé que l'expédition d'Italie ne pourrait pas être détournée plus longtemps du but qui lui avait été assigné par elle... Le gouvernement a manqué au plus sacré de ses devoirs; il a violé la Constitution...; une mise en accusation est le seul acte qu'on puisse diriger contre lui... » *Odilon Barrot* répond : « ... Laisser... consommer... à Rome une contre-révolution sous l'influence de l'Autriche?... si la France l'eût fait, elle se serait en quelque sorte dégradée... elle eût menti à son origine; déserter ainsi tous ses devoirs, tous ses intérêts, toute son influence en Italie... personne... personne ni dans l'Assemblée, ni hors de l'Assemblée, ne l'a proposé... Nous allons à Rome (disions-nous) parce que la République romaine ne peut pas vivre,... (pour) devancer l'Autriche, afin de prévenir une réaction et une restauration sans condition... La cause que nous soutenons à Rome, c'est celle de la liberté romaine... » *Ledru-Rollin* remonte à la tribune et insiste sur ce fait que si le gouvernement français a déclaré qu'il ne reconnaîtrait pas la République romaine, qu'il ne la défendrait point, il a en même temps affirmé qu'il ne l'attaquerait pas. Il termine ainsi : « Je dis que vous avez au front

une tache de sang. (*Sensation.*) L'Assemblée a déclaré que vous n'étiez là que de simples observateurs, pour empêcher les Autrichiens, s'ils venaient, d'abuser de leur pouvoir... La Constitution a été violée ; nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes ! (1) » (*Tumulte.*)

Le 12 juin, l'Assemblée rejette la proposition déposée par la Montagne et tendant à la mise en accusation du Président de la République et des ministres.

Le 13 juin, dans la matinée, les murs de Paris se couvraient d'une proclamation adressée par la Montagne (2) au peuple français : « ... Le Président de la République a déclaré la guerre à Rome sans le consentement de l'Assemblée nationale... Il a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain. Cette double violation de la Constitution est éclatante comme la lumière du soleil... La minorité de l'Assemblée (par suite du rejet de l'acte d'accusation) n'a plus qu'à rappeler au peuple, à la garde nationale, à l'armée, que l'art. 110 confie le dépôt de la Constitution... à la garde et au patriotisme des Français... Peuple, le moment est suprême. Tous ces actes révèlent un grand système de conspiration monarchique contre la République (3). » Des attroupements considérables se formaient sur la place du Château d'Eau ; des représentants du peuple se mettaient à la tête de plusieurs milliers de manifestants qui crient : « Vive la Constitution ! Vive la Montagne ! Vive la République romaine ! » Des barricades s'élèvent. Le général Changarnier, à la tête de deux régiments de cavalerie et de plusieurs bataillons d'infanterie, a facilement raison de cette manifestation. A la même heure, Ledru-Rollin et un certain nombre de représentants montagnards se rendaient au

(1) Le *National* : « Dans un discours sobre, concis et nerveux, l'orateur de la gauche a fait justice des incroyables arguments du commis principal de M. Bonaparte... »

(2) Proclamation portant cent vingt-deux signatures.

(3) La Montagne adressait à la démocratie allemande une adresse où on lisait : « ...Frères, espoir et persévérance ! bientôt, dans une fraternelle étreinte sur les ruines des trônes et des priviléges, deux grands peuples pourront s'écrier, pleins du saint enthousiasme de la victoire : Allemagne et France ! pour la paix et le bonheur de l'humanité ! »

Conservatoire des arts et métiers pour y proclamer la déchéance de Louis-Napoléon et constituer un gouvernement provisoire. Des barricades sont construites dans les rues avoisinantes. La troupe, qui arrive bientôt, les enlève après une courte résistance et s'empare du Conservatoire. Sept représentants : Maigne, Lamazière, Fargin, Fayolle, Pilhes, Deville, Vauthier, sont arrêtés. Les autres, dont Ledru-Rollin, se sauvent par les fenêtres. L'émeute était vaincue (1). A la fin de la journée, le Président de la République parcourt à cheval la ligne des boulevards, où il est acclamé. Il l'est à ce point que le lyrisme du journal *le Dix Décembre* (2) ne connaît plus de bornes, et qu'il écrit le lendemain : « ... L'enthousiasme populaire se révèle à nous dans toute sa magnificence... Il passe emporté dans l'acclamation du peuple et de l'armée comme dans un tourbillon triomphal... Un long cri d'amour roule et se prolonge; l'ardent soleil de juin semble sacrer d'une auréole nouvelle l'élu de six millions de Français, qui veut, qui doit être le sauveur de la nation aux trente-six millions d'âmes. L'armée le suit, aimantée par ce nom qui résume toutes les gloires et toutes les garanties, et les citoyens le montrent en disant : Voilà l'espérance du pays qui passe!... (3). »

Les journaux rouges : le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Réforme*, la *Vraie République*, etc., sont saisis et poursuivis. Leur publication est suspendue.

Le Président de la République adresse à la nation une proclamation : « Quelques factieux, dit-il, osent encore lever

(1) Comme elle l'était partout en province et notamment à Lyon, où la lutte dura six heures et où 80 militaires et 150 insurgés furent tués ou blessés.

(2) Numéro du 14 juin.

(3) « Accompagné de sept ou huit généraux et escorté d'un piquet de lanciers... A son apparition sur la place de la Concorde... la foule se pressa autour de lui, tellement compacte que le cortège ne pouvait avancer qu'au petit pas; des vivats enthousiastes étaient poussés de toutes parts... Le Président rentra à l'Élysée à six heures du soir, enchanté et peut-être enivré de l'accueil que lui avait fait la population. Il répondait moitié sérieusement, moitié en riant, au général Changarnier, qui le complimentait sur le succès de la journée : « Oui, général, la journée a été bonne, très bonne, mais vous m'avez fait « passer bien rapidement devant les Tuileries. » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. III, p. 302.)

l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs injures, leurs calomnies et leurs provocations. La majorité de l'Assemblée elle-même est le but de leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait représentant du peuple et le peuple de la France président de la République. Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance qui engendrent la misère. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que des hommes qui, perpétuant le désordre, nous forcent de changer la France en un camp, nos projets d'amélioration et de progrès en des préparatifs de lutte et de défense. Élu par la nation, la cause que je défends est la vôtre et celle de vos familles, comme celle de vos propriétés, celle du pauvre comme du riche, celle de la civilisation tout entière. Je ne reculerai pas. »

« La France entière, dit le *Dix Décembre* (1), partagera l'élan que ces nobles et fermes paroles ont excité ce matin dans Paris. La France comprendra, plus qu'elle ne l'a fait encore, le sens intime de cette grande élection du 10 décembre, expression providentielle de l'instinct du peuple. Louis-Napoléon vient de donner le gage éclatant qui complète aux yeux du pays le caractère de sa mission si élevée. La nation sait maintenant ce qu'elle a fait en saluant ce grand nom par un pressentiment sublime... La présentation (2) des lois annoncées par le message va clore dignement cette chute d'anarchistes... Personne plus que le chef de l'État n'a médité sérieusement sur les questions qui intéressent la classe pauvre. Sa longue captivité s'est passée à cette sévère étude. La première application qu'il en fait aujourd'hui... ne sera pas le terme de

(1) 15 juin.
(2) *Ibid.*

la mission qu'il s'est donnée. C'est en lui que le peuple peut croire et espérer, car il a en lui un défenseur convaincu dont la foi ne s'est jamais démentie. »

Le jour même de l'insurrection, l'Assemblée avait voté par 394 voix contre 82 la mise de Paris en état de siège. Elle autorise en outre successivement le gouvernement à poursuivre les représentants Ledru-Rollin, Victor Considérant, Boichot, Rattier, Landolphe, Ménand, Rougeaud, Jannot, Heitzmann, Rolland, Avril, Pflieger, Baume, Roujat, Boyer, Kopp, Hauffer, Anstlett, Louriou, Martin, Bernard, Gambon, James Demontry, Brives, Cantagrel, Kœnig, Commissaire... Quelque temps après, elle vote une loi autorisant le gouvernement à interdire les clubs pendant un an, puis une loi restreignant la liberté sur la presse.

Le 10 juin, le maréchal Bugeaud était mort du choléra, après avoir reçu la visite du Président de la République, auquel il dit ces paroles rapportées dans tous les journaux : « Je suis bien aise de vous voir, vous avez une grande mission à remplir. Vous sauverez la France avec l'union et le concours de tous les gens de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne de me laisser ici-bas pour vous aider. Je me sens mourir. »

Le Président va visiter les principaux hôpitaux de Paris : l'Hôtel-Dieu (1), le Val-de-Grâce, la Salpêtrière. Il parcourt les salles occupées par les cholériques, auxquels il adresse des paroles de consolation et d'encouragement, les interrogeant sur leur position et leur promettant de s'intéresser à eux et à leur famille. « Nous avons vu, dit le *Moniteur*, des larmes de reconnaissance couler des yeux de plusieurs d'entre eux, et il a quitté les salles au milieu des bénédictions de tous. » A sa sortie de l'Hôtel-Dieu, une foule « innombrable » l'acclame. Au Val-de-Grâce, il décore un voltigeur blessé le 13 juin et un

(1) Il parait alors sur cette visite à l'Hôtel-Dieu une chanson en cinq couplets avec gravure représentant Louis-Napoléon au chevet d'un malade :

Dieu fit ton âme et confiante et bonne,
Avec grand cœur on a toujours beau jeu.
Élu du peuple, espoir de la patrie,
Vers le bonheur, oui, tu nous conduiras!

caporal infirmier auquel il dit : « Qu'il n'est pas moins glorieux d'affronter ainsi la mort sans gloire de l'hôpital en secourant ses semblables que la mort du champ de bataille. » Il se rend aussi aux hôpitaux Beaujon, du Gros-Caillou, Saint-Louis.

Le *Moniteur* du 2 juillet insère une adresse du conseil général de la Seine-Inférieure au Président, au sujet des événements du 13 juin, pour le féliciter et pour lui exprimer la reconnaissance du département. « Pendant que la France, encore émue des dernières tentatives des factieux, vous voyait d'un œil plus calme marcher avec fermeté et prudence à la réalisation des espérances que l'élection du 10 décembre a fait naître, l'insurrection armée la plus audacieuse est venue tout à coup menacer la propriété, la famille, la religion, la civilisation tout entière. Elle éclate le 13 juin. Le 13 juin, vous en triomphez avec une résolution et un courage dignes du grand homme qui vous a laissé son nom et son exemple. Grâces vous soient rendues au nom des principes et des droits sacrés qui allaient périr dans le naufrage des lois, au nom de nos familles... au nom de ces populations laborieuses que cette guerre impie aurait plongées dans l'oisiveté et la misère... Poursuivez, Monsieur le Président, la mission *presque divine* qui vous est confiée. Vous avez déjà conquis l'estime et la reconnaissance de la France; les six millions de suffrages qu'elle a donnés à votre nom, dans lequel elle voyait un symbole d'ordre et de paix, elle vous les donne aujourd'hui à vous-même. Persévérez, vous êtes dans la voie des grandes choses... vous pourrez, suivant vos desseins, fonder la République sur des bases inébranlables, gloire immortelle plus précieuse à vos yeux que les vains honneurs d'une couronne fragile et que le laurier sanglant des batailles. »

Le 6 juillet, le Président de la République assiste à l'inauguration du chemin de fer de Paris à Chartres. Il répond au toast du maire de cette dernière ville : « ... C'est à Chartres que saint Bernard vint prêcher la deuxième croisade, magnifique idée du moyen âge, qui arracha la France aux luttes

intestines et éleva le culte de la foi au-dessus du culte des intérêts matériels. C'est aussi à Chartres que fut sacré Henri IV, c'est ici qu'il marqua le terme de dix années de guerres civiles en venant demander à la religion de bénir le retour à la paix et à la concorde. Eh bien! aujourd'hui, c'est encore à la foi et à la conciliation qu'il faut faire appel : à la foi qui nous soutient et nous permet de supporter toutes les difficultés du jour; à la conciliation qui augmente nos forces et nous fait espérer un meilleur avenir. Ainsi donc : à la foi! à la conciliation! à la ville de Chartres (1)! » Après les tentatives d'insurrection qui s'étaient produites à Paris et en province, et qui avaient jeté le trouble et l'effroi dans la population tout entière, ce langage si élevé et si sage venait avec un admirable à-propos rassurer le pays; c'était pour l'âme de la nation effrayée par les proclamations enflammées de la Montagne, par les appels aux armes et par la guerre civile, un indicible rafraîchissement (2).

L'Assemblée vote (3), le 7 juillet, par 332 voix contre 148, une proposition de M. de Montalembert, tendant à l'abrogation de l'art. 67 de la loi du 22 mars 1831 qui interdisait le cumul du commandement de la garde nationale et de la troupe de ligne à Paris et dans le département de la Seine. Dans la discussion, le général Baraguay d'Hilliers avait dit : « Que sera le ministre de la guerre devant le général commandant à Paris une force de 300,000 hommes? Que sera le chef du pouvoir exécutif? Que sera même l'Assemblée? L'histoire nous fournit d'assez fréquents exemples des dangers que court le pouvoir législatif de la part du pouvoir exécutif... pour que cette hypothèse puisse être faite... N'a-t-on pas vu des assemblées sauter par les fenêtres?... Si l'ordre est menacé aujourd'hui, la liberté

(1) « ...flots de populations pour voir et acclamer le Président... Les toits, les arbres, les terrasses étaient couverts de monde... chapeaux agités en l'air, cris enthousiastes... » (Voir le *Dix Décembre*, numéro du 7 juillet 1849.)

(2) Quand le Président, allant à Chartres, passa à Rambouillet, le sous-préfet, M. Peschiews-Bisson, lui adressa une allocution qui contenait ces paroles : « *Le wagon qui porte César et sa fortune.* » Le lendemain, M. Dufaure le destituait.

(3) Le 19 mai, l'Assemblée nationale avait voté en sens contraire.

peut l'être demain... Vous détestez l'anarchie, je ne la déteste pas moins que vous, mais je ne veux pas davantage du despotisme... » « Le ministre, dit le représentant *Lagrange*, vient nous déclarer qu'il répond du général qui sera nommé... Il y a cinquante ans, il y avait aussi un ministère et un gouvernement responsables, et un général a fait le 18 brumaire! »

Le 15 juillet, le Président se rend à Amiens pour présider à la distribution de drapeaux aux gardes nationales de la Somme. Il y en avait (1) qui avaient fait plus de quinze lieues pour assister à cette cérémonie. Depuis la vieille blouse gauloise jusqu'à la tunique moderne, depuis le vieux casque du sapeur-pompier jusqu'au shako des levées de 1792 et de 1813, depuis la pique nationale de 1791 jusqu'au mousquet, c'était un long défilé qui s'effectuait aux cris incessants de : Vive Napoléon! Vive le Président de la République! Chaque garde national portait dans le canon de son fusil un petit drapeau tricolore où l'on voyait le portrait du Président de la République, et levait son shako sur la pointe de son sabre en passant devant le chef de l'État. Après la revue, celui-ci, dans son trajet jusqu'à la cathédrale, est l'objet d'une ovation continue, et il y arrive « après une marche véritablement triomphale ». Et le soir, quand il retourne à l'embarcadère, accompagné par la population entière, les rues où il passe sont « littéralement jonchées de fleurs ».

Le 22 juillet, il arrive à Ham, où il assiste à un banquet qui est donné en son honneur. Le maire lui adresse les paroles suivantes : « La ville de Ham... se rappelle avec reconnaissance votre bonté inépuisable à laquelle les malheureux n'ont jamais fait appel en vain... La France entière vous doit une reconnaissance éternelle pour tous vos efforts à rétablir l'ordre que de mauvaises passions avaient ébranlé jusque dans ses fondements... » Le *curé* se lève à son tour : « ... Vous avez conquis le dévouement et l'amour des habitants de cette

(1) « Cent cinquante mille personnes étrangères à la ville étaient venues assister à cette réception. » (*Gazette de France*, numéro du 19 juillet 1849.)

paroisse aux jours d'épreuve; ils s'associent avec le plus vif enthousiasme à votre élévation et à votre triomphe... Ils aiment à se rappeler les œuvres de charité et de bienfaisance que votre main généreuse a répandues ici de toutes parts... ils saluent en vous l'élu de la divine Providence qui veille sur notre belle patrie... » Ce discours est un document historique qui a son importance, car il nous montre l'homme généreux que fut toujours Louis-Napoléon. Il donnait sans compter; il donnait alors, et il était pauvre, et il ne puisait pas dans la bourse de l'État. Aux toasts du maire et du curé, le Président fait cette réponse, qui eut un grand retentissement : « ... Aujourd'hui que, élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici par un emprisonnement de six années ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que dans les lieux mêmes où j'ai souffert je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés malgré leurs convictions à respecter les institutions de leur pays (1). » Il y avait là de sa part une condamnation pleine de crânerie des affaires de Boulogne et de Strasbourg, condamnation singulière, car il les avait autrefois déclarées légitimes, en se fondant sur ce que Louis-Philippe, porté au trône par une insurrection, était resté sans titre pour régner, attendu que son avènement n'avait jamais été consacré explicitement et directement par la nation entière. Peut-être voulait-il, en faisant amende honorable et en reniant tout procédé révolutionnaire, convier les conservateurs de toutes nuances à se rallier sous son drapeau.

Sur ces entrefaites, quelques députés déposent une propo-

(1) « L'effet produit par le discours de Ham est immense. Tous les doutes sont aujourd'hui dissipés... L'histoire a rarement fourni de tels exemples de noble sincérité. » (*Dix Décembre*, numéro du 26 juillet.

sition de prorogation de l'Assemblée. Un certain nombre de journaux prétendent qu'elle n'a d'autre but que de permettre au Président de faire un coup d'État, auquel il est entraîné par les ovations du voyage d'Amiens. D'après la *Gazette de France* (1), l'Assemblée avait été très émue par les faits qui s'étaient passés dans cette ville. « Le public (2), dit-elle, commence à se préoccuper de la probabilité d'une nouvelle crise dont l'ovation d'Amiens a fait entrevoir l'imminence et la portée. Une rumeur générale nous apporte les mots de coup d'État, d'intronisation soudaine, de 18 brumaire, d'aigle venant d'Alsace et volant comme au 20 mars de clocher en clocher. On sent que l'Assemblée ne peut plus contenir le pouvoir exécutif dans les rails d'une constitution décrétée. Ces rumeurs ont-elles leur cause dans l'ambition d'un parti qui... espère qu'un nouveau coup de vent venant aussi des campagnes l'élèverait plus haut encore?... Il y a quelque chose qui pointe à l'Élysée... Serait-il vrai (3) qu'il existe un parti dont l'idéal est la reconstitution de l'Empire? Nous sommes autorisés à le croire... (Que sera-ce alors?)... L'Empereur fera des levées d'hommes et d'argent par décrets... Les conscriptions seront sans fin et sans limites... Il aura une garde impériale de 40,000 hommes, et des mameluks seront les plus près de sa personne. Il fera même la conscription des filles les plus belles et les mieux dotées de son empire pour les donner en mariage à ses officiers. Si quelques jeunes conscrits osent (déserter), il enverra sa gendarmerie... pour arrêter les père et mère, les sœurs, les tantes, les marraines, les amantes de ces réfractaires... Si le clergé se montre indocile... on arrêtera les cardinaux, les évêques, les vicaires généraux... on enverra des séminaires entiers dans les dépôts des conscrits réfractaires... Il faut aussi présenter au peuple les prestiges de la gloire militaire et envahir chaque année un royaume ou une province pour ne pas laisser à la servitude le temps de

(1) 19 juillet 1849.
(2) 22 juillet 1849.
(3) 1er août 1849.

respirer et de réfléchir... Avec qui et avec quoi voudrait-on refaire le ci-devant Empire?... Vous n'auriez qu'un gouvernement d'opéra. Cette longue révolution, commencée par la tragédie, finirait par une bouffonnerie qui serait sifflée par toute l'Europe, y compris la France. » — L'*Opinion publique* remarque avec surprise que le *Dix Décembre*, « le *Moniteur* officieux de (l'Élysée), s'abstient scrupuleusement de chercher à dissiper les inquiétudes assez graves que les ovations bonapartistes inspirent à beaucoup de personnes », et estime que les journaux de l'Élysée devraient bien « prendre la peine de rassurer ceux qui ne pensent pas que l'Empire soit une solution ». Ce journal dit encore (1) : « Où voulez-vous en venir?... Personne, j'imagine, ne songe à ressusciter l'Empire? L'Empire dort dans le sépulcre des Invalides avec le grand Empereur. Il vous faut une idole, et le Président de la République ne peut faire un pas sans que vous allumiez la flamme éternelle de votre enthousiasme à chaque borne de la route pour y brûler l'encens de votre idolâtrie! Vous battez des mains, vous êtes ivres de bonheur et vous nagez dans la joie. Tout est fini, plus de nuages au ciel, il ne reste plus qu'à dormir sur la foi des zéphyrs, en se plaçant dans la barque qui, comme le disait ce classique sous-préfet, *porte César et sa fortune*. Faites-nous donc grâce de vos bouquets composés de vieilles immortelles fanées, de vos feux réchauffés, de vos regains d'enthousiasme et de vos lieux communs courtisanesques puisés dans tant d'épopées dynastiques passées de mode. » Quelque temps auparavant, le *Siècle* (2) disait déjà : « Le gouvernement serait appelé à remplir la même tâche qu'après le 18 brumaire... Et d'abord le 18 brumaire a été fait par un homme que son génie et sa gloire plaçaient déjà au-dessus de tous ses contemporains. Le Consulat sans le premier Consul n'est pas moins ridicule que ne le serait l'Empire sans l'Empereur. Fort heureusement pour la France, il n'y a point à organiser les préfectures, à relever les tribunaux, à négocier un

(1) 7 juillet.
(2) 25 juin.

concordat avec le Pape, à gagner les batailles de Marengo et de Hohenlinden... à dicter la paix d'Amiens à l'orgueilleuse Angleterre... » Et plus tard (1) il écrit : « Un coup d'État demain... ou dans deux ans!... Cette cruelle alternative, il dépend d'un seul homme de la faire disparaître; cet homme, c'est vous, Monsieur le Président... Vous partez... pour parcourir les provinces de l'Ouest, vous savez quelles sont les intentions qu'on prête à ce voyage. Nous n'y croyons pas. Dites... que vous déjouerez toutes les conspirations. Ne croyez pas vos flatteurs qui vous disent que... vous serez plus grand quand vous aurez échangé le titre légal de Président contre le titre usurpé d'Empereur... Rappelez-vous qu'on est plus grand le jour où l'on descend du pouvoir que le jour où l'on y monte... Rappelez-vous les paroles que vous prononciez vous-même il y a huit jours à peine... Ces paroles forment un engagement moral auquel vous ne pourriez manquer sans déshonneur... » La *Liberté* (2) continue à reprocher au prince de n'être pas bonapartiste : « Au profit de qui se ferait la Restauration?... Qui donc aurait intérêt aujourd'hui à désirer l'Empire? l'Empire avec les Falloux! l'Empire avec les Thiers! l'Empire avec les Fould! l'Empire avec les boursicotiers de Louis-Philippe! Taillé sur le patron du dernier règne, l'Empire deviendrait épicier. Il ne manquerait que ce dernier outrage au grand nom de Napoléon! » Le discours de Ham la révolte (3) : « Que signifie ce mot de légitime tiré du vieux répertoire de la Restauration?... Avant d'être au pouvoir, faire de l'opposition, invoquer les grands et nobles sentiments qui font vibrer le cœur du peuple, et puis, une fois au pouvoir, condamner son passé, poursuivre ses amis, trahir ses principes et ses propres intérêts, et se déclarer soi-même coupable!... Nous pensons bien (4) que MM. Vaudrey, Persigny, Conneau, et les autres compagnons de Strasbourg et de

(1) 29 juillet.
(2) 17 juillet.
(3) 25 juillet.
(4) 26 juillet.

Boulogne qu'il a décorés... vont renvoyer leurs décorations, car on n'a jamais été décoré pour un crime, et le discours de Ham ne permet plus d'équivoque à cet égard... A cinq ans (1) de distance, il sera permis d'appeler régulier un gouvernement contre lequel on a fait trois volumes et deux insurrections. A cinq ans de distance, il sera permis de se précipiter aveuglément dans les bras des mêmes hommes qu'on livrait à la risée de la France et de l'Europe... A cinq ans de distance, il sera permis de retourner humblement au lieu même où on a écrit ces pages étincelantes de vérité et de les désavouer publiquement!... Quand on a soi-même contribué au renversement (d'une) constitution, quand on a travaillé à l'expulsion d'une dynastie, quand on l'a supplantée et remplacée, venir faire son éloge funèbre et exhaler des regrets posthumes en invitant tout le monde à respecter le gouvernement établi parce qu'on représente soi-même ce gouvernement, c'est rappeler trop naïvement cette remarque judicieuse d'un auteur contemporain : L'ordre, c'est ce que tout conspirateur demande quand il est arrivé au pouvoir... Reconnaitre (2) en 1849 que le gouvernement de Louis-Philippe avait droit au respect de tous, c'est reconnaître que ce qu'on a voulu changer satisfaisait au besoin de la situation, c'est déclarer qu'on va l'imiter... L'Empire pour renouveler et continuer le règne de Louis-Philippe, mais à quoi bon?... L'orateur de Ham... a voulu montrer... que son nom ne représentait plus rien... En reniant ses ouvrages, il a réfuté d'un mot les *Idées napoléoniennes*... On voit ce que promettent les prétendants et comment ils tiennent leurs promesses... » Sous la signature vraie ou supposée du général R..., vieux soldat de la vieille garde (*sic*), la *Liberté* ajoute : « Cette malheureuse déclaration aboutit... à la restauration des Bourbons... En effet, si c'est un crime de renverser un gouvernement établi, le grand Napoléon est coupable d'avoir fait le 18 brumaire qui sauva la France! Il est coupable d'avoir substitué l'Empire à la

(1) 27 juillet.
(2) 28 juillet.

République! Il est coupable à son retour de l'île d'Elbe d'avoir chassé de la France la royauté de Louis XVIII! Ainsi le grand homme est accusé par son neveu de ce triple attentat!... Ce n'est pas tout! Au compte du Président, le peuple est coupable d'avoir pris la Bastille au 14 juillet, d'avoir détrôné Louis XVI, d'avoir, complice de l'Empire, expulsé le roi donné par la Sainte-Alliance, d'avoir brisé la couronne de Charles X en 1830, d'avoir démoli dans une heure le trône de Louis-Philippe, d'avoir rappelé la famille de Bonaparte (1). » — Pour la *République* (2), « on ne fait pas un empereur à propos de rien... on fait un empereur au retour d'Aboukir ou de Marengo, on ne fait pas un empereur au retour de Chartres ou d'Amiens ». Pour la *Presse* (3), il n'y a pas à s'inquiéter. Les réceptions les plus enthousiastes ne signifient rien. Sur ce même chemin, peu de temps avant la révolution de Février, Louis-Philippe fut reçu avec des acclamations telles que le soir même il écrivit à M. Guizot : « Mon cher ministre, soyez béni! » Les acclamations trop bruyantes font qu'on n'entend pas ce qu'il faudrait entendre. Le *Constitutionnel* (4) proteste : « On disait que Louis-Napoléon, sous prétexte d'inaugurations de chemins de fer, allait chercher en province des encouragements à l'inauguration d'une dictature, et qu'après avoir recruté des suffrages pour... un nouveau 18 brumaire il ne manquerait pas de rapporter l'Empire ou tout au moins la Présidence à vie dans son wagon. La Montagne peut prendre ses vacances sans inquiétude. Les populations... n'ont pas voté un 18 brumaire... Il n'y a eu que des acclamations parfaitement constitutionnelles. » — « Nous ne saurions, disent les *Débats* (5), attacher une grande impor-

(1) La *Liberté* rappelle qu'à la mort du duc de Reichstadt le prince, pour se conformer aux volontés de l'Empereur, signa du nom de Napoléon-Louis et s'écria : « Pourquoi déroger aujourd'hui à cet usage? Sacrifier le nom de Napoléon à celui de Louis indique des tendances rétrogrades qui ont une bien triste signification! »

(2) 27 juillet.

(3) 20 juillet.

(4) 1er août.

(5) 29 juillet.

tance aux bruits de coups d'État... M. Dufaure a parlé de ces rumeurs avec le plus grand mépris, et il les a signalées comme des inventions absurdes, indignes d'occuper les hommes sensés, comme des commérages ridicules (1). » A l'Assemblée, M. Dufaure (2), en effet, dans la discussion relative à la prorogation, s'exprimait ainsi : « Il y a un danger, nous dit-on. Voyez un peu les bruits de coup d'État qui circulent... Il est vrai que nous lisons tous les jours, que nous entendons tous les jours que des coups d'État se préparent, que c'est un empire qu'on veut restaurer... Ai-je le besoin de dire qu'il n'y a pas le moindre fondement à tous ces bruits?... De bonne foi, le pouvoir ministériel n'est pas dans des mains qui aient donné lieu de croire qu'elles se prêteraient facilement à un coup d'État... » Et comme on crie au ministre : « On le fera sans vous! On vous enverra à Vincennes! » il ajoute : « Il n'y a pas plus d'idée, de désir de coup d'État dans quelque portion du gouvernement que ce soit que dans le ministère... Le discours de Ham n'est-il pas une énergique protestation? Messieurs, quand on a pris des engagements pareils... on devrait être à l'abri de tous les soupçons et de toutes les calomnies... »

(1) Néanmoins, le *Moniteur* insère une note, évidemment émanée du ministère, où il est dit : « Le Président de la République ne peut qu'être flatté de recevoir les félicitations des autorités, mais il serait de beaucoup préférable que les adresses lui fussent remises sans être prononcées. »

(2) Séance du 28 juillet. (Voir le *Moniteur*.) Dans cette séance, M. Pascal Duprat dit : « Je n'accuse pas le Président de la République; je crois à sa loyauté, je crois qu'il respectera le pacte fondamental qu'il a juré, car si je crois à la parole humaine, j'y crois surtout quand elle prend dans un serment public le caractère même d'une parole religieuse... Mais il y a aujourd'hui à Paris une société qui s'adresse aux ouvriers, à l'armée, à la bourgeoisie, et qui dit : Pesez sur l'Assemblée, adressez-lui des pétitions; il faut que la Constitution soit changée. En voici les statuts. *Préambule :* Une cause incessante de crainte et de trouble dans les esprits et dans les affaires... servant à encourager les plus mauvais projets, les plus coupables espérances, c'est le peu de durée du pouvoir exécutif; il le faudrait à vie... Article 4. Le bureau devra : 1° faire circuler dans Paris et présenter à domicile des listes imprimées... portant le nom, la profession de l'adhérent, son vœu sur les titres à réclamer, président ou consul; 2° envoyer ces listes dans tous les départements; 3° répandre des brochures sur la nécessité d'élire à vie le pouvoir exécutif, etc. » Et l'orateur reprend : « Il ne s'agit plus ici de simples rumeurs... Oui, la République est assiégée, et lorsqu'on vous demande de vous proroger, on dit à la République d'abandonner la forteresse où elle se défend contre ses ennemis... »

Le citoyen *Théodore Bac* ne partage pas la manière de voir du ministre : « N'y a-t-il pas un *Comité de pétitionnement pour l'appel à la nation?* Le journal *le Pays* ne dit-il pas : De toutes parts s'élève un cri qui a acquis depuis quelques jours une force imposante ; finissons-en, le travail fait défaut, la confiance ne renaît pas, le crédit est languissant, toutes les affaires sont en souffrance, finissons-en!... Il en est de ceci comme de toutes les expressions comprimées d'un besoin irrésistible, il grandit à chaque instant et se fortifie par la résistance même qu'il rencontre... Ce cri est national... la situation ne l'indique que trop, il la résume. — Ce système a déjà réussi une fois... après avoir renversé l'Assemblée constituante sous les efforts des pétitions, on espère renverser son œuvre, la Constitution... »

L'Assemblée suspend ses travaux du 13 août au 30 septembre.

Les journaux anglais se font l'écho des bruits de coup d'État. « Le discours (d'Amiens), dit le *Morning Chronicle*, a produit une vive sensation à Paris ; on regarde ce discours comme un prologue du mouvement impérialiste dont nous entendrons plus longuement parler avant peu... » Suivant le *Times*, « la courte prorogation de l'Assemblée est signalée... comme une preuve convaincante de l'existence d'un projet de coup d'État impérialiste. On nous dit qu'un de ces beaux matins, au saut du lit, nous verrons les murs de Paris couverts de placards annonçant qu'il a été jugé absolument nécessaire d'établir une forme solide et permanente de gouvernement... On ajoute que... (l'on a fabriqué) une grande quantité d'aigles en bronze (pour) les troupes... qui, semblables aux anciennes gardes prétoriennes, proclameront empereur le neveu de leur ancien chef. On fixe au 15 du mois prochain, jour anniversaire de la naissance de Napoléon, l'exécution de ce grand projet. » Louis Blanc écrivait (1) alors de Londres, dans une revue intitulée le *Nouveau Monde* : « Entre deux grands pouvoirs, de même origine et de nature diverse, il est impossible que tôt

(1) Numéro du 15 juillet 1849.

ou tard la lutte ne s'engage pas... Lorsque le pouvoir flotte au hasard entre un homme et une Assemblée, on peut tenir pour certain que cette Assemblée porte avec elle un 10 août, et que cet homme a derrière lui un 18 brumaire. De quel vertige ont donc été saisis les inspirateurs de cette Constitution?... Ils ont codifié l'anarchie... Un homme qui s'appuie sur le suffrage universel, qui dispose de l'armée, qui distribue les emplois, ne se laissera-t-il pas aller aisément à regarder la Constitution comme une toile d'araignée?... (Néanmoins) l'œuvre historique de l'Empire est aujourd'hui terminée. Non, non, il n'est pas de main qui puisse désormais soulever la pierre de ce tombeau. Est-ce l'œuvre de votre oncle avec la guerre...? Il faut pour cela une autre Europe et un second demi-dieu. Est-ce l'œuvre de votre oncle moins la guerre? Mais c'est le despotisme moins la gloire, ce sont les grands seigneurs tout couverts de broderies moins les soldats tout couverts de cicatrices; ce sont les courtisans sur nos têtes moins le monde à nos pieds; c'est un grand nom moins un grand homme; c'est l'Empire moins l'Empereur. » *Lamartine*, dans le *Conseiller du peuple* (1), examine et traite longuement la question d'un coup d'État : « Qu'entendez-vous dire depuis six semaines? Le gouvernement va faire un coup d'État... Il va un beau matin entourer le palais de l'Assemblée de troupes fanatisées par une vieille ombre d'Empire endormie depuis trente-trois ans dans les catacombes des Invalides... On ira chercher le Président, on le proclamera Empereur héréditaire... On fera appel au peuple pour ratifier... Voilà le plan... absurde que la calomnie des uns, les espérances secrètes des autres, la bêtise de tous prêtent... au Président... Je n'en crois pas un mot... j'ai été de tous les Français le plus ombrageux, pendant qu'on faisait la Constitution, contre le nom de Bonaparte... je craignais que l'introduction d'un homme... qui... avait manifesté dans sa première jeunesse des prétentions au trône... n'offrît un chef à une faction de plus... je demandai moi-

(1) Numéro du 29 juillet 1849.

même la continuation de l'exil... Je ne connaissais pas personnellement le prince... les années l'avaient mûri... les adversités l'avaient transformé... J'ai vu, j'ai lu, j'ai écouté, j'ai observé, j'ai connu depuis le Président, (et)... j'ai cru apercevoir... un homme à la hauteur de ses devoirs envers le pays... un homme d'État d'un coup d'œil juste et serein, un bon cœur, un grand bon sens, une sincère honnêteté d'esprit, une modestie qui voile l'éclat et non la lumière... Je crois que la République a eu la main heureuse et qu'elle a rencontré un homme là où elle cherchait un nom! La Providence a mis sa main dans le scrutin. (On peut lui dire :) Quoi! vous vous appelez Bonaparte, et vous ne briseriez pas ces liens de *Lilliput*?... et vous vous arrêteriez devant ce crime éblouissant et pardonné d'avance que le lendemain transforme en vertu ou en empire et qu'on appelle un 18 brumaire?... Et vous redescendrez humblement du pouvoir... pour vous perdre dans les rangs des citoyens vulgaires?... Mais pourquoi donc êtes-vous monté si vous vouliez redescendre? Mais vous savez bien que de pareils noms ne redescendent pas! Mais vous voyez bien que le pays lui-même a su ce qu'il faisait en vous tentant par son élection! Il vous a dit tacitement : La République m'inquiète... je te mettrai si près d'un sceptre que tu n'auras qu'à étendre la main pour le prendre... Tu seras coupable devant la Constitution. Oui. Mais je veux que tu sois coupable! Ose! prends! règne! je ne t'ai placé à la tête de la République qu'à la charge... de la confisquer! C'est l'escabeau que j'ai mis moi-même sous tes pieds pour atteindre au trône (1)... — Préférer une misérable parodie du 18 brumaire, un calque de gloire derrière la vitre de l'Élysée, un plagiat sans honneur d'empire à la gloire... de dévouer un grand nom à un grand peuple, de contribuer à fonder la liberté moderne... je ne l'en soupçonne pas... je le soupçonne de ce qui est sensé et non

(1) Il ne faut pas se lasser de le dire, quelque contrariété qu'on en éprouve. Ce que Lamartine donne comme une erreur était pourtant la vérité même : le 10 décembre 1848, ce n'est pas un président de la République que le peuple avait élu, mais un empereur!



de ce qui est absurde, de ce qui est grand et non de ce qui est misérable... Tous les rêves sont possibles... Qu'après sept ans d'anarchie, de terreurs, de proscriptions, d'échafauds, de supplices... un jeune général, couvert de gloire, attendu et appelé comme le second Messie, (fasse un coup d'État et réussisse, cela se comprend)... Mais à quelques mois d'une révolution de quelques heures... qui s'est faite d'elle-même... (alors que) la République n'a coûté ni une goutte de sang, ni une proscription, ni une confiscation, ni un centime extorqué, ni un cheveu dérobé à la tête d'un seul citoyen... (alors que) le peuple consulté a élu le pouvoir exécutif, et que celui-ci d'accord avec l'Assemblée travaille à reconstruire l'administration... Que dans une telle absence de raisons ou de prétextes l'armée vienne dire : « Vous voulez la République, je « veux l'Empire. » Non, je ne le croirai jamais avant de l'avoir vu !... Et croient-ils donc, ces rapsodes de coup d'État, que l'armée soit sans conscience, sans réflexion, sans respect... sans honneur? L'armée n'est plus... une milice vénale... recrutée parmi les étrangers et les vagabonds... elle obéit, mais elle raisonne son obéissance... (D'ailleurs,) si dans trois ans le pays trouve que la période de durée du pouvoir exécutif est trop limitée, (la revision n'est-elle pas là?)... Pourquoi donc alors demander au crime ce que la légalité... assure? aux coups d'État ce que permet la Constitution?... » Rien de plus juste que cette dernière réflexion. Le prince, étant donnée sa popularité, devait alors espérer que la revision aurait lieu et qu'elle le mènerait un peu plus tôt ou un peu plus tard, sinon tout de suite, à l'Empire, au moins au Consulat. Qui ne l'aurait pas cru à voir le cours des événements? Mais cet acharnement de la presse à parler toujours d'un coup d'État, s'il n'en a pas donné l'idée au Président, a pu grandement y habituer son esprit et y préparer l'opinion publique.

A la fin de juillet, le Président inaugure le chemin de fer d'Angers à Tours. Le *Moniteur* (1) rapporte qu'une immense

(1) *Gazette de France* du 2 août : « ...Une population nombreuse et enthousiaste n'a cessé de l'accompagner de ses vivats. » — 3 août : « La tribune se



population, accourue de tous les points du département du Loiret, s'est portée à sa rencontre, que les acclamations les plus enthousiastes n'ont cessé de se faire entendre, et que depuis Orléans jusqu'à Angers la voie était bordée par une haie humaine. « Ces ovations, dit-il, sont une nouvelle consécration de son élévation à la présidence et prouvent d'une manière éclatante qu'il a su justifier par ses actes les suffrages de la France entière. » A Angers, l'évêque adresse au prince une allocution où l'on remarque ces mots : « En ce moment, sur une autre terre, votre nom encore est béni, et aux accents de tout un peuple arraché à l'oppression se mêle la voix auguste du Pontife vénéré que la Ville éternelle réclame. » Au banquet qui lui est offert par la municipalité de cette ville, il montre, dans sa réponse au toast du maire, le désir de fusionner toutes les opinions politiques à l'abri de son drapeau : « Vos acclamations s'expliquent parce que je représente ce système de modération et de conciliation inauguré par la République, ce système qui consiste non à implanter cette liberté sauvage permettant à chacun de faire ce qu'il veut, mais la liberté des peuples civilisés, permettant à chacun de faire ce qui ne peut pas nuire à la communauté. Sous tous les régimes il y aura, je le sais, des oppresseurs et des opprimés; mais tant que je serai Président de la République, il n'y aura pas de parti opprimé (1). »

Malgré le mauvais temps, toute la population d'Angers assiste à l'embarquement du Président pour *Nantes*. Les quais, les ponts, les parapets sont couverts de monde dans toute la longueur de la ville. Au signal du départ, une immense acclamation s'élève des deux côtés du rivage : *Vive Louis-Napoléon!* Les populations riveraines de la Maine et de la Loire se portent en foule sur le passage du bateau à vapeur et sans cesse font entendre le même cri. A défaut d'artillerie, le son des cloches

tait, comme pour laisser la parole aux ovations présidentielles. La vie semble passer d'un pouvoir à l'autre... »

(1) D'après le *Siècle* (numéro du 1er août 1849), le prince montait à Angers le cheval qu'avait monté le duc de Nemours dans une circonstance analogue. — La Cour d'Angers salue son élection comme « une inspiration providentielle des comices populaires ».



et les décharges de mousqueterie saluent le chef de l'État devant chaque ville, devant chaque bourg, devant chaque village. A Saint-Florent, le prince fait arrêter le bateau à vapeur, et se découvre devant le monument élevé en l'honneur de Bonchamp, le héros vendéen. Quand il arrive à Nantes (1), il est salué par les acclamations frénétiques d'une foule immense qui se presse sur ses pas, à ce point qu'il a peine à se frayer un passage, et cela malgré une pluie torrentielle... Il se rend au banquet qui lui est offert et répond au toast qui lui est porté : « Le voyage que j'ai fait pour venir ici... restera profondément gravé dans mon cœur, car il a été fertile en souvenirs et en espoir. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu ce grand fleuve derrière lequel se sont réfugiés les derniers glorieux bataillons de notre Grande Armée ; ce n'est pas sans émotion que je me suis arrêté devant le tombeau de Bonchamp ; ce n'est pas sans émotion qu'aujourd'hui, assis au milieu de vous, je me trouve en face de la statue de Cambronne. Tous ces souvenirs, si noblement appréciés par vous, me prouvent que si le sort le voulait, nous serions encore la grande nation par les armes! Mais il y a une gloire tout aussi grande aujourd'hui, c'est de nous opposer à toute guerre civile et à toute guerre étrangère, et de grandir par le développement progressif de notre industrie et de notre commerce... Soyons unis, oublions toute cause de dissension... et bientôt nous serons encore la grande nation par les arts, par l'industrie, par le commerce. » Était-il possible d'offrir au pays une politique plus séduisante? Ne parlait-il pas le langage de la raison même? A Angers, il ouvre les bras à tous les partis ; à Nantes, il répudie toute idée belliqueuse et se pose en Napoléon essentiellement pacifique dont la mission sera de maintenir l'ordre et de tra-

(1) « Le Président a été accueilli avec un véritable enthousiasme, aux cris de : Vive Napoléon! Il y a eu aussi des cris nombreux de : Vive l'Empereur! » (*Journal des Débats*, numéro du 2 août 1849. — Le *Pays*, 3 août.) « A Nantes, dit le *Siècle* (voir aussi le *Pays* du 3 août), quelques cris de : Vive l'Empereur! » D'après le *Siècle* (7 août), le ministre de l'intérieur avait enjoint aux fonctionnaires de ne crier que : Vive la République! Vive la Constitution! rien de plus; le cri de : Vive Napoléon! était proscrit.

vailler au développement des grands intérêts du pays. — Mais les journaux républicains ne sont pas contents. « Il est impossible, dit le *Siècle*, à ce qu'il paraît, de faire sortir de la bouche de M. Louis-Napoléon Bonaparte le mot de République. » — De Nantes, après s'être arrêté à Saumur, où il déclare que « l'esprit militaire est dans les temps de crise la sauvegarde de la patrie », il arrive à Tours (1), où l'affluence des populations environnantes est considérable. Le Président y prononce un discours destiné à un grand retentissement : « Les acclamations dont je suis l'objet me touchent bien plus qu'elles ne m'enorgueillissent. J'ai trop bien connu le malheur pour ne pas être à l'abri des entraînements de la prospérité. Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée, mais pour me montrer tel que je suis, et non tel que la calomnie veut me faire. On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances? les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire? La France est-elle déchirée par la guerre civile? Y a-t-il quatre-vingt mille familles en émigration? Y a-t-il cent mille familles mises hors la loi pour la loi des

(1) Odilon Barrot (*Mémoires*, t. III, p. 361, 362) raconte que le prince avait emmené dans ce voyage, comme dans les autres d'ailleurs, une femme qu'il avait connue à Londres, dont il avait plusieurs enfants, et qui s'était fixée non loin de l'Élysée; qu'arrivée à Tours, elle avait été logée dans la maison du receveur général M. André, alors aux eaux, et que celui-ci s'en était plaint dans une lettre à Odilon Barrot, où il disait : « ...Serions-nous donc revenus à cette époque où les maîtresses des rois promenaient leurs scandales à travers les villes de France! » — Cet incident ne mérite d'être rapporté qu'à cause de la lettre écrite par le Président à Odilon Barrot, qui lui avait soumis celle de M. André : « Je m'avoue coupable de chercher dans des liens illégitimes une affection dont mon cœur a besoin. Cependant, comme jusqu'à présent ma position m'a empêché de me marier, comme au milieu des soucis du gouvernement je n'ai, hélas! dans mon pays dont j'ai été si longtemps absent ni amis intimes, ni liaison d'enfance, ni parents qui me donnent la douceur de la famille, on peut bien me pardonner, je crois, une affection qui ne fait de mal à personne et que je ne cherche pas à afficher. » Cette lettre ne révèle-t-elle pas lumineusement la nature intime du prince, faite de douceur et de bonté? Que d'autres, à sa place, auraient vertement remis à sa place le Joseph Prudhomme d'Odilon Barrot, ou tout au moins n'auraient pas écrit cette épître étonnante d'humilité, semblable à celle qu'un fils soumis et repentant écrirait à son père!

suspects? Enfin la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force? Nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes... Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer ni aux coups d'État ni aux insurrections. Ces coups d'État n'ont aucun prétexte, les insurrections n'ont aucune chance de succès... Ayez confiance dans l'Assemblée nationale et dans vos premiers magistrats qui sont les élus de la nation, et surtout comptez sur la protection de l'Être suprême... » — « Son passage à Tours, dit M. de Lamartine dans le *Conseiller du peuple* (1), est marqué par un discours qui a été un coup d'État de loyauté et de patriotisme contre le coup d'État d'usurpation dont le poursuivait la crédulité publique. Dans ce discours, le Président a pour ainsi dire renouvelé à la face du pays le serment qu'il a prêté à la République devant l'Assemblée constituante. Après une si solennelle déclaration, toute défiance serait une injure, et tout soupçon une calomnie. » Le *Moniteur*, en reproduisant le discours présidentiel, vante la noblesse et l'élévation de la pensée, le ton de franchise et de modestie qui règnent d'un bout à l'autre, la loyauté, la fermeté et la sagesse de la politique qui y est exposée. Pour la *Presse*, le toast et l'article du *Moniteur* que « tout le monde lira ont l'importance d'un véritable événement politique... et suffisent pour nous inspirer la plus absolue confiance et la sécurité la plus entière... » L'*Assemblée nationale* (2) infère des manifestations populaires que « la France veut être gouvernée ». « On aura beau nier l'évidence, dit-elle, on aura beau expliquer à sa manière et dénaturer la signification de ces cris, de ces faits, on ne pourra les détruire, on ne pourra les arracher de la mémoire de nombreux témoins, on ne pourra étouffer les germes qu'ils contiennent pour la revision de la Constitution... Les discours du Président ont donné un éclatant démenti à d'injutes accusations. Le Président a déclaré nettement qu'il n'y aurait point de coup d'État... Ce qui nous frappe le plus dans ce voyage, c'est la pensée d'union qui semble avoir

(1) 4 août 1849.
(2) *Ibid.*

présidé à toutes les paroles, à tous les actes du Président... C'est remplir une mission féconde que de travailler à la fusion de tous les partis. » Pour le *Pays* (1), « il n'y aura de révolution ni par en haut ni par en bas... Demandez au pouvoir s'il lui est nécessaire d'en appeler à la force pour asseoir une autorité que tous implorent comme le navigateur aspire après le port. Demandez au chef de l'État s'il n'a pas trouvé dans l'accueil des populations, à Troyes, à Amiens, à Chartres et sur les bords de la Loire, tous les éléments de l'avenir... Laissez donc au *National*, au *Siècle* et aux autres journaux rouges le privilège des coups d'État... L'élection du 10 décembre a signalé à la France le port du salut; au jour dit elle saura en franchir l'entrée, et l'acclamation nationale qui saluera sa délivrance n'aura rien de révolutionnaire... » — L'*Union* (2) loue la modération et la modestie du prince.

Le Président revient à Paris par *Rennes*, où l'adjoint au maire le supplie de persister avec courage dans le devoir impérieux de défendre le pays contre les fureurs des partis anarchiques, puis par *Blois*, où l'évêque l'appelle « l'élu providentiel », et le tribunal de commerce « le sauveur de la patrie ». Le *Moniteur* fait suivre la relation de ce voyage de la Loire des réflexions suivantes : « Ce voyage présenté comme le prélude d'une violation prochaine de la constitution donne au contraire le démenti le plus éclatant aux bruits absurdes dont l'opinion publique était émue. Le Président a prononcé des paroles qui feront disparaître l'inquiétude que, par d'indignes manœuvres, l'on s'efforce de répandre. Il est impossible de se défendre d'une pensée amère contre ces hommes qui, spéculant sur l'anxiété publique, répandent des bruits de complots imaginaires. Tout le monde reconnait que l'événement caché dans le mot mystérieux de *coup d'État* serait le signal de la guerre civile dans cinquante départements. Ce n'est point là de la passion politique, ce sont des armes que les lois de l'honneur, les notions les plus simples de la morale

(1) 4 août.
(2) 2 août.

interdisent. Les hommes qui se font de cette sorte un jeu de la tranquillité et de la prospérité de la France sont répudiés par tout ce qui est honnête; c'est la lie des partis..., ce sont les enfants perdus de l'intrigue...; la langue n'offre pas de termes assez énergiques pour les caractériser. »

A cette époque, la *Gazette de France* (1) publie un curieux article où elle déclare que tous les projets vrais ou faux de coups d'État, de revision de la constitution, de prorogation avortent par la divulgation du plan véritable de M. Thiers et de ses amis, qui est (2) *d'arriver par une présidence de dix ans à la majorité du comte de Paris*... « On sait, ajoute-t-elle, que dix années de la république actuelle sont plus que suffisantes pour user le pouvoir présidentiel. Ainsi le peuple est averti que derrière la présidence de dix ans il y a l'usurpation orléaniste. Ce n'est pas à l'Empire qu'on pousse la France, c'est au régime d'arbitraire, de corruption et d'exploitation renversé en février 1848. C'est ce qui explique comment les orléanistes favorisent les velléités napoléonistes... » Rien n'était plus vrai; pour les conservateurs en général, pour l'orléanisme et M. Thiers en particulier, le Président *faisait le jeu* et devait se montrer *bon prince* (3).

Après avoir descendu le cours de la Loire, le Président descend le cours de la Seine, il se rend à Rouen (12 août). Il est vêtu de l'uniforme de général de la garde nationale et est accompagné de Changarnier. Aux environs de Poissy, les gardes nationaux font la haie sur un si long parcours que le Président fait arrêter le train et les passe en revue. Les musiques jouent l'air : *Veillons au salut de l'Empire*, et le cri de : Vive Napoléon! sort de toutes les bouches. Dès qu'il est arrivé à Rouen, la première chose qu'il fait est de se rendre à la cathédrale pour y entendre la messe. Il est reçu par

(1) 3 août 1849.
(2) Souligné (*sic*).
(3) C'est à cette époque qu'Alfred d'Almbert publie chez Furne, 22, boulevard Montmartre, et Goubaud, 43, rue Vivienne, le *Dictionnaire politique napoléonien : opinions, pensées, maximes extraites des ouvrages de Louis-Napoléon*.

l'archevêque, qui lui dit : « Nous sommes heureux de voir vos premiers pas dans notre ville se diriger vers la maison du Seigneur. C'est un gage des pieux sentiments qui vous animent et qu'on aime à trouver dans le chef d'un grand peuple. Vous avez rendu la paix à la patrie en associant heureusement l'ordre et la liberté. Vous avez rendu la joie à l'Église en relevant par l'effort de vos (*sic*) armes l'autorité temporelle de son saint et bien-aimé pontife. Que de motifs pour faire éclater notre reconnaissance ! Que de motifs pour multiplier nos prières !... » De la cathédrale, le Président se rend à la préfecture, traversant (1) « les flots d'une population enthousiaste ». Le soir, il assiste au banquet de l'hôtel de ville, où le maire, M. Fleury, lui porte un toast où il fait l'éloge du premier Empire et qu'il termine ainsi : *« A Napoléon ! A son neveu appelé aussi pour sauver la France et la civilisation, et qui justifie si bien les espérances de la patrie...* (2). » Le Président répond : « Ce qui empêche notre prospérité de se développer, c'est que le propre de notre époque est de nous laisser séduire par des chimères au lieu de nous attacher à la réalité... Plus les maux de la société sont patents, et plus certains esprits sont enclins à se jeter dans le mysticisme des théories... Il s'agit de donner à la société plus de calme et de stabilité. Vous avez bien jugé en pensant que le neveu de l'homme qui a tant fait pour asseoir la société sur ses bases naturelles, ne pouvait pas avoir la pensée de jeter cette société dans le vague des théories. »

Le *Siècle* (3) ne peut accepter le toast du maire de Rouen.

(1) Voir le *Moniteur*.

(2) Mots soulignés dans le *Moniteur*. — « Tous ceux qui le haranguaient ne manquaient jamais de saluer en lui le sauveur de la France, de rappeler l'exemple du premier Napoléon, et de glorifier le coup d'État du 18 brumaire comme pour l'inviter à en faire autant. » (Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 360.) Le premier président de la Cour de Rouen, M. Franck-Carré, celui qui avait requis contre le prince à la Chambre des pairs dans l'affaire de Boulogne, le saluait en ces termes : « ...Vous prouvez à tous... qu'une prédestination mystérieuse réserve au grand nom de Napoléon la gloire de sauver deux fois la France du désordre et de l'anarchie... »

(3) 14 août 1849.

« Ainsi, dit-il, la France était perdue, irrévocablement perdue, si, les affaires de Boulogne et de Strasbourg prenant des proportions sérieuses, M. Louis Bonaparte avait payé sa tentative de sa vie. Ainsi la France était perdue, irrévocablement perdue, si Louis-Philippe n'avait pas été généreux. En vérité, il est temps d'en finir avec ces exagérations toutes faites qui servent à tous les princes. Lui dire qu'il est indispensable au salut du pays, c'est le tromper... Qui empêche notre prospérité de porter tous ses fruits? C'est quiconque rêve des chimères, comme, par exemple, un empire sans l'Empereur. »

De Rouen (1), le Président se rend au *Havre*. Sur toute la ligne, là encore, les populations bordent le chemin de fer et saluent d'acclamations enthousiastes. A Graville (2), il monte en voiture; jusqu'au Havre, la route est occupée des deux côtés par une file de gardes nationaux dont les fusils sont décorés de drapeaux imprimés du portrait de l'Empereur ou de bouquets multicolores. A *Bolbec*, il trouve la garde nationale musique en tête, les pompiers, les douaniers; plus de sept cents hommes sont sous les armes. A *Ingouville*, le clergé l'attend sous un dais; à son arrivée, des voix s'élèvent et appellent sur lui les bénédictions du ciel. (C'était, dit le *Moniteur*, un spectacle émouvant qui amenait des larmes bien douces dans tous les yeux.) A sa sortie d'Ingouville, il passe sous un arc de triomphe. Au *Havre*, cinquante mille personnes sont sur pied. Toutes les fenêtres sont ornées de drapeaux, toutes les rues sont garnies d'arbustes fleuris, tous les navires sont pavoisés. A la revue, aux régates, au banquet, le Président est acclamé. Partout où il passe, les femmes agitent leurs mouchoirs et le couvrent de fleurs. Dans sa réponse au toast du maire, il insiste sur ce que « sans la stabilité, il ne peut y

(1) A Rouen, il remet la croix à un soldat du 4[e] léger qui veut se mettre à genoux; il l'en empêche en lui disant : « Un soldat ne doit se mettre à genoux que devant Dieu ou dans les feux de peloton. »

(2) Adresse du curé : « Nous bénissons la divine Providence qui nous donne la grâce de contempler et de féliciter aujourd'hui le protecteur de la religion et le libérateur de l'auguste chef de l'Église. »

avoir de prospérité publique ». Il va à *Elbeuf;* avant l'entrée de la ville, une centaine de Sœurs sont agenouillées le long de la route, ont les mains jointes, et prient sur le passage du Président. Il passe en revue les gardes nationaux de la région. Quatorze mille ouvriers des fabriques environnantes y assistent, entourent le prince et l'acclament sans discontinuer. Il visite ensuite une de ces fabriques, celle de M. Victor Grandin, où un ouvrier en blouse le harangue : « Au 10 décembre, nos ateliers étaient déserts, nos souffrances inouïes. La volonté nationale vous place à la tête de l'État, et cette heureuse inspiration ramène, avec l'ordre et la confiance, l'activité de l'industrie qui nous fait vivre... Acceptez notre profonde reconnaissance, comptez sur nos bras et sur nos cœurs. » A Louviers, nouvelle revue, où figurent quelques vieux braves de l'Empire. Le *Moniteur*, en relatant la réception faite par cette ville, ajoute : « Ce qui n'a pu passer inaperçu, c'est que le portrait de Louis-Napoléon est dans chaque atelier. »

Le journal du président du conseil, l'*Ordre*, apprécie ainsi le voyage du prince (1) : « Il restera toujours de ces démonstrations spontanées auxquelles d'innombrables populations et plusieurs de nos grandes citées industrielles et commerciales viennent de prendre part, un encouragement précieux pour l'homme qui a si noblement commencé une tâche grande et difficile. » Les feuilles dévouées à la présidence vont plus loin et se demandent pourquoi l'homme qui est acclamé comme un sauveur et reçu partout comme un triomphateur, cesserait après quatre années d'être le chef de l'État, et par quels motifs la constitution ne serait pas revisée. « Cet homme, dit le *Pays* (2), ce chef qui a été placé à la barre par un équipage sur le point de périr, il est là, debout, fort de la confiance et de la sympathie du pays; il veut et il peut beaucoup; on croit en lui, on le voit, on l'écoute, on lui parle; il se montre, il voyage, il visite nos villes manufacturières. De l'Est à l'Ouest

(1) 15 août.
(2) *Ibid.*

les ouvriers et les gardes nationales, l'armée, la magistrature se pressent autour de lui, l'accueillent avec sympathie, avec effusion. Ces symptômes deviennent graves et ne font pas l'affaire des vieux partis. La reconnaissance populaire, la mémoire des services rendus, l'espoir d'un temps calme succédant à un temps d'orage, tout cela détruit bien des calculs, met à néant bien des ambitions. Comment, cette position se fortifierait! Ce rôle, qui ne devait être que le rôle d'un jour, grandirait encore! Il ne s'agirait plus seulement de conjurer la foudre, mais d'asseoir l'autorité, de la faire vivre et durer? Halte-là, s'il vous plaît! »

De son côté, le *Dix Décembre* (1) s'exprime ainsi : « Non, pas de coup d'État, pas de 18 brumaire; à quoi serviraient-ils? L'Assemblée connait les désirs, les tendances, les nécessités de la France, et sa conduite prouve qu'elle entend leur donner satisfaction. Donc, pas de 18 brumaire, pas de coup d'État, puisque le pays, les représentants et le chef de l'État ont des pensées et des espérances communes... (qui) se résument dans une amélioration de ce qui est, et principalement dans une revision de la constitution. Quoique étranger aux études politiques, le peuple des campagnes sent qu'il faut au pays un pouvoir fort et stable, et il voit très bien que la constitution ne le lui donne pas. Ce qui le révolte surtout, c'est la nécessité d'exclure du pouvoir dans trois ans l'*homme providentiel* qui a sauvé la France du chaos du 10 décembre, et dont la fermeté a vaincu le communisme au 13 juin... L'idée de tout remettre en question de quatre ans en quatre ans... est donc une idée extravagante, ruineuse, anarchique... N'est-il pas clair que la clause portant qu'il ne peut pas être réélu, indépendamment de l'ingratitude monstrueuse qu'elle consacre, rejette la France dans tous les hasards révolutionnaires dont elle a tant de peine à sortir?... Comme rien au monde n'oblige un homme ni un pays à se tuer, la France a le droit incontestable d'écarter ce qui fait obstacle à sa vie... Pense-t-on (2)

(1) 11 août 1849.
(2) 15 août.

que ce soit inutilement que de 1815 à 1848 les armées impériales aient envoyé ces infatigables missionnaires qu'on appelle les *vieux soldats* et qui prêchent nos campagnes pendant les longues veillées de l'hiver ou les loisirs de la moisson?... A côté du légionnaire de Marengo, d'Austerlitz, qui conduit la charrue, mettez donc le chevalier de Saint-Louis..., puis vous demanderez au contingent rangé en bataille sur le tertre du village, dans un moment où l'ennemi menacera nos frontières, quel est celui des deux hommes qu'il écoutera au milieu du sifflement des balles... » Et le *Dix Décembre* ajoute, s'associant à ceux qui demandent que le 15 août soit consacré à fêter Napoléon Ier : « Chacun n'aurait que des applaudissements à donner à l'entraînement qui pousserait la France à se réunir pour célébrer la fête du héros impérial. Jamais chef a-t-il joué un rôle plus grand dans le monde que Napoléon? Jamais guerrier a-t-il rendu plus de services à sa patrie, sans parler de l'auréole lumineuse dont il a entouré son nom? Les finances ruinées rétablies, le commerce protégé et développé, l'agriculture encouragée, les sciences, l'industrie, les arts donnant des moissons fécondes, la paix intérieure assurée, l'ennemi rejeté loin du sol français..., que de motifs pour rendre le nom du captif de Sainte-Hélène cher aux fils de ceux qui ont reçu ses bienfaits! La destinée de ce grand homme a été de sauver son pays à deux reprises. Mort comme vivant, Napoléon est présent parmi nous... à défaut de sa personne, sa mémoire combat pour nous et nous protège... » Le journal légitimiste *l'Opinion publique* (1) répond au *Dix Décembre :* « Le Napoléon de la guerre, où est-il? Quant au Napoléon de la paix, Louis-Philippe a usé de ce nom et escompté ce rôle... L'Empire, c'est Iéna, c'est Austerlitz, c'est Wagram, c'est Marengo... Oui, voilà l'Empire vu dans le lointain..., mais

(1) Numéro du 15 août. — Il dit encore à ce sujet : « Tandis que tous les remueurs de pavés, les destructeurs de gouvernements et les héros de coins de rue ont eu leurs fêtes... leurs apothéoses insolentes, Napoléon, la gloire, la grandeur de la France, le sauveur de la civilisation, l'organisateur de la société, celui-là même qui du fond du tombeau semble nous avoir encore protégés, Napoléon n'a eu qu'une messe basse aux Invalides... »

approchez de plus près du tableau..., guerre à l'orient, guerre à l'occident, guerre au midi, guerre au nord, guerre partout, son règne n'est qu'une guerre incessante, qui ne laisse en paix ni la France, ni l'Europe. Sa gloire est semblable à cette statue de Moloch dans le corps d'airain de laquelle on jetait les générations naissantes. Il vit de la mort. La conscription, cet insatiable Minotaure, sans cesse assouvi, toujours affamé, est debout à sa droite, réclamant chaque jour une nouvelle proie. La Police, divinité ignoble, se tient à sa gauche, enveloppant dans son filet taché de boue et de sang toutes les libertés, épiant les secrets des familles..., recourant à tout, même à la torture... C'est ainsi qu'il gouverne. L'aigle descend de la nue pour s'allier à la fouine... Voilà aussi l'Empire... Une terrible malédiction s'attache à Napoléon, la malédiction des mères... Leurs enfants, elles savaient qu'elles les élevaient pour la mort... Un pauvre enfant du peuple mourant avant l'âge disait à ses parents désolés : Pourquoi pleurez-vous? Encore quelque temps, il m'aurait fallu mourir de fatigue, de faim ou de froid sur quelque champ de bataille... Je meurs entouré de vos soins, cela ne vaut-il pas mieux pour vous et pour moi? — Les demeurants de cette époque ont conservé le souvenir de cette lutte affreuse, impie, des préfets contre les familles. La population était mise en coupe réglée. Les hommes manquaient, on faisait partir les enfants... C'est là ce qu'il ne faut jamais oublier quand on parle des gloires de l'Empire. Ces lauriers qui semblent si beaux vinrent sur un fumier de cadavres. Le monde est bouleversé, ensanglanté, pour que Naples, Rome, Madrid, la Westphalie, la Hollande, reçoivent les frères de Napoléon, sorte de caporaux couronnés. Il ne peut gouverner que par le prestige de la gloire et le joug de la police; aussi le niveau moral de la conscience descend, toutes les têtes s'inclinent, la pensée perd son indépendance, et la parole sa liberté... Il n'y a plus qu'un homme libre dans l'empire, c'est l'Empereur!... Un seul revers suffit pour tout abattre! La France de Louis XIV est entamée... Enfin quand l'Empire finit, l'Europe est à Paris. Les chevaux des

Baskirs boivent l'eau de la Seine!... Voilà l'Empire (1)!... »

Le *Dix Décembre* (2) n'accepte pas le terrible réquisitoire de l'*Opinion publique :* « ... Les nécessités de guerres héroïques, ignorez-vous qu'il les subissait par votre faute, ce demi-dieu qui, après avoir terrassé l'anarchie, allait porter à l'univers l'idée du devoir et de la liberté étouffée par vous depuis mille ans?... Les mères, dites-vous, l'ont maudit... Oui, c'est vrai, la France a eu un jour de lâcheté et d'ingratitude, jour affreux, jour infâme dont il faudrait effacer le souvenir avec le plus pur de nos larmes! Oui, la France a eu un jour fatal où, comme a dit le poète, nos femmes étalaient leur poitrine au regard d'un Cosaque et faisaient flotter leur mouchoir au vent de la folie et de l'ingratitude pour saluer ces jeunes officiers en corset, vos alliés, tout ensanglantés de notre sang! Oui, la France a eu ce jour de lassitude comme le Christ est tombé sur les genoux en portant sa croix... Mais vous, vous étiez les bourreaux qui insultiez ce nouveau Christ à la veille de son agonie!... Vous applaudissiez... à la patrie meurtrie et déchirée, et folle à force de douleur. Son martyre était votre joie... Ouvrez la porte des chaumières et voyez quelle image est suspendue au-dessus du foyer avec une branche de buis bénit, et ne vous hâtez pas de parler de la malédiction des mères! » Il dit encore (3) : « ... Le fond du gouvernement de Napoléon ne fut... pas le prestige de la gloire, qui le poursuivit plutôt comme une fatalité; ce qui fut la base de l'idée napoléonienne, ce qui sera son éternel honneur, c'est la facilité avec laquelle tous les talents trouvaient leur place dans son système de gouvernement. Le fond même de son gouvernement fut

(1) Le journal *le Temps* (10 août) disait : « Qu'on ne parle plus de l'Empire militaire, c'est un anachronisme aussi vieux pour le moins que l'épopée carlovingienne... (Alors) comment s'y prendra-t-on pour fonder le despotisme à l'intérieur?... Concevez-vous en plein dix-neuvième siècle un empereur... disant au peuple : C'est moi qui penserai, qui parlerai, qui agirai pour toi. Je confisque ta liberté, ta dignité, ta puissance, et en échange tu n'auras rien, pas même un peu de gloire. Allons donc, cet empereur-là serait la plus grossière des anomalies, la plus grotesque des absurdités... »

(2) 16, 17 août.

(3) 22 août.

l'accès impartial du pouvoir au mérite et au talent. »

Le *Moniteur du soir*, organe du ministère, dément les bruits de coup d'État, d'appel au peuple, et notamment d'une campagne de revision entamée avant le temps légal. La *Gazette de France* (1) résumait ainsi ce qu'elle appelait le *programme de la camarilla de l'Élysée* : 1° vœu des conseils généraux de voir prolonger de dix ans les pouvoirs du Président; 2° vote par l'Assemblée de la présidence décennale; 3° présidence à vie; 4° Empire. Le *Moniteur du soir* (2) déclare qu'une agitation en faveur de la revision serait un acte révolutionnaire, et espère que les conseils généraux, composés d'hommes intéressés au maintien de l'ordre, ne voudront pas donner le signal du mépris et de la violation des lois. La République est le gouvernement de la France, ajoute-t-il; dans notre ferme conviction, c'est son gouvernement définitif, et bien abusés sont ceux qui, s'imaginant qu'un grand peuple a fait un pareil pas pour reculer, rêvent une autre forme de gouvernement.

Par décret du 15 août étaient nommés dans la Légion d'honneur, au grade de commandeur : le lieutenant-colonel Laborde (3), le commandant Mésonan; d'officier : le chef d'escadron de Bruc; de chevalier : Brifaut, ancien capitaine de cavalerie; Aladenize, commandant le 6° bataillon mobile en Corse. Le prince avait auprès de lui *Forestier* comme trésorier, *Bure* comme intendant, et *Thélin* comme premier valet de chambre.

II

Affaire de Rome. — Lettre à Edgard Ney. — Ingratitude incroyable du gouvernement papal. — La politique qu'on aurait toujours dû suivre à l'égard de l'Italie. — Inconstitutionnalité de la politique personnelle du Président. — Les journaux, sauf le *Siècle* et les feuilles bonapartistes, opinent dans ce sens. — Les journaux anglais et la *Presse* de Vienne approuvent la lettre présidentielle. — Il en est de même de Dufaure, de Lamartine. — Banquet de l'Expo-

(1) 21 août.
(2) 18, 19 août.
(3) 19 août.

sition; discours du Président. — Septembre, inauguration du chemin de fer de Paris à Épernay; le *Siècle*, la *Gazette de France*, la *Démocratie pacifique*. — Inauguration du chemin de fer de Paris à Sens; réponse du Président au curé de la cathédrale de Melun; allocutions de l'archevêque, du maire de Sens; réponse du Président. — Les *Débats* : sur les cris de : Vive l'Empereur! — Le *Crédit*, la *Gazette de France* ne croient pas à un coup d'État; la majorité des feuilles départementales ne regardent pas comme possible le rétablissement de l'Empire. — Langage provocant du *Dix Décembre*, qui fait entendre que le peuple a voté l'Empire. — 13 septembre, allocution du Président à la cérémonie de la distribution des récompenses aux artistes. — Fin septembre, la Société du 10 décembre; ce qu'en dit la *Liberté*. — Octobre, revue au Champ de Mars; inspection de la caserne du quai d'Orsay; visite d'ateliers au faubourg Saint-Antoine. — 1er octobre, l'Assemblée reprend ses travaux; discussion sur les affaires de Rome; M. de Tocqueville, M. Mathieu de la Drôme. — MM. Thiers et Bixio. — Lettre du prince à M. Odilon Barrot; ce que dit celui-ci dans ses *Mémoires*. — Le prince veut secouer la tutelle des chefs des anciens partis; le journal *la Mode*, la *Démocratie pacifique*. — Réflexions de la *Gazette de France* sur une correspondance d'un journal belge, l'*Europe monarchique*, où il est dit qu'on s'attend partout à un coup d'État, qui d'ailleurs s'impose. — Revue de Saint-Germain en Laye. — Message du 31 octobre 1849. — Sa portée. — Grand effet. — Chant de victoire des journaux bonapartistes, cri d'alarme des autres. — La presse de province. — Le nouveau ministère, sa déclaration devant l'Assemblée; le *Dix Décembre* et le *Constitutionnel* sont seuls à le soutenir; sarcasmes des journaux. — La déclaration explicite de la responsabilité du chef de l'État par la Constitution était une faute, parce qu'elle était inutile et qu'elle prêtait à la manœuvre du parti bonapartiste de soutenir la légalité du gouvernement personnel. — Le prince a le pays pour lui. — La lutte s'engage entre le prince soutenu par la nation, et l'Assemblée soutenue par la presse.

De Gaëte le Pape avait, en attendant son retour, envoyé à Rome une commission de gouvernement composée des trois cardinaux Della Genga, Altieri et Vannicelli. Les mesures prises par elle ne comprenant aucune concession au libéralisme, et, dès lors, ne répondant pas aux vues du prince, celui-ci de son propre mouvement adressa (1) au lieutenant-colonel Edgard Ney, son officier d'ordonnance, en mission à Rome, la lettre suivante : « Mon cher Ney, la République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler... et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui le premier s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que les intentions

(1) 18 août. (Insérée au *Moniteur* du 7 septembre.)

bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon* et *gouvernement libéral.* J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était même pas fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armes firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté; il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats... »

Le prince ne pouvait contenter tout le monde. A vouloir concilier des choses incompossibles, à vouloir marier l'eau et le feu, on risque d'échouer ou de ne réussir qu'à moitié, et finalement de se nuire grandement à soi-même; c'est ce qui arriva, c'est ce qui devait arriver encore sous l'Empire avec ces malheureuses affaires d'Italie. Une politique sage, avisée, vraiment française, non sottement inspirée par un don quichottisme humanitaire, n'aurait jamais dû consister vis-à-vis de ce pays que dans une neutralité bienveillante, mais favorable au maintien du fédéralisme... Quoi qu'il en soit, on croyait devoir verser le sang de la France pour la papauté, et la papauté n'avait pas un mot de remerciement pour nous ! Il est vrai que si on rendait au Pape ses États, ce qui était probablement peu de chose, on lui demandait quelques réformes libérales, ce qui était sans doute énorme. De là le silence, de là le mécon-

tentement. Les Italiens nous montraient déjà qu'ils élevaient l'ingratitude à la hauteur d'une vertu nationale. En France, les catholiques ardents faisaient mauvais accueil à cette lettre, et les républicains avancés n'y trouvaient aucune satisfaction. En définitive, dans les deux pays personne n'était vraiment content.

D'un autre côté, cette lettre du prince était l'affirmation d'une politique personnelle, ce qui n'était pas constitutionnel. Cette incorrection flagrante était relevée par la presse. La *Gazette de France* (1) disait : « La publication dans le *Moniteur* de la lettre à M. Edgard Ney... engage la France... Les intérêts d'une nation de trente-cinq millions d'âmes ne peuvent pas dépendre d'une action individuelle... La forme impérialiste de cette lettre, la position personnelle qu'elle fait prendre à son auteur, la nature des sympathies et des passions auxquelles elle s'adresse visiblement mettent ce document plutôt en harmonie avec les projets attribués... à une certaine camarilla qu'avec les négociations diplomatiques... C'est une lettre dans laquelle le pouvoir exécutif se pose en pouvoir gouvernemental et quasi en empereur... La publicité (2) donnée à cette lettre est une faute grave... c'est une usurpation... » La *Patrie* elle-même reconnait que le Président n'a pas respecté les prescriptions de la Constitution en ne prenant pas l'avis du conseil des ministres. Le *National* (3) remarque la prétention déjà affichée par le Président « de couvrir de sa personne la figure universelle de la France... On n'a pas oublié, ajoute-t-il, l'émotion que produisit au sein de l'Assemblée et dans le public la lettre adressée au général Oudinot. On la considéra comme une usurpation... M. Barrot affirma que c'était... une lettre privée... (Celle) d'hier... n'engage-t-elle pas la politique du gouvernement? Certes! Mais alors qu'on nous dise pourquoi elle a paru sans la signature d'un ministre... La pensée que révèle cette seconde intervention

(1) 9 septembre.
(2) 8 septembre.
(3) 9 septembre.

du Président éveille les soupçons, justifie les alarmes... Le pays n'a pas substitué la République à la monarchie pour voir de nouveau ses affaires dirigées par un seul homme... » La *République* demande si le Président a le droit de prendre seul des mesures qui peuvent conduire à la guerre, et lui reproche de trop se mettre en scène : « Il s'étonne! il est personnellement blessé! il espère! il veut! il fait remercier l'armée en son nom! Tout cela sent d'une lieue le conquérant, l'autocrate!... » L'*Univers* (1) abandonne le Président : « Depuis le 10 décembre, dit-il, et même depuis le 25 février 1848, M. Louis Bonaparte, donnant à ses antécédents le plus glorieux démenti, n'avait pas commis une faute politique! Sa conduite excitait l'étonnement du monde et justifiait sa fortune. Un grand acte surtout lui était dû. L'expédition de Rome... le plaçait à la tête des plus énergiques et des plus intelligents défenseurs de l'ordre social. En restaurant le Pape, M. Bonaparte maintenait la clef de voûte de l'édifice européen et s'ouvrait à lui-même un immense avenir de gloire. Cet avenir, il le ferme aujourd'hui. Que ceux qui ont été tentés de croire aux destinées de M. Louis Bonaparte... fassent comme nous, qu'ils renoncent à ce rêve... » L'*Opinion publique* demande : « Qu'est-ce donc que cette lettre personnelle du Président de la République à un de ses aides de camp, au lieu d'une démarche régulière de gouvernement à gouvernement? Pourquoi cette mise en scène napoléonienne? » La *Liberté* (2) s'écrie : « ... Il était plus simple et moins dangereux de rester ce que vous étiez (du moins dans vos écrits), un bon et franc démocrate, un socialiste pratique, un patriote courageux, au lieu de vous mettre à la suite de toutes les vieilles coteries royalistes des vieux voltigeurs de Gand et des vieilles dévotes du faubourg Saint-Germain... » Pour la *Démocratie pacifique* (3) : « La lettre du Président doit apprendre au grand parti de l'ordre combien ses bases étaient fragiles, combien était

(1) 8 septembre.
(2) 9 septembre.
(3) 10 et 12 septembre.

éphémère cette coalition que le souffle de M. Louis Bonaparte ébranle et qui tombera demain comme un château de cartes... Vous avez habitué le pouvoir présidentiel à s'affranchir du contrôle des assemblées dont il devait être l'instrument docile; vous l'avez applaudi quand il s'est joué de l'Assemblée constituante, et quand, le lendemain d'un vote de blâme contre l'expédition romaine, il a, dans une lettre fameuse, excité l'armée à poursuivre en lui promettant des renforts. Eh bien! ce pouvoir individuel absolu que vous avez créé se retourne aujourd'hui contre vous... Vous êtes ridicules d'inconséquence en vous plaignant de cette candidature. Vous avez trouvé charmant que la République s'absorbât dans un homme tant que cet homme a paru servir vos préjugés et vos passions rétrogrades. Aujourd'hui, vous êtes malvenus à vous plaindre de ce gouvernement personnel qui dédaigne votre majorité... La *Gazette* se plaint!... Quand elle épaulait de tous ses efforts la candidature de M. Louis Bonaparte, elle savait bien qu'il faudrait s'attendre à quelques réminiscences impériales... A voir l'aigreur des journaux religieux... on est obligé de croire que M. de Montalembert ne ferait plus à M. Louis Bonaparte l'honneur de le comparer à un *tronc d'arbre* arrêtant le char de l'État sur la pente du précipice. C'était une image tracée *avant la lettre*..... Le parti catholique (1) est bien ingrat de se tant courroucer pour une lettre qui ne rallie pas au Président un seul républicain sérieux. » Le *Siècle* est un des rares journaux qui approuvent la lettre à Edgard Ney : « ... Cet orgueil du drapeau, cette sollicitude hardie pour les intérêts extérieurs et la dignité de la France, répondent aux meilleurs instincts de notre pays (2)... » Lamartine (3) qualifie la fameuse lettre de « parole franche, nette, impérieuse, (éclatant) au milieu des réticences et des

(1) 19 septembre.

(2) L'*Assemblée nationale* dit (8 septembre) : « M. Dufaure *fait écrire* dans son *Moniteur du soir* qu'il « est impossible d'exprimer dans un plus simple et « fier langage les libérales intentions de la France... et que cette lettre honorera « *éternellement* celui qui l'a signée... »

(3) Le *Conseiller du peuple* (septembre), p. 345, 346.

arguties diplomatiques de la petite cour de Gaëte... d'amendement, de remords de l'affaire de Rome... (ce qui) relève l'attitude de notre armée, sépare la cause de la France du despotisme clérical, pose au gouvernement du Pape des conditions fermes et libérales comme une sommation de l'esprit moderne à l'absolutisme ».

La presse anglaise est presque tout entière favorable au prince. Pour le *Morning-Post :* « ... L'attitude prise par M. Louis Bonaparte est digne... la politique indiquée dans la lettre... est précisément celle qui convient le mieux pour réhabiliter l'honneur de la France et pour assurer le bien-être et la tranquillité de Rome... » Pour le *Globe :* « ... La lettre au colonel Ney est sous tous les rapports un document remarquable, mais au point de vue constitutionnel elle peut soulever des objections... » Pour le *Times :* « L'effet produit... est bon... les ultra-réactionnaires et les légitimistes seront fort désappointés... » Le *Daily-News* ne pense pas que le prince dans sa position ait tort de rechercher la popularité et le pouvoir. « Jusqu'à présent il a flotté entre les libéraux et les conservateurs... il n'a pu se concilier la sympathie... des hommes sérieux d'aucun parti. Il a repris le rôle de Louis-Philippe sans avoir cette puissance qui lui permettait de jouer le Machiavel; une pareille répétition d'un rôle usé ne saurait réussir, et, d'après la lettre au colonel Edgard Ney, nous croyons que le Président commence à s'en apercevoir... Il a entrepris l'expédition de Rome surtout pour se concilier l'influence des catholiques... et maintenant il est obligé de tourner la force de son armée contre le clergé pour recouvrer sa popularité... » Quant au *Morning-Herald,* il condamne l'expédition romaine « qui a rendu odieux le nom de la France ». Le *Standard* dit que « tout Français approuvera la lettre au fond, bien qu'il puisse trouver à redire sur le ton impérial du Président ». Citons enfin la *Presse de Vienne,* pour qui la France ne saurait parler autrement, à moins de renier tous ses principes.

Le Président assiste à un banquet donné à l'occasion d'une

Exposition de l'industrie, et il en profite pour affirmer dans un toast ses idées de paix : « ... On se console d'être arrivé à une époque à laquelle est réservée une autre gloire que celle des armes... Aujourd'hui, c'est par le perfectionnement de l'industrie, par les conquêtes du commerce qu'il faut lutter avec le monde entier... » Il ajoute, d'une part pour répondre à l'accusation de socialisme portée contre lui, et d'autre part pour marquer sa sollicitude en faveur des classes laborieuses : « ... N'oubliez pas de répandre parmi les ouvriers les saines doctrines de l'économie politique; en leur faisant une juste part dans la rétribution du travail, prouvez-leur que l'intérêt du riche n'est pas opposé à l'intérêt du pauvre (1)... »

Au commencement de septembre, il inaugure le chemin de fer de Paris à Épernay. A toutes les stations les gardes nationaux sont sous les armes, et une foule nombreuse borde les deux côtés de la ligne. Quand le convoi passe en ralentissant sa marche, les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, un universel cri de : Vive Napoléon! se fait entendre. A *Lagny*, le Président passe en revue dans la cour de la gare la garde nationale et les pompiers; à la *Ferté-sous-Jouarre* et à *Château-Thierry*, où l'évêque de Soissons, Mgr Garsigny, vient le saluer, on entend quelques cris de : *Vive l'Empereur* (2)! A *Meaux*, le Président avait été complimenté par l'évêque, Mgr *Allou*. « Nous avons recueilli, disait-il, avec consolation les paroles pleines de foi que vous avez fait entendre en plusieurs occasions, et nous aimons à nous confier dans la sagesse d'un gouvernement qui comprend que la religion est la seule base solide de l'ordre social et la plus sûre garantie du bonheur

(1) M. Biétry, président du Comité de l'Exposition, lui avait porté un toast : « A l'élu de la nation! Puisse-t-il par son patriotisme donner à la France autant de bonheur et de prospérité que son cœur le désire, que l'auteur de son nom, dont la mémoire est chère aux Français et respectée du monde entier, lui a donné de gloire et d'honneur. »

(2) « En historiens fidèles, dit la *Gazette de France* du 4 septembre, nous devons ajouter que sur son passage, le cortège a été accueilli par des cris de : Vive Napoléon! Vive l'Empereur! »

des peuples (1). » — Plus on avance dans la Champagne, plus l'enthousiasme semble augmenter. Les souvenirs des gloires de l'Empire vivent encore tout entiers dans le cœur des populations. A *Épernay*, l'évêque de *Châlons*, Mgr *Prilly*, dit au prince : « ... Soyez béni, vous qui prenez pour nous tant de soins et qui faites tous les jours de si grandes choses! Le souvenir en vivra à jamais dans tous les cœurs, et surtout celui de cette magnifique expédition de Rome dont vous fûtes le premier auteur et qui a comblé de joie la France et le monde chrétien... » — « Dans ce dernier voyage, dit le *Siècle* (2), M. le Président n'a pas encore prononcé le nom de la République. Nous n'aurions pas la puérilité de le remarquer, si un grand nombre de personnes ne continuaient de s'étonner de ce véritable tour de force; elles aimeraient mieux avoir à résoudre ce fameux problème d'écrire une longue lettre sans *a* ou sans quelque autre voyelle. Peine perdue dans les deux cas... »

Quelques jours après, le Président inaugure le chemin de fer de Paris à Sens (ligne de Lyon). A *Brunoy*, il passe la revue des gardes nationaux, au milieu de cris enthousiastes, « dans une prairie ornée d'oriflammes, de banderoles tricolores et d'immenses jardinières chargées de fleurs (3) ». A *Melun*, il répond au curé de la cathédrale : « ... C'est avec confiance que je place mon gouvernement sous la protection de Dieu. Ces voyages me fournissent aussi l'occasion de connaître le clergé et d'apprécier ses vertus. » A *Fontainebleau*, à *Montereau*, il passe devant le front de plusieurs milliers de gardes natio-

(1) « ...Nous avons été surpris... du titre de *Monseigneur* donné par le Président à tous les prélats... Nous ne croyons pas qu'aux premiers siècles de l'Église on eût l'habitude de dire : *Monseigneur* saint Pierre. Le représentant de la légalité républicaine aurait peut-être bien fait de se rappeler que la loi organique du culte catholique (art. 13, loi du 26 messidor an IX) défend aux évêques et archevêques d'ajouter à leur nom toutes qualifications autres que celles de citoyen ou de monsieur. L'obéissance à cette disposition eût été d'autant plus naturelle que le Concordat est une *idée napoléonienne*. » (Voir la *Démocratie pacifique*, septembre 1849.)

(2) 11 septembre.

(3) *Moniteur* du 12 septembre.

naux qui l'acclament avec frénésie. A *Sens*, terme du voyage, l'archevêque, Mgr Mellon de Joly, le salue en ces termes : « Bénissez, mon Dieu, celui qui par vous a obtenu six millions de suffrages librement exprimés. » Le maire, au banquet, dit en parlant du Président qui l'écoute : « ... Voyez! sa seule présence ici a déjà réveillé dans nos patriotiques populations toutes les idées de gloire, tous les nobles sentiments d'un passé dont l'immortelle tradition doit faire à tout jamais l'orgueil des fiers enfants de la France. Et c'est son nom, son nom seul, qui exerce ce prestige, cette sorte de fascination qui rappelle tous les glorieux souvenirs, qui remue si profondément dans tous les cœurs ces élans d'éternelle reconnaissance pour le grand homme... dont le génie tout-puissant sut faire de la nation française le premier peuple du monde... Il y a des souvenirs qui ne meurent jamais!... » Le Président répond : « Il y a un an, à pareille époque, j'étais exilé, proscrit... Aujourd'hui, je suis le chef reconnu de la grande nation... Qui a produit ce changement dans ma destinée?... c'est le département de l'Yonne... Vous vous êtes dit que, étranger à tous les partis, je n'étais hostile à aucun, et qu'en réunissant sous le même drapeau tous les hommes dévoués à notre patrie je pourrais servir de point de ralliement dans un moment où les partis semblaient acharnés les uns contre les autres... Je ne vous remercie pas de m'avoir donné le pouvoir. Le pouvoir est un lourd fardeau. Ce dont je vous remercie, c'est de m'avoir ouvert les portes de ma patrie... »

Les *Débats* (1), au sujet des cris de : Vive l'Empereur! font cette réflexion : « Après les excès de l'anarchie, le peuple se jette dans les excès contraires, et quand on l'a saturé de désordre, il finit par demander *plus que de l'ordre*. A qui la faute? »

Dans le discours de Sens, le Président faisait appel à la concorde, à la fusion des partis, à la continuation de la trêve. Il ne pouvait tenir un langage plus sage, plus politique. Dans

(1) 10 septembre.

cette tâche si ingrate et si difficile de concilier des éléments paraissant inconciliables, ne semblait-il pas réussir? La France a le repos, la sécurité; elle dort tranquille et sûre du lendemain; les affaires reprennent. Dès là que le prince a été élu président, pourquoi ce régime bienfaisant se terminerait-il à brève échéance? Pourquoi ce provisoire ne se perpétuerait-il point? Pourquoi, tout au moins, un nouveau bail ne serait-il point fait avec le principat de Louis-Napoléon? Au fond, c'est là ce que l'immense majorité du pays se disait, et c'est là ce que le prince se disait à lui-même.

Mais les cris de « Vive l'Empereur! » ravivent cette question toujours brûlante du rétablissement de l'Empire et d'un coup d'État. « Pourquoi, dit le journal *le Crédit* (1), M. Louis Bonaparte voudrait-il jouer le rôle d'un despote? Pourquoi imaginer que le Napoléon de 1849... va recommencer l'Empire? Après ce qu'il nous a fait connaître de lui, depuis le 10 décembre, après ses lettres, ses discours, une pareille supposition n'a... aucune vraisemblance... (Nous devons) (2) rendre justice au bon sens, à la droiture qu'il a montrés... depuis le 10 décembre... Non! nous ne croyons pas au danger d'une usurpation!... Nous prenons très au sérieux la déclaration spontanée (faite) à Ham... Cette déclaration a été un engagement solennel... Pourquoi... trahirait-il la République?... Nous croyons (3) désormais injurieuse et ridicule toute crainte d'entreprise illégale, de coup de main, d'usurpation. Imaginer qu'aujourd'hui... l'armée pourrait abdiquer ses droits, fouler aux pieds ses serments et servir les hallucinations... d'un fou, d'un démoniaque qui, après la déclaration de Ham, mériterait d'être conduit à Charenton, et penser que la France le souffrirait, c'est méconnaître l'esprit du soldat et du travailleur. » La *Gazette de France* (4) ne redoute pas un coup d'État; elle estime que cette tentative ne pourrait avoir d'autre résultat

(1) 12 septembre.
(2) 29 septembre.
(3) 30 septembre.
(4) 25 septembre.

que la chute à jamais définitive de la famille Bonaparte, et que le Président ne voudra pas certainement risquer un pareil enjeu. Elle ajoute que les républicains de toute nuance descendraient dans la rue, et que peut-être ils ne s'y trouveraient pas seuls! Pour elle, M. Louis Bonaparte est trop honnête homme pour commettre un pareil crime. Le serment qu'il a prêté, ses paroles à Ham, son honneur, sa position même le lui interdisent... La garde nationale n'appuierait pas une pareille folie. L'armée ne s'engagerait pas contre l'Assemblée nationale... A supposer que cette tentative insensée ait réussi... l'heureux révolté de la veille verrait commencer son martyre... Il aurait presque tout le monde contre lui, car il ne lui resterait plus que quelques invalides passés à l'état de momies et quelques orléanistes toujours disposés à accepter les faits accomplis... La présidence décennale pour atteindre la majorité du comte de Paris, voilà le plan de la coalition...

La presse départementale traite aussi d'une façon continue cette question de l'Empire. En grande majorité, reflet de la presse parisienne, elle combat avec acharnement cette idée de voir en Louis Bonaparte un successeur de Napoléon Ier. L'*Étoile du Roussillon* nous offre un échantillon de cette polémique : « Dix années d'empire ont valu au pays dix années de servage, sept milliards de dépenses publiques et le sacrifice de quatre cent mille héros. A ce cruel tableau ravissez son cadre de gloire... écartez l'image du colosse... et dites si vous acceptez, cédant au seul prestige du nom, l'éventualité d'une pareille somme de revers et de sacrifices. A qui faudrait-il rappeler qu'au jour où Napoléon le Grand prit le diadème de la France, sa tête était déjà parée d'une autre couronne, couronne épaisse de laurier dont chaque feuille portait le nom d'une grande victoire, *Montenotte*, *Castiglione*, *Millesimo*, *Arcole*, *Rivoli*, *Mondovi*, *les Pyramides*, *Aboukir*, *Montebello*, *Marengo*? Quel pendant offrir aujourd'hui à une usurpation environnée de tant de splendeurs? »

Il faut dire que le langage des journaux bonapartistes était bien fait pour exciter les défiances, faire naître les soup-

çons et justifier les colères. Le *Dix Décembre* (1) notamment ne disait-il pas : « La Vierge représente tous les dévouements, toutes les miséricordes, par la même raison que Napoléon réunit en sa personne le talent démocratique arrivé à son apogée et revêtu du prestige d'une autorité incontestable... L'*Opinion publique*, dit encore le *Dix Décembre* (2), a eu le malheur d'écrire ce matin cette phrase monstrueuse et ridicule : « *Au moment où on s'efforce de réhabiliter l'Empire...* » Sérieusement, peut-on répondre quelque chose à ces paroles dictées par une incroyable folie? Réhabiliter l'Empire! c'est-à-dire réhabiliter la gloire, la grandeur, la liberté, l'honneur national, le dévouement, le respect des lois et des traités, l'égalité devant les récompenses, l'orgueil abaissé, le génie tiré de l'obscurité, l'anarchie vaincue, et la France placée comme un phare éclatant au-dessus des destinées du monde... La *Gazette*, continue le *Dix Décembre* (3), oublie le vote du 10 octobre. Ce jour-là, la nation fut réellement consultée; ce jour-là, qui l'empêchait d'écrire sur ses bulletins le nom de Henri de France?... A qui la faute si, à cette heure grave du vote universel, le même éclair passa tout à coup devant les yeux de six millions d'hommes et leur fit revoir dans un rêve soudain Arcole, Iéna, Marengo, Austerlitz, l'empire de Charlemagne fondé pour la seconde fois, la France élevée comme un phare au-dessus du monde ébloui, et enfin Sainte-Hélène, ce calvaire du géant par qui grandirent encore les destinées du Christ des batailles?... La nation a parlé!... *Il est dans l'histoire de ces moments où le vœu de tous et la Destinée visible désignent une tête marquée pour porter l'avenir des peuples; à ces moments-là tout s'efface, et cette tête prédestinée est alors, en dépit de tous, la seule possible et vraiment légitime.* » Il dit encore : « De même que le *oui* ou le *non* d'un juré veut dire quelquefois plus que *oui* ou *non*, de même le nom seul qui sort de l'urne électorale a souvent une signification immense en

(1) 2 septembre.
(2) 9 septembre.
(3) 15 septembre.

dehors même de la question posée et que le votant n'est pas libre de modifier à son gré. *Nous n'avons pas à en dire davantage*... Seulement le vote du 10 décembre a prouvé d'une façon péremptoire que tous les souvenirs, toutes les espérances, toutes les sympathies de la patrie se concentraient sur la famille de Napoléon, et que *s'il s'agissait de fonder à nouveau un pouvoir stable*, ce n'est pas aux descendants des Bourbons qu'elle s'adresserait... Qu'a de commun Napoléon avec Charlemagne? Demandez-le aux peuples et aux poètes de tous les pays qu'un sublime instinct a poussés à associer ces deux noms que l'avenir ne séparera pas... Les ombres de la gloire de Napoléon... sont comme les taches du soleil: elles n'empêchent pas l'astre-roi d'échauffer, d'éclairer et de féconder le monde (1). »

Le 13 septembre, le Président se rend à l'Exposition des beaux-arts et procède à la distribution des récompenses aux artistes. Il prononce une allocution où il déclare qu'il n'a voulu céder à personne le plaisir et le droit de remettre les récompenses;... que la plus douce prérogative du pouvoir, c'est d'encourager le mérite partout où il le rencontre;... qu'il a admiré les chefs-d'œuvre offerts au public;... qu'il faut encourager, honorer les beaux-arts, car ce sont eux qui adoucissent les mœurs, élèvent l'âme, consolent dans les mauvais jours et embellissent les jours prospères.

A la fin de septembre, on voit se former une association dite de secours mutuels et dénommée *Société du Dix Décembre*, mais ayant en réalité pour but de soutenir le Président, de faire de la propagande bonapartiste, d'entretenir une agitation en

(1) Dans sa campagne enflammée de propagande impérialiste, le *Dix Décembre* n'oublie pas l'anecdote : « ...Louis-Napoléon se promène, en compagnie de M. Lacrosse, dans le jardin de l'Élysée. Un ouvrier terrassier vient à lui, ancien soldat de l'Empire, à la main mutilée. Il a la croix, mais il n'a pas de pension, et il remet une pétition au prince pour en obtenir une. « Donnez-moi votre demande, « mon vieil ami, dit Louis-Napoléon, en serrant la main rude et vénérable du « terrassier, je m'en charge, et en attendant, buvez à ma santé. » Et il lui glisse trois louis... Ces détails... peignent l'admirable bonté du Président et témoignent de l'intérêt constant et presque religieux qu'il porte aux vieux soldats de son oncle. Mais aussi comme ils l'aiment, et comme leurs yeux se mouillent en parlant de lui!... »



faveur de la prorogation des pouvoirs et de concourir aux manifestations se produisant lors des sorties ou des déplacements du prince. Elle comptait parmi ses membres : MM. Abbatucci, de Padoue, le général Bar, *Bataille*, Louis-Lucien Bonaparte, Ferdinand Barrot (1), Belmontet, Brisson, *Briffault* (2), le colonel Bajieux, Bonjean, *Conneau*, l'abbé Coquereau, Delcro, Dubrac, Delessert, Desasart, le général Exelmans, Guillouet, Gauguier, Gonon, Godeaux, le général Hulot d'Osery, Hyrvoix, *Laity* (3), le *colonel Laborde*, le colonel Langlois, Lucas, Laloue, Lepic (4), le *général Montholon*, le colonel Ney de la Moskowa, Nogent Saint-Laurens, *Ornano*, *de Persigny* (5), le général Piat, Peauger, *Pascal* (6), Poney, Patorny, le général Perrot, le général Raoul, de Saint-Georges, Sari, le colonel Thérion, le colonel de Tocqueville, le *colonel Vaudrey* (7), Wolowski.

« *Pour les pauvres, s'il vous plaît !* dit la *Liberté*. Le Français, né malin, pourra bien trouver quelque peu extraordinaire qu'on n'admette dans une société de bienfaisance que des bonapartistes notoirement connus ou des personnes attachées au service de la présidence. La curiosité publique pourra bien se demander si ce manteau de charité n'a pas été imaginé pour couvrir un complot impérialiste... Ressusciter l'Empire aujourd'hui... Allons donc!... »

Le Président, au commencement d'octobre, passe, au Champ de Mars, une revue de l'infanterie de Paris; il est acclamé par les troupes. Le 10 octobre, il va inspecter un régiment de dragons à la caserne du quai d'Orsay, où il reçoit un accueil enthousiaste. Le 15, accompagné du commandant Fleury et du capitaine Laity, il visite plusieurs ateliers du faubourg Saint-Antoine, notamment ceux de MM. Buron, opticien; Durenne, fabricant de machines; Masson, fabricant de

(1) Secrétaire général de la présidence.
(2) Chef du secrétariat de la présidence.
(3, 4, 5) Officiers d'ordonnance du Président.
(6) Attaché au cabinet du Président.
(7) Aide de camp du Président.

faïences; Krieger, fabricant d'ébénisterie. Il tient à se mettre en contact avec les ouvriers et à montrer sa sollicitude pour les intérêts du commerce et de l'industrie. Le 19, il visite, dans le IIe arrondissement, une cité ouvrière organisée sous son patronage.

L'Assemblée législative avait repris ses séances le 1er octobre. Dans la séance du 13, M. Thiers donne lecture de son rapport sur une demande de crédits supplémentaires destinés à l'expédition de Rome. Dans la séance du 18, M. de Tocqueville, au sujet de la discussion de ces crédits, est amené à s'expliquer sur la lettre du Président au colonel Edgard Ney : « On nous a demandé, dit-il, si la politique exprimée par cette lettre était la nôtre... Je suis bien aise de répondre publiquement ici... que cette politique était exactement celle de nos dépêches... (Cette) lettre... nous ne l'avons jamais désavouée et nous ne la désavouerons jamais (1)... »

M. *Mathieu de la Drôme* monte à la tribune pour appuyer le ministère et pour donner toute son approbation à la lettre du Président. Il était de ceux que révoltait la politique suivie par M. Thiers à l'égard du Président, qu'on avait la prétention de diriger et de tenir en tutelle, et auquel on ne pouvait permettre aucun acte d'indépendance. A un moment, il s'écrie : « Ce n'est pas nous qui serons suspects de partialité en défendant le Président de la République, ce n'est pas nous qui lui avons prodigué tour à tour l'outrage et la louange. Ce n'est pas nous qui avons dit, à une certaine époque, que l'élection de M. Bonaparte serait une honte pour la France... » Plusieurs membres à droite demandent : « Qui a dit cela? » On répond à gauche : « M. Thiers! M. Thiers! » M. *Mathieu de la Drôme* continue : « J'ai entendu attribuer ces paroles à l'honorable M. Thiers. — S'il les dément, il n'en sera plus question. » — Et le *Moniteur* porte : « *M. Thiers :* Je les démens! — *M. Bixio :* Je l'ai entendu! (*Sensation mar-*

(1) M. de Tocqueville ne dit pas un seul mot qui puisse être considéré même comme une simple réserve sur la correction constitutionnelle de la lettre du Président.

quée.) » — M. *Mathieu de la Drôme* poursuit : « Je dis : Ce n'est pas nous qui ensuite avons embouché les trompettes de la renommée en faveur de la candidature de M. Bonaparte, et cependant nous sommes prêts à défendre cette lettre... Elle est inconstitutionnelle, dit-on, parce qu'elle n'est pas revêtue du contreseing ministériel... Vous vous en êtes aperçus un peu tard. Il fallait dire cela quand vous avez vu nos soldats marcher sur Rome; vous avez trouvé bon que le pouvoir exécutif fît de sa propre autorité la guerre à Rome, trouvez bon qu'il règle aussi de sa propre autorité les conditions de la paix... Ah! je comprends maintenant pourquoi certains hommes votèrent le 10 décembre en faveur de Napoléon Bonaparte, pour le neveu de celui qu'ils appelaient autrefois l'*usurpateur,* l'*ogre de Corse*. Ces hommes voulaient, et ils veulent encore, faire du neveu la victime expiatoire de la gloire de l'oncle... En supposant que le Président voulût reculer, le pourrait-il en face des insinuations calomnieuses des journaux soi-disant religieux? Ils ont dit que M. Bonaparte avait écrit sa lettre pour se mettre bien dans l'esprit de l'armée; ils ont dit que M. Bonaparte avait voulu conquérir un peu de popularité auprès des démagogues; ils ont dit que la lettre était une réclame! Et vous voudriez que le Président de la République acceptât ces odieuses accusations de charlatanisme, ces arrogantes leçons? Mais alors, je vous en conjure, défendez-lui de s'appeler Napoléon Bonaparte. »

Dans son rapport, M. Thiers ne disait rien de la lettre à Edgard Ney. Ce procédé avait irrité le Président, qui écrivit alors (1) à Odilon Barrot : « Monsieur le ministre... jamais, vous le savez, il n'est entré dans ma pensée de profiter de la présence de nos troupes à Rome pour imposer violemment nos volontés au Saint-Père. Ma lettre au lieutenant-colonel Edgard Ney n'était que le résumé des intentions généreuses manifestées par Pie IX lui-même à nos ambassadeurs. Nous

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III.

avons donc le droit de demander la réalisation des espérances qu'on nous a données. Deux grands intérêts, d'ailleurs, sont à sauvegarder à Rome : l'un, c'est d'affermir par notre appui et d'attacher à la France par les liens de la reconnaissance le chef vénérable de notre religion ; l'autre, c'est de ne pas laisser affaiblir la puissance de notre drapeau. Pour obtenir ce double avantage, il est nécessaire que nos troupes restent à Rome aussi longtemps que nos intérêts l'exigeront. Vous n'avez pas oublié, Monsieur le ministre, avec quelle persévérance j'ai secondé l'expédition romaine, alors qu'un premier échec sous les murs de Rome et une opposition formidable à l'intérieur menaçaient de compromettre notre honneur militaire. Je mettrai la même constance à soutenir contre des résistances d'une autre nature ce que je considère comme l'honneur politique de l'expédition. » Et Odilon Barrot dans ses *Mémoires*, après avoir donné cette lettre, accuse le Président d'avoir cherché plutôt l'opposition que le concours de l'Assemblée. Ce n'était pas son sentiment alors qu'il était au pouvoir, sinon il ne serait pas resté ministre; du moins il faut le croire pour son honneur. Non, le prince n'avait pas comme objectif une lutte avec l'Assemblée. Il espérait, au contraire, s'entendre avec elle, mais il avait, avant tout, les yeux fixés sur le pays et voulait suivre une politique qui aurait l'approbation de la grande majorité des électeurs. Il pensait donner satisfaction et aux conservateurs catholiques et aux libéraux.

La lettre à Edgard Ney, les voyages triomphants, les revues acclamées, tout cela avait peu à peu refroidi considérablement les sympathies de la majorité de l'Assemblée pour le prince, qui, de son côté, était impatient de secouer le joug d'un ministère composé d'hommes trop éloignés du bonapartisme par leurs antécédents politiques et surtout de se dégager de la tutelle des Thiers, des Molé, des Changarnier, et voulait enfin suivre sa ligne politique, avoir des collaborateurs dévoués, se sentir et être libre. Un journal légitimiste, la *Mode*, disait alors : « ... On va jusqu'à affirmer le propos du Président : Je com-

mence à voir que l'on ne m'a fait venir que pour tirer les marrons du feu, mais qu'on y prenne garde!... » La *Démocratie pacifique* (1) écrivait : « M. Louis Bonaparte commence à s'apercevoir enfin qu'il a été dupe des monarchiens, il se révolte contre le rôle passif et ridicule que prétendent lui imposer MM. *Thiers et Cie*. Il ne consent pas à servir d'instrument bénévole à la restauration rêvée par les chevaliers de Frohsdorf. De leur côté, les légitimistes ne se font aucun scrupule d'annoncer tout haut leur rupture avec l'Élysée. Ils déclarent sans détour que l'élu du 10 décembre ne leur inspire plus de confiance. Ils ne craignent pas d'avouer qu'ils comptent sur un coup de tête analogue à ceux de Strasbourg et de Boulogne... *On nous hait,* disent-ils, *mais on nous craint; on voudrait renverser Changarnier, mais on n'ose pas; on est furieux contre le ministère, mais on ne sait comment s'y prendre pour le changer. Un beau jour, on se mettra en fureur, on cassera les vitres; alors... nous sommes prêts*. En vérité, on dirait qu'il n'y a plus qu'à se baisser pour ramasser le drapeau blanc et le hisser au balcon des Tuileries. Ce vieux parti légitimiste est bien toujours le même, pétri d'orgueil, de folie, d'insolence et de présomption. Ces hommes sont bien les fils de ces émigrés qui quittaient gaiement la France en recommandant à leurs intendants de tenir leurs appartements disposés pour leur retour après la campagne. Quant à M. Louis Bonaparte, la position embarrassée, inextricable peut-être, dans laquelle il se trouve aujourd'hui est le juste prix de ses fautes. Il s'est jeté dans les bras de ces hommes qui ne l'appelaient sur leur poitrine que pour mieux l'étouffer. Toute la meute perfide se tourne contre lui et lui montre les dents. Élu du 10 décembre, c'est vous qui avez fortifié, caressé, servi cette coalition... On vous a averti... Eh bien! tirez-vous maintenant des griffes des amis de l'ordre! »

Ce n'est pas seulement en France, c'est encore à l'étranger qu'on a le pressentiment d'une rupture entre le Président et

(1) 27 octobre 1849.



l'Assemblée. Le journal belge *l'Europe monarchique* écrit : « ... Un coup d'État peut donc seul sauver encore la société ; mais trois choses sont nécessaires au succès de cette mesure extraordinaire : c'est que le coup d'État ne soit pas trop tardif, qu'il se propose l'Empire pour but, et que le prince s'élève à toute la hauteur de ce but suprême... Un très grand nombre d'esprits éminents s'attachent à l'idée du coup d'État, malgré toutes les difficultés, comme à la dernière espérance de salut qui nous reste, et je ne doute pas que le coup d'État ne soit accueilli par l'immense majorité du pays avec les mêmes acclamations enthousiastes qui saluèrent jadis le 18 brumaire. L'Empire seul pourrait tout sauver... Le nom de Napoléon possède cet heureux privilège d'être à lui seul toute une charte... »

On le voit, cette question d'un coup d'État, de l'Empire, revient sur le tapis à toute occasion. On l'agite sans cesse. La *Gazette de France* (1) apprécie ainsi l'article ci-dessus : « Tout cela n'est que le rêve des ombres. Il manque à l'Empire un élément indispensable, c'est un empereur. On ne supplée pas à un homme tel que Napoléon par un nom. Il ne se trouverait pas dix hommes de valeur qui voulussent s'associer à un pareil régime par crainte des sifflets du monde entier. La gloire, qui couvrait d'un grand prestige tout l'édifice de despotisme que Bonaparte avait fondé, manquerait aujourd'hui à ses successeurs ; ses imitateurs ne seraient que des parodistes. L'Empire ne serait que la carcasse d'un feu d'artifice vue en plein soleil le lendemain de la fête. On ne refait pas un gouvernement avec des souvenirs... »

Le 28 octobre, le Président passe à Saint-Germain en Laye la revue de plusieurs bataillons de la garde nationale de Seine-et-Oise et du 1er régiment de cuirassiers. Le *Moniteur* (2)

(1) Voir la *Gazette* du 26 octobre 1849.

(2) Le *Moniteur* (29 octobre) ajoute : « Au moment où la voiture du Président entrait dans la cour de l'Élysée, une malheureuse femme s'est précipitée au-devant des chevaux en poussant des cris déchirants. On l'arrête. Le Président donne l'ordre de l'introduire près de lui. Elle venait implorer la grâce de son fils détenu sur les pontons de Belle-Isle. Le Président accorde sa grâce immédiatement. La malheureuse mère s'est retirée en versant des larmes de joie et en bénissant le

annonce « qu'il a été reçu avec le plus vif enthousiasme par la garde nationale, par les troupes et par une nombreuse population accourue de Paris et des environs, et qu'il a parcouru successivement le front de chaque ligne au milieu des cris unanimes de : Vive Napoléon! »

Le 31 octobre, coup de théâtre. Le *Moniteur* annonce la démission du ministère, la constitution d'un nouveau cabinet, et insère un message du Président à l'Assemblée législative : « Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance. Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur et de l'action que de la parole. Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes véritables intentions; sans rancune contre aucune individualité comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entra-

Président de la République. « Je savais bien, disait-elle en sortant aux nombreux « témoins de cette scène, que le Président aurait pitié de mes larmes, et qu'il me « rendrait mon enfant. »

vée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse; à peine les dangers de la rue étaient-ils passés qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le Président et ses ministres, et si l'Assemblée nationale elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. Tout un système a triomphé le 10 décembre. Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple ; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique inaugurée par mon élection que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir... Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté, calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux sans rien abandonner des conquêtes de la révolution, et nous sauverons le pays, malgré les partis, les ambitions et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer. »

Ce message avait une portée considérable. Le prince signifiait aux représentants des anciens partis que le temps des équivoques devait cesser (1), que l'élu de six millions de suffrages voulait remplir son rôle, être réellement le chef de l'État, en un mot, non pas régner, mais gouverner, qu'il fallait en finir avec les protections hautaines, qu'il n'était pas là, lui

(1) « Le parti conservateur... dissimulait mal ses tendances vers une restauration monarchique, sans toutefois pouvoir s'entendre... De la défense il était passé à l'agression... sans but déterminé... » (Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 2.)

Napoléon, pour faire le jeu du comte de Chambord ou du comte de Paris. Il montrait à M. Thiers qu'il n'entendait être régenté par personne; à M. Odilon Barrot, qu'il n'était pas homme à borner son rôle au port « d'un pantalon à bandes rouges » ; à M. Changarnier, qu'il ne pouvait se contenter de « faire des cocottes en papier » à la table du conseil des ministres, et que le « perroquet mélancolique » avait des serres d'aigle; à tous les trois, surtout à ce dernier, que l'imbécile, le niais, ce n'était pas lui.

Les journaux, sans distinction de nuances, sont profondément impressionnés par le document présidentiel. Les quelques feuilles bonapartistes chantent victoire, les autres poussent un cri d'alarme. Le *Dix Décembre* estime qu'il vient de se produire un événement d'une portée immense. « La vraie politique du Président, dit-il, a pris un nouvel essor..., l'heure est passée des intrigues politiques, des coteries parlementaires... Le mal empirait chaque jour, la France tiraillée, inquiète, se tournait vers l'élu du 10 décembre, lui demandait son salut. Son message respire à la fois l'intelligence la plus complète des besoins de la situation et le dévouement le plus sincère aux intérêts nationaux et populaires. Jamais le mal n'a été sondé avec plus de sagacité, signalé avec plus de vigueur; c'est dire que le remède est prêt et que les plaies sociales recevront leur guérison... L'effet des paroles du Président a été profond, les cœurs ont tressailli... Cette pensée qui tombait de si haut éveillait sur les bancs de la Chambre des échos de grandeur. Un frémissement approbateur, avant-coureur de l'enthousiasme du pays, parcourait et agitait les représentants du peuple, courbait les tribunes, et tenait l'Assemblée dans un silence attentif. Le message du Président est gros d'avenir... » Pour le *Crédit*, « il n'y aurait rien de surprenant à ce que lassé, découragé par les intrigues des ambitieux, par les prétentions démasquées des factions monarchiques, par la mollesse, le vide et l'impuissance des travaux de l'Assemblée, et justement inquiété des progrès du socialisme, il entreprît d'agir en dehors de la majorité actuelle, dût-il lutter contre elle,

comme il a su lutter contre la majorité de l'Assemblée constituante ».

Mais la presse presque tout entière condamne le message. « Prince, dit l'*Assemblée nationale* (1), le mot de coup d'État se trouve dans toutes les bouches. Il est prononcé partout, de l'atelier au salon, de la place publique à l'Assemblée; il se murmure jusque dans les salons de l'Élysée. Votre seule force est dans la majorité...; en voulant vous séparer d'elle, on vous trahit. La forme du message (2) rappelle trop une confidence faite à un aide de camp, et les récriminations comme les avertissements menaçants s'adressent sans doute aux factions de la rue, et non pas aux diverses nuances de l'Assemblée. Ce ne peut être devant le drapeau de la majorité que l'on prétend dresser le drapeau du 10 décembre; ce ne peut être la volonté de l'Assemblée que l'on veut faire ployer sous la main, sous la volonté, sous le drapeau de l'élu du 10 décembre. L'Assemblée nationale est l'expression, la délégation de la volonté du peuple. Il n'est point nécessaire de demander séparément l'appui de l'Assemblée et l'appui du peuple. Tout cela n'est sans doute qu'un malentendu... La lecture du message, écoutée au milieu du plus religieux silence, a jeté l'Assemblée dans une stupeur profonde. » Le *Pays* lui-même est loin d'être satisfait. Il voit dans le message l'affirmation du gouvernement personnel, et il estime que le Président s'engage dans une voie pleine de périls... « Un nom, dit-il, que signifie un nom au milieu des populations qui s'agitent, des misères qui s'aggravent? Un nom! mais c'est moins qu'une digue! Un nom! mais c'est pour celui qui le porte un mirage perfide. Un nom ne calme pas une souffrance, ne remplit pas une bourse, ne satisfait pas une conscience. Un nom disparaît, et l'histoire l'inscrit avec blâme ou avec éloge, puis tout est dit; un nom, mais ce n'est qu'un danger, un nom trouve des flatteurs qui l'encensent, des courtisans qui l'exploitent, des niais qui l'applaudissent; il s'enivre, il s'élance, il atteint peut-être les

(1) 31 octobre.
(2) 1er novembre.

nuages dorés des rêves, mais ce n'est que pour retomber de plus haut. Il n'est point de nom qui puisse résister à l'épreuve du gouvernement personnel... » Le *Constitutionnel* reconnaît qu'il respire dans le message, comme dans tous les actes du Président, un vif désir de répondre à l'élection du 10 décembre; mais si d'assez grands services n'ont pas encore été rendus au pays, il estime qu'il ne serait pas juste d'en faire tomber la responsabilité sur le ministère et la majorité. La *Gazette de France* n'admet pas que le Président invoque le nom de Napoléon comme le type du régime qu'on veut réaliser, ni qu'il fasse des allusions à la durée de son pouvoir, allusions étranges de la part d'un magistrat qui n'a plus que deux années à rester en fonction. « Ce que, dit-elle, il reproche aux anciens partis, il le fait lui-même... Son manifeste n'a pas d'autre objet que d'arborer le *drapeau napoléonien*. Comment le Président a-t-il brisé si nettement avec la droite quand il ne pouvait aller à gauche? Voilà l'énigme dont tout le monde cherche le mot. Pour faire un coup d'État, il faut s'appuyer sur quelque chose. Sur quoi donc s'appuie le Président? On nous répond : Sur le vote du 10 décembre. Mais qui oserait dire que ce terrain n'est pas fondu aux trois quarts?... »

La *Presse* (1) déclare que le Président n'a pas le droit d'avoir une politique personnelle; qu'il ne s'arrêtera pas à son message; que tout pas fait en arrière par lui le sera afin de prendre plus d'élan et de franchir plus sûrement tout obstacle à son but, et que la situation est infiniment grave. Pour la *République* (2), le message est un fait considérable. L'alliance avec la droite est rompue. Le Président a vu qu'il n'était qu'une transition pour les coryphées de l'intrigue royaliste. Louis Bonaparte a franchi le Rubicon. « Vous vous sentez menacé, prince, — dit-elle, par la plume de Pierre Leroux, — voilà pourquoi vous sortez aujourd'hui de votre silence. Voyant que les partis réactionnaires se sont joués de vous qui prétendiez vous jouer d'eux, c'est ce qui vous force à dépouiller enfin ce

(1) 3 et 4 novembre.
(2) 2 et 4 novembre.

que vous appeliez votre abnégation... Est-ce un coup de tête pour arriver à un coup d'État?... Est-ce une aspiration au pouvoir absolu? Est-ce de la bonne foi? Est-ce de la ruse? Nous demandons comme dans la *Folle Journée* : Qui diable trompe-t-on ici? » Le *National* (1) continue sa guerre sans merci : « Le but qu'il poursuit, le résultat qu'il veut atteindre se trahissent à chaque ligne du message. Jamais, depuis les fameuses proclamations de Strasbourg et de Boulogne, la pensée impériale n'a été plus hautement, plus nettement affichée par un prétendant. Tout est menace pour la République dans cette déclaration superbe. S'il fallait mesurer l'énergie de l'action à la hardiesse de la parole, demain, de ce manifeste sortirait un despote. La France est avertie... Est-ce donc un 18 brumaire que l'on prépare? Des éventualités dont nous éloignions de notre esprit la pensée même prennent à dater d'aujourd'hui un caractère de probabilité que l'on ne saurait nier. Inconséquence (2) inexplicable ou dessein secret qu'on n'ose encore avouer, telles sont les deux seules interprétations que l'on puisse donner au message du Président. » Quant à l'organe d'Odilon Barrot, l'*Ordre*, il ne peut en croire ses oreilles. Il revient de loin! « La majorité, dit-il (3), a témoigné sa stupéfaction par un silence significatif. La Montagne a salué par des éclats de rire les déclarations du Président, c'est un acte extraordinaire... Il a la prétention de gouverner, et il entend que cette prétention soit notoire. C'est son droit; mais s'il a le mérite du succès, il portera le poids de ses fautes. Qu'il agisse donc puisqu'il le veut, mais la France désormais (4) est inquiète et l'Assemblée veillera!... Nous craignons qu'il n'y ait plus d'impatience et d'humeur aventureuse que de hauteur de vues dans le brusque revi-

(1) 1er novembre.

(2) Numéro du 1er novembre 1849. — Il rapporte que Louis-Philippe, après un juste hommage aux services rendus à la cause de l'ordre par Louis-Napoléon, aurait ajouté en souriant : « On m'a beaucoup reproché, à moi, de trop parler; il devrait, ce me semble, lui, prendre garde de trop écrire. »

(3) 2 novembre.

(4) 3 novembre.

rement dont le spectacle a été donné... Nous espérons qu'il n'y a jusqu'ici aucun plan prémédité de désaccord et d'agression. Toutefois les indices sont graves... Nous croyons (1) que les bruits de coup d'État sont erronés, parce qu'il n'est pas un homme de valeur, ni dans le ministère, ni dans l'Assemblée, ni parmi les chefs de l'armée, qui veuille prêter son concours à un coup d'État, parce que Louis-Napoléon à diverses reprises et récemment encore a promis solennellement de rester fidèle à la constitution, et que, sur la foi de tous ceux qui l'ont approché, nous le regardons comme un honnête homme... Le Président (2) a voulu tout à coup élever aux regards de la France et de l'Europe son gouvernement personnel, ce gouvernement que la France n'a point toléré dans ses rois, et qu'elle croyait assurément avoir anéanti (avec) une constitution républicaine... (Il) se pose en face de la nation comme ayant seul la volonté et les moyens d'assurer son repos, son salut, sa grandeur. C'était vraiment bien la peine que cette grande et noble nation française consacrât tant d'efforts, tant d'années à la conquête et à l'affermissement du gouvernement représentatif (3). » La *Démocratie pacifique* s'exprime ainsi : « M. Bonaparte, après s'être quelque temps compromis pour ces amis perfides (les royalistes), a senti le besoin de les quitter le premier pour n'être pas quitté par eux... Répugnant à l'idée de n'être qu'un écolier sous les mains habiles de MM. Thiers, Molé et Berryer, il essaye de s'en affranchir par

(1) 7 novembre 1849.

(2) 15 novembre.

(3) Le *National* (8 novembre) fait impitoyablement observer à Odilon Barrot qu'il avait bien changé en quelques heures. « Si l'*Ordre* ne partageait pas aujourd'hui les craintes qu'il raillait et au besoin injuriait il y a quelques jours à peine, chercherait-il à démontrer à l'homme (qu'il ne permettait pas même de soupçonner) les difficultés et les périls de toute tentative contre la Constitution? Surtout l'accablerait-il de cette comparaison écrasante entre son oncle et lui qu'il lui jette avec autant de vérité que d'ironie pour lui prouver que ce que la gloire et le génie ont pu faire, la médiocrité et l'obscurité ne le pourraient?... Quant au coup d'État que l'*Ordre* commence à craindre, nous ne pourrions nous en préoccuper qu'au point de vue de la tranquillité publique et de la reprise du travail, car nous savons assez quelle serait l'issue d'une aussi criminelle tentative... La démocratie veille, et Vincennes serait prêt! »

un coup d'audace. Y réussira-t-il? Nous ne le pensons pas. Ses maîtres sont hommes à reconquérir tous les droits de la ruse sur la confiance de la présomption. Par son message il a tout à coup acquis un immense ascendant sur la majorité, et en même temps il a dissipé tous les brouillards, toutes les illusions dans lesquelles s'enveloppaient à plaisir les partis royalistes. Déjà ils chantaient victoire, déjà ils accordaient à Bonaparte déchu je ne sais quelle fiche de consolation (un bureau de tabac, a dit plaisamment le *Charivari*, comme neveu d'un ancien militaire), déjà Henri V était aux portes de Paris. M. Bonaparte a dissipé ce rêve d'un seul mot en se montrant prêt à résister aux velléités factieuses des royalistes, et à en appeler à la France ; M. Bonaparte s'est rendu maître de l'Assemblée... Nous n'avons pas à examiner si lui-même n'a pas d'arrière-pensée, mais son avantage sur un grand nombre de royalistes est au moins d'avoir caché son secret en lui-même... » Le *Peuple*(1) dit : « Ou nous sommes dupes d'une illusion profonde, ou il n'y a dans cet acte qu'une seule chose, il y a un engagement pris devant le pays de respecter dans son entier le pacte constitutionnel et d'abandonner tout projet de coup d'État... Quoi! il aurait condamné le parti légitimiste comme factieux, le parti orléaniste comme factieux, le parti ultramontain comme factieux, le parti doctrinaire comme factieux, le parti jacobin comme factieux! Et lui-même songerait à devenir à son tour factieux! Nous ne pouvons le croire. Tant de folie ne serait jamais entrée dans la tête d'un homme! »

Pour l'*Union* (2), « il aurait mieux valu que ce message n'eût pas vu le jour; c'est une faute grave que de venir ainsi inopinément jeter tout un programme de politique personnelle... Nous ne disons rien (3) de bien hardi en prononçant le mot d'*Empire* après tous ceux qui en rêvent la réalité. L'Empire!... que les entrepreneurs d'usurpation daignent y

(1) 3 novembre 1849.
(2) 1er novembre.
(3) 4 novembre.

songer : la France peut se prêter à tout, excepté au ridicule. C'est bien assez de l'empereur *Soulouque* pour fournir aux épigrammes, et la Révolution française doit finir autrement que par des persiflages et des quolibets. » La *Réforme* dit (1) : « On réveille les souvenirs du Consulat et de l'Empire, et l'on invoque le nom de Napoléon qui à lui seul est, dit-on, tout un programme. Ce programme, les républicains le connaissent depuis longtemps. Ils n'ont pas oublié que ce nom, c'est la servitude... c'est la négation de la République... au profit d'une famille et de la vanité d'un homme... Par tous les moyens possibles on veut arriver à la consécration du fait impérial. — On continue à l'Élysée à se jouer de la France. A quand la fin? » L'*Opinion publique* (2) estime que la forme du message est insolite, moins insolite encore que le fond. « Il existe (3), dit ce journal, une tendance chez M. Louis Bonaparte à marcher seul, à tout rapporter à lui, à se croire une mission exceptionnelle en dehors de laquelle resterait l'Assemblée. Il y a là un danger grave... l'esprit de la Constitution est violé !... Il faut être vigilants et attentifs... Nous ne dénonçons rien, nous ne soupçonnons rien, mais... le Président de la République est sous l'empire d'une tendance fâcheuse qui peut le conduire plus loin qu'il ne le veut. Que les amis du pays se tiennent donc pour avertis. » Pour la *Revue des Deux Mondes*, le 31 octobre est une tentative de gouvernement personnel, ce qui assurément n'est pas une illégalité, car la Constitution de 1848 veut le gouvernement personnel, et même elle l'impose.

La presse de province est bien plus favorable au prince que celle de Paris. Un certain nombre de feuilles départementales, et non des moindres, approuvent la politique inaugurée par le message. Le *Courrier de la Gironde* : « Dans la crise où se trouvent la France et la société, tout bon citoyen a l'obliga-

(1) 6 novembre 1849. — Depuis la fin de septembre, Ribeyrolles, rédacteur en chef, avait été remplacé par Lamennais.
(2) 1er novembre.
(3) 4 novembre.

tion de donner aide et appui à l'autorité; or l'autorité se montre nettement dans le message du Président. » Le *Mémorial bordelais :* « Votre rôle, hommes d'ordre, consiste à soutenir très énergiquement l'élu du 10 décembre... Nous le félicitons de vouloir gouverner la France. Partout, avec l'admirable bon sens dont elles ont fait preuve lors de l'élection du 10 décembre, les populations rurales ont témoigné la vive satisfaction que leur faisait éprouver le langage si net, si explicite, si digne, en un mot, du premier magistrat d'une grande nation, sérieusement préoccupé des devoirs que lui impose la mission qu'il doit accomplir dans l'intérêt général. » Le *Courrier de Lyon :* « L'opinion publique, celle du peuple proprement dit, est généralement favorable au changement qui vient de s'opérer dans les hautes sphères de la politique. Le peuple sent, en effet, que la première de toutes les conditions pour le gouvernement, c'est d'être fort, c'est de protéger efficacement les intérêts qui se placent naturellement sous son égide et de réprimer énergiquement les attaques dirigées contre son existence. » L'*Alsace :* « Le gouvernement n'a qu'à persévérer dans la voie qu'il s'est ouverte; qu'il s'entoure de toutes parts d'hommes dévoués et énergiques, non seulement il restera maître de la situation, mais il conquerra bientôt toutes les sympathies des populations. » La *Voix du peuple de Colmar :* « Le message a produit dans les départements un effet généralement favorable. » Le *Courrier de Nantes :* « En manifestant la volonté de prendre part personnellement au gouvernement de la France, le Président de la République a commencé à conquérir la confiance des hommes qui mettent le bonheur de la France bien au-dessus des satisfactions et des intrigues des partis. » Le langage du *Mémorial de Rouen*, du *Journal de Verdun* est le même.

Quel est le sentiment de la presse étrangère? L'*Opinione* dit : « Cette pièce est écrite avec la morgue d'un empereur et la présomption d'un homme qui croit être sûr de son avenir. L'encens de ses flatteurs enivre Louis-Napoléon, et l'audace rajeunie de ses partisans le pousse sans cesse vers

des tentatives non moins hasardeuses que celles de Strasbourg et de Boulogne. » La *Legge :* « De tous les mots, de toutes les syllabes de ce manifeste il résulte que le Président songe à inaugurer un système politique tout personnel et à se soustraire à la tutelle de conseillers impérieux. » Le *Resorgimento :* « Louis-Napoléon, en se séparant de la majorité royaliste et de la minorité républicaine, a reconquis sa liberté, et maintenant, entouré d'un seul parti, il va marcher vers le but auquel il a toujours tendu. S'il sait agir à propos, il se conciliera certainement la partie indifférente, le *caput mortuum* de la nation, et comme la République n'a pas de racines dans les masses, son parti, dans un avenir plus ou moins éloigné, sera assez puissant pour réduire au silence royalistes et républicains, et le suffrage universel pourrait fort bien porter le président actuel sur le trône de saint Louis. » La *Gazette des Postes* de Francfort : « Si le Président peut compter sur l'armée, le moment n'est pas éloigné où il portera la main sur la couronne impériale. » Le *Times :* « Le Président a jeté le gant... La Constitution, qui a créé deux pouvoirs suprêmes et indépendants, les a institués pour leur destruction mutuelle, et, dès que leur naturelle opposition en vient à une hostilité ouverte, il n'y a d'issue que dans un changement peut-être violent des bases fondamentales de l'État. La question reposerait alors éventuellement sur les dispositions de l'armée... Louis Bonaparte s'est placé entre un succès complet couronné par le pouvoir absolu et sa destruction. Un homme comme l'oncle atteindrait le premier but, un homme médiocre comme le neveu n'est certes pas éloigné du second. Son message est impolitique, mais il est hardi (1). » Le *Daily News :* « Le message aurait très bien pu sortir de la bouche de Louis XIV lorsqu'il entra au Parlement le fouet à la main... Si les chefs du club monarchique de la rue de Poitiers ont fait de Louis-Napoléon un instrument, ce dernier ne devait-

(1) Le *Times* dit encore : « On ne peut nier que Louis-Napoléon était arrivé à un point qui exigeait de sa part un mouvement vigoureux pour lui éviter une humiliante annihilation politique. »

il pas tâcher de sortir de cette ignoble position?... S'il veut s'émanciper, ce désir est bien naturel, mais son moyen est insensé, mal conçu, impossible à réaliser; ce sera une seconde édition de la farce espagnole dans laquelle la reine Isabelle a essayé de renverser Narvaëz sans avoir la force de faire prévaloir sa volonté. Le résultat tournera certainement au détriment du Président et par des voies légales ou illégales préparera sa chute. » Le *Standard* apprécie tout différemment la situation : « Le renvoi du ministère est une mesure que l'on devait attendre du courage et de la fermeté montrés jusqu'à ce jour par Louis-Napoléon. C'est la meilleure chose qu'il pouvait faire pour sauver son pouvoir et la France des malheurs que leur préparaient les intrigues d'une coterie. » Le *Globe :* « Il est certain que Louis-Napoléon fera tous ses efforts avant l'expiration de ses pouvoirs pour maintenir son autorité. Il a souvent déclaré dans l'intimité qu'il resterait à la tête de la nation française tant qu'il vivrait, n'importe sous quel titre. Il a grand besoin de voir augmenter ses émoluments, il a des dettes considérables, près de deux millions, et ses amis travaillent vainement à escompter pour 60,000 francs de traites signées par lui. » Le *Morning Herald :* « La tâche de l'élu du 10 décembre était terriblement difficile, et, en considérant les circonstances dans lesquelles il a vécu, c'est-à-dire l'exil et les conspirations permanentes, en considérant l'entourage d'aventuriers, de clercs d'huissier et de maréchaux de logis qui le circonviennent, on peut s'étonner de ce qu'il n'a pas commis plus de fautes. » Le *Morning Chronicle :* « Le message est conçu en termes qui sont rarement sortis de la bouche d'un roi constitutionnel... Il signifie que M. Louis Bonaparte veut prendre en main le gouvernement de la France... On a fait rarement à la législature d'un pays libre une communication plus imprudente, soit en la forme, soit au fond... La France a fait un grand pas vers une prochaine révolution. » Pour le *Sun*, le manifeste est un coup hardi.

Le nouveau ministère était composé de M. le général

d'Hautpoul, à la *guerre;* de M. de Rayneval (1), aux *affaires étrangères;* de M. Ferdinand Barrot, à l'*intérieur;* de M. Rouher, à la *justice;* de M. Bineau, aux *travaux publics;* de M. de Parieu, à l'*instruction publique;* de M. Dumas, à l'*agriculture* et au *commerce;* de M. Achille Fould, aux *finances;* du contre-amiral Romain Desfossés, à la *marine.*

L'ancien ministère ne revenait pas de sa surprise (2). Rien n'avait pu lui faire supposer qu'il avait cessé de plaire au prince, ni qu'il serait remercié si brusquement. Odilon Barrot, si pénétré de son importance, de sa qualité d'homme nécessaire, indispensable, était anéanti (3). Il avait reçu du Président de la République une lettre où se trouvait notamment ce passage (4) : « Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il faut absolument *que je domine* tous les partis en prenant des ministres qui n'en représentent aucun. » Odilon Barrot dans ses *Mémoires* (5) nous dit que ses collègues étaient furieux; il ne l'était pas moins lui-même, à en juger par ses récriminations contre le prince qui, d'après lui, se montrait bien ingrat envers un ministère lui ayant rendu les plus grands services. Il avait eu, d'ailleurs, la dignité de refuser le grand cordon de la Légion d'honneur que le colonel Edgard Ney lui avait apporté avec la lettre de renvoi.

(1) Puis, M. de Rayneval n'acceptant pas, de M. de Lahitte. La *Liberté* dit, au sujet de cette nomination : « M. de Lahitte, ancien aide de camp du duc d'Angoulême, vient d'être appelé au ministère par un Napoléon oublieux de l'histoire comme du sentiment national. Cette préférence injustifiable, accordée sur tous les anciens militaires de l'Empire à l'un des déserteurs du drapeau tricolore, excitera dans toute la France une juste indignation; c'est un nouveau défi jeté par le neveu du grand homme aux patriotes qui ont si bien servi son oncle, c'est une rupture éclatante... avec les anciens bonapartistes... »

(2) Quelque temps auparavant, devant le prince, Odilon Barrot avait offert des portefeuilles à MM. Thiers et Molé. Ceux-ci refusèrent. Quand ils furent partis, le Président dit à Odilon Barrot : « Croyez-vous, monsieur Barrot, que si M. Thiers vous eût pris au mot et avait consenti à devenir ministre, j'aurais consenti, moi, à lui confier un portefeuille? Si vous l'avez cru, vous vous seriez étrangement trompé. » (Odilon Barrot, *Mémoires.*)

(3) Le journal *la Presse* est sans pitié. Il raconte qu'Odilon Barrot a appris son renvoi « au moment où il essayait la simarre neuve qu'il s'était fait faire pour la cérémonie de l'institution de la magistrature, et où il recevait le menu définitif du grand dîner qu'il devait donner ce jour-là ».

(4) *Mémoires*, t. III, p. 476.

(5) Pages 481, 482.

Le 2 novembre, le général d'Hautpoul (1) faisait à l'Assemblée, au nom du ministère, la communication suivante : « Le programme contenu dans le message... est assez nettement formulé pour marquer hors de toute équivoque la politique qu'il (le prince) nous a appelés à suivre. Lorsqu'il a bien voulu nous demander notre concours, il avait déjà cru devoir user de son initiative constitutionnelle. Le nouveau cabinet n'est pas formé contre la majorité de cette Assemblée (*légères rumeurs*); au contraire, il développera avec énergie ses principes avoués; elle n'en a et ne peut en avoir d'autres. Il faut maintenir l'union de toutes les nuances dans un seul parti, celui de la France à sauver. On y parviendra par l'unité de vues, par la confiance en la force du pouvoir élu au 10 décembre, appuyé sur la majorité de l'Assemblée... » (*Mouvements divers. — Rires sur quelques bancs de l'extrême gauche.*)

— Les journaux accablent de leurs sarcasmes le ministère : « Louis-Napoléon, dit la *Presse* (2), a congédié les chefs de parti; il a pris des commis... au lieu d'être couvert par la responsabilité de son cabinet, il a entendu couvrir son cabinet de sa responsabilité! Voilà le sens du message... La fierté du message avait irrité l'Assemblée. L'humilité du programme ministériel ne l'a pas désarmée... Dieu seul sait où va la France!... » La *Démocratie pacifique* (3) déclare : « Que hors le *Dix Décembre* il n'y a pas un seul parti, une seule fraction parlementaire, un seul organe politique qui revendique l'honneur de défendre cette combinaison ministérielle et qui ajoute foi à sa vitalité... *Ministère d'antichambre*, dit M. Dupin... *Ministère de commis*, dit le *National*... La formation de ce ministère n'est qu'un coup de tête, mais ce coup de tête n'est pas plus illégitime, plus irrationnel ni plus dangereux que les coups de partis de la majorité!... L'antagonisme franc et sincère dans les positions fausses nous paraît de beaucoup préfé-

(1) Il n'avait pas la qualité de président du conseil des ministres, qui, à l'*Officiel*, n'avait été attribuée à aucun des nouveaux ministres.

(2) 3 novembre.

(3) 2 et 3 novembre.

rable à d'hypocrites efforts d'union et de conciliation... Après un tel coup de tête... nous défions bien qu'on n'en arrive pas à une éclatante rupture... » Pour la *Liberté* (1), il n'y a là qu'une liste de commis chargés d'obéir à la volonté présidentielle. Un peu plus tard (2) elle dit : « Il fallait qu'un neveu de l'Empereur vînt gouverner la France pour que des hommes, imposibles sous Louis-Philippe et même sous Charles X, fussent appelés à l'étrange honneur de servir la République... Les dix mois que nous venons de traverser auront plus contribué à pervertir l'esprit public que les dix-huit années du règne de Louis-Philippe. Quand l'apostasie est érigée en système, quand les renégats seuls ont part aux faveurs; quand la fidélité au drapeau est honnie et repoussée, quand le chef du pouvoir est le premier à renier ses écrits... quand il donne tout aux ennemis à qui il ne doit rien, quand il laisse persécuter tous ceux qui ont travaillé à son élection... comment croire encore au bien?... Louis-Napoléon a livré le pouvoir aux blancs!... » La *République* (3) apprécie ainsi le programme ministériel : « Un silence d'étonnement, suivi d'assez nombreux éclats de rire, a fait justice de cet incroyable non-sens. Évidemment le Président est encore une fois mystifié... Évidemment le citoyen d'Hautpoul s'est moqué, ou du Président qui l'a nommé, ou de l'Assemblée dont il réclame le concours, et, dans tous les cas, du pays qui prête l'oreille avec un mélange d'indignation et de mépris à ces parades indécentes, à cette politique de carnaval. M. d'Hautpoul est venu enterrer le message... On ne se moque pas des gens plus lourdement, et, si le *Moniteur* de demain ne donne pas congé au cabinet d'Hautpoul, M. Louis Bonaparte est couvert d'un ridicule ineffaçable... Pourquoi changer d'hommes si on ne change pas de système? Pourquoi annoncer un changement de système lorsque ceux qui doivent l'inaugurer viennent en votre nom vous démentir à la tribune

(1) 1er novembre.
(2) 3 novembre.
(3) 20 novembre.

et promettre à vos adversaires de marcher sur les traces des ministres que vous venez de renvoyer? Vit-on jamais plus de légèreté mêlée à plus de mauvaise foi?... Nous rougissons de voir le mensonge officiel et la parade politique installés comme à poste fixe à la tribune nationale, nous gémissons de cette honteuse prostitution de la parole humaine et du pitoyable spectacle qui fait passer sous nos yeux le gouvernement des eunuques et des prétoriens; triste réminiscence du Bas-Empire!... » Le *National* (1) dit que, « pour exécuter ses volontés, il fallait à M. Bonaparte des instruments... des commis, et que ceux choisis sont tels qu'il a le droit de compter sur leur docilité ». Pour le *Temps*, le ministère n'a aucune force, aucune signification, et ne peut avoir aucune durée. Suivant les *Débats*, le prince a renvoyé son ministère parce qu'il n'avait pas su conserver son indépendance vis-à-vis de la majorité de l'Assemblée, et parce que des changements nécessaires n'auraient pas été faits dans le personnel administratif et diplomatique. La *Tribune des peuples* qualifie le cabinet de ministère domestique. L'*Ordre*, le journal d'Odilon Barrot, déclare « que le message est une œuvre de caprice et de désordre, et qu'il a renversé toutes les idées, toutes les traditions de la vie constitutionnelle; que d'après cette politique nouvelle les ministres doivent être de simples commis, que décidément Louis XIV était un pauvre sire de s'être entouré de ministres comme Louvois et Colbert, qu'il ne faut à l'autocratie du Président que des instruments dociles, en quelque sorte impersonnels, manœuvrant à volonté, sans que jamais leurs propres convictions, leurs engagements, leur honneur soient un obstacle!... » Parlant dans ses *Mémoires* (t. III, p. 483) des nouveaux ministres, Odilon Barrot dit : « C'est à raison même de leur parfaite insignifiance que Louis-Napoléon les a choisis. » Le *Morning Herald* les traite ainsi : « Hommes d'épée sans influence, hommes de paroles sans talent, journalistes de cinquième rang, avo-

(1) 1er novembre 1849.

cats de douzième ordre... comme M. Ferdinand Barrot, financiers comme M. Achille Fould qui ont tout juste le mérite d'un commis de banque ou d'un agent de change. »

Le *Constitutionnel* et le *Dix Décembre* sont presque les seuls journaux qui soutiennent le prince. « Le Président de la République, dit le premier (1), est responsable. Son droit d'intervention directe se fonde... sur sa responsabilité... Il désire que la France qui a compté sur lui voie son nom et sa main. C'est, selon nous, un dessein très louable... une dictature, c'est bien là le danger qui nous menace! Ce que le pays craint, ce n'est pas que le pouvoir puisse aujourd'hui pécher par un excès de force... Le gouvernement personnel de Louis-Napoléon, c'est le gouvernement de la personne élue non pas par l'Assemblée, mais par cinq millions et demi de Français. Le gouvernement personnel du Président est le gouvernement électif... L'impulsion part de lui parce que du haut de son nom et de son élection colossale il a pour faire accepter les transactions une autorité, une popularité que personne n'a au même degré que lui... La Constitution l'a fait responsable. Il tire les conséquences de cette responsabilité. Cette résolution l'expose à des chances, mais en quoi intéresse-t-elle la dignité de l'Assemblée? Il ne s'agit après tout que de la puissance exécutive, et elle lui appartient; mais elle rencontre des limites dans le droit de contrôle et dans les votes de la puissance législative. Ces limites légales, personne ne songe à les déplacer... Ce serait une chose profondément impopulaire, une chose qui soulèverait le cri de la France entière que de recommencer contre le gouvernement personnel et légal du Président de la République cette lutte parlementaire dirigée contre le gouvernement personnel irresponsable d'une royauté héréditaire qu'on regardait comme indestructible. La Constitution, le parti modéré, la presque totalité de la France a... voulu que le Président... fût quelque chose de très considérable dans le gouvernement du pays, et on voudrait maintenant qu'il ne

(1) 16 et 17 novembre 1849.

fût rien... Louis XIV disait : L'État, c'est moi. Aujourd'hui, c'est l'immense majorité de la France qui dit : « Le Président « de la République, c'est nous! »

La Constitution n'eût pas déclaré le Président responsable que les droits du pouvoir exécutif eussent été les mêmes. Cette déclaration de responsabilité était inutile et ne pouvait être que dangereuse, ainsi que le prouvent cette polémique et surtout l'attitude du prince. Le Président, comme tout fonctionnaire grand ou petit, par cela même qu'il y a exercice d'une fonction, se trouvait, *ipso facto*, encourir une certaine responsabilité. Qu'était-il besoin de le dire? l'Assemblée constituante, en faisant nommer le chef du pouvoir exécutif par le suffrage universel direct, n'avait voulu qu'une chose, c'était lui donner la plus grande force morale possible pour maintenir l'ordre et tenir en respect la démagogie. Quoi qu'il en soit, cette thèse du *Constitutionnel* et du parti bonapartiste était détestable à tous les points de vue.

Le *Dix Décembre* disait (1) : « Le président en changeant son ministère et en écrivant son message n'a pas fait autre chose qu'un acte d'autorité... L'autorité... qui doit sauver la liberté! Il est temps que le Pouvoir marche en avant, il est temps qu'au lieu d'incertitudes, de tergiversations et d'escarmouches, de coteries, le Pouvoir se mette au travail... Le pays (2), fatigué des luttes stériles et des discours des avocats, en était à désespérer de la solution du problème social; Louis-Napoléon, rencontrant une fois encore le sentiment national, a su prononcer ce mot qui était dans la pensée de tous... Le pays est-il, oui ou non, tout à fait las du régime parlementaire? La France, par l'accueil qu'elle a fait au message du Président, a déjà suffisamment su répondre à cet égard. » Cette observation était vraie. Si le Président avait et allait avoir de plus en plus contre lui et la presse et l'Assemblée, il avait pour lui le pays dans ses masses profondes; ses six millions d'électeurs lui restaient fidèles, décidés à le suivre aveu-

(1) 2 et 3 novembre 1849.
(2) 8 novembre.

glément jusqu'au bout. Le *Dix Décembre* ajoutait encore (1) : « ... Nous ne saurions... trop louer le Président de l'initiative glorieuse qu'il a prise en forçant les ministres à délaisser les luttes parlementaires pour se consacrer entièrement aux travaux de l'administration... Le vœu (2) de la France appelle au gouvernement un nom illustre, un grand penseur, dont la jeunesse s'est passée à poursuivre la solution des problèmes les plus chers au peuple, et l'on tente encore d'émousser d'aussi heureuses qualités en le frappant d'impuissance... Le Président pour faire tomber les misérables calomnies... ne veut répondre à ses détracteurs que par des travaux importants qui fassent connaître en même temps son haut savoir et la bonne foi qu'il désire apporter dans la direction des affaires. »

Au résumé, après le message du 31 octobre, l'avenir de la France se trouvait être l'enjeu d'une lutte acharnée qui s'engageait entre l'Assemblée législative soutenue par la presse presque tout entière et le Prince soutenu par la Nation.

(1) 10 novembre 1849.
(2) 27 novembre.

CHAPITRE XIV

LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DU PRÉSIDENT

I

Jusqu'au 31 octobre l'action napoléonienne n'avait pu s'exercer librement sur le pays. — Changement de préfets; instructions données par le Président lui-même au corps préfectoral. — Bruits de coup d'État. — Les journaux. — 10 novembre, le *Moniteur* dément les bruits de coup d'État. — Le journal belge *l'Émancipation.* — 22 novembre, à l'Assemblée, Pierre Bonaparte déclare la République en danger et dénonce de Persigny. — Le journal *le Peuple,* le *National,* la *Réforme,* la *Démocratie pacifique* annoncent qu'une usurpation se prépare. — Mots de Persigny et de Rachel. — 3 novembre, installation de la magistrature, discours de M Rouher et du Président. — 4 novembre, revue; enthousiasme des troupes et de la population. — 11 novembre, distribution des récompenses aux exposants de l'industrie; discours du prince, qu'applaudit le journal *l'Assemblée nationale.* — Soirées de l'Élysée. — Sixte-Quint. — Pétition demandant l'augmentation du traitement du Président. — Le journal *le Peuple.* — L'Assemblée refuse d'allouer des frais de logement au vice-président de la République. — Ce que dit M. Thiers. — La *Presse.* — Continuation de la publication de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* par M. Thiers. — Le *National.* — La *Démocratie pacifique.* — La lutte se dessine entre les deux Pouvoirs. — La *Presse,* la *Liberté,* la *Voix du peuple.* — Le parti légitimiste. — 7 décembre, circulaire du ministre de l'intérieur, Ferdinand Barrot, sur les anciens militaires. — Article du *Moniteur* sur les fonctionnaires ralliés. — Le journal *l'Assemblée nationale.* — Anniversaire du 10 décembre. — Banquet offert par le président de l'Assemblée au Président, discours du prince. — Banquet à l'Hôtel de ville; nouveau discours du prince. — La *Gazette de France,* la *Réforme,* l'*Assemblée nationale,* le *Dix Décembre.* — Circulaire Aristide Ferrère concluant à la revision de la Constitution. — Le 11 juillet, poursuivi pour ses précédentes circulaires, il avait été acquitté par le jury sur une plaidoirie de Mᵉ Chaix d'Est-Ange. — 1ᵉʳ janvier 1850, réception à l'Elysée; l'Assemblée n'y est pas représentée officiellement. — Le *Napoléon.* — On attribue ses articles au prince. — L'*Union.* — Le *Pays* lui-même blâme ces articles. — Bruits de coup d'État; la *République,* l'*Ordre,* l'*Assemblée nationale,* la *Liberté.* — Situation fausse. — L'immense majorité de la nation veut l'Empire. — La *Réforme* accuse le prince de vouloir un trône. — Le *Pays,* le *Constitutionnel* démentent les bruits de coup d'État. — L'*Opinion publique* discute la question de l'Empire. — Troisième numéro du *Napoléon.* — La *République,* l'*Assemblée nationale* disent que le pouvoir exécutif devrait

désavouer les journaux qui attaquent l'Assemblée. — Curieuse et importante déclaration des *Débats*. — Lamartine, dans le *Conseiller du peuple*, ne croit pas au coup d'État. — Le *Dix Décembre*. — M. Belmontet. — *L'Assemblée nationale*. — Discussion du projet de loi donnant au Président le droit de grâce à l'égard des transportés de Juin; le général Lamoricière; le ministre de l'intérieur; M. Lacaze; Sainte-Beuve. — Vote de la loi. — Division de la France en trois commandements militaires; interpellation; Pascal Duprat dénonce le prince comme l'auteur des articles du *Napoléon*; le ministre de la guerre; le général Fabvier. — Ni le ministre ni Pascal Duprat ne sont dans le vrai. — L'*Événement*. — Proudhon dans la *Voix du peuple*. — Son arrestation. — Retour aux modes du premier Empire. — Le *Napoléon*. — Les journaux. — Brochure Vaucorbeil.

Jusqu'au 31 octobre le Président avait été entravé dans ses vues et dans sa politique et par l'Assemblée et par ses ministres. Malgré les revues, malgré les voyages, malgré la lettre à Edgard Ney, l'action napoléonienne, à son gré, ne s'était pas fait suffisamment sentir à l'intérieur par l'intermédiaire des préfets et de tous les agents de l'administration, faute d'une impulsion donnée en ce sens par le ministère. Le sentiment bonapartiste des masses était comprimé. Livré à lui-même, aidé par un personnel de fonctionnaires dévoués au chef de l'État, il devait former un courant qui emporterait toutes les résistances à une modification de la Constitution et ne permettrait pas à un Napoléon, justement acclamé comme un sauveur et comme un homme providentiel, de quitter le pouvoir et de disparaître de la scène politique ainsi qu'un simple ministre.

Aussi un des premiers actes du ministère est de remanier le personnel de la haute administration. Le Président reçoit les préfets nouvellement nommés, et un journal, le *Crédit*, rendant compte de cette réception, donnait, quelque temps après, la version suivante de l'allocution qu'il leur avait adressée (1) : « Vous devez dans tout ce qui est du ressort de l'administration prendre pour règle de conduite le programme du message, maintenir l'ordre avec la plus grande fermeté, et en même temps employer toutes les forces, toutes les ressources que

(1) Voir le numéro du 26 novembre 1849.

met dans vos mains le pouvoir que je vous confie à l'accroissement du bien-être populaire. Les actes que vous pourrez accomplir sur les lieux ou provoquer au centre, et dont l'effet sera d'améliorer la condition des classes ouvrières des villes et des campagnes, sont ceux auxquels j'attache la plus grande importance. Pour tout ce qui aura rapport à l'amélioration des masses ne craignez pas de faire appel à ma sollicitude, je vous demande au contraire expressément de multiplier les communications, les instances, d'aiguillonner le zèle et l'activité de l'administration centrale, de fatiguer le ministre de l'intérieur... Quant à la politique, les entreprises ouvertes ou sourdes des anciens partis, les millions de suffrages qui ont servi de base à l'autorité que j'exerce et à la responsabilité que j'accepte, les témoignages d'approbation et les encouragements multipliés que je reçois depuis le message de toutes les classes de la population et de tous les points du territoire, me font un devoir de me préoccuper, dès ce moment, des moyens de garantir le pays des désastres inévitables qu'entraînerait un nouveau changement de gouvernement. Il ne faut pas qu'il puisse exister à ce sujet d'incertitude dans vos esprits. En face des partis révolutionnaires et réactionnaires qui tiennent en réserve, pour le jour où les pouvoirs publics devront être renouvelés, des solutions de nature à tout remettre en question et à bouleverser le pays, il faut que les agents de l'autorité à tous les degrés aient dès à présent une solution à opposer, solution pacifique, organisatrice, qui soit dans l'opinion du plus grand nombre une garantie d'ordre et de sécurité. Cette solution, c'est le maintien, la continuation de ce qui est. Si le pouvoir élu par cinq millions de suffrages hésitait à intervenir dans l'éventualité la plus menaçante, au nom du salut commun, ce serait de ma part un acte impardonnable de faiblesse et d'incapacité, une véritable désertion; s'il cherchait à y intervenir par d'autres voies que les voies constitutionnelles, ce serait *une odieuse folie*. C'est entre ces deux écueils que vous devez agir en préparant dès ce moment la réélection future et constitutionnelle du chef du pouvoir exécutif, en l'aidant de

tous vos efforts à mériter par l'affermissement de l'ordre et le progrès positif du bien-être populaire l'affection et la confiance du pays. » Le *Moniteur* du soir, d'abord, donne le sens général de ces déclarations; puis, en présence de l'émotion causée par cette publication, il les déclare apocryphes. Malgré ce démenti, tout le monde reste convaincu que, sinon le texte, du moins le fond même de la pensée du Président a été fidèlement rapporté. Et cela ne fait que donner plus d'essor aux bruits de coup d'État. Le *Peuple* disait alors au prince (1) : « ... Entendez cela, citoyen président, on vous reproche de n'avoir de commun avec les républicains que la haine pour la dynastie de Bourbon et la dynastie d'Orléans. On dit que hors cette question de dynasties, vous êtes un vrai réactionnaire, un parfait absolutiste; que tout le différend entre la majorité et vous-même provient de ce que vous sollicitez pour vous-même ce que ceux-ci veulent n'accorder qu'à Chambord ou que ceux-là réservent à Joinville; qu'au fond vous n'avez pas de politique personnelle, mais seulement une ambition personnelle; bref, que vous êtes vous-même, ni plus ni moins que les anciens partis, un *factieux!* » La *Réforme* (2) déclarait que « les hommes de l'Élysée annonçaient hautement le projet d'en finir avec l'ordre établi par la Constitution, que la présidence à terme ne leur suffit pas et qu'ils veulent mieux, qu'il s'agit de savoir si... le peuple se laissera prendre une nouvelle fois pour dupe, s'il livrera ses destinées à la discrétion d'un homme qui ne lui promet que la *liberté napoléonienne*, la *prospérité napoléonienne*, c'est-à-dire d'une époque où, les générations étant épuisées par la guerre..., les femmes étaient forcées de s'atteler à la charrue faute de bêtes de somme... » Le *National* (3), à propos de la nomination du nouveau préfet de police, dit : « L'Élysée le soupçonnait (le général Rebillot) de manquer de la décision nécessaire pour *aller jusqu'au bout*. Il fait place à M. Carlier, sur lequel on compte d'une manière absolue. »

(1) 8 novembre.
(2) 9 novembre.
(3) 10 novembre.

L'*Opinion publique* trouve (1) que « le neveu de l'Empereur qui avait presque entièrement disparu... regagne chez lui tout le terrain qu'il avait perdu en apparence... C'est une progression continue vers un idéal dans la direction duquel l'auteur des *Idées napoléoniennes* semble presque fatalement poussé... Il avance... sans se croire jamais arrivé... Jusqu'où ira-t-il ainsi? Où s'arrêtera-t-il?... Toutes les oreilles sont étourdies des fanfares impérialistes... Ne dites pas : C'est impossible. Nous sommes dans un temps où l'impossible court les rues. N'ajoutez point : C'est insensé. Est-ce que par hasard la sagesse seule joue un rôle sur le théâtre des choses humaines... Il importe donc d'être sur ses gardes... Le principal acteur de ce grand drame (2) manque à la pièce... Pour l'Empire où est l'Empereur avec son génie qui s'étendait à tout, avec sa première campagne d'Italie qui jeta l'Europe dans la stupeur de l'admiration, avec son expédition fabuleuse d'Égypte... rien de tout cela n'existe. Il ne suffit pas d'être le neveu de l'empereur Napoléon, il faudrait être l'empereur Napoléon lui-même. Il ne suffirait pas même d'être l'empereur Napoléon, il faudrait retrouver toutes les circonstances qui le favorisèrent. Phaéton était le neveu du Soleil, quand il voulut conduire son char il mit le feu au monde... Le sobriquet... de Napoléon de la paix est pris... Ne dites pas qu'on est bien décidé à maintenir la paix... Les hommes sont les serviteurs des situations et non leurs maîtres... L'Empire, c'est la guerre... Une bataille (3) perdue sur la frontière, c'est la France perdue. Comprenez-vous, maintenant, pourquoi nous sommes opposés à toute combinaison qui ressemblerait à l'Empire... Nous voyons notre territoire menacé, notre indépendance nationale compromise, la France perdue... » La *Liberté* expose (4) « qu'aux yeux d'une foule de visionnaires l'élu du 10 décembre n'est

(1) 9 novembre 1849.
(2) 10 novembre.
(3) 15 novembre.
(4) 24 novembre. — Ce journal disait déjà quelques jours auparavant : « De sourdes rumeurs de coups d'État commencent de nouveau à se répandre dans les

pas entré au pouvoir comme un autre, et qu'il n'en sortira pas comme un autre... On nourrit, dit-elle, à l'Élysée des espérances et des projets qui cadrent difficilement avec la constitution. Il semble aux coureurs d'aventures que l'élu du 10 décembre ne peut pas cesser de gouverner la France quand son temps finira... Cette opinion soigneusement entretenue... est devenue l'idée fixe qui fausse la situation. Les signes apparents d'un projet, d'un espoir, d'un rêve, ne sauraient échapper à personne... On dit que... le dénouement approche... Une pareille comédie est-elle possible?... L'Empire (1) tel qu'on le rêve à l'Élysée ne durerait pas cent jours... On aurait contre soi les républicains... les légitimistes... les orléanistes... Le parti naissant ou renaissant, on l'a méconnu, rebuté, abreuvé de dégoûts et de déceptions... Or on ne fait pas de coups d'État et l'on ne fonde pas un gouvernement nouveau à soi tout seul avec quelques familiers dirigés par un favori... (2). » La *Démocratie pacifique* déclare « qu'un empire ne pourrait vivre sans dévorer des millions; qu'aucune assemblée ne ratifierait jamais la fondation d'un empire; qu'on ne pourrait comprendre de nos jours la confiscation des libertés publiques opérée par une main qui ne serait pas celle du grand, du vrai Napoléon; que la France ne voudrait pas recommencer une pareille épreuve avec la certitude de ne pas trouver dans le génie de l'usurpateur des compensations à la servitude nationale! » L'*Union* (3) dit : « Gare au coup d'État, c'est depuis quelques jours le mot terrible, le mot sinistre!... Nous ne partageons pas ces inquiétudes; on ne se jette dans les hasards d'un coup d'État qu'avec l'assentiment et le concours des hommes qui dominent l'opinion. Bonaparte avait pour lui au 18 fructidor une Chambre sur deux et trois directeurs sur cinq, il avait les chefs de la glorieuse armée qui venait de conquérir

faubourgs... On paraît compter sur le concours d'une des plus hautes sommités militaires qui se déciderait enfin à tenir des engagements pris antérieurement... »

(1) 25 novembre 1849.

(2) 25 novembre.

(3) 10 novembre



avec lui l'Italie, il avait les plus habiles et les plus renommés acteurs du grand drame révolutionnaire, il avait Sieyès, Fouché, Talleyrand. Encore à quoi a-t-il tenu qu'il n'ait pas réussi? » La *Presse* (1) s'indigne : « Élevez à l'Empire l'élu du 10 décembre, et cet Empire ne durera pas cent jours!... A peine l'aurait-on fait empereur qu'il faudrait le faire Dieu, car de toutes parts ceux qui souffrent et ceux qui mendient, riches et pauvres... s'adresseraient à lui et le rendraient responsable de tout ce qu'il serait impuissant à leur accorder... Le flux impétueux des illusions insensées ne tarderait pas à se retirer pour faire place à la vague furieuse des illusions déçues, au flot écumant des malédictions populaires... » L'*Événement* raconte que les bruits les plus étranges ont circulé, que l'on parle d'un coup d'État, qu'un certain nombre de représentants ont pris l'alarme, que M. Dupin aurait été mis en demeure de réunir une force de 40,000 hommes sous les ordres d'un des généraux membres de l'Assemblée... « L'Empire est dans l'air, dit la *Gazette de France* (2)... ce serait l'Empire moins l'Empereur... Or, nous le demandons, un pareil gouvernement serait-il possible? L'Empire n'est pas... réalisable aujourd'hui; c'est la chimère des chimères... »

D'importants organes de la presse départementale approuvent la politique présidentielle. Pour le *Courrier de Nantes* l'allocution attribuée au Président dans son entrevue avec les préfets est une preuve de la loyauté de son caractère et de sa spontanéité. Le *Courrier de la Gironde* dit : « Que penseraient nos démocrates s'ils étaient soumis à une constitution qui défendrait de boire, de manger, de dormir, de marcher, de parler et d'agir? Consentiraient-ils à périr d'inanition ou de faim par amour pour cette constitution?... Une nation qui sentirait que sa constitution la dévore et la ruine... aurait-elle le droit, en un mot, sinon de violer, du moins de réformer sa constitution? » L'*Opinion d'Auch* demande s'il faut attendre que le trésor soit à son dernier sou... et si une constitution est faite pour

(1) 11 novembre.
(2) 10 novembre.

les morts ou bien pour les vivants... Pour la *Tribune de la Côte-d'Or*, la constitution une fois modifiée, le peuple qui a montré tant de sagacité au 10 décembre... continuera... dans les mains de son élu un pouvoir dont il n'a usé que pour le bien public. Pour le *Journal de Saône-et-Loire*, la France n'est pas une nation ingrate; elle pourra se montrer reconnaissante en renouvelant le vote acclamatoire du 10 décembre, et elle le fera, car cette date vivra dans le cœur de la génération actuelle et dans les fastes de notre histoire comme celle de l'aurore d'une ère de salut.

Le *Moniteur*, dès le 10 novembre, avait formellement démenti les bruits de coup d'État (1). La note officielle par lui publiée n'avait produit aucun effet, comme on vient de le voir; elle était ainsi conçue : « Le Président a dit dans son dernier message : Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la constitution que j'ai jurée. Ces paroles sont nettes, précises, à l'abri de l'interprétation et du doute. C'est presque la formule de son premier serment. Eh bien! dans certains journaux, dans les salons, à l'Assemblée, partout enfin, on accrédite le bruit d'un prétendu coup d'État. On suspend comme à plaisir cette menace sur la tête des personnes les plus faciles à alarmer, on trouble méchamment la sécurité publique. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il y a là intentions perfides, calomnie odieuse, insulte à la loyauté de celui qui ne viola jamais sa parole. »

Vaine protestation! Les journaux publient, en effet, une correspondance adressée de Paris à une feuille belge, l'*Émancipation*, où on lit : « ...Que le Président le veuille ou ne le veuille pas, se dit-on partout, il faut sortir de la République... Je vous garantis que la déclaration insérée au *Moniteur* ne change rien aux dispositions. On est invinciblement poussé au coup d'État. J'étais à la dernière réunion de M. Thiers, c'était

(1) « Le Président ne songe pas à un coup d'État. Il ne parle pas de cet empire dont toutes les trompettes de l'Élysée annoncent l'avènement autour de lui. *Mais le coup d'État résultera de la force des choses...* » (Léon Faucher à M. Henry Reeve, esquire, 15 novembre 1849.)



l'opinion de tout le monde. Le commerce de Paris ne s'étonne que d'une chose, c'est de la lenteur avec laquelle on procède... La preuve la plus manifeste de la puissance de Louis-Napoléon est dans la conduite de la majorité. Elle connait tous les projets qui se trament à l'Élysée, et cependant elle reste sur la défensive et s'abstient de toute démonstration... (1). » Le texte même de l'allocution du Président aux préfets, publié par le *Crédit* du 26 novembre, malgré sa correction au point de vue constitutionnel, ne fait qu'enraciner davantage dans la presse l'invincible appréhension d'un coup d'État. Le *Peuple* (2) dit : « L'élu du 10 décembre... poursuit dans un but tout personnel la violation flagrante de la constitution en ordonnant aux préfets de préparer dès ce moment sa réélection future, au mépris de l'art. 45 qui interdit formellement cette réélection. Il essaye dans ce but d'amener, au mépris des art. 101 et 103 de la constitution, la dissolution de la garde nationale, afin que le pays tout entier se trouve désarmé devant l'usurpation qu'on prépare. Il s'efforce de substituer partout son influence à celle de l'Assemblée et de discréditer celle-ci au profit de sa propre popularité... Aujourd'hui qu'il s'agit... d'étrangler la constitution au lacet d'un piège et de préparer avec un leurre tendu aux travailleurs une restauration monarchique sous forme de présidence à vie, nous ne saurions crier trop haut à nos amis : Défiance! défiance!... car on l'avoue tout haut, on se prépare à confisquer au profit d'un homme la souveraineté de tout un peuple! » Le langage de la *Réforme* est le même (3). Le *National* (4)

(1) Pierre Bonaparte, étant revenu d'Algérie sans permission, est révoqué du grade militaire à lui conféré par le gouvernement provisoire. Dans la séance du 22 novembre il interpelle à ce sujet le ministère et dit qu'il est rentré en France pour exercer son mandat de député, puis il ajoute : « L'exercice du droit imprescriptible que je viens de dire m'a paru d'autant plus opportun que dans ma conviction nos institutions républicaines auxquelles je suis voué corps et âme *sont sur le point de courir des dangers*. (*Mouvements*.) ...C'est... de ses familiers surtout que je me défie... Et si vous exigez que je vous nomme celui à qui l'on doit principalement attribuer tout ce que le Président fait de déplorable, je le nommerai; c'est Fialin, dit de Persigny. »

(2) 28 novembre.

(3) 29 novembre.

(4) 26 novembre

rappelle avoir toujours soutenu que l'intérêt personnel était le véritable mobile de la politique présidentielle. Il ajoute : « Nous n'avions que trop de preuves à l'appui de notre assertion... Il s'agit tout simplement de transformer l'administration entière en un servile instrument de candidature au profit d'une ambition que le pays jugera. Le but? le but vaut les moyens; on part de la corruption pour arriver à une inconstitutionnalité... La réalisation du plan qu'avait projeté le Président serait un défi à la constitution, une provocation à la guerre civile!... Il n'y a pas (1) un seul solliciteur de préfecture, voire de sous-préfecture, qui ne doive signer un engagement de dévouement personnel à M. Louis Bonaparte. C'est là une pièce indispensable du dossier. On n'a pas besoin, en effet, de savoir à l'Élysée si les fonctionnaires serviront le pays et défendront la République. L'important, c'est qu'ils servent l'ambition d'un homme et qu'ils préparent une violation de la loi constitutionnelle. » La *Démocratie pacifique* (2) déclare que « toute tentative pour prolonger dans les mains du même individu les pouvoirs présidentiels... est une usurpation, un crime de haute trahison... (3) ».

Le 3 novembre, le Président avait présidé la cérémonie d'installation de la magistrature au Palais de justice. Salué à son arrivée par de nombreuses acclamations, il avait été reçu par le nouveau garde des sceaux, M. Rouher, jeune député du Puy-de-Dôme (4), qui lui avait adressé un discours où l'on remarque ce passage : « ... Vous avez recommencé de concert avec le pouvoir législatif ce qu'avait fait, il y a quarante ans, le grand génie dont les généreuses pensées vous inspirent, dont

(1) 1er décembre 1849.
(2) 27 novembre.
(3) On colporte un mot attribué à M. de Persigny qui vient d'être chargé d'une mission à Berlin : « Je l'ai fait représentant et président malgré lui, il n'est pas prudent que je quitte Paris avant de l'avoir fait empereur malgré lui », et celui-ci de Rachel, l'illustre tragédienne, à qui l'on demandait si elle n'allait pas s'épanouir aux rayons de l'empire de Russie : « L'Empire? j'aime mieux l'attendre à Paris! »
(4) Né à Riom, le 30 novembre 1814, fils d'un avoué; avocat à Riom, candidat à la députation en 1846 sous les auspices de M. Guizot; élu en 1848.

le nom est votre étoile et dont la gloire vous protége. La magistrature avance vers vous, non pour prêter un serment personnel que sa reconnaissance rend inutile, mais pour jurer de maintenir intact le dépôt des lois... » Le Président lui répondait : « ... Aux époques agitées, dans les temps où les notions du juste et de l'injuste semblent confondues, il est utile de relever le prestige des grandes institutions et de prouver que certains principes renferment en eux une force indestructible. On aime à pouvoir dire : Les lois fondamentales du pays ont été renouvelées, tous les pouvoirs de l'État sont passés en d'autres mains, et cependant, au milieu de ces bouleversements et de ces naufrages, le principe de l'inamovibilité de la magistrature est resté debout... Malgré les tempêtes politiques survenues depuis 1815, nous ne vivons encore que grâce aux larges institutions fondées par le Consulat et l'Empire; les dynasties et les chartes ont passé, mais ce qui a survécu et ce qui nous sauve, c'est la religion, c'est l'organisation de la justice, de l'armée, de l'administration..... Il est consolant de songer qu'en dehors des passions politiques et des agitations de la société il existe un corps d'hommes n'ayant d'autre guide que leur conscience, d'autre passion que le bien, d'autre but que de faire régner la justice... Appliquez avec fermeté, mais aussi avec l'impartialité la plus grande, les dispositions tutélaires de nos codes; qu'il n'y ait jamais de coupables impunis ni d'innocents persécutés. Il est temps, comme je l'ai dit naguère, que ceux qui veulent le bien se rassurent, et que ceux-là se résignent qui tentent de mettre leurs opinions et leurs passions à la place de la volonté nationale. En appliquant la justice dans la plus noble et la plus large acception de ce grand mot, vous aurez beaucoup fait pour la consolidation de la République, car vous aurez fortifié dans le pays le respect de la loi, ce premier devoir, cette première qualité d'un peuple libre... »

L'*Assemblée nationale* (1), le journal du général Changarnier,

(1) 4 novembre 1849.

approuve cette allocution, « qui est empreinte d'une grande volonté de faire le bien et d'un respect élevé pour les institutions sacrées qui sont la force de la société et l'un de ses éléments les plus puissants de salut ».

Le 4 novembre, le Président assistait à Versailles à de grandes manœuvres de cavalerie, et le *Moniteur* de dire : « L'arrivée du Président a été saluée par les plus vives acclamations ; officiers et soldats ont été unanimes dans l'expression enthousiaste de leurs sentiments. Une foule immense mêlait ses acclamations à celles des troupes (1). »

Le 11 novembre, il distribue des récompenses aux exposants de l'industrie dans la salle des Pas perdus du Palais de justice. Il y prononce un discours où il dit notamment : « Elle n'a pas perdu le sentiment de l'honneur, cette nation où une simple distinction devient pour tous les mérites une ample récompense ; elle n'est pas dégénérée, cette nation qui... est venue faire luire à nos yeux les merveilles de ses produits... Plus nous avançons, plus... les métiers deviennent des arts, et plus le luxe devient un objet d'utilité, une condition première de notre existence. Mais le luxe, qui... attire le superflu du riche pour rémunérer le travail du pauvre, ne prospère que si l'agriculture... augmente les richesses premières du pays... Aussi le soin principal d'une administration éclairée... est de diminuer le plus possible les charges qui pèsent sur la terre... Il est un principe incontestable... c'est d'affranchir la production et de n'imposer que la consommation. La richesse d'un pays est comme un fleuve ; si l'on prend les eaux à sa source, on le tarit ; si on les prend, au contraire, lorsque le fleuve a grandi, on peut en détourner une large masse sans altérer son cours. Au gouvernement appartient d'établir et de propager les bons principes d'économie politique, d'encourager, de protéger, d'honorer le travail national. Il doit être l'instigateur de tout ce qui tend à élever la condition de l'homme ; mais le plus grand bienfait qu'il puisse donner... c'est d'établir une bonne

(1) La *Gazette* (7 novembre 1849) dit : « Les revues militaires, les parades et les grandes manœuvres se succèdent... On voit où cela va... »



administration qui crée la confiance et assure un lendemain. Le plus grand danger peut-être des temps modernes vient de cette fausse opinion que le gouvernement peut tout... Ne faisons donc pas naître de vaines espérances, mais tâchons d'accomplir toutes celles qu'il est raisonnable d'accepter; manifestons par nos actes une constante sollicitude pour les intérêts du peuple; réalisons au profit de ceux qui travaillent ce vœu philanthropique d'une part meilleure dans les bénéfices et d'un avenir plus assuré. Lorsque... vous serez au milieu de vos ouvriers... dites-leur que le pouvoir est animé de deux passions également vives, l'amour du bien et la volonté de combattre l'erreur et le mensonge. Pendant que vous ferez ainsi votre devoir de citoyen, moi, n'en doutez pas, je ferai mon devoir de premier magistrat de la République. Impassible devant les calomnies comme devant les séductions, sans faiblesse comme sans jactance, je veillerai à vos intérêts qui sont les miens, je maintiendrai mes droits qui sont les vôtres. »

« Chaque discours du Président, dit l'*Assemblée nationale* (1), se fait remarquer par un caractère de sagesse et de modération... La France entière applaudit à ce langage de conservation et de progrès. Tout se rassure à ces paroles. »

Quelques jours après le message, une soirée (2) avait lieu à l'Élysée. Les bonapartistes y vantaient le coup de maître du prince. Quant à lui, il allait de groupe en groupe, justifiant sa conduite et disant sans cesse : « Du reste, le pays jugera. » Les discussions y étaient très vives entre les représentants de la droite et les partisans du prince (3). Le *Dix Décembre* raconte

(1) 11 novembre 1849.

(2) A cette soirée on remarquait une Anglaise, miss Burdett Coutts, passant pour avoir une fortune de 50 millions et pour avoir facilité l'évasion de Ham. (Voir la *Démocratie pacifique* du 5 novembre.) Que cette personne eût aidé le prince de sa bourse en diverses circonstances, c'est possible; mais son concours dans l'évasion de Ham ne paraît établi aucunement. On prétend que le prince avait voulu l'épouser. C'était la petite-fille du richissime banquier Thomas Coutts, née à Londres le 25 avril 1814; elle vivait encore en 1878, après avoir consacré sa fortune à des œuvres de bienfaisance, reçu le droit de bourgeoisie de Londres et d'Edimbourg, ainsi que le grand cordon du Medjidié.

(3) Les légitimistes y étaient fort peu nombreux. (Journal *le Temps*.)

qu'une des personnes présentes, à qui le prince avait posé cette question : « Que dit-on? » aurait répondu : « On dit que Sixte-Quint vient de jeter sa béquille, et qu'il s'apprête à devenir un grand pape. »

— Les journaux publient (1) une pétition destinée à être envoyée à l'Assemblée pour demander que le traitement du Président de la République soit porté à 5,400,000. Le *Peuple* écrit alors (2) : « Propriétaires, ouvriers, laboureurs, contribuables de tous les degrés, épuisez jusqu'à votre dernière obole pour payer le faste princier, mourez à la tâche sous le faix accablant de l'impôt; qu'importent vos cris de détresse? il faut trouver trois millions de plus qu'on vous rendra sous forme de luxe et de fêtes... A ce compte, nous ne voyons pas pourquoi les voleurs ne seraient pas mis au nombre des fonctionnaires le plus utiles de l'État... »

L'Assemblée rejette une proposition de MM. *de la Moskova, Gavini, de Flavigny* et autres députés bonapartistes, tendant à allouer des frais de logement au vice-président de la République. La majorité saisit cette occasion d'exprimer le mécontentement que lui a causé le message. M. Thiers (3), allant de banc en banc, avait encouragé les députés de la droite dans leur opposition en leur criant de sa petite voix aigrelette : « Refusez! refusez! cela frappe plus haut. » La *Presse* dit que l'Assemblée se venge de l'humiliation du message. « Cette blessure sera sans doute vivement ressentie à l'Élysée... C'est un vote de rancune, c'est une chiquenaude donnée à M. le Président de la République sur la joue de M. Boulay de la Meurthe... La majorité n'oubliera pas et n'amnistiera pas le message; le divorce est désormais accompli... Le conflit continuera et deviendra chaque jour plus aigre, plus envenimé, jusqu'à ce

(1) Voir la *Presse* du 15 novembre 1849.

(2) 14 novembre.

(3) Voir le *Corsaire*. — L'opposition de M. Thiers s'affirme. Il devient un adversaire irréconciliable, il va remuer ciel et terre pour empêcher l'Empire; mais... en même temps, à la quatrième page des journaux (voir notamment la *Gazette de France* du 3 décembre), on lit en gros caractères l'annonce suivante : HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. THIERS (nouvelle livraison).



qu'il aboutisse à un 18 brumaire ou à un 27 juillet 1830. » D'après le *National*, « ce vote est un avertissement à certains gros appétits de liste civile qui commencent à se manifester, et... c'est un projectile qui tombera au beau milieu des salons de l'Élysée ». A propos de ces questions d'argent qui longtemps encore vont agiter le pays, la *Démocratie pacifique* (1) affirme que le Président n'a pas payé les 50,000 francs qu'il avait promis de donner pour l'édification d'une cité ouvrière rue Rochechouart. L'assertion était fausse, le versement avait été effectué (2).

La lutte, comme on le voit, se dessinait entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; aussi la *Presse* (3) pouvait-elle écrire : « On peut dire que le conflit n'a pas cessé d'exister depuis le 10 décembre... c'est le pouvoir exécutif qui a évidemment l'avantage dans cette lutte... c'est cette force qui explique, dans le passé comme dans le présent, la hardiesse de l'un des deux pouvoirs, croissant en proportion de la faiblesse de l'autre... L'Assemblée.., sortie d'élections faussées par des transactions hypocrites, s'est trouvée sans volonté, sans direction, sans politique et sans idées. Son vaisseau guidé par M. Thiers, ce pilote de tous les naufrages, a échoué... à l'heure où l'ennemi entrait majestueusement dans le port de la politique personnelle... non, la résistance n'est pas possible... La majorité... a conscience de son impopularité, elle entend la voix du dehors qui s'élève contre elle... » La *Liberté* (4) prétend d'ailleurs que cette majorité se résigne : « L'Empire est une étape par laquelle il faut passer pour arriver à la Restauration. C'est la marche déjà suivie une fois... On peut espérer avoir plus facilement raison d'un empire d'occasion taillé sur le patron de MM. F. Barrot et Fialin dit Persigny... Quand ils auraient affublé le pouvoir nouveau de pourpre et de ridicule, alors ils opposeraient à ce tableau burlesque l'attitude calme et digne de l'héritier de saint Louis... Voilà le piège qu'on

(1) 22 novembre 1849.
(2) Voir la *Presse*.
(3) 1er décembre.
(4) 9 décembre.

tend... sous les pas du trop confiant insurgé de Strasbourg et de Boulogne. » Ces appréciations n'étaient pas exactes. Si un grand nombre de membres de la majorité étaient déjà décidés en leur for intérieur à accorder au Président une prolongation de ses pouvoirs, ils n'allaient certainement pas jusqu'à admettre le rétablissement de l'Empire (1); mais le Président avait une situation énorme avec laquelle il était sage de composer, et voilà pourquoi, quand l'émotion profonde soulevée par le message se fut apaisée, les représentants de la droite, et notamment les légitimistes, reprirent le chemin de l'Élysée, voulant tenter encore une fois de vivre en bonne intelligence avec le chef de l'État. C'est ce qui explique comment la *Liberté* (2 pouvait dire : « A voir à l'Élysée les La Rochejacquelein, les Grammont, les Castelbajac rivaliser d'ardeur et de courtoisie autour de l'élu du 10 décembre, on se serait cru transporté à Belgrave Square, ou aux eaux d'Ems. Décidément l'Élysée n'est plus qu'une succursale de Frohsdorff... La fusion de l'Élysée (3), c'est une réunion de peureux; si par impossible Bonaparte réussissait, il faudrait l'appeler le Napoléon de la peur. » Pour la *Voix du peuple* (4), « lè système actuel est le fantôme et souvent la caricature du régime constitutionnel et de l'épopée impériale; (on poursuit) la popularité; la vieille courtisane s'est prostituée tant de fois qu'on espère la séduire à peu de frais. Quelques phrases puisées dans les souvenirs de l'Empire... criées partout à grands renforts de cymbales et de grosses caisses... Espère-t-on amuser longtemps les badauds avec cette parade ridicule? »

En ce qui concerne les hommes, le prince avait une double pensée, honorer et récompenser tous les anciens soldats de l'Empire, et d'autre part rallier à lui tous ceux qui avaient

(1) « Les meneurs du parti légitimiste ont prétendu... que c'était par tactique qu'ils avaient fait élire M. Louis Bonaparte, pour lui faire essuyer *les plâtres* de la Restauration. » (L'*Ordre*, 4 décembre 1849.) — L'Académie française, au sujet de l'élection du duc de Noailles, discute longuement et finit par résoudre affirmativement la question de savoir si le nouveau récipiendaire ferait au Président la visite d'usage.

(2) 15 décembre.

(3) 17 décembre.

(4) 3 décembre.

servi les gouvernements précédents. Pour atteindre le premier but, le *Moniteur* du 7 décembre insérait une circulaire du ministre de l'intérieur, F. Barrot, aux préfets, où il était dit : « Beaucoup d'anciens militaires ont été privés des récompenses dues à leurs services ; ils ont longuement expié leur dévouement à l'Empereur et leur fidélité à sa mémoire. Si dans votre département il existe quelques-uns de ces vieux défenseurs de la patrie... faites dresser un état que vous me transmettrez. C'est pour le gouvernement un devoir de provoquer une mesure réparatrice, venue trop tard pour le plus grand nombre, bien tard pour ceux qui restent. Il donnera ainsi satisfaction à une pensée inspirée au neveu de l'Empereur par la piété des souvenirs et la reconnaissance qu'il doit, au nom de la patrie, à ceux qui l'ont glorieusement servie. » Puis l'organe officiel (1) répondait aux attaques de la presse contre les ralliés : « Franchement, après trois révolutions en moins de quarante années, quel est l'homme dont les antécédents ne puissent donner prise à la passion des détracteurs? Comme si le fait seul d'avoir servi son pays sous les pouvoirs précédents était un crime. Le neveu de l'Empereur demeurera inébranlable. Il a pris pour règle de conduite les paroles de son oncle immortel s'écriant un jour au conseil d'État : *Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépendance. On ne m'y prendra pas ; je suis national. Je me sers de tous ceux qui ont de la capacité et la volonté de marcher avec moi. Voilà pourquoi j'ai composé mon conseil d'État de constituants qu'on appelait modérés ou feuillants, comme Defermon, Rœderer, Régnier, Regnault; de royalistes comme Devaisnes et Dufresnes, enfin de jacobins comme Brune, Réal et Berthier. J'aime les honnêtes gens de tous les partis* ». « En lisant ces quelques lignes, dit l'*Assemblée nationale* (2), il n'est pas dificile de reconnaître la main qui les a tracées... Comment n'approuverions-nous pas l'article du *Moniteur?* »

A l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre, le président de l'Assemblée législative offre un banquet au Président de la

(1) 15 décembre.
(2) 12 décembre.

République et porte un toast auquel celui-ci répond : « Entre l'Assemblée et moi il y a communauté d'origine, communauté d'intérêts. Issus tous du suffrage populaire, nous aspirons tous au même but, le raffermissement de la société et la prospérité du pays. Permettez-moi donc de répéter le toast de votre président : A l'union des pouvoirs publics? J'ajoute : A l'Assemblée ! à son honorable président ! » Le lendemain, banquet commémoratif à l'Hôtel de ville, où le Président de la République, en réponse au toast du préfet, prononce un important discours : « L'année qui commence sera, je l'espère, fertile encore en heureux résultats, surtout si, comme l'a dit M. le préfet de la Seine, tous les grands pouvoirs restent intimement unis. J'appelle grands pouvoirs ceux élus par le peuple : l'Assemblée et le Président. Oui, j'ai foi dans leur union féconde ; nous marcherons au lieu de rester immobiles ; car ce qui donne une force irrésistible même au mortel le plus humble, c'est d'avoir devant lui un grand but à atteindre et derrière une grande cause à défendre. Pour nous cette cause, c'est celle de la civilisation tout entière. C'est la cause de cette sage et sainte liberté qui tous les jours se trouve de plus en plus menacée par les excès qui la profanent. C'est la cause des classes laborieuses dont le bien-être est sans cesse compromis par ces théories insensées qui, soulevant les passions les plus brutales et les craintes les plus légitimes, feraient haïr jusqu'à la pensée même des améliorations. C'est la cause du gouvernement représentatif qui perd son prestige sanitaire par l'acrimonie du langage et les lenteurs apportées à l'adoption des mesures les plus utiles. C'est la cause de la grandeur et de l'indépendance de la France, car si les idées qui nous combattent pouvaient triompher, elles détruiraient nos finances, notre armée, notre crédit, notre prépondérance, tout en nous forçant à déclarer la guerre à l'Europe entière. Aussi jamais cause n'a été plus juste, plus patriotique, plus sacrée que la nôtre. Quant au but que nous avons à atteindre, il est aussi noble que la cause. Ce n'est pas la copie mesquine d'un passé quelconque qu'il s'agit de refaire, mais il s'agit de convier tous

les hommes de cœur et d'intelligence à consolider quelque chose de plus grand qu'une charte, de plus durable qu'une dynastie : les principes éternels de religion et de morale, en même temps que les règles nouvelles d'une saine politique... »

Que désirer de mieux? Pouvait-on entendre un langage plus raisonnable, plus rassurant, plus politique? Ce discours, comme les notes insérées au *Moniteur*, ne révélaient-ils pas une fois de plus une intelligence dégagée de petitesses, pleine d'élévation, de sérénité, de calme, de force, et, par cela, une nature remplie de séduction? Mais il avait son idée fixe, il avait sa foi napoléonienne, il se croyait prédestiné, il voyait son étoile, il se sentait porté en avant par des millions de partisans fanatiques, voulu, désiré, sacré déjà, par un pays tout entier!

« On peut voir, dit la *Gazette de France* (1), par le discours de M. Louis Bonaparte au banquet de l'Hôtel de ville que nous marchons à ciel ouvert à une prolongation de la présidence... Les rails (2) conduisent-ils à l'Empire?... Ceux qu'on nomme les orléanistes, ne voulant pas reconnaître le droit national, sont placés sur la pente de l'usurpation impérialiste... Ce qu'on nomme le *parti catholique* va également à l'usurpation impérialiste. N'avons-nous pas entendu M. de Montalembert déclarer qu'il serait heureux d'avoir dix ans de repos, c'est-à-dire de pouvoir prolonger de dix ans la phase actuelle?... Les rails vont au delà de cette phase révolutionnaire, et le convoi ne s'arrêtera pas plus à l'Empire qu'il ne s'y est arrêté en 1804. Après cette station, nous trouvons la guerre universelle... Après la guerre universelle, nous trouvons les invasions (3). » La *Réforme* (4) constate que l'approche de chaque anniversaire (10 décembre) est un nouveau sujet d'alarme. « Chaque fois le pays s'inquiète, les plus sombres rumeurs circulent, on se met en garde, et l'on cherche dans la constitution un point de résistance à de nouvelles tentatives de coup d'État... (mais)

(1) 12 décembre.
(2) 8 décembre.
(3) Langage prophétique
(4) 7 décembre.

nous sommes tranquilles (1) au milieu des conspirations qui nous enveloppent... le peuple veille!... Délivré (2) enfin de l'Assemblée dont il se plaignait, l'Élysée continue de se plaindre. Il ne se trouve pas assez libre encore sous la Législative. Que veut-il et à quoi aspire-t-il? Est-ce que toute Assemblée est pour lui une gêne?... Prétend-il que la représentation nationale vienne seulement comme la Chambre muette de l'Empereur apposer une sorte de sanction dérisoire à ses commandements absolus... L'Empire sert à la fois les deux branches bourboniennes qui servent l'Empire et se servent l'une l'autre, triple alliance dans laquelle la défiance, la haine, les perfidies mutuelles, les secrètes trahisons qui engendrent fatalement des intérêts inconciliables s'unissent pour composer un système politique commun... Quant au parti impérialiste (3), il ne dissimule pas ses folles prétentions toujours ajournées et toujours menaçantes. L'Élysée dit à qui veut l'entendre ses projets futurs et ses espérances. » L'*Assemblée nationale* (4), au contraire, accueille « avec une satisfaction véritable » le discours prononcé par le président au banquet de l'Hôtel de ville. « Le chef de l'État comprend sa mission, voyez aussi avec quel sentiment élevé il convie tous les partis au grand œuvre de l'ordre... Il n'impose à aucun le sacrifice de ses convictions, il dit à tous : Soyez Français. Tant qu'il restera dans cette ligne droite et loyale, le chef de l'État sera soutenu par tous les honnêtes gens... Qui pourrait ne pas seconder le prince dans une œuvre commune à tous les bons Français?... » Il en est de même du *Dix Décembre* (5). « Qui oserait nier que la politique... du Président n'ait déjà porté d'heureux fruits? N'est-ce donc rien que de voir les transactions et les affaires se ranimer de toutes parts? N'est-ce donc rien que tant de larmes séchées, de blessures guéries ou en voie de guérison? N'est-ce donc

(1) 22 décembre.
(2) 24 décembre.
(3) 29 décembre.
(4) 12 décembre.
(5) 14 décembre.

rien que de voir la France renaître à une sécurité dont elle jouit avec délices après de si violentes commotions?... L'an dernier (1), la France à pareille époque... voyait sa vie s'écouler et tarir agonisante... elle pouvait prévoir l'heure où elle disparaîtrait pour faire place à je ne sais quel chaos monstrueux. Les hommes d'ordre, pâles de l'avenir en contemplant leur famille, s'interrogeaient anxieusement; c'est alors que comme vers un suprême espoir la France se tourna vers Louis-Napoléon. Le pays s'attache à lui comme le naufragé au câble sauveur, et d'un bout de la France à l'autre une immense acclamation... le salua comma un libérateur... La France réconciliée avec l'avenir voit se rouvrir devant elle les sources de la prospérité... Guidée par la main qui la gouverne, la France saura désormais se garder des convulsions de l'anarchie et des folies des entrepreneurs de félicité publique... »

On voit alors paraître une nouvelle circulaire d'Aristide Ferrère (20 décembre) aux électeurs des campagnes et aux ouvriers : « La République existe depuis près de deux ans; a-t-elle tenu les promesses faites en son nom? La misère n'est-elle pas tous les jours plus profonde et plus générale? Le métayer, comme le propriétaire, n'est-il pas écrasé par les impôts et les emprunts usuraires qu'il est obligé de contracter?... La confiance est détruite, le crédit n'existe pour personne, le malaise est partout et les plaintes s'élèvent de tous côtés. On pressent que cet état de choses ne peut durer, on désire un changement, on l'indique, mais aucun représentant n'ose prendre l'initiative... Quelque amélioration qu'on s'efforce d'apporter à la situation, loin de s'améliorer, je crains que les embarras ne deviennent plus grands à mesure qu'on approchera de 1852, année fixée pour la revision de la constitution. Aujourd'hui tout le monde semble d'accord sur la nécessité de cette revision, seulement les uns la veulent de suite, les autres dans deux ans. Les commerçants, les banquiers, les armateurs, les industriels, les ouvriers, les proprié-

(1) 15 décembre.



taires sont pour la revision immédiate (1) ... » Il disait encore, à la même date, sous la rubrique : *Empire électif et décennal, suffrage universel :* « Républicains, reconnaissez ce fait que, le vœu bien prononcé de la nation étant de jouir enfin d'un gouvernement fort et stable, elle n'a le choix qu'entre :

« LA RÉPUBLIQUE AVEC LOUIS-NAPOLÉON POUR EMPEREUR OU LA ROYAUTÉ AVEC LA DYNASTIE DES BOURBONS. »

— C'est seulement à la fin de décembre 1849 qu'on achève le tombeau de l'Empereur. Il fallait que le culte pour le nom de Napoléon fût alors bien profond et bien général pour qu'un journal comme l'*Événement* (2) déclarât qu'une sépulture aux Invalides n'était pas digne du grand homme et écrivît les lignes suivantes : « On avait cette bonne fortune, qui ne se retrouvera pas peut-être en mille ans, d'une gloire universelle, magnifique prétexte d'architecture. Qui n'aurait pas été heureux de contribuer à la tombe du *demi-dieu* en qui la France s'est personnifiée pendant quinze ans, et sous la figure de qui le monde la connaît? Comprend-on ce qu'aurait dû être le tombeau de Napoléon? Un énorme entassement de pierres et de gloire, l'œuvre collective de tous les sculpteurs et de tous les peintres, la somme de l'art de notre temps, la cime souveraine de Paris, la Mecque *où l'adoration unanime serait venue s'agenouiller de tous les coins du monde et de l'avenir!* »

— L'Assemblée profite de l'occasion du 1er janvier pour marquer qu'elle n'est plus en communauté de vues et de sentiments avec le chef de l'État, en ne se faisant pas représenter

(1) Le 11 juillet précédent, Aristide Ferrère avait été poursuivi devant le jury pour attentat contre la Constitution, etc., commis par l'envoi de ses cinquième et sixième circulaires. Il est défendu par Me Chaix d'Est-Ange qui plaide que l'inculpé a fait la chose la plus simple, la plus naturelle, la plus légitime du monde. Il a dit au prince : « Votre titre ne nous plait pas; vous vous appelez président, c'est mauvais; nous avons un président de l'Assemblée, des présidents de cours et une foule d'autres présidents; nous voulons un nom qui frappe l'imagination et réagisse sur l'esprit des masses; vous vous appellerez Empereur. Et je n'aurais pas le droit de dire cela, de le discuter, de l'écrire et de le publier! » Aristide Ferrer fut acquitté à l'unanimité.

(2) Journal de Victor Hugo, Vacquerie, Meurice.

officiellement à la cérémonie de la réception présidentielle. Mais le Président n'est pas arrêté pour si peu, et, après le message, après le renvoi du ministère Odilon Barrot, il n'hésite point à faire un nouveau pas en avant, et le journal *le Napoléon* paraît. Son premier numéro, qui est du 6 janvier 1850, fait sensation : « Ce n'est pas un parti qui a triomphé au 10 décembre, c'est une cause. Elle avait pour elle tout le peuple, contre elle tous les partis. Louis-Napoléon a marché, *il marchera !... il sauvera la société !... il accomplira sa mission !* parce qu'il aura toujours pour lui la masse du peuple et qu'il se sent doué de la foi qui inspire et de la volonté qui exécute... » Dans un autre article on lisait : « Tant que les ministres ont la confiance du Président, ils n'éprouvent pas d'échec ; une fois pour toutes nous avertissons les défenseurs obstinés de la vieille routine constitutionnelle que le chef de l'État gardera son ministère en dépit de jalouses attaques, et que le fait déplorable de l'instabilité ministérielle ne se reproduira plus au gré des ambitions parlementaires... » Le 13 janvier, le *Napoléon* déclare que « si le peuple a élu Louis Bonaparte président, c'est qu'il a foi dans son nom, dans sa personne, dans ses principes... Eh bien, ajoute-t-il, que penserait-on d'un système qui forcerait le Président à suivre une politique contraire à celle qu'il représente et pour laquelle il a été élu? Il est donc essentiel et raisonnable que le Président soit entièrement libre du choix et du maintien de ses ministres, car si un simple vote de l'Assemblée pouvait les renverser, le Président se trouverait responsable d'une politique qu'il ne serait pas maître de diriger (1)... »

(1) On trouve dans le *Napoléon* des choses comme celles-ci : « ...Au cirque, on joue *Bonaparte, ou Les premières pages d'une grande histoire* (Taillade fait Bonaparte; auteurs : Fabrice, Labrousse, Albert)... C'est un succès de cent cinquante représentations! Les grands et les petits s'amusent, et tous les partis applaudissent. Décidément le nom est magique... » — Une pièce de vers qui se termine ainsi :

Haletante, éperdue, au versant de l'abîme,
On la (la France) voit s'arrêter dans un élan sublime
Pour vous tendre les bras!
O vous qu'elle appela sans sceptre, sans couronne,
N'ayant de force en vous que celle que Dieu donne,



L'émotion causée par ces articles qui n'étaient ni plus agressifs ni plus inconstitutionnels que ceux de certains journaux, et notamment du *Dix Décembre*, ne peut s'expliquer que parce qu'ils étaient attribués au prince lui-même, et que depuis le message la surexcitation était grande dans une partie de la Représentation nationale. L'*Ordre* (1), qui était une feuille bien informée, affirme que le principal rédacteur du journal *le Napoléon* « est le Président de la République, que c'est lui qui a écrit le premier article, que les autres ont été lus et revus par lui avec un soin tout particulier », et il ajoute : « Quel que soit le caractère définitif qu'il convienne d'attribuer au journal *le Napoléon*, nous croyons que cette publication est à regretter, car bien loin de chercher à calmer ou à effacer les dissentiments qui se sont malheureusement produits depuis le message du 31 octobre entre les deux pouvoirs, elle semble s'étudier à les irriter et à les aigrir... » L'*Union* (2) constate que « la signification de cette apparition un peu sympathique n'a échappé à personne... Un journal (ne saurait avoir) le poids de vingt batailles rangées... c'est pourquoi le *Napoléon* ne nous a point émus. On a beaucoup parlé de décadence dans ces derniers temps, ce n'est pas de décadence qu'il faudrait parler si un journal hebdomadaire pouvait disposer de la République. Autant vaudrait revenir aux temps où un forgeron des Gaules était fait empereur parce que de deux doigts il arrêtait un char traîné par quatre chevaux. Cependant il paraît que quelques-uns ont imaginé que le *Napoléon* (*le Napoléon ! songez donc !*) était appelé à jouer un haut rôle dans les événements du présent et de l'avenir... » D'après le *Pays* (3), « rien n'est

Vous, entre tous choisi,
Guidez-nous, simple et fort, vers la terre promise ;
Vous nous y conduirez comme un nouveau Moïse,
Si Dieu le veut ainsi.

Mélanie WALDOR.

Rédacteurs du *Napoléon* : Léon Laya, Lherminier, Romieux, d'Alaux, Grégoire, Bruguet, Monclar, Reybaud, Lafont, Damery, Briffault.

(1) 9 janvier 1850.
(2) 10 janvier 1850.
(3) 14 janvier 1850

plus dangereux que le zèle, et le zèle du *Napoléon* est de la pire espèce. Il crée l'antagonisme là où l'accord est plus que jamais nécessaire. Il sème la division... Nous ne pouvons que déplorer une publication aussi compromettante. Il est donc vrai, le mot que M. Odilon Barrot laissait tomber de la tribune au printemps dernier : De détestables passions s'agitent autour du chef de l'État. »

Alors on dit partout que l'apparition du *Napoléon* est l'annonce du coup d'État qui est fatal, que ça ne peut pas finir autrement. Pour la *République* (1), « quand on veut faire honnêtement et simplement son métier de président, on ne fait pas ou on ne laisse pas courir tous les jours des bruits de coup d'État... » L'*Ordre* estime qu'un coup d'État se ferait uniquement au profit de l'anarchie, et qu'en supposant contre toute raison la tentative d'un 18 brumaire, elle ne s'accomplirait pas sans résistance... « M. Louis-Napoléon qui témoignait il y a quelques mois en termes pleins d'élévation son regret d'avoir osé deux fois, lui alors exilé, attenter aux lois de la France et qui s'effrayait à l'idée de l'effroyable perturbation que le succès passager de semblables tentatives eût pu jeter dans le pays, comment pourrait-il jamais s'arrêter à la pensée de donner le signal de ce désordre, de ces malheurs, lorsqu'il est le premier magistrat de la République?.. » Pour l'*Assemblée nationale* (2), « un 18 brumaire ne se fait qu'une seule fois quand on a gagné vingt batailles rangées et traité avec l'Europe asservie... » Pour la *Liberté* (3), « tout dénonce un attentat contre la République. Quel sera-t-il? Notre pays est surtout le pays de l'imprévu, de l'improbable, de l'impossible. C'est ce qui nous ferait croire à la réalité d'un complot impérialiste. Nous entendons si souvent répéter depuis quelque temps : C'est absurde, c'est impossible, ce serait une folie, que nous commençons sérieusement à nous en préoccuper. Et l'Assemblée, que fait-elle? Se laissera-t-elle arracher sa souve-

(1) 14 janvier 1850.
(2) *Ibid.*
(3) 13 janvier 1850.

raineté nationale par quelques conspirateurs de Strasbourg et de Boulogne?... Attendra-t-elle pour s'apercevoir de ce que tout le monde voit que l'*ère des Césars* soit commencée? Le 17 brumaire les Cinq-Cents votaient en paix, le lendemain ils étaient chassés par les fenêtres... C'est (1) pour l'ambition d'un homme que tous ces flatteurs se démènent comme des maniaques ou comme des damnés; ainsi la France, ce grand et noble pays, ne saura pas deux ans de suite tenir le sceptre de sa propre souveraineté, il faudra que, désespérant d'elle-même, elle aille ramper aux pieds du premier ambitieux venu pour lui offrir humblement le droit de la soumettre et de la bâillonner. En présence du despotisme qui s'avance et de l'Empire qui se prépare, nous protestons hautement contre toute revision qui servirait de masque aux complots d'un Octave... On dit (2) que le Président de la République a mandé à l'Élysée les officiers généraux de la troupe de Paris pour les interroger sur la disposition de l'armée à le proclamer empereur... L'appréhension d'un coup d'État est générale. Nous savons bien que les rêves insensés, les projets les plus coupables travaillent certaines têtes romanesques, amoureuses des aventures et infatuées de chimères... Si en effet un de ces jours les conspirateurs mettaient flamberge au vent... ce n'est pas aux Tuileries qu'ils iraient coucher, pas même à Vincennes, ils iraient coucher au violon... Les préparateurs de 18 brumaires, les épousseteurs du chapeau à trois cornes et de la redingote grise... peuvent être convaincus que... nous ferions notre devoir et verserions volontiers notre sang pour la République et la liberté. »

La situation était tellement fausse, tellement contraire à ce qu'elle aurait dû être, depuis le premier jour, depuis cette fabuleuse élection du 10 décembre; le fait d'avoir nommé chef de l'État un Bonaparte impliquait de la part de la nation (3) une telle volonté de transformer la République en

(1) 14 janvier 1850.
(2) 16 janvier 1850.
(3) Il disait alors : « En me portant au pouvoir, les populations ont voulu faire

Empire que chaque jour on se demandait comment ce n'était pas encore fait. Avec cela, les Persigny, les Laity, etc., les vieux de la vieille bande de Strasbourg, ne se cachaient pas pour déclarer que le Président resterait légalement ou illégalement, parce que (ce qui était absolument vrai, et ce qu'il ne faut jamais oublier, et ce qu'on ne devra pas se lasser de redire tant que la contradiction se produira) la majorité, l'immense majorité du pays voulait l'Empire, et le voulait impatiemment, et le voulait à tout prix.

« De misérables ambitions, dit la *Réforme* (1), s'agitent autour de l'Élysée. La présidence avec un pouvoir éphémère et une liste civile de 100,000 francs par mois ne peut satisfaire ni rassurer les appétits besogneux qui l'assiégent, et vous craignez une nouvelle édition du 18 brumaire. Déjà en effet M. Bonaparte a cassé aux gages, comme des valets infidèles, les ministres que vous lui aviez imposés et les a remplacés par des hommes d'État empruntés à la domesticité de l'Élysée. Depuis... si les murs du Palais-Bourbon ne sont pas menteurs, il s'est agi plus d'une fois depuis lors de défendre la constitution contre un coup d'État impérialiste. Les coups d'État ne sont plus de mise aujourd'hui, et qui porterait la main sur la République trouverait assurément la roche Tarpéienne au lieu du Capitole... Dieu nous garde de l'idée napoléonienne! Piperie que tout cela! Ce qu'on veut, c'est un trône! »

Le *Pays* (2) dit : « La folie de la camarilla, la faiblesse du ministère qui lui prête son nom, prennent plaisir à entretenir l'inquiétude publique. Jamais les bruits de message, de coup d'État, n'ont été plus accrédités... »

prévaloir les idées que représente mon nom. Le peuple, qui se préoccupe peu de la Constitution, a entendu faire un président plus grand que la présidence, et ce qui me revient de divers côtés me prouve même que beaucoup ont cru me nommer empereur, s'imaginent que je le suis, et se demandent pourquoi je n'en prends pas le titre... Pénétré de la force de mon principe et de l'étendue de ma mission... certain d'arriver... je ne suis pas pressé de partir. » (GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, p. 39.)

(1) La *Réforme* est saisie le 12 janvier 1850. Elle venait de fusionner avec la *Révolution démocratique et sociale.*

(2) 15 janvier 1850.

Le *Constitutionnel* publie un long article pour démentir les bruits de coup d'État : « Depuis le 10 décembre le Président a victorieusement répondu à ces calomnies par l'invariable loyauté de sa conduite. Les calomnies ont persisté, le pouvoir y a répondu par les démentis les plus péremptoires et les plus catégoriques. Peine perdue! Elles recommencent le lendemain. Jamais le génie de l'interprétation perfide n'a été poussé si loin... Quand le Président présente un projet de loi favorable aux classes ouvrières, c'est pour faire un coup d'État avec les ouvriers; quand il présente une loi juste en faveur des sous-officiers, c'est pour faire un coup d'État avec l'armée. »

L'*Opinion publique* (1) constate que le *Constitutionnel* est... « de ceux qui inclineraient à donner au prince le pouvoir à vie. Ce serait, dit-elle, la seconde édition de la comédie jouée pour l'oncle, le consulat à temps, puis à vie; seulement il manquerait au neveu Austerlitz et Iéna en avant, Marengo et les Pyramides en arrière. Il faut être juste : le *Constitutionnel* ne parle pas encore d'empire et ne demande pas encore pour M. Louis-Napoléon la main d'une archiduchesse d'Autriche ou d'une grande-duchesse de Russie; cela viendra plus tard... (2). »

On attendait avec impatience, et même avec anxiété, le troisième numéro du *Napoléon*. Il était de nature à calmer les esprits. « Nous en appelons à tous les cœurs honnêtes et à tous les esprits droits, est-il un homme qui, se trouvant dans la même position que Louis-Napoléon, eût agi avec plus de prudence et de modestie? Est-il un chef politique auquel les hommages, les ovations et le pouvoir aient aussi peu monté la tête? Pense-t-on que le Président n'ait pas su ce que disait le peuple des campagnes qui l'avait élu, et qui l'encourageait de ses cris à se déclarer le maître et à renverser l'ordre de

(1) L'*Opinion* se moque de l'*Indépendance belge* qui passait pour recevoir des informations directes du cabinet du Président, parce qu'elle avait annoncé que celui-ci avait assisté à une première à la Porte-Saint-Martin et qu'une foule nombreuse l'avait acclamé, alors que la représentation n'avait pas eu lieu.

(2) Voir l'*Ordre* du 21 janvier.

choses existant? Croit-on qu'il ait ignoré davantage le vœu de l'armée? Qu'on se rappelle les ovations dont il fut l'objet dans ses excursions. Henri IV venant de pacifier la France, Napoléon après Austerlitz et Iéna, ne furent pas accueillis avec des acclamations plus vives, plus enthousiastes que Louis-Napoléon à Amiens, à Noyon, à Rouen, à Tours, à Épernay, à Sens, à Troyes... Peu de caractères eussent été assez forts et assez bien trempés pour ne pas être enivrés. Si les coups d'État eussent été dans la pensée du Président, quelles occasions plus favorables que le 10 décembre, le 29 janvier et le 13 juin? Le Président a résisté à l'entraînement de ses partisans. L'exemple qu'il a donné depuis un an vaut mieux que toutes les protestations et que tous les serments. Qu'on cesse donc d'incriminer ses intentions!... » Sur cet article la *République* (1) fait les réflexions suivantes : « Pourquoi tous ces grands airs pour aboutir à des désaveux et à des explications si parfaitement orthodoxes? Le *Napoléon* procède jusqu'ici précisément comme a procédé le Président dans sa lettre à Edgard Ney et dans son message du 31 octobre. C'est une velléité qui s'épuise tout entière dans une page d'écriture, un grand élan qui ne se soutient pas, une courbe rentrante qui revient obstinément à son point de départ, une préface trop souvent répétée pour un ouvrage destiné à rester inédit, c'est enfin *beaucoup de bruit pour rien.* » L'*Assemblée nationale* (2) n'accepte pas sans réserves les dernières déclarations du *Napoléon :* « L'opinion publique est justement alarmée de cette persistance que mettent les journaux élyséens à attaquer sans cesse le pouvoir législatif. Si le pouvoir exécutif n'inspire point ces attaques, il doit les désavouer, car son silence autorise de fâcheuses accusations. Il est temps que l'on sache s'il faut attribuer les assauts contre l'Assemblée à des espérances personnelles, ou bien à de coupables et maladroits excès de zèle... L'Assemblée ne peut et ne doit pas toujours être attaquée par ceux qui se disent les organes de la prési-

(1) 24 janvier 1850.
(2) 29 janvier 1850.

dence... » Les *Débats* (1) estiment que si les bruits de coup d'État se sont calmés, ils se renouvelleront infailliblement, et que la faute en est non-seulement à la Constitution, mais aussi (déclaration qui doit être retenue) au public QUI S'OBSTINE A NE PAS CROIRE QUE LA RÉPUBLIQUE soit le gouvernement naturel de la France. « Pour notre part, nous ne croyons pas aux coups d'État. Le gouvernement représentatif a jeté trop de racines en France. Notre imagination ne nous représente pas ce que pourrait être la France privée de ses libertés en face d'un pouvoir qui n'aurait pas à lui donner en échange la guerre et la gloire ; la France occupée, pour toute récréation, de la pluie ou du beau temps. Le 18 brumaire avait été précédé de Rivoli et d'Arcole, il fut suivi de Marengo et d'Austerlitz. Le Président n'a donné à personne le droit de mettre en doute sa loyauté et son bon sens. »

Lamartine, dans le *Conseiller du peuple*, ne croit pas au coup d'État, il ne croit même pas à l'existence d'un parti bonapartiste. « Il y a dit-on, un parti bonapartiste... Je ne le crois pas... Un parti impérial bonapartiste en ce temps-ci, à quoi cela répond-il? Est-ce à la Révolution? Napoléon l'a refoulée jusque dans le despotisme. Est-ce à la liberté? Il l'a tuée. Est-ce à la démocratie? Il l'a masquée en courtisans. Est-ce à la conquête? Il n'a pas su en conserver une. Est-ce à la monarchie tempérée et constitutionnelle? Mais il n'a tenté que la monarchie militaire. Est-ce à la tradition? Mais il était un homme nouveau. Est-ce à l'avenir? Mais il n'avait pour manie que d'exhumer le passé et de ressusciter Charlemagne. Je ne vois rien, excepté la gloire; mais s'il y a quelque chose de personnel, c'est la gloire; pour retrouver la gloire il faudrait ressusciter Napoléon et lui vouer de nouveau le sang de trois millions d'hommes, pour reconquérir quoi? L'INVASION. Il n'y a donc pas de parti proprement nommé parti bonapartiste. Voici ce qu'il y a : un long et glorieux éblouissement du nom de Napoléon dans l'œil du peuple, une puis-

(1) 21 janvier 1850.

sante popularité posthume..., (si bien) qu'au moment où on a dit au peuple : Choisissez un président, le peuple n'a eu qu'un mot dans la bouche pour désigner non un empereur, mais un citoyen d'un nom européen. Voilà le vrai. Que quelques hommes arriérés affectent de s'y tromper et qu'ils disent : Le peuple s'est voté un *maître*, je le comprends, mais c'est l'illusion de leur mémoire pour l'empire qui les trompe. Non, le peuple s'est voté une gloire... Supposez que le parti bonapartiste (s'il existe) marche à une usurpation impériale et tente un symptôme seulement de coup d'État, (tous les autres partis) s'uniront (contre lui). Tous les trois mois on recommence à parler de ces complots, de ces usurpations, de ces dix-huit brumaire, de ces tentatives méditées de consulat et d'empire par l'homme même et par l'honnête homme, je le crois, que le peuple a chargé de veiller sur ses institutions. Je répète pour la millième fois que je n'ai pas la moindre foi dans ces calomnies de la peur... Je vous conseillerai jusqu'à la fin d'avoir confiance, confiance jusqu'à la témérité, confiance dans le Président de la République que vous avez choisi et nommé à la presque unanimité, et malgré moi qui redoutais le nom de Bonaparte au sommet de la République; quelles qu'aient pu être autrefois les pensées trop impériales d'un jeune exilé né à l'ombre d'un trône, je crois à la loyauté d'un homme reconnaissant qu'un peuple a fait plus que roi, car un roi n'est que l'héritier d'un trône, et un président est l'élu personnel d'une nation... Non, je ne croirai jamais qu'on descende d'une élévation légale pareille au rôle coupable et misérable de conspirateur contre la nation qui s'est confiée en vous! Il n'y aura au monde qu'un plus beau rôle, après celui d'être monté là, ce sera le rôle d'en descendre et de dire au peuple français : Voyez, je réponds à votre confiance en vous remettant votre constitution; je réponds à la calomnie en redevenant à mon tour citoyen. Qu'il y ait quelques pensées moins pures dans quelques têtes pleines de parodies impériales, c'est possible. De la superstition et de l'encens, voilà tout... L'orléanisme chauffe l'impérialisme afin de faire faire

quelque étourderie au parti du consulat et de l'empire, pour essayer de passer derrière. Nous avons déjà vu ce jeu. Pendant les quinze ans de la Restauration les journaux ennemis du gouvernement ont caressé, flatté, grandi, déifié l'Empire... Pourquoi? Pour faire passer la branche cadette des Bourbons aux Tuileries sous l'ombre et la face de l'Empereur (1)!... Le lendemain du jour où une conspiration soi-disant impériale aurait renversé la République, ce n'est pas le consulat qui passerait, ce seraient deux dynasties qui se battraient à la porte pour en chasser l'Empire... (A l'Assemblée) il y a une douzaine d'impérialistes, ou réputés tels, hommes historiques et rétrospectifs qui croient que les hasards se répètent et que l'histoire de la seconde République doit finir comme celle de la première par un 18 brumaire et un empire de seconde édition. Ces hommes ne peuvent représenter qu'une exception et un contresens. Le rêve est si absurde qu'il est innocent. C'est du prodige de père en fils, cela n'est pas dans la nature, l'histoire n'écrit jamais la même chose à des pages différentes. La République de 1848 n'a commis ni les anarchies ni les crimes de 1793. D'ailleurs, pour un empire il faut un empereur. Je ne vois à sa place qu'un bon citoyen, dévoué à son devoir. Si les bonapartistes se lèvent, légitimistes, orléanistes, clergé, tiers parti, centre gauche, montagne, se lèvent contre une usurpation qui les absorbe tous à la fois. Les bonapartistes sont-ils gênés dans leur superstition? Non... La République a donné sa première magistrature au nom de Napoléon; elle salue ses arcs de triomphe et ses statues; elle achève son tombeau à ses frais; elle place ses frères à la tête des débris de ses victoires aux Invalides; elle envoie ses neveux à l'Assemblée nationale!... »

Mais si le *Napoléon* baisse le ton, le *Dix Décembre* le hausse et *fait le jeu.* « L'idée napoléonienne (2) tient à la légitimité par l'autorité et au socialisme par le progrès dans la liberté. C'est le seul principe réalisable en ce moment,

(1) V. le chapitre du 1er vol. : *Le bonapartisme sous le gouvernement de Juillet.*
(2) 29 janvier 1850.

le seul qui puisse être compris des masses, partant, qui soit appelé à sauver la société de la destruction... » M. *Belmontet* termine ainsi un article où il fait dans ce journal l'éloge du premier Empire : « Il n'est donc pas vrai, l'histoire repousse un tel mensonge, que l'empereur Napoléon est tombé deux fois pour avoir abusé du pouvoir. Ce sont nos ennemis qui ont assassiné l'Empire. » Il avait dit auparavant que l'Empire avait été deux fois l'œuvre du peuple et que la Restauration avait été deux fois l'œuvre de l'étranger. L'*Assemblée nationale* (1) trouve que le Moniteur élyséen (le *Dix Décembre*) prêche assez ouvertement pour l'établissement de l'Empire. « C'est la dynastie des Napoléons qui, d'après l'opinion de l'Élysée, peut seule sauver la France. Comprend-on maintenant les attaques incessantes contre l'Assemblée, le seul pouvoir qui entrave la réalisation de tous les rêves de prospérité et de grandeur? En vérité, espère-t-on relever un trône impérial avec de telles attaques? Espère-t-on fonder une dynastie avec de semblables petits articles de journaux? »

— L'Assemblée législative était sur le qui-vive. Toute proposition gouvernementale qui pouvait concourir à augmenter la popularité du prince était repoussée ou ne passait qu'après une discussion plus ou moins orageuse. C'est ainsi qu'au sujet du projet de loi (2) donnant au Président le droit de faire grâce aux transportés de Juin par décisions individuelles et après avoir pris l'avis du conseil d'État, le général *Lamoricière* demande que ce droit soit dévolu non au Président de la République, mais à l'Assemblée législative. Le *Ministre de l'intérieur* fait remarquer avec juste raison que le droit de grâce a toujours appartenu au chef de l'État; on lui répond qu'il ne s'agit pas dans l'espèce de l'exercice du droit de grâce, attendu qu'il n'y a point eu de décision de justice, de condamnation prononcée. *A gauche* on crie : Le projet est scandaleux; des juges! des juges! M. *Lacaze* soutient que toutes les traditions de notre droit,

(1) 30 janvier 1850.

(2) L'article 55 de la Constitution ne lui donnait le droit de faire grâce qu'à des condamnés et non à des transportés.

toutes les analogies constitutionnelles concourent pour faire un devoir politique et de haute convenance d'attribuer l'exercice du droit de grâce en cette matière au Président de la République ; qu'il n'y a pas de raisons sérieuses pour le confier à une collectivité de 750 personnes qui ne pourraient accomplir une pareille besogne avec discernement. Puis il ajoute : « La raison de l'opposition, on a eu la franchise de l'indiquer : on a dit qu'on craignait que le Président ne fît de l'exercice du droit de grâce un instrument de popularité en laissant à l'Assemblée la défaveur des mesures rigoureuses. Au moment où l'accord des deux pouvoirs est plus que jamais nécessaire, je ne sais rien de triste comme de les voir se préoccuper de se gagner mutuellement de vitesse dans une course folle à la popularité ; mais enfin si vous étiez disposés à le faire, je comprendrais le conseil qu'on vous a donné de vous réserver le droit de grâce, mais vous n'y êtes pas disposés... Que vous restera-t-il alors? la défaveur du refus de grâce. » M. *Sainte-Beuve* repousse la loi : c'est l'Assemblée qui seule a pris sur elle la rigueur de la mesure de la transportation et qui, à présent, veut seulement, si le jour de la clémence arrive, être associée dans une juste proportion, à la popularité de la clémence. — Malgré cette opposition, la loi est votée (1).

— Le gouvernement venait de diviser les forces militaires de la France en trois commandements au lieu de huit. Dans la séance du 16 février M. Pascal Duprat, un très éloquent orateur de la gauche, interpelle le ministère sur cette mesure. Il qualifie de formidables ces trois unités militaires qui embrassent le pays tout entier. « Où sont donc les dangers qui nous menacent? (*Agitation.*) Je suppose, dit-il, un pays quelconque, je suis en dehors de la France (*hilarité*), je suis dans le domaine

(1) Dans cette discussion se produisit l'incident suivant : Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, disait : « Il faut que les insurgés sachent qu'ils auront pour compagnons des forçats. » Et *Jules Favre* de s'écrier : « Il y avait donc des forçats à Strasbourg? » Le ministre continue : « C'est là le malheur, l'inévitable malheur, l'inévitable déshonneur des révoltes publiques. » Et *un membre* de dire : « C'est bien maladroit. » *Grévy* d'ajouter : « Les insurgés que vous avez défendus étaient donc des forçats? » Et la gauche de crier encore : « Et Boulogne! et Strasbourg! »

des idées pures, dans l'abstraction, dans la théorie; je fais de la métaphysique, si vous voulez. Eh bien, je suppose qu'il y a quelque part en Europe un gouvernement qui ne professe pas l'amour le plus vif et le plus ardent pour les institutions du pays qu'il est appelé à gouverner pendant quelques années; je suppose que ce gouvernement croit... qu'il n'a pas assez de pouvoir, qu'il n'a pas assez d'autorité... que (l'assemblée du pays)... l'empêche d'arriver à cette grandeur qu'il convoite et qui est peut-être (il le croit du moins) dans le secret de sa destinée. Eh bien, je continue l'hypothèse. Que fera le chef d'un pareil gouvernement? Il cherchera... à se créer dans le pays... des forces et des influences considérables, il s'adressera, par exemple,... (au) clergé, il cherchera à le gagner; s'il y a une armée, une armée considérable... il cherchera à gagner cette armée, il cherchera à lui plaire; s'il y a sur la surface du pays des pouvoirs locaux... qui sont la racine première de toute liberté dans un pays, il cherchera à étouffer ces autorités...; si c'est un pays civilisé dans lequel on écrive beaucoup comme dans le nôtre... il se servira de ce magnifique et puissant instrument pour attaquer certaines institutions, pour attaquer surtout cette Assemblée nationale investie de la toute-puissance populaire, expression vivante de la volonté du pays. Voilà mon hypothèse... J'oubliais un trait... Après avoir ainsi miné par leur base les pouvoirs constitutionnels, tous les pouvoirs locaux, concentré dans ses mains autant de puissance qu'il aura pu, il cherchera à organiser un état militaire destiné à faire justice de ces pensées rebelles qui voudraient s'opposer à ses instincts ou à ses projets de grandeur. Voilà l'hypothèse. (*Rumeurs diverses.*) Eh bien, citoyens, quelles que soient les passions qui nous divisent, quelle que soit la distance qui existe entre ces bancs... il me semble que dans l'esprit même de la majorité ce que j'appelle une hypothèse n'est pas regardé comme un fruit de mon imagination, comme une spéculation complètement idéale. Cette hypothèse, malheureusement dans une certaine mesure, je le crois du moins, car je n'apporte ici que des convictions profondes, est

une réalité, une réalité vivante qui nous presse et nous entoure, citoyens, et qui menace peut-être de nous étouffer... (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*) Le pouvoir exécutif... n'a-t-il pas témoigné plus d'une fois d'un dissentiment assez vif et assez profond avec l'Assemblée...? n'a-t-il pas cherché... à créer autour de lui les influences dont je parlais tout à l'heure? Les classes ouvrières ont une importance immense... il a cherché, c'était son droit dans une certaine mesure, leurs sympathies. Vous n'oubliez pas ces promesses qui ont paru plus qu'exagérées à certains membres de la majorité elle-même... il ne s'agissait (1) de rien moins, sous prétexte de caisses de retraites, que d'assurer aux ouvriers un avenir presque magnifique... D'un autre côté, le Président de la République a tenu à peu près la même conduite envers ce corps puissant... je veux parler du clergé. Le projet sur l'instruction publique (2) a été une concession à ce corps puissant dont il voulait conquérir les sympathies... je serai cru encore davantage si je dis que l'expédition de Rome a été un don, don funeste fait au même corps. (*Rires et mouvements divers.*) Ce n'est pas tout, il y a dans notre pays un sentiment vivant, un sentiment profond que rien ne peut altérer, qu'aucune révolution ne peut ni diminuer ni affaiblir, c'est le sentiment militaire. Voici ce qu'on a fait pour les soldats... On a été chercher tous ces soldats de l'Empire épars sur le territoire de la République. Le Président de la République leur a dit, sans avoir demandé un crédit quelconque à l'Assemblée, qu'il voulait venir au secours de leur misère et de leur détresse. M. le ministre de l'intérieur a jeté les circulaires dans toutes les préfectures. On a répondu naturellement à cet appel du chef de l'État et on y a si bien repondu que M. le ministre de l'intérieur s'est trouvé effrayé pendant quelques

(1) Voir le message de juin 1849. — Voir en novembre 1849 projet sur les caisses de retraites. — Voir aussi projet Lestiboudois.

(2) Fondant la liberté d'enseignement et permettant, dès lors, aux membres du clergé et même aux congrégations religieuses d'ouvrir des établissements; admettant en outre des ecclésiastiques dans les différents conseils de l'administration de l'instruction publique.

instants de l'encombrement de ces Bélisaires de l'époque impériale et qu'il a été obligé de leur fermer à peu près la porte. (*Bruit prolongé.*) Après avoir ainsi parlé aux soldats de la vieille armée, on a voulu parler aux soldats de la nouvelle. Vous n'avez pas oublié (1) ce projet de loi qui a causé une émotion aussi vive à droite qu'à gauche; qui a été signalé par un mot qui évidemment est une calomnie... mais qui est sorti de la conscience populaire avec sa rudesse peut-être, mais avec un côté pittoresque pour lequel je demande la permission de le reproduire, on a appelé cette loi l'EMPIRE DES QUATRE SOUS. »

M. *Béclard :* « L'empire à 4 sous! » (*Hilarité bruyante.*)

M. *de Ségur d'Aguesseau :* « C'est un véritable acte d'accusation! » (*Agitation prolongée.*) Et M. *Pascal Duprat* de répondre : « M. de Ségur d'Aguesseau m'interrompt pour me dire que c'est un acte d'accusation. Il est libre dans ses appréciations. Je raconte ici les faits qui appartiennent à l'histoire. Je les raconte avec modération. Je les soumets aux réflexions de l'Assemblée... Après s'être adressé à ces grands corps, à ces grandes influences, le pouvoir exécutif a fait usage d'une autre arme : le pouvoir exécutif s'est fait journaliste. (*Mouvement.*) M. Chambolle a déclaré dans son journal que non seulement le Président de la République dirigeait la rédaction du journal *le Napoléon*, mais encore qu'une grande partie du premier numéro, le plus grand, le plus important de tous, celui qui vous a le plus saisis, avait été écrite de sa main... Ce numéro et les numéros qui l'ont suivi ont été tout autre chose que respectueux envers nos institutions républicaines et notre Assemblée... On a dit à la face du pays et dans des écrits répandus à profusion jusque dans les casernes... que la majorité gênait par une résistance systématique l'action féconde

(1) Au sujet de cette augmentation de solde, M. Mathieu de la Drôme disait : « On procède comme on procédait à une autre époque pour asseoir une grande puissance; on commence par concentrer tous les droits, tous les pouvoirs, et en même temps on donne des gages à l'armée. C'est par ces moyens qu'on arriva, à une autre époque, à se débarrasser des pouvoirs constitutionnels. »

du pouvoir exécutif... On me dit que le bon sens public a fait justice de ces absurdités ridicules. C'est un mot que je n'aurais pas osé prononcer, après avoir dit surtout que le Président de la République n'était pas étranger à la rédaction de ce journal. (*Rires à gauche.*) C'est dans le même journal que j'accuse à cause de la pensée qui l'inspire qu'on a osé dire un jour qu'il dépendait des républicains de faire que M. Louis Bonaparte choisit entre le rôle de son oncle... »

A gauche : De Soulouque! (*Tumulte.*)

Pascal Duprat, continuant : « et celui de Washington... Après toutes ces influences, après toutes cette action qu'on cherche à exercer au dehors, nous nous trouvons (on ne me dira pas sans doute que je suis dans une hypothèse...) en face de cette formidable organisation militaire qui pèse sur nous... qui enveloppe, qui embrasse, qui enserre une grande partie de la France... Voilà la réalité... C'est à vous, membres de la majorité, à vous la loi vivante de notre pays, c'est à vous qu'il appartient de défendre nos institutions... contre toutes les espèces de dangers qu'on peut imaginer... C'est à votre conscience que je m'adresse et je vous dis : Usez de la toute-puissance que vous avez reçue du peuple pour conjurer des desseins aussi criminels... » (*Vives exclamations à droite... Tumulte. Longue agitation.*)

Le ministre de la guerre, le *général d'Hautpoul*, répond que les faits allégués ne constituent qu'une fantasmagorie, que le pouvoir du Président étant issu du suffrage universel, il ne peut appartenir à un représentant d'incriminer tous ses actes vrais ou supposés... On ne raisonne pas sur des fictions, sur des hypothèses... Quant au fond, le gouvernement actuel n'a fait que suivre les précédents. « La démagogie s'agite... les sociétés secrètes conspirent. En investissant trois généraux d'un commandement supérieur à celui des divisions militaires (nous avons voulu assurer la sécurité du pays)... Nous serons prêts à toute heure, vous pouvez commencer si cela vous convient!.. » (*Tumulte. Explosion de murmures à gauche. Longue agitation.*) — Le *général Fabvier* ne partage pas du tout les craintes manifestées

par M. Duprat. Quelles que soient les apparences, il connaît le serment du président de la République qui engage son honneur, cela lui suffit. Et, d'ailleurs, il sait et chacun sait que le parjure ne peut pas être un degré au trône. (*Mouvement prolongé.*)

Malgré les déclarations ministérielles, le discours de M. Pascal Duprat n'en avait pas moins fait une impression considérable. Il mérite, en effet, de rester dans nos annales parlementaires comme un monument d'éloquence. Mais dans ce mémorable débat personne n'était absolument dans le vrai, le ministre et le général Fabvier en niant l'évidence, Pascal Duprat en accusant le Président de préparer lentement et froidement un crime. C'est à la fatalité de la situation que l'orateur aurait dû s'en prendre, c'est le pays qu'il fallait incriminer, le pays qui, par son attitude, par son élan, par sa folie si l'on veut, déliait en quelque sorte le Président d'un serment qui sans doute n'avait été prêté — suivant lui — que sous cette condition que la volonté du peuple ne serait pas manifestement contraire au maintien de la République, cette volonté devant être respectée avant tout, devant tout faire fléchir, et étant plus sacrée qu'un serment. Telle était vraisemblablement la théorie du prince que nous exposons sans la défendre.

Le journal *l'Événement* (1) dit que l'opinion publique est vivement et profondément émue de la création de trois divisions militaires, et que des esprits trop facilement alarmés ont aussitôt vu dans cette mesure la première étape du fameux coup d'État, but supposé du Président. Quant à lui, il est convaincu que le Président, engagé par ses serments, ne peut songer à les violer, et qu'il a compris tout le premier l'impossibilité comme la félonie d'un coup d'État.

Quelques jours auparavant, Proudhon adressait (2) au Président dans la *Voix du peuple* la lettre suivante : « Au Président de la République le socialisme reconnaissant. — Citoyen président, c'était il y a trois jours le 29 janvier, on parlait de coup d'État, car depuis que vous êtes président on en parle, et tant

(1) 2 février 1850.
(2) 5 février 1850.

que vous serez président on en parlera... Où en est aujourd'hui le thermomètre bonapartiste? Quel progrès a fait depuis un an l'idée impériale?... Le Président a tué le prétendant... Que les badauds sifflent les velléités de Consulat et d'Empire... Que les chauvins de la démocratie maudissent la lâcheté et l'hypocrisie qui forment le fond de votre système : les bons révolutionnaires savent apprécier vos services... Nous n'aurons point d'Empereur; l'occasion est échappée; Louis Bonaparte ne la rattrapera pas... Merci, citoyen président, merci! Persévérez dans votre guerre liberticide. Le peuple maudira votre mémoire... Sans vous, le pouvoir tombé aux mains de quelque empereur populaire eût obscurci longtemps encore la pure notion de la liberté... Louis Bonaparte, grâce à vous, méprisé, coulé, ruiné, n'est plus à craindre pour la démocratie...! » Bientôt il dit (1) : « C'est maintenant chose assurée, nous aurons un coup d'État... Nous aurons un Empereur... plus d'hypocrisie... faites votre coup d'État; paraissez seulement au balcon des Tuileries en costume impérial, et la société... broyée sous nos mains frémissantes commencera sa palingénésie par le chaos. » Proudhon est arrêté à la suite de cet article écrit sous le coup de l'indignation produite par la nouvelle organisation militaire. La *Voix du peuple* (2) dit de son côté : « M. Louis Bonaparte a agi... tout comme s'il avait déjà sur la tête le diadème de Charlemagne... L'Empire naguère avait été précédé du consulat, il sera cette fois précédé du proconsulat, digne préface d'un régime qui n'a jusqu'ici d'autres titres à la recommandation publique que des orgies d'antichambre et des expéditions de police... Le danger aujourd'hui n'est pas en bas, il est en haut... en bas le respect de la loi, en haut la conspiration... Patience! ce n'est pas en un jour qu'on taille un déguisement d'Empereur! A ceux qui prétendent (3) que l'Empire ne marche pas, il ne nous reste plus qu'une chose à affirmer, c'est que la terre tourne. En

(1) 13 février 1850.
(2) 14 février 1850.
(3) 15 février 1850.

sera-t-il de nous comme de Galilée? Peut-être. Il n'en sera pas moins vrai que, comme lui, nous aurons raison... »

— Certains journaux (1) signalent de la part « des élégantes de l'Élysée un retour vers les modes du temps de l'Empire; les robes, disent-ils, deviennent chaque jour plus courtes de taille et de jupe; les ceintures remontent sous les aiselles, et le bas des jambes se laisse voir. Pour se mettre à l'unisson de ces modes féminines ressuscitées de 1812, les courtisans de l'Élysée reprendront incessamment les bottes à revers et le spencer sur l'habit pour toilette de promenade. L'imitation de cette époque est la manie du jour et de l'endroit. On annonce très positivement que la gavotte sera dansée au prochain bal. »

Ces menus faits qui provoquent le sourire avaient alors une importance considérable dont les feuilles publiques les plus graves s'occupaient en première page.

Le *Napoléon* continue sa campagne et fait naître les mêmes inquiétudes. Le sixième numéro, d'après l'*Ordre* (2), cause une pénible surprise. Chacun se demande à quelle fin on espère arriver par la persistance des insinuations ou des attaques contre l'Assemblée... Autour du Président il y a des conseillers anonymes qui poussent aux éclatantes ruptures afin d'arriver plus sûrement à un coup d'État; mais ces conseillers, dit le journal d'Odilon Barrot, sont de ceux qui ont toujours perdu les gouvernements. L'*Union* (3) remarque que chaque semaine le *Napoléon*, au nom de l'Élysée, vient inquiéter les esprits, prêcher l'antagonisme et compliquer une situation déjà si tendue et si difficile. Et elle demande (4) : « Quel pouvoir dans le monde a été plus despotique et plus arbitraire que celui de l'Empereur? Quel homme a voulu enchaîner l'Europe entière avec plus d'audace et de persévérance que le soldat de Marengo?... Le *Napoléon* est heureux chaque fois qu'il peut entretenir ses lecteurs du nom et de la cause du Président. La

(1) 12 février 1850.
(2) *Ibid.*
(3) 11 février 1850.
(4) 25 février 1850.

cause du Président n'a pas besoin de tant de phrases. Elle est claire, nette, catégorique. La Constitution s'est chargée de lui tracer ses règles et ses bornes. » Et ce journal ajoute (1) que si le Président songeait sérieusement à un coup d'État, il serait peu habile de le proclamer d'avance.

Faisant allusion à un voyage de M. de Persigny à l'étranger, le *Siècle* (2) dit que les Cours du Nord ont répondu par un refus aux ouvertures qui leur ont été faites touchant la nécessité d'assurer pour le repos de l'Europe la durée du pouvoir présidentiel... Puis il continue : « Les Anglais parlent avec un dédain à peine dissimulé des projets du Président... L'exemple qu'on voudrait tirer du dévouement de l'armée à Napoléon est faux. Ce que l'armée adorait dans l'Empereur, c'était l'incomparable capitaine, c'était l'organisateur puissant de la démocratie; ce qu'elle servait, ce n'était pas l'ambition d'un prince, c'était le principe de la souveraineté nationale... Ajoutons que l'armée n'est pas exposée en ce moment à subir cet éblouissement causé par l'éclat d'une gloire sans pareille... Nous ne voulons (3), nous ne pouvons pas croire à un plan machiavélique dirigé contre la République... en vue de nous ne savons quelle parodie du 18 brumaire, non que la pensée n'en soit éclose dans plus d'une des fortes têtes de ce temps-ci, mais parce que pour accomplir de tels attentats... il faut être plus grand, et plus fort, et plus hardi qu'on ne l'est généralement dans le petit cercle où s'agitent ces petits projets... Louis-Napoléon a prêté un serment solennel à la face du peuple, nous avons été témoins de l'émotion avec laquelle il prononça ce serment... Il nous répugne de croire légèrement qu'un homme se déshonore de gaieté de cœur. » Le *Times* déclare que parmi les officiers généraux il n'en est pas un qui risquerait quoi que ce soit pour le Président qui est entouré d'une armée qu'il n'a pas créée et qu'il ne commande pas... et qu'il dépend de la circonstance la plus obscure que les troupes

(1) 5 mars 1850.
(2) 15 février 1850.
(3) 17 février 1850.

l'élèvent sur le pavois impérial, ou le conduisent à Vincennes.

La *Liberté* (1) est condamnée à 2,000 francs d'amende pour ses articles sur le coup d'État. « Si, dit-elle, par impossible ce coup d'Etat s'accomplissait un jour, aurait-on la loyauté de nous rendre notre argent? »

La *République* (2) donne la note vraie en disant que l'Élysée a un but qui lui est propre et que la majorité en a deux; que les trois politiques en présence visent toutes quelque chose qui se trouve en dehors et au delà de la Constitution; que l'Élysée est plus pressé, plus impatient; que les deux fractions de la majorité, au contraire, ajourneraient volontiers la réalisation de leurs espérances; mais qu'au fond personne dans cet étrange gouvernement ne se soucie beaucoup de la République ni de la Constitution.

A ces réflexions il faut ajouter celle-ci pour que la situation soit exposée dans toute sa réalité, c'est que le prince avait le pays pour lui, — tandis que les deux autres partis ne l'avaient pas, — le pays qui lui tendait les bras, qui l'appelait son sauveur, et qui n'entendait point se priver de ses services.

— Au commencement du mois de mars paraît une brochure qui fait beaucoup de bruit. Elle a pour titre : *Revision légale de la Constitution* et est signée : *F. N. Vaucorbeil.* Celui-ci est le bibliothécaire de l'Élysée, et l'on comprend alors facilement l'émotion causée par cette publication. « La Constitution de 1848, y lisait-on, a multiplié autant qu'elle a pu les prérogatives du pouvoir législatif, et cela nécessairement aux dépens du pouvoir exécutif qu'elle semble dans sa sagesse avoir voulu rendre impossible... Aujourd'hui, au milieu des périls et des embarras qui nous pressent, si la majorité refuse son concours au pouvoir exécutif pour reviser la Constitution, celui-ci a le droit de se mettre au-dessus du refus et d'en appeler au pays... On s'abuse étrangement si l'on croit que sous un régime démocratique le pouvoir législatif doit avoir le

(1) 16 février 1850. Saisie le lendemain ; elle cesse alors son opposition ardente et devient un organe légitimiste prêchant la fusion.

(2) 21 février 1850.

pas sur le pouvoir exécutif. C'est là précisément le contraire. Sans doute le peuple fait preuve de confiance envers ses représentants.., mais il en donne une bien autre marque au pouvoir exécutif; il le revêt de sa force et de sa volonté! Il remet volontairement dans ses mains tout ce qui constitue matériellement la puissance. Il est si absolu dans sa foi qu'il lui donne ce qui peut l'asservir et l'écraser... Si, nommé pour agir, on veut le tenir immobile dans un cercle de difficultés et de contradictions, son droit est de rompre et de franchir ces barrières... Donc il faut que le pouvoir exécutif soit prêt à tout événement et en mesure de se transformer d'un jour à l'autre... Si l'un des deux pouvoirs manque de résolution, il faut que l'autre en ait. Que ce pouvoir dont notre salut dépend ait donc la force de nous sauver; s'il le peut, il le doit! »

Le *National* (1) juge ainsi ce travail : « ... M. Vaucorbeil demande tout simplement la constitution de l'Empire, à cela près qu'il ne parle pas de l'Empereur. Il réserve ce point pour une autre occasion... Qu'avons-nous vu autre chose depuis une année que des tentatives de ce genre, inopinément hasardées, afin de tâter l'opinion, puis hypocritement désavouées devant l'indignation publique, pour être bientôt renouvelées sous une autre forme? » La *République* (2) s'écrie : « ... Va-t-on nous refaire l'Empire sans l'Empereur, le despotisme moins la gloire? Adorerons-nous l'ambition sans le génie et les bottes du grand hommes coiffées de son petit chapeau? Ah! la France n'est pas encore réduite à subir une dictature de carnaval!... » L'*Union* (3) n'est pas moins irritée : « Un nouveau cri de guerre, un appel insensé à la violence et aux coups d'État vient encore une fois d'éclater au milieu de nous. Il s'agit d'une sorte d'audacieux pamphlet qui met depuis deux jours le monde politique en émoi. Si les hommes de l'Élysée sont étrangers au livre de M. Vaucorbeil, qu'ils le déclarent avec franchise; si au contraire ils l'ont autorisé,... qu'ils cessent de crier à la

(1) 9 mars.
(2) 10 mars.
(3) 9 mars.

défiance ou au mauvais vouloir des partis modérés. Cette défiance devient naturelle; cette défiance n'est que trop justifiée. » Pour le *Siècle* (1), « il ne peut y avoir un homme qui refuse de comprendre. Légitimistes, voulez-vous une parodie de l'Empire? Orléanistes, voulez-vous un despotisme ridicule? Hommes d'ordre, voulez-vous le chaos? En présence de pareilles publications qui ne font que reproduire plus insolemment des vélleités déjà indiscrètes, vous avez un grand devoir à remplir... L'opinion (2) est aujourd'hui que l'Élysée se regarde comme supérieur à l'Assemblée législative, à toute l'administration, à la presse, aux anciens et aux nouveaux partis. Cette supériorité qui n'existe aujourd'hui que dans une suffisance toute personnelle voudra passer dans la Constitution... Tout le monde sait que l'Elysée a rayé d'avance le mot monarchie et qu'il y a substitué celui d'Empire... Que restera-t-il donc debout? Un homme et une étoile! L'insuffisance et la superstition...! Le pape Pie VII (3) disait au grand Napoléon : *Comediente!* Que dit le pape Pie IX de l'Élysée? » La *Gazette de France* estime qu'un coup d'État n'est pas à craindre; que, d'ailleurs, il n'aurait aucune base pour s'établir; que, le lendemain, la guerre civile éclaterait dans les quatre parties de la France, et que ce n'est pas l'Empire qui en sortirait finalement.

Pour répondre à la brochure Vaucorbeil l'*Événement* publie le tableau suivant :

12 *journées de l'Empereur.*	12 *journées de Louis Bonaparte.*
1. Arcole.	1. Arrivée à l'Élysée.
2. Traité de Campo-Formio.	2. Revue du 24 décembre.
3. Pyramides.	3. Le 29 janvier.
4. 18 brumaire.	4. Visite au tombeau de l'Empereur.
5. Passage des Alpes.	5. Départ pour les hôpitaux.
6. Napoléon au Conseil d'État.	6. Visite au lit de mort du maréchal Bugeaud.

(1) 9 mars.
(2) 1 mars.
(3) 11 mars.

7. Camp de Boulogne.
8. Le sacre.
9. Austerlitz.
10. Iéna.
11. Devant Madrid.
12. Devant Moscou.

7. Revue de Chartres.
8. Banquet de Chartres.
9. Visite à Ham.
10. Revue d'Amiens.
11. Visite des métiers d'Elbeuf.
12. Voyage à Rouen.

II

La Banque des prêts d'honneur. — Élections du 10 mars : Carnot, Vidal, de Flotte. — Le ministère demande des mesures de défense. — Pascal Duprat, Rouher dans la discussion des mesures concernant la presse. — 26 mars, proposition La Rochejaquelein; pourquoi les légitimistes et les orléanistes la repoussèrent. — Revues : 2 mars, 11, 12, 15 avril. — Visite des casernes, des forts par le prince. — Son discours au Conseil général de l'agriculture. — Article du *Moniteur du soir* sur l'impuissance du Président à faire le bien. — Article du *Constitutionnel* : « la Solution. » — L'*Ordre*, la *Voix du peuple*, l'*Assemblée nationale*, le *National*. — 17 avril, M. Dufaure dénonce les bruits de coup d'État; M. Joly; M. Baroche. — Sincérité du ministre; espérance du prince. — 18 avril, Jules Favre stigmatise l'attitude du gouvernement à l'égard du *Napoléon*. — M. Rouher. — Le prince, désireux de s'entendre avec les représentants des anciens partis, consent à la présentation de la loi du 31 mai; il s'efforce de gagner à sa cause le général Changarnier; propos de ce dernier sur le Président qui se décide à le mettre de côté. — 9 mai, M. Baroche dépose un projet de loi modifiant la loi électorale. — Le prince ne tendait pas un piège à la majorité. — Son sentiment sur l'application de cette loi à l'élection présidentielle. — 18 mai, discussion; urgence déclarée; 21 mai, reprise de la discussion, Cavaignac, Victor Hugo, Pascal Duprat, Canet, Montalembert, Lamartine, Baroche, Jules Favre, Thiers, Grévy, Lamoricière, Berryer. — 31 mai, loi votée par 433 contre 241. — Inauguration du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin; discours de l'évêque de Soissons; discours du Président, grand effet; accueil enthousiaste des populations; à la Fère, revue, discours du maire, réponse du Président; Chauny, discours du maire et du curé; le *Moniteur du soir*. — 6 juin, projet de loi sur l'achèvement du tombeau de Napoléon; voté sans une opposition; le général Pellet. — Le traitement du Président; projet de loi; rapport de la commission; pour l'augmentation : le *Moniteur du soir*, l'*Univers*, qui ne croit pas à l'Empire, le *Constitutionnel*, les *Débats*, le *Dix Décembre*, le *Pays*; contre : l'*Événement*, la *Presse*, le *National*, l'*Ordre*, la *Gazette de France*, l'*Union*, l'*Opinion publique*, la *République*. — 24 juin, le gouvernement accepte un amendement réduisant l'augmentation à 2,100,000 fr. — Mathieu de la Drôme combat toute augmentation, ainsi que M. Huguenin; le général Changarnier pour; amendement voté. — La *Presse*, le *Siècle*, la *République*, l'*Union*. — 15 juillet, article du journal *le Pouvoir*; M. Baze, à l'Assemblée, demande que le gérant soit cité à sa barre; MM. Rouher, ministre de la justice, Charras, Baroche, ministre de l'intérieur. — 18 juillet, plaidoirie de Chaix d'Est-Ange devant l'Assemblée, qui condamne le gérant du *Pouvoir*. — 19 juillet, le général de Lamoricière revient sur la question des journaux

protégés par le gouvernement, qui attaquent l'Assemblée. — 25 juillet, élection de la commission de permanence; les journaux; comment expliquer ces articles enflammés? — L'Assemblée se proroge du 11 août au 11 novembre. — 26 juillet, M. Dupont de Bussac dénonce le dernier article du *Moniteur du soir;* Jules Favre, Baroche, ministre de l'intérieur; profonde émotion de l'Assemblée; le ministre proteste contre toute idée de coup d'État; vote de l'ordre du jour. — L'*Union*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Patrie*, la *Gazette de France*, les *Débats*, l'*Ordre* ne croient pas à un coup d'État; curieuse et importante déclaration de cette dernière feuille. — Comment le *Constitutionnel* explique la polémique du *Pouvoir*, du *Moniteur du soir*. — Le *Pouvoir* chante les louanges du prince. — Le *Napoléon*.

Le Président, préoccupé du sort des classes laborieuses et désireux de leur venir en aide, veut en quelque sorte tenir les engagements du prisonnier de Ham en faisant annoncer (1) par le ministre de l'intérieur, M. Ferdinand Barrot, la création d'une *Banque des prêts d'honneur.* « La mission de la Banque des prêts d'honneur n'est, en définitive, que l'esprit de famille étendu, agrandi, élevé à la dignité de l'esprit social... Son capital se forme avec des mises volontaires qui ne sont que le placement des épargnes du riche sur la probité et le travail des classes nécessiteuses... L'emprunteur se rend devant le conseil... accompagné de sa femme et de ses enfants ou de ses père et mère afin de donner à son engagement les témoins qui peuvent le graver le plus profondément dans son cœur. L'hypothèque prise ainsi sur l'honneur de toute une famille restitue et rehausse le patrimoine du pauvre... Deux registres sont ouverts devant l'emprunteur : l'un est le grand livre de l'estime publique de la commune, là s'inscrivent les noms de ceux qui ont rempli leurs engagements; dans l'autre figurent les noms des débiteurs de mauvaise foi qui n'ont pas acquitté leur dette. Il n'y a pas d'autre sanction... Dans notre France qui a grandi à travers les siècles par sa loyauté, une pareille sanction est assurément la plus efficace. » Ce projet était très philanthropique, mais il était peu pratique, et il ne reçut même pas un commencement d'exécution.

(1) Voir le *Moniteur* du 26 février.

Par suite d'une décision de la Haute Cour, jugeant les auteurs ou complices de l'attentat du 13 juin 1849, trente représentants devaient être remplacés. Le 10 mars, les élections avaient lieu. A Paris, les trois candidats du parti avancé furent nommés : Carnot, Vidal, de Flotte. La démagogie parut menaçante. Le ministère, où M. Baroche avait remplacé M. F. Barrot, propose des mesures de défense sociale et demande le rétablissement de l'impôt du timbre sur les journaux, le doublement du chiffre du cautionnement, la suppression du colportage et de l'affichage de toutes espèces d'écrits, la faculté d'interdire les réunions électorales. Dans la discussion du projet relatif à la presse, M. *Pascal Duprat* dit : « On prétend vouloir défendre nos institutions. Mais pourquoi donc ne dit-on rien contre les journaux qui attaquent la Constitution, qui disent à la majorité qu'elle a le droit de changer la forme et la nature du pouvoir, qui réclament la revision immédiate et radicale de la Constitution, qui disent qu'un Bonaparte doit aller mourir à Sainte-Hélène ou coucher aux Tuileries... Vous êtes désarmés? Mais vous avez une loi qui... vous commandait à vous, gouvernement de la révolution, gouvernement de M. Louis Bonaparte, de défendre cette République outragée, menacée. Vous autorisez par votre silence toutes ces injures et toutes ces calomnies dirigées contre nos populations républicaines, contre les institutions les plus sacrées, les plus inviolables; vous laissez dire par ces journaux qui deviennent vos conseillers et vos confidents qu'il n'y a rien au-dessus de la force, que la force est sacrée. Oui! on s'est tellement avancé dans cette voie qu'on a osé, en face du droit, faire appel, savez-vous à quoi? à la légitimité de la force, à la sainteté de l'épée; on a proclamé pour gouverner la France les droits du glaive, et ces violences criminelles, et ce langage insolent contre nos lois n'ont jamais trouvé une répudiation sur ces bancs (des ministres). Les ministres de M. Louis Bonaparte semblent, par une lâche complaisance, encourager ces provocations sacrilèges. (*Bravos et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ils viennent aujourd'hui au nom de cette République dont ils n'ont jamais si souvent prononcé le nom vous demander des lois nouvelles pour la protéger! Ah! la République n'en a pas besoin. Nous savons bien ce que vous cherchez. Vous voulez entrer tout armés dans la Constitution; vous voulez prendre ses postes avancés pour qu'elle ne puisse pas se défendre un jour!... » — M. *Rouher* dans sa réponse dit : « Eh! mon Dieu! si nous n'étions pas complètement dévoués aux institutions qui nous gouvernent... nous aurions laissé continuer ce débordement de passions... »

Dans la séance du 26 mars l'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. *Henri de la Rochejaquelein*, député du Morbihan, tendant à ce que la nation soit consultée directement par plébiscite sur la forme du gouvernement. Comme il n'est pas présent, la question préalable est votée. Le lendemain 27, il monte à la tribune et demande à l'Assemblée, malgré le vote de la veille, de vouloir bien l'entendre : « Quand je vois, dit-il, que de tous côtés on s'occupe de la revision de la Constitution... Quand on se dit : Où allons-nous? Nous sommes perdus! Il m'a semblé, en présence de ces bruits... de coup d'État... qu'il était plus naturel, qu'il était plus sincère, qu'il était plus dans l'intérêt général du pays de venir immédiatement apporter ici cette question. Veut-on, oui ou non, la forme actuelle du gouvernement?... (*Agitation.*) Appelons-en au souverain véritable, au suffrage universel, et demandons-lui une bonne fois d'en finir... » Dès que M. de la Rochejaquelein fut descendu de la tribune, le président mit aux voix le procès-verbal et le déclara adopté. Aucun vote ne fut émis sur la proposition, qui était sans doute considérée comme condamnée par le vote de la séance précédente. Mais un représentant ne put retenir cette exclamation : « Comment! C'est ainsi que cela finit! » Cette proposition n'avait aucune chance d'aboutir, les républicains, les orléanistes et les légitimistes sachant pertinemment qu'un appel au peuple aurait pour résultat de porter Louis-Napoléon sur le trône et de l'y porter avec une majorité écrasante.

Le Président continue à passer des revues : le 2 mars, dans la grande allée des Tuileries; le 11 avril, au Champ de Mars; le 12, à Versailles; le 15, à Saint-Germain. Il visite aussi les casernes de la capitale et les forts. Partout on l'acclame. Les journaux disent que le cri de : « Vive Napoléon! » sort de tous les rangs.

Le 7 avril, à l'ouverture de la session du Conseil général de l'agriculture et du commerce, il s'exprime ainsi : « ... Au lieu de se lancer dans de vaines abstractions, les hommes sensés doivent unir leurs efforts aux nôtres afin de relever le crédit en donnant au gouvernement la force indispensable au maintien de l'ordre et du respect de la loi. Tout en prenant des mesures générales qui doivent concourir à la prospérité du pays, le gouvernement s'est occupé du sort des classes laborieuses. Les caisses d'épargne, les caisses de secours mutuels, la salubrité des logements d'ouvriers, tels sont les objets sur lesquels, en attendant la décision de l'Assemblée, le gouvernement appelle votre attention... hâtons-nous, le temps presse; que la marche des mauvaises passions ne devance pas la nôtre. »

Le journal officieux de l'Élysée, le *Moniteur du soir*, publie (1) alors un article qui est très remarqué : « Des actes! des actes!... (Voilà ce qu'on demande au pouvoir exécutif, mais on oublie) que la Constitution lui a lié les bras et les jambes... Ses élans généreux, elle les comprime; ses résolutions énergiques, elle les tue; ses vues fécondes, elle les neutralise... Le Conseil d'État devient le tombeau de tous les projets de loi. Le Pouvoir ne rencontre au sein de la majorité de l'Assemblée qu'un concours tiède et douteux... et on lui demande des actes! Autant vaudrait dire à la roue du moulin de tourner sans eau, à la locomotive de marcher sans vapeur, au navire de voguer sans voiles. Emprisonné dans la Constitution... le Pouvoir n'a ni le droit d'empêcher le mal, ni le droit de faire le bien. Les impuissants et les incapables qui ont fait cette constitution à leur taille semblent avoir dit au

(1) 11 avril.



Pouvoir : « Tu seras la tête qui devra concevoir, mais tu ne « pourras rien faire de ce que tu auras conçu ; tu seras le bras « qui doit agir, mais tu ne pourras exécuter que ce que tu « n'auras pas voulu ; et cependant tu seras responsable, en un « mot tu seras le gouvernement non pour gouverner, mais « pour être le bouc émissaire des fautes que tu n'auras pas « commises... Le pouvoir législatif peut tout sans le pouvoir « exécutif, il peut tout contre lui ; le pouvoir exécutif ne peut « rien sans le pouvoir législatif, il ne peut rien contre lui... « Ce n'est pas une constitution à modifier, c'est une constitu- « tion à refaire par la base. »

De son côté, le *Constitutionnel* (1) dans un article intitulé *la Solution* dit : « Il y a maintenant une formule générale avec laquelle les gens s'abordent : *Apportez-vous la solution?* Tout le monde sent en effet que la situation présente de la France est un problème posé, non un problème résolu ; que le pays ne peut pas définitivement appartenir à des institutions improvisées, et que la tente brûlante et trouée sous laquelle la France s'abrite... n'est pas la maison de famille où doivent grandir et se reposer ses enfants... Il se joue en France une comédie où tout le monde voit les ficelles du théâtre et le fard des acteurs, et cette comédie touche sensiblement à son terme, car... les augures... rient en se regardant... La grande et sérieuse difficulté du moment vient de ce que la situation est tirée à quatre partis... Lequel de ces quatre héritiers rôdant autour du lit de douleur de l'établissement de Février et dissimulant fort peu leur impatience collatérale réussira à surprendre le legs universel au détriment de l'élu du 10 décembre auquel la France entière l'a solennellement dévolu? »

On comprend quelle émotion de pareils articles devaient soulever. Aussi lit-on dans l'*Ordre* (2) : « Nous le disons avec douleur, trois ou quatre journaux,... nous ne savons sous quelle fatale inspiration, donnent au pays un des plus grands scandales dont le souvenir soit resté dans la mémoire des

(1) 15 avril.
(2) 16 avril.

peuples. Que les charlatans populaires, les tribuns de carrefour, attaquent systématiquement les pouvoirs publics... c'est dans leur rôle;... mais que des hommes qui se sont donnés publiquement comme les interprètes les plus fidèles de la pensée du chef du gouvernement tournent en dérision les institutions et les lois..., versent à pleines mains le sarcasme, l'outrage et l'ironie sur (l'Assemblée)... voilà ce qui ne s'était jamais vu... A qui s'en prendre?... Au Président de la République dont le *Napoléon*, le *Constitutionnel*, le *Moniteur du soir* et d'autres journaux, à la même heure, à l'envi, et comme par une espèce de concert, exaltent la personnalité et semblent appeler la dictature, en même temps qu'ils accusent, qu'ils dénigrent, qu'ils blessent ou qu'ils menacent l'Assemblée?... Non!... Ce n'est pas Louis-Napoléon qui peut autoriser de telles attaques, excuser de telles folies, inspirer de telles violences!... » Le lendemain il écrit (1) : « Le *Constitutionnel* se décide à sauver la France... Grâce au ciel et à M. Véron (2), cette solution tant attendue va nous être donnée... le *Constitutionnel* ne badine pas... Il a vaincu l'Europe, il ramène de Lodi et d'Arcole, des Pyramides et d'Aboukir, des grenadiers dont il est l'idole et qui, au premier geste, jetteront les *sept cents* par les fenêtres... Tout Paris battra des mains... Ce sera une illumination générale, une joie folle, indicible, immense. Déjà, rien qu'au spectacle de la répétition générale de ce 18 brumaire en papier, toutes les figures dans les rues sont épanouies... tout le long des boulevards on ne rencontre que des gens qui s'abandonnent aux transports d'une gaieté inconnue... L'avènement du *Constitutionnel* à la dictature ne coûtera sans doute demain de larmes à personne, car aujourd'hui il fait rire tout le monde. » — Oui, mais l'*Ordre* riait jaune. — La *Voix du peuple* (3) s'écrie : « La dictature!... Voilà ce qu'on demande... Et qui donc a mission de parler ainsi au nom de la France si ce n'est

(1) 17 avril.
(2) Rédacteur en chef du *Constitutionnel*.
(3) 16 avril.

elle-même? Si elle a donné 5 millions de voix à Louis Bonaparte, n'en a-t-elle pas donné 9 millions à l'Assemblée pour laquelle on affecte tant de dédains?... La Constitution, la République, le Suffrage universel n'existent donc plus qu'on ose parler ainsi de la dictature?... Nous avons signalé ce grand crime de lèse-nation... Le peuple est averti, qu'il veille! » — L'*Assemblée nationale* (1) ne peut pas admettre « que l'élection du 10 décembre ait été le résultat d'un vote spécial divinisé par un souffle créateur. C'est de la fantaisie politique. » Le *National* (2) ne comprend pas qu'on se contente de gémir et de lever les bras au ciel : « Ce n'est pas tout que de s'émouvoir; ce n'est pas tout que de s'aborder réciproquement d'un air inquiet en se disant : Où veut-on en venir? Où en serons-nous dans six mois? Ce n'est pas tout de prévoir une complication terrible... cette attitude passive, cette abdication... serait une véritable complicité... Il faut enfin aller au fond des choses; il faut déblayer la situation de toutes les équivoques... Il faut déchirer... ce voile d'intrigues et d'arrière-pensées qui nous dérobe l'avenir d'ici à 1852...; un pays comme la France... doit à sa dignité autant qu'à sa sécurité de ne pas rester à la merci des éternelles conspirations d'une camarilla sans pudeur, à la merci des impériales fantaisies d'ambitions aussi ridicules qu'odieuses... Nous ne saurions admettre qu'on vienne ainsi impunément, et à tout propos, suspendre sur notre malheureuse patrie l'éternelle menace d'un attentat... Une situation aussi intolérable ne saurait se prolonger... Chose étrange!... une révolte par en haut, voilà ce qu'on redoute!... Une menace a été publiquement dirigée contre la Constitution par des gens qui prétendent parler et agir au nom de M. Louis Bonaparte, par des gens que dans tous les cas le Pouvoir n'a pas désavoués... Il faut que cette menace soit retirée... Dans cette lutte annoncée... il faut que l'Assemblée prenne résolument parti!... Nous ne voudrions pas (3)

(1) 16 avril 1850.
(2) 17 avril.
(3) 30 avril.

donner aux inepties politiques dont fourmille le dernier numéro de l'*Empereur des dimanches* (1) une importance qu'elles ne méritent point... auxquelles on ne peut pas même faire l'honneur du mépris... mais nous ne saurions admettre qu'une cohue de faméliques cupidités et de subalternes ambitions... vienne jeter le trouble dans les esprits par des paroles dont le ridicule n'atténue pas complètement la menace. S'il y a quelque part des Thériakes politiques, des gens énervés de l'opium de leurs rêves, démangés du prurit tracassier d'un bonapartisme à la fois aigu et chronique, faisant en pensée un perpétuel effort vers l'impossible, que ces maniaques se bornent à échanger entre eux dans leur charenton privé les maladives illusions de leurs cerveaux en délire... »

A la séance de l'Assemblée du 17 avril, dans la discussion du budget, M. Dufaure se plaint de ce que le pays n'a pas un instant de repos, de ce que certains journaux attaquent violemment les institutions, les lois, la représentation nationale, qu'on tient la France haletante devant un « fantastique coup d'État » ; il attend une protestation ministérielle contre ces bruits persistants d'attentat contre l'Assemblée. Le ministère ne répondant pas, un député, M. *Joly*, le somme impérieusement de s'expliquer sur la campagne menée par la presse bonapartiste. Quant à l'Assemblée, elle ne conspire point contre la République. N'a-t-elle pas accueilli par la question préalable l'imprudente proposition dans laquelle on lui demandait que le peuple prononçât entre la République et la monarchie (2)? M. *Baroche*, ministre de l'*intérieur*, monte à la tribune : « Le Pouvoir, dit-il, n'est responsable que de ses actes... Ceux qui prétendent parler au nom du Pouvoir parlent à leurs risques et périls, et non pas aux nôtres... Soyez-en sûrs, ceux qui diront, ceux qui imprimeront que le Pouvoir exécutif a le projet de faire un coup d'État... se rendront coupables d'un délit... Ils seront poursuivis... le *National* l'est en en ce moment... (Exclamations à gauche : Et le *Napoléon !* et

(1) Le *Napoléon* qui paraissait le dimanche.
(2) Le *Moniteur* porte ici : *Mouvement dans l'Assemblée.*

le *Constitutionnel*...) Le gouvernement considère comme une attaque l'allégation de vouloir faire un coup d'État, allégation que M. Dufaure a été obligé de réfuter comme une chimère inventée par les ennemis du gouvernement, et que, quant à moi, au nom du gouvernement, je repousse tout comme l'honorable M. Dufaure l'a fait à l'époque où il était au Pouvoir. »

Ainsi que l'avait été M. Dufaure, M. Baroche était parfaitement sincère. Comment ne l'aurait-il pas été? Le prince alors ne doutait pas que la pression de l'opinion publique ne dût imposer la revision de la Constitution et, par suite, la prolongation de ses pouvoirs.

Le lendemain, dans une délibération sur un projet de loi relatif à la déportation, M. *Jules Favre* reprend la discussion soulevée par M. *Dufaure*. Il s'élève « contre ce système inouï qui consiste à remettre sans cesse en question ce qu'on adore officiellement pour le maudire dans le huis clos des rancunes particulières. Est-ce qu'il n'a pas été dit clairement que ces publications, elles étaient faites à côté du gouvernement? Est-ce qu'il n'a pas été dit, dans une autre circonstance à cette tribune, qu'une de ces feuilles, — celle qui s'acharne surtout (contre) l'Assemblée (en déclarant) qu'elle est un embarras, un obstacle, que le Pouvoir exécutif n'est pas assez grand, que pour les hautes destinées de celui qui le détient il faut un horizon sans limites... — était, à n'en pas douter, — écrite non pas à côté, mais précisément par celui-là même qui pourrait être incriminé même par un soupçon? Est-ce que ce soupçon qui a été catégoriquement exprimé a été éclairé? Est-ce que ces choses n'en valent pas la peine? Est-ce que par hasard votre Souveraineté pourrait être traitée avec dédain? Est-ce qu'ayant été ainsi insultée, on pourrait se retrancher derrière je ne sais quel équivoque silence et dire : Nous ne sommes pas responsables des publications que nous n'avouons pas? Il ne suffit pas, Messieurs, de ne les pas avouer; il suffit de ne les pas désavouer; et dans cette absence de désaveu solennel, d'explications catégoriques, il y a attentat contre la majesté du peuple. »

L'argumentation était pressante. L'orateur disait le mot de la situation : Désavouez! désavouez donc! — La seule réponse satisfaisante eût été l'ordre de poursuivre le *Napoléon*, le *Dix Décembre*, le *Constitutionnel;* mais le gouvernement se gardait bien de le donner; comment sévir contre des enfants terribles, il est vrai, mais qui vous adorent? M. *Rouher*, ministre de la justice, répondait péniblement : « Si l'autorité est ébranlée en France, cela tient aux attaques incessantes et obstinées que vous dirigez contre elle; cela tient à cette passion qui fait que, malgré les réponses les plus catégoriques et les plus absolues, malgré les réponses qui datent d'hier, on renouvelle toujours et incessamment les accusations. On nous place sous l'empire de l'idée que nous préméditons je ne sais quel coup d'État en s'emparant d'articles épars dans des journaux qui ne nous appartiennent pas et que nous ne dirigeons pas. Pourquoi semer la discorde entre les grands Pouvoirs, lorsque dans tout le langage qui est tenu par le Président de la République et par le gouvernement nous manifestons incessamment le désir de marcher sympathiquement avec l'Assemblée, de faire le bien avec elle? »

Ce qui était vrai, c'est que le prince, tout en suivant imperturbablement sa politique personnelle, était toujours très désireux de s'entendre (1) avec les anciens partis. Il ne croyait pas la chose impossible, et dès lors il n'était pas de concessions auxquelles il ne fût résigné pour atteindre ce résultat. Aussi nous allons le voir, lui, l'homme du suffrage universel, consentir à la présentation d'un projet de loi restrictif du droit de vote. C'est pour cela, encore, qu'il était plein d'attentions et d'égards pour le général Changarnier, personnage vaniteux et d'intelligence fort courte, qui se croyait un grand homme depuis qu'on lui avait affirmé qu'il

(1) « Son penchant le portait moins qu'on ne l'a toujours supposé aux résolutions énergiques. Il ne reculait pas devant elles quand la nécessité lui en était démontrée, mais il convenait à son esprit d'épuiser tous les procédés de conciliation avant d'en venir aux mesures décisives. » (DE MAUPAS, *Mémoires*, p 126.)

avait sauvé la patrie (1). Il lui laissait entendre qu'au cas où un nouveau régime serait établi, il y occuperait une grande place, la seconde place, avec la dignité de connétable (2). Mais le général n'avait pas confiance dans l'étoile de Louis Bonaparte, et il caressait secrètement l'espoir d'un protectorat personnel ou d'une restauration monarchique. A cette époque on craignait un mouvement populaire dans les faubourgs et on s'en occupait souvent au conseil des ministres, où le général Changarnier avait entrée. Un jour, pendant une absence du Président, il dit à demi-voix à MM. d'Hautpoul, Fould, Rouher : « Ah çà ! si la guerre civile recommence, j'espère que ce ne sera pas pour ce *Thomas Diafoirus* que le boudin grillera. Après la bataille, je monterai à la tribune, et cette fois la récompense sera pour le vainqueur (3). » A partir de ce jour le Président, auquel le propos fut immédiatement rapporté, résolut de s'affranchir de la tutelle du général et de le remettre enfin à sa place. Un des rédacteurs du *Napoléon* disait alors : « La plaisanterie Changarnier commence à avoir assez duré. » Et en effet le brave général était une quantité négligeable; et avec sa prétention d'être un homme nécessaire, de tenir le Président en échec, et d'être là au grand moment pour imposer une solution, il était tout bonnement ridicule.

Dans la séance du jeudi 9 mai, M. Baroche, ministre de l'intérieur, produit un *mouvement prolongé* dans l'Assemblée législative en déposant un projet de loi (4) ayant pour objet de

(1) Voir *Changarnier*, par le comte D'ANTIOCHE.

(2) « Louis-Napoléon revenait souvent, dans ses conversations avec le général, sur les projets qu'il réaliserait *lorsqu'ils auraient fait leur affaire ensemble.* » (*Ibid.*)

(3) Voir MERRUAU, *Souvenirs de l'Hôtel de ville.* — Voir plus haut, page 67, comment ce propos est rapporté par Granier de Cassagnac.

(4) Odilon BARROT prétend (*Mémoires*, t. IV, p. 38) que le Président « tendait un piège à la majorité qui y donnait en plein ». Nous ne le croyons pas. Il n'y avait pas tant de machiavélisme dans sa politique. Alors il n'avait pas de plan arrêté. Il cherchait, répétons-le, par tous les moyens à s'entendre avec la majorité, tout en voulant la convaincre qu'il n'y avait pas sans lui de gouvernement possible en France. D'ailleurs, il croyait que cette loi du 31 mai 1850 ne devait pas régir l'élection du Président de la République. Le lendemain du vote (voir le *Siècle* du 9 décembre 1850), il déclarait au représentant du peuple Rigal que

porter de six mois à trois ans le temps de domicile nécessaire à l'inscription sur la liste électorale. Dans la séance du 18 mai, M. Léon Faucher, rapporteur, déclare que le scepticisme le plus immoral travaille sans relâche à dissoudre la société attaquée de front par l'anarchie, que chaque élection a doublé les anxiétés de l'opinion publique, que le gouvernement a jugé la législation électorale défectueuse et dangereuse, et que la commission partage cette conviction au plus haut degré. Quatre cent soixante et une voix se prononcent pour l'urgence contre deux cent trente-neuf. Le 21 mai, le général Cavaignac combat la loi : la Constitution n'a pas entendu faire de la continuité du domicile une capacité électorale, on invente le cens domiciliaire, le projet de loi donnerait le suffrage restreint, on va rétablir la fiction du pays légal. *Victor Hugo* dit : « Il y a dans l'année un jour où le manœuvre, l'homme qui gagne son pain à la sueur de son front, prend dans sa main durcie et ennoblie par le travail tous les pouvoirs, les représentants, le Président de la république, et dit : La puissance, c'est moi ! (*Bravos à gauche.*) Il y a dans l'année un jour... où la plus étroite poitrine se dilate à l'air des grandes affaires publiques. (*Rires à droite.*) Regardez l'ouvrier qui va au scrutin, il y entre avec le front triste du prolétaire accablé, il en sort avec le regard d'un souverain !... » M. *Pascal Duprat* prend ensuite la parole, et nous donne en quelque sorte la photographie de l'élection du 10 décembre en nous montrant quels sont les électeurs du prince. De la part d'un tel adversaire du bonapartisme les déclarations qu'on va lire ont une importance et une valeur de premier ordre. « Quelle va être la situation du pouvoir exécutif à l'égard de ses six millions d'électeurs ? Je serais en vérité tenté de croire que les hommes qui ont inspiré cette loi au Président ne sont pas ses amis les plus intimes, ses plus chauds partisans. (*Sourires à gauche.*) Vous savez comme moi ce qu'a été l'élection du 10 décembre, quels étaient les hommes qui avaient voté principalement pour

l'élection présidentielle devrait être faite dans les conditions anciennes. (Voir encore le *Siècle* du 10 juin 1850.)

M. Louis Bonaparte, où il avait recruté cette immense armée électorale qui lui donnait une si grande puissance, c'étaient surtout les ouvriers de nos villes, c'étaient encore les ouvriers des campagnes, les paysans qui n'avaient guère d'autre éducation, d'autre souvenir que la tradition éclatante de l'Empire et du nom qui le représente... (Quoi) encore? Des vieux soldats. Qui encore? La masse flottante de ces ouvriers que vous appelez des vagabonds et qui... s'attachaient à tout ce qu'il y avait eu de grand dans le passé. Voilà quels étaient les électeurs du 10 décembre! Eh bien, que vient-on proposer aujourd'hui au nom de ce même pouvoir?... Ces vieux soldats, ils sont rayés des listes électorales. Les paysans, les ouvriers de nos campagnes, ceux qui s'étaient portés avec un entraînement tout militaire vers ce nom glorieux, on les exclut également en grande partie. Enfin ces ouvriers des villes, qui les premiers ont fait cesser l'exil de M. Louis Bonaparte, qui sont allés le chercher en Angleterre dans la solitude de l'exil, comment les traite-t-on? On les chasse, eux aussi, des collèges électoraux... Cette loi n'a pas été inspirée par des amis du Président, car voyez quelle position vous lui faites, vous attaquez dans sa source sa propre puissance. » — M. *Canet* fait remarquer que le projet de loi est élaboré par les hommes qui ont été repoussés le 31 octobre, et que la main de l'élu du 10 décembre se présente enlacée avec la leur. — M. *de Montalembert*, appuyant le projet de loi, dit incidemment : « Vous rendez la vie dure à la Constitution en la représentant toujours comme violée ou prête à l'être. (*Hilarité.*) Vraiment il y a là quelque chose de puéril. Mais la violation d'une Constitution ne se discute pas, cela se sent, cela se démontre par l'évidence, cela éclate au grand jour, et cependant vous en faites l'élément quotidien et perpétuel de la polémique, cela est puéril, cela est ridicule... Cela me rappelle la fable de ce petit imbécile de berger qui se mettait à crier au loup à tout propos et hors de propos, et qui fit si bien que lorsque le vrai loup survint (*hilarité générale et prolongée*) personne ne bougea, personne ne vint au secours de

ce berger. » — M. *de Lamartine* (1) attaque le projet. — M. *Baroche* déclare qu'une modification profonde à la loi électorale est une nécessité absolue pour le salut de la République. — *Jules Favre* (2) n'admet pas que le gouvernement soit sincère lorsqu'il présente la nouvelle mesure proposée comme ayant pour but de consolider l'établissement républicain. « Est-ce que vos organes accrédités n'ont pas dit nettement qu'il fallait *hic et nunc* sortir de la constitution, à l'instant même, sans tarder, qu'il n'y avait qu'une solution possible, l'Empire... Quelle est la conséquence (de la loi)? C'est que l'Assemblée actuelle, que le Président de la République sont sortis d'un suffrage qui n'a été ni sincère, ni loyal, et qui ne peut être l'expression de la volonté du pays. » (*Interruption prolongée.*) M. *Thiers* vient déclarer que le danger est immense, et qu'on n'a exclu que la multitude, « la *vile multitude* qui a perdu toutes les républiques, la *misérable* multitude (qui) a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques, qui a livré à César la liberté de Rome pour du pain et des cirques.., qui, après avoir accepté en échange de la liberté romaine du pain et des cirques, égorgeait les empereurs, qui tantôt voulait du misérable Néron et l'égorgeait quelque temps après..., qui prenait Galba et l'égorgeait quelques jours après..., qui voulait débaucher Othon, qui prenait l'ignoble Vitellius et qui, n'ayant plus même le courage des combats, livra Rome aux barbares... C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence, qui en Hollande a égorgé les de Witt, c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly, qui a applaudi au supplice (qui n'était qu'un abominable assassinat) des Girondins, qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre, qui applaudirait au vôtre, au nôtre, qui a accepté le despotisme du grand homme, qui a applaudi ensuite à sa chute, et qui en 1815 a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue !... » (*Applaudissements et bravos répétés sur tous les bancs de la majorité.*) — *Grévy, le général de Lamoricière,* com-

(1) 23 mai.
(2) 24 mai.

battent la loi que *Berryer* appuie. Dans la séance du 31 mai, la loi est votée par 433 voix contre 241, et elle est promulguée le 3 juin (1).

— Au commencement de juin, le Président procède à l'inauguration du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. Il part accompagné notamment du colonel Vaudrey, du colonel Edgard Ney, du commandant Fleury, du docteur Conneau. Aux abords de la gare du Nord, une nombreuse population ouvrière se presse sur son passage et l'accueille avec de chaleureux témoignages de sympathie; à Pontoise, toute la ville s'est transportée à la gare et crie : Vive Napoléon! vive le Président! A *Creil*, le Président passe la revue des pompiers qui l'acclament; à *Compiègne*, nombre de femmes élégantes occupent les bâtiments de la station et joignent leurs saluts enthousiastes aux vivats de la foule. Le convoi arrive à *Noyon*, qui, dit le *Moniteur*, « vit naître et mourir la race des Carlovingiens; où le chef de la race des Capétiens fut élu roi;... dont l'histoire atteste que la vieille France elle-même a par deux fois rejeté une race dégénérée pour adopter celle que Dieu suscitait dans les jours de crise avec la mission de la sauver ». Les cris de : Vive Napoléon! vive le Président! ne cessent de retentir. Il en est de même à *Chauny*, où l'enthousiasme ne connaît pas de bornes. A Saint-Quentin, le Président se rend tout d'abord à la cathédrale pour y entendre la messe dominicale. L'évêque de Soissons le reçoit et lui dit : « Cet acte de foi vous honore... En voulant consacrer cette circonstance par un hommage rendu à Dieu, vous avez prouvé une fois de plus combien vous vous plaisez toujours à intéresser le ciel à tout ce qui peut contribuer à l'honneur et au bonheur de la France. » Le prince répond : « Monseigneur... avec vous je reconnais de plus en plus que la puissance de la religion est indispensable pour consolider le bien du pays. Je suis heureux que vous vouliez

(1) Votèrent contre : Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte, Carnot, Cavaignac, Lamartine, Lamennais, de Lamoricière, Lanjuinais, Larabit, de Lasteyrie, général Montholon, Nettement, général Ney, de la Rochejaquelein, de la Rochette, Sainte-Beuve, général Subervie, etc.

bien bénir mes efforts, et je vous prie d'intéresser le ciel à leurs succès. » Puis la musique de la garde nationale marie ses symphonies aux voix sonores du clergé (1). Le Président se rend à l'Hôtel de ville au bruit de l'artillerie, des cloches, des tambours, des musiques, et d'un hourra de 40,000 spectateurs qui couvrent les toits et encombrent les trente rues adjacentes (2). En chemin, il passe en revue les gardes nationaux de la ville et des environs qui lui font une ovation. A l'Hôtel de ville, il répond aux paroles de bienvenue du maire : « Je recherche avec plaisir les occasions qui me mettent en contact avec ce grand et généreux peuple qui m'a élu, car, chaque jour me le prouve, mes amis, les plus sincères, les plus dévoués, ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, dans les campagnes. Je sens, comme disait l'Empereur, que ma fibre répond à la vôtre, que nous avons les mêmes intérêts et les mêmes instincts (3)... » Le soir, banquet. Quand le prince paraît, un long mouvement d'intérêt, de curiosité et de sympathie dirige toutes les têtes, tous les regards vers sa personne. Il répond au toast du maire : « Si j'étais toujours libre d'accomplir ma volonté, je viendrais parmi vous sans faste, sans cérémonie. Je voudrais, inconnu, me mêler à vos travaux comme à vos fêtes pour mieux juger par moi-même de vos désirs et de vos sentiments. Mais il semble que le sort mette sans cesse une barrière entre vous et moi, et j'ai le regret de n'avoir jamais pu être simple citoyen de mon pays. J'ai passé, vous le savez, six ans, à quelques lieues de cette ville, mais des murs et des fossés me séparaient de vous. Aujourd'hui encore les devoirs d'une position officielle m'en éloignent. Aussi est-ce à peine si vous me connaissez, et on cherche sans cesse à dénaturer à vos yeux mes actes comme mes sentiments. Par bonheur, le nom que je

(1) *Sic* au *Moniteur*.

(2) *Ibid*.

(3) « Comme pour mettre ses actions d'accord avec ses paroles, il fait sortir de la foule un simple valet de ferme et attache à sa blouse la croix d'honneur. Le populaire était enivré. » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, p. 39.)

porte vous rassure, et vous savez à quels hauts enseignements j'ai puisé mes convictions. La mission que j'ai à remplir n'est pas nouvelle, on sait son origine et son but. Lorsqu'il y a quarante-huit ans le premier Consul vint inaugurer le canal de Saint-Quentin... il vous disait : *Tranquillisez-vous, les orages sont passés. Les grandes vérités de notre révolution, je les ferai triompher, mais je réprimerai avec une égale force les erreurs nouvelles et les préjugés anciens en ramenant la sécurité, en encourageant toutes les entreprises utiles. Je ferai naître de nouvelles industries pour enrichir nos champs et améliorer le sort du peuple.* Eh bien, encore aujourd'hui ma tâche est la même. De la révolution il faut prendre les bons instincts et combattre hardiment les mauvais. Il faut enrichir le peuple par toutes les institutions de prévoyance et d'assistance que la raison approuve, et le bien convaincre que l'ordre est la source première de toute prospérité. Mais l'ordre pour moi n'est pas un mot vide de sens que tout le monde interprète à sa façon. Pour moi, l'ordre, c'est le maintien de ce qui a été librement élu et consenti par le peuple, c'est la volonté nationale triomphant de toutes les factions... » L'effet de ce discours fut immense. Comment ne pas applaudir ces idées élevées, généreuses, démocratiques?

Sur le passage du prince les manifestations ardemment sympathiques se produisent avec un ensemble et une force qui ne permettent d'en nier ni la sincérité ni la spontanéité. Les spectateurs semblent se multiplier comme par magie. Les vivats sont immenses et répétés. A voir l'enthousiasme de ces populations, on comprend que l'influence et le prestige du nom de Napoléon sont irrésistibles. A *la Fère*, la route est bordée d'une épaisse haie de gens de la campagne accourus de tous les villages voisins. Tout le monde est sur pied à plusieurs lieues à la ronde. Le Président passe une revue de la garnison, et la troupe l'acclame. Au banquet, le maire lui souhaite « d'accomplir la haute mission qu'il a reçue du pays tout entier ». Le Président dit : « La religion cherche à propager la foi en honorant ses martyrs; eh bien, nous aussi, nous propagerons les traditions de patriotisme et de gloire dont cette

ville garde le dépôt sacré en l'honorant pour le soin avec lequel elle conserve l'esprit militaire. » A *Chauny*, où il s'arrête au retour, l'affluence est toujours inouïe; c'est un flot ininterrompu de gardes nationaux, d'ouvriers, de paysans qui acclament, qui acclament encore, qui acclament toujours. Il n'y a plus qu'un mot, qu'un nom : Napoléon! On entend aussi : « Vive le père des ouvriers! » C'est un immense cri d'amour. Le maire lui dit qu'il est appelé à sauver la société. Le Président lui répond notamment qu'il aime à se voir entouré des travailleurs, qui sont l'objet de sa constante sollicitude (1). Le doyen du clergé, l'abbé Duclerc, le harangue : « Vous êtes (un) homme providentiel, et Dieu s'est servi du peuple lui-même pour manifester d'une manière bien éclatante le choix qu'il faisait de vous. » Le *Moniteur du soir*, en rendant compte de ce voyage triomphal, dit que partout c'est une joie immense : « A Saint-Quentin, au banquet, ce n'était pas sur les illustres personnages que les regards se portaient... c'était sur un vieillard vêtu d'une blouse sur laquelle on voyait briller l'étoile des braves et qui dînait à la même table que le Président de la République. Cette distinction accordée à la bravoure et au mérite était allée chercher un domestique de ferme. » Un acte comme celui-là frappait l'imagination des masses et grandissait, s'il était possible, la popularité du prince. Le *Moniteur du soir* ajoute : « Plus nous avançons dans ce récit, et plus nous sentons vibrer profondément au cœur des masses les grands souvenirs d'ordre et de grandeur que le consulat et l'empire ont laissés dans toutes les mémoires, et plus nous reconnaissons combien est réel, puissant, universel, l'amour du peuple pour le neveu de l'homme qu'il appelle toujours *son Empereur*... Il faut avoir vu... il faut avoir entendu... il faut avoir été témoin... Où étaient donc à ce moment-là les rédacteurs du

(1) « Partout où il passait, il disait les paroles les mieux appropriées à la situation, à la disposition des esprits et aux sentiments dominants dans la localité. » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, p. 40.) « Louis-Philippe était bien plus grand discoureur que lui, mais quelle différence dans l'habileté et la portée des discours de l'un et de l'autre! » (*Ibid.*, p. 41.)

National, du *Siècle*, de la *Presse*, de l'*Ordre?*... Il leur aurait suffi de faire le voyage de Chauny... Nulle part peut-être on n'a moins crié : Vive la République! Nulle part on n'a crié autant : *Vive l'Empereur!*... Nous ne le noterions pas, ce cri, s'il n'eût été répété par tant de voix que notre rôle d'historien nous impose le devoir de le constater... »

— Dans la séance du 6 juin, M. de la Rochejaquelein dépose son rapport sur le projet de loi relatif à l'achèvement du tombeau de Napoléon. Après avoir fait l'historique de l'affaire et rappelé que sous Louis-Philippe, à la Chambre des députés, on était unanime, dans l'opposition comme dans la majorité, pour qu'on exécutât une œuvre digne de la France et digne du héros, il ajoute : « Quelles que fussent les appréciations des partis ou des individus sur Napoléon; quels que fussent les souvenirs différents qui se rattachent pour chacun de nous à cette grande existence, Napoléon était pour tous ce qu'il est aujourd'hui, la grande figure historique qui domine une époque glorieuse pour la France. Les tristes revers qui ont suivi les victoires de l'Empereur n'ont pas même affaibli l'impression de son souvenir. La générosité du caractère français se révèle même dans ses injustices, car jusqu'ici la nation ne veut pas attribuer à Napoléon la responsabilité de ses fautes, tant est profonde et durable la fascination de la gloire! » Appréciation absolument juste. C'est en vain que les journaux opposants répétaient à satiété : L'Empire, c'est la guerre! l'Empire, c'est l'invasion! l'Empire, c'est l'effroyable aléa de la prédominance d'un seul! La France sans se lasser répondait : Vive l'Empereur! Le 12 juin, l'Assemblée vote (1) le projet de loi sans qu'une seule voix s'élève, sinon pour protester, du moins pour placer à côté de l'hommage patriotique la leçon de l'histoire. On n'entend que le général Pellet qui d'une voix émue et tragique vient dire à la tribune : « Au nom des vétérans de la vieille armée, au nom de ceux de la garde impériale, au nom de six millions de votes qui ont constaté le culte religieux que le peuple

(1) Par 433 voix contre 166.

français n'a cessé de professer envers l'empereur Napoléon... j'adjure l'Assemblée de maintenir dans le projet la statue équestre qui en faisait partie... »

— Le Président de la République avait 600,000 francs de traitement et 600,000 francs de frais de représentation. C'était pour l'époque une dotation plus que suffisante. Il est vrai que le chef de l'État s'appelait Napoléon, et que les charges de toutes natures devaient être beaucoup plus lourdes pour lui qu'elles ne l'eussent été pour tout autre. Mais dans des circonstances normales cette allocation d'un million deux cent mille francs lui aurait permis de faire face à ses multiples obligations. Seulement, par la force des choses, par le vœu latent de la nation, il était candidat à l'Empire, et cette situation, jointe à la nécessité d'assurer l'existence et de rémunérer les services inoubliables des amis des mauvais jours, lui causait de grands et impérieux besoins d'argent. Aussi le ministère vint-il déposer (1) un projet de loi augmentant de 2,400,000 fr. les frais de représentation de la présidence. Une commission est nommée, et bientôt M. Flandin dépose, en son nom, un rapport qui propose de réduire à 1,600,000 francs le crédit demandé et de ne l'accorder qu'à titre extraordinaire. « Les mœurs républicaines, dit le rapporteur, dans l'état de notre civilisation, n'excluent assurément ni le luxe brillant des fêtes, ni celui des libéralités; le luxe alimente l'industrie... les libéralités faites avec discernement assistent le talent ou soulagent le malheur; mais c'est tomber dans l'exagération que de considérer aujourd'hui le chef de l'État comme une seconde providence. Ce n'est pas à lui seul, comme sous la monarchie, qu'appartient la grande et noble tâche d'encourager les arts et les sciences, de récompenser le mérite, de soulager les infortunes; elle est réservée à la République elle-même, représentée... par l'Assemblée et le Président... (Les libéralités doivent) être soumises à des conditions d'appréciation... auxquelles ne pourrait satisfaire la distribution nécessairement

(1) 21 juin.

rapide et très souvent instantanée des largesses présidentielles. Les bonnes intentions de ce haut fonctionnaire seraient chaque jour trahies ou trompées par l'audace, l'intrigue ou le mensonge... Nous apprécions ce qu'impose de sacrifices à l'élu du 10 décembre le grand nom qu'il porte...; nous ne nierons même pas que le traitement présidentiel ne dût prendre de plus grandes proportions pour le neveu de Napoléon, mais nous croyons que l'on a fait une part convenable à ces légitimes exigences... d'abord en ajoutant au *traitement constitutionnel* une allocation égale pour frais de représentation et en l'affranchissant ensuite de toutes les dépenses inhérentes à l'habitation et qui figurent au budget pour plus de 200,000 francs. (En outre)... la caisse du ministère de l'intérieur acquitte pour une somme annuelle d'environ 150,000 francs des bons de secours recommandés par le Président. Dans cette situation, convenait-il d'élever... au sextuple le traitement constitutionnel? La commission a considéré que le gouvernement se méprenait dans son appréciation... de la mission et du rôle départis au Président par la Constitution. Elle a pensé qu'un ensemble d'allocations s'élevant à 3,600,000 francs constituerait une véritable liste civile... La commission a apprécié ce que l'élévation du neveu de l'Empereur au rang suprême... lui avait imposé d'obligations... en dehors des devoirs de la charge, et, considérant comme une dette du pays dans une certaine limite le legs d'infortunes... fait à l'héritier du nom de Napoléon, elle s'est appliquée à donner au décret qu'elle propose l'honorable caractère d'une compensation en quelque sorte nationale... (La déclaration du ministère de ne pas accepter de réduction) a péniblement affecté la commission... Éloignée de tout dessein de vaine opposition ou de mesquine hostilité..., convaincue de la nécessité de maintenir un complet accord entre l'Assemblée et le Président, disposée dans ce but à se montrer facile pour un accommodement honorable, la commission ne pouvait se résigner à abdiquer... (La minorité de la commission n'admet pas de) parallèle entre le traitement du Président aux États-Unis et celui du Président en

France. Celui-là, dit-elle, habite la petite ville de Washington qu'il quitte rarement; s'il voyage, les municipalités se chargent des dépenses; il ne préside pas aux fêtes; il ne passe pas de revues de troupes (*rires et rumeurs prolongés à gauche*); il a peu de grandes réceptions. Que si maintenant on songe aux devoirs si multipliés et si dispendieux du Président de la République française dans l'état des mœurs du pays, des habitudes enracinées par plusieurs siècles de monarchie, on sera convaincu qu'il n'y a pas de disproportion entre les deux traitements. C'est pourquoi la minorité entend maintenir le chiffre demandé... La présentation du projet a paru inopportune, mais le rejet, en tout ou en partie, aurait à un degré bien plus fâcheux le caractère d'inopportunité... Telles furent... les raisons de la minorité..... Malgré la valeur décroissante de l'argent depuis soixante ans et le progrès du luxe, aucun des successeurs de l'illustre Washington n'a demandé d'augmentation de traitement. Dans les circonstances actuelles, n'est-ce pas aussi pour l'Assemblée un devoir impérieux d'être économe, en toutes choses, des deniers des contribuables? Qui pourrait, de bonne foi, prendre pour un acte d'hostilité un désir d'économie qui a sa source dans l'amour du peuple?... Une pétition a été renvoyée... à la commission, signée par un certain nombre d'habitants de Paris..., (ayant) pour objet d'inviter l'Assemblée à porter à six millions le traitement annuel du Président (*rumeurs à gauche*) et à lui assigner pour demeure le château des Tuileries... (*Nouvelles rumeurs.*) Il nous a paru qu'il suffisait de la mentionner... » Cette dernière phrase contenait toute la pensée du rapport.

Le *Moniteur du soir* (1), en présence de l'accueil défavorable fait par l'Assemblée au dépôt du projet de loi, avait dit quelques jours avant le dépôt du rapport : « Nous nous sentons humiliés dans notre orgueil national d'avoir à justifier devant l'Europe qui écoute une demande de fonds aussi naturelle, aussi légitime, nous pourrions ajouter aussi modeste... Est-ce

(1) 6 juin 1850.

donc au chef de l'État que ces deux millions sont donnés? Non! C'est à l'industrie, c'est au talent, c'est au malheur... Il n'en sera que le distributeur... N'est-il pas naturellement la providence des familles pauvres, des vieux militaires, des infortunes secrètes...? (Il reçoit) quotidiennement deux cents demandes de secours... quand il ne donnerait que 10 francs à chacun... ce serait encore 200 francs par jour, 60,000 francs par mois, 720,000 francs par an... Quand de vieux soldats... tendent la main... pour lui demander du pain, lui, le neveu de leur héros, peut-il refuser?... La France est ainsi faite qu'elle ne comprend le pouvoir qu'environné de cette splendeur matérielle qui est à ses yeux l'image de la force morale. Le peuple est ainsi façonné qu'il considérera toujours le chef de l'État, qu'il se nomme président, empereur ou roi, comme devant être sa providence visible... Les républicains n'ont pu... arracher en deux ans des entrailles de la France les mœurs et les habitudes que quatorze siècles de gouvernement monarchique y ont enracinées... Le principe (1) d'autorité est un de ces grands principes sur lesquels le pouvoir ne peut ni transiger ni faiblir sans déserter la cause même de l'ordre et de la civilisation. Appuyé sur la force qu'il tient de la volonté du peuple, il ne peut pas permettre qu'on abaisse dans la personne de l'élu de la France le principe d'autorité, il ne le permettra pas... la France qui l'a élu ne veut pas qu'on l'humilie ni qu'on l'affaiblisse. Il obéira à cette volonté de la France, il ne se laissera ni affaiblir, ni humilier... Que ce gouvernement (2) disparaisse, et c'est une épouvantable révolution qui se produit, c'est le crédit qui s'évanouit, le capital qui disparait, le travail qui cesse, le chômage qui recommence, c'est la ruine partout, partout la misère, partout la faim et le désespoir... c'est le communisme associant ses monstruosités aux fureurs de la démagogie. Le pays n'aurait pas assez d'anathèmes contre les fous qui ne craindraient pas de jouer ce jeu terrible en rejetant la loi... »

(1) 15 juin 1850.
(2) 21 juin 1850.

De pareilles exagérations n'étaient pas faites pour ramener les récalcitrants; elles l'étaient d'autant moins que l'organe semi-officiel avait publié, quelques jours auparavant, un article (1) où il était dit : « ... De quelle hauteur cette colossale figure de Napoléon Ier ne domine-t-elle pas les figures des plus célèbres constituants et des plus terribles conventionnels? Auprès de ce géant du siècle aujourd'hui quels pygmées que ceux... qui ont tenu le plus de place... et d'eux tous il ne reste rien, rien que des phrases et des crimes. Du cerveau de l'Empereur il est sorti une organisation de la France nouvelle, toute une reconstruction de la société moderne... Il n'y avait plus ni culte, ni gouvernement... l'autorité divine avait disparu comme l'autorité humaine... ce génie prodigieux les rappelle. S'il fut accepté, s'il fut béni... c'est qu'il sut être l'homme des temps nouveaux, l'homme du peuple et de la Révolution, mais du peuple laborieux et de la Révolution dessouillée. C'est par ce côté surtout que l'Empereur éternellement grand restera éternellement populaire. Il ne faut pas chercher ailleurs la source de ce sentiment profond qui a fait de lui l'idole de la France... Les masses ont reconnu dans le héros d'Arcole, d'Aboukir, de Friedland et d'Austerlitz, l'idée de 1789 faite gouvernement!... »

L'*Univers* (2) déclare qu'il n'y aurait pas de dignité à l'humilier sur une question d'argent. (D'ailleurs, qu'a-t-on à craindre?...) Il est clair (3) que l'armée n'est pas napoléonienne... tout empire commence par un empereur, c'est-à-dire par un général (*imperator*), devenu maître des troupes par ses talents militaires, ses victoires... Le chef de l'État n'a aucun des antécédents nécessaires pour la fondation d'un empire... Après trente-cinq ans, le charme est détruit, et l'Empire ne peut renaître sans une nouvelle fascination de génie et de gloire.

Le *Constitutionnel* (4) considère comme impossible « qu'on ne

(1) 28 mai 1850.
(2) *Ibid.*
(3) 29 mai.
(4) *Ibid.*

vienne pas demander à ce chef de l'État républicain ce qu'on demandait à ses prédécesseurs monarchiques, (car) la puissance qu'il tire de la Constitution est accrue de celle qui est inhérente à cette prodigieuse majorité d'une élection sans exemple ; cela est impossible quand cet élu de six millions de Français s'appelle Bonaparte... Vous ne voulez pas que (1) le Président... ait un train de maison digne du rang qu'il occupe, vous trouvez mauvais qu'il donne des fêtes... Vous vous indignez parce qu'il représente dans un pays où tout le monde représente... Eh! que faisait donc M. Marrast?... Ne vous souvient-il plus... de ces dîners fins sans fin, de ces tables ouvertes à tout venant, de ces voitures du roi déchu qui stationnaient dans la cour?... »

Le *Journal des Débats* (2) se demande comment « les destinées de la France seraient suspendues à un pareil fil. 600,000 francs de plus accordés au Président exposeraient le pays aux aventures que l'on redoute et aux dangers d'une restauration impériale! Avec 600,000 francs de plus donnés au Président... la France serait perdue! Avec 600,000 francs de moins elle serait sauvée! Le salut de la société dépend de l'union (des deux pouvoirs), et elle serait de nouveau compromise par le rejet du crédit... Voilà le danger que nous voulons conjurer à tout prix... » Il blâme (3) aussi la forme et le ton du rapport de la commission. Il ajoute enfin (4) : « Au moment du vote, que chaque représentant se demande si le supplément de traitement réclamé par le chef de l'État n'est pas en rapport avec les services qu'il a rendus à la cause de l'ordre... Nous sommes convaincus que l'opinion publique a résolu cette question à l'avantage du Président... Le rejet de la loi blesserait le sentiment national... La considération et l'autorité de l'Assemblée en souffriraient... L'opinion... ne comprendrait pas que l'accord des deux pouvoirs et le salut du pays fussent remis en question

(1) 16 juin 1850.
(2) 17 juin.
(3) 22 juin.
(4) 24 juin.

pour 600,000 francs. » Le *Dix Décembre* (1) s'écrie : « Un acte d'hostilité contre le Président! Et pourquoi? Quand a-t-il manqué à ses engagements envers le parti de l'ordre? Quand a-t-il failli dans sa lutte contre l'anarchie? Quand a-t-il trompé un instant les espérances que la France avait mises en lui? Et quand le prince a gouverné jusqu'ici avec fermeté, avec habileté, avec courage; lorsque, oublieux de ses intérêts personnels, il a par amour de la paix, de la légalité, de la Constitution, refusé, on peut le dire, les hautes destinées que les six millions du 10 décembre lui offraient, on irait lui faire un affront, le jeter dans des embarras personnels... Ce serait une lâcheté et une ineptie. La France doit la paix, l'ordre... au gouvernement du Président... Le pays l'honore et entend qu'on l'honore... Tant pis pour ceux qui ne tiendraient pas compte des vœux du pays!... (Vous vous plaignez du cri de : Vive Napoléon!) (2) Croyez-vous qu'il faille un mot d'ordre pour le faire éclater? Croyez-vous que des poitrines françaises ne se dilatent pas d'elles-mêmes à ce cri glorieux?... Tout le monde comprendra (3) qu'un pareil refus s'adresse au Président de la République, à son autorité qu'on ne veut pas étendre, à son pouvoir qu'on ne veut pas consolider... Ne comprenez-vous pas (4) que si le Président paraît aux populations le plus sûr garant de la paix... elles feront de lui avec vous, sans vous, et s'il le fallait, malgré vous, le dépositaire de... leur destinée... Il y a au fond (5) de l'Assemblée une pensée d'hostilité flagrante et permanente contre le prince. La France l'a choisi pour la sauver; l'Assemblée ne l'a accepté que pour l'annuler en attendant qu'elle s'en débarrasse. Voilà en deux mots la situation dans toute sa désespérante vérité... Nous n'avons (6) qu'une planche de salut, et la coalition des vieux partis cherche à la scier sous nos pieds. »

(1) 9 juin 1850.
(2) 12 juin.
(3) 16 juin.
(4) 20 juin.
(5) 26 juin.
(6) 27 juin.

Le *Pays* estime « que la nation... veut de l'éclat et de la magnificence autour du pouvoir... Chacun reconnait la nécessité du crédit demandé... Toujours dans notre pays les infortunés lèveront les mains vers le chef de l'État pour lui demander assistance. Faudra-t-il donc qu'ils les lèvent en vain suivant les théories de la commission? La raison sérieuse, c'est qu'on craint de voir le chef du gouvernement sortir de la sphère républicaine et ouvrir la voie à un régime tout différent. On n'exprime pas cette pensée tout haut, mais on la conserve secrètement, et plus que tout autre, soyons-en sûrs, elle a dicté les résolutions de la commission. Faut-il s'y arrêter? Ce n'est pas par un crédit qu'on peut modifier l'état de choses qui nous régit, et si une telle éventualité était dans l'avenir, elle prendrait sa source ailleurs que dans l'augmentation des ressources financières du Président (1). »

Il n'y a guère que ces journaux qui défendent le supplément de dotation, tous les autres organes de la presse le combattent. L'*Événement* (2) dit : « L'archiduc Charles d'Autriche n'avait que 120,000 francs de traitement, le président des États-Unis, M. Polk, n'avait que 125,000 francs, le premier consul Bonaparte avait assez de 500,000 francs par an... Le Président doit être un homme simple, sérieux, austère... Il n'a pas besoin d'avoir dans ses antichambres tout un monde d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, de secrétaires et d'intendants, ni d'avoir tout un monde de valets de pied dans ses cours... Il devrait se souvenir que M. Polk n'avait pour toute garde consulaire qu'un simple garçon de bureau, et qu'une servante balayait la porte de Washington lorsque Chateaubriand entra... » La *Presse* estime (3) « que de tous les lendemains qu'on pouvait prévoir pour la loi du 31 mai celui-ci est assurément le plus déplorable et le plus affligeant, que la conscience du pays va ressentir douloureusement... le sens et la moralité de cette loi;

(1) Les journaux anglais, le *Morning Chronicle* et le *Morning Advertiser* notamment, soutiennent le président.

(2) 19 juin.

(3) 15 juin.

que si le Président était inspiré... par ses ennemis les plus implacables, ceux-ci n'auraient pas pu lui souffler une pensée plus inopportune et plus fatale. Ah! pourquoi n'a-t-il pas détourné ses regards des séductions des Tuileries pour comtempler ce Mont-Vernon où vivait Washington dans la simplicité de son génie!... Aux États-Unis (1), avec 25,000 dollars le président n'est pas entouré de moins de considération, de respect qu'en France; avec 25,000 dollars il tient tête aux obligations que sa position... lui impose; avec 25,000 dollars il reçoit à sa table... tous les gens distingués qui viennent frapper à la porte de White-House; avec 25,000 dollars il donne des fêtes... Il ne dépend (2) d'aucun homme, roi ou président, de remplir le rôle de seconde providence. » Le *National* (3) s'écrie : « Ils n'en veulent pas démordre! Ils se sont mis en tête de nous doter d'une *Providence*, et par grâce toute spéciale ils nous la passent au plus juste prix : trois millions six cent mille francs! Dix mille francs par jour! Bien ingrat serait celui qui se plaindrait d'être surfait... Trois millions! c'est-à-dire l'intérêt d'un capital

(1) 22 juin 1850.
(2) 23 juin.
(3) 9 juin. — Le *National* donne l'état de la maison du prince :
Aide de camp : colonel Vaudrey, représentant.
Officiers d'ordonnance : Bacciochi, représentant, colonel de la garde nationale; *Edgard Ney*, représentant, lieutenant-colonel de hussards; *Fleury*, chef d'escadron de spahis; *Napoléon Lepic*, représentant, capitaine d'état-major; *de Toulongeon*, capitaine d'état-major; *Armand Laity*, capitaine d'infanterie; *Menneval*, capitaine d'artillerie; *Chevalier*, secrétaire général de la présidence; *Briffault*, représentant, chef du secrétariat; *Mocquart*, chef du cabinet; *Pascal*, sous-chef, 10 employés, 2 huissiers, 3 garçons de bureau; *Conneau*, médecin du prince; *Jobert de Lamballe, Larrey, Laroque*, chirurgiens; *Bure*, intendant général, avec 2 employés et 1 garçon; *Forestier*, trésorier, avec 1 garçon de bureau. Commandant militaire de l'Élysée : le chef d'escadron *Thiboutot*, avec 3 lieutenants-adjudants et 21 surveillants sous-officiers. Commissaire de police : M. *Cramatte*, avec 2 employés. Régisseur : M. *Ballet*, ancien officier d'artillerie, avec 1 employé et 6 hommes de peine; 3 valets de chambre; 1 contrôleur des dépenses; 8 huissiers, 4 suisses, 8 valets de pied, 4 feutiers-bougistes, 15 frotteurs, 10 hommes de peine; 1 lingère, 2 aides-lingères, 3 femmes de garde-robe; 3 portiers, 3 aides-portiers; 1 chef d'office, 1 aide-chef d'office, 1 garçon d'office; 1 chef sommelier, 2 garçons sommeliers; 1 argentier, 1 aide-argentier, 3 garçons argentiers; 1 chef de cuisine, 2 aides de cuisine, 2 garçons de cuisine, 2 laveurs; 1 jardinier-chef, 6 garçons jardiniers; 1 contrôleur des écuries, 2 vétérinaires, 2 piqueurs, 3 cochers, 2 grooms, 6 palefreniers, 2 hommes de sellerie, 2 hommes de peine.

de soixante-douze millions... La dignité du pouvoir? Théorie d'antichambre! Sophisme de la guerre! La dignité du pouvoir est dans une politique digne... »

L'*Ordre* (1) considère le projet de loi comme profondément regrettable... « Quelle sera... la limite à laquelle il faudra s'arrêter?... Les sollicitations vont se multiplier... il faudra toujours refuser au plus grand nombre... Non, tout cela n'est pas sérieux... Établissez que M. Louis Bonaparte ne saurait se contenter d'un état de maison dont s'accommodait le premier Consul...; de grâce, à propos de dotation, ne parlez plus de la Providence, et surtout... ne menacez pas les membres de la majorité qui... ne se croiraient pas le droit d'être généreux aux dépens des laboureurs et des ouvriers... » La *Gazette de France* (2) estime que « l'attitude de l'Élysée n'est compréhensible que si on la rapporte à la pensée de changer la nature du pouvoir qui lui est dévolu... (On a) évidemment la pensée d'une suprématie qu'on s'attribue en secret et qu'on veut réaliser dans les faits... C'est contre cette pensée secrète que l'Assemblée se prémunit... Mais ceux qui ne veulent pas que le Président change la nature de ses fonctions... ont eux-mêmes la pensée secrète de substituer un autre pouvoir au sien. Ainsi ce régime républicain a cela de singulier que tous les pouvoirs qui le composent s'en éloignent par la pensée... Tout craque, tout se disloque... Les amis (3) de l'Élysée sont depuis dix-huit mois en quête d'un plain-pied pour conduire M. Louis-Napoléon de la présidence à l'empire. Il faudrait qu'il passât par-dessus l'Assemblée élevé sur les bras des soldats; c'est ce que fit Napoléon au 18 brumaire, mais Napoléon avait gagné vingt batailles... Le mot *empereur* (*imperator*) est un titre militaire... Son neveu n'a point gagné de batailles... » L'*Union* (4) tient le même langage : « Nul ne dit sa pensée propre. Chacun a des vues secrètes. » L'*Opinion*

(1) 16 juin 1850.
(2) 11 juin.
(3) 21 juin.
(4) 10 juin.

publique (1) soutient qu'en présence des intentions de l'Élysée l'Assemblée doit, pour maintenir le Président dans les limites tracées par la Constitution, ne consentir aucune augmentation des allocations faites au chef de l'État. Il n'y a pas d'union qui tienne ! Avec ce système on irait loin. Il ne faut pas que les journaux napoléoniens se figurent qu'on puisse traiter une Assemblée comme Scapin traitait Géronte. La *République* (2) se demande jusqu'où on ira : « Que la dotation soit votée, et que le lendemain on propose une prorogation des pouvoirs du Président, on dirait alors comme aujourd'hui : Peut-être ce projet n'est-il ni bon ni opportun, mais il est présenté ; en le repoussant, vous affaibliriez le pouvoir, vous exposeriez la société aux plus grands périls, etc., etc. Ils n'auraient rien à répliquer s'ils avaient une première fois cédé. C'est par des considérations de cet ordre que les parents faibles cèdent toujours aux enfants gâtés... Tu as voulu un prince, Jacques Bonhomme ; paye-le !... »

Dans la séance du 24 juin, le ministre des finances se rallie à un amendement de M. Lefebvre-Duruflé réduisant le crédit à 2,160,000 francs, « afin de sauvegarder la dignité des deux pouvoirs ». M. *Mathieu de la Drôme* déclare qu'il ne votera ni 2,160,000 francs ni 1,600,000 francs : « Il ne sortira de ma bouche aucune parole... blessante pour M. le Président de la République ; je respecte en lui l'élu du peuple français ; mais, je vous l'avoue, je ne me sens pas le même respect pour une partie de cet entourage qu'un ancien ministre, M. Barrot, déclarait animé de passions détestables... C'est à l'avidité d'une partie de cet entourage qu'est due la présentation de la loi, c'est cet entourage qui trouve l'Élysée trop étroit, trop mesquin, et qui fait réclamer les Tuileries par des pétitions... Le Président a été élevé à l'école du malheur... Ne disait-il pas dans un voyage récent que son plus grand bonheur serait de pouvoir se confondre dans les rangs du peuple ? Ce n'est donc pas lui personnellement qui a besoin ni de 2,160,000 francs, ni de

(1) 15 juin 1850.
(2) 11 juin.

1,600,000 francs... Il y a un an et demi environ, M. Louis Bonaparte apparut à nos populations écrasées sous le poids des charges publiques comme une véritable Providence... On disait partout qu'il arrivait de l'étranger avec des trésors immenses, qu'il allait éteindre la dette publique... et aujourd'hui on vient vous demander une véritable liste civile... (Il n'a pas à supporter de dépenses extraordinaires); les distributions... aux soldats, à la suite de chaque revue, dans une pensée toute d'humanité — qui en douterait? — sont probablement payées par le trésor public; ce qui pourrait faire désirer que les revues présidentielles fussent moins nombreuses. M. le Président a donc pour lui personnellement, pour les besoins de sa maison, une somme annuelle de 1,200,000 fr. M. le Président est célibataire, il n'a pas de famille à élever, il n'a pas d'enfants à placer. Or, vous le savez, messieurs, la malveillance, la calomnie, l'odieuse calomnie épargne rarement le célibataire qui fait beaucoup de dépenses. (*Chuchotements et rumeurs à droite.*) La société doit secourir les misères... Ce n'est pas l'affaire du Président. Ce projet de loi est une réminiscence monarchique; ce qu'on vous demande, c'est un lambeau de pourpre pour couvrir le neveu de l'Empereur... Chercher à faire du Président de la République une seconde Providence, ce n'est pas seulement un mensonge au bon sens et à la Constitution, je soutiens que c'est un outrage au Président... Ne cherchez pas à faire de lui la contrefaçon d'un roi... Lorsque vous alléguez les mœurs monarchiques de la France... les débris de quatre trônes renversés en moins de soixante ans déposent contre vous... Voulez-vous une monarchie? Laquelle? Commencez par vous mettre d'accord entre vous — si vous le pouvez... (*Mouvement.*) Croyez-vous qu'on veuille employer cette somme à vous seconder? Le pensez-vous?... Après la dotation, la présidence décennale; après la présidence décennale, on espère obtenir le reste sans vous, peut-être contre vous. Donner de l'argent!... ce serait... faire passer des munitions à l'ennemi! (*Mouvement confus.*) Je repousse toute allocation, parce que je ne veux pas donner des encou-

ragements à des espérances, à des desseins téméraires, insensés... » M. *Huguenin* ne veut pas non plus d'une véritable liste civile au profit de l'homme qu'on a commencé par appeler citoyen, un peu plus tard M. le prince, et qu'on désigne maintenant, en attendant mieux, sous le nom de seconde providence de l'État. (*Rires, mouvements divers.*) Le *général Changarnier* monte à la tribune : « Je comprends, dit-il, les susceptibilités, les méfiances des partis; mais quand le gouvernement a tout fait pour les prévenir, pour les calmer, quand on a pris tant de précautions pour dégager l'avenir, pour isoler la question actuelle, je déclare ne pas comprendre certaines difficultés de forme... Vous voulez accorder l'intégralité de la somme demandée : eh bien, donnez-la simplement, noblement, comme il convient à un grand parti. (*Vive adhésion au centre et à droite.*) Je supplie l'Assemblée de se rallier à l'amendement accepté par le ministère. » Grâce au général, le projet de la commission est repoussé, et l'amendement Lefebvre-Duruflé est voté par 354 voix contre 308.

La *Presse* (1) écrit : « C'est le général Changarnier qui a changé la fortune de la journée, et qui a remporté à la pointe de son épée ces millions rebelles qui ne voulaient point se rendre à M. Baroche. L'Assemblée a voté non pour le Président, mais pour le général Changarnier, dans lequel elle a cru voir la personnification de son influence, de son indépendance et de son autorité. Aussi la dotation arrivera à l'Élysée comme une condition de servitude. On murmurait tout bas depuis quelques jours que le général, après avoir été favori, devenait importun... La majorité était inquiète, elle lui a donné la dotation pour qu'il la porte à l'Élysée comme un titre de souveraineté. M. le Président saura de qui il la tient... Les pouvoirs auxquels on donne des tuteurs sont nécessairement des pouvoirs qui doivent abdiquer ou se révolter... La dotation (2) n'est qu'une épée dont la poignée est dans la main du pouvoir militaire et dont la pointe est sur le cœur du pouvoir exécutif.

(1) 25 juin.
(2) 26 juin.

Elle remplit le trésor vide de l'Élysée, mais elle tarit la force et la dignité que six millions de suffrages avaient mises dans l'élection du 10 décembre. Elle donne les millions à M. le Président, mais elle livre l'autorité à un autre. Bien joué, Messieurs! » — Non, ce n'était pas bien joué; et M. de Girardin dans ces articles montrait plus de dépit de ne remplir aucun rôle qu'il n'accusait de sincérité. Le prince avait l'argent, ce nerf de la guerre, et le général Changarnier, malgré tous ses efforts, restait à l'état de grenouille. La *Presse* (1) ajoute en réponse au *Constitutionnel :* « Quelle petite idée avez-vous donc de ce grand pays qu'on appelle la France pour oser dire que son salut, son avenir, ses destinées sont renfermés dans un nom! Est-il possible de pousser plus loin le fétichisme?... Si le NOM que le *Constitutionnel* divinise est la seule arme avec laquelle la société puisse se défendre et se sauver, il faut croire que la société est bien malade, car enfin le 13 mai 1852 ce nom aura perdu toute sa puissance légale. Qu'arriverait-il donc si M. le Président venait à mourir? Le *Constitutionnel* croit-il donc que la société n'aurait qu'à s'ensevelir aux Invalides dans le tombeau du neveu?... Ce n'est pas un nom qui sauvera la France! » Le *Siècle* (2) ne peut pas tolérer que les journaux « de l'intérêt personnel et dynastique parlent de liste civile, de prorogation de pouvoirs, de consulat, etc. M. Louis Bonaparte serait demain nommé consul à 40 voix de majorité, qu'après-demain il faudrait s'occuper de le nommer empereur, et puis après demi-dieu, comme sous les Césars. Qu'est-ce que cette comédie ajouterait au génie du bénéficiaire? » La *République* (3) s'écrie : « Français, réjouissez-vous, la société est sauvée encore une fois, et vous êtes dotés d'une seconde providence. M. Louis Bonaparte est

(1) 2 juillet. — L'*Événement*, à la même date, dit : « Le *Constitutionnel* croit de bonne foi que l'Assemblée peut concourir à la réalisation de son rêve. Supposons, par hypothèse chimérique, que le *Constitutionnel* ait obtenu l'adhésion de M. Thiers d'abord, de M. Berryer ensuite, et enfin de M. Cavaignac à ses projets, pour fonder l'Empire encore faudrait-il l'Empereur. Et l'Empereur n'existe pas. »

(2) 3 juillet.

(3) 25 juin.

autorisé à recevoir 10,000 francs par jour!.. » Ce journal raille les partis monarchiques de croire qu'ils ont amadoué le Président et qu'ils ont calmé son appétit en lui donnant un os à ronger. « L'Élysée (1) ne se soucie pas de tirer les marrons du feu pour Henri V. Il y a quelque naïveté à supposer qu'après avoir supporté à lui tout seul le poids du jour et de la chaleur, il consentira à se mettre modestement sur les rangs, *ex æquo*, avec Claremont et Frohsdorf, pour plaider sa cause devant la nature, comme les trois déesses devant le royal berger du mont Ida. L'Élysée a sur ses concurrents un grand avantage : il a le pied à l'étrier... Supposer... qu'il fasse tant que d'en finir avec la République sans se porter son héritier, c'est lui supposer beaucoup de candeur — ou en avoir beaucoup soi-même. » — L'*Union* (2) constate qu'on prononce timidement, mais « enfin qu'on prononce le mot d'*Empire*. Qu'est-ce que l'Empire, après tout? Un coup d'État. On n'est pas à la hauteur des coups d'État. L'Empire aujourd'hui ne serait qu'un coup de tête... On ne discute pas ces choses-là. Il faudrait le concours assuré de quatre-vingt mille soldats, le concours des généraux qui commandent ces soldats, le concours du général qui commande ces généraux, puis le concours responsable des ministres, et bien d'autres!... »

Le 15 juillet, le journal *le Dix Décembre*, qui est devenu depuis quelques jours, le *Pouvoir*, publie un article qui produit une immense émotion : « On se demande si, dans l'état de profonde désorganisation où se trouve la France, l'ordre n'est pas beaucoup plus compromis que défendu par une Assemblée complètement étrangère à l'esprit politique comme à l'esprit des affaires, et si elle n'est pas bien plus un obstacle qu'une garantie. On se demande même si la France, tant qu'elle dépendra des Assemblées, n'est pas fatalement condamnée aux luttes, aux déchirements et aux révolutions. Certainement c'est un fait public et éclatant qu'il y a beaucoup plus d'ordre et de calme dans le pays que dans l'Assemblée, et que si l'agi-

(1) 27 juin 1850. Article aussi spirituel que juste.
(2) 8 juillet.

tation, la lutte, les ambitions sont entretenues quelque part, c'est dans le sanctuaire législatif. Quelle est la province, quelle est la ville où l'on s'insulte, où l'on se menace, où l'on s'attaque avec autant de fureur qu'au Palais-Bourbon? Il n'y en a pas, et s'il y en avait, on la mettrait pour beaucoup moins en état de siège. Croit-on qu'une nation puisse impunément avoir et entretenir longtemps un foyer de discordes civiles?... L'histoire de ces soixante dernières années est là pour nous enseigner que le feu a toujours été mis au pays par les Assemblées délibérantes. La France fatiguée demande un peu de repos et de sécurité. Malheur aux Assemblées qui méconnaîtraient cette nécessité! On avait cru que l'Assemblée constituante avait atteint en tombant la dernière limite du discrédit... L'Assemblée actuelle semble destinée à franchir cette limite. C'est une grave et solennelle épreuve que subit en elle le régime représentatif livré à lui-même et dépourvu d'une haute et ferme pensée en état de le diriger, de le contenir et de lui résister. Tout semble annoncer sa fin prochaine, car ses actes sont presque tous autant de démissions. »

Cet article dépassait toute mesure. L'outrage à l'Assemblée était d'autant plus intolérable qu'on accusait — et l'on ne se trompait pas — le prince de l'avoir inspiré, voire même de l'avoir dicté. Dans la séance du 15 juillet, un des questeurs de l'Assemblée, M. Baze, en donne lecture aux représentants, au milieu d'une grande agitation, et il demande que le gérant du *Pouvoir* soit cité à la barre de l'Assemblée, conformément à l'article 15 de la loi du 25 mars 1822. Le ministère était très embarrassé. Le ministre de la justice, M. Rouher, se dévoue : « Si l'article, dit-il, nous eût été connu plus tôt (*Oh! oh! Exclamations, rumeurs*), nous aurions demandé au président de l'Assemblée s'il ne jugeait pas à propos de vous soumettre une demande en autorisation de poursuites... » Le général Le Flô l'interrompt pour s'écrier : « Tous les jours c'est la même chose! Lisez le *Constitutionnel*... lisez la *Patrie*... chaque jour amène son outrage, et toujours sans poursuites! » Et l'Assemblée d'approuver. (*C'est vrai! c'est vrai! Très bien! très bien!*) Le ministre con-

tinue péniblement : « Le gouvernement n'a pas d'initiative personnelle en pareille matière. Il ne peut agir qu'avec l'autorisation expresse de l'Assemblée... N'est-il pas évident que le gouvernement repousse, tout entier, les fâcheuses doctrines développées dans l'article dont il s'agit? Est-ce que la dignité de l'Assemblée et la dignité du gouvernement ne sont pas solidaires? Est-ce que leur réunion commune ne doit pas seule produire le bien entier du pays? Je vous le déclare, nous souffrons profondément de ces attaques, et nous serons heureux que vous nous donniez l'occasion de saisir les tribunaux pour venger votre dignité audacieusement attaquée. Nous adhérons entièrement à la proposition de M. Baze. » Le ministère baissait pavillon. Il était d'ailleurs impossible de faire autrement. M. *Charras* intervient au nom de la gauche : « Il y a longtemps, dit-il, qu'une lutte sourde, et qui de temps à autre se produit avec éclat dans la presse, se poursuit entre les deux pouvoirs de l'État. Ce n'est pas d'aujourd'hui — j'insiste sur ce point — que cette lutte se produit, et se produit au grand jour... Ce qui est incontestable, ce qui est su des deux côtés de l'Assemblée, ce qui est connu de toute la France, c'est que les journaux qui attaquent journellement non seulement l'Assemblée, mais la Constitution, qui vous disent nettement, carrément, hardiment tous les soirs, tous les matins, qu'il faut renverser la Constitution, qui vous disent que l'Assemblée a fait son temps... se vendent sous le patronage de M. le ministre de l'intérieur (*applaudissements à gauche. Bravo! bravo!*) et ont le privilège exclusif de la vente sur la voie publique. Les journaux, au contraire, qui défendent la Constitution... il leur est défendu de se vendre sur la voie publique. » M. *Baroche*, ministre de l'intérieur, proteste au nom du gouvernement contre cette allégation de M. Charras qu'il existe une lutte sourde entre les deux pouvoirs... (M. *Crémieux* s'écrie : « Laissez donc! elle n'est pas sourde, la lutte! » *Rires à gauche, murmures à droite.*) « M. Crémieux prétend que la lutte n'est pas sourde... J'en appelle à la conscience de l'Assemblée. Le gouvernement s'est-il jamais mis en lutte sourde ou déclarée avec cette Assem-

blée?... Les deux pouvoirs sont intimement convaincus que le salut du pays dépend de leur union intime et profonde. Et que sommes-nous donc? Ne sommes-nous pas avant tout membres de cette Assemblée? Si nous avons quelque force pour faire le bien du pays, est-ce que ce n'est pas dans cette Assemblée que nous la puisons? Est-ce que nous voudrions, je ne dis pas détruire, mais affranchir cet instrument auguste avec lequel nous-mêmes, instruments passifs, de temps en temps et toujours dévoués, nous cherchons à faire le bien du pays? (*Applaudissements, bravos à droite.*) Nous ne pouvions pas devancer votre action (*C'est vrai!*), nous ne pouvions pas même la provoquer. (*M. Baze : C'est vrai!*) Le gouvernement lui-même, comme celui de ses membres qui a l'honneur de parler devant vous, a été souvent attaqué lui-même et aussi grossièrement que cette auguste Assemblée par des journaux qui se vendent sur la voie publique. Dans tous les cas... des ordres ont été donnés pour que l'autorisation de vendre sur la voie publique fût retirée à ce journal. » (*Mouvement.*) Par deux fois l'Assemblée rafraîchit son âme à cette épithète d'*auguste* que lui décerne pompeusement l'habile et disert avocat du gouvernement. Cependant elle décide que le prévenu sera traduit à sa barre. Elle ne pouvait pas faire moins. Que pouvait-elle faire de plus? — Le 18 juillet, l'Assemblée, érigée en tribunal, juge le gérant du *Pouvoir*. Mᵉ *Chaix d'Est-Ange* présente la défense : « Il faudrait, dit-il, nier la lumière du jour si on niait l'inquiétude qui dévore le pays... cette inquiétude, elle est due précisément à l'instabilité du pouvoir... Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'au lieu d'un principe immuable, fixe, durable, on a choisi un pouvoir changeant, éphémère, variable, dont on a à jour fixe limité la durée... lorsqu'on a fixé à quatre ans la plus grande étendue et la dernière limite de ce pouvoir? Comment... le pays ne serait-il pas plongé dans une profonde inquiétude? Voilà le vice radical des institutions... »

Par 273 voix contre 154 le gérant du *Pouvoir* est reconnu coupable d'offenses envers l'Assemblée, et par 275 contre 110

condamné à 5,000 francs d'amende (1). Les représentants étaient tout fiers de leur hardiesse et disaient crânement : « C'est un avertissement à l'Élysée ! » La *Presse* (2) rabaisse leur superbe en faisant remarquer qu'il fallait « s'attaquer au fantôme lui-même, et non pas frapper sur la joue du *Pouvoir* ». « Il y a un parti (3) impérial... il n'est pas dans l'Assemblée, dans le ministère, dans le pays. Il est à peine dans deux ou trois journaux qui vont à l'Empire comme les femmes douteuses vont au bal de l'Opéra, c'est-à-dire sous le masque... De loin en loin c'est une ombre qui passe devant nos yeux avec le petit chapeau de l'Empereur et qui semble rêver de dictatures et de 18 brumaire... » Odilon Barrot (4), dans ses *Mémoires*, dit avec raison : « C'était le début de cette malheureuse série d'actes impuissants où nous verrons le Parlement toujours menacer son ennemi sans jamais oser frapper le coup décisif. » Du reste, il y avait un certain nombre d'hommes politiques, et non des moindres, qui considéraient que l'Assemblée n'avait pas reçu, après les outrages et les menaces dont la presse élyséenne l'accablait depuis longtemps, toute la satisfaction à laquelle elle avait droit. Aussi la discussion fut rouverte dès le lendemain à l'occasion d'un projet de loi sur le cautionnement des journaux. Le *général de Lamoricière* demande « si les projets de révolution qu'éditent tous les jours sous le nom de *solution* les journaux que le gouvernement protège ont reçu son approbation. Ce n'est pas tout, dit-il, les journaux annoncent, et vous ne l'avez pas démenti, que vous, ministre de l'intérieur, vous avez eu l'intention de faire une circulaire à vos préfets pour les engager à presser les conseils généraux de nous demander à nous Assemblée législative de

(1) « De même que M. Rouher avait ignoré que l'article venait de l'Élysée, on lui laissa ignorer pareillement que, le lendemain de la condamnation, le prince m'avait envoyé par son chef de cabinet, M. Auguste Chevalier, 5,000 francs pour payer l'amende et 5,000 francs pour Chaix d'Est-Ange. » (GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, p. 101.)

(2) 20 juillet 1850.

(3) 19 juillet.

(4) Tome IV.

prolonger les pouvoirs du Président de la République, de nous charger nous-mêmes de reviser la Constitution ; en un mot, ils disent que le ministre de l'intérieur prépare les ordonnances de Juillet de la République et s'apprête à nous les apporter. (*Mouvement prolongé.*) Tous ces articles qui ne seraient rien sont beaucoup parce qu'ils paraissent dans des journaux qui se publient avec votre protection... Ne livrez pas nos libertés à la merci de la police... Vous travailleriez au profit d'un parti qui ne veut d'aucune de nos libertés, qui depuis quelque temps par ses journaux, par sa presse, je ne dis pas qu'il subventionne, mais au moins qu'il inspire et qu'il protège (M. *Creton :* Qu'il subventionne!)... je ne peux pas le dire, je n'affirme que ce que je sais. (M. *Creton :* Je le sais!...) Ce parti qui, ne voulant ni de la tribune ni de la presse, les a mises aux prises afin d'avoir meilleur marché de toutes les deux, c'est celui qui au jour de la revision de la Constitution viendra vous proposer savez-vous quoi? l'Empire, moins le génie, la grandeur et la gloire (*mouvement prolongé*), c'est-à-dire le despotisme tout nu dans ce qu'il a de plus révoltant. (*Agitation prolongée.*) Eh bien, prenez garde de travailler pour ce parti. Au jour de la revision, ce parti aura le pouvoir... Plaise à Dieu qu'un jour vous n'ayez pas à vous reprocher amèrement d'avoir mis entre ses mains de pareilles armes! » M. *Baroche* répond qu'il est puéril de chercher à faire peur à l'Assemblée; que la revision ne peut être le résultat d'une surprise, puisque toutes les conditions en sont réglées à l'avance par la Constitution.

Dans cette même séance l'Assemblée se proroge du 11 août au 11 novembre sur un rapport de M. *de Montalembert*, où nous relevons le passage suivant : « On viendra sans doute, comme on l'a fait l'année dernière, exciter vos alarmes, on cherchera à troubler vos consciences par des prédictions menaçantes ; on vous parlera de coups d'État... de projets toujours vagues et toujours renaissants contre les Institutions du pays. Tout cela a été dit l'année dernière, et tout cela a été réfuté, d'abord à la tribune, ensuite et sans réplique par les faits. Vous avez dédaigné ces prédictions et ces alarmes, et l'expérience a jus-

tifié votre dédain, nous vous proposons d'y persévérer. »

Le 25, l'Assemblée élit, conformément à la Constitution, pour la représenter pendant l'intersession, une commission de permanence composée de MM. Odilon Barrot, de Lasteyrie, Monet, général de Saint-Priest, général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, général Lauriston, général Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, Espinasse, Creton, Ruhliere, Vesin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes, Druet, Desvaux, Combarel, de Leyval, Garnon, Chambolle. Le journal *la Presse* (1) approuve vivement ces choix; il estime que la commission de permanence se trouve composée en grande majorité d'hommes sur lesquels l'Assemblée peut compter absolument pour veiller avec un soin jaloux contre toute tentative illégale du chef de l'État. Il ajoute : « M. Louis-Napoléon ne veut ni ne peut faire de coup d'État. Il en a tout au plus la velléité, il n'en a pas la volonté, il n'en a pas surtout la puissance. Il n'y aurait pas de lendemain... pour la consolidation de la victoire. L'obstacle à l'Empire... est dans la nature des choses... » L'*Assemblée nationale* (2) déclare que la Représentation nationale « ne songe nullement à ouvrir le donjon de Vincennes » (pour y mettre le Président) « mais qu'elle ne veut point sortir du Palais-Bourbon par les fenêtres. La nomination des membres de la commission de permanence n'est pas un défi jeté au Président... Certes il faut un dévouement bien aveugle pour croire la France moderne inféodée à un homme, quel que soit l'éclat de son nom. La France ne saurait applaudir aux efforts d'une politique personnelle qui semblerait n'avoir d'autre but que la satisfaction de vastes désirs; la France ne permet pas encore que l'on se proclame indispensable; elle n'accepte point qu'on lui dise : La France, c'est moi. L'étoile d'un 18 brumaire n'apparaît pas encore à l'horizon. »

Pour l'*Opinion publique* (3), « il n'était pas possible, en pré-

(1) 23 juillet 1850.
(2) 25 juillet 1850.
(3) 26 juillet 1850.

sence de cette intrigue patente, publique, avouée... que l'Assemblée ne prouvât point... qu'elle n'était pas disposée à laisser cette intrigue bruyante et fâcheuse passer des paroles aux actes. Non, la composition de la commission de permanence n'est pas une provocation, c'est une réponse à la fois ferme et modérée à la provocation incessante des maladroits amis de l'Élysée... Il a éprouvé à Boulogne et à Strasbourg que ce n'est pas tout d'être le neveu de Napoléon, et il a trop sincèrement déploré dans son voyage à Ham la faute qu'il commit à cette époque pour la renouveler... Ceux qui le poussent... ne voient pas que sur le chemin des Tuileries... on rencontre Vincennes ou Ham... Non, il n'est pas vrai que l'Assemblée éprouve aucune animosité personnelle contre le Président; non, il n'est pas vrai qu'elle cherche des occasions de le blesser... Au contraire, cette commission n'est pas une épée... c'est un bouclier... » Répondant au *Mémorial bordelais* qui avait dit que l'armée en avait assez et voulait en finir, l'*Opinion publique* (1) écrivait trois jours avant : « Non, l'armée n'est dévouée à personne... Quant à l'ascendant de son nom sur les soldats, les souvenirs de la Finkmalt de Strasbourg et de la plage de Boulogne... lui auront sans doute appris que les entraînements napoléoniens ne sont pas toujours irrésistibles. L'armée est dévouée, oui, à la France. »

Le *National* (2) disait, à la veille de la nomination de la commission : « Ce qui oblige tous les esprits à se préoccuper de la possibilité d'un coup d'État, c'est le langage de la presse réactionnaire, c'est son affectation à demander chaque jour la revision immédiate de la Constitution. Jamais desseins n'ont été étalés avec plus d'affectation et d'audace. N'est-il pas au vu et au su de toute la France que depuis plus d'une année tous les journaux... dévoués au Président (*soutiennent*)... qu'il n'y a de salut pour le pays que dans une révolution faite par en haut... et vantent la facilité et l'opportunité d'un nouveau 18 brumaire?... Assurément nous ne nous exagérons pas la

(1) 23 juillet 1850

(2) 24 juillet 1850

portée d'un article de journal; mais ce qui nous frappe, c'est la persistance, l'unanimité, l'audace de ces attaques, c'est l'immobilité, on pourrait presque dire la connivence du ministère... L'Assemblée a désormais les yeux ouverts... En nommant des commissaires dont le nom soit une garantie, elle mettra à néant tous ces complots d'antichambre.

« Le *Constitutionnel* (1) s'étonne de la composition de la commission (où l'on voit) admettre plusieurs membres qui se sont signalés par des déclarations de défiance envers le pouvoir exécutif, et exclure systématiquement les hommes connus par leur dévouement au Président de la République. Comment ne pas penser en effet que le choix de M. de Lamoricière est en quelque sorte le prix de la grande bataille qu'il a livrée contre les fantômes du parti impérial et de l'Empire?... Sur quoi se fonde l'espèce de mise en suspicion du pouvoir exécutif ?... Où sont les actes qui justifient ces défiances?... La France ne comprendra rien à ces terreurs imaginaires... la France se dira : Le danger n'est pas où l'Assemblée le voit, il n'est pas dans un prétendu empire qui menace de s'élever; il est dans la majorité de l'ordre qui s'abandonne elle-même et qui tombe... » Quant au *Pouvoir* (2), il se demande quelle est la signification politique de cette honorable macédoine... « Nous ne connaissons au monde que quatre compositions aussi savamment combinées : le *calalou* des nègres, le *couscoussou* des Arabes, la *thériaque* de Mithridate et cette quatrième mixture... que M. Purgon avait pris plaisir à composer lui-même... L'Assemblée, en donnant une grosse majorité à des noms connus par des hostilités envers le pouvoir exécutif, met publiquement en suspicion, presque en accusation, celui auquel la France a donné six millions de suffrages, celui auquel elle doit la tranquillité de la rue, la sécurité des esprits, l'espoir des âmes, la reprise des affaires, le rétablissement du crédit, l'arrivée imminente des fonds publics au pair... Enfin il y a une provocation publique, un défi manifeste... »

(1) 24 juillet.
(2) 24 juillet.

Un article du *Moniteur du soir* tourne à l'état d'événement politique et occupe tous les esprits : « Quel est le but de l'Assemblée? Où veut-elle conduire la France? Les partis qu'elle renferme dans son sein... trouvent-ils trop lents à éclater les conflits que la Constitution porte dans ses flancs?... L'effet de cette liste (de la commission de permanence) a été celui de la tête de Méduse. En y voyant figurer des noms d'une hostilité si notoire au Président que leur choix doit être considéré comme un défi qui lui est jeté par l'Assemblée, chacun est resté comme pétrifié! Ce n'est pas une liste de *fusion*, c'est une liste de *provocation*... Quelle interprétation veut-on que le public mette à côté du nom du général de Lamoricière, l'insulteur personnel du Président?... Ainsi, après dix-huit mois de sacrifices, le Président n'obtient de l'Assemblée qu'une injure. C'est par une injure que, couronnant leurs derniers actes d'hostilité, les partis le récompensent des services immenses qu'il a rendus au pays. Si vous êtes de l'Assemblée, à qui le devez-vous? A l'influence du nom de Louis Bonaparte? Est-ce que vous auriez eu les 60,000 suffrages dont vous êtes si fiers si le pays n'avait pas cru voir en vous, membres de la majorité, des représentants dévoués au neveu de l'Empereur? Où en serait d'ailleurs la France si dans l'immense naufrage de la société Louis-Napoléon ne s'était trouvé là avec le prestige de son nom pour vous servir de radeau, à vous hommes d'ordre? Sans le neveu de l'Empereur qui vous a sauvés et que vous insultez, la France nagerait aujourd'hui en pleine démagogie, et la Montagne, à laquelle vous vous unissez contre lui, vous déporterait aux îles Marquises ou vous couperait le cou sur la place de la Révolution. Sans lui, vous ne seriez pas à l'Assemblée, vous fuiriez à l'étranger ou vous vous cacheriez dans vos caves. Vos maisons seraient vides, vos propriétés dépréciées, vos châteaux brûlés. Et pour tout le bien qu'il vous a fait vous lui rendez une insulte! Depuis quelque temps pas une question personnelle au Président qui ne devienne pour l'Assemblée une occasion de lui témoigner sa malveillance. C'est avec un regret évident qu'elle a voté la dotation;

c'est avec un empressement passionné qu'elle a condamné le *Pouvoir*... dans la croyance qu'elle avait que cette condamnation passait sur la tête du gérant... pour porter plus haut... On dirait qu'elle se plait à chercher, à provoquer un éclat... Si le Président imitait l'Assemblée... cet éclat ne se serait-il pas déjà produit? Qui pourrait le blâmer, lui... le neveu de l'Empereur... l'élu de six millions de citoyens?... Cet amour des paysans, ce dévouement des ouvriers, cet enthousiasme qu'excite encore le souvenir de Napoléon, toujours vivant au cœur des populations, n'est-ce pas là ce qui soulève vos ombrages, ce qui suscite vos jalousies? Vous comprenez qu'il y a dans cet homme une fibre qui vibre à tous les cris de la misère du peuple! N'est-ce pas là ce qui vous effraye et vous irrite? Ne craignez-vous pas que le peuple ne pense que c'est lui que vous avez voulu frapper dans son représentant? qu'il ne dise que vous avez voulu vous venger des paroles que le Président a prononcées à Saint-Quentin lorsqu'il avouait que ses amis les plus sincères et les plus dévoués n'étaient pas dans les palais, mais dans les ateliers et les chaumières?... La France n'attend qu'un mot du Président. Ne craignez-vous pas qu'il ne le dise?... Que pourriez-vous répondre au Président s'il vous sommait de lui dire ce que vous avez fait pour le peuple, vous hommes de gauche; et vous hommes de droite qui ne voulez rien que le rétablissement de vos privilèges, qui vous unissez aujourd'hui dans une pensée d'hostilité commune contre l'élu de la France, que croyez-vous que répondraient les six millions d'électeurs qui l'ont nommé, s'il leur disait demain : Entre le Président et l'Assemblée, choisissez? »

Le *Moniteur du soir* ne se lasse pas alors (voir les numéros des 21 et 24 juillet) de vanter l'Empire, les Constitutions de l'Empire. « Renfermée entre quelques hommes spéciaux et compétents, uniquement destinée à éclairer la religion... des députés, cette discussion (1) ne pouvait pas dégénérer en débats odieux et confus, en scènes irritantes et scandaleuses... Plus

(1) Celle qui avait lieu sous le premier Empire au Corps législatif.

calme, mieux éclairée, l'Assemblée devait voter, à coup sûr, beaucoup moins sous l'empire des passions... Que de temps économisé... Le Conseil d'État qui élaborait, le Tribunat qui examinait et discutait, le Corps législatif qui prononçait : voilà comment se faisait la loi : simplement, rapidement, en quelques semaines... Chaque homme était à sa place : les orateurs dans l'Assemblée, les ministres dans leur cabinet. Les orateurs parlaient, les ministres administraient, le gouvernement gouvernait; et le peuple travaillait, et la France, sortant de ses ruines comme Lazare de son tombeau, ressuscitait à l'ordre, à la sécurité, au commerce, à la prospérité, à la grandeur, à la gloire, à la vie enfin. Au dedans les factions étaient anéanties, au dehors les ennemis étaient vaincus; et les bons se rassuraient et les méchants tremblaient. L'administration s'organisait, la législation s'établissait, les routes se traçaient, les canaux se creusaient, les ports se fortifiaient, les autels se relevaient... la civilisation avançait... (Sous l'Empire) quelle puissance d'initiative et quelle rapidité d'exécution!... quelle unité de pensée et d'action!... Sans doute il faut faire la part... du vaste génie de l'Empereur, mais il est juste aussi de faire la part des Constitutions de l'Empire si bien appropriées aux qualités spéciales... de l'esprit français... qu'elles formaient... une véritable Constitution nationale, sans modèle dans aucun temps et dans aucun pays... Ce fut le règne des actes que, depuis, le règne des discours a tant fait regretter... règne d'immenses œuvres, de vastes travaux, de gigantesques entreprises. Tout s'éleva, les idées, les caractères, les hommes, les choses... La France était devenue la première nation du monde. »

De pareils articles étaient vraiment inexplicables. S'ils contenaient au fond une part de vérité, ils constituaient par leur forme agressive, injurieuse, insolente, une véritable provocation. Quel en était le but? Pousser l'Assemblée à bout? l'acculer à une mise en accusation du Président, l'inspirateur et l'éditeur responsable de ces diatribes enflammées? et répondre à ces actes par un appel au peuple, précédé d'un coup d'État? Mais, à ce moment, la question de la revision n'était pas tran-

chée, la prorogation des pouvoirs était possible, la cause même de l'Empire n'était pas perdue légalement. Cependant le prince, conscient et fort de son immense popularité et du prodigieux prestige de son nom, entraîné dans une certaine mesure par un entourage d'esprits surexaltés, laissait faire, s'abandonnant au hasard, et se demandant peut-être si, comme c'était écrit dans le livre de sa destinée, l'heure n'avait pas déjà sonné de recueillir l'héritage impérial.

Dans la séance du 26 juillet, M. Dupont de Bussac dénonce à l'Assemblée l'article précité. « Ce n'est pas lui (le journaliste), dit-il, qui est le véritable coupable. Il y a derrière lui des fauteurs, des inspirateurs, des complices... mais pour savoir jusqu'où il faut remonter... je vous propose une enquête parlementaire. » *Jules Favre :* « Il faut que le ministère parle; son silence serait une trahison. » M. *Baroche* déclare que le ministère n'est pas responsable de ce qui est écrit dans ce journal. Que l'Assemblée poursuive! Puis le ministre ajoute qu'il « n'entre pas dans la pensée du gouvernement de retirer au *Moniteur du soir* l'autorisation de vente sur la voie publique ». (*Mouvement général. Les exclamations et les interpellations les plus vives partent de tous les bancs de l'Assemblée.*) *Voix diverses :* « Mais c'est la guerre! » *Un membre à droite :* « Qu'on nous mette à la porte! ce sera plus tôt fait! » — M. *Baze* monte à la tribune: « N'avons-nous pas ici, dit-il, des complices d'une odieuse, d'une flagrante usurpation?... Il se trame quelque chose contre l'Assemblée, contre le pays... (*Voix nombreuses sur tous les bancs :* C'est vrai! c'est vrai!) S'il ne se trame rien, ministres, vous êtes encore coupables, car qu'est-ce que cette indifférence superbe en présence de l'émotion qui domine cette Assemblée, qui la saisit et qui la presse? Messieurs, vous avez un grand devoir à remplir, vous avez à sauvegarder le gouvernement parlementaire, dont vous êtes peut-être les derniers dépositaires... (*Longue agitation.*) Je vous demande... de nommer une commission qui fera immédiatement son rapport à l'Assemblée sur les mesures qu'il conviendra d'adopter. » (*Acclamations.*) La situation devient critique pour le ministère, et M. *Baroche*

reprend la parole : « Ni directement ni indirectement aucun patronage n'est fourni par le gouvernement ni à ce journal ni à aucun autre. Nous ne sommes pas plus le patron de celui-là que le patron de ceux qui nous attaquent. J'ai dit que, quant à présent, il n'entrait pas dans les intentions du ministre de l'intérieur de retirer l'autorisation au journal... vous n'avez pas encore rendu votre décision... Il m'a paru que la dignité du gouvernement était blessée lorsqu'on exigeait de lui, sous une espèce de contrainte, avec le ton de la menace, qu'il retirât immédiatement cette autorisation... Le gouvernement, qui a la conscience qu'il ne conspire pas, qui a la conscience, au contraire, que son vœu le plus ardent (entendez bien ceci), que son seul vœu, sa seule préoccupation, de jour et de nuit, c'est le maintien de ce qui existe, le maintien du gouvernement tel qu'il est sans aucune espèce de modification ni d'atteinte, quand il a cette conscience, comprenez-vous qu'il ne soit pas blessé des accusations injustes dont on l'accable! » L'Assemblée, qui au fond reculait devant les grands moyens, qui avait peur non sans raison de s'engager dans une lutte où elle était bien loin d'être sûre d'avoir le dessus, n'ose pas répondre au ministre que s'il n'est pas complice, il est aveugle; que s'il n'est pas complice, il est d'une faiblesse invraisemblable; qu'en tout cas il y a un coupable, et que ce coupable, c'est le Président lui-même. Il eût fallu alors aller jusqu'au bout et conclure par la mise en accusation du chef de l'État. Tout au contraire, la malheureuse Assemblée accueille la déclaration ministérielle par une *approbation vive et prolongée*, du moins à droite, et par des *applaudissements*. Le ministre continue : « Cette année encore, on vient reproduire au moment de votre séparation cette accusation de coup d'État... Je la repousse avec énergie, je vous dis que c'est une calomnie, et une calomnie intéressée de la part de certaines gens... Ceux qui parlent de coup d'État n'ont pas d'autre pensée que d'anéantir cette union qu'on redoute en dehors de cette enceinte... Ils n'y croient pas, et ils ont raison de n'y pas croire... Et vous ne croyez point ceux qui veulent vous effrayer avec des périls imaginaires, car vous avez deux garanties

contre ces périls, d'une part la loyauté du gouvernement, d'autre part la force de cette Assemblée. Qu'elle ne craigne pas des coups d'État qui seront impossibles tant que les hommes qui sont sur ces bancs seront au ministère... » L'Assemblée accepte ces explications et passe à l'ordre du jour. Il faut croire que le ministère était sincère, mais il voulait tout au moins deux choses, d'abord ménager autant que possible la camarilla élyséenne, et puis fermer les yeux sur une campagne de presse qui dans sa pensée devait amener la majorité à accepter la revision de la Constitution.

L'article du *Moniteur du soir* fait l'objet des commentaires des journaux. « Aurons-nous un coup d'État? dit l'*Union* (1). Voilà la question que l'on s'adresse dans les rues, dans les salons, partout. Les provinciaux la posent dans toutes leurs lettres, et c'est à quoi doivent d'abord répondre les Parisiens qui débarquent des trains de plaisir... »

Le *Pouvoir* (2) disait quelques jours avant : « Lorsque le vote du 10 décembre eut donné au neveu de l'Empereur l'adhésion la plus enthousiaste et la majorité la plus formidable dont l'histoire fasse mention... tout le monde en province... pensait qu'il irait tout simplement coucher aux Tuileries. La vigueur de caractère que son passé lui faisait généralement attribuer rendait cette démarche fort probable, et il n'est pas un homme de bonne foi qui ne confesse qu'elle était très facile; cependant ne montra-t-il pas la plus évidente modération et le respect le plus sincère pour les lois du pays? Le 29 janvier, le 31 octobre, le 13 juin 1849, enfin cinq ou six fois depuis moins de deux ans, ne s'est-il pas présenté des circonstances si manifestement favorables... qu'un ambitieux vulgaire... n'aurait certainement pas résisté à la tentation du moment, surtout en présence de ce besoin d'autorité, de cette soif de force, de cette faim d'énergie que la France ne dissimule nullement? Enfin pendant des voyages récents... les populations rurales... n'ont-elles pas manifesté et exhalé à

(1) 26 juillet 1850.
(2) 22 juillet.

grands cris des sentiments, des espérances, des encouragements par lesquels l'ambition la plus sourde et la mieux assoupie aurait certainement été réveillée? Les paysans n'ont-ils pas rempli l'air de vivats adressés à un empereur? Ne les a-t-on pas entendus dire : « Ah! il n'est pas aussi hardi que son oncle! » Eh bien! malgré ces cris, ces vivats, ces reproches, l'hôte de l'Élysée n'est-il pas purement et simplement ce que la Constitution l'a fait? Que signifient donc ces reproches immérités d'ambition, et quel est l'événement qui les justifie?... »

L'*Union* (1) répond aux journaux élyséens que c'est bien leur faute si l'Assemblée est en défiance. « Pourquoi ont-ils voulu que cette longanimité de l'Assemblée eût un terme? Qui les contraignait de soulever des questions que la prudence la plus vulgaire commandait de réserver pour d'autres temps? Ils ont déversé sur l'Assemblée le mépris et l'outrage... La défiance n'a pas ses causes dans des mesures officielles, nous l'accordons, mais les manifestations officieuses en sont-elles aussi innocentes? N'ont-elles jamais rien eu qui dût obliger l'Assemblée à prendre conseil de sa dignité? C'est une question de bonne foi. Voyons. Les prôneurs de solutions ont-ils entendu tous que l'Assemblée serait respectée? Les coups d'État ne sont pas à craindre, mais n'ont-ils pas été conseillés, provoqués, sollicités?... Que serait une Assemblée souveraine qui s'entendrait outrager et menacer sans s'émouvoir?... L'intolérance des journaux élyséens a presque le caractère d'un aveu... Qu'y a-t-il de mieux fait que cette outrecuidance pour autoriser le sentiment de défiance qui a pesé sur la nomination de la commission des vingt-cinq... Le *Moniteur du soir* (2) a ouvertement, manifestement outragé le premier pouvoir de l'État... Malgré ses griefs... la majorité est restée dédaigneuse, elle a mis la paix publique au-dessus de ses légitimes susceptibilités, elle a laissé l'outrage à ses pieds, elle a prouvé que la cause de l'ordre et de la paix publique lui était chère avant

(1) 26 juillet.
(2) 27 juillet.

tout. La majorité a prudemment agi. La main (1) sur la conscience, est-il possible de ne pas reconnaître que c'est du côté présidentiel qu'est venue l'agression, la menace?... La nomination de cette commission signifie : L'Assemblée attaquée, menacée à fond, est disposée à résister... à toute agression, à toute tentative insensée... » La *Presse* (2) dit que « le fantôme impérialiste a changé de place. Il a disparu du *Pouvoir* et s'est réfugié dans les colonnes du *Moniteur du soir*... Cela est tout au plus ridicule... ce n'est pas par les coulisses obscures de deux ou trois journaux plus ou moins sérieux que l'Empire pourrait faire son entrée sur la scène de l'histoire. Un pareil rôle demande la hardiesse de Cromwell ou le génie du premier Consul... Ce n'est pas en écrivant quelques articles de journaux qu'on s'empare du pouvoir suprême. Pour arriver si haut il faut prendre son élan de loin. Il faut revenir de la campagne d'Égypte et trouver sur le rivage tout un peuple qui vous salue comme un conquérant et qui vous acclame comme un libérateur. Mais l'Empire qui bat la grosse caisse dans les colonnes du *Moniteur du soir*, qui se débite à 10 centimes, le soir, sur le boulevard... ou qui décrète des 18 brumaire dans les colonnes du *Pouvoir*... allons donc! cela n'est pas sérieux!... » Le *Siècle* (3) ne craint pas « les parodies de Brumaire... Il ne se trouvera pas une main assez téméraire pour attenter à la Constitution. Qu'on songe à tout ce qu'il a fallu de gloire acquise, de valeur personnelle... au général Bonaparte pour oser le 18 brumaire; qu'on songe aux incidents qui faillirent compromettre le résultat de cette journée, au succès de laquelle tout conspirait... et que l'on dise si un coup d'État est possible dans la situation actuelle de la France... » Pour la *Patrie* (4), « les coups d'État sont impossibles... parce que toute la force de la Constitution passerait du côté de l'Assemblée, parce que l'occasion et le prétexte manquent, parce que c'est Paris qui en est

(1) 29 juillet.
(2) 26 juillet.
(3) *Ibid.*
(4) 24 juillet.

le théâtre nécessaire, parce qu'on ne trouverait pas un officier général pour le faire ». La *Gazette de France* (1) ne redoute pas non plus les coups d'État... « Quand nous n'aurions pas pour garants les serments qui lient le Président... sa loyauté personnelle qu'on ne peut suspecter ainsi sur de simples allégations... nous ne pouvons supposer que la témérité de son entourage l'entraîne hors des règles ordinaires de la prudence, de la raison et de l'honneur... Toute tentative d'usurpation... serait un acte de folie... Quel est le prétexte plausible pour tenter un nouveau 18 brumaire? Où sont les moyens de le faire réussir?... Par qui ferait-on restaurer l'Empire?... Il serait donc en ce moment aussi difficile d'assurer la réussite d'un coup d'État que de le motiver... » Cependant la *Gazette* dit le lendemain (2) : « Pourquoi la persistance de ces bruits de coups d'État qui sont dans l'air... et sont accompagnés de détails si bien précisés... qu'on pourrait demander dans la rue : « Où louerons-nous des fenêtres pour voir passer le coup « d'État? » *Le coup d'État*, c'est le mot à la mode. En se réveillant, on le trouve à son chevet; il n'y a pas une voiture qui passe avec quelque bruit, pas un tambour qui roule, pas une fusée qui éclate, qu'on ne dresse les oreilles et que chacun n'aille disant : « Si c'était le coup d'État! » Le coup d'État, c'est l'emploi de la force. Depuis tantôt soixante ans il n'y a pas un pouvoir qui n'ait fait usage de la recette. Comment le coup d'État ne serait-il pas passé dans nos habitudes?... » Pour le *National* (3), il y a une usurpation en expectative avec son despotisme éventuel... « Qu'elle ne crie pas à la calomnie, cette faction dont les criminelles insolences nous forcent à nous occuper de ce qui ne mériterait qu'un silencieux mépris. Par quelles mains a été déchiré ce rideau, fort transparent d'ailleurs, derrière lequel on préparait la parodie d'un 18 brumaire? Par quelles mains, si ce n'est par les mains mêmes de ces histrions d'impérialisme, tout enguenillés d'illustres

(1) 27 juillet.
(2) 28 juillet.
(3) *Ibid.*

défroques usées jusqu'à la corde, qui croient élever leurs tréteaux à la hauteur du grand théâtre d'une gloire passée? Ils se sont trahis eux-mêmes... L'unique moyen auquel la faction dont nous parlons puisse avoir recours pour réaliser ses plans usurpateurs, c'est un coup d'État... » L'*Ordre* (1) s'écrie : « L'Empire! Se figure-t-on aujourd'hui l'Empire sans l'illustration personnelle..., sans le prestige des batailles gagnées, sans un cortège de généraux victorieux, sans le génie... L'Empire! sans la liberté... sans les institutions parlementaires qu'il ne pourrait supporter! avec des commis, avec des huissiers, avec une cour composée de ceux qui font en ce moment de pareils rêves!... Parlera-t-on (2) des suppositions malveillantes qui mettent en doute son intention de tenir religieusement le serment qu'il a prêté?... Ne sont-ce pas les journaux de l'Élysée qui disent tous les jours, et très haut, qu'il serait ridicule de croire le neveu de l'Empereur lié par les termes rigoureux de ce serment?... » Et le journal d'Odilon Barrot cite cet extrait d'une correspondance — le *Bulletin de Paris* — adressée à toutes les feuilles modérées des départements : « Personne ne peut se figurer sérieusement que cette date (de mai 1852) soit celle de sa retraite définitive... » Il ajoute (3) : « Si la France vit en République, d'après les bonapartistes, elle n'a plus à nommer de président, elle en a un qui lui est imposé, qui est à vie, à qui elle doit tout, qui seul a tout fait, qui a sauvé tout le monde,... qui peut à son gré couvrir de la popularité de son nom l'Assemblée, ou la disperser d'un souffle s'il le juge utile à ses desseins. Voilà ce qu'on nous signifie! Et, pour peu que la France montre d'hésitation à garder sa constitution républicaine, son sort est également fixé : l'Empereur est tout prêt, il ne reste plus qu'à poser la couronne sur son front!... Assurément il serait plus romain de la part du Président... de quitter sans effort et sans bruit la magistrature provisoire dont il est revêtu... Le fera-t-il?

(1) 28 juillet.
(2) 31 juillet
(3) 2 août.

Nul ne le pense. Ajoutons... que si les partis l'y invitent, *la masse des paysans et au sein de la bourgeoisie la plupart des hommes qui ont des intérêts sérieux d'industrie ou de commerce à sauvegarder sont loin d'exiger de lui un tel sacrifice.* » Cette déclaration faite par un adversaire du prince, et par un adversaire passionné, doit être retenue lorsqu'on voudra porter un jugement impartial sur l'acte du 2 décembre 1851. Le *Journal des Débats* fait entendre (1) une note plus calme : « Nous ne sommes pas suspects de tendresse aveugle pour le pouvoir exécutif; nous ne sommes, on le sait de reste, ni bonapartistes, ni impérialistes... Il y a des gens qui s'imaginent que le pouvoir exécutif n'est rien, il y en a d'autres au contraire qui sont portés à considérer ce pouvoir comme plus grand que la Constitution. Nous le déplorons; mais qui pourrait s'en étonner?... lorsque la majorité... semble se laisser mener par les exagérés des partis extrêmes, réunis dans une coalition dont le seul résultat possible serait une révolution nouvelle... La composition (2) de la commission de permanence a été visiblement un acte de défiance, nous pourrions dire de défi... Les amis de l'Élysée ont crié; il est dans la nature humaine de crier quand on vous écorche... L'Assemblée... devrait ne pas s'émouvoir pour rien et ne pas crier aux armes à chaque fausse alerte... Nous ne croyons pas aux coups d'État... »

Le ton des journaux de l'Élysée ne baisse pas. Le *Constitutionnel* (3) déclare que « les accusations de coups d'État sont des calomnies absurdes, répandues par ceux qui ne cherchent que des occasions de désordre... Depuis huit jours (4) nous n'avons que déclarations de guerre... Quel est ce redoutable ennemi? C'est le Président, c'est-à-dire l'homme investi par le pays de la plus grande somme de confiance dont l'histoire fasse mention, l'homme qui a rétabli l'ordre... l'homme qui a donné constam-

(1) 27 juillet.
(2) 28 juillet.
(3) 27 juillet.
(4) 28 juillet.

ment l'exemple du respect de la Constitution après dix circonstances dans lesquelles la nation, avide de pouvoir et de force, ne lui aurait peut-être pas fait un grand crime d'en sortir... Le spectacle d'une telle honnêteté... ne peut que grandir le Président. Il deviendra de plus en plus l'espoir du pays... Il aurait (1) des rapports avec des journaux? Où serait le mal? Est-ce que le pouvoir parlementaire n'a pas les siens? Rendra-t-on le pouvoir exécutif responsable de toutes les violences de ses défenseurs à l'égard du Parlement?... Tout parti dans ce monde a ses ultras dont il ne se rend pas solidaire... Pourquoi n'y aurait-il pas des hommes plus présidentiels que le Président, plus bonapartistes que Bonaparte? S'il y a quelqu'un auquel il ne soit pas raisonnable d'attribuer l'initiative d'attaque sourde contre le Parlement, c'est le Président. Quand il lui est arrivé de n'être pas en complet accord avec l'Assemblée, il l'a dit... loyalement. Mais... les journaux de l'Assemblée attaquent avec acharnement le Président, comment pouvait-il arriver que les journaux qui voient dans le pouvoir du Président la plus forte garantie de la société n'attaquassent pas l'Assemblée avec les mêmes armes?... »

Le journal *le Pouvoir* dit aussi (2) : « On s'est demandé ce que voulait dire cette déclaration de guerre... cette injure gratuite, jetée en quelque sorte à la face du Président par la défiance et le soupçon de ceux-là mêmes qui excitent le plus, et à juste titre, les soupçons et les défiances du pays... Il est impossible de trouver le moindre fait qui ait pu servir même de prétexte à l'attitude agressive de la coalition contre le Président... dont le concours s'est constamment montré pour l'Assemblée sympathique et dévoué, et qu'il donne sans arrière-pensée, souvent avec une abnégation... voisine du sacrifice..., modestement, patriotiquement... L'Assemblée se suicide (3); rien n'est plus ingrat et plus insensé que la conduite des partis envers le Président. Il les a positivement retirés de l'abîme, ainsi que le

(1) 29 juillet.
(2) 27 juillet.
(3) 28 juillet.

pays tout entier, le 10 décembre... Le communisme qui aurait tout englouti, momentanément, disputerait maintenant aux Cosaques les restes sanglants de la France... Croyant (1) fermement que la République... est inconciliable en France avec l'ordre public, croyant en outre que le rétablissement de la monarchie est, pour le moment, une utopie... il ne reste qu'un parti à prendre... celui de consolider le plus qu'il se pourra la situation du prince Louis-Napoléon... L'enthousiasme du peuple... son vote unanime a fait du neveu de l'Empereur une puissance, une ancre, un port de salut... Vous qui cherchez (2) à diminuer les titres du neveu de l'Empereur... qu'auriez-vous fait sans lui? Vous auriez baisé le sabre du général Cavaignac, et aujourd'hui vous disputeriez vos propriétés au communisme et vos têtes à l'échafaud. Ah! vous vous croyez de taille à lutter avec le prestige d'un nom que vingt années de gloire et de génie, qu'un malheur plus grand encore que sa grandeur, que des millions d'échos, le répétant pendant quarante années à des millions d'hommes, ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Essayez donc de mettre le vôtre à côté de celui de Napoléon. Qui vous parle de disposer de la France sans son aveu? Jamais, sachez-le bien, un Bonaparte n'a disposé de la France sans son aveu. Jamais un Bonaparte n'a méconnu la souveraineté du peuple. L'Empereur a eu, seul, ce mérite de n'avoir régné que par la volonté de la nation... Deux fois la France a pu disposer d'elle-même, elle s'est donné deux fois pour chef un Bonaparte; ce qu'elle a fait, tout dit qu'elle le ferait encore... »

Quant au *Napoléon* (3), il avait continué sa campagne de propagande bonapartiste. « Napoléon, sa gloire, ses traditions, son gouvernement, les héritiers de son nom, voilà le point lumineux vers lequel le peuple a sans cesse tourné ses pensées et ses espérances. Les masses ont toujours compris qu'avec Napoléon... elles étaient en possession de l'égalité

(1) 29 juillet.
(2) 31 juillet.
(3) 7 avril.

véritable... Quand la révolution de Février remit tout en question... l'héritier de ce grand nom était en exil. La France par un mouvemement électrique et unanime alla l'y chercher pour lui confier ses destinées... Il y a de ces popularités immortelles qui sont une véritable force. Loin d'être épuisée, la vertu du nom de Napoléon reste immense, parce que ce nom résume tous les principes... Napoléon (1) n'a pas été seulement un conquérant. Son génie a peut-être été plus merveilleux encore dans le gouvernement que dans la guerre. Napoléon a été le premier penseur de son siècle. Il a pensé pour les masses; il a résolu la plupart des grands problèmes politiques et sociaux... Les masses (2) n'ont jamais séparé la Révolution et Napoléon. Pour elles, c'est la même cause. » — Le *Napoléon* donne les *Conseils de l'Empereur à son fils* sous la forme d'une *dictée faite au général Montho'on :* « Tous ses efforts doivent tendre à régner par la paix. S'il voulait recommencer mes guerres, il ne serait qu'un singe (*sic*). Refaire mon ouvrage, ce serait supposer que je n'ai rien fait... J'ai sauvé la Révolution... je l'ai lavée de ses crimes, je l'ai montrée au monde resplendissante de gloire; j'ai planté en France et en Europe de nouvelles idées... Que mon fils fasse éclore tout ce que j'ai semé... Mon fils sera obligé de régner avec la liberté de la presse... Mon fils doit être l'homme des idées nouvelles et de la cause... pour laquelle je meurs martyr... Les peuples comme les rois ont intérêt à l'avènement de mon fils... »

(1) 5 mai 1850.
(2) 19 mai 1850.

CHAPITRE XV

LA MARCHE EN AVANT DU PRINCE. — LES VOYAGES. — LES REVUES. — LES BANQUETS MILITAIRES.

I

L'action personnelle du prince s'affirme tous les jours davantage. — Il montre sa sollicitude pour les travailleurs; allocations à vingt instituteurs. — Voyage à Compiègne; visite de la manufacture d'Ourscamp; à Compiègne, il se rend à la cathédrale, aux hospices; revue; enthousiasme. — Le journal *le Pouvoir*. — La *Presse*. — 7 et 11 août, banquets militaires. — Violent article de l'*Ordre*. — La Société du 10 décembre. — L'*Union*, la *Presse*, la *République*, la *Gazette de France*, le *Siècle*, l'*Événement*, l'*Assemblée nationale* blâment les banquets et s'élèvent contre la Société du 10 décembre. — Le *Pays* et le *Moniteur du soir* défendent le prince. — Juste appréciation de la situation par le *Times*. — Voyage du Président dans l'Est; les journaux; remarque judicieuse de l'*Union* sur la faute commise par les légitimistes et les orléanistes au 10 décembre 1848. — Les journaux. — Lamartine dans le *Conseiller du peuple*. — Melun, Montereau, Joigny, Sens, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbars, Dijon, Fixin. — Le *Moniteur*. — Le *Moniteur du soir*. — Discours du prince; banquet; nouveau discours du prince; bal. — Le *National*. — L'*Union*. — Les cris de : Vive la République! ne sont qu'une note discordante dans une ovation continue. — Le Président au curé de Tournus. — Mâcon. — Allocution du maire de Thoissey et réponse du prince. — Trévoux. — Lyon; proclamation du préfet; accueil enthousiaste. — Le prince, à l'Hôtel de ville, dément tout projet de coup d'État. — Ce que vaut la thèse princière; le prince au banquet de l'Industrie, à l'inauguration d'une caisse de secours mutuels, au banquet de la chambre du commerce, et ses discours. — Revue. — Colère du *National*. — Veuillot dans l'*Univers*. — La *Presse* nie l'enthousiasme. — L'*Ordre*, l'*Assemblée nationale* dénoncent la personnalité absorbante du prince. — Le *Pays* chante victoire; pour le *Constitutionnel*, ça ira tout seul. — Lamartine dans le *Conseiller du peuple*. — Les journaux républicains. — Le *Pouvoir*. — Le *Times*. — Suite du voyage : Bourg; Lons-le-Saunier; Dôle; Besançon; incident au bal de la ville; à partir de là, l'accueil est froid, plutôt hostile; Belfort; Mulhouse; Colmar; Strasbourg, discours du prince, où il déclare qu'il respectera la Constitution; comment expliquer cet engagement? — Phalsbourg, Sarrebourg, Dieuze, Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson; Metz, incident, revue; Verdun, de là jusqu'à la fin du voyage, ovation sans mélange; Châlons; Reims, discours de l'archevêque, du maire, des présidents du tribunal et de la chambre de commerce; banquet et nouveau discours du maire, réponse du prince; Éper-

nay, Château-Thierry, Meaux, Paris. — Réflexions sur ce voyage; le *National* et les *Débats* sont forcés de rendre hommage au courage du prince. — Les journaux de l'opposition chantent victoire; il en est de même, en sens inverse, des feuilles bonapartistes. — Le *Times* et la *Gazette de Leipsick*. — Ce voyage grandit le prince. — Voyage dans l'Ouest : Nanterre, Saint-Germain, Meulan, Triel, Mantes, Bonnières; Évreux, discours de l'évêque, réponse du prince; Bernay, allocution du conseil municipal; Lisieux; Caen, le prince au maire; discours du président du conseil général, de l'évêque, et réponses du prince; banquet, toast du maire, réponse énigmatique du prince; Bayeux; Isigny; Cherbourg, discours et toast du maire, réponse du prince qui fait allusion à la nécessité de reviser la Constitution; Saint-Lô; Coutances, discours de l'évêque qui au nom de son clergé exprime le vœu que les pouvoirs présidentiels soient prorogés; Granville; Avranches, toast du maire; Falaise; Argentan, le maire, le président du conseil général. — Ovations du retour. — *L'Union*. — La *Gazette*. — A Paris, acclamations; bagarre; la justice est saisie. — Les journaux de l'opposition accusent la Société du 10 décembre; la commission de permanence interpelle le ministre sur cette société.

Le Président, fort de la Constitution qui semble en le déclarant responsable l'appeler à prendre une part active au gouvernement, continue soit à dicter des mesures d'un caractère démocratique, soit à profiter de toutes les occasions pour affirmer ses vues particulières, sa politique propre, sa conception personnelle du pouvoir. C'est ainsi (1) qu'il met à la disposition de vingt instituteurs la somme nécessaire à la location par chacun d'entre eux de deux hectares de terre destinés à être cultivés sous leur surveillance par les enfants qui fréquentent leurs écoles, afin « de rattacher la population à l'agriculture et de ramener sans cesse vers le travail des champs une jeunesse que les villes n'attirent que trop ». C'est ainsi que dans un voyage à Compiègne il va visiter une grande manufacture à Ourscamp. A son départ de Paris, le 16 juillet, il est accueilli à la gare du Nord par les acclamations d'une foule nombreuse. A la station de Beaumont, une femme du peuple s'avance vers son wagon et lui demande le congé de son fils, soldat au 18ᵉ de ligne. Il charge le ministre de la guerre, dit le *Moniteur* « de lui rendre ce fils qui est l'objet de ses vœux et de ses larmes ». A Compiègne, un arc de triomphe est dressé à l'entrée de la ville. Toutes les rues jusqu'au château

(1) 17 juillet 1850.



sont ornées de guirlandes en feuilles de chêne. Les clochers des églises et les maisons sont pavoisés « comme au jour de la procession de la Fête-Dieu ». A la manufacture d'Ourscamp, il s'enquiert de tous les détails des travaux, du prix de la journée, de la position des travailleurs; il visite les habitations ouvrières. Divers incidents, tous relatés au journal officiel, se produisent alors : Un enfant malade est présenté au prince, qui s'empresse de donner à la malheureuse mère « une preuve de sa munificence ». A un père de famille souffrant, ancien militaire, il fait remettre deux pièces d'or. Il rencontre une noce; la mariée hardiment s'avance vers lui et le prie d'honorer de sa présence la modeste chambre où étaient réunis les gens de la fête. Il accepte, et aux souhaits de bonheur pour le jeune ménage il joint un cadeau de 200 francs pour le futur premier-né. Le Président s'entretient avec le directeur de la manufacture, et de cette conversation il résulte qu'il a la (1) « pensée fixe de tout faire pour le bonheur de la classe ouvrière ». Il remet 400 francs pour les malades. Acclamé pendant tout le cours de sa visite, il l'est encore plus au moment de son départ. Tous les ouvriers lui ont fait cortège jusqu'à la gare située à deux kilomètres de l'usine... Le lendemain dimanche, à Compiègne, le Président commence par se rendre à la cathédrale, où il entend la messe. Puis il va visiter les hospices. « La (2) première pensée du chef de l'État avait été pour Dieu, sa seconde pensée a été pour les malheureux. » Dans la journée, revue. « Quand le Président a paru, le plus vif enthousiasme (3) a éclaté spontanément dans tous les rangs... Les cris de : Vive Napoléon! n'ont cessé de retentir... C'était un spectacle émouvant que cet élan des populations rurales animées pour le neveu de l'Empereur de sentiments de sympathie qui leur faisaient oublier et la poussière, et le soleil, et la fatigue. » Après la revue, carrousel où l'on retrouve la même affluence et où l'on entend les mêmes acclamations. Le cri de : Vive le

(1) Voir le *Moniteur*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Président! est rare; celui de : Vive Napoléon! est incessant.

Le journal *le Pouvoir* (1) dit au sujet de ce voyage : « ... Notre crédit public raffermi, notre industrie et notre commerce reflorissant... et notre prospérité nationale restaurée, voilà la politique qu'ont saluée dans la personne de Louis-Napoléon les populations de l'Aisne et de l'Oise, accourues à flots pressés sur son passage, abandonnant leurs travaux, leurs familles, leurs villages, débouchant des plaines et des clairières, des forêts, en longues caravanes, sortant en quelque sorte des entrailles de la vieille France, avec la blouse gauloise, le visage hâlé, les mains calleuses, le regard intrépide, le vrai peuple enfin, les vrais enfants de cette noble terre qui ne savent qu'un nom, qui ne répètent qu'un cri... parce qu'il résume pour eux l'ordre, la sécurité, la gloire et la prospérité du pays... »

La *Presse* (2) raille : « Les réceptions de Compiègne et de Saint-Quentin ont laissé des souvenirs qui sont doux et font naître des espérances qui sont riantes. » Puis, parlant du voyage annoncé dans le Centre et l'Est, elle ajoute : « Les courtisans annoncent des enthousiasmes populaires, des arcs de triomphe et des ovations. Ce voyage leur apparaît déjà comme une marche triomphale au terme de laquelle ils entrevoient un déménagement de l'Élysée aux Tuileries... Il est bien vrai que la France aime les parades... Mais les ovations... ne sont que l'enivrement de la foule. Elles ne laissent qu'un peu de poussière sur les pas des cortèges officiels, mais cette poussière aveugle souvent ceux qui en soulèvent les nuages... Il y avait sans doute, nous le reconnaissons, quelque chose de poétique et de sérieux dans l'élan des populations vers un grand nom... La France aime la gloire... On ne se rappelle plus ce qu'avaient coûté de larmes et de deuil ces victoires... Les malédictions des mères pleurant leurs fils ensevelis à Moscou, la tristesse des campagnes privées des bras qui fécondent le sol, le poids toujours si lourd à porter du despotisme militaire, tout cela s'est effacé!... Il ne restait plus que le grand Empereur, le

(1) 18 juillet.
(2) 2 août.

héros de cent batailles, chanté par Béranger, et dont l'image enluminée, appendue aux murailles les plus humbles, forme le musée de chaque chaumière. Louis-Napoléon a été cette légende vivante, et son élection s'est faite plutôt par entraînement que par réflexion... Mais ce nom ne revivait pas par l'hérédité pour un empire... Napoléon ne fut... qu'une brillante individualité... il ne léguait à la France qu'une épopée... Quand cette main qui a gagné tant de batailles n'a pu fonder un trône, vous voudriez aujourd'hui, plus fort que lui, accomplir ce prodige! Cela n'est pas possible... Que M. le Président se garde de croire qu'il y a un parti bonapartiste... C'est parce qu'il a cru qu'il y avait dans son nom une force providentielle qu'il s'est isolé... pour se réfugier dans sa forteresse napoléonienne, forteresse de carton qu'un souffle populaire anéantirait... Là où les plus vieux dogmes, les plus grands souvenirs, les plus puissantes idées n'ont que des partis mutilés et désorganisés, il ne fera pas qu'on puisse fonder sur un flot de poussière... sur quelques cris sans écho, ce qu'on n'a pu fonder sur la gloire et sur le génie. En un mot, la République peut dormir tranquille... Il faut arriver des Pyramides ou de l'île d'Elbe pour trouver un peuple qui vous porte en triomphe. Or il ne s'agit, à ce qu'il paraît, que de revenir de Strasbourg. »

— Dans la première quinzaine du mois d'août, le 7 et le 11, le Président reçoit à sa table un assez grand nombre de militaires de la garde républicaine, de la gendarmerie mobile, de l'artillerie, des 4ᵉ et 24ᵉ régiments de ligne. Ces réceptions font grand bruit et produisent une vive émotion, d'abord à cause de la qualité des convives parmi lesquels il y a autant de sous-officiers que d'officiers, ensuite, et surtout, à cause de ce qui s'y passe. L'animation y est extrême, les ardeurs napoléoniennes s'y font jour bruyamment. A plusieurs reprises on crie : *Vive l'Empereur!* et aussi : *Aux Tuileries! aux Tuileries!* — Toute la presse s'occupe de ces banquets. L'*Ordre* (1)

(1) 9 août.

déclare qu'il ne faut pas attacher à ces manifestations une importance exagérée; « seulement n'est-il pas permis de se demander si l'invitation... adressée en masse aux officiers et sous-officiers n'est pas une nouveauté... de nature à entretenir cette agitation qu'il serait si désirable de prévenir ou de calmer... S'il est des insensés qui poussent aux manifestations impérialistes et qui veulent précipiter les événements, nous ne devons pas leur laisser ignorer qu'ils s'exposent à de terribles mécomptes... L'Empire ne sera pas déféré aussi facilement que la présidence... et l'Empire usurpé, l'Empire proclamé dans une caserne, c'est une équipée, c'est une aventure... on peut la risquer pour en finir avec les tourments de l'exil, mais on ne la risque plus quand (on est) le premier magistrat du pays... Les regrets qu'il a si noblement exprimés (à) Ham sur les tentatives de Strasbourg et de Boulogne ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit de ceux qui ne doutent pas de sa probité... Les hommes de la majorité... (1) respectent dans M. Louis-Napoléon sa suprême magistrature... mais (ils) ne se croient nullement tenus de servir des projets extravagants... et tout cela pourquoi? Pour fonder un empire sans gloire, sans prestige, sans condition de durée, un empire ridicule, odieux, méprisé... Non, cette honteuse et misérable parodie de l'époque impériale n'arrivera pas à terme... Ce serait le dernier degré d'abaissement pour la France... Quiconque nourrit la pensée d'élever par une surprise... la fortune d'un homme au-dessus des lois n'est qu'un fou... »

L'*Union* (2) non plus ne s'alarme pas. « Quand Napoléon s'essayait à l'Empire, il conviait ses soldats à des batailles. Son neveu convie les sous-officiers à des banquets... parodie!... Nous ne sommes pas disposés à croire que notre jeune armée consente à parodier les armées impériales. Elle se laisserait peut-être éblouir par l'éclat d'une épée, mais M. le Président n'a pu et ne peut lui offrir qu'une fourchette... » La *Presse* (3)

(1) 9 août.
(2) 11 août.
(3) 10 août.

ne croit pas que la Constitution puisse être revisée autour d'une table à manger. « Nous ne craignons pas que l'Empire sorte jamais d'un plat de dessert comme la princesse Colibri sort d'une corbeille de fleurs. Heureusement la France n'en est pas arrivée à ce point d'abaissement et de décadence qu'il soit possible de lui imposer la servitude en sortant de dîner, comme le faisaient ces tyrans ivres du Bas-Empire qui marchaient au pouvoir suprême entre des courtisanes et des esclaves. Aventure de table... pas autre chose... Cela monte et passe comme la fumée du champagne... Il est permis..., quand on est le neveu du vainqueur des Pyramides, de rêver l'Empire après la victoire, il n'est pas permis de rêver l'Empire après dîner. Les bruits du festin de l'Élysée ne méritent donc pas un écho... » Le journal *la République* (1) trouve aussi que ces banquets sont une nouveauté dans l'histoire moderne. « M. Louis Bonaparte peut revendiquer l'honneur d'avoir renouvelé un usage fréquent sous les empereurs romains dont les larges banquets portaient le nom intraduisible en français honnête de *viscerationes*. Si, après avoir contracté à la face du monde des engagements aussi libres que formels, il songeait à une usurpation, il n'y aurait pas de mots dans la langue humaine pour qualifier un aussi exécrable parjure. Une usurpation... serait le plus odieux attentat... contre toutes les lois divines et humaines... Quoi! la République aurait tendu la main à M. Louis Bonaparte dans son exil, elle lui aurait rendu la patrie d'abord; puis, oubliant Strasbourg et Boulogne, elle lui aurait confié la plus haute magistrature; sur la foi de ses déclarations, cinq millions de suffrages l'auraient acclamé, et pour prix de tant de bienfaits, de tant d'honneurs... il méditerait le plus monstrueux attentat!... » La *Gazette de France* (2) dit « qu'il est plus facile d'organiser une manifestation qu'un empire... »; le *Siècle* (3) : « que l'enthousiasme... a franchi les limites du bon sens et de la raison. » A propos des banquets, on parle dans

(1) 13, 15 août.
(2) 12 août.
(3) *Ibid.*

certains journaux d'une association, dite *Société du Dix-Décembre* (1), formée des membres des anciens comités électoraux bonapartistes, ayant pour but officiel l'assistance mutuelle, mais ayant pour but réel de servir d'entraîneur de la foule dans les sorties, dans les voyages du chef de l'État, dans tous les cas où il était en contact avec le public. L'*Événement* (2) s'exprime ainsi sur la campagne des banquets : « Jusqu'à présent nous avions pensé que pour fonder un empire... pour escamoter une révolution il fallait avoir ou le génie, ou la gloire, ou la popularité. L'histoire nous disait bien que dans des temps très reculés un homme avait passé avec une armée de vétérans une petite rivière appelée le Rubicon... mais l'histoire ajoutait que cet homme était le conquérant des Gaules, de la Bretagne et du Rhin, que cet homme s'appelait César. Mille ans plus tard... l'histoire nous montrait un nouvel exemple de ces révolutions prodigieuses qui font qu'à certaines époques des peuples entiers s'incarnent dans un seul homme ; mais l'histoire ajoutait que cet homme s'appelait Charlemagne. Encore mille ans plus tard l'histoire nous montrait... un homme... escamotant une révolution... mais... cet homme avait sauvé son pays de l'invasion et de l'anarchie, cet homme avait conquis l'Italie et l'Égypte, écrasé le communisme de Babœuf dans le Panthéon rétabli, rouvert les églises, payé en gloire la liberté du pays. L'histoire ajoutait que cet homme prodigieux, aussi grand à lui

(1) Comité directeur : Charles Abbatucci, princes Lucien et Antoine Bonaparte, Ferdinand Barrot, Bonjean, marquis de Caulaincourt, comte Clary, abbé Coquereau, maréchal Excelmans, Kœnigswarter, colonel Laborde, commandant Lemullier, comte Lepic, prince de la Moskowa, de Montour, général Piat, Wolowski, etc. Ainsi constituée : 1° organisateurs généraux ; 2° commissaires organisateurs ; 3° commissaires généraux ; 4° commissaires adjoints ; 5° chefs de section ; 6° inspecteurs. (Le journal *l'Ordre* donne ces indications pour les avoir puisées dans un livret de la société.) — Il y avait longtemps que la *Société du 10 décembre* fonctionnait, puisque, à la date du 27 novembre 1849, le préfet de police écrivait au ministre de l'intérieur : « Sans rechercher pour le moment les intentions des auteurs de cette association, il ne me paraît pas possible de laisser grandir à côté d'un gouvernement régulier une force aussi considérable. Cette société veut faire un empire, c'est le mot d'ordre répandu partout... » Le préfet conclut en demandant « l'autorisation de dissoudre la société, sauf les ménagements que peut mériter un zèle mal entendu pour la personne du Président ». (Voir le *National* du 21 janvier 1851.)

(2) 11 août.

seul que César et Charlemagne, s'appelait Napoléon... De telles révolutions, l'histoire en compte donc trois depuis deux mille ans... Les historiens avaient en outre fait cette remarque que ces empereurs... n'avaient pas d'héritiers... Eh bien! malgré ces assertions... il s'est trouvé des gens assez naïfs pour vouloir à toute force fonder un empire sans empereur. Ces gens s'appellent la *Société du Dix-Décembre*... Et pour que M. le Président devienne Empereur... ces messieurs regardent comme parfaitement superflu d'avoir conquis les Gaules comme César, la Germanie comme Charlemagne, l'Italie et l'Égypte comme Napoléon. Non, pour être le digne héritier de son oncle, M. Louis Bonaparte, selon ces messieurs, n'a qu'une chose à faire, se promener... Imbus de leur idée, les partisans de l'Empire quand même ont voulu livrer avant-hier à la République une bataille décisive. Ils ont tout simplement donné dans la salle à manger de l'Élysée un dîner à des sous-officiers; on a crié : Vive l'Empereur! Aux Tuileries!... En vérité, les partisans de l'Empire auraient voulu rendre ridicule le coup d'État qu'ils souhaitent, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Un empire, l'empire de Napoléon fondé ainsi, tout à coup, en pleine République, les Tuileries prises d'assaut par quelques convives pris de vin de Champagne, un *dix août* fait ainsi joyeusement, après boire,... par une bande de tapageurs nocturnes, que cette idée soit venue à des cerveaux humains, cela nous paraît tellement repoussant, tellement amusant, tellement ébouriffant, que nous nous sentons désarmés... La France ne s'effrayera pas, elle éclatera de rire!... » L'*Assemblée nationale* (1) ne peut pas désirer pour la France les Césars de la décadence, les Césars qu'une surprise populaire, qu'un caprice prétorien tenteraient d'élever ou de renverser sans consulter la nation; elle n'admet pas que le sceptre de la France puisse être pris ou donné après un repas de gardes ou sous des trophées de carton... « Le prince président... déplore sans doute la violence que l'on peut faire à son serment... (mais) n'est-il pas vrai

(1) 9 août 1850.

qu'il existe une *Société du Dix-Décembre* dont le but n'est un mystère pour personne?... (qu'elle) compte déjà plus de cinq mille enrôlés?... (qu'elle) fournit un cortège pour les voyages du Président?... que plusieurs des convives du banquet d'hier appartiennent à cette société?... que... dans ce banquet il a été proféré les cris de : *Vive l'Empereur! Vive le Désiré! Aux Tuileries! Aux Tuileries!* » La *Presse* (1) dit de son côté : « ... C'est chose grave... que l'existence de cette prétendue association de charité dont le véritable but vient de se révéler dans les banquets de l'Élysée... Nous rions assez volontiers de l'impatience des entrepreneurs de déménagements politiques qui sont si pressés de quitter l'Élysée pour aller occuper impérialement les Tuileries. Passe encore pour ces manifestations de dessert qui ne sont que de l'enthousiasme en bouteilles. Tout cela est très ridicule et peu effrayant; mais il y a quelque chose de plus sérieux dans l'existence de cette armée mystérieuse qui se recrute dans l'ombre pour un but que l'on n'avoue pas et que tout le monde devine... La *Société du Dix-Décembre* compte 60,000 affidés, enrégimentés, pourvus d'armes, prêts à agir au signal de leurs chefs... »

Le *Pays* (2) répond aux journaux de l'opposition : « Que signifient ces colères des journaux de l'anarchie, sinon qu'ils trouvent dans ces banquets... un élément d'ordre qui les effraye... Puis sont-ils bien venus à blâmer l'alliance de Louis-Napoléon et de l'armée, les journaux qui naguère encore se signalaient comme les plus fougueux réactionnaires? Le mécontentement de l'armée (de n'avoir pas à Versailles un camp promis!...), le Président n'a pas voulu qu'il se traduisît en plaintes (!!). Il a réuni dans les jardins de l'Élysée des députations de l'armée... qui a sauvé la France... Quoi de plus juste?... Rien n'a pu soulever la moindre appréhension, à moins qu'on ne regarde comme un symptôme dangereux les marques de sympathie échappées à une honorable et légitime reconnaissance... Nous ne saurions voir dans ces ban-

(1) 13 août.
(2) 11 août. — Rédacteur en chef : de Bouville.

quets de l'Élysée qu'une preuve du désir qu'éprouve le Président d'entretenir au sein de l'armée l'amour de l'ordre et le respect de l'autorité, autant que de chercher dans tous les éléments possibles de popularité de nouveaux moyens de rendre son concours utile à l'Assemblée... » Comme argumentation, c'était un peu osé. Le *Pays* ajoutait trois jours après (1) : « Le pays a compris que s'il devait redouter les coups d'État, ce n'était pas de la part de Louis-Napoléon... Un coup d'État! Pourquoi le tenterait-il? Quel intérêt aurait-il à le faire? En laissant les événements suivre leur cours normal... les pouvoirs présidentiels se trouveront par la force des choses nécessairement, irrésistiblement prolongés. En laissant les partis s'user les uns par les autres successivement, les rouges détruire les blancs, les blancs écraser les rouges, il fera mieux ressortir cette vérité que la sagesse des peuples comme celle des hommes est de conserver ce que l'on a, surtout lorsque ce que l'on a est sage, moral, honorable et inspiré de ce que le pays, consulté dans ses plus intimes profondeurs, renferme de plus grande puissance... » Le *Moniteur du soir* (2) dit à son tour dans le même sens : « La dictature d'un Monk est impossible, la royauté du comte de Chambord est impossible, la monarchie du comte de Paris est impossible. Ils le savent... ils savent qu'ils n'auraient rien, non, rien, absolument rien à mettre à la place du gouvernement de Louis-Napoléon. Ils cherchent cependant à saper sa popularité, qui, Dieu merci! défie leurs calomnies et leurs menées. Ils font le mal pour le mal. Ils n'ont pas pitié d'eux-mêmes, les pauvres insensés ; ne devraient-ils pas au moins avoir quelque commisération pour cette masse de paysans qui ne veulent que labourer la terre, d'ouvriers qui ne veulent que travailler de leur métier, de marchands qui ne demandent qu'à vendre... de rentiers et de propriétaires qui ne demandent qu'à jouir d'une fortune honnêtement acquise? Quel mal la France a-t-elle donc fait à ces hommes de parti pour qu'ils sacrifient son repos... à d'étroits calculs et à d'âpres

(1) 14 août.
(2) 13 août.

rancunes? N'a-t-elle pas encore été assez ruinée, assez bouleversée à leur gré par les révolutions qu'elle a traversées? Ne seront-ils contents que lorsqu'ils la verront se débattre dans des mares de sang au milieu des épouvantes et des horreurs d'une jacquerie communiste?... »

Le *Times* nous paraît avoir parfaitement dégagé la vérité de la situation quand il dit alors : « Nous ne croyons pas qu'à l'Élysée l'on ait conçu un projet de renversement de la constitution de la République ou de convertir la courte durée de la présidence en une souveraineté à vie sous forme de consulat ou d'empire. Rien de prémédité sans doute; *tout est plutôt laissé aux chances imprévues qui naissent de la marche naturelle des événements et de l'expression spontanée de l'opinion populaire ou militaire.* »

— Le 12 août, le Président quitte Paris pour visiter une partie du centre et de l'est de la France. La presse tout entière s'occupe de ce voyage. L'*Union* (1) dit : « Ainsi, nous ne ferons pas de coup d'État, nous voyagerons. Nous voyagerons à titre de prince président, nous serons plus prince que président, et nous serons même un peu empereur lorsque la circonstance voudra s'y prêter... Toute la politique de M. Louis Bonaparte est dans le voyage qu'il entreprend. Il y a là tout un système. Le prince ne s'est jamais arrêté à l'idée d'un coup d'État. Il a reconnu qu'il n'avait rien à espérer de la bonne volonté de l'Assemblée, et alors sa pensée s'est tournée d'un autre côté, pensée persistante, obstinée. Ce qu'on ne peut pas obtenir immédiatement de l'Assemblée, on le demandera aux provinces pour essayer ensuite d'exercer sur l'Assemblée la pression morale de l'opinion extérieure; le prince a pris de loin ses précautions; il a agi avec plus de suite, plus d'esprit de calcul que bien des gens ne l'avaient prévu. On pourrait, — ajoute judicieusement cette feuille, — contester très sérieusement la possession du sens politique aux hommes qui n'ont pas promptement compris à quel point l'invasion du nom de Napoléon dans la révolution de Février devait modifier la situation

(1) 12 août 1850.



générale. » La *Patrie* (1) déclare que le Président a voulu entrer en communication directe avec le pays. « C'est une enquête impartiale qu'il va faire, et il y apportera les dispositions d'un esprit accessible seulement à la vérité. Il y a dans cette démarche du Président quelque chose de loyal, de simple et de sincère qui frappera certainement les populations. Le Président laisse Paris pendant trois semaines aux mains de la commission de permanence. Il sait qu'elle compte dans son sein des hommes dont la règle politique est l'honneur, et que, dans tous les cas, la souveraineté du peuple, qui fait et défait les présidents et les assemblées, ne craint pas plus les traîtres que les usurpateurs. » L'*Opinion publique* (2) lui répond : « Singulière prétention de faire du voyage du Président une espèce de champ de mai ambulant à la faveur duquel la nation se trouverait avoir été consultée sans s'en douter, et après lequel M. Louis Bonaparte n'aurait plus qu'à se déclarer l'organe et l'instrument de sa volonté. Son article (de la *Patrie*) a eu à l'Assemblée un succès d'hilarité très marqué. » Riait-on tant que ça, et si franchement que ça? L'*Opinion publique* (3) ajoute : « Le *Constitutionnel*, ce Dangeau du nouveau régime, a pris soin d'avertir ses lecteurs que deux de ses rédacteurs étaient emballés dans les fourgons présidentiels afin que le monde sache, minute par minute, les grandes choses qui seront accomplies dans ce voyage. Louis XIV emmenait deux historiographes. Voici une étiquette ressuscitée..., mais aussi toutes les proportions sont gardées, car au lieu de Racine et de Boileau les deux historiographes sont deux rédacteurs du *Constitutionnel*. Le *Moniteur du soir* lui fait concurrence et foudroie les blasphémateurs qui ne parlent point du voyage à genoux; et le *Pouvoir* cherche à les distancer tous les deux... Étrange croisade napoléonienne, formée à l'occasion d'un voyage en chemin de fer, croisade composée d'enthousiastes sans enthousiasme... Que voulez-vous que nous répondions?

(1) 7 août 1850.
(2) 9 août.
(3) 14 août.

Charles X a fait des voyages... au milieu de quelles manifestations d'enthousiasme, tout le monde le sait... Louis-Philippe aussi a fait des voyages, et les ovations fidèles au rendez-vous des préfets ne lui ont pas manqué!... On nous objecte que M. Louis Bonaparte est un homme nécessaire, et que sans lui la France et la civilisation chrétienne seraient perdues... Louis-Philippe aussi était l'homme nécessaire. M. Hugo (1) ajoutait même que Dieu avait besoin de lui... Si M. Louis Bonaparte venait à manquer à la France, elle ne se manquerait point à elle-même... Il serait trop triste et trop humiliant d'admettre que la France est tombée si bas qu'elle ne vit plus que de la vie d'un homme... » L'*Événement* (2) raille le Président : « Il veut connaître l'état des campagnes : il les parcourt en chemin de fer... Il veut connaître Melun : il passe en revue le 7ᵉ lanciers. Il veut connaître Sens : il y cause avec le sous-préfet. Il veut étudier l'horticulture : il accepte un bouquet à Montereau. Il veut connaître la Bourgogne : il prend un *verre* de vin à la buvette de Joigny. Il veut entendre le cri du pays : sur toute la ligne il n'écoute que la *Société du Dix-Décembre* qui lui assourdit les oreilles... Après cette longue série de mystifications, M. le Président reviendra... bien convaincu qu'il connaît à fond l'état des départements de l'Est. » Le *National* (3) dit de son côté : « Si M. Bonaparte était de connivence avec eux (ces hommes qui répandent des bruits de coup d'État), il n'y aurait pas de mots dans aucune langue pour exprimer une trahison aussi exécrable... Malgré tout, le pays a amnistié M. Bonaparte de ses deux échauffourées. Il l'a appelé au pouvoir, il lui a fait la plus splendide destinée qu'un grand citoyen puisse rêver. M. Bonaparte a juré de

(1) Le 21 juillet 1842, il disait au Roi : « Sire, votre sang est le sang même du pays; votre famille et la France ont le même cœur. Ce qui frappe l'une blesse l'autre. C'est avec une inexprimable sympathie que le peuple français fixe en ce moment ses regards sur votre famille, sur vous, Sire, qui vivrez longtemps encore, car *Dieu et la France ont besoin de vous*... La France, qui vous consacrait, il y a douze ans, par l'unanimité de son adhésion, vous consacre aujourd'hui par l'unanimité de sa douleur. » (A l'occasion de la mort du duc d'Orléans.)

(2) 14 août. — Rédacteurs : Charles Hugo, Paul Meurice, A. Vacquerie.

(3) 13 août.

servir, de maintenir la République à laquelle il doit tout : le pouvoir, la fortune, les honneurs, la liberté, la patrie. Une société s'est fondée dans le but avoué de faciliter à M. Bonaparte les moyens de trahir son serment et de briser cette République sans laquelle il ne serait rien qu'un fantôme de prince disputant à Espartero et au comte de Neuilly les restes de la curiosité britannique. Nous voudrions pour M. Bonaparte qu'il eût repoussé comme une mortelle injure cette prétention à l'Empire dont le séparent ses serments, son honneur, nos bienfaits, son histoire... Le *Constitutionnel* (1) a la palme, ajoute le *National;* jamais l'encens monarchique ne brûla pour personne à si forte dose. Les préfets ont donné le mot d'ordre sur toute la route, les maires crieront : Vive Napoléon! et salueront jusqu'à terre; c'est l'étiquette de l'an XII; les cloches sonneront à toute volée; les tambours battront aux champs, les populations seront dans l'ivresse, et *Potemkin* dira au Président : « De la Guillotière (2) aux Tuileries « il n'y a qu'un pas! » — La *Gazette de France* (3) ne doute pas que les anciens amis et les nouveaux courtisans ne veuillent donner à ce voyage une haute portée politique. « Ils ont déjà, dit-on, jalonné l'enthousiasme sur toute la route. C'est le livre de poste qui a servi à toutes les dynasties, et à la plupart des relais on retrouve les mêmes postillons... Empereur (4) veut dire celui qui commande : *imperator*. Le mot vient de César qui commandait en effet. On ne fait pas un empereur, on se fait empereur à force de commander. Quand les prétoriens ont vendu l'Empire, ils ne l'ont pas offert à un citoyen, à un pékin, à un neveu d'Auguste et de Tibère, mais à un soldat. *Othon*, *Galba*, *Vitellius*, étaient des sous-officiers. *Auguste* qui s'est fait empereur a pris lui même une part très active aux guerres de son époque... » — Le *Times* ne croit pas à un coup d'État préconcerté; mais « la condition du pays, la

(1) 14 août.
(2) Faubourg de Lyon.
(3) 12 août.
(4) 15 août.

disposition des populations... ouvrent évidemment une vaste carrière aux chances qui ont si souvent disposé du pouvoir suprême en France. Un incident opportun, des acclamations unanimes, un mouvement d'enthousiasme, l'ardeur d'un régiment, peuvent encore dicter la loi au pays. »

Le *Pouvoir* (1) repousse toute idée d'usurpation de la part du Président : « L'*entourage* du président... ce n'est qu'une formule de calomnie... ; cet *entourage*, c'est la France elle-même, et s'il est resté sourd à une partie des conseils que cet entourage lui adressait, ce n'est qu'à ceux qui tendaient à l'élévation et à l'agrandissement de sa puissance... » Mais en même temps l'organe bonapartiste ajoute : « Il y a une idée (2) profondément entrée au cœur des masses : garder l'élu du 10 décembre ; une prolongation des pouvoirs est donc en ce moment une nécessité qui sort du fond même des entrailles du pays... On fait un coup d'État (3), on jette les Chambres par la fenêtre quand on est une minorité violente et factieuse, et qu'on veut violer le gouvernement de la France, n'étant pas en état de le mériter et de l'obtenir; mais quand on est porté au pouvoir par six millions de suffrages spontanés et qu'un an après on voit accourir sur ses pas les populations empressées et reconnaissantes, on a assez de noblesse dans l'âme pour vouloir obtenir du libre vote du pays la confirmation d'une confiance qu'on a si pleinement justifiée. » Le *Moniteur du soir* (4) répond aux accusations de projets d'usurpation : « Aux ennemis qui l'accusent de nourrir la pensée d'un coup d'État, aux niais et aux sots qui croient ce que disent ses ennemis, à tous les fous, à tous les intrigants, à tous les ambitieux, à tous les traîtres, à tous les factieux qui voudraient persuader la France que le neveu de l'Empereur, oubliant les illustres exemples que lui a laissés le vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, compte imposer au pays sa domination malgré le vœu des populations,

(1) 6 août 1850.
(2) 17 août 1850.
(3) 18 août 1850.
(4) 14 août 1850.

il répond par l'acte tout à la fois le plus loyal et le plus hardi. Il va se mêler à ces populations, sonder leurs sentiments, consulter leurs impressions, étudier leurs besoins, interroger leurs désirs, entendre enfin la voix, la grande voix du peuple, cette voix qui a toujours été celle de Dieu quand elle était libre et réfléchie... La société du Dix-Décembre?... L'excellente bouffonnerie! Tenez, vous nous faites pitié avec vos contes à dormir debout, avec vos sornettes bonnes à mettre tout au plus dans la bouche des vieilles nourrices pour amuser les enfants. Dites-nous donc quels sont les trains qui les ont emportés à travers les départements, ces soixante-cinq mille coureurs d'aventures... Est-ce que des flots de population se laissent inspirer, diriger, par quelques individus?... Les services que Louis-Napoléon a rendus au pays, voilà les courriers qui le précédent dans ce voyage... La souveraineté du peuple, quelle amère raillerie dans votre bouche (à vous, journaux de l'opposition)! Et qui donc l'a violée, si ce n'est vous, légitimistes qui faisiez fermer par la force, en 1815, la Chambre des représentants, afin d'imposer à la France votre charte octroyée, apportée sur la pointe des baïonnettes étrangères? Qui donc encore l'a violée, si ce n'est vous, orléanistes, qui escamotiez en 1830 le consentement du pays à votre charte bâclée en quelques heures par une coterie de familiers?... Qui donc enfin l'a plus outrageusement violée que vous, montagnards... orléanistes, légitimistes, montagnards? Ce n'est pas à vous qu'il appartient de parler de la souveraineté du peuple..., c'est à Louis-Napoléon qui tient d'elle la présidence, comme son oncle en avait reçu successivement le consulat décennal, le consulat à vie, et l'Empire héréditaire, et non à vous qui n'avez jamais eu le pouvoir que parce que vous l'avez volé à la nation! »

Lamartine dans le *Conseiller du peuple* s'exprime ainsi sur la situation : « On dit : Voilà le Président qui donne des rafraîchissements à des officiers et à des sous-officiers de l'armée. Ce n'est pas tout. Le voilà qui va visiter les principales villes de la République et se plonger autant que possible en pleine eau d'opinion publique pour savoir si

on est content ou mécontent de lui... Ne voyez-vous pas là une conspiration qui jette le gant à la République? Une amorce tendue à l'esprit militaire?... N'avouez-vous pas cette fois que le pouvoir exécutif est en pleine trahison, et que l'explosion de quatre ou cinq mille caisses de vin de Champagne sera un jour ou l'autre la machine infernale qui renversera la République?... Eh bien, non, je ne le crois pas, par trois raisons. La première, c'est que je ne crois pas la nation française assez descendue de son rang intellectuel dans les égouts du Bas-Empire pour s'agenouiller dans la poudre d'un camp de prétoriens sans prestige, et pour se précipiter dans une servitude qui n'aurait pas même l'éblouissement de la gloire pour excuse de sa lâcheté. La seconde, c'est que je crois l'armée composée de citoyens et non de mercenaires, et que sa conduite ne donne à personne le droit de la déshonorer d'avance. La troisième, c'est que je crois le Président de la République un nom dangereux, mais un honnête homme... Non, je ne croirai jamais à une telle dégradation... Une solution..., je ne sais quelle dictature militaire sous le nom de Consulat, de Protectorat ou d'Empire! Une doublure du premier Consul sans la lassitude de huit ans de crimes et d'anarchie!... un Empire sans armée qui ait conquis sur les champs de bataille le droit coupable, mais le droit au moins explicable, de décerner l'Empire à son chef; c'est-à-dire un contresens pour logique et un ridicule pour couronne! Quelle solution! la plus absurde et la plus criminelle de toutes, car les révolutions soldatesques sont les plus inexcusables et les plus démoralisantes pour un peuple...; révolutions de décadence; corrompre l'armée pour un gouvernement, c'est le dernier des attentats...; quel gouvernement honnête et durable pourrait sortir d'un telle déloyauté?... »

Le Président passe à *Melun*, à *Montereau*, à *Joigny*, au milieu des acclamations d'une population immense. A *Sens*, les femmes criblent de fleurs le wagon présidentiel. A *Tonnerre*, cinq à six mille gardes nationaux, plus de dix mille personnes sont venus des environs. C'est là que le Président monte en voiture

pour se rendre à Dijon. On crie : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et même : Vive l'Empereur ! Là encore les femmes les plus élégantes se disputent l'honneur de lui offrir un bouquet. Le cortège a peine à s'ouvrir un passage à travers la foule inlassable dans son ovation. A *Ancy-le-Franc*, le prince visite une forge, où le peuple et le clergé des localités voisines rivalisent d'enthousiasme avec les ouvriers, auxquels il laisse des marques de sa générosité. A *Montbard*, des habitants, le capitaine de la garde nationale en tête, prennent d'assaut la voiture présidentielle pour serrer les mains du chef de l'État en lui jurant un dévouement sans bornes. A *Viteaux*, *Sambernon*, *Pont-de-Passy*, *Velars-sur-Ouche*, les populations entières sont debout, et la calèche du chef de l'État n'y peut avancer. A *Dijon*, la foule se presse innombrable. Tout ce qu'il y a de voitures dans un rayon de quinze à vingt lieues a été mis à contribution. Le prince fait son entrée dans la ville, escorté par huit cent cinquante ouvriers des différents corps d'État qui lui offrent un drapeau enrichi de broderies et qui l'acclament. « Toutes ces ovations, dit le *Moniteur du soir* (1), ne sont que la monnaie de la grande explosion du 10 décembre. C'est pour la France la continuation électrique du mouvement qui au retour de l'île d'Elbe porta l'Empereur exilé du golfe Jouan aux Tuileries. Ne dirait-on pas que l'Empereur règne encore dans nos imaginations ? Tout ne prouve-t-il pas que Napoléon est plus vivant que jamais ? Aux grands peuples il faut de grands hommes et de grands noms. » On présente au prince un vieux soldat des armées impériales, qui, malgré ses vingt-deux blessures, n'avait pas reçu la croix ; il lui serre les mains, le décore et lui remet 500 francs. Il passe la revue des troupes et des gardes nationales. Sur une longueur de trois kilomètres il est acclamé par cent mille spectateurs. Il visite l'atelier de reliure et de gaufrage de M. Maître, où les ouvriers lui font un chaleureux accueil. Il se rend à la cathédrale, où il est reçu au son de l'orgue par le clergé en habits sacerdotaux ;

(1) 13 août 1850.

à l'Hôpital général ; à l'hospice Sainte-Anne, où il monte à la chambre de la supérieure malade. Dans la journée, il va aux environs, à *Fixin,* où M. Noisot, ancien officier de l'Empire, a fait élever une statue en bronze de l'Empereur. Le *Moniteur* (1) dit que Napoléon « est représenté sortant à demi de sa couche funèbre, soit que le statuaire ait voulu saisir le moment de sa résurrection chrétienne, soit qu'il ait entendu matérialiser sa sollicitude et son amour pour la France en nous le montrant les yeux fixés sur elle-même au sein du tombeau. Chaque année, ajoute la *feuille officielle*, 80,000 ou 40,000 *pèlerins* (*sic*) vont visiter ce monument remarquable. La comparaison était directe et prochaine, non avec la gloire immortelle de l'oncle, qui n'a jamais eu et qui n'aura jamais d'égale en ce monde, mais entre les services qu'il a rendus et ceux que son neveu a rendus à la France. Pendant deux heures, au milieu d'une foule compacte, le Président a pu entendre répéter mille et mille fois que le peuple le regarde aussi comme le sauveur de la patrie. Quiconque a assisté à ces scènes émouvantes en gardera un éternel souvenir. Le cortége serpentant sur le flanc du coteau, les acclamations d'un peuple tout entier, les salves de l'artillerie, tout donnait à cette fête un caractère à la fois grave et poétique, digne de la mémoire de l'Empereur, et digne aussi des pensées austères qui font battre le cœur de son neveu quand il s'agit des souvenirs de la gloire. » Quant au *Moniteur du soir* (2), il tire les conséquences : « Le sol du passé est déblayé ; ce qu'il faut, c'est la truelle. Le tour est revenu du principe d'autorité. L'empereur Napoléon fut l'homme de la révolution et l'homme du peuple en même temps qu'il était l'homme de l'autorité. L'empereur Napoléon, c'était la France moderne, la France de 1789 personnifiée. » Le prince s'avance jusqu'au pied du monument, il le regarde longuement, puis il prononce ces paroles : « Quand je suis venu, guidé par un sentiment pieux, visiter le monument érigé au martyr de Sainte-Hélène, je voulais rendre hommage au dévouement

(1) 17 août 1850.
(2) 16, 17 août.

respectueux qui en avait conçu le projet, et surtout à la pensée qui l'avait placé au sein de cette Bourgogne qui a montré tant d'héroïsme en 1814 pour la défense de l'Empereur, ou plutôt pour la défense des droits du peuple français, des droits de tous les peuples dont il fut jusqu'au bout le champion fidèle. » Le correspondant du *Times*, qui suit pas à pas le prince, mentionne que la réception à Fixin a été encore plus enthousiaste qu'à Dijon, si c'est possible. « Milliers sur milliers de gens de la campagne s'étaient donné rendez-vous pour venir à sa rencontre et le voir. Des centaines de jeunes filles et de jeunes femmes jetaient, tout le long de la route, des couronnes, des guirlandes et des bouquets de fleurs dans sa voiture. » Le Président revient à Dijon pour assister à un banquet où il répond à un toast du maire : « Le fleuve révolutionnaire tend à rentrer dans son lit, et la population de cette contrée naguère si agitée apprécie nos communs efforts pour rétablir l'ordre. Les gouvernements qui succèdent à des révolutions ont une tâche ingrate : celle de réprimer d'abord pour améliorer plus tard, de faire tomber des illusions et de remplacer par le langage d'une raison froide les accents désordonnés de la passion. » Le soir, il se rend au bal donné par la municipalité, et là il est « l'objet constant des témoignages les plus respectueux et les plus sympathiques ». Le nombre des personnes présentes à cette réception était considérable. Un tailleur de Dijon (1) avait confectionné à lui seul pour plus de 5,000 francs d'habits noirs. Quant aux gants, ils étaient introuvables. Deux jours avant l'arrivée du prince, les magasins étaient vidés. C'est ce qui fait dire au *National :* « Voulez-vous un habit noir? Un seul tailleur en a fait pour 5,000 francs ; il n'y a plus de gants à vendre. Les bouquets sont hors de prix, les jardins saccagés ; il n'y a plus de place dans les hôtels. On campe dans les rues, hors des murs. On guette le neveu de Napoléon au passage ; on se jette sur ses pas avec enthousiasme, avec délire. L'amour est insatiable. Pour être le neveu de l'Empereur, on

(1) Voir l'*Union provinciale de Dijon* du 12 août 1850.

est-on moins homme? Cinq cents heures d'ovations et d'enthousiasme, c'est trop, même pour un Bonaparte. On a aussi crié : « Vive la République! » Cette vile multitude est incorrigible. Elle rit des platitudes des courtisans et ne veut pas comprendre qu'après deux ans de chômage les hommes qui ont vécu toute leur vie dans la domesticité et l'abjection éprouvent le besoin d'essuyer de leurs baisers les bottes d'un maître. Partout des députations de femmes, partout des vieillards dont les pieds ont été gelés dans la campagne de Russie. L'aigle vole encore une fois de clocher en clocher. Louis-Philippe croyait vainement lui avoir coupé les ailes à Boulogne lorsque Louis-Napoléon l'y rapportait sur son épaule. » Le *National* n'est pas content ; il est même vexé *imo pectore*. Les démocrates sont toujours pareils ; ils ont du peuple plein la bouche : le peuple par-ci! le peuple par-là! les droits du peuple! la souveraineté du peuple! il n'y a que ça! Quand le populaire — que le sentiment guide — s'emballe sur un nom, alors, adieu les belles phrases, adieu les génuflexions devant l'idole, adieu les prosternations devant le dieu, devant le faux dieu! — L'*Union* (1) estime que le Président « tomberait dans une erreur profonde s'il prenait pour lui des manifestations qui ne sont pour la plupart que l'expression du besoin de l'ordre et le cri de tous les intérêts aux abois. Un nom qui rappelle de glorieux souvenirs ne suffit pas. Louis-Napoléon cherche le moyen d'agrandir son pouvoir ; mais ce pouvoir, en supposant qu'il eût la prétention de l'exercer à la manière de son oncle, l'écraserait de son poids. On ne ramasse pas une couronne sur les grandes routes. »

Le Président quitte Dijon le 14. Dans cette ville, à certains moments, les cris de : « Vive la République! » avaient été assez nombreux, comme ils l'avaient été à Montbard, comme ils le furent ensuite à Chalon-sur-Saône. Mais ce n'était qu'une note discordante dans une incontestable ovation. Il s'arrête à *Tournus*, où il répond au curé « qu'il s'estimerait toujours heu-

(1) 15 août.

reux que le clergé voulût bien le compter comme un des plus fermes soutiens de la religion ». A *Mâcon*, l'affluence était énorme ; des municipalités étaient venues de vingt lieues pour saluer le chef de l'État. Du bord de la Saône jusqu'au faite des maisons toute la longue ligne des quais était couverte de spectateurs. De Mâcon il se rend à Lyon en bateau (1) par la Saône. Malgré l'heure matinale de son départ (5 heures et demie), une foule considérable est venue l'acclamer. Sur les deux rives de la rivière les populations des différentes localités près desquelles il passe sont échelonnées et manifestent leur enthousiasme par des cris, par des salves de feu de mousqueterie. Il s'arrête à Thoisey, à Saint-Romain, à Belleville, à Beauregard (2), à Saint-Bernard, à Anse. Le maire de Thoisey lui adresse une allocution : « Prince, vous pouvez juger du dévouement des populations pour votre personne par l'empressement qu'elles ont mis à saluer votre passage. Elles se plaisent à reconnaitre en vous non seulement le neveu du grand homme, mais l'élu de la nation, celui qui ne cesse de faire d'infatigables efforts pour conserver les principes qui sont la base de toute société. De vous, Monseigneur, dépend le bonheur du monde ; nous sommes tous intéressés à ce que vous continuiez à régir les destinées de la France. » Et le Président de lui répondre : « Je n'ambitionne d'autre titre que celui de restaurateur de l'ordre. » Il aborde aussi à Trévoux, et, s'adressant à la compagnie de pompiers qui fait la haie, il dit : « Mes amis, ouvrez vos rangs pour que je me mêle à une population qui me reçoit si bien. » De Trévoux à Lyon, le voyage n'est qu'une ovation continuelle, qu'une longue manifestation napoléonienne entre deux lignes non interrompues de spectateurs. Le préfet du Rhône, M. A. de la Coste, avait adressé à ses administrés une proclamation où il disait notamment : « L'hôte

(1) Nommé *l'Hirondelle*.

(2) Au moment où le bateau accostait, un baigneur, dans le costume d'Adam, se dresse hors de l'eau, et, en regardant le prince, crie : Vive la République sociale! Comme on voulait lui faire un mauvais parti : « Arrêtez! s'écria le Président, il n'est pas étonnant qu'un sans-culotte soit partisan de la République sociale. » (Voir le *Pouvoir* du 20 août.)

illustre que vous attendez n'appartient à aucun parti, ne favorise aucune coterie. C'est le protecteur de tout ce qui sert de cœur le pays, le patron des vétérans de nos grandes guerres. C'est l'ancre de salut de l'industrie et de la propriété, l'ami de la ferme et de l'atelier; c'est l'élu de la France, le premier, le plus sincère représentant du peuple français. »

A son arrivée à Lyon, le 15, vers midi, il est reçu par le conseil municipal, au milieu des acclamations universelles (1). L'accueil est tel qu'il dépasse les espérances des amis de l'ordre, et, suivant le *Journal des Débats*, peut avoir une immense influence sur l'avenir du pays. Monté sur un cheval blanc, il fait son entrée à travers une foule que l'on compare à celle de Paris dans les jours de grandes fêtes publiques. C'était une forêt de têtes; c'étaient trois cent mille âmes réunies dans un espace assez resserré et acclamant le nom du chef de l'État. Il se rend d'abord à la cathédrale pour entendre la messe. Ensuite il passe en revue les anciens soldats, encore fort nombreux, qui crient : « Vive Napoléon! » et même : « Vive l'Empereur! » Il visite les différents hospices. Il va présenter ses devoirs à l'archevêque, et du balcon du palais archiépiscopal il se montre à la foule qui l'acclame. Enfin il assiste à un banquet donné à l'Hôtel de ville. Avant de se mettre à table, là encore il paraît au balcon, et immédiatement il est salué par un immense hourra. « Jamais, dit le *Moniteur*, pareil accueil n'avait été été reçu à Lyon par aucun souverain, ni par aucun prince. » Il répond au toast du maire : « Croyez-le bien, je ne suis pas venu dans ces contrées où l'Empereur, mon oncle, a

(1) Cependant les cris de : Vive la République! Vive la République démocratique et sociale! Vivent les rouges! A bas les aristos! se font aussi entendre. Dans une ville comme Lyon, il était difficile qu'il en fût autrement. Le *Salut public de Lyon* prétend que des bandes de quarante à cinquante individus, après avoir crié : Vive la République! sur un point, se portaient sur un autre et recommençaient le même manège. Le *Times* déclare « qu'il paraît établi qu'on a payé jusqu'à 10 francs par jour une voix forte et déterminée à bien crier : Vive la République! » On voit que des deux côtés c'est la même accusation. Des voix isolées ou peu nombreuses peuvent être soupçonnées de s'être vendues; mais quand il s'agit d'une population entière qui acclame, le soupçon ne peut même pas exister.

laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et passer des revues; le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sentiments et des besoins du pays. Je dois vous dire avec franchise ce que je suis et ce que je veux. Je suis non le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la révolution française. Fier de mon origine et de mon drapeau, je lui resterai fidèle; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi : *abnégation* ou *persévérance*. Des bruits de coup d'État sont peut-être venus jusqu'à vous, messieurs; mais vous n'y avez pas ajouté foi, je vous en remercie; les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation; mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas. Devant un danger général toute ambition personnelle doit disparaître; en cela le patriotisme se reconnaît comme on reconnut la maternité dans un jugement célèbre. A quel signe reconnut-on les entrailles de la véritable mère? Au renoncement à ses droits que lui arrache le péril d'une tête chérie. Que les partis qui aiment la France n'oublient pas cette sublime leçon; moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai. Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se ranimaient, je saurais les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. » On pouvait répondre au prince : Vous posez une question qui ne peut pas être posée; de par la Constitution, au bout de trois ans, n'étant pas rééligible, vous devez partir; vous n'avez donc pas à parler d'abnégation ou de persévérance; vous vous placez en face d'une alternative qui ne se présentera pas. — Le prince, il est facile de le voir, n'admet point cette thèse. Il entend se placer sur un autre terrain. Lorsqu'il parle d'abnégation ou de persévérance, il a en vue seulement, exclusivement, la volonté du peuple, contre laquelle,

suivant lui, rien ne peut prévaloir, et non la volonté de l'Assemblée. La Constitution n'est rien, la volonté du peuple est tout. *Vox populi, suprema lex!* Contre cette volonté du peuple il ne fera jamais rien. — Et en réalité il n'a jamais rien fait. Ceci n'est point une justification du coup d'État que nous condamnons; mais le 2 *décembre* n'a point été un attentat contre la volonté nationale, ç'a été un attentat contre la représentation nationale, alors que celle-ci n'était certainement pas l'image, la reproduction, le résumé de celle-là.

Le 16, dans la matinée, le Président visite l'école Lamartinière, deux ateliers, et assiste au banquet du commerce lyonnais où il dit : « ... Vous vous attendiez peut-être à rencontrer en moi un homme avide d'honneurs et de puissance, et vous voyez au milieu de vous un ami, un homme uniquement dévoué à son devoir et aux grands intérêts de la patrie... » Il passe une revue où il est salué par les vivats d'une foule immense. Ensuite il préside la cérémonie d'inauguration d'une caisse de secours mutuels et de retraites pour les ouvriers en soie : « Les sociétés de secours mutuels, dit-il, ont le précieux avantage de réunir les différentes classes de la société, de faire cesser les jalousies qui peuvent exister entre elles, de neutraliser en grande partie le résultat de la misère en faisant concourir le riche volontairement par le superflu de sa fortune, et le travailleur par le produit de ses économies à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui. Ainsi on réconcilie les classes et on moralise les individus. C'est donc ma ferme intention de faire tous mes efforts pour répandre sur la surface de la France des sociétés de secours mutuels; car, à mes yeux, ces institutions une fois établies partout seraient le meilleur moyen non de résoudre des problèmes insolubles, mais de secourir les véritables souffrances en stimulant également et la probité dans le travail et la charité dans l'opulence... » En signant le procès-verbal de la séance, le Président ajoute ces mots : « Plus de pauvreté pour l'ouvrier malade, ni pour celui que l'âge a condamné au repos. » Le soir, il assiste au banquet de la *Chambre de com-*

merce, où il dit : « Rétablir l'ordre et la confiance, maintenir la paix, terminer le plus promptement possible nos grandes lignes de chemins de fer, protéger notre industrie et développer l'échange de nos produits par un système commercial progressivement libéral, tel a été et tel sera le but constant de mes efforts... Plus vite notre pays rentrera dans les voies régulières, plus sûrement sa prospérité renaîtra, car, il est bon de le répéter, les intérêts matériels ne grandissent que par la bonne direction des intérêts moraux. C'est l'âme qui conduit le corps. Aussi se tromperait-il d'une étrange manière, le gouvernement qui baserait sa politique sur l'avarice, l'égoïsme et la peur (1). C'est en protégeant libéralement les diverses branches de la richesse publique ; c'est à l'étranger en défendant hardiment nos alliés ; c'est en portant haut le drapeau de la France qu'on procurera au pays agricole, commercial, industriel, le plus de bénéfices, car ce système aura l'honneur pour base, et l'honneur est toujours le meilleur guide... » A ce banquet, où tous les régiments de la garnison étaient représentés, depuis le simple soldat jusqu'aux grades supérieurs, il y avait aussi un vieux militaire. Le prince va à lui (2), lui donne une poignée de main et lui dit : « Mon brave, l'Empereur regardait les soldats comme ses enfants ; nous sommes donc tous parents par le cœur. » Et le vénérable troupier de répondre : « Oh ! oui ! que nous le sommes ! Comptez sur l'armée comme sur vous-même ! » Cet échange de propos est entendu de tous, et la musique se met à jouer l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* L'assemblée comprend et applaudit frénétiquement.

Le *National* (3) persifle toujours : « Rien n'y a manqué : ni les arcs de triomphe, ni les groupes de jeunes filles, ni les ouvriers en blouse, ni les gardes nationales avec des bouquets au bout du fusil, ni les feux de joie, ni les feux d'artifice, ni les feux de Bengale, ni les joutes sur le Rhône, ni le *Te Deum*

(1) Allusion au gouvernement de Juillet.
(2) *Moniteur du soir*, 21 août.
(3) 17 août.

de la cathédrale, ni le bal de la préfecture. Lyon n'avait pas vu pareille fête depuis le dernier prince qu'il a reçu. Tous les bâtons dorés, tous les transparents, toutes les girandoles, tous les oripeaux ont été extraits des magasins; on les a repeints, redorés, rajeunis. Le coq gaulois, substitué aux fleurs de lis par le dernier préfet de Louis-Philippe, a subi une nouvelle transformation et est devenu un aigle... Nous plaignons sincèrement M. Louis-Napoléon... Vivre dans le mensonge! savoir qu'ils mentent! et ne pas le dire! sourire à ces sourires de commande! écouter ces dithyrambes étrennés par Charles X! louer ces arcs de triomphe où les fleurs de lis reparaissent sous les aigles à la détrempe dont on les a surchargées! O métier de roi!... L'héritier de Napoléon... doit admirer au fond de l'âme la platitude de ses valets... » Cette colère du *National* prouve mieux que tous les comptes rendus à quel point l'enthousiasme était profond et général. Ce journal ajoute (1) : « ...Parisiens,... (à qui) ces acclamations ont-elles manqué? Il faut être bien effronté pour essayer de tirer parti de ces acclamations banales qui n'ont jamais fait défaut à personne. Cromwell disait le jour de son triomphe : Cette foule serait double si au lieu de me mener à Whitehall on me traînait à la potence! » L'*Univers* (2) n'est pas plus tendre pour le prince : « Les bulletins de voyage du Président se suivent... non moins sonores que d'autres bulletins qui en d'autres temps annonçaient d'autres victoires; car pour les amis et même pour les ennemis de M. Louis Bonaparte, ce sont bien des victoires qu'il remporte à la course des chevaux de poste et des locomotives. En général il y en a une par relais ou par station. Quelquefois l'avantage est disputé; mais le plus souvent l'auguste voyageur (pouvons-nous dire auguste? nous anticipons peut-être de quelques jours) n'a qu'à se montrer... Les cœurs sont émus, les vivats retentissent, M. le maire prononce un discours, les jeunes filles présentent des fleurs, le bon peuple crie... Une chose dont le *National* est

(1) 18 août.
(2) 19 août. — Veuillot.

bien content et qui relève ses espérances, c'est lorsqu'il pleut. Ah! dans ces moments-là il ne sait plus s'il n'est pas un peu dévot, et il bénirait de bon cœur le grand être qui mouille le cortège des tyrans. Mais les Élyséens taquinent le *National* et lui gâtent sa joie. Ils font remarquer que la pluie ne peut ralentir l'empressement des populations, et ils se demandent ce qu'ils ne sont pas en droit d'attendre d'un peuple qui se crotte pour les voir passer. Le *National* pare faiblement cette botte... S'il ne s'agissait pas de la France... ce serait une plaisante chose que l'odyssée présidentielle et la manière dont on la raconte... D'abord personne absolument ne serait en état d'en démêler le vrai caractère... Le Président est-il bien ou mal reçu?... Tombe-t-il de la pluie ou fait-il beau? Impossible de le savoir...Les Élyséens nient la pluie... à moins qu'elle ne tombe à torrents... Les républicains, s'il tombe une goutte d'eau, disent que c'est une averse, et que l'eau monte jusqu'à l'essieu de la voiture... Ces populations empressées et curieuses, que de fois déjà elles ont battu les chemins pour venir jeter une clameur sur le passage du maître! Ces bouquets... des jeunes filles, qui n'en a pas respiré le parfum, depuis les représentants de la première République jusqu'au locataire flegmatique de l'Élysée? Et ces harangues, est-ce que Louis-Philippe ne les a pas encore dans l'oreille?... Les paroles de M. le Président... sont toujours pertinentes et souvent fort adroites. Dans tout le volumineux recueil du dernier roi qui était maître en ce genre... il n'y a rien de mieux... que la réponse au maire de Lyon... » Et *Veuillot* termine ainsi son article : « Tout ce qui se fait dans ce voyage peut se résumer en un court dialogue. *Une voix :* Je voudrais prendre! *La foule :* Prenez! *La même voix :* Je prendrai ce que vous voudrez me donner! *La même foule :* Nous vous donnerons ce que vous voudrez prendre! » — La *Presse* (1) déclare que l'enthousiasme n'existe que dans les dépêches des préfets, et que la différence est grande entre la vérité vraie et les tableaux esquissés par

(1) 16, 17 août.

les Homères de l'épopée napoléonienne. L'*Ordre* estime que si les moyens irréguliers sont hautement désavoués, le but reste le même. L'*Assemblée nationale* (1) dit que toutes les paroles du Président sont marquées d'un esprit de grande et sérieuse politique, mais qu'il y règne une personnalité absorbante... « Jamais le *moi* humain et l'héritage d'un nom historique n'ont pesé d'un plus grand poids et ne se sont plus heureusement nuancés dans la parole. Cette forme est peut-être sans exemple... (mais) pourquoi ce mélange de souveraineté populaire et de trône impérial?... »

Le *Pays* (2) entonne un chant de victoire... « Le voyage de Louis-Napoléon remplira le but qu'il s'est proposé. Partout l'autorité est reconnue, acclamée, respectée dans sa personne. Les uns saluent en lui le neveu de l'Empereur, les autres l'élu du 10 décembre, tous le chef de l'État; c'est là un fait positif, irrécusable... Voyez ces masses de laboureurs, d'ouvriers, d'hommes habitant les plaines ou peuplant les montagnes, tous accourant... tous criant, tous acclamant le prince, tous répondant à ses paroles par l'enthousiasme et entourant son gouvernement naissant de sympathies nationales. Que l'on se demande ensuite si la prorogation des pouvoirs présidentiels en 1852 est une utopie! » Le *Constitutionnel* (3) ne craint pas de dire : « *Ça ira tout seul :* ces mots expriment sous une forme vulgaire l'idée que Louis-Napoléon s'est faite de son propre avenir, la confiance dans laquelle il n'a cessé de vivre depuis son avènement au pouvoir... Il a pensé... (que)... la France ne pourrait pas dire au bout de trois ans à cet élu qui l'aurait gouvernée selon son cœur : Je suis content de vous, allez-vous-en! (mais) qu'au contraire la France ferait spontanément avec lui un nouveau contrat... » M. de Lamartine, dans le *Conseiller du peuple* (4), approuve le discours de Lyon... « Tout fait croire qu'il a choisi le beau rôle, le rôle de la probité d'ambi-

(1) 19 août.
(2) 21 août.
(3) 20 août.
(4) Numéro d'août.

tion, le rôle d'abnégation, si on la lui commande... Il n'y a rien à dire à de telles paroles, il n'y a qu'à les admirer et à en prendre acte dans la mémoire des hommes de bien... Un mot seulement est de trop dans ce discours, c'est le dernier... La France ne s'est aliénée à personne... »

Les journaux antiprésidentiels prétendent que les cris de : Vive la République! ont été très nombreux. Le *National* (1) va bientôt déclarer à son tour que le voyage du Président a été une grande manifestation républicaine (2). Le *Pouvoir* (3) dit : « ... Le moyen (de savoir la vérité, de savoir si c'est la République qu'on acclame) est facile : qu'on interroge directement (les populations), qu'on fasse appel au pays, vous verrez ce qu'il vous répondra. Le voulez-vous? Parlez! Quant à nous, nous sommes tout prêts à tenir l'enjeu! » Le *Times* (4) fait cette remarque judicieuse qu'aux yeux du peuple français il a le mérite d'être un prince sans être un Bourbon, et d'être le chef de la République sans être républicain. « Il a montré beaucoup de jugement et de dextérité en profitant de sa position particulière. Il est évident que dans son excursion actuelle les appellations d'ordinaire réservées à la royauté ont sonné... à ses oreilles, et aucune allusion à la stabilité de la République n'est sortie de ses lèvres... surtout dans sa harangue parfaitement préparée de Lyon... Il fait ce qu'il peut... pour mériter la confiance et la gratitude du peuple. Il est le seul en France qui fasse exactement ce qui lui convient et ce qui convient à la nation, et notre conclusion est qu'il a une nouvelle chance de conserver et augmenter un pouvoir que les autres sont presque aussi empressés de lui conférer qu'il l'est lui-même de l'accepter. »

De Lyon, le Président se rend à Lons-le-Saunier. A chaque relais de poste il passe sous un arc de triomphe, notamment à

(1) 30 août.

(2) Le *Moniteur du soir* dit en parlant du *National* : « On a peine à concevoir une aussi audacieuse impudence... Il est impossible de mentir avec plus de cynisme. »

(3) 21 août.

(4) 22 août.

Miribel, à Montluel, à Chalamont. Dans toutes les communes les maisons sont garnies de feuillages, et les populations entières sont là qui saluent et qui acclament. Il s'arrête à Bourg, où le peuple semble n'avoir qu'une seule voix pour lui faire une ovation inoubliable. Toutes les fenêtres sont garnies de femmes qui agitent leurs mouchoirs. Le Président passe une revue. La foule des cultivateurs en blouse, qui l'entourent, le touchent, lui pressent les mains. Et l'on crie : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Ces vivats se renouvellent au moment du départ (1). De Bourg jusqu'à la préfecture du Jura, les gardes nationales avec drapeaux et bannières sont échelonnées sur la route.

De Lons-le-Saunier, en passant par Dôle, où a lieu une revue, il va à Besançon. A partir de ce moment, l'accueil fait au prince n'est plus le même. Le ton des relations du *Moniteur* baisse. On rencontre de l'opposition. Au bal de la Halle, à Besançon, où le prince a voulu se rendre malgré les avertissements de la police (2), il est poussé, bousculé, sinon violenté, par un groupe compact d'individus qui veulent l'obliger à crier : Vive la République ! La mêlée est telle que les gendarmes doivent intervenir, et ceux-ci ne parviennent à le dégager qu'après de grands efforts. Le général Castellane va jusqu'à mettre l'épée à la main. Le *Moniteur* semble même dire que la vie du prince a été en danger, puisqu'il mande que les conséquences de cette bagarre « auraient pu être désastreuses ».

Ensuite les étapes successives du Président sont : *Belfort*; *Mulhouse*, où les femmes aux fenêtres font pleuvoir des bouquets sur la voiture présidentielle ; *Colmar*, où la réception est froide, où même quelques cris hostiles se font entendre, où un sentiment pénible règne durant toute la revue par suite de l'abstention d'un certain nombre d'officiers de la garde nationale, où le prince ne croit pas devoir assister au bal donné par

(1) *Courrier de l'Ain* du 19 août.

(2) Le commissaire de police vient le trouver et lui dit : « Mon devoir et mon honneur m'obligent à vous prier de ne point aller au bal ; il y a un complot contre votre personne. » Il répond : « Je m'en rapporte à la sympathie des habitants et j'y vais ! » (Voir les *Débats* du 22 août.)

la municipalité; *Strasbourg*, où l'accueil de la garde nationale n'est pas unanimement favorable; où le prince répond au président de la chambre de commerce qui a dit dans un toast que « le commerce et l'industrie reprirent courage lorsque le grand acte national du 10 décembre vint inaugurer une ère nouvelle » : « Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi? Non, j'ai respecté et je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir de faussé ou d'hostile; si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme. Je ne connais rien au dessus du devoir. » Rien de ce qui tombe de cette bouche n'est banal; ses déclarations ont une tournure décidée et une allure fière qui entraînent et qui captivent. Le prince se complaît à répéter qu'il respectera la Constitution. Il semble qu'il s'engage hardiment, irrévocablement, car, s'il vient à violer cette Constitution, ne pourra-t-on pas lui dire : « Mais c'est vous-même qui avez déclaré que vous êtes un malhonnête homme? » Seulement, répétons-le, quand il prononce ces paroles téméraires, l'étoile brille, et elle brille si fort qu'elle l'aveugle; il n'admet pas qu'il puisse jamais cesser d'être le chef de l'État; il peut donc s'engager sans crainte. C'est plus tard, et c'est peu à peu que, dominé par l'idée fixe d'une mission providentielle à remplir, il s'abandonnera jusqu'à croire, et à croire sincèrement, que son devoir, son serment, son honneur n'exigent qu'une chose : le respect de la volonté du peuple, et non le respect antipatriotique d'une Constitution baroque.

De Strasbourg le Président gagne *Phalsbourg*, où on a dressé un arc de triomphe et où on l'acclame; puis *Sarrebourg*, où il est accueilli avec enthousiasme par les populations rurales venues de plus de huit lieues à la ronde. A *Dieuze*, il passe sous un arc de mousse et de sel gemme. A *Lunéville*, il assiste à la revue des troupes de la garnison et décore de sa main un

ancien cuirassier qui à la Bérésina avait sauvé l'étendard de son régiment... A *Nancy*, un grand nombre d'ouvriers se portent à sa rencontre et le reçoivent en disant : « Le Président est notre ami, il est le sauveur de la France. A lui nos bras, notre dévouement. Vive Napoléon! » Un groupe de jeunes filles vêtues de blanc lui offre un bouquet; il embrasse l'une d'elles. Au banquet comme à la revue, s'il est acclamé, pourtant quelques cris hostiles se font entendre. A *Pont-à-Mousson*, le juge de paix lui adresse une allocution (1) qui se termine ainsi : « Tous les bons citoyens ne forment plus aujourd'hui qu'un même souhait, c'est que la durée du pouvoir se prolonge entre vos dignes mains. » A *Metz*, l'affluence est énorme; le cortège ne peut aller qu'au pas; même à chaque instant il est arrêté par de véritables avalanches humaines (2) rompant les rangs de la cavalerie, séparant les voitures. Toutes les fenêtres sont pavoisées. A la préfecture, le Président reçoit les autorités. Pendant le défilé, des officiers de la garde nationale crient : « Vive la République et RIEN que la République! » Immédiatement le prince, faisant preuve d'une rare présence d'esprit, leur dit : « Veuillez vous arrêter, messieurs, et faire un peu de silence. Il n'est pas d'usage de proférer des cris dans la réception des autorités. Cependant plusieurs d'entre vous viennent de crier : Vive la République! Si ce sont des conseils que vous voulez me donner, je n'en ai pas besoin, mes actes répondent assez haut; si ce sont des leçons, je n'en reçois de personne. » A cette réception on remarquait les hauts fonctionnaires envoyés par le roi de Prusse, le roi des Pays-Bas et le roi des Belges pour complimenter le Président. Pendant la revue, trois manifestations distinctes se produisent : la garde nationale crie : Vive la République! la foule : Vive le Président! l'armée : Vive Napoléon! — Le prince visite l'arsenal, l'hôpital militaire, l'hospice civil, l'école d'application, les casernes. Au Cercle agricole, il dit : « (L'agriculture) est la nourrice et la défense (de la patrie)... Je n'ai qu'un regret... c'est que mes moyens pour lui venir en aide soient

(1) Voir le *Moniteur*.
(2) Voir le *Journal des Débats*.

toujours bien au-dessous des désirs de mon cœur... » A *Moulin-lez-Metz*, à *Charney*, à *Conflans*, à *Gravelotte*, à *Etain*, les habitants ont élevé des arcs de triomphe. A *Verdun*, vingt jeunes filles lui offrent des dragées sur un plat d'or; les rues sont transformées en jardins, les fenêtres en corbeilles de fleurs; pourtant là encore, pendant la revue, le cri de : Vive la République! est souvent proféré.

Mais à partir de Verdun le voyage n'est plus qu'une perpétuelle ovation; partout les conseils municipaux, les gardes nationales, le clergé viennent joindre leurs hommages aux acclamations du peuple. A *Châlons*, la ville est illuminée, la réception est enthousiaste. A *Reims*, il en est de même; à l'archevêque qui le complimente et le remercie des services qu'il a rendus à l'ordre et à la religion le prince répond qu'on peut compter sur lui pour honorer la religion et défendre la cause également sacrée de la société, de la civilisation et de l'ordre, et annonce que Sa Sainteté le Pape vient de lui accorder les trois chapeaux de cardinal par lui demandés, et que le premier est destiné à l'archevêque de Reims. Le *maire* lui souhaite la bienvenue en ces termes : « Notre population tout entière et celle de nos environs vont se précipiter sur vos pas... c'est une grande et généreuse pensée que celle qui vous porte à vous rendre au sein des populations pour en pénétrer l'esprit, en reconnaître les intérêts, en étudier les besoins... » Le *président de la chambre de commerce* lui dit : « Au désordre menaçant ont succédé la confiance dans le présent et l'espoir dans l'avenir... » Le *président du tribunal de commerce :* « Le tribunal est heureux de s'approcher de celui qui s'est consacré au grand œuvre du salut public de la France, de celui dont la main sage et prudente a su jusqu'à présent conjurer les dangers qui menaçaient notre belle patrie... Les services éminents que vous avez déjà rendus à la grande cause de l'ordre sont la garantie des efforts que vous continuerez à faire pour assurer le bonheur de la France... Vous parviendrez à atteindre ce but tant désiré et vous acquerrez ainsi des titres immortels à la reconnaissance du pays. » Le prince répond « qu'il n'y a de

véritable progrès que celui qui s'appuie sur l'ordre... » Après avoir passé la revue des gardes nationales, le Président assiste à un banquet où le maire lui adresse un nouveau discours : « Lorsque l'année dernière les populations de nos contrées se portaient au-devant de vous, elles étaient entraînées par le prestige du plus grand de tous les noms modernes... Depuis cette époque vous avez acquis bien des titres personnels à notre reconnaissance; vous avez rendu au pays le calme et la tranquillité, combattu les factions, ramené la confiance et travaillé avec persévérance et fermeté à détruire les causes d'agitation et de désordre. » — Se douterait-on, à lire tous ces discours, qu'il existait en France une Assemblée législative, une Représentation nationale? — Le Président répond au maire : « Notre pays ne veut que l'ordre, la religion et une sage liberté. Partout j'ai pu m'en convaincre, le nombre des agitateurs est infiniment petit et le nombre des bons citoyens infiniment grand. Dieu veuille qu'ils ne se divisent pas. C'est pourquoi, en me retrouvant aujourd'hui dans cette antique cité de Reims, où les rois, qui représentaient aussi les grands intérêts de la nation, sont venus se faire sacrer, je voudrais que nous puissions y couronner non plus un homme, mais une idée, l'idée d'union et de conciliation dont le triomphe ramènerait le repos dans notre patrie déjà si grande par ses richesses, ses vertus et sa foi. » Le Président s'arrête encore à *Épernay*, à *Château-Thierry*, à *Meaux*, où il passe en revue les gardes nationales de ces villes; puis il arrive à Paris (1), où une foule immense sur tout le parcours l'accueille par les cris de : Vive la République! et : Vive le Président! Près de l'Élysée, les cris de : Vive Napoléon! sont très vifs et très nombreux; on entend même celui de : Vive Napoléon II! Ce qui fait dire à l'*Opinion publique* (2) : « Il y avait une manifestation préparée d'avance... Est-ce que c'est pour organiser l'œuvre des secours mutuels que la *Société du Dix-Décembre* concerte des manifestations sur la voie publique? »

Le prince venait de jouer une partie difficile, et, somme

(1) « Au débarcadère, quelques cris de : Vive l'Empereur! » (*Siècle*, 29 août.)
(2) 31 août.

toute, il l'avait gagnée. Il avait montré beaucoup de force de volonté et beaucoup de courage en accomplissant ce périlleux voyage dans des contrées où il savait qu'il rencontrerait de nombreuses et ardentes hostilités, et où sa popularité pouvait sinon sombrer, du moins recevoir une profonde atteinte. Aussi le *National* (1) lui-même ne pouvait s'empêcher de museler pour un jour son opposition systématique et de dire : « Toute politique à part, nous rendons justice aux qualités personnelles de M. le Président. Nous savons qu'il est brave, et si les deux entreprises de Boulogne et de Strasbourg ne prouvaient suffisamment qu'il sait payer de sa personne, nous regarderions son voyage au milieu de populations en majeure partie socialistes comme une preuve irrécusable qu'il a de la fermeté dans le caractère et de la décision dans l'esprit... » Les *Débats* (2) donnent la même note : « Ce qu'il dit et ce qu'il fait portent généralement le caractère d'un grand sens comme celui d'une incontestable honnêteté... Il est allé courageusement au-devant du mal, il est allé porter non point la guerre, mais le langage et l'image de l'autorité là où le principe de l'autorité était le plus méconnu, le plus outragé, le plus ébranlé. Il ne pouvait compter sur un accueil sans mélange, mais c'est une raison nouvelle de rendre justice à la résolution et au sang-froid qu'il a montrés. Il a encouragé et raffermi des idées d'ordre en montrant que l'ordre avait un représentant décidé à le maintenir... On ne saurait contester au Président une qualité toujours populaire en France, le courage, et sous ce rapport il a acquis pendant sa récente tournée de nouveaux titres à la sympathie des masses... En même temps il a donné par la mesure de ses paroles des gages à la confiance publique. »

Au contraire, les autres journaux de l'opposition affirment que le voyage a tourné contre le Président. L'*Événement* (3) soutient qu'il a été très froidement accueilli. L'*Union* (4) dit :

(1) 28 août.
(2) 30 août.
(3) 26 août.
(4) 2 septembre.

« Le voyage a des conclusions directement opposées à celles que l'on croyait en faire sortir; à la place d'une marche triomphale, on voit un succès fort contesté. » La *Presse* (1) déclare que « depuis l'embarcadère de Strasbourg jusqu'à l'Élysée l'acclamation républicaine s'est prolongée sans interruption, sur toute la ligne... Voilà ce que cent mille personnes ont entendu comme nous. M. Louis-Napoléon a retrouvé à Paris ce qu'il a rencontré dans tous les départements... la réprobation des aventures, le respect des institutions. »

Les journaux bonapartistes, eux, chantent victoire. C'est le *Constitutionnel* (2) : « Le scrutin du 10 décembre s'est traduit de nouveau dans l'empressement et l'enthousiasme des populations rurales. Il n'y a pas à contester l'invariable entraînement des campagnes pour l'élu du 10 décembre. Louis-Napoléon aura encore gagné quelque chose de plus à communiquer en personne avec la France. Il a eu cet avantage de montrer ce qu'il y a en lui d'intelligence et de cœur. Les démocrates prétendaient qu'on ne l'avait choisi que pour son nom, il a prouvé une fois de plus qu'il se recommandait par autre chose que par quelques lettres de l'alphabet. Il y a longtemps que dans des allocutions officielles la France n'avait entendu de si grandes et si nobles pensées exprimées dans un si grand et si noble langage. Et les illustres écrivains de la démagogie pourraient être mis au défi de faire de tels discours... » C'est la *Patrie* (3) : « Il n'y a qu'une voix sur la sagesse, la dignité, la résolution qu'a montrées le Président dans le voyage qu'il vient d'accomplir. » C'est le *Moniteur du soir :* « ... Le mouvement est donné; Louis Bonaparte a mis l'ordre sous le patronage de la gloire, il est considéré comme le libérateur providentiel de la grande nation au même titre que l'Empereur. Voilà ce que j'entends répéter partout. Les Francs-Comtois comme les Bourguignons et les Lyonnais sentent au visage le souffle napoléonien... »

(1) 30 août.
(2) 31 août.
(3) 1er septembre.

La *Gazette de Leipzig* dit : « Louis-Napoléon est toujours ce même homme calme, réfléchi... le prestige de son nom lui attire des millions de cœurs. C'est pour lui un héritage historique, et le Président ne s'en montre pas indigne. Tout le prouve, les actions et le courage avec lequel, dédaignant tous les avertissements, il a visité les départements socialistes... » Écoutons le *Times* : « La réception faite à Louis-Napoléon partout où il a passé a été vraiment royale. Une tête couronnée n'aurait pas reçu de plus grands honneurs. L'enthousiasme que sa présence excitait parmi les populations des campagnes qui bravaient des fatigues fort dures parfois, pour le voir ne fût-ce qu'un instant, provenait d'un double sentiment, celui d'une admiration profonde et vivace pour le chef de la famille, et l'espérance que le représentant de l'Empereur les préserverait des spoliations et du terrible gouvernement de la première République... La fermeté qu'il a su déployer dans plus d'une circonstance difficile, son incontestable présence d'esprit, son calme en des circonstances pénibles ou désagréables, l'absence totale de rancune ou de mauvaise humeur quand on essayait de lui adresser une insulte, ou d'orgueil au milieu des ovations dont il était l'objet, sa sérénité en toute occasion, sa modestie lui ont gagné bien des cœurs... Je pourrais citer l'opinion d'une personne distinguée qui certainement n'est pas bonapartiste et qui est convenue avec une franchise qui l'honore que ce voyage a grandi énormément Louis-Napoléon... »

— Après avoir visité l'est de la France, le Président se rend dans l'Ouest. Il part le 3 septembre pour assister à Cherbourg à une grande revue navale. La veille, il avait été à Saint-Cyr, où, en le recevant, le général Alexandre, commandant l'École, s'était écrié : « Élèves de l'École militaire, répétez avec moi ce cri qui faisait tressaillir la France il y a quarante ans : Vive Napoléon! » Et le bataillon acclame le prince avec enthousiasme. Le voyage dans l'Ouest se fait en voiture. A *Nanterre*, à *Saint-Germain*, à *Meulan*, à *Triel*, à *Mantes*, à *Bonnières*, dans

toutes les localités traversées, ce n'est qu'arcs de triomphe, rues pavoisées, groupes de jeunes filles en blanc qui offrent des bouquets, populations entières qui le saluent de vivats continus. A *Évreux,* toutes les communes environnantes sont là avec leurs municipalités et leurs gardes nationales. Des fenêtres pavoisées toutes les femmes agitent leurs mouchoirs et jettent des fleurs au Président, dont la voiture n'est bientôt plus qu'un immense bouquet, et que la foule empêche d'avancer. Le maire l'assure du dévouement et « au besoin du concours » de ses concitoyens. On peut compter sur eux comme ils comptent sur le prince. L'évêque, Mgr Olivier, lui dit : « La France reconnaissante, en vous offrant ses hommages, ne fait qu'accomplir un acte de gratitude. » Le Président répond : « La religion et la famille sont avec l'autorité et l'ordre les bases de toute société durable. Le but constant de mes efforts est d'affermir ces éléments essentiels du bonheur et de la prospérité du pays. Je suis heureux du concours de tous les hommes éminents du pays et du vôtre en particulier. Je vous remercie des assurances que vous me donnez au nom du clergé, dont j'apprécie le bon esprit. » A *Beaumont-le-Roger,* les habitants criaient encore, que la calèche présidentielle avait disparu. A *Bernay*, la foule, dit le *Moniteur*, était vraiment miraculeuse. Tout le monde voulait approcher du neveu de l'Empereur. Après avoir passé la revue des gardes nationales, il reçoit le conseil municipal qui le harangue : « Riches, pauvres, ouvriers de la campagne, tous, nous saluerons d'un cri unanime l'illustre représentant d'une famille qui dans l'espace d'un demi-siècle a déjà deux fois sauvé la France... » A *Lisieux*, c'est du délire. Un homme du peuple s'avance (1) : « Prince, permettez à un enfant de Lisieux de vous offrir cette couronne. » « Je ne suis pas prince, répond le Président, mais bien votre ami, l'ami du peuple. » Et les applaudissements d'éclater de toutes parts. A *Caen* (2), l'entrée est triomphale. Les autorités

(1) Lettre du sieur Pillon, 9, faubourg Montmartre, au rédacteur du *Pouvoir*.
(2) Au-dessus du fronton du portail, à la préfecture de Caen, il y avait un immense transparent sur lequel était écrit : Vive le Président! et sur les deux

lui souhaitent la bienvenue. Il répond au maire que « sans la stabilité du pouvoir il n'y a ni ordre ni prospérité possibles ». M. d'Houdetot, ancien pair de France, président du conseil général, lui dit : « La population du département est pénétrée de reconnaissance pour vous qui avez arrêté l'anarchie... » *L'évêque de Bayeux* : « Si le Ciel exauce nos vœux, Monseigneur, la religion et la France béniront *à jamais* votre gouvernement... » Le Président remercie le prélat de ses vœux, et ajoute : « Je ne doute pas qu'avec vos bonnes prières et celles de votre clergé ils ne soient exaucés... » Au banquet donné par la municipalité le maire, *M. Thomine-Desmazures*, lui porte un toast : « A celui qui n'a gardé le souvenir de ses malheurs que pour proclamer du haut des murs de Ham le devoir rigoureux de l'obéissance aux lois. » Le Président répond : « Ce qu'on acclame en moi, c'est le représentant de l'ordre et d'un meilleur avenir; je suis heureux d'entendre dire : Les mauvais jours sont passés; nous en attendons de meilleurs. Aussi, lorsque partout la prospérité semble renaitre, il serait bien coupable, celui qui tenterait d'en arrêter l'essor par le changement de ce qui existe aujourd'hui, quelque imparfait que ce puisse être. De même si des jours orageux devaient paraître et que le peuple voulût imposer un nouveau fardeau au chef du gouvernement, ce chef à son tour serait bien coupable de déserter cette haute mission. Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Tâchons maintenant de régler les affaires du pays, accomplissons chacun notre devoir. *Dieu fera le reste !* » — Le prince tenait là un langage nuageux, énigmatique; au fond, c'était toujours la même pensée : Non, je ne ferai pas de coup d'État; mais, si le peuple le veut, il n'est pas possible que tous les obstacles à la continuation de mon pouvoir ne disparaissent point.

A *Bayeux*, comme à *Isigny*, tout est en fête, toutes les maisons sont ornées, tous les habitants sont sur pied; au passage du prince, c'est une longue manifestation d'allégresse et

côtés du portail un écusson où se trouvait le chiffre *L. N.*, ce qui faisait dire à un loustic : « Si Hélène a perdu Troie, il faut espérer que la République se sauvera sans L. N. »



d'amour. A quatre kilomètres de Cherbourg, vingt-cinq maires à cheval, ceints de leur écharpe, sont venus à la rencontre du prince, dont ensuite ils précèdent la voiture. A l'entrée de Cherbourg, le maire de la ville dit au Président : « C'est ici le lieu même où nos concitoyens eurent l'honneur de complimenter en 1811 le grand homme dont le génie avait compris Cherbourg. Le maire lui adressa cette courte allocution : « Nous vous recevons mal, mais nous vous aimons bien. » Nous tiendrons le même langage. » — Au président de la chambre de commerce qui déclare que le rétablissement de l'ordre est dû à la sagesse du chef de l'État, le prince répond qu'il entend avec satisfaction attribuer l'amélioration des affaires à la marche suivie par le gouvernement. — Il reçoit deux cent cinquante anciens officiers, sous-officiers et soldats de l'Empire, avec lesquels il s'entretient familièrement, en leur faisant une distribution d'argent. Il passe une revue des troupes, une revue de l'escadre, qui lui fait un accueil des plus chaleureux. Au banquet de la municipalité, il répond au toast du maire : « Ces résultats tant désirés ne s'obtiendront que si vous me donnez le moyen de les accomplir, et ce moyen est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de l'avenir. Pourquoi l'Empereur malgré la guerre a-t-il couvert la France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque pas ? C'est qu'indépendamment de son génie il vint à une époque où la nation fatiguée de tant de révolutions lui donna le pouvoir nécessaire pour abattre l'anarchie, combattre les factions et faire triompher à l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays. Ne l'oublions pas, une grande nation ne se maintient à la hauteur de ses destinées que lorsque les institutions elles-mêmes sont d'accord avec les exigences de la situation politique et de ses intérêts matériels. » L'allusion était bien transparente ; l'invite était à peine voilée : il est urgent, il est nécessaire d'apporter des changements au pouvoir exécutif.

De Cherbourg, le Président va à Saint-Lô. C'est toujours la même foule. C'est toujours le même enthousiasme. Le maire,

M. Ernest Dubois, lui dit : « Vous trouverez partout sur votre passage une population empressée de saluer non pas seulement le chef de l'État, mais l'héritier d'un nom à jamais glorieux, mais bien encore l'élu de la nation, celui dont l'avènement au pouvoir a été le signal d'un retour heureux vers l'ordre, celui enfin qui par la sagesse et la fermeté de son gouvernement a su en imposer aux factions, vaincre l'anarchie et raffermir ainsi sur ses bases la société si fortement ébranlée par tant de secousses révolutionnaires. » Il passe la revue des gardes nationales de la contrée et assiste à un défilé de huit mille paysans criant : Vive Napoléon! A *Coutances*, arc de triomphe monumental. A la cathédrale, l'évêque félicite la France et la religion de l'avènement de Louis-Napoléon et proclame le vœu du clergé que le pouvoir lui soit conservé. A *Granville*, nouvel arc de triomphe. Vingt-deux jeunes filles vêtues de blanc lui présentent des fleurs. L'une d'elles lui adresse un compliment : « Votre nom, prince, nos mères nous l'ont appris : c'est l'illustration, c'est la gloire! » A *Avranches* (1), le maire lui souhaite la bienvenue en déclarant qu'il est la « personnification la plus haute de l'ordre, de la gloire nationale, et de la plus ardente sollicitude du sort des classes souffrantes... » Au banquet, ce magistrat dit : « Jetons un regard en arrière, rappelons-nous ce qu'était notre France bien-aimée à l'époque du 10 décembre, voyons ce qu'elle est aujourd'hui, et c'est avec effusion, c'est du fond de nos cœurs que nous portons un toast au Président de la République, car boire à sa santé, c'est boire au repos, au salut, au bonheur de la France. » A *Falaise*, quarante mille personnes font la haie sur le passage du prince. A *Argentan* (2), le maire, M. Berryer-Fontaine, le harangue : « L'élection vous a jeté au milieu de la tempête, vous avez saisi le gouvernail en habile pilote et maîtrisé la fureur des flots. » M. de Charencey, président du conseil général, lui dit à

(1) Arc de triomphe avec cette inscription : *A Louis-Napoléon, le sauveur de la France!* On crie : Vive l'Empereur! A *Condé* de même.

(2) Plusieurs centaines de personnes passent la nuit en plein air. Dans les hôtels il y a jusqu'à cinq lits dans la même chambre.

son tour : « Vous seriez trop modeste si dans cette grande curiosité populaire dont votre personne est l'objet vous ne voyiez que le désir de connaître l'héritier d'un nom illustre ou même l'élu de six millions de suffrages. Un sentiment plus élevé, celui de la reconnaissance publique, a mis en mouvement ces masses imposantes. Quand la patrie éperdue vous remit ses destinées, quand votre nom résonna à toutes les oreilles françaises, comme brille aux yeux des navigateurs le phare lumineux qui signale l'écueil et la voie du salut, notre pays sortait d'une des plus terribles secousses qu'il ait jamais ressenties; les fondements de la société avaient été mis à nu; il n'était plus question de vérités politiques, car les vérités sociales même avaient été bouleversées. Aujourd'hui la société est rétablie sur ses bases, la barbarie est refoulée au fond des cœurs pervers, la loi est respectée, la religion, ce bien suprême des peuples, est protégée, honorée. Il suffit à nos populations de se souvenir et de comparer; et voilà pourquoi des milliers d'hommes, réunis en cet instant dans une pensée commune, voudraient pouvoir dire dans un cri unanime : Honneur à celui qui... poursuit courageusement la grande mission de sauver le peuple. La gratitude, la bénédiction universelle vous suivront toujours dans cette voie... »

« Le voyage du Président, dit l'*Union* (1), est une quête d'autorité. On lui parle comme à un roi, il répond comme un roi. Le Président est prince, il est souverain, il est empereur! Voilà la pensée du voyage. Quoi donc! la France s'est mystifiée elle-même; c'est ce qu'on espère. Nous ne craignons certes rien de bien sérieux de ces velléités enfantines de domination, nous savons trop bien par l'histoire que ce n'est pas de la sorte que César ou Cromwell arrivent à la tyrannie. Que veut-on? La République paraît-elle impossible? il faut le dire. Ou bien la dictature paraît-elle une condition nécessaire de la République? il faut l'avouer... M. Bonaparte, quelle que soit la grandeur du nom qu'il porte, ne doit qu'à ces habitudes (monarchi-

(1) 12 septembre.

ques) l'appareil des solennités qui accompagnent son voyage. Tout autre président, s'appelât-il Brutus, voyagerait parmi des pompes égales. Il nous faut donc laisser ces jeux suivre leur cours... » La *Gazette de France* (7 septembre) ne comprend pas l'esprit qui porte le Président à imiter les traditions de l'Empire dans les voyages que Napoléon faisait à travers les départements. Simple fonctionnaire exécutif, il ne peut ni ouvrir un canal ni faire abattre un arbre. A quoi aboutissent donc ces voyages qui se passent en vains discours et en inutiles toasts, où l'on offre à la France le triste spectacle d'un Tantale du pouvoir?

Le retour du Président s'effectue dans une véritable ovation. A *Rey*, à *Aigle*, à *Évreux*, arcs de triomphe, foule immense, cris unanimes de : Vive Napoléon! — A *Bonnières*, il prend le chemin de fer et arrive à Paris à onze heures du soir. Du débarcadère jusqu'à l'Élysée, la foule est énorme. A la gare, quand le Président paraît, on entend de nombreux cris de : « A bas les rouges! A bas les blancs! A bas la République! Vive Napoléon! Vive l'Empereur! » Les spectateurs qui protestent et qui crient : « Vive la République! » sont malmenés, bousculés, violentés. Des bagarres se produisent, des luttes s'engagent, des coups sont échangés. Mais les bonapartistes sont de beaucoup les plus forts.

Le *National* (1) dénonce ces faits à la justice, qui d'ailleurs est saisie : il accuse la *Société du Dix-Décembre* d'avoir enrégimenté plusieurs centaines d'individus sans aveu, de les avoir armés de gourdins et de les avoir déchaînés sur les citoyens qui assistaient paisiblement à l'arrivée du prince. L'*Événement* (2) qualifie ce qui s'est passé de monstrueux, de barbare, d'indigne d'une société policée... « Le grand témoin, c'est la notoriété publique, c'est le cri unanime de tous les habitants du quartier, c'est l'indignation universelle qui... a flétri ces prétoriens avinés... Il est évident pour tous qu'un mot d'ordre avait été distribué... Il a fallu s'entendre pour crier : Vive l'Empereur!... Il a fallu s'entendre... pour brutaliser

(1) 14 septembre.
(2) 20 septembre.

ceux qui protestaient par le cri légal... Que sont les ignobles cabotins de la farce brutale jouée l'autre soir à l'embarcadère du chemin de Rouen? que sont ces recrues de cabaret, ivres seulement de vin bleu, ces assommeurs nocturnes... ces fanatiques à la tire qui hurlaient : Vive l'Empereur! et vous forçaient à crier avec eux en vous filoutant votre mouchoir? Ils ne font pas peur, ils font honte... » La *Presse* (1) tient le même langage : « Malheur aux partis, malheur aux gouvernements qui se servent d'une pareille armée! C'est l'armée servile de toutes les tyrannies qui se succèdent. Dans cette armée qui change d'uniformes, mais qui ne change jamais de but, tous les pouvoirs debout trouveront des séides, tous les pouvoirs tombés trouveront des insulteurs. Est-ce avec un pareil cortège... que l'élu de six millions de suffrages doit désormais se montrer en public?... Le parterre est trop près de la rampe; il distingue trop clairement les acteurs sous leur pourpoint de guenille... Si l'Empire était possible, des empires comme celui que nous voyons l'auraient bientôt rendu impossible en le rendant ridicule et odieux... Lorsque Bonaparte fit le 18 brumaire il avait des soldats et non des assommeurs... Non! après avoir eu l'Empire à coups d'épée, nous n'aurons pas l'Empire à coups de poing. » L'*Union* (2) déclare que ce qui mérite de fixer l'attention, c'est l'inquiétude immense, c'est l'anxiété chaque jour croissante qui se produit autour de la Société du Dix-Décembre. La *République* (3) dit : « La Société du Dix-Décembre est une affiliation qui sous les dehors trompeurs d'une société de bienfaisance dissimule fort mal un but politique qui n'est autre que le renversement de la République au profit d'un empire ridicule. » La *République* (4) ajoute judicieusement : « Si M. le Président n'aspire, comme il l'a dit lui-même, qu'au titre d'honnête homme, s'il veut observer religieusement ses serments, comment se fait-il qu'il n'ait pas

(1) 15 septembre 1850.
(2) *Ibid.*
(3) 12 septembre. — Guéroult, Courcelle-Seneuil, rédacteurs.
(4) 27 septembre.

assez de crédit sur son entourage, sur les journaux qui lui sont dévoués pour leur persuader de s'abstenir de manifestations qui sont une injure à son caractère?... Tantôt M. le Président se présente comme préparé à la persévérance, et tantôt à l'abnégation... Si les amis de l'Élysée s'imaginent que cette alternative de menaces et de reculades aura pour effet d'accoutumer l'opinion à des projets qu'on caresse en secret, sauf à les désavouer en public, ils auraient fait un faux calcul... » Pour la *Gazette de France* : « La Société du Dix-Décembre a pris des proportions tellement colossales, elle paraît suivre une ligne si hardie, si téméraire, qu'il faut bien qu'on s'occupe d'elle... 95,824 hommes à Paris, voilà ce que les journaux élyséens appellent une société de bienfaisance. C'est de la bienfaisance enregimentée... » L'*Ordre* ne comprend pas une société de bienfaisance militairement organisée.

Dans sa séance du 19 septembre, la commission de permanence ayant demandé au ministre de l'intérieur M. Baroche de vouloir bien s'expliquer sur la *Société du Dix-Décembre*, celui-ci déclare « qu'à ses yeux il n'est pas prouvé que la Société du Dix-Décembre, fondée comme société de secours mutuels, eût le caractère d'une société politique; que, si ce caractère lui apparaissait, il se ferait un devoir de faire prononcer la dissolution de la société; qu'au point de vue de la sécurité publique cette société ne présentait aucun danger ». Les explications n'allèrent pas plus loin. La commission ne se sentait pas assez forte pour pousser à fond la discussion.

II

Les journaux bonapartistes tirent argument du voyage triomphal du prince pour demander la prorogation. — Le prince ne songe pas encore à l'Empire. — Le *Moniteur du soir* sur la Société du 10 décembre. — Les journaux de l'opposition s'insurgent contre cette idée que Louis-Napoléon est un homme nécessaire. — L'*Assemblée nationale*, l'*Union*, l'*Ordre*. — Brochures demandant la prorogation des pouvoirs du prince. — Cinquante-deux conseils généraux demandent la revision. — Ce que dit le *Journal des Débats*. — Après le peuple, après les conseils généraux, l'armée se prononce en faveur du Président. — Revues

du 25 septembre au 10 octobre. — Attitude de Changarnier. — La Commission de permanence; le ministre de la guerre; Changarnier manque à son devoir; le président Dupin; 11 octobre, nouvelle séance de la commission; sa déclaration. — Quelle était la pensée du prince? — Pour la presse, la prorogation, c'est l'Empire. — L'*Événement* reproche aux légitimistes et aux orléanistes de traiter, eux aussi, cavalièrement la Constitution. — L'*Opinion publique* dégage bien la pensée du prince. — Lamartine commence à craindre un coup d'État, contre lequel protestent les feuilles bonapartistes, qui trouvent tout naturel ce qui s'est passé aux revues. — Ode de Belmontet dans le *Moniteur du soir*. — Les journaux anglais sur les revues. — Le *Morning Chronicle*. — L'élection de 1848 ne pouvait avoir d'autre conclusion que l'Empire. — Le Président sacrifie le ministre de la guerre, le général d'Hautpoul, et nomme à sa place le général Schramm. — En même temps, il remplace le général Neumayer, lieutenant de Changarnier, par le général Carrelet. — Pourquoi? — L'affaire Neumayer. — La Commission de permanence; le général Changarnier; Baroche, ministre de l'intérieur. — Résolutions de la Commission de permanence, qui a peur de son ombre. — Ordre du jour de Changarnier. — Sa conduite avait été coupable à l'origine; révélations des journaux sur son attitude passée : l'*Événement*, la *République*, le *Moniteur du soir*, le *Constitutionnel*; justes réflexions du *Siècle*; l'*Union*. — Communiqué à l'*Assemblée nationale*. — Dissolution de la Société du 10 décembre. — Le Président cherche à s'entendre avec la majorité. — Discours du Président à la cérémonie de la remise de la barrette cardinalice au nonce du Pape et à trois archevêques.

Les journaux bonapartistes ont beau jeu, après le voyage triomphal dans l'Ouest, pour prôner la prolongation des pouvoirs présidentiels. C'est le *Pays* (1) : « En 1848, alors que le pouvoir n'était qu'un danger, qu'une mission hérissée d'épines, Louis-Napoléon a-t-il hésité à l'accepter?... Sans cesse sur la brèche..., il a fait plus pour l'ordre que nul ne saurait le dire, que nul n'aurait osé l'espérer. Jamais la France ne s'était trouvée aussi abaissée, aussi humiliée, aussi ruinée. Deux années à peine se sont écoulées : les souffrances ont disparu, les plaies se cicatrisent, et la France a repris au rang des nations la place qui lui appartient... N'y a-t-il pas là une immense dette de reconnaissance contractée?... Il ne s'agit pas (2) de rechercher qui a raison de tous les faiseurs de solution; il faut nous contenter du possible. Le possible, c'est la prolongation des pouvoirs de Louis-Napoléon... la prolongation (3), c'est-à-dire maintien de la politique à laquelle nous devons l'émeute

(1) 8 septembre 1850.
(2) 12 septembre 1850. — Rédacteur en chef : M. de Bouville.
(3) 21 septembre 1850.

désarmée, les clubs fermés, le commerce renaissant, le travail revenu, la rente touchant au pair, la confiance rétablie et l'espoir rentrant dans tous les cœurs. » Un journal, le *Bulletin de Paris* (1), dit : « Louis-Napoléon répudie hautemement toute arrière-pensée diplomatique ; son but unique, c'est le rétablissement de l'ordre... mais pour accomplir la mission pacificatrice que lui réserve la Providence, il faut que le pouvoir du Président ait de la stabilité, de la durée... L'Assemblée comprendra les devoirs que lui imposent les circonstances et l'immense responsabilité qu'elle assumerait devant l'histoire si elle hésitait à voter la revision de la Constitution, sinon Louis-Napoléon n'hésiterait pas à faire un appel au peuple tout entier dont il a reçu mandat. »

Voilà bien l'idée bonapartiste. Le pays — et c'était absolument vrai — n'entend pas se séparer du prince. Il n'est pas possible que ce mariage de raison et d'amour ne dure que quelques mois. La Constitution qui briserait une pareille union serait une folie. Dès lors l'Assemblée revisera ; et, si elle ne revise pas, le peuple, qui ne perd jamais sa souveraineté, convoqué dans ses comices, revisera directement. Mais la Constitution ? Poussière ! quand une nation tout entière n'en veut plus.

Le *Bulletin de Paris* dit encore (2) : « Louis-Napoléon, après avoir été utile en 1849, nécessaire en 1850, sera indispensable en 1851... indispensable parce que sans lui... la France retomberait dans l'anarchie, indispensable parce qu'en dehors de lui il n'est pas de gouvernement possible, indispensable parce que seul il peut se poser en médiateur entre la liberté et l'autorité, indispensable parce que seul il peut être modéré sans faiblesse, indispensable parce qu'en dehors de lui il ne reste que des partis, et que des partis ne sont qu'une négation. » Le *Constitutionnel* (3) soutient que la solution est nécessaire, forcée... « Le pays s'est

(1) 24 septembre 1850. — Directeur : M. Latour-Dumoulin.
(2) 3 octobre 1850.
(3) 8 septembre 1850. — Directeur-rédacteur : Véron. Rédacteur en chef : Boilay. Collaborateurs : Granier de Cassagnac, Cucheval-Clarigny, J. Burat.

tourné vers un nom immortel, cher à la France et respecté du monde. Six millions d'hommes souffrants et honteux d'une révolution de surprise, étrangers aux anciens partis... ont confié leur sort à un prince auquel sa race imposait de grandes obligations... En la personne de Louis-Napoléon... élu par six millions de paysans, de petits marchands et de petits propriétaires, fut inaugurée la politique des faits opposée à la politique des paroles qui depuis trente années agite et bouleverse ce malheureux pays... Il accueillit tous les partis, mais ne se donna à aucun. Alors on le dédaigna, on le bouda, on le menaça, on fit le vide autour de lui et... on s'aperçut que ce délaissé avait le pays entier pour compagnie... En s'isolant du Président comme ils l'ont fait, les anciens partis lui ont sans le vouloir rendu ce service que les populations rapportent à lui seul la tranquillité rétablie et les affaires restaurées. Ils ont encore rendu ce grand service à la France de montrer qu'on peut se passer d'eux, et que le pays est d'autant mieux gouverné qu'ils s'effacent davantage... Louis-Napoléon a délivré la France de ces révolutions parlementaires aussi misérables et aussi dangereuses que l'étaient à Constantinople les révolutions de sérail. La France était depuis dix-huit ans à cinq ou six hommes et à leurs amis; maintenant elle s'appartient à elle-même... La solution n'est autre chose que le rachat de la France captive entre les mains des partis. Cette France nouvelle, régénérée... ne repousse personne, c'est la France de 30 millions de laboureurs, d'artisans, petits propriétaires vivant d'ordre, de travail, de sécurité. Cette solution, comment fera-t-elle son entrée? Affaire de forme, d'étiquette, de procédure. La nécessité sait toujours se faire place. Nous verrons qui reculera des partis ou de la France. » Le *Pouvoir*(1), comme on le pense bien, ne reste pas en arrière : « Le 10 décembre, plusieurs millions de paysans ont brisé tout l'appareil de cornues et d'alambics où se préparaient les divers élixirs que les partis distribuaient avec force prospectus. Qui donc (vient de con-

(1) 8 septembre. — Directeur du *Pouvoir* : Ed. Halinbourg; rédacteurs : Granier de Cassagnac, Théophile de Montour, Auguste Vitu.



traindre les partis à admettre la revision?) la voix des masses, de ces masses profondes qui couvraient le 10 décembre les chemins durcis par le froid, et qui par une pluie battante font dix lieues à pied et dans la boue pour venir saluer le Président de la République sur sa route et acclamer en sa personne l'ordre, le travail, la sécurité et la paix. Si la France (1) vend aujourd'hui son beurre quarante-quatre sous, à qui le doit-elle, si ce n'est à Louis-Napoléon? Nous l'avons (2), gardons-le! Voilà en quatre mots de bon sens ce que les populations se disent. C'est la France qui a élu le neveu de l'Empereur, et comme elle n'a qu'à se louer de son gouvernement, elle le conservera. Il faudrait qu'elle fût bien folle pour faire autrement, car, à moins d'être fou, qui donc renvoie un bon serviteur pour en reprendre un mauvais? Dans ces Champs de mai (3) improvisés sur son passage par l'enthousiasme, le Président a pu constater les vœux véritables des populations. On peut dire que, sur chaque place, sur chaque route, l'urne électorale attendait Napoléon, et qu'il a recueilli dans les acclamations l'expression universelle du scrutin populaire. Le peuple n'a qu'un vœu, qu'un désir, c'est que la stabilité du gouvernement de Louis-Napoléon lui garantisse l'avenir. Louis-Napoléon sait maintenant qu'il peut compter sur le peuple. » Le *Moniteur du soir* (4) déclare « qu'après les déclarations faites à Lyon, à Metz, au banquet de Caen, il y aurait une insigne mauvaise foi à persister dans cette odieuse calomnie (du coup d'État). Louis-Napoléon ne menace pas, il protège l'existence de la République. Oui, le neveu de l'Empereur la couvre de l'égide de sa popularité et l'entoure du prestige de son nom. Il a sauvé tout à la fois la société, la civilisation et la République. Il a été l'instrument providentiel dont Dieu s'est servi pour que la République pût vivre sans tuer la France! Quel intérêt Louis-Napoléon peut-il avoir à ce que la République

(1) 6 septembre.
(2) 14 septembre.
(3) 15 septembre.
(4) 8 septembre.

meure? aucun!... » Comme on le voit, le prince ne songe pas à l'Empire; pour l'instant son ambition ne vise qu'une prolongation de ses pouvoirs, qu'une sorte de consulat. Sur la fameuse *Société du Dix-Décembre* le *Moniteur du soir* s'exprime ainsi (1) : « Pas une des personnes officiellement attachées au prince n'est affiliée à cette société, dont elles ne connaissent même l'existence que par les révélations de la presse... Le Président de la République, le voulût-il, n'aurait pas le pouvoir de la dissoudre... D'ailleurs, pourquoi lui infligerait-il ce châtiment? A ceux qui lui donneraient cet étrange conseil il pourrait répondre ce que Christine de Suède disait à ses officiers qui voulaient tuer un jeune homme ayant osé lui avouer son amour : « Si nous punissons ceux qui nous aiment, com-« ment traiterons-nous donc ceux qui nous haïssent? » La Société du Dix-Décembre aura donc sa place au soleil comme toutes les autres associations de bienfaisance que la loi a reconnues... C'est par trop fort!... faire de la Société du Dix-Décembre, qui ne compte peut-être pas six mille membres et qui paraît se recruter surtout parmi les vieux militaires éclopés et infirmes, une espèce de Gargantua prêt à avaler la population de Paris, cela passe la permission... Comment! la *République* (journal) ose assimiler les altercations de quelques individus aux épouvantables scènes d'égorgement que Danton inspira jadis à une meute de brigands!... Quoi! la *République* a couvert de son indulgence ce monomane qui demande deux millions de têtes... et la voici qui lance des imprécations et des anathèmes contre une société de bienfaisance pour quelques déchirures d'habits! On ne se moque pas à ce point du bon sens public... » Puis l'organe semi-officiel (2) revient à la question du jour : « Avant un an... l'Assemblée proposera elle-même au peuple, qui adhérera avec enthousiasme, de prolonger les pouvoirs présidentiels... Voilà ce qui se fera. Cela se fera, comme s'est faite l'élection du 10 décembre, sous la pression de l'opinion publique. Cela se fera par les orléa-

(1) 16 septembre. — Rédacteur : Amédée de Césena.
(2) 12 septembre.

nistes et par les légitimistes qui reculeront épouvantés quand ils verront se dresser devant eux dans la date fatale du 4 mai 1852 le spectre du communisme et l'hydre de l'anarchie. Les bravades des Don Quichottes de ces deux partis tomberont avant un an devant la crainte de voir leurs châteaux incendiés, leurs femmes et leurs filles violées, leurs têtes coupées... Quoi! un homme aura gouverné pendant quatre ans, avec sagesse, avec prudence, avec énergie, avec courage; pendant quatre ans il aura donné à son pays tout ce qu'il a de force, d'intelligence, de dévouement, de volonté; pendant quatre ans il aura contenu en bas les hideuses passions de la démagogie, en haut l'égoïsme effréné des partis... il aura rassuré les bons et vaincu les méchants, il aura restauré le travail et le crédit, il aura écarté les tempêtes, il aura sauvé la société... fût-il le seul qui pût empêcher la vague des passions anarchiques de submerger le pays... fût-il appelé au gouvernail de l'État par les vœux unanimes... fût-il considéré comme le sauveur de la France... l'article 45 ne permettrait pas qu'il fût maintenu à la présidence de la République! Tous les sophistes passés, présents et futurs... n'auraient pu trouver mieux! »

Les journaux de l'opposition s'inscrivent en faux contre cette prétention de faire de Louis-Napoléon un homme nécessaire. « Si nous trouvions, dit l'*Assemblée nationale* (1), dans la prolongation de la présidence, dans le consulat, et même dans l'Empire, un moyen provisoire de salut, nous nous y rallierions sans hésiter. Mais ce sont là des utopies, des impossibilités. La prolongation des pouvoirs elle-même ne serait qu'un expédient qui trouverait immédiatement en face de lui la République, les légitimistes, les orléanistes... C'est ce que la *Société du Dix-Décembre* ne veut pas comprendre. Est-il vrai que le partisan (2) le plus audacieux et le plus actif des entreprises du prince ne cherche à déguiser à personne le but prochain que l'Élysée veut atteindre? qu'il ne craint pas, entre autres menaces, de faire entendre des paroles comme celles-ci : « La

(1) 15 septembre
(2) Persigny.

Chambre sera bien forcée de céder. Si elle a l'état-major politique, nous avons les soldats. Nous savons que les partis monarchiques nous sont hostiles, mais ils se soumettront, ou nous les briserons. » Est-il vrai qu'une lutte sérieuse se prépare, que le premier acte d'hostilité contre la Chambre serait le choix d'un ministère plus intime et plus résolu? Est-il vrai que jamais le langage des familiers n'a paru plus rapproché d'une mise en œuvre? » L'*Union* (1) s'écrie : « Que veut l'Élysée? Est-ce l'Empire? Est-ce la Présidence décennale? L'un ou l'autre certainement, mais la prudence lui commande de paraître ne désirer d'abord qu'une prolongation de pouvoirs; c'est en raccourci l'histoire de Napoléon le Grand... Toute modification à la Constitution échouerait par la résistance des légitimistes... (Ils) ont consenti à l'essai de la République, ils ne pourraient consentir à l'essai d'une quasi-monarchie déguisée sous le nom de présidence. L'Empire ne fut qu'un accident qui n'a rien fondé...; c'est un passé mort sans postérité...; à quoi bon recommencer l'histoire de ces soixante années pour finir comme ont fini la Convention, le Directoire, le Consulat et l'Empire? On voudrait renouveler l'expérience; nous sommes convaincus qu'elle serait courte et qu'elle aboutirait fatalement au même résultat... » L'*Ordre* (2) dit à son tour : « Oui, le nom immortel de Napoléon a été d'un puissant secours pour la France; oui, ce nom magique a pu encore, à quarante ans de distance, remuer les esprits, entraîner les masses... Il y a plus, M. Louis-Napoléon a noblement contribué à l'œuvre de défense et de salut...; mais ce qui est faux, c'est de donner à croire qu'avant l'arrivée de M. Louis Bonaparte la France était perdue...; ce n'est pas de l'histoire, c'est de l'adulation; nous convenons que l'empereur Napoléon a été longtemps attendu, mais il n'est pas vrai qu'il soit ressuscité... »

Des brochures paraissent alors qui demandent la prolongation des pouvoirs présidentiels. Elles émanent de MM. Cou-

(1) 27 septembre 1850.
(2) 23 septembre 1850.

ture, Latour-Dumoulin, L. Vidal, Félix Fayon, Barnabé Chauvelot. Dans celle de ce dernier il est dit : « Cette Assemblée est stérile comme une lande de Bretagne, dévastée comme la place où furent Sodome et Gomorrhe... La mort! rien que la mort! des cadavres à côté de cadavres! voilà ce que j'ai vu dans l'enceinte du palais législatif. Quand j'entre dans ce palais, j'éprouve la tristesse d'un voyageur arrivant dans un cimetière ; quand mon regard se repose sur M. Dupin, son président, je crois voir un orfraie veillant sur un ossuaire. *Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi. J'ai levé les yeux vers les hauteurs et j'ai cherché d'où viendrait le secours.* Louis-Napoléon a été enfanté prince (*princeps*) par la France. Les Gaulois l'ont porté sur le pavois, il est leur chef légitime..., c'est donc à lui que je vais demander le salut de la France. Il faut qu'il brise sur sa route tous les obstacles qui voudraient s'opposer à l'entière exécution de sa mission, il faut qu'il foudroie l'anarchie, il faut qu'il prenne le pouvoir. Enveloppé de la majesté du peuple, fort de votre droit, hâtez-vous, prince, d'imposer silence à tous ces partis dont l'ambition déchire le sein de la patrie. Ne permettez pas, prince, qu'on puisse prendre plus longtemps votre longanimité pour de l'impuissance ou de l'inintelligence... Va, prince, va où t'appellent tes hautes destinées, va où t'appelle le salut de la patrie, va où t'appelle le vœu de six millions d'hommes! Oui, vous avez plus fait pour le bonheur et pour la gloire de la patrie que si vous aviez, continuant d'immortels exploits, remporté mille victoires sur les ennemis de la France! » A notre époque, la brochure ne se vend plus, mais alors ce mode de publication avait la vogue, et l'opuscule dont nous venons de citer un extrait produisit un effet énorme.

Il n'y avait pas que des voix isolées qui demandaient un changement dans la constitution, 52 conseils généraux sur 85 émettaient un vœu en faveur de la revision. Aussi les *Débats* disaient-ils : « Ce qui résulte de cette grande enquête, clair comme le jour, c'est que le pays voit dans la Constitution de 1848 la cause fatale de ses maux et de ses douleurs, c'est

qu'il rejette impatiemment cette tunique empoisonnée, c'est enfin qu'il veut la revision... »

Le peuple pendant les voyages du Président avait parlé, les conseils généraux avaient parlé; l'armée à son tour allait se prononcer. Du 25 septembre au 10 octobre des revues furent passées par le Président, une à Saint-Maur et plusieurs à Satory. Ces revues sont restées célèbres, et on peut les qualifier d'historiques. Elles eurent à Paris, en France, et même en Europe, un retentissement énorme. Si l'infanterie, surtout l'artillerie et le génie défilèrent à peu près silencieusement, la cavalerie presque tout entière acclama le Président, brandissant les sabres et criant avec enthousiasme : Vive Napoléon! Il y eut plus encore. A plusieurs reprises, obéissant au signal donné par de brillants officiers qui, lancés au galop, se dressaient sur leurs étriers et se retournaient vers leurs hommes, un certain nombre de cavaliers poussa avec frénésie le cri de : Vive l'Empereur! repris par la foule des spectateurs dans une imposante ovation (1). C'est surtout à la revue du 10 octobre, à Satory, où figuraient près de cinquante escadrons (2), que la manifestation impérialiste de la cavalerie fut caractérisée. Si ces revues firent grand bruit par elles-mêmes, ce qui se passait après n'en fit pas moins. Quand le défilé était terminé, les troupes déposaient leurs armes, se reposaient et recevaient une triple distribution d'argent, de vivres et de boisson; aux simples soldats on donnait du vin, aux sous-officiers et aux officiers du champagne. Le 25 septembre, les soldats burent vingt barriques (3). Le 28, par vingt-cinq hommes on distribua 12 francs, douze saucissons, douze bouteilles de champagne (de la maison Auguste Bouvril) et une

(1) A la revue du 25 septembre (voir le *Moniteur du soir* du 26), un individu crie : Vive la République! Aussitôt on lui répond : « Vous arrivez trop tard, mon ami! » Et tout le monde de rire.

(2) 1er et 2e carabiniers, 6e et 9e dragons, 4e cuirassiers, 1er et 7e lanciers, 2e et 7e chasseurs, 5e et 8e hussards.

(3) *National*, 25 septembre. — Voir le *Moniteur du soir* (26 septembre) : « D'énormes tonneaux... ont été mis à sec en quelques instants... Cette collation champêtre n'a pas duré moins d'une heure et demie... »

forte quantité de cigares (1). Le 10 octobre, les largesses furent encore plus grandes.

A ces revues assistait à côté du Président (2) le général Changarnier, qui ne disait rien, du moins encore et publiquement. Autrefois, il avait accueilli par des sourires et traité par-dessous la jambe les cris de : Vive l'Empereur! A présent il fronçait le sourcil; mais officiellement il gardait le silence, il patientait. C'était de sa part un tort grave. Il y a des choses qu'aucune considération ne permet de tolérer, et celles-là étaient du nombre. Il n'entendait pas se brouiller avec le Président, il voulait garder sa position éminente dans l'État, afin d'être à même, à l'expiration relativement prochaine des pouvoirs présidentiels, soit de faire le lit de la monarchie, soit de faire le sien. Mais le châtiment de sa faiblesse, de ses calculs, de son ambition, n'allait pas se faire attendre. On avait certes, de tout temps, toujours réconforté les hommes lors des revues, ajouté quelques douceurs à l'ordinaire; mais, ici, la mesure avait été dépassée sans vergogne. Il n'est pas douteux toutefois que sans ces libéralités l'armée n'en eût pas moins été foncièrement entraînée vers le nom de Napoléon, ni moins portée vers l'impérialisme. Seulement son sentiment bonapartiste se serait extériorisé moins bruyamment.

Dès les premières revues, la *Commission de permanence* s'émut du caractère qu'elles prenaient, et elle se réunit pour entendre les explications du ministre de la guerre, le 7 octobre. On l'interroge d'abord sur les conditions étranges dans lesquelles ont lieu les revues, et ensuite sur les deux faits suivants : « Le 62ᵉ régiment d'infanterie qui devait quitter Paris a reçu l'ordre d'y rester. Cette faveur n'a-t-elle pas pour cause les cris poussés par le régiment à la revue? Dans les visites faites aux différentes casernes, le Président a distribué 0 fr. 50 par homme. Avec quels fonds? » Le ministre de la

(1) *National*, 28 septembre. — On s'amuse à faire des jeux de mots : Le Président est moins guerrier que restaurateur.

(2) Le prince avait alors pour aide de camp le général Roguet.

guerre répond (1) : L'usage est d'accorder une double ration par homme les jours de fête, de prise d'armes ou de manœuvre. Elle a été prise sur les fonds de l'État. Une distribution de viande à raison de 0 fr. 25 par homme a été faite des deniers du Président. Il en est de même du champagne, du pain et de la viande délivrés aux officiers et aux sous-officiers. C'est une preuve de sa sollicitude pour les troupes. En cherchant à y voir une tentative de séduction, on se ferait une bien pauvre idée non pas seulement du pouvoir, mais de l'armée française. Quant aux cris de *Vive l'Empereur!* aucun officier n'en a donné le signal, et ils n'ont été proférés que par quelques individus isolés. Le 62ᵉ de ligne ne reste à Paris que pour le récompenser de sa conduite le 13 juin 1849. En ce qui concerne les dons de 0 fr. 50 aux soldats dans les casernes, le Président n'a fait que se conformer à un usage qui a permis quelquefois à des officiers généraux de faire des largesses; cela s'appelle : graisser la marmite. Le général d'Hautpoul termine en protestant des dispositions constitutionnelles du pouvoir exécutif, qui n'a jamais eu la pensée d'un coup d'État.

La discussion s'engage dans le sein de la commission à la suite de ces déclarations. Un *membre* dit : « Pourquoi tolérer ces cris? Nous tombons dans le Bas-Empire. » Le *ministre* déclare que les troupes ne doivent pas crier sous les armes; mais il affirme qu'il ne sait pas le moyen d'empêcher des cris isolés. Il fallait, en vérité, une certaine dose d'assurance au chef de l'armée pour émettre une pareille assertion. Le *général Changarnier*, que les membres de la commission regardent, est obligé de sortir de sa réserve habituelle et de se prononcer. Il affirme qu'on empêchera les cris quand on le voudra. Puis il fait cette révélation grave que c'est contrairement à son avis et malgré ses conseils que ces acclamations avaient été non seulement encouragées, mais provoquées. S'il n'a pas pris de mesures répressives, c'est que dans une revue à laquelle assistent le

(1) Voir au *Moniteur* les procès-verbaux de la Commission de permanence.

Président de la République et le ministre de la guerre, leur responsabilité couvre et efface celle du général en chef. En un mot, le général Changarnier se retranche derrière sa qualité de subordonné. Répétons-le, il y a des choses qu'un subordonné a le devoir étroit de ne point accepter. Le *président Dupin* résume le débat; puis il dit : « Ce qui est en jeu, ce n'est rien moins que la discipline de l'armée et le respect des lois. Le gouvernement a-t-il la volonté de faire observer les règlements militaires?... Le ministre ne jugera-t-il pas convenable et nécessaire d'adresser aux troupes un ordre du jour qui leur rappelle que les acclamations de toute nature sont interdites sous les armes? » Et le général d'Hautpoul fait cette incroyable réponse : « Qu'il prend en grande considération les observations de la commission, mais qu'il ne peut pas s'engager formellement à cet égard, sa dignité ne lui permettant pas d'être plus explicite. » Que voulait-il dire? Sans doute ceci : Après les revues, je n'ai adressé aucun reproche aux troupes, je ne peux pas à présent le faire sous votre injonction! — La commission s'ajourne au 11 octobre et exprime l'espoir que dans la revue du 10 les faits dont il vient d'être question ne se reproduiront pas.

Dans cette nouvelle séance, un membre déclare qu'à la revue de la veille deux régiments de carabiniers, un régiment de cuirassiers, et presque tous les régiments de lanciers, de hussards et de chasseurs, *sur le signal et à l'exemple de leurs chefs*, crièrent : Vive Napoléon! Vive le Président! Vive l'Empereur! Il relève ce fait que la moitié d'un régiment de lanciers avait déjà salué le Président du cri de : *Vive Napoléon!* lorsqu'un chef d'escadron, se retournant vivement vers sa troupe, cria d'une voix retentissante, en brandissant son sabre : *Vive l'Empereur!* cri répété par un certain nombre de cavaliers. *Six membres* de la commission qui assistaient également à la revue affirment que ce récit est d'une rigoureuse exactitude. *Un membre* dit qu'on est en face d'une série de hautes imprudences, mais qu'il n'y a pas de danger imminent. *Un autre membre* est d'un avis contraire : La discipline de l'armée

importe essentiellement au pays. Attendra-t-on que le mal soit consommé ? Il faut arrêter ces tentatives incendiaires. Demandons la mise en jugement des officiers qui ont poussé des cris séditieux. *Un troisième membre* n'admet pas que la commission ait ce droit... Nous sommes opposés aux coups d'État; ne commençons pas par en faire un... Ce qui se passe est grave... Mais les revues sont terminées... Un mois à peine nous sépare de la reprise de nos délibérations. Il n'y a pas péril en la demeure. — La commsision vote la résolution suivante : «La commission croit devoir consigner dans son procès-verbal l'improbation qu'elle attache aux faits dont il s'agit, aux provocations qui les ont amenés, et au défaut de répression des actes qui lui ont été signalés, malgré les avertissements donnés au ministre de la guerre dans sa dernière séance et les engagements implicites par lui pris à cet égard pour maintenir l'observation des règlements militaires et la discipline de l'armée. Considérant cependant l'attitude générale des troupes qui n'ont cédé qu'en petit nombre et par esprit d'obéissance aux provocations illégales de quelques chefs, la commission ne pense pas qu'il y ait lieu de convoquer l'Assemblée nationale... »

On peut se demander si le Président ne cherchait pas à exaspérer la Commission de permanence et à l'amener à commencer les hostilités. Nous ne le croyons pas. Il laissait seulement aller les choses et fleurir les enthousiasmes napoléoniens dans l'armée. A cette heure, la prorogation des pouvoirs pouvait être considérée comme un événement possible et même probable.

Toute la presse (1) s'occupe longuement des revues. Le *National* (2) dit : « qu'aux festins de l'Élysée... viennent de

(1) GRANIER DE CASSAGNAC, dans ses *Souvenirs du second Empire*, p. 124, raconte que, causant avec l'Empereur et revenant sur ces événements, il lui dit qu'un journaliste, Félix Solar, lui avait déclaré avoir proposé au général Changarnier, avec l'aide de deux confrères, Eugène Forcade et Auguste Lireux, d'enlever le prince après la revue (!!), que le général aurait accepté (!), mais qu'il n'aurait pas donné des yeux (!) le signal attendu; que l'Empereur, à ce récit, lui aurait répondu : « Je le savais et j'avais garde à carreau. Changarnier eut, en effet, la faiblesse de se laisser faire mon rival... (Il) s'est perdu par une vanité excessive qui n'était pas justifiée par les actions... »

(2) 7 octobre 1850.

succéder les grandes revues de Satory et Saint-Maur, mêlées d'intermèdes gastronomiques et de prodigalités culinaires. Le pays... ne peut s'expliquer que la présence de M. Louis Bonaparte, magistrat purement et exclusivement civil, soit utile à ces exercices, et il croit en découvrir la cause dans ses intentions peu constitutionnelles. Les journaux élyséens ont beau dire que ces distributions ont eu lieu de tout temps... Un demi-litre de vin à 0 fr. 36 le litre, voilà le *nec plus ultra* des distributions extraordinaires qui peuvent être faites loyalement... Les journaux de l'Élysée se sont donc joués de la crédulité publique en disant que les collations au vin de champagne, au saucisson et au cervelas sont réglementaires... (Il y a plus...) Le 62e de ligne... a crié : *Vive l'Empereur!*... Le ministre révoque son ordre de départ... Le 4e de ligne défile silencieux, il devait venir à Paris... on l'envoie à Lille. Ainsi un cri séditieux aurait été récompensé et le silence puni par une disgrâce... Des cris séditieux (1) ont été poussés à la revue de Satory... Ce fait s'est passé en plein jour... Or aucun officier, aucun sous-officier, aucun soldat, n'a subi la moindre disgrâce. »

L'*Ordre* (2) relate que le cri de : *Vive l'Empereur!* a surtout été répété avec ensemble par la foule, « dans laquelle on remarquait les hommes que l'on trouve toujours sur le passage du Président... Lorsqu'un régiment restait silencieux (3), on voyait un aide de camp du Président se détacher pour aller parler au colonel... Les divers cris étaient toujours poussés sur le commandement de l'officier, et le silence comme les clameurs marquaient également la discipline... On dit : L'Empire (4), fût-il proclamé, ne durerait pas. Nous le savons bien... (mais) continuer la présidence, qu'est-ce autre chose que prolonger l'état de crise? En deux ans à peine l'idée impérialiste a pu se produire contre le droit, contre les lois, sans aucun titre sérieux...; elle a un parti qui la soutient et des journaux qui l'exaltent, elle

(1) 14 octobre 1850.
(2) 25 septembre 1850.
(3) 11 octobre 1850.
(4) 13 octobre 1850.

est acceptée par des militaires égarés... et vous croyez que dans cinq ans elle ne cherchera pas son jour de triomphe! C'est là un déplorable aveuglement... »

L'*Union* (1) déclare que « les curieux ont été péniblement affectés en voyant à quel luxe de raffraîchissement on expose à la fois les soldats et les officiers. A l'aspect de ces flots de vin qui n'ont cessé de couler, de ces innombrables paniers de champagne... le public s'est demandé (qui payait). Il en est résulté des incidents regrettables. Quelques soldats ont poussé des cris qui peuvent résonner agréablement peut-être à certaines oreilles, mais qui seront, nous aimons à le croire, hautement désavoués par le Président... On cherche à séduire l'armée par des prévenances, on la caresse, on l'excite, on lui fait pousser des cris au milieu des libations : *Vive Napoléon! Vive l'Empereur!* Ces festivals soldatesques prouvent-ils que l'armée est prête pour un coup de main, qu'elle est décidée à bâillonner les représentants et à proclamer un nouveau César?... Non, ni le 18 fructidor, ni le 18 brumaire ne sont des exemples pour le temps actuel, parce que tout diffère, les hommes et les événements... L'armée ne se donne qu'aux victorieux... On s'alarme à tort. Le Président a jusqu'à présent démenti par sa conduite les intentions qu'on lui attribuait... Nous croyons qu'il tiendra son serment... Les feuilles de l'Élysée (2) balbutient de pitoyables explications à propos des cris de : *Vive l'Empereur!*... Nous conseillons aux amis de l'Élysée de renoncer à la demande d'une prolongation... et, toute dissimulation étant devenue inutile, nous nous attendons à la voir transformer en un vœu pour la restauration impériale. Les cris de quelques escadrons les auront fait avancer d'un pas vers le but où ils se promettaient d'arriver par une voie détournée. Ainsi il est bien entendu que la prolongation des pouvoirs signifie désormais le rétablissement de l'Empire... »

Le *Siècle* (3) admet qu'on distribue du vin après des ma-

(1) 27, 28 septembre 1850.
(2) 13 octobre.
(3) 5 octobre.

nœuvres fatigantes; mais « des cigares et du champagne!... On assure que le Président a circulé dans les groupes des sous-officiers et leur a dit : Eh bien, mes enfants, êtes-vous fatigués? » Et comme ce journal écrit ces lignes avant la fameuse revue du 10 octobre, il ajoute : « Où est la vérité (1)?... Les uns crient au scandale, les autres à la calomnie. Il y a un moyen facile d'éclairer l'opinion publique. Une grande revue est annoncée pour le 10 octobre... Eh bien! que cette revue soit un éclatant démenti si les faits allégués sont faux, une réparation s'ils sont réels. Que personne n'y joue le rôle d'amphitryon, point de libations, point d'excès, point de clameurs. Qu'il y règne cet ordre imposant, cette discipline qui caractérisent les troupes françaises... et les antagonistes les plus acharnés du pouvoir ne se permettront pas d'établir de fâcheux rapprochements entre certains corps et les prétoriens du Bas-Empire... La commission de permanence (2) est mise en demeure de prouver qu'elle n'est pas en face de M. Louis-Napoléon une parodie des deux consuls en face de Bonaparte... Ceux qui (3) tolèrent si ouvertement, si complaisamment ces cris séditieux de : *Vive l'Empereur!* savent très bien ce qu'il y a de caché sous ces mots : Prorogation des pouvoirs... Pourquoi l'impérialisme (4) ne va-t-il pas droit à son but? Ne pouvant emporter l'Empire de haute lutte, il veut l'insinuer pour ainsi dire, et le procédé imaginé, c'est la prorogation des pouvoirs. Il n'y a personne à tromper. Le lendemain d'une prorogation... quiconque trouverait les cris de : *Vive l'Empereur!* intempestifs, serait stupide. »

La *Gazette de France* (5) dit en parlant de la revue de Satory : « Hier, la grande préoccupation des esprits était la revue de Versailles. Sorti de l'Élysée président d'une république, Napoléon allait-il rentrer aux Tuileries en Empereur?... L'Empire est encore à naître. Pas de zèle, ce devait

(1) 7 octobre 1850.
(2) 12 octobre.
(3) 13 octobre.
(4) 20 octobre.
(5) 12 octobre.

être là le mot d'ordre quotidien de l'Élysée... Ils étouffent sous leurs couronnes anticipées et sous leurs guirlandes maladroites jusqu'à *ce renom de bon sens, d'intelligence, de tact que chacun a reconnu*, que tous estiment dans le neveu. Ils font d'un homme que l'expérience et le malheur ont mûri je ne sais quel coureur d'aventures, quel Joconde politique, toujours en quête de bonnes fortunes impérialistes, toujours le nez au vent à la recherche des mots fatidiques : « Tu seras roi », les épiant aussi bien dans le claquement du fouet des postillons qui l'entraînent aux ovations provinciales ou dans les hennissements des escadrons défilant devant lui. Malgré les imprudentes provocations de ses familiers, nous ne croyons pas aux coups de tête qui se traduiraient en coups d'État. Il y aurait folie à compromettre par une tentative inexcusable la situation où il se trouve, et à chercher dans la giberne du dragon, dans la sabretache du hussard ou sous la blouse du soudoyé cette prorogation de pouvoirs, l'objet des convoitises actuelles... » Le 13 octobre, elle écrit : « Hier matin, s'il avait fallu nous en rapporter aux émotions parisiennes, la journée commencée en république eût fini avec un empereur ou un premier consul. Enfants! avez-vous oublié que pour faire un 18 brumaire il faut revenir de Marengo et non pas de Satory? M. Louis Bonaparte a pu dire ce matin comme Voltaire à la princesse Uranie :

> Les dieux à mon réveil ne m'ont pas tout ôté,
> Je n'ai perdu que mon empire. »

Ce qui n'empêche pas le même journal de dire quelques jours après (1) : « L'anxiété est grande dans le public... L'opinion a conçu des alarmes en apprenant qu'un cri qui n'avait pas été entendu en France depuis trente-cinq ans était sorti des rangs de quelques régiments comme la menace d'un 18 brumaire ou d'un 20 mars. La France... n'a pu soupçonner sans une vive crainte des projets qui ne s'accompliraient qu'au

(1) 1er novembre 1850.

détriment de ses libertés, de son honneur et de sa prospérité. Elle a pensé qu'après avoir triomphé de l'anarchie, ce serait perdre le fruit de sa patience et de ses efforts que de retomber sous le despotisme d'une usurpation... »

L'*Assemblée nationale* (1) éprouve « une profonde tristesse de ces étranges distributions de vin de Champagne qui réunissent par ordre supérieur les sous-officiers aux officiers pour les mêmes libations... Avec les banquets... il est plus facile de faire des prétoriens que des soldats... Pourquoi... le premier magistrat..., qui n'a aucun antécédent militaire, joue-t-il aussi souvent au soldat?... pourquoi montre-t-il pour les parades guerrières une passion de garde national? » Elle fait remarquer (2) que, si on a toujours donné une ration supplémentaire de vin aux soldats les jours de revue, on ne leur avait pas encore fait boire du champagne, et qu'on n'avait point encore fait fraterniser dans des libations les sous-officiers et les officiers. Elle ajoute (3) : « Lorsque la Constitution interdit formellement au Président de commander directement des forces militaires, n'est-il pas permis de le voir avec inquiétude camper ainsi sur un terrain de manœuvre? Lorsque l'Élysée demandait une liste civile supplémentaire de trois millions, devait-on s'attendre que la dotation servirait en partie à payer *à boire* à la garnison de Paris?... Des revues grèvent la cassette présidentielle de sacrifices considérables. On ne fait pas sans but de tels sacrifices... Pourquoi (4) cette ardeur à moissonner ces acclamations dans les revues, si l'on ne veut pas nourrir des espérances tant de fois reprochées? Le plateau de Satory doit-il donc servir de champ de mai pour élever ce pavois?... » — La *République* (5) dit : « ... L'Assemblée aurait beau faire la sourde oreille, cela n'empêchera pas le pays d'entendre et de s'inquiéter. Si des

(1) 28 septembre 1850.
(2) 30 septembre 1850.
(3) 8 octobre 1850. (Saisie.)
(4) 11 octobre 1850. — Le 12, elle est de nouveau saisie, pour avoir annoncé que Persigny est allé à Londres conclure un emprunt au profit de l'Élysée et déclaré que la France n'accepterait jamais un Espartero.
(5) 17 octobre.

cris séditieux sont poussés, il faut qu'elle les entende pour les faire taire; si des projets coupables sont formés, il faut qu'elle les connaisse pour les faire échouer... *Principiis obsta.* »

La *Presse* (1) ne redoute pas « les coups d'État ni les tyrannies improvisées dans les camps. La France ne supporterait pas vingt-quatre heures ces servitudes de Bas-Empire. Que les escadrons défilent, que les uniformes brillent au soleil, que les canons retentissent, ce n'est qu'un spectacle, ce n'est pas un complot. Lors même qu'on distribuerait aux soldats du vin, du champagne, des cervelas et des cigares, nous ne verrions encore là rien de bien menaçant. Mais ce qui nous menace, c'est le despotisme légal... » L'*Événement* (2) demande à l'Assemblée « si elle est parfaitement pure de ce qu'elle reproche au pouvoir exécutif. N'y a-t-il que les bonapartistes qui traitent cavalièrement la Constitution, qui entretiennent des espérances ambitieuses?... Quel légitimiste ou quel orléaniste montera à la tribune pour dire à M. Louis Bonaparte : Qu'êtes-vous allé faire à Satory? Sera-ce M. Thiers? mais M. Louis Bonaparte lui répondrait : Qu'êtes-vous allé faire à Claremont? — Sera-ce M. Berryer? mais M. Louis Bonaparte lui répondrait : Qu'êtes-vous allé faire à Wiesbaden? — Est-ce sans rire que M. Thiers qui arrive d'Angleterre, que M. Dupin qui arrive d'Ostende, que M. Berryer qui est ministre de Henri V... pourraient rappeler M. Louis Bonaparte au respect de la Constitution? Est-ce qu'on ne sait pas... qu'ils ne veulent arracher la République à l'Élysée que pour la mettre dans leur poche?... Ils ne peuvent ouvrir le livre de la Constitution devant l'impérialisme, lui opposer face à face le pacte... juré... L'impérialisme répliquera qu'il ne peut pas lire ce qu'ils ont effacé eux-mêmes. La Constitution n'est plus qu'une immense rature... Le Président (3) passe des revues, flatte l'armée, commande en chef de petites guerres, l'épée au côté et revêtu d'un uniforme qu'il n'a pas le droit de porter; enfin, contrairement à toute discipline,

(1) 16 octobre 1850.
(2) 15 octobre 1850. (Articles signés : A. Vacquerie.)
(3) 17 octobre 1850. (Articles signés : Charles Hugo.)

permet que le mot d'ordre de nos soldats soit pendant toute une journée un cri séditieux... Le cri de : *Vive l'Empereur!* s'adresserait à la statue et aux cendres de Napoléon?... Après avoir eu l'audace de méconnaître la Constitution, ils ont la témérité de railler l'Assemblée. Comme si l'on pouvait croire qu'en voyant M. Bonaparte l'armée songe à la statue de Napoléon!... Le pouvoir parlementaire reculera-t-il? L'Assemblée qui est souveraine, qui peut envoyer d'un mot M. Bonaparte à Vincennes... aura-t-elle peur d'un simple fonctionnaire?... M. Berryer et M. Thiers (1) demanderaient... la prorogation?... L'Assemblée riposterait à la cravache levée de l'impérialisme en tombant à genoux devant M. Louis Bonaparte et en lui offrant quatre ans de plus! L'Assemblée a été souffletée sur la joue de la Commission de permanence. Nous ne la croyons pas capable de demander raison du soufflet, mais nous ne la croyons pas capable de le payer... Le neveu de l'Empereur (2) devrait savoir mieux que personne que ce n'est qu'avec de la gloire qu'on peut organiser l'armée française. Il n'ignore pas que nos soldats savent faire sortir un bâton de maréchal d'une giberne, mais non un sceptre d'une bouteille... Que ce soit (3) le dépositaire qui doute de la reddition pacifique du dépôt, voilà qui recule les bornes de la naïveté ou de l'impudence humaines... Le parti bonapartiste dit à la nation : L'impossibilité de la République, c'est qu'il faudrait que je fusse honnête... De quoi l'Assemblée peut-elle incriminer le Président? Nous comprendrions (4) qu'une assemblée républicaine... condamnât souverainement les velléités d'antichambre, l'indiscipline ordonnée aux troupes, la propagande avinée et brutale, l'Empire à coups de poing!... Mais ceux qui ont voté la loi du 31 mai parler du respect de la Constitution? Mais le conciliabule Barthélemy trouver à redire à la Société du Dix-Décembre? Mais Claremont accuser Satory? Mais Henri V blâmer Napo-

(1) 18 octobre 1850.
(2) 19 octobre 1850.
(3) 3 novembre 1850.
(4) 6 novembre 1850.

léon III? La majorité fera trop beau jeu à l'Élysée si elle ose l'attaquer. Tout ce qu'elle peut lui reprocher, elle l'a fait... »

L'*Opinion publique* s'écrie (1) : « Vraiment l'on croit rêver... L'Empereur était libéral! l'Empereur était constitutionnel! grand merci! Il était par-dessus tout animé de l'amour de l'humanité! et c'est malgré lui que le despotisme le plus abrutissant a pesé sur la France et sur la moitié de l'Europe! Celui qui baptisait du nom de cochon à l'engrais le rôle de consul... celui qui a eu le talent de soulever contre la France toutes les populations de l'Allemagne, de rendre les étrangers presque populaires en France, celui à qui les anathèmes des Benjamin Constant, des La Fayette, des Carnot, n'ont pas manqué dans sa chute, celui-là nous est militairement recommandé comme un des apôtres de la liberté en France (2)...! Qui osera dire que sous aucun régime on se soit permis ce qu'on se permet aujourd'hui? Où et quand a-t-on vu des paniers de champagne systématiquement distribués aux officiers et aux sous-officiers? Qu'est-ce que cette bombance officielle organisée à la fin de chaque revue? On a supprimé les distributions de comestibles au peuple comme attentatoires à sa dignité, est-ce pour les rétablir à l'endroit de l'armée?... Pour conduire le soldat français où nous espérons que M. le Président de la République ne veut pas le conduire, ce n'est pas de vin qu'il faut le griser, c'est de gloire. Quand son formidable oncle les appela contre le Conseil des Cinq-Cents, il marchait entre deux enchanteresses qui les entraînaient sur ses pas : la victoire d'Arcole et celle des Pyramides, et ce n'était pas leur amphitryon qu'ils suivaient... La loi (3) violée, voilà le résumé de la revue... » Puis l'*Opinion publique*, quelques jours après (4), publie un remarquable article où elle dégage merveilleusement l'ambition intime et la pensée secrète du prince : « M. Louis-Napoléon est arrivé au pouvoir avec un idéal qui était au-dessus de sa position réelle.

(1) 2 octobre. (Alfred Nettement, rédacteur en chef.)
(2) 4 octobre.
(3) 9 octobre.
(4) 15 octobre.

Ceux qui ont lu les *Idées napoléoniennes*, qui savent que dans son exil il était toujours préoccupé de la pensée que la fatalité mystérieuse de ses destinées le poussait à l'Empire, qui se souviennent des coups de main de Boulogne et de Strasbourg, qui depuis qu'il est au pouvoir ont suivi le développement de sa politique personnelle... les discours prononcés dans ses voyages,.. ce penchant invincible à tout ramener à sa personne, les essais de banquets militaires, les manifestations des revues, ceux qui ont cette suite de faits présente à l'esprit ne sauraient s'y tromper, il y a pour M. Louis-Napoléon un idéal napoléonien qui n'est pas satisfait et qui un jour ou l'autre doit l'être par le cours inévitable des choses qu'il ne s'agit que d'aider dans une certaine mesure... Si l'on était décidé à proroger les pouvoirs présidentiels, il serait plus simple et plus rationnel de décerner immédiatement l'Empire à M. Louis-Napoléon, parce qu'on s'épargnerait les frais de la façon. Proroger les pouvoirs... c'est lui donner du temps et des moyens que PAR UNE FATALITÉ DE SON ORIGINE ET DE SA POSITION il emploiera à marcher vers l'idéal napoléonien qui est l'Empire... »

Lamartine dans le *Conseiller du peuple* se laisse gagner par la crainte d'un coup d'État, mais il n'admet pas que l'armée puisse jamais être entraînée : « L'armée... a vécu de notre vie, elle a mangé notre pain, elle s'est assise à notre feu... elle a travaillé avec nos ouvriers et nos paysans... elle a lu nos journaux... elle s'est imprégnée de libéralisme... de légalité... de souveraineté... Une telle armée est-elle propre à se faire le mobile, l'instrument, l'aveugle complice d'une usurpation militaire?... Sérieusement nous ne le pensons pas... Je ne prends pas des velléités d'antichambre ou de caserne pour des volontés ou pour des conspirations de gouvernement. Ce n'est pas M. Bonaparte qui voudrait attacher son nom à la dégradation de l'armée... Ces rumeurs pourtant sont-elles sans aucun fondement? Je ne le dirai pas. Le gouvernement y a donné lieu... Le chef de l'État se sera dit : Pour bien enlever l'armée aux propagandes des anarchistes... il faut la passer souvent en revue... Jusque-là quoi de mal? Si vous ou moi eussions été président

de la République, n'aurions-nous pas cru de notre devoir d'en faire autant?... Mais il y a un malheur, c'est que le Président s'appelle Bonaparte, c'est que ce nom a paru par lui-même une candidature à un autre titre... c'est que des impérialistes posthumes n'ont cessé de dire à l'armée : On vous a donné un nom... osez lui donner un sens, à ce nom! Osez interpréter l'énigme! Osez achever par un cri sous le drapeau ce que le pays a commencé par un vote dans l'urne le 10 décembre!... L'occasion est belle! Vous avez des complices assurés dans les souvenirs impériaux qui font rêver depuis trente ans l'imagination des multitudes! Vous en avez peut-être à son insu dans les dernières fibres du cœur de Louis-Napoléon!.. Il est sensé, il est loyal, il est honnête homme, il est incapable de trahir une république qui s'est confiée avec magnanimité à lui. Mais il est homme, il est neveu d'une grande gloire, il a du sang d'usurpateur dans les veines... vous lui ferez violence; vous le porterez sur vos baïonnettes entrelacées des lauriers de son oncle aux Tuileries! Il vous résistera; son honneur, son devoir le veulent. Mais peut-on vaincre sa fortune? peut-on résister éternellement au destin, ce dieu de l'Empire, ce Jupiter napoléonien?... Il pleurera, mais souvenez-vous des larmes de tant de jeunes empereurs que les prétoriens portèrent malgré eux de la caserne au palais des Césars, et qui embrassèrent avec frénésie leur bonne fortune après l'avoir vertueusement repoussée. Voilà le langage qu'on tient aux troupes; des journaux, des sociétés se sont fondés pour ce grand embauchage... Entendez-vous autre chose depuis trois mois?... Dans une telle situation, une extrême réserve (s'imposait)... Il ne fallait jamais... de possibilité de double sens dans les harangues... Il fallait dire (aux troupes) : Un cri personnel est une offense au cri national dans une armée sous les armes... je ne suis plus un Napoléon, je suis un président... (Pas de) crime inutile... Je suppose que vous corrompiez votre armée... et que vous lui fassiez proclamer un empire... Jamais vous ne fonderez rien sur une sédition qu'une sédition nouvelle... »

Les feuilles qui défendent le prince trouvent tout naturel ce

qui s'est passé aux revues. Le *Pays*, qui reconnaît (1) que des cris de : *Vive l'Empereur !* ont été « fréquemment poussés » à la revue du 10 octobre, dit : « Des revues, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Des distributions de rations et de rafraîchissements n'ont jamais été dangereuses. Des cris, mais il y en a toujours eu et il y en aura toujours. » Le *Constitutionnel* (2) s'étonne qu'on prenne « note chaque jour des moindres faits et gestes de Louis-Napoléon vis-à-vis de l'armée. Une visite à une caserne, une revue passée, un banquet donné à des officiers et sous-officiers sont cités comme preuves décisives qu'*un* coup d'État se prépare ; il faut pouvoir compter sur des prétoriens pour se faire dictateur... Le chef de l'État fait bien... d'entretenir la discipline, l'esprit militaire, le bien-être et la gaieté du soldat... Il ne fera pas de 18 brumaire, il ne jouera pas sur un coup de main cette puissante autorité... que lui ont donnée six millions de suffrages... Toujours les mêmes fantômes (3) ! Comment tous les actes, toutes les paroles du Président ne sont-ils pas autant de gages de sûreté pour l'avenir ? C'est l'armée qu'on veut séduire par des banquets !... Ah ! laissez dire ces choses-là aux démagogues !... Dénonciations sans preuves... sans l'ombre même de la vraisemblance !... Pas un de ses actes (4) qui n'ait été commenté avec la plus insigne mauvaise foi... Il se met en communication avec l'armée en passant des revues : c'est un plan machiavélique pour se créer des prétoriens ! Un pouvoir qui aurait des projets d'usurpation et qui se préparerait par des manœuvres aussi absurdes ne serait pas seulement coupable, il serait fou... Comment (5) ! de braves soldats sont venus de quatre, cinq et six lieues... et il ne serait pas permis de leur refaire l'estomac par un aliment solide, et de leur réjouir le cœur par un peu de vin ? En vérité, il faut avoir bien peu de choses à reprocher à

(1) 11 octobre 1850. (Articles de M. de Bouville.)
(2) 30 septembre.
(3) 1er octobre.
(4) 4 octobre.
(5) 9 octobre.

un gouvernement pour lui faire de pareilles querelles. Atteinte à la discipline? orgie? ivresse? autant de mensonges!... On ne crie pas sous les armes?... Sous quel régime n'a-t-on pas crié!... Le cri de : Vive l'Empereur! — s'il a été poussé — ce n'a pu être qu'un cri isolé, impossible à saisir... Fausseté! exagération! puérilité! voilà le fond sur lequel reposent les accusations que les revues ont provoquées... Ou (1) les cris de : Vive l'Empereur! étaient très nombreux, et dans ce cas on ne pourrait traduire une moitié de l'armée devant l'autre; ou ils étaient très rares, et dans ce cas... allez donc chercher un cri... isolé de *Vive l'Empereur!* C'est vouloir chercher une aiguille dans une botte de foin!... » Le *Constitutionnel* dit encore (2) qu'on passe au crible la conduite du Président, qu'on le persécute, qu'on le tient en lisière, qu'aucun souverain constitutionnel ne saurait être surveillé avec plus de jalousie ni catéchisé plus solennellement...; que le prince (3) est le seul en France qui depuis la révolution de Février ait eu à faire un serment, et qu'en honnête homme il le tiendra; qu'il n'a de gage contre personne et qu'on en a contre lui, et qu'au besoin ce sera à l'Assemblée ou au pays à le relever de la foi jurée... Le *Pouvoir* (4) est d'une grande violence : « ... Jamais ni un Sénat romain délibérant sur la sauce d'un turbot, ni des princes tondus et énervés de la race des rois fainéants chantant matines dans un cloître, ni des Grecs scolastiques discutant sur la lumière incréée du Thabor pendant que Mahomet II enfonçait les portes de Constantinople en descendirent pour la honte des peuples à un plus bas degré d'imbécillité. S'il fallait en croire le *Journal des Débats* et le *Siècle*, la Commission (de permanence) aurait demandé au ministre si c'est un litre, un demi-litre ou un canon de vin que l'on distribue aux soldats ruisselants de sueur après une manœuvre; si c'est du jambon ou du lard qu'on leur donne à manger quand ils sont exténués

(1) 18 octobre 1850.
(2) 19 octobre 1850.
(3) 28 octobre 1850.
(4) 9 octobre 1850. (Article de Granier de Cassagnac.)

de fatigue... Nous nous refusons à croire à la réalité d'un pareil programme de discussion. Ces choses-là s'écrivent dans le *Charivari*... Comment (1)! six millions d'hommes lui ont donné le pouvoir, et il n'est pas un paysan, un bourgeois, un commerçant, un banquier qui ne soit prêt à le lui continuer... et Louis-Napoléon irait tenter d'usurper par un coup de main une *situation que la France entière lui offrira?*... L'interdiction (2) du cri des soldats au défilé des revues peut donc être dans les règlements, mais à coup sûr elle n'est pas dans les usages... Oui... on a crié : *Vive Napoléon!*... et même un peu : *Vive l'Empereur!*... Pourquoi donc ne commencez-vous pas, vous autres, par donner l'exemple de l'obéissance aux lois? Comment! vous vivez sous une république, et vous allez hors du territoire faire des arrangements avec la royauté? Vous voulez conspirer quand cela vous convient... Les règlements, la discipline, l'obéissance à la Constitution, tout cela, selon vous, est bon pour les soldats, comme Voltaire disait que la religion est bonne pour la canaille... Est-ce que le soldat est fait d'une autre argile que vous? Est-ce qu'il n'est pas Français et citoyen comme vous? Et lorsque vous êtes fous, vous lui faites un crime de ce qu'il n'est pas sage?... Les hommes les plus considérables du pays... vont à l'étranger discuter des combinaisons monarchiques... et... ils font un crime aux enfants du peuple... de n'avoir pas la sagesse... dont ils manquent les premiers; et qui leur a dit que ces cris qui les révoltent ne sont pas les représailles de ceux qu'ils vont pousser ailleurs? Qui leur a dit que le soldat n'invoque point un empereur parce qu'ils viennent d'invoquer un roi?... » Le *Moniteur du soir* (3) explique que le Président accomplit son devoir, qui est de s'assurer de l'état des troupes; mais que, celles-ci ne pouvant camper toutes à la fois dans la plaine de Satory, il y a nécessité de les passer successivement en revue à des jours différents. Puis il ajoute (4) :

(1) 10 octobre 1850.
(2) 12 octobre 1850.
(3) 29 septembre 1850. (Montferrier, rédacteur, notamment.)
(4) 6 octobre 1850.

« ... Après toutes les manœuvres où les soldats sont exposés à la fatigue, il est d'une absolue nécessité de leur donner une ration de vin. C'est ce qu'ont fait de tout temps les généraux comme les princes... Les princes et les souverains étaient dans l'habitude d'inviter les officiers à des déjeuners ou à des dîners somptueux. Le Président de la République ne leur offre qu'une modeste collation qui se compose uniquement d'un verre de vin de Champagne avec un morceau de pain et de viande... Une seule innovation s'est produite... Le Président a fait partager aux sous-officiers la modeste collation offerte aux officiers... Toutefois on n'a pas oublié ce qui était dû à la hiérarchie. Les sous-officiers ont toujours été placés à une distance marquée des officiers... » Dans le numéro du 16 octobre, le *Moniteur du soir* publie une ode en 120 vers de M. Belmontet inspirée par l'incident des revues et intitulée : *Le cri de : Vive l'Empereur!*

. . . .

Quoi! Vive l'Empereur! serait un cri rebelle!
Cette France adorée et qu'il rendit si belle
Proscrirait ce cri des héros!

. . . .

Qu'elle avait bien raison dans son idolâtrie
D'ériger le grand homme en Dieu de la patrie
Et de vivre dans l'Empereur!
Oui, vive l'Empereur! Toujours lui! Vive l'ère
Où, montée au niveau du géant populaire,
La patrie emboîtait son pas!

. . . .

Vive le grand homme soleil
Dont les feux mûrissaient nos puissantes idées!

. . . .

Sous ce Dieu plébéien que toute langue nomme,
Être Français, c'était devenir plus qu'un homme,
C'était guider le genre humain.

. . . .

Vive donc à jamais le plus grand des grands hommes,
Qui, sorti de nos flancs, nous fit ce que nous sommes!
Ce cri retentissait quand la démocratie
Vit son drapeau vivant, son Empereur-Messie,

Tomber en défendant nos droits;
Quand l'Empire français, République faite homme,
Des principes nouveaux auguste et second tome,
Se fermait sous la main des rois.

. . . .

Ce cri retentissait quand.....
Albion rendait son cercueil
Et que le Christ-soldat, rappelé par nos larmes,
Revenait, mort vivant, triompher sous nos armes.

. . . .

Vive donc l'Empereur! c'est le cri de nos pères...

. . . .

Il n'est point jusqu'aux journaux anglais qui s'occupent de ces revues légendaires. C'est le *Morning Chronicle :* « Une noire conspiration a été ourdie pour renverser la République française au moyen du jambon froid... Tout Paris a été plongé dans la consternation lorsque la nouvelle est arrivée. Le comité de permanence s'est réuni à pas précipités et la pâleur répandue sur les visages... Admettez que le Président eût sérieusement conçu l'idée de monter sur le trône sur les épaules d'un animal immonde. L'absurdité gît ici dans l'inintelligence du soldat, dont font preuve ceux qui s'imaginent qu'il peut être perverti par une collation froide... Si l'armée française est prête à déserter la cause de la République pour celle de Louis-Napoléon, l'événement ne sera hâté ni retardé par des tranches de jambon froid... Une jalousie insensée contre le Président paraît avoir dépouillé les légitimistes et quelques autres non seulement de la faculté de juger sainement les choses, mais aussi de la faculté de distinguer entre ce qui est sérieux et ce qui est positivement ridicule... » Puis ce journal ajoute les réflexions qu'on va lire, qui sont marquées au coin de la vérité et qui montrent combien avait été grande l'aberration des hommes dirigeants de 1848, alors qu'ils avaient travaillé à élever au poste de chef de l'État français un homme qui aurait menti à ses antécédents, à ses convictions, à sa foi, au cri de son sang, de son âme, de tout son être, et qui aurait en même temps trahi le pays, s'il n'avait pas, par la force des choses, et

non par suite d'une combinaison longuement, ténébreusement, machiavéliquement préparée, abandonné la République profondément détestée par l'immense majorité de la France pour passer à l'Empire qui était la conclusion fatale de ce nouveau chapitre de l'histoire de France. « Parmi les aspirants à la présidence, dit la feuille anglaise, se trouvait un jeune homme représentant une maison glorieuse, élevé dans l'idée que la couronne de France devait lui appartenir, et qui deux fois avait bravé la toute-puissance de l'autorité établie pour conquérir cette couronne. L'illustration de son nom et l'adhésion intéressée de ses nouveaux partisans rallièrent autour de lui les cinq sixièmes de la nation... On aurait cru que les circonstances parlaient d'elles-mêmes. Toutes les probabilités étaient que le Président ne se conduirait pas comme un simple fonctionnaire constitutionnel. Toutes les probabilités étaient qu'il emploierait le pouvoir ainsi mis à sa disposition à accomplir ce qu'il avait essayé de réaliser par la force ouverte. Le parti conservateur le choisit avec la pleine connaissance de ses antécédents de Strasbourg et de Boulogne. Il le choisit avec le dessein avoué de mettre à mal une Constitution calculée pour la ruine de la cause modérée... » Et d'après la feuille anglaise, s'il faut s'étonner d'une chose, c'est que, de par la longanimité du Président, cette Constitution soit encore debout !

— En présence des inquiétudes causées par les revues et de l'ordre du jour de réprobation voté par la Commission de permanence, le Président pensa qu'il devait, sinon faire amende honorable, du moins prendre l'initiative d'un acte de conciliation en sacrifiant le ministre de la guerre nommé gouverneur de l'Algérie et en le remplaçant par le général Schramm. Mais en même temps il pensa que cette modification ministérielle était de nature à donner à ses adversaires une satisfaction telle qu'il lui était alors permis de remplacer en outre par le général Carrelet, le premier lieutenant du général Changarnier, le général Neumayer, qui, la veille de la revue du 10 octobre, avait déclaré que la troupe ne devait se livrer à aucune manifestation. Quel était le but du prince? Voulait-il éliminer un

officier général qui aurait constitué un obstacle invincible à l'exécution d'un coup d'État? Le prince, alors, n'était nullement décidé à aller jusque-là; il pouvait, il devait encore espérer que ses désirs se réaliseraient légalement. Non. S'il écartait de la garnison de Paris le général Neumayer, c'est qu'il craignait que l'essor de sa popularité au sein de l'armée ne fût gêné, entravé, par un homme occupant une très importante situation militaire. D'ailleurs, il faut dire que le général était loin d'être disgracié, puisqu'il était nommé au commandement supérieur des circonscriptions de Rennes et de Nantes. Le général Changarnier avait fait en vain les plus grands efforts pour empêcher cette mesure.

La Commission de permanence se réunit d'urgence le 30 octobre. *Un membre*, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, déclare que la destitution (*sic*) du général Neumayer, malgré l'opposition du général en chef, leur a paru une phase importante et nouvelle du système d'agression dirigé depuis un an contre le pouvoir législatif et contre le général, dont la position à la tête de l'armée de Paris est pour l'Assemblée et pour le pays une si précieuse garantie d'ordre et de sécurité. Le *général Changarnier* expose « qu'il a d'abord refusé de croire à la destitution (*sic*) du général Neumayer. L'unique grief allégué par le ministre de la guerre en sa présence était que le général Neumayer, consulté par le colonel du 15ᵉ léger, lui avait répondu que le silence sous les armes lui paraissait être l'attitude la plus conforme aux règlements militaires... On a cru dans le public que de la mesure pourrait résulter l'affaiblissement de l'influence du général Changarnier sur les troupes. La Commission peut être complètement rassurée. Malgré les regrets amers que lui cause la perte d'un lieutenant digne de toute sa confiance, rien ne peut altérer ses sentiments, ni modifier sa conduite. Vainement on cherche à le représenter comme en état d'hostilité contre le gouvernement, il est uniquement l'homme de la patrie et de la loi, l'homme du devoir avant tout, et ce devoir lui ferait exposer au besoin sa vie pour la défense de la personne et de l'autorité légale de

M. le Président de la République. » Ce langage était plein de mesure et absolument correct. Il était difficile de laisser percer moins de ressentiment. Sans doute, la blessure était profonde ; mais le général devait se demander si sa position à lui-même n'était pas menacée. Aussi plusieurs membres de la Commission le trouvèrent alors bien modéré, bien résigné, et l'on peut résumer ainsi leur déclaration : Il ne faut pas se le dissimuler, la lutte est entre les droits du gouvernement représentatif et les prétentions d'un gouvernement personnel. Anéantir l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée, miner la position du général qui a toute sa confiance et qu'on n'ose pas attaquer de front, tels sont le plan et le but évidents à tous les yeux (1).

Le lendemain, 31 octobre, les ministres de l'intérieur et de la guerre sont appelés devant la Commission. Celui-là, M. Barroche, affirme sur son honneur, « *au nom du gouvernement tout entier* », — se servant à dessein de cette dernière expression pour donner à sa déclaration toute la portée qu'elle doit avoir, — qu'il n'existe aucune intention hostile à l'Assemblée nationale, aucune vue contraire à l'accord... dont le maintien est un devoir, puisqu'il est indispensable au salut, à la paix et à la

(1) La modération, le calme, la résignation n'étaient qu'apparents chez le général Changarnier. Au fond, il était exaspéré. Odilon BARROT, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 60), nous raconte une entrevue qu'il eut avec le général et dans laquelle celui-ci tient un langage qui rappelle la fable de La Fontaine *la Grenouille et le Bœuf.* Changarnier dit à Odilon : « C'est à qui de nous deux, Louis-Napoléon et moi, prendra l'initiative !... Je suis sûr de Carlier, le préfet de police ; il est tout à moi... Sur la demande que je lui ai adressée s'il était en mesure d'arrêter le Président, il m'a répondu que quand je lui en donnerais l'ordre, il le mettrait dans un panier à salade et le conduirait sans plus de cérémonie à Vincennes! » [Le pauvre homme!... il était décidément par trop... simple.] Odilon Barrot, qui n'était pas un aigle, « se récrie et lui fait observer que Carlier n'avait sans doute rien eu de plus pressé que d'aller reporter cette conversation à Louis-Napoléon et peut-être même d'offrir de lui rendre le même service à l'encontre du général ». L'aide de camp de Changarnier, M. Valazé, dit alors : « Tant mieux ! nous sommes bien aises qu'on sache à l'Élysée ce que nous pouvons faire ! » Odilon reprend : « Qu'attendez-vous pour en finir? — Un ordre du président Dupin », répond Changarnier. Et Odilon de lui déclarer qu'il l'attendra... toujours. — On lit (p. 331) dans l'ouvrage du comte D'ANTIOCHE sur le *Général Changarnier* : « Il écrivait : « Les circonstances ont fait malheureusement de moi un personnage politique. » La modestie vint un peu tard.



prospérité du pays. Le *président* de la Commission demande au ministre comment il se fait que le général Neumayer n'ait perdu son commandement, c'est le ministre de la guerre lui-même qui l'a déclaré, que pour avoir dit à un colonel que le silence sous les armes lui paraissait l'attitude la plus convenable. Le *ministre de l'intérieur* répond qu'en soumettant à son appréciation les motifs d'un acte de la compétence exclusive du pouvoir exécutif, la Commission dépasserait la limite de son droit. Elle n'aurait à s'occuper de cet acte que si elle pensait que la mutation du commandement dont il s'agit se rattache à l'exécution de desseins coupables ; mais, il ne saurait trop le répéter, cette dernière opinion serait complètement erronée. Le fait n'a nulle signification politique. Le *président* de la Commission fait observer que le motif mis en avant pour justifier le remplacement du général Neumayer autorise les interprétations les plus graves. La Commission pourrait y voir un symptôme de ce système d'attaques et d'hostilités que l'on a supposé au pouvoir exécutif contre l'Assemblée nationale. Elle encouragerait peut-être (en gardant le silence) une tendance à faire prédominer le sentiment d'un dévouement personnel à M. le Président de la République dans les rangs de l'armée, qui ne doit se dévouer qu'au pays et aux lois... Le *ministre* répond qu'on se tromperait en ayant ce soupçon. L'esprit de nos institutions sera respecté, l'armée sera laissée à sa noble destination, le dévouement à la patrie. *Deux membres* insistent : Le gouvernement persiste-t-il à refuser de faire connaître la cause pour laquelle le général Neumayer a été privé de son commandement? Le *ministre* déclare qu'il use du droit qu'a le gouvernement de ne pas s'expliquer sur ce point. Il répète que les tendances politiques du pouvoir exécutif sont la seule chose qui puisse être mise en discussion, et à cet égard il espère que les assurances si formelles qu'il a spontanément données et qu'il confirme de nouveau ne peuvent laisser d'appréhension dans l'esprit d'aucun de ceux qui l'ont entendu. *Un membre* dit alors : Parmi les cris entendus à Satory, il en est d'une nature évidemment séditieuse; ceux-là sont-ils poursuivis? Le *ministre*

répond : « Vous savez bien qu'ils ne le sont pas. » Et c'est tout.

« La révocation du général Neumayer, dit l'*Assemblée nationale* (1), ce n'est plus la prorogation, mais l'Empire que l'on pose devant la Chambre... Les attaques systématiques de la presse élyséenne contre l'Assemblée, les discours agressifs et personnels des voyages, les cris séditieux du champ de manœuvre de Satory peuvent produire les complications les plus graves. »

Le 2 novembre, après une longue délibération, la *Commission de permanence* vote la résolution suivante : « La Commission constate que M. le ministre de l'intérieur a opposé un refus persistant de s'expliquer sur la question qui lui était posée relativement au motif auquel est attribuée la mesure prise à l'égard du général Neumayer. Néanmoins, attendu que le ministre a déclaré que ce fait était isolé et n'aurait aucune conséquence; attendu aussi que le ministre,

(1) 1er novembre 1850. — Ce journal dit alors : « Que signifient ces tentures en drap bleu (à la société de la rue Montmartre) semé d'abeilles impériales qui couvrent les murs et cet autel où se trouvent mêlés une tête de Dieu le Père, un portrait de l'Empereur, un plâtre du prince Louis-Napoléon? Pourquoi des réunions à peu près semblables au faubourg Saint-Antoine? » — Après l'élection du 10 décembre, le Comité napoléonien prit le titre de Société du 10 décembre (fondateurs : Gallix; Dumoulin, ancien officier; Bonnelier, ancien acteur; Guillouet, Picot, peintre en bâtiments). Ensuite la Société du 10 décembre se partagea en deux : le *Dix-Décembre,* avec le général Piat et Gallix, rue Geoffroy-Marie, 9; les *Amis de l'ordre et de l'humanité*, avec Picot, Pillon, etc., 9, rue du Faubourg-Montmartre. Celle-ci était présidée par M. Chautard, qui prononça à la séance d'inauguration le discours suivant : « Notre société est éminemment philanthropique; son symbole... est l'aigle de l'Empire français; son patronage, un nom : Napoléon. L'aigle de l'Empire français? parce que son aile rapide a porté notre civilisation des rivages du Nil au pied du Capitole, des ruines historiques du Tibre aux bords glacés du Borysthène... Dans la ville de Cicéron et de César comme sous les feux du Kremlin et sur les neiges des steppes de la Scythie elle a laissé échapper de sa serre de flamme des semences de liberté... J'ai dit... que notre société avait pour égide le nom du grand Empereur, nom sublime et complet; complet par la gloire et le martyre, par Austerlitz et Sainte-Hélène...; après la couronne triomphale de Charlemagne la couronne funèbre de Longwood; après la vie, la mort; après la mort, l'immortalité... Ce grand nom de Napoléon, c'est un passé pur et sans tache; c'est l'avenir, la gloire de la patrie, c'est la garantie des droits imprescriptibles de la démocratie... le lien qui doit unir à jamais le peuple et le pouvoir. Ce nom, grand comme un monde, vibre au cœur des Français comme une sublime harmonie; il est devenu notre phylactère, notre palladium. Frères! serrons nos phalanges, et six millions de voix acclameront encore Napoléon!... Accomplissons notre devoir, Dieu fera le reste... »

quant à l'avenir, a pris spontanément les engagements les plus formels et les plus explicites, au nom du pouvoir exécutif tout entier, la Commission, considérant d'ailleurs l'époque rapprochée de la réunion de l'Assemblée législative, pense qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de convoquer l'Assemblée nationale. » Cette infortunée Commission avait si peu de confiance en elle, en son pouvoir, même en celui de l'Assemblée nationale ; elle redoutait à ce point d'entrer en lutte ouverte avec le chef de l'État, qu'à la date du 7 novembre elle prenait en outre les résolutions suivantes : « Tous les membres s'accordent à reconnaître que la publication des procès-verbaux de ses séances pourrait exciter dans le pays des agitations dangereuses ; qu'elle ne doit faire aucun rapport à l'Assemblée ; qu'elle ne doit pas non plus donner spontanément des explications ; que les minutes des procès-verbaux ne peuvent pas être déposées aux archives, où elles se trouveraient forcément livrées à la publicité ; qu'elles resteront en dépôt dans les mains et sous le sceau de son président. »

Pourtant il était impossible de ne rien faire. C'eût été de la part de la Commission de permanence et surtout de la part du général Changarnier une véritable abdication. Aussi ce dernier, sous la pression de ses collègues du Parlement effrayés et irrités des agissements du chef de l'État, fait-il paraître un ordre du jour à l'armée ainsi conçu : « Aux termes de la loi, l'armée ne délibère point ; aux termes des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes. Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes placées sous son commandement. » Ce n'était pas sans un grand effort que le commandant en chef en était arrivé là. Le passé ne laissait pas que de le gêner terriblement. Cet ordre du jour, pourquoi ne l'avait-il pas écrit depuis longtemps, depuis la première revue de 1849 où des acclamations s'étaient fait entendre? Alors, s'il n'encourageait pas des cris contraires tout au moins à la discipline, il les entendait certainement sans déplaisir, pensant ainsi par cette tolérance, disons par cette faiblesse, plaire

au Président, conquérir sa confiance et ses bonnes grâces, et même le tenir dans sa main. Le journal *le Pays*, par la plume de M. de Bouville, à la date du 4 novembre, va même jusqu'à écrire : « C'est lui (le général Changarnier) qui en a donné, le premier, le signal (de ces cris inconstitutionnels) ; c'est lui qui, assemblant en cercle autour de lui tous les chefs de corps des régiments qu'il passait en revue au Champ de Mars, dans le mois d'avril 1849, leur donna l'ordre de crier et de faire crier unanimement à leurs troupes : *Vive Napoléon !* en leur défendant d'y mêler aucune allusion à la République (1). » L'*Evénement* (2) pose, sous la rubrique *Indiscrétion*, la question suivante : « Serait-il vrai que le même général, qui aujourd'hui ordonne aux soldats le silence le plus absolu sous les armes, faisait tout le contraire il y a six mois et recommandait chaudement aux officiers placés sous ses ordres ce même cri qu'il proscrit si intrépidement aujourd'hui ? » En ce qui concerne les libations des revues, le *Constitutionnel* avait dit quelque temps auparavant : « L'officier et le sous-officier buvaient le vin de Champagne, le soldat le vin du cru. Pendant ce temps le général Changarnier et le Président parcouraient chaque groupe, et, selon le vieil usage militaire qui unit si fortement le chef et le soldat, le général, prenant un verre, but à la santé du régiment ; tous les verres se choquèrent contre le sien avec une déférence respectueuse. » D'après la *République* (3) : « Si M. Changarnier trouve que *Vive l'Empereur !* est un cri séditieux, s'il approuve le général Neumayer de s'être opposé à cette manifestation coupable, pourquoi n'a-t-il

(1) Quelques jours avant, le *Pays* (numéros des 31 octobre, 1er, 2, 3 novembre) disait : « Comment ! le gouvernement ne pourra pas faire une mutation de généraux sans qu'aussitôt on vienne scruter ses desseins, fausser ses intentions et jeter l'alarme dans la population ! L'Empire !... Louis-Napoléon est de toute la France celui qui y pense le moins !... (Lui)... essayer du césarisme, aspirer à l'Empire ?... calomnie ! calomnie tout cela ! et rien que calomnie !... S'il avait voulu violer la Constitution, il l'aurait pu depuis longtemps... » Le journal *le Bulletin de Paris* (Ch. Poriquet, rédacteur, 7 novembre) dit de son côté : « Le Président ne veut pas, n'a jamais voulu et ne voudra jamais de coup d'État... Esclave de sa parole d'honnête homme, il ne changera pas... »

(2) 10 novembre 1850.

(3) 31 octobre-5 novembre.

pas fait sentir le poids de la discipline aux chefs de corps qui l'ont publiquement et manifestement violée ? Ce n'est pas le 2 novembre qu'il devait faire paraître son ordre du jour. » Le *Moniteur du soir* publie (6 novembre) cette déclaration de M. *L. Belmontet :* « Nous l'avons entendu, nous-même, le jour de la grande revue, dire au général Exelmans, après le défilé : « La revue a été magnifique, n'est-ce pas, général ? Tout s'est passé à merveille. » Le *Siècle* (1) estime que l'ordre du jour du général Changarnier vient malheureusement un peu tard. « Il fallait songer à faire respecter la loi et les règlements avant ces trop fameuses revues. » Et il ajoute (2) qu'il n'a jamais « lu plus insolent défi porté au chef du pouvoir exécutif ». Suivant l'*Union* (3) : « Il faut que le pays sache si le général de Schramm a été appelé au ministère pour destituer les généraux qui ne se prêtent pas aux essais de la politique impérialiste, si M. le général Carrelet doit préparer l'armée de Paris à un coup d'État, enfin si le gouvernement est décidé à tenter les aventures de la prolongation des pouvoirs présidentiels dans l'espoir d'arriver à l'Empire. Tout cela peut être dans le remplacement du général Neumayer. Nous sommes très disposés à croire que tout cela y est... Pourquoi le général Neumayer a-t-il été remplacé ? La réponse doit être catégorique. Ce n'est pas le général Neumayer qu'on a voulu frapper, mais le général Changarnier. » Le ministère ayant envoyé au journal *l'Assemblée nationale* (4) le communiqué suivant : « L'*Assemblée nationale* répète depuis plusieurs jours... que le Président de la République a non seulement autorisé, mais provoqué, dans les revues, le cri de *Vive l'Empereur !* Cette assertion est entièrement fausse, et l'insistance que mettrait ce journal à la reproduire en ferait une calomnie calculée », cette feuille répond : « Nous le redisons hautement,

(1) 5 novembre 1850.
(2) 6 novembre 1850.
(3) 31 octobre 1850.
(4) 3 novembre 1850. — Adrien de Lavalette, rédacteur en chef. (Journal de Changarnier.)

nous le redisons de toutes les forces de notre conviction, les cris de : *Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !* ont été autorisés et même provoqués par M. le Président de la République : n'est-ce pas les autoriser que le silence devant des cris séditieux ?... En sommes-nous réduits à déclarer qu'ils ne veulent dire autre chose que : *Vive la statue !*... Et lorsqu'on retire... un commandement à un général parce qu'il refuse de faire crier, comment peut-on sérieusement soutenir qu'on n'autorise pas, qu'on ne provoque pas les cris ?... »

— Le prince, en présence du bruit répandu d'un prétendu complot (1) formé par vingt-six membres de la *Société du Dix-Décembre* pour assassiner le président Dupin (!) et le général Changarnier(!) — (ce qui n'était qu'une prodigieuse mystification dont un agent de police dépendant de l'Assemblée nationale avait été la dupe), — n'hésite pas à prononcer la dissolution de cette association fameuse (2). Malgré l'affaire Neumayer, il cherchait donc à se rapprocher de la Représentation nationale et à s'entendre avec elle.

Il venait d'ailleurs de donner un nouveau gage de ses sentiments conservateurs lors d'une cérémonie qui avait lieu le 25 octobre dans la chapelle de Saint-Cloud, pour la remise de la barrette cardinalice au nonce du Pape, Mgr Fornari, ainsi qu'aux archevêques de Toulouse, de Reims et de Besançon. En effet, après avoir dit à Mgr Gousset : « Monseigneur, ne m'oubliez pas dans vos prières », il répondit

(1) Affaire Yon-Allais.

(2) Le général Piat écrivait alors aux *Débats* : « ...Je suis l'un des fondateurs de la Société du 10 décembre, et depuis son origine je n'ai cessé de la présider ; je déclare donc sur mon honneur militaire que jamais la Société du 10 décembre ne s'est occupée de politique... »

M. Granier de Cassagnac, dans ses *Souvenirs du second Empire* (t. III, p. 128), raconte qu'on voulait effrayer le président Dupin pour qu'il délivrât un blanc-seing à Changarnier qui arrêterait le prince, et que M. Rouher, redoutant que Dupin ne cédât, était allé communiquer ses craintes au prince, qui lui dit : « Vous êtes bien jeune, monsieur Rouher. Si l'on venait m'apprendre à l'instant même que le général Changarnier marche sur l'Élysée avec les troupes qu'il commande aux Tuileries, j'irais au-devant de lui avec les chasseurs à pied qui me gardent, et ses soldats se réuniraient immédiatement aux miens. Monsieur Rouher, ma destinée n'est pas encore accomplie ; je serai empereur ! » Et M. de Cassagnac affirme que cette scène lui a été rapportée par M. Rouher lui-même.

à l'ablégat : « ... J'ai vu avec une extrême satisfaction Sa Sainteté accorder trois chapeaux de cardinaux à la France. C'est une preuve nouvelle de l'estime particulière du Souverain Pontife pour le clergé français, ce clergé toujours si distingué par son mérite, ses vertus et son dévouement aux grands principes sur lesquels repose la religion catholique. Je tenais à honneur de présider une cérémonie où le pouvoir spirituel se montre d'un accord parfait avec le pouvoir temporel... Je prie Votre Excellence de déposer aux pieds du chef de l'Église l'hommage sincère de ma vénération. »

CHAPITRE XVI

LA GUERRE DÉCLARÉE

Le prince n'a pas abandonné tout espoir de s'entendre avec la majorité de l'Assemblée. — Le message du 12 novembre 1850. — Comment l'expliquer? — Il espère accabler l'Assemblée de son désintéressement et l'amener à voter la revision. — Accueil favorable de l'Assemblée; approbation unanime des journaux. — Remarque judicieuse de l'*Union* sur l'espérance mise par le prince dans la force des choses. — Odilon Barrot dans ses *Mémoires* l'accuse de mauvaise foi. — Lamartine dans le *Conseiller du peuple* le loue sans réserve. — Il en est de même de la presse anglaise, sauf le *Daily News*, qui le traite de Tartufe. — Anniversaire du 10 décembre, banquet à l'Hôtel de ville, où, en réponse au préfet, il confirme la pensée maitresse du message. — Le *Moniteur du soir* souligne les idées présidentielles et le but poursuivi. — Les feuilles bonapartistes continuent à faire les enfants terribles. — Indignation du journal de Changarnier, l'*Assemblée nationale*. — La *Gazette de France* précise l'objectif du Président. — L'*Almanach de Mathieu Lænsberg*. — La continuation de la campagne des journaux bonapartistes révolte l'Assemblée, qui décide qu'elle ne sera pas officiellement représentée par son bureau aux réceptions élyséennes du 1er janvier 1851. — Entrevue du prince et du président de l'Assemblée, M. Dupin. — Interpellation du prince Napoléon Bonaparte sur les instructions données par le général Changarnier relativement aux conditions de réquisition des troupes par l'Assemblée. — Déclaration du général Changarnier; ovation que lui fait l'Assemblée. — Le *Constitutionnel* et l'*Univers* dévoilent le plan des légitimistes et des orléanistes de n'avoir accepté la présidence de Louis Bonaparte que comme un pont. — Le prince se décide à révoquer le général Changarnier. — Refus d'Odilon Barrot de prendre le pouvoir avec la charge de cette révocation. — Déclaration du prince aux principaux chefs de la majorité convoqués à l'Élysée. — Langage provocateur du journal de Changarnier. — 10 janvier, révocation du général; aucune émotion dans le pays. — Il n'en est pas de même à l'Assemblée; interpellation Rémusat; déclaration de guerre de la majorité; Baroche, Berryer, Dufaure, Rouher, général Bedeau. — Le droit de révocation n'était pas contestable, mais les vrais motifs de la mesure ne sont pas dits à la tribune. — Vote de la proposition Rémusat, tendant à la nomination d'une commission chargée de soumettre à l'Assemblée les résolutions que les circonstances pourraient exiger. — L'*Univers*, le *Constitutionnel*, la *Presse*, le *Siècle* soutiennent le prince; les autres journaux sont pour l'Assemblée. — Le *Daily News*, le *Times*, le *Morning Herald* condamnent l'Assemblée. — Rapport de M. Lanjuinais au nom de la commission; il propose de blâmer le gouvernement et de donner au général un témoignage de confiance. — Le *National*, l'*Univers*, le *Constitutionnel* rappellent qu'en 1849 Changarnier a fait crier : Vive Napoléon! — Discussion de la proposition Rémusat : de Goulard, Monet, Baroche (5 fois), Changarnier,

Lasteyrie, Flandin, Berryer, Thiers (3 fois), d'Adelswœrd, Cavaignac, Dufaure vote de l'amendement Sainte-Beuve. — Démission du ministère. — Les journaux; la presse anglaise. — Message du 24 janvier; la *Presse* et le *National* repoussent les avances du prince; judicieuses réflexions de l'*Assemblée nationale*; le *Pays*. — 25 janvier, ministère de Royer. — Les journaux; article prophétique de l'*Opinion publique;* curieuses réflexions du *Siècle;* Lamartine, en dehors des feuilles bonapartistes, est seul à défendre le prince. — Interpellation de M. Howyn-Tranchere sur la formation du cabinet. — MM. de Royer, Mathieu de la Drôme, Léo de Laborde, Bouhier de l'Écluse. — Vote de l'ordre du jour pur et simple; exclamation de M. Bourgat. — M. de la Guéronnière dans la *Presse*. — Demande d'un supplément de dotation pour le prince; les *Débats* seuls appuient, en dehors des feuilles bonapartistes. — Discussion dans les bureaux : Mimerel, Ducos, Dumas, Casabianca, Quentin-Bauchart, L. Faucher *pour;* Victor Hugo, Pascal Duprat, etc., *contre*. — Commission de 15 membres dont 13 défavorables. — Rapport Piscatory. — 10 février, discussion à l'Assemblée : de Royer, Dufougerais, de Montalembert, Piscatory. — Rejet de la dotation par 396 voix contre 294. — L'*Union*, la *Gazette*, le *National*, le *Siècle*, l'*Événement*, l'*Assemblée nationale* approuvent le vote que regrettent le *Pays*, l'*Univers*, les *Débats*. — Bruit de l'ouverture d'une souscription en faveur du prince. — Lettre de refus écrite au nom du prince au rédacteur en chef du *Pays*. — Habileté du prince proclamée par les *Débats* eux-mêmes. — Articles violents de la *Patrie* et du *Constitutionnel* (Granier de Cassagnac). — Les journaux sur la brochure : *Qu'est-ce que le retour à l'Empire?* — Les manifestations de l'avenue de Marigny. — Pétition à l'Assemblée sur la dotation. — Propositions Desmousseaux de Givré, Desmars, d'Adelswœrd. — Propagande bonapartiste. — Les sorties du Président. — Revue du 15 mars; les journaux, le *Siècle*. — Le clergé de Paris dine à l'Élysée. — La revision : les journaux, la correspondance du *Bulletin de Paris;* le pétitionnement; brochure Cormenin; la presse opposante voit dans la revision le coup d'État et l'Empire; M. de la Guéronnière dans le *Pays*, devenu le journal de Lamartine, repousse l'Empire comme ridicule. — La *Patrie*, l'*Univers* continuent à défendre le prince. — Renvoi du ministère de Royer. — Odilon Barrot appelé à former un cabinet. — Ministère Léon Faucher, Buffet, Rouher, Baroche; proposition Sainte-Beuve déclarant que le nouveau ministère n'a pas la confiance de l'Assemblée; réponse de Léon Faucher; vote de l'ordre du jour pur et simple. — Les journaux opposants qualifient le nouveau cabinet de ministère de la provocation. — L'*Événement* déclare que la Société du 10 décembre est reformée et en donne l'organisation. — Léon Faucher, dans une note au *Moniteur* et la séance du 21 mai, se défend de favoriser le pétitionnement des conseils municipaux. — Exclamation de M. Vieillard à la séance du 22 mai. — 223 représentants déposent une proposition de revision. — Proposition de M. Morin tendant à réduire à un mois le délai après lequel les projets repoussés pourraient être reproduits devant l'Assemblée; dans la discussion, M. Laclaudure dénonce les agissements des fonctionnaires en faveur de la revision. — M. Godelle. — L'Assemblée vote la prise en considération. — Opinion d'Odilon Barrot sur le mouvement irrésistible de la nation française vers le prince Louis-Napoléon.

Le prince, en prononçant la dissolution de la *Société du Dix-Décembre,* avait fait un pas dans la voie de l'accord avec

l'Assemblée. Il allait en faire un second par son message du 12 novembre. Aussi bien il ne demandait qu'à s'entendre avec elle pour arriver à son but : la revision de la Constitution ; mais en même temps il considérait comme une nécessité impérieuse, et par la presse, et par les voyages, et par les revues où il ne pouvait tolérer d'entraves à la libre manifestation des ardentes sympathies de l'armée, d'entretenir et d'accroître une popularité qui devait précisément à son sens imposer la revision à la Représentation nationale.

Le jour même où l'Assemblée reprenait ses travaux, il lui adressait un message qui dans sa pensée devait non seulement réaliser la réconciliation des deux pouvoirs, mais en outre lui permettre, après ce témoignage éclatant de sa bonne volonté, de secouer enfin la tutelle du général Changarnier. Il y disait notamment : « Les mêmes électeurs qui venaient de me nommer à la magistrature suprême du pays vous appelèrent par leurs suffrages à siéger ici. La France vous vit arriver avec joie, car la même pensée avait présidé à nos deux élections... Malgré les difficultés, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu. J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui par ambition personnelle compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution : c'est ma conviction profonde. Elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position. Comme premier magistrat de la République, j'ai été obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée,

et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent, et surtout si mon nom, comme mes efforts, a concouru à raffermir l'esprit de l'armée de laquelle je dispose seul d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle. La règle invariable de ma politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la revision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la revision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

« L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si dans cette session vous votez la revision, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. Inspirons au peuple l'amour du repos en mettant du calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit en ne nous en écartant jamais nous-mêmes ; et alors, croyez-le bien, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au Pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider à l'avantage de tous les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur ; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours ; et Dieu fera le reste. »

Il avait fallu une virilité peu commune, une âme fière et résolue pour écrire ce message si remarquable à tous les points de vue, et par l'élévation des idées, et par la noblesse des sentiments, et par la netteté des déclarations. Au lieu de tenir un langage réservé, prudent, il allait de l'avant avec une étonnante hardiesse. L'imagination aventureuse se montrait. Il était sincère quand il prenait ces engagements, mais il voyait son étoile, mais en se jetant ainsi bravement à l'eau il ne doutait pas qu'il aborderait, mais il n'admettait pas que l'Assemblée après un message si chevaleresque continuât à l'écarter et ne votât point la revision.

Le message produisit sur l'Assemblée l'impression la plus favorable. La presse, en général, lui fit aussi un excellent accueil. « Dans le résumé qui termine le message, dit le *Constitutionnel* (1), Louis-Napoléon n'a pas mis seulement sa politique, mais son âme. Il y a là le cri du patriotisme le plus élevé que nous ayons entendu, nous ne dirons pas depuis combien de temps. Les sentiments vrais inspirent la vraie éloquence. L'effet de ces nobles paroles sur l'Assemblée a été immense, il le sera plus encore en France. Il est impossible de concevoir une plus magnanime vengeance de toutes les injustes et abo-

(1) 13 novembre. — Article signé de M. Boilay, nommé conseiller d'État sous l'Empire, qui fut remplacé par M. Jolibois ; celui-ci de nos jours a marqué à la Chambre comme un éloquent orateur du parti bonapartiste.



minables accusations dont le Président de la République a été l'objet. Louis-Napoléon s'est placé si haut dans le droit et dans le devoir que rien de tout ce qui s'est inventé ou dit dans les régions inférieures de l'intrigue ne saurait plus monter jusqu'à lui. La nation sait maintenant à quoi s'en tenir. Si sa sécurité était jamais troublée par des tentatives ou des actes de violence, elle est sûre qu'il y a un côté d'où ce malheur ne lui viendra jamais. Les hommes extrêmes des partis qui ont exploité tant de calomnies contre Louis-Napoléon... Louis-Napoléon les accable par son impassibilité dans la loi... En 1848 (1) comme en 1850 il n'a qu'une pensée, qu'une parole. l'amour du pays et le renoncement personnel... Le message a ôté aux partis leurs prétextes, car de toutes ces accusations mensongères et absurdes, de tous ces complots grotesques, le message ne laisse rien, rien qu'une honte pour les partis et une leçon pour la France... Jamais Assemblée ou pays n'entendirent une parole plus franche, plus digne, plus loyale. Depuis Henri IV ce langage du pouvoir communiquant avec les peuples semblait perdu. Le Président parle avec élévation parce que sa façon de penser est élevée. Le Président est éloquent parce qu'il ose être vrai. Voilà tout le secret de l'immense succès littéraire de son message. » Le *Moniteur du soir* (2) raconte qu'à la Bourse du passage de l'Opéra « il y avait dans ce que chacun exprimait non seulement de la reconnaissance, mais encore de l'admiration. On ne savait trop louer ce calme du chef de l'État se montrant supérieur aux récriminations qui se sont agitées... On appréciait la grande sérénité de cette âme honnête et loyale qui plane constamment au-dessus des petites passions... L'abnégation, la plus belle des vertus dans l'homme d'État, est le principe dominant dans la politique du Président... Cette vertu que nous pouvons nommer napoléonienne lui donne raison aux yeux du pays contre les accusations banales dont il est constamment l'objet... C'est maintenant à l'Assemblée à lui tenir compte d'un dévouement si

(1) 13 novembre. (Article de Granier de Cassagnac.)
(2) 14 novembre. (Belmontet.)

pur aux intérêts de notre grande patrie... » Cette dernière phrase montre bien, comme nous l'avons indiqué, que le prince aventureusement avait joué son va-tout sur ce message, pensant étonner, confondre, et irrésistiblement amener à lui la majorité de l'Assemblée nationale, charmée, séduite, subjuguée. Le *Pays* (1) n'est pas moins enthousiaste : « La France a couvert le message de ses acclamations ; c'est un monument historique qui atteste la sagesse de celui qui l'a conçu, devant lequel on s'incline avec respect. A nous cet acte n'a rien appris. Ce que nous aimons, ce que nous soutenons en Louis-Napoléon, c'est l'honnête homme qui n'envisage la persévérance que comme un devoir, et qui, seul lié par son serment qui le renferme dans les strictes limites de la Constitution, ne veut pas hâter la revision de cette œuvre d'ignorance et de ruine. Mais... cette Constitution, elle l'arrête par un frein qui pour lui est irrésistible, l'autorité de la foi jurée. Grand et beau spectacle donné à l'Europe et au monde ! » Les *Débats* (2) disent que la partie du message qui traite de la situation morale et politique du pays a produit la plus heureuse impression, et que celle qui a trait à la situation matérielle aura un retentissement non moins grand et non moins salutaire. L'*Union* (3) reconnaît qu'il y a dans le message plus que des garanties et des bonnes paroles, qu'il y a aussi des gages donnés au grand parti de l'ordre, à l'esprit de concorde et de conciliation, et que si quelque chose doit consoler des inquiétudes récentes, c'est de voir enfin le Président protester hautement de son respect profond pour la Constitution... « Jamais, ajoute-t-elle (4), démenti plus formel ne fut jeté à une presse amie ; jamais chef de pouvoir n'a dit plus nettement à de compromettants et officieux défenseurs : Je vous condamne et je vous désavoue ; vous avez sous mon nom agité le pays, alarmé la conscience publique ; vous avez laissé croire à des projets

(1) 14 novembre.
(2) *Ibid.*
(3) 13 novembre
(4) 14 novembre

insensés... (Eh bien !) vous avez été les frauduleux éditeurs d'une politique que je réprouve... — Le pays (1) ne peut qu'applaudir aux déclarations du message... (Il) dit d'une manière nette, explicite, avec ce cachet de droiture, avec ces signes d'honnêteté qui commandent la confiance, que l'on ne veut pas sortir de la Constitution..., c'est la bonne parole... Mais il a désiré constamment fortifier sa position actuelle avec l'espérance qu'une certaine force des choses, acceptée ou subie par l'Assemblée, le maintiendrait dans le gouvernement. Il ne faut pas s'y tromper, tout cela se trouve exprimé dans les conclusions du message, mais en termes prudents, mesurés, avec beaucoup de retenue... qui a rétabli dans les esprits une confiance que, par respect pour la parole humaine, on doit croire bien fondée. » Rien de plus exact, rien de plus juste que ces réflexions qui extériorisent excellemment la politique du Président. La *Gazette de France* (2) déclare que le message ne mérite que des éloges. « C'est le langage d'un cœur honnête, c'est l'œuvre d'un homme qui, obsédé par les incitations d'un nom dangereux, se détermine pour le devoir ; c'est une victoire qu'il remporte sur lui-même. » M. de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, écrit à ce journal que « par le fait seul de son message le Président a bien mérité de la France. A moins de se parjurer de la manière la plus scandaleuse, il ne lui est plus permis d'avoir aucune de ces velléités qui jetaient le trouble dans tous les esprits. Honneur donc à lui ! » L'*Assemblée nationale* (3) exprime la même approbation : « Le pays tout entier doit applaudir. Devant ces promesses, devant cette noble réparation donnée aux justes susceptibilités de l'Assemblée et du pays tous les ressentiments s'oublient, toutes les dissidences s'effacent... toute opposition devient désormais sans objet. Le Président de la République a choisi la voie de l'abnégation. » L'organe du général Changarnier, comme on le voit, montait au Capitole. La roche Tarpéienne n'était pas loin.

(1) 18 novembre 1850.
(2) 14 novembre 1850.
(3) 12 novembre 1850

L'*Opinion publique* (1) trouve le message « doux, insinuant, presque débonnaire, aux antipodes de celui du 31 octobre 1849 ». L'*Univers* (2) applaudit au fond et à la forme du message. « Le Président s'est tiré avec un rare bonheur de tous (les) embarras. Il est difficile de lui refuser la noblesse du langage et la loyauté des sentiments. » L'*Événement* (3) lui-même, par les plumes de *Paul Meurice* et de *François Victor Hugo*, fait entendre une note élogieuse : « Le message est l'œuvre d'une conscience droite, mais non celle d'un large esprit. Il est loyal, mais il n'est pas libéral. Si M. Louis Bonaparte eût manqué hier au serment qu'il a juré devant Dieu à la Constituante, il eût été un malhonnête homme, demain il serait un misérable... L'adhésion si franche et si loyale que M. Louis-Napoléon a faite à la République jure singulièrement avec le message lui-même. » La *Presse* (4) s'écrie : « Oui, nous croyons à la parole humaine, parce que nous croyons encore à la dignité des caractères et à la probité des consciences. Après celle que le Président vient de donner aujourd'hui à la France et à l'Europe, il n'y aurait plus de président, il n'y aurait plus de Bonaparte, il n'y aurait plus d'homme, s'il était permis de douter qu'on pût revenir sur de telles déclarations... M. Louis Bonaparte ne renonce pas seulement à un coup d'État par la violence, il renonce aussi à un coup de majorité par la surprise. C'est une abdication complète, formelle, décisive, absolue de toute prétention personnelle devant la volonté du pays... En se livrant à la Souveraineté du peuple, il s'arrache à l'influence de M. Thiers et à la tutelle du général Changarnier. Il cesse d'être l'instrument des partis. Nous avons cru entendre un écho des pensées de Ham (5)... Si M. le Président avait écouté (les) aventuriers politiques, il n'eût certainement pas écrit la fin de son message, il n'eût pas proclamé la sainteté du droit et la grandeur du devoir, il n'eût pas promis de se conformer stricte-

(1) 14 novembre.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) 13 novembre. (De la Guéronnière.)
(5) 16 novembre.

ment et religieusement à la volonté du peuple, légalement exprimée, alors même que cette volonté lui commanderait de descendre du pouvoir... il aurait oublié son serment... il aurait appelé à lui quelques officiers ambitieux, quelques soldats ivres, et sans revenir d'Égypte, sans avoir derrière lui des grenadiers qui étaient des héros et une nation à peine échappée de la terreur, encore tremblante de l'horreur des échafauds et avide d'un pouvoir tutélaire, sans être ni César, ni Cromwell, ni Napoléon, il aurait enfoncé les portes du Palais législatif, renversé la tribune, et ramassé un sceptre dans une aventure!... Heureusement l'hôte de l'Élysée s'est rappelé à temps les nobles inspirations et les pensées élevées du captif de Ham... Il a rompu énergiquement avec les aventuriers... Il a abdiqué solennellement toute ambition coupable. Il a renouvelé noblement son serment à la loi et au peuple!... »

Le *Siècle* (1), au contraire, critique le message comme une avance regrettable à la droite : « Ce n'en est pas moins un triste spectacle de voir M. le Président de la République se donner ainsi à la face du monde un démenti formel et désavouer publiquement à trois ou quatre ans de distance toutes les pensées généreuses, toutes les nobles espérances, toutes les tendances intelligentes qu'avaient développées chez lui le malheur, la captivité et l'exil. »

Odilon Barrot, dans ses *Mémoires* (2), qualifie le message de « prodige d'habileté » et accuse le Président d'avoir été de mauvaise foi. *Lamartine* l'apprécie tout différemment dans le *Conseiller du peuple*, qui, lui, n'a pas été écrit après coup : « Oh! que c'est une souveraine habileté que l'honnêteté! Le Président a été honnête homme, et tous les fantômes se sont dissipés... Jamais coup de théâtre n'éclaira plus vite et à moins de frais la scène. Les intrigues rentraient dans l'ombre; la République avait reparu. Voilà l'effet du message... Le message pour nous est tout entier dans ces bonnes et belles paroles qui nous ont fait dire en sortant de la séance où nous les avons

(1) 13 novembre 1850
(2) Tome IV, p. 69.

entendues : Nous sortons d'un second 24 févrie pacifique, d'une seconde installation de la République représentative en France..... Voilà le langage qu'un Washington n'aurait pas désavoué, et si, comme nous n'en doutons pas, un Bonaparte suit invariablement cette ligne de droiture, de bons sens et de désintéressement, il aura dans un seul nom la gloire de deux... Nous ne voulons pas nier que les ambitions qui agitent les souvenirs de l'Empire ont tendu des amorces, ont insinué des cris aux opinions pour les entraîner à des manifestations folles et extraconstitutionnelles. Mais le Président a voulu voir par lui-même, et il a vu. Il a voyagé, il a reçu les Corps, il a communiqué avec la masse des populations... il a permis et trop permis peut-être les cris sous les armes, il a tâté le pays, il a vu que le sol ne sonnait pas la monarchie sous les pas mêmes d'un Napoléon, encore moins l'empire, et il s'est dit : Soyons ce qu'est la France, faisons mon devoir comme elle fait le sien. Là est son salut, là est mon honneur, là sera ma récompense. Et il a écrit le message. Et la France l'a ratifié... Le message a donc eu raison de dire : *Dieu fera le reste!* Mais Dieu se sert de la main des peuples, et le peuple n'aura d'autre solution sous la main que la République. Le message l'a compris et il l'a dit d'avance. C'est là son génie! »

La presse anglaise approuve le message, à part le *Daily News*, qui s'exprime ainsi : « Les conservateurs ont été délicieusement émus dans leurs entrailles de l'oction aristocratique de saint Napoléon venant leur dénoncer la propagande socialiste, confessant sa foi dans la gendarmerie, glorifiant la restauration du Pape et déclarant que ceux-là seraient de grands coupables qui par ambition personnelle compromettraient le peu de stabilité que garantit la Constitution. On demandait au Président un *nolo regnare*, une renonciation à l'Empire, il a répondu à peu près dans ce sens, mais avec un langage que Molière eût pu mettre avec succès dans la bouche de Tartufe. Le Président a eu pour but d'amener l'Assemblée à supprimer l'article de la Constitution qui prohibe sa réélection. Somme toute, si nous désapprouvons le ton de soumission qui règne

dans ce message au sujet de l'Assemblée, nous devons reconnaître que Louis-Napoléon pourrait fort bien réussir et se distinguer au milieu des médiocrités de notre siècle. » Le *Morning Post* traite le message de déclaration noble et loyale ; le *Morning Herald*, de très bon et satisfaisant document ; il en est de même du *Globe*. Le *Morning Chronicle* dit : « Plus de ces amplifications dont la paternité pouvait être attribuée à première vue à Pétion et à ses imitateurs ; plus de propositions semi-socialistes, mais un compte rendu consciencieux et bien fait du progrès matériel de la France. Il résulte du dernier paragraphe du message que Louis-Napoléon renonce à toute espérance et à tout dessein de s'établir au pouvoir par une action directe sur le pays. » Le *Times* déclare « qu'à chaque ligne respirent le progrès et le calme ; l'auteur y fait plutôt preuve de candeur que de réserve cauteleuse. C'est un document honorable, explicite, et par-dessus tout rassurant. » Le *Sun* estime que « le message peut être rangé parmi les plus brillants des documents officiels de la République. Chaque phrase respire la sérénité de l'homme d'État ; à travers le calme on voit percer la ferveur d'un patriotisme sincère. Louis-Napoléon s'est acquis des droits au respect de tous ceux qui malgré sa politique pleine de sagesse avaient conservé pour lui un dédain engendré par deux souvenirs malheureux. Par ce message il a définitivement effacé toute trace de ses erreurs passées. La supériorité de ce chef-d'œuvre éclate dès le début. Le sentiment des difficultés de sa position, la connaissance de l'inquiète jalousie avec laquelle ses moindres mouvements sont observés, la certitude des soupçons qu'on nourrit contre son ambition personnelle, ne parviennent à altérer à aucun degré la franchise de ses expressions, ni à troubler même pour un instant la netteté de son jugement ferme et élevé. »

— A l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre, le préfet de la Seine donne à l'Hôtel de ville un banquet, et adresse au Président une allocution où l'on remarque le passage suivant : « Deux années s'achèvent à peine depuis l'élection mémorable dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire ; mais un

temps bien plus long semble s'être écoulé quand on se retrace les progrès accomplis (1) sous l'heureuse influence du pouvoir que six millions de suffrages ont remis en vos mains. Grâce à vos efforts, à votre dévouement, à l'heureuse harmonie des pouvoirs, il nous est enfin permis d'écarter tous les intérêts politiques, pour ne vous parler que des intérêts de la ville de Paris. Cette ville est d'ailleurs l'objet constant de votre sollicitude, et ce sentiment si précieux pour elle est chez vous héritage de famille. L'immortel auteur du nom que vous portez si bien a laissé dans nos murs d'impérissables souvenirs : rues, places, monuments, tout y conserve l'empreinte de son génie créateur. »

Le Président répond : « Fêter l'anniversaire de mon élection à l'Hôtel de ville, dans ce palais du peuple de Paris, c'est me rappeler l'origine de mon Pouvoir et les devoirs que cette origine m'impose. Malgré l'incertitude des choses, on compte sur l'avenir, parce qu'on sait que si des modifications doivent avoir lieu, elles s'accompliront sans trouble. Les gouvernements qui après de longs troubles civils sont parvenus à rétablir le pouvoir et la liberté, et à prévenir les bouleversements nouveaux, ont, tout en domptant l'esprit révolutionnaire, puisé leur force dans le droit né de la Révolution même. Ceux-là, au contraire, ont été impuissants qui sont allés chercher ce droit dans la contre-révolution. Si quelque bien s'est fait depuis deux ans, il faut en savoir gré surtout à ce principe d'élection populaire qui a fait sortir du conflit des ambitions un droit réel et incontestable. Disons-le donc hautement, ce sont les grands principes, les nobles passions telles que *la loyauté et le désintéressement, qui sauvent les sociétés, et non les spéculations de la force et du hasard*. Paris est le cœur de la France. Mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants, à les éclairer sur leurs véritables intérêts. Ouvrons des rues nouvelles, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour, et que la lumière

(1) Pendant ce temps-là, les feuilles bonapartistes affirmaient que les affaires étaient dans le marasme et que le pays marchait à sa ruine.



bienfaisante du soleil pénètre partout dans nos murs comme la lumière de la vérité dans nos cœurs. » Ce toast important était tout à la fois une confirmation des idées du message et une réponse aux accusations de faire machine en arrière. Le prince se réclamait de la Révolution !

Dans un banquet offert huit jours après par le président de l'Assemblée au Président de la République, celui-ci boit à la concorde des Pouvoirs publics et à l'Assemblée.

Le *Moniteur du soir* (1) souligne les déclarations du prince au banquet de l'Hôtel de ville : « Loyauté ! désintéressement ! résolution de s'incliner devant les volontés de la France électorale ! Ce sont là des intentions et des sentiments sur lesquels les citoyens honorables de tous les partis peuvent se reposer. Lorsqu'un pareil langage est tenu par le premier magistrat d'un pays, on peut être sûr que les modifications attendues en 1852 s'accompliront sans troubles. »

Mais les journaux dévoués au Président continuent leur campagne bonapartiste. Ils disent explicitement, en enfants terribles, ce que le Président ne fait que penser et espérer. Pour le *Constitutionnel* (2), « Louis-Napoléon a ce double mérite de ne devoir son élévation qu'au suffrage universel, et d'être l'héritier de l'homme de génie dont le nom vivra le plus longtemps dans l'histoire du monde civilisé. Il s'est montré digne de ce nom depuis le 10 décembre, en rétablissant l'ordre, en honorant la religion, et en opposant aux entreprises des factieux un cœur résolu et qui ne s'inspire que de l'amour de la patrie. Il tient en réserve, pour vaincre les intrigues, des armes avec lesquelles on est invulnérable sous le gouvernement de tous : le calme et l'honnêteté ! » Le *Pays* (3) s'écrie : « Le 10 décembre est à la fois un souvenir, un objet de reconnaissance, une espérance. Où donc les mettez-vous, vos espérances, si vous ne les mettez pas dans l'élection et dans l'homme qui ont fait tant et de si grandes choses : les clubs fermés, l'émeute frémissant

(1) 13 décembre 1850.
(2) 14 décembre 1850.
(3) 10 décembre 1850.

dans son impuissance, l'anarchie muselée, la justice rendue à tous, les désastres se réparant, l'équilibre rendu à nos finances, la fortune publique rétablie, les fortunes privées s'améliorant, le nom de la France recouvrant à l'étranger son antique splendeur, ses armées triomphantes! Que pouvez-vous désirer mieux que ce que vous avez depuis deux ans? » Et le journal conclut à la nécessité de la prorogation. Déjà, le 3 décembre, par la plume de M. *Abbatucci*, il soutenait la même thèse : « Quel est l'homme qui, mieux et plus que Louis-Napoléon, surtout si le peuple proroge ses pouvoirs, peut consolider le gouvernement de la République, c'est-à-dire le seul qui puisse convenir à tous, puisqu'il efface et détruit toutes les prétentions dynastiques? Le pouvoir de Louis-Napoléon a et aura toujours un double caractère que n'auront jamais les autres pouvoirs, quoi qu'ils fassent. Il est et sera la consécration de la pensée générale des populations à un degré d'exactitude dont l'histoire n'offre et n'offrira peut-être jamais d'exemple. Il est en possession de la sympathie des masses parce qu'il est l'expression la plus vraie et la plus éclatante de ces deux grands besoins de notre époque : autorité et démocratie! les deux faits si considérables dont le vaste génie de l'Empereur avait réalisé l'aliance. Voilà pourquoi il est le seul homme qui soit sérieusement populaire en France. C'est aussi le seul homme qui dans les circonstances présentes puisse développer les grands et immortels principes éclos en 1789, en les plaçant sous la tutelle du principe d'autorité! Quand le sol tremblait sous vos pas, vous vous sentiez heureux de trouver une digue puissante dans le nom magique de Napoléon; alors vous étiez pour ainsi dire à ses pieds. Mais depuis qu'il a sauvé la société, vous cherchez par tous les moyens à culbuter son pouvoir. Louis-Napoléon est encore notre ancre de salut... Brisez-la, et l'abîme nous attend. Voulez-vous que le Président se retire et vous cède la place? A qui? Aux légitimistes? Aux orléanistes? Ou aux rouges? Répondez! Comme nous (1), MM. Molé, Thiers, Berryer, de Falloux,

(1) 19 décembre.

Odilon Barrot, de Broglie, regardent la prolongation des pouvoirs comme une nécessité indispensable. C'est la seule chance de salut. Dans le public, chacun le sait, chacun le sent, chacun le comprend. » Le *Pouvoir* (1) disait quelques jours auparavant, ne se contentant pas de demander la prorogation, mais continuant ses attaques contre l'Assemblée et se montrant ainsi plus bonapartiste que le prince : « De tous ces partis le parti parlementaire est le plus dangereux. De tout temps il a agité le pays, il a eu la main dans tous les troubles depuis l'ancienne monarchie jusqu'à la république de Février. Il a fait la Ligue, il a fait la Fronde, il a agité les meilleures années du règne de Louis XV; sous Louis XVI il a préparé la Révolution, et finalement jeté la France dans les bras sanglants des terroristes. Nous ne rappelons pas le rôle qu'il a joué sous Louis XVIII et Charles X, et en dernier lieu sous la monarchie de Juillet. » La *Patrie* écrit : « J'estime sans doute Washington abandonnant le pouvoir pour se retirer dans son habitation du Mont-Vernon, mais je l'estime sans l'aimer ni l'admirer. J'estime, j'aime et j'admire tout à la fois César franchissant le Rubicon pour marcher sur Rome et Napoléon débarquant à Fréjus pour se rendre à Paris. » Et l'*Assemblée nationale* (2) de dire alors : « Avec un tel langage, que devient la paix du message? A quels entraînements faut-il attribuer la responsabilité de cette étrange déclaration (de la *Patrie*), et lorsque de telles prétentions se produisent avec tant de précision et de persévérance, lorsqu'on jette si souvent à la Représentation nationale de semblables défis, lorsque l'on sonne ainsi la charge pour la conquête du pouvoir absolu, n'a-t-on pas réfléchi aux résistances que l'on prépare? Que penser des promesses de l'*abnégation?* Imprudents! Aveugles! Comment supposez-vous qu'il suffit de passer le Rubicon pour devenir César et pour monter jusques au Capitole? La *Gazette de France* précise (3) : « Le but que se propose l'Élysée est d'arriver à faire porter de

(1) 1er décembre 1850.
(2) 23 décembre 1850.
(3) *Ibid.*

quatre ans à dix ans la durée de la présidence au profit de M. Louis Bonaparte. »

A la fin de décembre 1850, presque tous les journaux reproduisent un article sensationnel de l'*Almanach de Mathieu Lænsberg*, intitulé : *Un rêve prophétique*, où il est dit : « Pour beaucoup, la mission de Napoléon n'est pas encore accomplie ; il a été envoyé de Dieu pour guider le génie de la France, pour semer la civilisation nouvelle. Cette idée que Napoléon doit sauver encore la France est restée profondément empreinte dans l'esprit de ceux surtout qui furent ses contemporains. Quand ce rédempteur doit-il revenir? Quand doit-il reparaître, comme l'annoncent toutes les prophéties, pour consolider son œuvre? L'année 1854, qui revient la sixième en additionnant par elle-même la date de naissance de Napoléon, doit être la fin de l'angoisse universelle. C'est la date inévitable de la résurrection du grand Empereur. Celui qui a hérité de son nom, qui porte en lui les signes de sa grandeur, dégagé enfin des langes qui l'enveloppent, de toutes les intrigues qui lui lient les bras, sera porté par la voix populaire, la voix immense du peuple entier, à la souveraine puissance, reprenant l'œuvre du grand Empereur ressuscité en lui. »

Malgré la dissolution de la Société du Dix-Décembre, malgré les termes conciliants du message, la polémique des journaux dévoués au prince était toujours si lyriquement napoléonienne et si audacieusement, si dédaigneusement oublieuse des droits de l'Assemblée, que celle-ci, justement froissée de ces attaques violentes et incessantes dont elle rendait responsable, non sans raison, le Président de la République, décida qu'elle répondrait aux outrages en ne se faisant pas représenter officiellement par son bureau à la réception de l'Élysée le 1er janvier 1851, laissant à ses membres leur liberté d'action. Le président Dupin, homme de conciliation, ayant horreur de la lutte, sans convictions bien fermes, sans caractère, se rendit à l'Élysée, accompagné de quelques députés (1). Le prince,

(1) Bedeau, Benoit d'Azy, Leflô, de Planat, Peupin, Chabot, etc., qui venaient individuellement.

ne voulant pas tenir compte des blessures faites à la Représentation nationale par la presse bonapartiste, ne voyant que les avances de son dernier message, la main qu'il avait inutilement tendue, irrité de l'abstention officielle de l'Assemblée, engagea avec le président Dupin sur un ton impérieux et blessant le dialogue qui suit : *M. Dupin :* « Je viens, comme mes collègues, vous offrir mes veux les plus sincères. *Le prince :* « ... Je veux bien les croire sincères, puisque vous me le dites, mais j'avais besoin de cette assurance !... Il faut que vous sachiez et que la France sache bien que je ne tiens pas à ce que mes pouvoirs soient prorogés, mais qu'il y a une chose à laquelle je tiens essentiellement, c'est que, quand en 1852 je les remettrai au peuple de qui je les tiens, il les retrouve intacts et respectés. » *M. Dupin :* « S'il y a des empiétements, ils ne sont pas venus de l'Assemblée. » *Le prince :* « Je suis convaincu que celui des deux Pouvoirs qui empiétera sur l'autre aura tort aux yeux du pays. Il est fort heureux qu'il y ait des renouvellements d'année. En voilà une qui finit assez tristement ; une autre commence sous de meilleurs auspices, vous me le dites, je l'espère et je vous remercie. » *M. Dupin :* « Je suis tout à fait de votre avis, monsieur le Président, le pouvoir législatif n'a rien à gagner à l'affaiblissement du pouvoir exécutif, et le pouvoir exécutif aurait tout à perdre à l'affaiblissement du pouvoir législatif. L'histoire de nos soixante dernières années, comme celle de ces derniers mois, prouve que toutes les fois qu'un pouvoir a voulu empiéter d'un pas, il a été obligé de reculer de quatre... »

Cette conversation, dont le texte diffère suivant les journaux, est l'objet des réflexions de toute la presse. « M. Dupin, dit l'*Événement* (1), a été médiocrement accueilli par le Président de la République (2). C'est bien fait. Qu'allait-il faire dans cet

(1) 3 janvier 1851.

(2) On racontait que la Commission de permanence avait décidé M. Dupin (et le prince ne l'aurait pas ignoré) à signer un ordre permettant au général Changarnier d'arrêter le Président, le cas échéant, mais que M. Dupin ne se serait pas résolu à remettre cet ordre au général. (Voir l'*Union* du 13 janvier 1851.) M. Granier de Cassagnac raconte, dans ses *Souvenirs du second Empire* (p. 129),

Élysée? L'Assemblée est-elle l'inférieure du Président, pour que ce soit à elle à se déranger? » « Des paroles, dit le *National* (1), telles que jamais Louis-Philippe n'en prononça devant les anciennes Chambres sont adressées par le Président de la République, subordonné du pouvoir législatif, au président et au bureau de l'Assemblée, personnification de ce pouvoir. La majesté de la Représentation nationale est atteinte. » Puis ce journal gémit sur ce qu'il ne s'est trouvé aucun membre de l'Assemblée pour protester contre l'attitude et le langage du prince. En sens contraire, le *Pays* (2), s'adressant aux orléanistes et aux légitimistes, s'écrie : « De quoi vous plaignez-vous? Vous avez l'ordre... et vous attaquez l'homme qui vous l'a donné! Vos amis sont en possession de tous les emplois publics!... Que voulez-vous? Pouvait-il faire davantage pour vous?... Mais les coups d'État?... prétextes ridicules, inventés par la mauvaise foi... A qui donc Louis-Napoléon a-t-il donné le droit de douter de sa parole d'honnête homme? Qu'on le sache bien, ce sera une de ses gloires d'avoir donné l'exemple du respect de la foi jurée. Combien d'hommes dans les journées du 20 décembre 1848, des 19 janvier et 13 juin 1849, auraient refusé de tout balayer pour consolider leur pouvoir? Un ambitieux vulgaire se fût jeté dans cette voie. Louis-Napoléon a voulu se placer très haut dans le droit et dans le devoir (3), et de là dominer tous les partis. Il s'est vengé de tant de basses accusations en dissipant l'émeute, en rassurant les esprits... Il n'a jamais mis et ne mettra jamais son ambition... plus haut qu'à servir la France, qu'à lui apporter sa vie, son sang, son

que M. Dupin lui aurait dit avoir refusé d'abord au général Changarnier, puis plus tard au duc de Broglie, un blanc-seing destiné à l'arrestation du prince.

(1) 2-3 janvier 1851.

(2) 5 janvier 1851.

(3) Le *Constitutionnel* du 12 janvier raconte que, « pour ôter tout prétexte à des interprétations malveillantes, le Président a refusé le toast suivant, que M. Boulay de la Meurthe voulait lui porter en le recevant à diner : « ...L'ombre « de mon père m'applaudit quand je rends hommage à cette loyauté, à cette modé- « ration, à cette fidélité au serment, à ce dévouement à la patrie dont je suis chaque « jour témoin et que justifient de plus en plus auprès de la nation la popularité et « la gloire du nom que vous portez. Je m'arrête parce que vous êtes présent. Je « me contente de dire avec votre dernier message : Dieu fera le reste! »

intelligence. Il a toujours et constamment fait appel à tous les dévouements, à toutes les bonnes volontés, à toutes les forces vives du pays... Eh bien! en présence de tant de condescendance, les partis n'ont pas désarmé... Louis-Napoléon déconcerte évidemment leurs plans d'avenir... c'est... une des causes de leur acharnement à combattre le Président. » La *Presse* (1) dit de son côté : « La majorité n'a dissimulé ni ses préférences, ni ses espérances. Elle est allée à Wiesbaden préparer le sacre de Mgr le comte de Chambord ; elle est allée à Claremont encourager les prétentions de madame la duchesse d'Orléans. Elle s'est alors dispensée de tout ménagement, elle a multiplié impunément les humiliations, elle a fait échec à tout propos à l'Élysée. »

En même temps que les feuilles publiques blâment ou approuvent le Président au sujet de ses déclarations à M. Dupin, le bruit se répand que la situation du général Changarnier est sérieusement menacée. La *Patrie* (2), pour rappeler à l'Assemblée que le général n'a pas toujours été d'un parlementarisme farouche, s'empare de cette rumeur pour publier des instructions (3) autrefois émanées de lui, d'où il résulte que : *Tout ordre ne provenant pas du général en chef ou de ses subordonnés doit être considéré comme nul, et que toute demande de troupes de la part d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique, doit être rigoureusement repoussée.* Le lendemain (4), le prince *Napoléon Bonaparte*, à la tribune de l'Assemblée, interpelle le ministère sur cette publication de la *Patrie*. Celui-ci sollicite un ajournement de la discussion, afin de pouvoir répondre en connaissance de cause. L'Assemblée ne le lui accorde pas (5), et le général *Changarnier* vient faire cette déclaration : « L'instruction

(1) 7 janvier 1851.
(2) 2 janvier 1851.
(3) Ces instructions étaient du 16 août 1848.
(4) 3 janvier 1851.
(5) Ce qui amène la démission du ministre de la guerre le général Schramm, suivi dans sa retraite par le ministre de la marine l'amiral Romain-Desfossés, le ministre du commerce M. Dumas, et le ministre des affaires étrangères le général Laffitte.

signalée par le journal *la Patrie* n'existe pas. (*Mouvement, rires prolongés.*) Il n'y a rien de pareil dans les instructions... Dans aucune d'elles le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir les troupes n'a été mis en question, non plus que l'article du règlement qui défère à M. le président de l'Assemblée l'exercice de ce droit. Il est très vrai que, lorsque l'administration présidée par le général Cavaignac m'a appelé au commandement en chef de la garde nationale, j'ai cru devoir publier une instruction qui peu de temps après a été textuellement reproduite pour l'armée, lorsque cette armée a été placée à son tour sous mon commandement. Dans cette instruction je prends toutes les précautions nécessaires pour l'exacte transmission des ordres et pour maintenir l'unité du commandement DURANT LE COMBAT. » Ces dernières paroles sont suivies d'une vive approbation et d'applaudissements prolongés. Le président Dupin s'écrie : « Voilà le mot! » Et le général ajoute : « Cette instruction a vingt-neuf mois de date... ; et, si la *Patrie* avait une mémoire plus fidèle, il ne tenait qu'à ce journal de retrouver cette instruction dans les feuilles de l'époque. Si cela peut intéresser l'Assemblée, j'en donnerai lecture... » Non! non! s'écrie-t-on; et l'ordre du jour pur et simple est voté après une nouvelle ovation faite au général.

« L'esprit d'intolérance et d'envahissement, dit le *Constitutionnel* (1), a été tout entier du côté de l'Assemblée ; l'esprit de conciliation et d'abnégation même, tout entier du côté du pouvoir exécutif... Après s'être servi du Président pour rétablir l'ordre, on veut se servir de l'ordre pour renverser le Président. » Puis il ajoute le surlendemain (2) : « ... Peu à peu le neveu du héros de Lodi, des Pyramides et d'Austerlitz a sinon dompté, au moins muselé les monstres. Il a bravement et noblement joué son nom, son avenir, sa tête, dans cette bataille qu'il pouvait perdre... Aujourd'hui il y a un gouvernement, et les partis qui n'ont ni su ni osé le faire seraient charmés de le prendre tout fait. Voilà la question... Il faut que le Président

(1) 5 janvier. (Signé Boileau.)
(2) 7 janvier.

soit bien persuadé que le pays tout entier regrette et blâme tout système d'hostilités dirigées contre le Président; (lui) créer des obstacles, le menacer et l'outrager, c'est résister follement à l'irrésistible courant d'ordre qui emporte la société française. » *Louis Veuillot* défend la même thèse dans l'*Univers* : On (1) lui a cherché des querelles « misérables, on lui fait des difficultés ridicules... Ses manifestations publiques, ses messages, ses discours sont marqués au coin de la franchise et du bon sens; il parle bien, il n'agit point mal... On a été bien heureux de le trouver... On n'est pas sûr de lui? De qui est-on sûr?... »

Le général Changarnier triomphait; mais ce triomphe était maigre, et devait être de courte durée. Le prince estime que l'attitude de l'Assemblée constitue une atteinte à son pouvoir comme à sa dignité; il la considère comme une provocation; il appelle Odilon Barrot (2), espérant qu'il consentira à couvrir de son autorité l'importante mesure à laquelle il est résolu et qui doit priver le général Changarnier de son double commandement. Odilon Barrot reconnaît que la situation du général est devenue tout à fait anormale, qu'il a cessé d'être le général subordonné, le simple agent du pouvoir exécutif, qu'il est devenu une puissance rivale, que cette situation ne peut se prolonger; mais, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier que le prince a constitué un ministère à sa seule dévotion, et, par suite, le Parlement a cherché la garantie qui lui manque dans l'épée du général Changarnier, auquel on donne ainsi dans la Constitution la place qu'aurait dû y occuper un ministère collectif et responsable; la seule chose à faire est de revenir franchement à la formation d'un ministère assez fort pour donner une complète sécurité au Parlement. Alors l'importance politique du général tombera d'elle-même, car elle n'aurait plus de raison d'être. Il n'y a pas d'autre manière de destituer le général, et c'est la seule à laquelle il consentira, lui Odilon Barrot, à prêter son concours.

(1) 8 janvier.
(2) *Mémoires*, t. IV, p. 73.

Le Président, devant cette résistance d'Odilon Barrot, n'abandonne pas la résolution qu'il a prise; il est irrévocablement décidé à frapper le général Changarnier; mais il tient à user de formes avec le Parlement; et, le 8 janvier, il en convoque à l'Élysée les principaux membres : Dupin, Molé, Thiers, Odilon Barrot, Berryer, de Broglie, Daru, de Montalembert. Il leur tient alors le langage suivant (1) : « J'ai la ferme résolution de ne jamais excéder les limites de mon pouvoir constitutionnel, mais je ne suis pas moins résolu à le maintenir tout entier. Des circonstances tout exceptionnelles ont créé à Paris un commandement militaire qui, aujourd'hui que la tranquillité publique est rétablie, n'a plus de raison d'être. De plus, ce commandement anormal, exorbitant, forme dans l'État un troisième pouvoir qui embarrasse le jeu régulier des autres pouvoirs. J'ai donc résolu de faire cesser cet état de choses. On ne peut me contester le droit de nommer ou de renvoyer... les commandants militaires; mais comme je désire que l'exercice de mon droit ne puisse être mal interprété et que je veux rester en parfait accord avec la majorité de l'Assemblée, je vous ai réunis pour chercher avec vous quelle garantie je pourrais donner à l'Assemblée de la légalité de mes intentions et pour que vous l'assuriez qu'elle n'a

(1) Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, Pièces justificatives. — Dans le tome IV, p. 72, il prétend que Changarnier avait refusé de s'associer aux projets du prince qui lui aurait *promis* le bâton de maréchal ou même l'épée de connétable. La chose ainsi présentée ne paraît pas très vraisemblable, mais il est possible que, d'une façon détournée, non en ces termes crus, le prince ait fait entrevoir au général une grande situation s'il obtenait la prorogation de ses pouvoirs ou même davantage. — Le comte D'ANTIOCHE, dans son livre sur *Changarnier*, met dans la bouche du général les paroles suivantes : « Pour me déterminer à servir son ambition, il m'a souvent, bien souvent, offert et fait offrir non seulement la dignité de maréchal..., mais une autre dignité militaire qui depuis la chute de l'Empire a cessé de dominer notre hiérarchie. Il y voulait attacher des avantages pécuniaires énormes. S'apercevant bien tard que l'intérêt personnel n'avait aucune influence sur ma conduite, il a essayé d'agir sur moi en se disant résolu à préparer le triomphe de la cause monarchique, à laquelle il supposait mes prédilections acquises... » (P. 343.) Comment, dans ce dernier cas, le général aurait-il « servi l'ambition » du prince? Comment admettre que celui-ci ait cherché à le séduire pour rétablir la monarchie? Quel intérêt avait-il alors « à agir sur lui »? En tout cela l'imagination du général Changarnier a joué un rôle.



aucun empiétement de ma part à redouter. » *M. Dupin* prend la parole : « Monsieur le Président, votre droit de destituer le général Changarnier est incontestable, mais, c'est après que le général, aux applaudissements à peu près unanimes de l'Assemblée, a répondu qu'il était toujours prêt à obéir à ses ordres, que vous le frappez tout à coup de destitution. Comment espérer que l'Assemblée ne se sentira pas atteinte dans son honneur et même dans sa sûreté ? Aussi parle-t-on déjà de s'armer du pouvoir que l'article 32 de la Constitution donne à l'Assemblée. » *Le prince* déclare qu'il enverra au ministre de la guerre l'ordre d'accorder à l'Assemblée toutes les forces qu'elle demandera, et qu'il attendra tranquillement à l'Élysée la fin de cette scène ridicule. *Odilon Barrot* estime qu'après l'incident parlementaire soulevé par le cousin du Président, la mesure atteindrait directement le Parlement dans sa dignité; que toutes les paroles ne peuvent rien contre les actes; qu'il faut un ministère fort pour diminuer la situation incontestablement anormale du général Changarnier. *M. Thiers* fait observer que la puissance morale qui s'attache au commandement du général est née des vices de la Constitution et des circonstances, et que, si ce commandement disparait, l'Assemblée se sentira menacée et dans son honneur et dans sa sûreté. *M. Molé* dit que l'occasion choisie pour cette suppression est des plus malheureuses. *Le prince* répond qu'il y a peut-être inopportunité, mais que son honneur est engagé. *M. de Broglie* dit : La sagesse de tout gouvernement ne consiste pas à user de tout son droit, mais à en user à propos et avec modération... Le roi Charles X était bien dans son droit lorsqu'il disait à la Chambre : « J'ai le droit de « choisir mes ministres, votre droit à vous est de juger les « actes; attendez donc les actes ! Mais attaquer ces ministres « avant qu'ils aient agi, c'est attaquer ma prérogative royale « dans son essence... » Ce qui est vrai pour les monarchies constitutionnelles ne cesse pas de l'être pour le premier magistrat de la République, d'autant plus que les rapports entre les pouvoirs sont mal définis. *M. Daru* déclare que si la

mesure est prise, c'en est fait de l'accord entre les deux pouvoirs. *M. Thiers* désavoue toute conspiration contre le Président. C'est une insigne calomnie. N'a-t-on pas appuyé le gouvernement dans tous ses actes? Ce qu'on a fait jusqu'à ce jour, on le fera encore. Le général Changarnier ne conspire pas. Si quelque chose le recommande, c'est son extrême réserve au milieu des partis. Il a servi loyalement, il continuera à le faire. *Le prince* interrompt : Cependant des paroles de lui témoigneraient de sentiments tout autres. N'a-t-il pas annoncé qu'il se chargeait de me conduire à Vincennes?... *M. Thiers* s'écrie : « Ainsi ce sont des propos d'antichambre qui vous déterminent!... » *Le prince* reprend que son honneur est engagé. *Odilon Barrot* fait un dernier effort. *Le prince* lui dit que son éloquence le touche sans le convaincre, et il lève la séance, qui avait duré trois heures environ.

Le journal du général Changarnier, l'*Assemblée nationale*, disait trois jours auparavant (1) : « ... Le pouvoir exécutif n'a donc pas lu la Constitution?... Il ne sait donc pas que l'Assemblée sera souveraine le jour où il lui plaira de s'en tenir à la lettre de la loi fondamentale? Le pouvoir parlementaire doit... tôt ou tard... rester maître de la situation. *Il suffira qu'il trouve une épée dévouée...* » L'avertissement était significatif. Le général Changarnier disait ainsi au prince : Je suis là, j'y resterai, et tu ne passeras pas. Le *Siècle* (2) faisait observer que l'accord n'était pas possible entre le Président et les chefs de la majorité, attendu « qu'ils ne veulent pas la même chose ». L'*Opinion publique* (3) déclare que si le général était mis de côté le lendemain du jour où il a protesté de son obéissance constitutionnelle à l'Assemblée, il serait de la dignité comme de la sagesse de celle-ci de lui remettre à l'instant à la main pour la défense du pouvoir législatif (sa) glorieuse épée.

Le 10 janvier, le *Moniteur* (4) publiait un décret, en date

(1) 5 janvier 1851.
(2) 2-3 janvier 1851.
(3) 8 janvier 1851. (A. Nettement.)
(4) En même temps le ministère était complété par la nomination de M Drouyn

du 9, qui rapportait ceux des 20 décembre 1848 et 11 juin 1849 investissant le général Changarnier du double commandement de la garde nationale et de l'armée de Paris (1). Le prince avait osé ; le grand acte était consommé ; le général Changarnier, qui paraissait intangible, n'était plus qu'un simple député. Sa chute ne produisit en France aucune émotion. Il n'en était pas de même au sein de l'Assemblée législative. Le même jour, M. *de Rémusat* interpellait le gouvernement : « Après les actes graves, extraordinaires, que le *Moniteur* d'aujourd'hui a annoncés, je m'attendais que les ministres viendraient expliquer... pourquoi ils sont sur ces bancs... Cette Assemblée a sauvé la France ; elle n'a laissé à d'autres que l'honneur de la suivre. (*Applaudissements répétés à droite et au centre.*) Je demande donc aux ministres de vouloir bien expliquer... l'acte si mémorable, si frappant, qui caractérise leur politique. Dès aujourd'hui je demande s'il n'est pas dans leur intention de répondre que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour former une commission qui prenne toutes les mesures que les circonstances peuvent commander... Je veux que l'Assemblée parle, qu'elle fasse entendre sa voix, qu'elle rompe enfin un généreux silence qui a duré trop longtemps ! »

C'était une véritable déclaration de guerre. La guerre, il est vrai, existait sourdement depuis bien des mois, mais elle n'était pas avouée par la majorité ; à cette heure, elle l'était ; le sort en était jeté !

M. Baroche, ministre de l'intérieur, vient répondre à M. de Rémusat. Il s'étonne qu'on parle d'un acte menaçant, qu'on craigne quelque chose d'inconstitutionnel. « Je fais appel, dit-il, aux souvenirs que, tous, nous espérons avoir laissés dans les consciences, dans l'estime de ceux avec lesquels nous avons eu pendant longtemps le bonheur de marcher,

de Lhuys aux affaires étrangères, du général Regnaud de Saint-Jean d'Angély à la guerre, de M. Ducos à la marine, de M. Bonjean au commerce.

(1) Le général Baraguay d'Hilliers était nommé commandant de l'armée de Paris.

avec lesquels nous espérons marcher... (*Voix au centre et à droite : Non! non!*)... Vous me dites : Non... Quoi!... quoi que nous fassions, quels que soient nos actes !... C'est donc aux hommes que vous voulez faire la guerre, ce n'est pas aux choses ! (*Une voix : Il y a déjà des actes !*) (Je reconnais) que cette Assemblée (a) sauvé le pays, mais (il ne faut pas) oublier... les efforts du pouvoir exécutif depuis le 10 décembre pour concourir à cette œuvre de salut et de régénération... Notre politique ?... C'est la politique du message du 12 novembre 1850... Respect pour tous les pouvoirs fondés par la Constitution, respect pour le pouvoir parlementaire, respect pour la Constitution, pour la Constitution surtout, pour cette ancre de salut... ; mais aussi défense énergique... des droits et des prérogatives du pouvoir exécutif... Dans l'acte auquel on a fait allusion il n'y a rien autre chose que l'acte lui-même, rien autre chose que l'exercice d'un droit constitutionnel ; il n'y a rien autre chose ; il n'y a pas l'annonce, la possibilité d'autres actes qui seraient cachés derrière celui-là ; il n'y a pas la pensée de sortir... du terrain de la Constitution... » (*Agitation prolongée.*)

On ne pouvait être plus explicite. Ajoutons que le ministre était sincère. Non seulement il ne songeait point à un coup d'État, mais il n'avait même jamais rien recueilli de la bouche du prince qui pût faire supposer que celui-ci était résolu à franchir le Rubicon. Bien plus, à cette époque, le prince était toujours profondément imbu de l'idée qu'il arriverait par les voies légales. Qu'un coup d'État fût dans la pensée de l'entourage élyséen, c'est possible ; qu'il fût comme ressource suprême dans l'arrière-pensée du prince, c'est encore possible ; mais M. Baroche et ses collègues disaient la vérité en affirmant qu'ils ne feraient pas, eux, un coup d'État.

Berryer répond au ministre : « La question qui a été adressée à M. le ministre était une question sur un fait actuel, sur un fait d'aujourd'hui ; la réponse est vague et contradictoire avec l'événement... J'aurais compris qu'on fût venu dire à cette Assemblée : Une armée de Paris n'est plus néces-

saire. Mais qu'on laisse les choses en état, et qu'il ne s'agisse que du changement d'un homme... il est impossible que le ministère ne rende pas compte de cet acte, surtout quand l'homme qui a été déplacé... a été l'objet du vote de la semaine dernière... » *M. Baroche* remonte à la tribune pour déclarer que la politique du cabinet reconstitué sera celle du message du 12 novembre 1850, et que l'Assemblée ne saurait rien exiger de plus. *M. Dufaure* élargit le débat : « Tous les jours l'Assemblée est calomniée par deux cents journaux... une presse nouvelle a vu le jour; c'est la première fois qu'on a vu une presse appuyant d'un côté le pouvoir exécutif, l'exaltant, le vantant, le préconisant et en même temps attaquant sans relâche le pouvoir législatif; vous empêchez de colporter sur la place publique les écrits... qui attaquent le pouvoir exécutif, et vous en interdisez la vente : pourquoi permettez-vous la vente des journaux qui attaquent l'Assemblée?... L'histoire nous a montré que dans les jours funestes où l'on a voulu porter atteinte à la dignité du pouvoir législatif, c'est ainsi qu'on a commencé... A en croire les journaux dont je parle... le règne des Assemblées est fini; il faut en revenir au règne d'une volonté unique... Vous voulez que l'Assemblée ainsi attaquée ne dise jamais rien;... qu'elle consente à accepter le rôle ignoble et odieux qu'on veut lui faire... (Ce n'est pas tout). Est-ce que la presse était seule à exalter le pouvoir exécutif?... Que voulaient dire ces acclamations séditieuses qu'on entendait de tous côtés et qui n'ont jamais été poursuivies?... Pourquoi échauffer ainsi les masses d'un grand souvenir, je le reconnais, mais d'un souvenir qui ne peut plus se réaliser, qui est en dehors de nos mœurs, et que trente-six ans de gouvernement parlementaire ont pour toujours relégué dans l'histoire?... Le cabinet dit : Vous nous jugerez par nos actes. Il a fait un premier acte; c'est bien le moment pour l'Assemblée de le juger, surtout si cet acte paraît rentrer dans ce système... d'abaissement et d'humiliation de cette Assemblée... Comment se fait-il que ce soit le lendemain du jour où le général Changarnier déclare qu'il saura toujours reconnaître les droits de

l'Assemblée... qu'il soit révoqué?... Je m'attache à cet acte, non pas comme étant un acte isolé, mais comme étant le dernier d'une série d'actes qui me paraissent depuis quatorze mois avoir porté de graves atteintes à la dignité de l'Assemblée. » Le garde des sceaux, *M. Rouher*, intervient : « ...Ne craignez pas du gouvernement actuel ces rêves dont on a prononcé les noms il y a un instant, ces idées de coup d'État... De pareils rêves seraient complètement insensés, et le pouvoir qui obtiendrait un pareil triomphe aurait tristement à le regretter, car le lendemain il n'existerait plus... » Franchement, il était difficile d'être plus catégorique. Il ajoute : « Quel acte avons-nous fait? Nous avons supprimé le double commandement parce qu'il avait été organisé d'une manière transitoire. Je déclare de la manière la plus absolue qu'il n'est entré dans la pensée d'aucun des membres du cabinet de vouloir porter atteinte aux prérogatives parlementaires... La situation du double commandement était dans la conviction du cabinet un fait qui devait cesser le plus promptement possible. Cette conviction existait chez nous avant et indépendamment du vote (*sic*) rendu par l'Assemblée, je l'affirme sur l'honneur... Jamais nous n'avons voulu porter atteinte au pouvoir parlementaire. (*Rumeurs et sourires.*) Que puis-je dire autre chose si ce n'est que cette polémique passionnée, nous la regrettons plus profondément que vous (*chuchotements*), si ce n'est que nous en repoussons, au nom du pouvoir exécutif *tout entier*, la responsabilité d'une manière absolue? Que puis-je dire autre chose, si ce n'est que le reproche que vous adressez à ces sortes d'attaques contre l'Assemblée... nous pouvons le retourner contre d'autres journaux?... Le cabinet a usé d'un droit constitutionnel, il l'a fait sans intention de porter atteinte aux prérogatives... de l'Assemblée; il considère le pouvoir parlementaire comme la sauvegarde la plus entière de nos libertés... Je demande quel intérêt nous pourrions avoir à méconnaître... les droits de l'Assemblée. Est-ce que nous ne sommes pas aussi des hommes de liberté? J'ai ma conscience et mon cœur qui me répondent... Jusqu'en 1852 soyons calmes, faisons de la

conciliation. (*Hilarité générale.*) Vous ne le voulez pas? vous ne voulez pas nous considérer comme exprimant notre plus sincère et notre plus entière conviction?... Cela ne la changera pas; nous resterons dans la politique du message, nous pratiquerons sérieusement les idées conciliatrices... les institutions de notre pays, et, tant que nous serons au pouvoir, personne ne pourra y porter atteinte. »

La thèse constitutionnelle des ministres n'était pas contestable, mais ils ne répondaient point à ce qu'on leur demandait, ils ne disaient pas pourquoi ils avaient usé de leur droit de supprimer le commandement du général Changarnier. Ils disaient très habilement qu'ils n'avaient qu'à s'expliquer sur la politique du gouvernement; mais, s'ils avaient raison en principe et dans la forme, au fond ils se dérobaient complètement, alors que les circonstances eussent exigé une autre attitude. Ils le sentaient bien d'ailleurs; jamais situation plus embarrassante n'avait été faite à des hommes d'État, mais ils se heurtaient à un parti pris du prince, sans connaître sa pensée secrète et sans entrevoir toute la hardiesse des résolutions qu'il pourrait prendre, le cas échéant.

Le général *Bedeau* paraît à la tribune. « Depuis six mois, dit-il, nous avons vu tous les journaux qui sont en rapport plus ou moins direct avec les membres du cabinet attaquer systématiquement... calomnier les actes de cette Assemblée... La Commission de permanence a accompli un acte patriotique d'abnégation au profit du pouvoir exécutif... Personne n'a oublié que des cris séditieux avaient été prononcés, n'avaient pas été poursuivis, et qu'un honorable officier général fut destitué pour avoir témoigné de son respect des règlements militaires... Et tout récemment que se passe-t-il? Un officier général vient à cette tribune dire que jamais il n'a pu être dans son intention d'oublier les pouvoirs constitutionnels qui sont confiés à l'Assemblée... et c'est le jour où cette déclaration est faite que l'état de la cité permet de supprimer (son) commandement! Quant à moi, je ne puis admettre que cette raison soit sérieuse!... » *M. de Rémusat* apporte les termes

mêmes de la déclaration de guerre : « J'avais demandé au ministère des explications sur la situation grave où il s'est placé... Je ne les ai pas obtenues... il faut que l'Assemblée les obtienne... la commission les obtiendra ou les cherchera. (*Sensation prolongée.*) Il faut évidemment que l'Assemblée prenne certaines mesures... Ne peut-il pas être convenable de faire un message au pouvoir exécutif ou d'adresser une proclamation au peuple français? (*Exclamations ironiques sur quelques bancs à droite. Approbations nombreuses. Interruption prolongée.*) Ne peut-il pas être nécessaire de prendre des précautions pour assurer en tout le respect qui est dû à cette Assemblée? Je prie donc l'Assemblée de se retirer immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission qui lui propose les résolutions que les circonstances pourraient exiger. » (*Agitation bruyante et prolongée.*) *M. Baroche* monte une dernière fois à la tribune : « ...Ce qu'on vous propose n'a pas de précédent... c'est quelque chose qui porterait ou tendrait à porter une souveraine atteinte à la division des pouvoirs qui a été organisée par la Constitution. (*Exclamations bruyantes et prolongées.*) La résolution qu'on vous propose est de nature à aggraver le conflit qui n'existe pas, qui ne doit pas exister en présence des déclarations que nous avons faites. » Cet effort désespéré du ministre ne porte pas, et le renvoi immédiat de la proposition de Rémusat dans les bureaux (1) est voté par 330 voix contre 273 (2).

« Au fond de tout ce débat qu'y a-t-il? dit l'*Univers* (3). Un acte du pouvoir, un acte imprudent, bien que provoqué peut-

(1) Dans le 10e bureau, M. *Pascal Duprat* s'adresse à M. *Thiers* et lui dit : « Vous vous plaignez du Président? Nous aussi. Si vous voulez, nous le mettrons en accusation pour avoir violé la Constitution par la loi du 31 mai. Nous n'avons pas une grande confiance dans le dévouement du Président, mais nous en avons encore moins dans le vôtre et dans celui du général Changarnier. Nous n'avons pas vu sans ombrage les revues de Satory; mais pendant ce temps-là, était-ce pour défendre la République... que vous alliez les uns à Claremont, les autres à Wiesbaden? » (A Claremont, séjour de Louis-Philippe; à Wiesbaden, séjour de Henri V.)

(2) L'Assemblée (11 janvier) vote la publication des procès-verbaux de la Commission de permanence.

(3) 11 janvier 1851.

être, mais après tout un acte constitutionnel... Il n'y a pas là le sujet d'un conflit, puisque le pouvoir exécutif n'a pas outrepassé ses limites... Si donc le conflit éclate, c'est l'Assemblée qui le crée et le soulève de gaieté de cœur... L'argument que M. Baroche a surtout fait valoir est la constitutionnalité de la mesure qui a révoqué le général Changarnier. A cela point de réplique. Le ministère était d'autant plus fort qu'en diverses occasions l'on a eu à s'occuper du caractère anormal de ce commandement. » Le *Constitutionnel* (1) accuse les légitimistes et les orléanistes, si sévères pour le Président, d'être singulièrement indulgents pour eux-mêmes. « Qui n'a vu plusieurs membres de l'Assemblée, précisément de ceux qui ont eu l'impudeur de prétendre que le Président ne respectait pas la Constitution, s'en aller publiquement à Wiesbaden et à Claremont?... Qui ne sait que les menées, les intrigues, les coalitions de ces deux partis sont la cause principale des conflits qui s'élèvent, des crises qui se déclarent?... Que les légitimistes et les orléanistes renoncent à ce grossier subterfuge de la défense du pouvoir législatif, qu'ils avouent que les troupes qu'ils demandent, ce sont les troupes destinées à renverser le gouvernement actuel; qu'ils avouent que le général qu'ils désignent, c'est l'Augereau destiné à fructidoriser le pouvoir exécutif et à déporter le Président de la République à la Guyane pour le compte de Henri V ou de Mme la duchesse d'Orléans... Tandis que (l'Assemblée) sacrifie l'ordre à ses passions, le (président) sacrifie ses vues personnelles, ses préférences légitimes à la tranquillité publique... A un pays démoralisé par le spectacle perpétuel de la violation des lois, il faut comme remède un long et scrupuleux régime de légalité. Le Président de la République a l'abnégation éclairée et généreuse qui conçoit la nécessité de ce régime, qui l'accepte et qui le pratique avec loyauté. Tout le monde est profondément convaincu que le Président ne conspire pas, qu'on ne conspire pas autour de lui, qu'il n'ambitionne pas un pouvoir

(1) 10 janvier 1851.

de surprise et qu'il a été sincère dans les honorables regrets que lui a arrachés sa conduite d'autrefois. Cette foi universelle en la loyauté et en l'honneur du Président, voilà un des plus considérables éléments de sa force... La révocation (1) du général Changarnier n'est après tout qu'un acte parfaitement constitutionnel; de plus, elle est devenue une nécessité de dignité... Le droit, personne ne le conteste... On sait tous les mensonges exploités à propos des revues de Satory : les distributions réglementaires de liquides sont transformées en scènes d'ivresse; les réfections les plus frugales, en orgies; les cris de : Vive Napoléon! demandés l'année précédente par le général Changarnier aux chefs de corps, comme un cri de salut, sont traités de cris séditieux; la Commission de permanence les interprète comme les préliminaires d'une usurpation. Tous ces ballons d'opposition sont gonflés de calomnie et de haine. Le général aurait pu les écraser d'un coup de talon, il ne l'a pas fait. Le pouvoir exécutif ne semblait plus être à l'Élysée... mais aux Tuileries où M. Changarnier avait fait son quartier général... (et de) son commandement extraordinaire un pouvoir de l'État... Cette situation n'était plus tolérable. C'était l'anarchie au sein même du pouvoir exécutif. Les rôles étaient complètement intervertis, et les choses en étaient arrivées à ce point que révoquer ou maintenir le général Changarnier était devenu pour Louis-Napoléon une question d'être ou de n'être pas président de la République... Un ministère (2) a été modifié, un commandant de la force publique a été changé. Tout cela est-il, oui ou non, dans les droits incontestables du pouvoir exécutif? » Le surlendemain, il ajoute par la plume de Granier de Cassagnac (3) : « Nous ne supposerons à personne assez de simplicité d'esprit pour croire que dans cette lutte d'une Assemblée que personne au monde n'attaque il y a autre chose au fond qu'une coalition des partis monarchiques pour renverser violemment, inopinément, Louis-

(1) 10 janvier 1851.
(2) *Ibid.*
(3) 12 janvier 1851

Napoléon et la République. Les mêmes hommes qui nous ont perdus par leur ambition insatiable et insensée, les hommes que pendant bien des années la France nommera dans ses mépris et dans ses colères les hommes des coalitions, les hommes des mensonges politiques... les hommes des banquets de 1848 s'agitent, s'allient... pour arracher à la France épuisée et haletante les premiers instants de calme qu'un gouvernement honnête et inespéré lui a donnés. Et pour quel motif, grand Dieu! Parce que le chef du pouvoir exécutif a retiré son commandement à un officier général... acte constitutionnel, régulier, légalement inattaquable, voilà ce qu'aucun homme sensé, voilà ce qu'aucun bon citoyen ne comprendra... Pouvez-vous assurer que l'unité du pouvoir exécutif... sanctionnée par six millions de suffrages... n'a pas été obligée de se protéger contre une autorité dont les partis ambitieux avaient fait une rivale, presque une ennemie? Êtes-vous bien certains que les pouvoirs du chef de l'État... n'étaient pas affaiblis, n'étaient pas menacés par cette compétition avouée, par ce *président des partis* opposé au *président de la France?* Quoi! M. Berryer l'homme de confiance de Henri V, M. de Rémusat de cette famille des La Fayette, qui, depuis un demi-siècle, tantôt républicaine, tantôt orléaniste, fatigue le pays de sa vanité et de son incapacité, M. Dufaure cet hermaphrodite de tous les régimes, quoi! ces trois hommes qui se combattent depuis vingt ans, se réunissent hier, étroitement, tendrement, et ils jurent de défendre... une Constitution... que, d'ailleurs, personne n'attaque et que, s'ils étaient maîtres ce soir, ils mettraient au cabinet demain. Allons donc, on ne trouvera pas dans le monde entier un homme ayant assez de titres au royaume des cieux par la simplicité de son esprit pour être dupe d'une pareille comédie!... » La *Presse* (1), par la plume de M. de la Guéronnière, n'est pas moins favorable au prince : « (La révocation du général Changarnier) est un grand acte de dignité et de gouvernement. (Il) n'avait plus, en effet, le rôle

(1) 9 janvier 1851.

d'un subalterne. Il aspirait évidemment à celui d'un supérieur. Il était le bras et l'épée de la majorité... Ce bras était sans cesse levé sur la Constitution comme une menace... Nous avons été avec l'Assemblée contre les empiétements de l'Élysée, contre les défis insensés, les provocations coupables, les fantômes de coup d'État et de 18 brumaire... Chaque fois que l'Empire a montré son plumet dans des parodies ridicules, nous l'avons bafoué et nous lui avons fait honte de ses prétentions par la grandeur même des souvenirs qu'il invoquait... Il n'y a pas de coup d'État possible... Louis-Napoléon (1) a déshonoré les coups d'État en les désavouant avec mépris... Nous lui demandons d'être honnête et de se souvenir de cette belle parole : ... *Je mettrai mon honneur à laisser au bout de quatre ans à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.* » — Le *Siècle* (2) relève cette remarque faite par M. Baroche avec une verve ironique que le général Changarnier n'a pas toujours été un obstacle aux cris de : *Vive l'Empereur!* et constate que longtemps avant son ordre du jour des cris inconstitutionnels avaient été proférés sans que ses oreilles de commandant en chef en aient été alarmées.

En dehors de ces journaux, toute la presse est pour le Pouvoir parlementaire. L'*Union* (3) dit que l'Assemblée a été attaquée avec violence, qu'elle est traitée plus qu'en rivale, en ennemie, qu'on lui a fait une cruelle nécessité de se défendre, que le Président (4) ne peut pour le moins échapper à une sorte de complicité morale depuis qu'il a destitué successivement les deux généraux qui avaient voulu proscrire tout signe (de manifestation), que l'on voit apparaître sous le nom d'Empire ou de prorogation une solution personnelle qui met le sort de la France à la merci d'un homme. La *Gazette de France* (5) s'écrie que la volonté du Président n'a plus de

(1) 10 janvier 1851.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) 13 janvier 1851.
(5) 15 janvier 1851. — Elle dépeint spirituellement la situation politique dans un article intitulé : *Anecdote à méditer.* Un surveillant de nuit rencontre un

limite, que le commandant « de l'armée... s'appelle le général Damoclès, que l'hostilité de l'Assemblée n'a rien de bien inquiétant pour le Président, qu'il a une épée et qu'elle n'en a pas, qu'elle aurait au lieu d'épée un canon, que l'Élysée pourrait dormir tranquille, car il faudrait pour tirer chaque coup de canon l'accord de tous les partis... » Le *National* (1) estime que c'est la majorité elle-même qui est frappée par la révocation de Changarnier, et que si elle bat en retraite, elle abdique et se suicide. L'*Opinion publique* (2) s'écrie : « *Alea jacta est!* Louis-Napoléon a détruit en un jour l'ouvrage de deux ans, il a divorcé avec son passé, il a dissous l'alliance du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Que rêve-t-on pour lui? l'Empire... un étrange Empire, plus bas que le Bas-Empire; nous aurions le rebut du dernier régime dans la personne de ces hommes avides de places... qui changent de gouvernement comme d'hôtel garni et pour qui la politique n'a que des points de vue tout domestiques. » L'*Ordre* (3) déclare que la destitution du général est une insulte à la souveraineté nationale. L'*Assemblée nationale* (4) ne doute pas qu'on aspire dans un avenir indéterminé à une restauration impériale. Le journal de Victor Hugo, l'*Événement* (5), demande « de quoi les orléa-

homme portant une échelle. « Que voulez-vous faire? — Cela ne vous regarde pas; cette échelle est à moi, j'ai le droit de la porter. » L'homme applique son échelle contre le mur d'une maison. « Je vais vous arrêter. — Moi, pourquoi cela? je suis fatigué, j'use de mon droit en me reposant; aucune loi ne défend à un citoyen d'appuyer son échelle sur un mur. » Bientôt l'homme monte les degrés de l'échelle aboutissant à une fenêtre. « Cette fois, je vous prends en flagrant délit. — Vous êtes fou! j'ai le droit de posséder une échelle, j'ai le droit de la porter dans la rue, j'ai le droit de l'appuyer contre un mur, j'ai le droit de monter tous les degrés de mon échelle, la loi est pour moi; où donc est le délit? — Mais enfin votre intention est manifeste; vous voulez pratiquer une effraction à cette fenêtre pour vous introduire dans la maison. — Je déclare le contraire. — Dans quel but agissez-vous donc? — Je n'ai point à vous répondre, puisque je suis dans mon droit. — Du moins, descendez. — Je n'en ferai rien, il me plaît de rester là, et j'ai le droit d'y être. » Le gardien ne trouve rien à objecter et dit : « J'ai fait ce que je devais et ce que je pouvais sans sortir de la légalité. »

(1) 9 janvier 1851.
(2) 11 janvier 1851.
(3) 10 janvier 1851.
(4) 17 janvier 1851.
(5) 13 janvier 1851.

nistes et les légitimistes accuseraient le Président. De vouloir l'Empire? Il leur répondrait qu'ils veulent la régence et la légitimité. » Le *Vote universel* rappelle que Cromwell entrant au Parlement disait : Je ne songeais pas à mal, mais soudain l'esprit de Dieu m'a illuminé, et j'ai cédé à une volonté supérieure; que la veille du 18 brumaire Bonaparte avait protesté de ses sentiments et de son dévouement à la République...; qu'une fois déjà nous avons eu cette inscription sur les monnaies françaises : *République française. Napoléon Empereur.*

La presse anglaise est en majorité favorable au prince. Le *Daily News* dit : « Si jamais chef ou souverain a eu une excuse pour le désaccord où il se trouve avec un corps de conseillers remuants et arrogants que l'État lui impose, c'est Louis-Napoléon, car certes on n'a jamais vu une réunion de politiques si surannés, si intraitables, si inconstants, si incapables que cette collection de notables qui constitue... la majorité parlementaire... Ils sont coupables d'avoir élevé un président pour leur intérêt personnel, (et d'avoir eu) le projet de (le) combattre et de (le) renverser plus tard. Par cette politique ils ont répandu de toutes parts les semences de la guerre civile... Ces hommes sont... les plus coupables et les plus insensés de toute l'histoire. Ils ont mis forcément Louis-Napoléon dans une situation sans autre issue que de détruire l'Assemblée ou d'être détruit par elle, tandis que comme seul mode de solution divers corps d'armée... sous des chefs hostiles... seront appelés à décider... qui doit l'emporter du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif... Un parti soi-disant ami de l'ordre qui en arrive là commet l'acte de folie le plus monstrueux dont les annales politiques d'un peuple puissent garder le souvenir. » L'opinion du *Times* (1) est la même : « Le général Changarnier occupait une position militaire incompatible avec les droits... du Président... il était la personnification d'une force militaire indépendante, avec une ligne politique propre, d'autant moins

(1) Ce journal dit encore : « Le Président ne peut manquer à la fin de triompher des coalisés, car ils ne sauraient s'entendre sur le gouvernement qu'ils mettraient à la place du sien. »

tolérable qu'elle avait été jetée, cette force, dans la balance de l'opposition politique. Un pouvoir militaire doit cesser dès qu'il donne un juste ombrage à l'autorité civile, régulièrement établie. Louis Bonaparte ne pouvait tolérer plus longtemps une autorité militaire qui refusait de relever de son gouvernement et aspirait évidemment à étendre son patronage sur l'État pour des objets qui n'ont pas été clairement définis, mais qui peuvent être soupçonnés... Les meneurs de la majorité parlementaire sont notoirement à la tête de réunions organisées qui n'attendent que l'occasion favorable pour faire une révolution dans l'intérêt de leur faction particulière... Dans tout le pays l'opinion est favorable au Président. »

Cette dernière réflexion émanant d'une feuille étrangère est digne d'être retenue, et il faut reconnaître qu'elle était absolument vraie. Le Président avait pour lui la nation. Écoutons encore le *Morning Herald* : « ... Cet acte de fermeté et d'intelligence (la destitution de Changarnier) sera... non seulement compris, mais encore applaudi par la plus grande partie du peuple français. Exécuté avec vigueur, il est destiné à relever le Président d'au moins 50 pour 100 dans l'estime de son pays, et en même temps qu'il fera honneur à son caractère auprès des peuples civilisés et des gouvernements intelligents, il abaissera d'autant la caste corrompue, intrigante et lâche à laquelle la politique française a dû depuis quinze ou seize ans la plupart de (ses) erreurs, de ses disgrâces et de ses crimes. »

Dans la séance du 14 janvier, M. de Lanjuinais déposait le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Rémusat : « ... On ne peut se dissimuler, disait-elle, que depuis longtemps il y a eu près du pouvoir une tendance à montrer peu de foi dans nos institutions, à considérer comme transitoire et éphémère la forme du gouvernement... à préconiser les bienfaits supposés du gouvernement absolu et à aspirer dans un avenir indéterminé à une sorte de restauration impériale. (*Chuchotements.*) Il n'est personne ici qui ne respecte le culte des souvenirs, mais il ne faut pas qu'il dégénère en un enivrement... et prépare des révolutions nouvelles.

C'est ce qui pourrait se réaliser si vous ne concouriez à mettre obstacle à un mouvement qui... se reproduit depuis quelque temps avec une nouvelle intensité... Les cris séditieux de *Vive l'Empereur !* ont été proférés dans les revues. Un officier général qui résistait à l'impulsion a été révoqué. La presse... s'est répandue en outrages et en calomnies contre l'Assemblée... Enfin un acte plus important, la révocation du général en chef de l'armée de Paris, est venu provoquer votre attention... Quant à l'impulsion donnée à la presse ministérielle, M. le ministre de l'intérieur en a décliné la responsabilité ; vous jugerez si, quand un grand nombre de journaux semblent obéir à un mot d'ordre..., cela peut être le résultat du hasard. (Cependant) on nous a dit qu'on en interdirait la vente si cette polémique agressive contre l'Assemblée continuait. Il est à regretter que cette mesure ait été prise si tardivement. (*Mouvement.*)... Quant à la révocation du général Changarnier... il nous a paru évident qu'elle avait, au lendemain du vote du 3 janvier, une cause politique qui, par sa relation avec les tendances dont nous avons parlé, pouvait intéresser la dignité de l'Assemblée... L'Assemblée et le Président ont le devoir étroit de demeurer unis... Le jour où l'un d'eux porterait à l'autre une atteinte, il consommerait son propre suicide, lors même qu'un succès éphémère couronnerait une tentative criminelle dont nous n'imputons le dessein à personne. »

Par 8 voix contre 7, la Commission propose la résolution suivante : « L'Assemblée, tout en reconnaissant que le pouvoir « exécutif a le droit incontestable de disposer des commande- « ments militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce « droit et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de « Paris conserve tous ses titres au témoignage de confiance que « l'Assemblée lui a donné dans la séance du 3 janvier. »

Le *Constitutionnel* (1) conteste que le prince nourrisse la pensée de restaurer le pouvoir impérial : « Non, le Président n'avait pas attendu le message pour instruire la France qu'il

(1) 15 janvier 1851.

ne prétendait nullement à l'Empire. Il l'avait assez fait savoir par toutes les loyales et éloquentes paroles prononcées dans ses voyages... A qui fera-t-on croire qu'il ait multiplié ses protestations d'honnête homme dans toute la France pour venir ensuite les violer et pour multiplier en quelque sorte par le nombre des engagements contractés les mépris que n'eût pas manqué d'inspirer cette violation de la foi si souvent promise?... Si on a crié : Vive l'Empereur! à Satory, c'est contre le gré du Président de la République. » La *Patrie* fait cette réflexion : « Sans l'importance exagérée que la Commission de permanence affectait d'attacher aux voyages, aux banquets et aux revues, sans les calomnies et les alarmes que la presse de la faction parlementaire répandait à leur occasion avec un acharnement inouï, qui s'en serait occupé, qui s'en serait inquiété? Personne! » Le *National* (1) s'écrie : « Ils ont failli avoir du courage! Ce rapport de *M. Lanjuinais* ne répond ni à la gravité de la situation, ni à l'attente générale du pays... Cela est timide. Cela est au niveau des abaissements et des défaillances de ce temps-ci... Nous nous rappelons le général Changarnier, entourant de troupes l'Assemblée constituante au 29 janvier (2), sans en prévenir son président, le général insinuant l'ordre formel à ses subordonnés de refuser d'obéir aux réquisitions de ce président investi par l'article 32 de la Constitution du droit de disposer des forces jugées utiles à la sûreté de l'Assemblée; le général enfin dont tous les actes (3) jusqu'à ces derniers temps témoignaient à la fois de sa haine

(1) 15 janvier 1851. (Léopold Duras.) — L'*Univers* (16 janvier) dit de son côté : « Il est établi maintenant qu'à la revue de mai 1849 le général Changarnier a lui-même exhorté à crier : Vive Napoléon! — Entre Vive Napoléon! et Vive l'Empereur! on conçoit qu'un soldat ne fasse pas grande différence. »

(2) 1849. — La *Presse* traite le rapport de grosse pièce d'artillerie chargée à poudre et ajoute : « Il fallait dire : Le message ne contient que de vaines paroles. Les paroles sont respectueuses pour la constitution... les actes sont menaçants... Ce respect n'est que de l'hypocrisie; n'y croyez pas plus qu'aux protestations de Bonaparte qui repoussait avec mépris le soupçon de jouer le rôle d'un César ou d'un Cromwell quelques heures avant d'entrer dans l'orangerie de Saint-Cloud... Que cet exemple vous serve de leçon! » (15 janvier 1851. A. DE LA GUÉRONNIÈRE.)

(3) « Votre avis, dit le *Constitutionnel* au général Changarnier, n'a pas toujours été le même. Si c'est une infraction grave, nous ne comprenons plus que vous

pour la République, de son mépris de la Constitution et de son peu de respect pour le pouvoir parlementaire. Et voilà l'homme qu'on nous propose de couronner de laurier comme le champion du droit! Si nous sommes prêts à nous liguer avec ceux qui protestent contre un nouveau 18 brumaire, nous ne nous sentons pas disposés à préparer les voies à une contrefaçon de Monk. »

Le lendemain du dépôt du rapport, le 15 janvier, *M. de Goulard* vient combattre les conclusions de la commission : « Il existe depuis longtemps, dit-il, une lutte sourde entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Cette lutte a éclaté par moments. Elle est sous beaucoup de paroles, sous beaucoup d'actes, elle est dans beaucoup de pensées. Les incidents pendant la prorogation lui ont donné un caractère plus grave, mais le message est venu couvrir les quelques fautes qui avaient pu éveiller une juste susceptibilité. Depuis, n'y a-t-il pas eu pour le pouvoir exécutif quelques raisons de se sentir blessé?... N'est-il pas possible qu'il y ait eu dans l'acclamation (qui le 3 janvier a salué le général Changarnier) quelque

l'ayez autorisée et ordonnée en 1849, et nous comprenons encore moins que, l'ayant blâmée en 1850, vous ayez souffert qu'elle eût lieu en votre présence et sous votre commandement en chef... Le parti à prendre était de donner votre démission. »

Dans la discussion des bureaux, M. Bixio disait (1er bureau) : « Ce que nous n'oublions pas, c'est que le général Changarnier, qu'on nous représente aujourd'hui comme la sauvegarde des prérogatives parlementaires, avait une tout autre attitude sous la Constituante ; c'est que, le 10 mai 1849, le général Forey, requis par deux questeurs, M. Bureau de Puzy et le général Lebreton, qui m'entend et que j'adjure d'en témoigner, a déclaré qu'il avait ordre de son général en chef de ne pas obéir au président (de l'Assemblée). Voilà ce que nous ne pouvons oublier! »

Dans le 13e bureau, M. Dumas, ministre sortant, déclare que « depuis les quatorze mois qu'il a passés dans les conseils, dans l'intimité du Président, pas un mot, pas un geste, pas un acte n'ont pu l'autoriser à porter contre lui les accusations calomnieuses dont il est si cruellement poursuivi ». « ...Permettez, ajoute-t-il, qu'en invoquant trente années d'une vie d'honneur, j'atteste ici, la main sur le cœur, que (les insinuations) doivent tomber aux pieds de M. le Président. Pendant quatorze mois, comme ministre au conseil, ou dans son cabinet comme homme dans les relations les plus familières... je n'ai jamais saisi une parole, une pensée qui ne pussent s'avouer hautement à la tribune, à la face du pays, et qui n'eussent pour but le bonheur de la France. C'est un témoignage que je lui devais et que je lui rends publiquement du plus profond de mon âme. »



chose qui jusqu'à un certain point portait atteinte à la dignité du pouvoir exécutif? (*Vives dénégations à droite et au centre.*) Une partie de l'Assemblée craint de trouver dans l'acte qui a frappé l'honorable général Changarnier l'indication d'un système politique, la révélation d'une arrière-pensée... Quant à moi, je ne suis pas disposé à voir des conspirations là où les uns ou les autres semblent vouloir les placer, dans quelques mesures imprudentes, dans quelques scènes fâcheuses. »

M. Monet prononce ensuite un discours où il conteste que la Commission de permanence ait fait preuve d'un esprit d'hostilité contre le Président. Mais il a été profondément peiné de voir les ministres tolérer, encourager par leur présence des manifestations séditieuses qui n'allaient à rien moins qu'à transformer la noble armée nationale en une armée personnelle, en instrument d'ambition. Des actes nouveaux sont venus donner un démenti au message. Après la révocation du général Neumayer, il y a celle du général Changarnier. On veut abaisser l'Assemblée. Il ne faut pas livrer les libertés du pays à un pouvoir qui veut se faire son rival pour être bientôt supérieur à tout autre.

M. Baroche ne nie pas que des cris inconstitutionnels aient été proférés, il nie qu'ils aient été provoqués, il le nie absolument. Et le ministre ajoute : « A moins qu'on ne considère M. le général Changarnier comme une garantie constitutionnelle, je me demande comment il est possible de faire de cet acte si constitutionnel une cause de défiance... Le vote du 3 janvier n'a pas hâté la suppression de ce commandement... Les choses auraient dû être depuis longtemps dans des conditions complètement hiérarchiques et complètement normales. La suppression du double commandement était un fait décidé à l'unanimité par l'ancien cabinet, avant le 3 janvier... Maintenant est-ce que j'ai besoin de faire remarquer que la suppression du double commandement constitué le 20 décembre 1848 dans des circonstances extraordinaires, supprimé au mois de mai 1849, puis rétabli, quel jour? le 13 juin 1849..., *était devenu un troisième pouvoir entre le pouvoir exécutif et le*

pouvoir législatif? » (*Mouvement.*)... (1). A ces mots, un député, *M. Hovyn de la Tranchère*, interrompt le ministre : « Il était devenu un obstacle! » *M. Abbatucci*, député bonapartiste, réplique : « C'était une espérance! » *M. Baroche* crânement se tourne vers M. Hovyn de la Tranchère et lui dit : « Obstacle à quoi? » *M. Hovyn de la Tranchère* lui envoie cette riposte : « Voulez-vous que je le dise? » Le ministre n'hésite point et répond : « Je permets l'interruption. » Alors *M. Hovyn de la Tranchère* s'écrie : « ... C'était un obstacle aux cris de : Vive l'Empereur! » (*Vive approbation.*) *M. Baroche* reprend : « C'était, dites-vous, un obstacle aux cris de : Vive l'Empereur? » (*A droite et au centre on crie : Oui! oui!*) *M. Baroche* répète : « C'était, dites-vous, un obstacle aux cris de : Vive l'Empereur! » (*Oui! oui! lui répond-on encore.*) Il continue : « J'ai bien entendu que vous avez dit : Oui!... Laissez-moi vous dire : Non!... » Et l'on se met à rire, tant le ministre avait mis d'art et de talent à amener ce : *Non!* Puis il ajoute : « Mais d'abord ce n'avait pas été toujours un obstacle; ce n'avait pas été un obstacle aux cris proférés au mois de mai 1849 par exemple...; à la troisième revue, il fut constaté que des cris de : Vive l'Empereur!... » *Un membre :* « Provoqués! » *Le ministre :* « Par qui? » *Le même membre :* « Par vous! » *Le ministre :* « Cela est bien facile à dire, mais je voudrais bien que l'interrupteur anonyme se chargeât de prouver la calomnie qu'il a avancée. » *M. Charras* interrompt : « C'est moi! Je le prouverai! » *Le ministre* continue : « Eh bien, prouvez-le. J'ai provoqué, nous avons provoqué les cris de : Vive l'Empereur! Et l'honorable *M. Charras* s'engage à le prouver. (*M. Charras* se lève et s'écrie : Oui!) Nous n'avons pas provoqué ces cris inconstitutionnels, et pas plus à la troisième qu'à la quatrième revue il n'y a eu aucune répression, *même proposée*. Ainsi ce n'est pas parce que

(1) Dans ses *Souvenirs du second Empire* (p. 131), M. Granier de Cassagnac raconte qu'au pied de la tribune M. Rouher aurait dit à M. Thiers : « Le général Changarnier a été destitué parce que, réuni à M. de Lasteyrie, au général de Lamoricière et à vous, il a conspiré aux Tuileries contre le pouvoir et contre la personne du Président de la République »; et que M. Thiers alors se serait écrié : « Ah! c'est ce polisson de Molé qui vous l'a dit! »

la présence du général Changarnier empêchait des cris qui devant lui étaient poussés..., — et il était général en chef, — que la suppression de son commandement a été décidée; cette suppression a été décidée par une raison que je vais vous dire. Vous voulez être, et vous avez raison, pouvoir législatif dans la plénitude du droit constitutionnel qui vous est accordé. Eh bien, le pouvoir exécutif veut aussi être dans la plénitude de son droit. Et si un troisième pouvoir a grandi à côté de lui, est devenu un embarras, quand il n'est plus une nécessité, le pouvoir exécutif use de son droit, et il le supprime... » Ici un incident se produit. M. de Kerdrel lève les bras au ciel et s'écrie : « Un embarras! c'est le comble de l'ingratitude! » *M. Denjoy* réplique en s'adressant au ministre : « Demandez donc aux interrupteurs ce qu'ils ont fait de leur reconnaissance pour le Président. » *M. de Kerdrel* reprend : « Nous l'avons montré mille fois, monsieur! » (*Agitation.*) *M. de la Moskowa* : « Vous êtes tous entrés à l'Assemblée sous le patronage de son nom, que vous saviez bien invoquer alors! » (*Agitation prolongée.*)

M. Baroche poursuit : « Il aurait fallu pour ne pas être ingrat conserver à tout jamais ce pouvoir exceptionnel et transitoire, (puisque) l'article 2 de l'arrêté du 13 juin 1849 (dispose qu'il) cessera aussitôt que la tranquillité publique sera rétablie... Les paroles du Président, qui, lui, a parlé et pu parler, qui, lui, a seul prêté serment à cette tribune, qui, lui, a renouvelé ce serment par son message du 12 novembre 1850, repoussent bien loin de sa pensée et de son cœur toute idée de restauration impériale. N'avez-vous pas encore présentes à la mémoire les dernières phrases du message du 12 novembre 1850? Il vous déclare que, quant à lui, il n'a pas autre chose à faire que de remplir son devoir d'honnête homme en exécutant cette constitution, en la maintenant contre les adversaires de toute nature qui pourraient vouloir la renverser. M. le Président de la République est le seul auquel on ne puisse pas reprocher des pensées de restauration impériale. (*Rires et exclamations.*) Il a pris cet engagement d'honneur et il le tiendra, il n'y a aucun danger à craindre pour la République

établie par la révolution de 1848..., non, il n'est pas question de restauration impériale, et la commission me paraît avoir singulièrement méconnu la véritable situation quand elle a placé là les dangers qui menaçaient la République. »

Le ministre retourne à son banc, accompagné seulement d'une légère approbation provenant de quelques bancs de la gauche; la droite tout entière garde un silence de glace. *M. de Lasteyrie* succède à *M. Baroche :* « Tandis qu'on tient ici un langage doucereux et parfaitement constitutionnel, hors d'ici, dans la presse, dans les couloirs même de cette Assemblée on tient un tout autre langage... Jamais il n'y a eu d'Assemblée qui ait plus désiré pouvoir marcher d'accord avec le gouvernement, et en même temps y a-t-il eu jamais un pouvoir exécutif qui, quatorze mois durant, par tous ses organes, ait insulté, outragé, calomnié la majorité qui l'appuie!... C'est bien commode de tenir un langage ici et d'en tenir un autre ailleurs... Il y a ici des hommes éminents, chaque jour ils sont outragés dans cette meute d'aboyeurs qui a été lancée contre tous les honnêtes gens, contre tout ce qu'il y a d'éminent en France. Il n'y a pas un seul parti qui voulût renverser le pouvoir légal de M. le Président. Je dirai plus..., dans ces partis il y avait beaucoup de personnes qui n'ont été arrêtées dans leur désir de prolonger ses pouvoirs que devant les moyens employés pour obtenir cette prolongation. (*Chuchotements.*) Il y a autour du Président une cohorte de conspirateurs de la veille ou du lendemain (*interruption prolongée*), qui ne veulent pas de la prolongation des pouvoirs dans des conditions d'ordre et de stabilité, car leurs espérances personnelles seraient déçues. (*Agitation bruyante.*) M. le ministre nous a dit que la Société du Dix-Décembre était une société de charité et de secours mutuels. (*Rires bruyants.*) Il nous a dit que la Société du Dix-Décembre était une société de charité comme celle de Saint-Vincent de Paul et de Saint-François Régis. (*Nouveaux rires mêlés de murmures.*) Il nous a dit que rien n'était moins prouvé que les assommades de la place du Havre, et que leur imputation à la Société du Dix-Décembre...

Eh bien, j'y étais, et j'ai vu quatre heures durant assommer des hommes inoffensifs..., et ceux qui commettaient ces méfaits étaient embrigadés et en quelque sorte protégés par la force publique... J'y étais, et j'y ai rencontré des collègues qui ont vu la même chose que moi... Je fus très étonné d'entendre dire que c'étaient là les pratiques de la société de Saint-Vincent de Paul. (*Rire général.*) Messieurs, est-ce que vous croyez que sept à huit mille coquins (*hilarité générale et prolongée*) jetés sur le pavé de Paris à un jour donné..., cela n'est pas un danger? Avec cela on fait des *pronunciamientos*... (Autre) fait bien autrement important... : c'est une vieille rubrique des conspirateurs de tous les temps que pour gagner une armée il faut gagner les sous-officiers. (*Mouvement.*) Eh bien, à la table du Président se trouvaient en égal nombre des sous-officiers et des officiers...; c'est beaucoup pour la discipline militaire, c'est beaucoup quant à l'intention... » L'orateur parle des revues où des cris de : Vive l'Empereur ! avaient été proférés, du régiment d'infanterie le 62e qui, après avoir manifesté son enthousiasme, avait reçu un contre-ordre, celui de rester à Paris, alors que les bagages du 1er bataillon allaient être expédiés; de la nomination au généralat du colonel de ce régiment; de cette réponse du ministre de la guerre que les cris étaient contraires aux règlements militaires, et il ajoute : « Nous avons dit : Le ministre de la guerre est de cet avis, la commission est du même avis, le commandant en chef de l'armée de Paris est également de cette opinion. Pourquoi donc crie-t-on? Nous n'avons jamais eu de réponse. Le ministre nous avait fait espérer que l'on ne crierait pas à la prochaine revue de Satory, qu'il donnerait des ordres. Eh bien, messieurs, aucun ordre n'a été donné... Venir nous dire à nous qui avons vu, à nous qui savons, qu'on n'a pas fait crier, quand on a reprimandé, quand on a destitué! Ah! c'est trop fort!... La Commission de permanence a fait un simple ordre du jour constatant les faits, les promesses du ministre, la non-exécution des promesses... » L'orateur ajoute que « si la Société du Dix-Décembre s'est transformée et que si le ministre

de la guerre responsable seul des cris a été renvoyé, on le doit à cette commission. Il dit encore que, suivant la déclaration du général Schramm lui-même, le général Neumayer a été révoqué uniquement pour avoir répondu à un colonel : « Je crois qu'il vaut mieux ne pas crier... » Dans quelle situation placez-vous les militaires?... Celui-là dit à ses soldats de ne pas crier, qui est destitué ; celui-ci fait crier, qui reçoit un grade! N'est-ce pas la démoralisation même? (*Approbation prolongée.*) Enfin il y a la destitution du général Changarnier, qui alarme la France et irrite l'Assemblée, c'est la consécration de tous les autres. Il s'agit ici non-seulement de l'honneur de l'Assemblée, mais plus encore, de l'existence du gouvernement représentatif. » (*Agitation.*)

M. Flandin dit que les chefs de la majorité ont été frappés dans leurs espérances lorsqu'ils ont vu tomber le général Changarnier. Il reconnaît que dans les cris de : Vive l'Empereur! dans les banquets insolites, dans la destitution du général Neumayer, il y a une tendance vers une restauration impériale, une tendance à montrer peu de foi dans les institutions. Mais... qui donc tient ce langage?... Quand donc les chefs des deux partis monarchiques ont-ils montré, eux, plus de foi dans nos institutions? Quand donc sont-ils venus dire à cette tribune qu'ils ne considéraient pas comme transitoire et éphémère la forme de notre gouvernement? Est-ce quand à cette même tribune on (1) est venu nous dire que le gouvernement de la République n'était qu'un misérable radeau où l'on avait cherché un refuge? (*Hilarité générale.*) La majorité, aujourd'hui si hostile au ministère, a accueilli ces paroles avec des bravos d'enthousiasme. Eh bien! où ce radeau tendait-il avec les pilotes qui le dirigeaient?... Il tendait aux écueils, car les pilotes divisés criaient, l'un : « Vive Bourbon! » l'autre : « Vive d'Orléans! » Les manifestations de Satory? (Elles ont été) provoquées par des démarches inconstitutionnelles, par des manœuvres, par des intrigues...

(1) M. de Montalembert.

Une Commission de permanence est nommée... Que font la plupart de ses membres? Les uns de se rendre à Wiesbaden (1); les autres à Claremont (2)... Ni les voyages à Wiesbaden, ni ceux à Claremont ne m'auraient ému, mais pouvait-il en être de même partout?... N'était-ce pas une espèce de provocation à l'Élysée, où l'on a pu croire que les velléités monarchiques s'évanouiraient au seul cri de : Vive l'Empereur! (cri qui pour tous ces braves soldats signifiait : Vive la République!) (*Rires ironiques à droite. — Plusieurs voix à gauche : Oui! oui! c'est vrai! — Nouveaux rires ironiques à droite.*) Ces démarches (à Wiesbaden et à Claremont), un témoignage de respect et d'amour, un hommage... aux souvenirs...? Mais la Commission (n'a-t-elle pas dit) : « *Il ne faut pas que le culte des* « *souvenirs dégénère en un enivrement, qu'il égare les esprits et* « *prépare des crises et des révolutions nouvelles?* » Comment n'a-t-on pas vu que c'était sa propre condamnation ou celle de ses amis qu'on écrivait ainsi dans ces lignes du rapport?... N'y a-t-il pas au sein de la Commission de permanence... trois ministres de la cour de Wiesbaden?... Il y avait là une équivoque... le Président a voulu faire cesser tous ces doutes... Témoignage d'une éclatante et patriotique réconciliation, vous avez accueilli le message du 12 novembre avec enthousiasme... parce que c'est un serment de fidélité pour la seconde fois prêté par le Président à la Constitution... (En ce qui concerne le général Changarnier,) l'affirmation des ministres, gens d'honneur, ne peut être tenue pour suspecte... Sa position considérable... n'était-elle pas de nature à offusquer une haute susceptibilité?... Un pouvoir ombrageux et jaloux vaut mieux qu'un pouvoir trop tolérant... une courageuse injustice vaut mieux que la sujétion pusillanime à un nouveau maire du palais... ce serait inaugurer la République de la manière la plus fâcheuse que de l'inaugurer par un président fainéant. (*Rires. — Mouvements divers.*) Et puis... la (susceptibilité des ministres...), les succès du cabi-

(1) Résidence du comte de Chambord.
(2) Résidence de Louis-Philippe.

net souvent dus en partie au général Changarnier, ont été considérés comme des échecs pour le cabinet. (*Rumeurs*...) Dans la loi des trois millions le succès du cabinet avait à vous tous paru un échec... Et (l'on parlait partout alors) de l'immense position que M. le général Changarnier venait de conquérir... Les interpellations semblaient passer par-dessus la tête du ministère pour aller trouver son inférieur. Ce n'était ni parlementaire, ni constitutionnel... M. le général Changarnier restait en face du Président... Qui devait quitter la place?... On ne peut dire à un citoyen, quelque grand qu'il soit : « Vous êtes nécessaire au repos du pays, vous êtes une garantie constitutionnelle... »

Berryer monte à la tribune : « Messieurs, dit-il, ne disputons plus sur les mots; arrêtons-nous à la réalité des choses; nous sommes dans une situation précaire et transitoire... Un tel état de choses ne peut pas se prolonger et ne se prolongera pas. Cela est évident... vous ne pouvez pas vivre de cette vie précaire... Quelle politique faut-il tenir?... Il faut resserrer les liens de la majorité par une résolution sincère de ne pas devancer la marche des événements, par la volonté ferme, loyale, de ne pas prétendre ni dominer ni surprendre le pays au nom d'un parti... (et cela...) sans conspiration, sans intrigues, sans tentatives apparentes ou cachées. C'est vers ce but qu'il faut marcher et laisser la France libre et maîtresse de ses destinées... Oui, je suis allé à Wiesbaden faire un acte politique... j'y ai porté cette politique d'union de tout ce qui est honnête, de tout ce qui est respectable dans mon pays... Ne parlez pas de conspiration! Non, non, il n'y a point de tentatives de restauration subreptice... Il n'y a au fond de tout cela... que la vie, l'action libre et patente des partis à la veille du jour fixé pour la revision... Je dis à l'Assemblée : Arrêtez-vous au premier pas... Si la majorité qui a sauvé la société française est brisée... je déplore l'avenir qui est réservé à mon pays; je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous aurez des successeurs, ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets.

(*Vive réclamation au banc des ministres.* — *M. Vieillard* s'écrie : Vous n'avez pas le droit de dire cela ! — *M. Baroche* dit : N'ayez pas peur !...) Je ne vois qu'une chose, c'est la marche, c'est la puissance, c'est la domination des événements si la digue de résistance ne reste pas debout. C'est là ce que j'entrevois, et je dis que si la majorité de cette Assemblée est brisée, nous aurons à subir, ou le mutisme qui nous sera imposé par une démagogie violente, ou le mutisme qu'un absolutisme absurde tentera de faire peser sur le pays ! » (*Très bien ! — Grande agitation.*)

La parole est donnée à *M. de Lamartine :* « ... Ce n'est pas, dit-il, sans appréhension que j'ai vu le suffrage universel... aller chercher... le nom, quelque glorieux qu'il soit, de Napoléon ; je l'ai vu avec une secrète répugnance. La seule rigueur que l'histoire aura peut-être à me reprocher, c'est d'avoir signé non pas la proscription... mais... l'éloignement... momentané de l'homme sur le nom duquel je craignais que par un prestige naturel, rayonnant de tant de gloire, la raison du pays ne vînt un moment à s'égarer... (*Mouvements divers.*) Je n'ai pas voté pour Napoléon, président de la République... Depuis... 1848, aucune crise ne m'a paru encore aussi grave que celle... qui va dépendre du vote que vous allez porter. (*Sensation.*) On vous a dit : « Il y a une conspiration à l'Élysée, il y a des symptômes impérialistes... » Je les ai signalés dans des écrits... Il ne m'appartient pas aujourd'hui d'y pénétrer... J'accorderai..., si vous voulez, qu'il y a des noms qui conspirent... il y a des situations telles... (qu'elles font revivre) des souvenirs... » Ici l'orateur se tourne du côté des membres qui composaient la Commission de permanence et se demande si le pays n'a pu croire que de leur part aussi il y avait une conspiration contre la République. Il constate en effet que cette commission ne comptait guère que des hommes notoirement attachés aux monarchies déchues ; il lui reproche d'avoir accueilli toutes sortes de délations, et, après avoir accumulé ainsi tous les éléments de suspicion et de haine contre la première magistrature républicaine, d'avoir scellé ses pro-

cès-verbaux. Ces derniers mots font naitre un « mouvement prolongé ». Lamartine poursuit : « Lorsqu'un message de réconciliation, message que les républicains les plus difficiles ont accepté avec applaudissement... » — *M. Charras* s'écrie : « C'est de l'hypocrisie ! » — *Le président :* « Je vous rappelle à l'ordre ! » — *Plusieurs membres à gauche :* « Rappelez-nous aussi à l'ordre ! » — *Le président :* « Je vous rappelle à l'ordre ! » — *Une cinquantaine de membres de la gauche se levant :* « Tous ! tous ! » — *Le président :* « Donnez vos noms au *Moniteur !* » — *Lamartine* parvient à continuer : « Des voix déclarent qu'elles ne croient pas à cette loyauté. Je réponds, moi, que je crois toujours, quand un homme élevé à cette hauteur profère sans y être obligé un nouveau serment à la République, et quand en y manquant il aurait pour démenti non pas seulement vos voix, mais les voix de l'histoire et de la postérité. (*Mouvement prolongé d'approbation.*) Si vous adoptiez la proposition Rémusat, vous seriez seuls devant le pays, ayant en face de vous un pouvoir exécutif annulé, paralysé, amputé dans son action légitime. (*Mouvement.*) Vous auriez une suspension terrible de gouvernement... Pour résultat ? une Assemblée changée ainsi en un véritable pouvoir omnipotent, en Convention de royalistes. (*Agitation.*) Depuis le message, que s'est-il passé ?... La Commission de permanence soupçonnait le pouvoir exécutif ; le pouvoir exécutif, de son côté, je n'en sais rien (*on rit*), paraissait ou pouvait soupçonner la Commission de permanence ; enfin le pays soupçonnait profondément la Commission de permanence... (*Dénégation.*) (Depuis) la réconciliation scellée par (la) déclaration si solennelle de fidélité à son devoir et à la République, contenue dans le message, il n'y a pas un seul acte du pouvoir exécutif qui ait pu avoir pour résultat le moindre froissement de la dignité de l'Assemblée; qui ait été un nouveau symptôme de cette conspiration impérialiste dont nous parlait tout à l'heure l'honorable M. Berryer... ; qui, sortant de la limite de ses attributions constitutionnelles, ait pu donner à l'Assemblée tout entière le moindre droit, le moindre prétexte

de voir une atteinte à son indépendance et à sa dignité... »

Le ministre de l'intérieur, *M. Baroche*, donne une seconde fois le 17 janvier. Prenant d'abord à partie *M. Berryer*, il dit : « Comment... pourrait-on continuer à reprocher au pouvoir exécutif je ne sais quelles prétendues manifestations impérialistes qu'il a toujours désavouées, quand on venait faire à cette tribune une éclatante manifestation monarchique? Comment pourrait-on continuer à faire un crime au pouvoir exécutif de quelques cris isolés de : *Vive l'Empereur!* qu'il n'a pas provoqués, quand on est venu faire entendre du haut de cette tribune le cri de : *Vive le Roi!* et poser résolument la monarchie en face de la République? » (*Agitation.*) Il proteste une dernière fois contre toute solidarité entre le pouvoir exécutif et les journaux qui le défendent...... La Société du Dix-Décembre a été dissoute. D'une instruction judiciaire il résulte que les rixes de la place du Havre ne peuvent être rattachées à des personnes appartenant de près ou de loin à ladite société... « La révocation du général Changarnier a ému principalement ceux qui, attachés aux anciens partis par leurs souvenirs ou par leurs espérances, n'ont pas dissimulé... qu'ils considèrent la situation actuelle comme transitoire et précaire. Pourquoi...? Serait-ce... parce qu'en enlevant le défenseur de l'ordre on aurait enlevé le défenseur de l'Assemblée? — (*M. de Lasteyrie :* Oui!) — Le défenseur de l'Assemblée...! Contre qui? S'il était vrai que nous avons soudoyé et embrigadé cinq à six mille coquins pour porter atteinte au pouvoir parlementaire ou pour amener je ne sais quelle restauration impériale... vous auriez dû, vous devriez, il en est temps encore, demander notre renvoi devant la Haute Cour... Accusez le ministre, accusez plus haut encore, si vous croyez que cela soit possible... L'Assemblée n'a pas besoin de défenseur, parce qu'elle n'a pas d'ennemis... Par l'importance exceptionnelle de son commandement, le général Changarnier, sans qu'il le voulût, sans qu'il le sût, malgré lui, était devenu le point de mire et l'espérance des partis... Tous ceux qui... regardent notre état actuel comme transitoire...

s'étaient habitués à penser que, le jour où la France serait appelée à délibérer sur ses destinées, l'influence politique du général Changarnier, l'influence que lui donnait son grand commandement... ferait pencher la balance en faveur du parti auquel et sa conscience et ses affections l'auraient rattaché... Eh bien, nous n'avons pas cru devoir ni pouvoir permettre que cette influence, qui n'est pas dans la Constitution apparemment, se perpétuât, se consolidât, se fortifiât par sa durée, et nous avons voulu que pour le jour de la grande délibération nationale le terrain constitutionnel fût complètement déblayé et que la volonté nationale pût se faire jour sans aucun obstacle, sans aucune difficulté. » (*Vif assentiment sur un grand nombre de bancs.*) — Le ministre disait la vérité ; il dégageait alors le motif réel de la révocation de Changarnier. A l'Élysée, on craignait que le général ne fût opposé à la revision et l'on estimait que cette opposition serait décisive si elle était encore étayée sur sa grande situation officielle. Reste à savoir si dans le lointain intime et secret des conceptions princières il n'y avait point cette pensée qu'en cas de force majeure, de coup d'État inéluctable pour arriver aux fins inabandonnables, le succès, ainsi que nous l'avons déjà marqué, ne devait pas être considérablement facilité par là même. — *M. Baroche* arrive aux voyages à Claremont et à Wiesbaden. Il admet qu'à Claremont on soit allé saluer une famille dans le deuil et les larmes. Mais à Wiesbaden il y a eu « des délibérations politiques ». Il ajoute : « Ces manifestations monarchiques, nous ne les redoutons pas, forts que nous sommes de nos bonnes intentions et du sentiment national. Il y a trois choses dont nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas d'une restauration monarchique ni pour la branche aînée ni pour la branche cadette, et la troisième chose dont nous ne voulons pas, c'est une restauration impériale. » Cette importante déclaration n'est accueillie par aucune manifestation de la droite, que rien ne peut plus convaincre ; et si l'on entend quelques *Très bien!* ils sont proférés par la gauche. *M. Baroche* insiste et rappelle cette phrase du message : « Que ce ne soit jamais la

passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation ! » Et il termine ainsi : « Il n'y a de salut pour la France que... dans le gouvernement républicain... celui qui nous divise le moins, parce que c'est celui auquel peuvent se rallier les gens honnêtes de tous les partis. » (*Ici le « Moniteur » mentionne : Marques nombreuses et très vives d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Le général Changarnier ne pouvait garder le silence. Il apporte la déclaration suivante : « ... Je n'ai voulu être et je n'ai été l'instrument d'aucun parti... ; malgré d'odieuses insinuations... je n'ai favorisé aucune faction, aucune conspiration, aucun conspirateur... (*Applaudissements.*) Mon épée est condamnée à un repos au moins momentané, mais elle n'est pas brisée, et, si un jour le pays en a besoin, il la retrouvera bien dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme, très dédaigneux des oripeaux d'une fausse grandeur ! » (*Émotion. — Longue agitation. — Deux salves d'applaudissements.*)

Puis vient *M. Thiers*, dont le discours était très attendu : « Il y a plusieurs partis... Quel est le premier qui, par des actes sérieux, appréciables... a manifesté ses préférences ?... Spectacle inouï !... Je n'avais pas encore vu le Pouvoir accusant la Majorité... Après l'élection du Président, à laquelle nous avons contribué pour notre part, nous ne nous sommes pas dissimulé que si le nom de Napoléon donnait... une grande force... au pouvoir, ce nom... pouvait être... l'occasion de prétentions dangereuses... On a rappelé les princes de la maison Bonaparte ; dès cet instant il n'y avait plus de choix possible : *les masses couraient vers le prince Napoléon*... Il n'est pas juste... de dire, comme on l'écrit tous les jours, que tout le bien vient d'un seul des Pouvoirs... et que tout le mal vient de l'autre... Singulier phénomène... une majorité soutenant le pouvoir qui toujours l'attaque !... Le message nous a profondément affligés pour trois raisons : la première, c'est qu'on renvoyait... des hommes qui avaient dignement... représenté le Pouvoir... la seconde, (c'est qu'on annonçait) quelque mer-

veille (de ce nouveau système) ; la troisième... c'était de trouver une sorte d'omnipotence... (à) ces hommes nouveaux... Nous aurions pu... prouver que, dès qu'il y a une Assemblée, quel que soit le pouvoir, il faut avoir (sa) confiance... Avons-nous réclamé...? Non, nous sommes restés les appuis dociles, soumis, du pouvoir... Comment nous récompensait-on?... Par les attaques de cette presse qui trouve (que seul un) pouvoir fort peut sauver (le pays). Nous avons consenti à prendre la responsabilité (de la nouvelle loi électorale)... Nous avons encore donné au pouvoir notre concours tout entier... Les attaques ont-elles cessé à ce nouveau rapprochement? Non, elles ont été plus vives que jamais, et plus hardies à soutenir que le pouvoir... sans Assemblée, était définitivement le meilleur pour ce pays... Eh bien, a-t-on même alors trouvé le terme de notre dévouement et de notre soumission? Non... On est venu nous demander la dotation... Il nous en a coûté beaucoup de l'accorder... Cela tendait contre notre gré à dénaturer l'institution de la présidence... Pourquoi l'avons-nous fait? pour la paix publique... (Il ne pouvait y avoir) de rupture (que pour un immense intérêt politique... On nous a dit... il y a eu quelques manifestations inconstitutionnelles, si l'on veut, mais il y en avait eu à Wiesbaden, à Claremont; partant quittes! (*Hilarité générale.*) C'est un *quitus* que pour ma part je ne puis accepter... Étrange manière de s'excuser... (Mais) moi, je crois que ce qui s'est passé dans ces voyages n'était pas inconstitutionnel... Oui, j'ai été voir à son lit de mort un Roi dont j'avais combattu la politique et dont cependant j'avais toujours chéri la personne... Je m'étais dit que je ne le laisserais pas mourir sans aller le voir... Je l'ai dit à M. le Président de la République, je suis allé l'en informer parce que je connaissais son sentiment délicat des convenances... Je lui ai dit que je lui apportais mon concours, mais que je lui demandais pour le prix de ce concours dévoué la liberté de mes affections... Il n'est plus temps aujourd'hui, quand le grand jour de cette tribune a donné à ces faits leur véritable caractère, d'en faire une excuse pour des actes radicalement incon-

stitutionnels... Contesterez-vous que dans les revues on ait poussé les cris de : *Vive l'Empereur?* Assurément pas. Eh bien! messieurs, nous tous, hommes d'ordre, nous en avons été profondément affligés... indignés... C'était quelque chose de plus sacré encore que la légalité violée... C'était l'ère des Césars préparée, celle où les légions proclamaient les empereurs!... (*Voix nombreuses : C'est cela ! Très bien !*)... Lorsque sous le roi Charles X et sous Louis-Philippe on criait : *Vive le Roi!* et sous Napoléon : *Vive l'Empereur!*... c'était un hommage au pouvoir établi; (mais ici c'est un vœu émis par l'armée)... Nous vous demandons si ce n'est pas le plus redoutable des exemples que de faire émettre un vœu à l'armée, car que signifie ce cri : *Vive l'Empereur?* Il signifie que l'armée demande le rétablissement de l'Empire. (*M. Briffault* s'écrie : Il signifie un glorieux souvenir.) Comment! le cri de *Vive l'Empereur!* signifie : *Vive la gloire de Napoléon!* (*Rires.*)... Soyons francs... *Vive l'Empereur!* c'était un vœu qu'on voulait faire émettre à l'armée. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Je m'adresse ici à la bonne foi de tout le monde... Voilà ce que j'appelle le fait des prétoriens... Il n'y a pas un homme de sens qui n'ait regardé cela comme un malheur déplorable... Mais, me dit-on, nous ne les avons pas provoqués. Vous ne les avez pas provoqués?... C'est vrai, vous me le dites, et c'est pour cela que je dis : C'est vrai! (*Hilarité générale et prolongée.*) Eh bien, je vous adresse cette question : Est-il vrai, oui ou non, que pour ne les avoir pas encouragés le général Neumayer a perdu son commandement? Voilà où est la question, la situation tout entière. — (*Le ministre de l'intérieur :* « Non ! ce n'est pas pour avoir défendu les cris de : Vive l'Empereur! ») — Je supplie messieurs les ministres de ne pas contester mon assertion. Je les en supplie pour eux, pour le Pouvoir, pour moi... Mon assertion, je la répète... j'affirme, et la preuve existe. (*Mouvement prolongé.*) Cela est sans exemple... C'est l'acte le plus extraordinaire, le plus audacieux... qui se puisse imaginer... Eh bien... cet acte-là, nous l'avons passé sous silence... Lorsqu'un général a été déplacé pour les cris de : *Vive l'Empereur!*... le général Changarnier... a fait son ordre

du jour. . Ce jour-là il avait signé sa destitution!... Eh bien, la question est ici tout entière : pour des cris de *Vive l'Empereur!* qu'un général n'avait pas encouragés, qu'un autre a interdits, deux généraux, le général Neumayer et le général Changarnier, ont été destitués... Voilà ce qui a brisé la majorité... Ce mot de «troisième pouvoir» est-il bien sérieux? a-t-il désobéi un seul jour?... Il avait une grande importance, cela est vrai... l'idée s'étant répandue (qu'avec) le général Changarnier l'Assemblée avait, outre son inviolabilité de droit, une inviolabilité de fait qui n'est pas à dédaigner. (*Rires prolongés.*) C'était, dit-on, une anomalie. Une anomalie!... N'y en a-t-il pas une autre?... C'est plus qu'une faute, le double acte de destitution. Ce premier manquement aux engagements réciproques est plus qu'une faute, beaucoup plus qu'une faute. (*Sensation.*)... La République... c'est le gouvernement de tous... contribuons tous à l'expérience... loyalement, franchement, sans arrière-pensée. (*Mouvement.*)... Le parti bonapartiste est au pouvoir... c'est là un fait immense... On dit qu'on veut la légalité... mais enfin... je ne puis pas effacer de ma mémoire toutes les notions de l'histoire... Malgré les déclarations qu'on peut faire, les plus loyales, les plus sincères aujourd'hui... le parti qui est au pouvoir est celui qu'il faut surveiller... il a la force publique... S'il y a quelque entreprise à craindre... d'où le serait-elle? La réponse se fait tacitement dans l'esprit de tous les hommes de bonne foi... Vous dites qu'on ne rêve rien contre cette Assemblée... Permettez-moi d'attendre le jour où (elle) vous aura résisté... Vous dites : On va provoquer un conflit... (comment) l'éviter?... Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui... Si l'Assemblée cède... il n'y en aura plus qu'un, et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement est changée; le mot, la forme viendront... quand on voudra... l'Empire est fait! » (*C'est vrai, c'est vrai! Acclamations nombreuses.*) Ce discours avait produit une impression profonde; le dernier mot avait été d'un effet énorme, et l'Assemblée se sépara au milieu d'une grande agitation.

Le 18 janvier, la discussion continue. *M. d'Adelswærd* vient

dire que la conclusion de M. Berryer, c'est : Vive Henri V! que celle de M. Thiers, c'est : Vive je ne sais quoi!... et de préparer l'avenir... Voilà ce qu'on appelle le concours loyal! Il faut se grouper sincèrement, sans-arrière pensée, sur le terrain de la République. On veut une monarchie. Laquelle? Aucune ne pourra absorber les autres. La commission dans sa résolution dit trop ou trop peu.

Le *général Cavaignac* demande la parole. « Tout gouvernement, dit-il, qui permettra qu'on discute son principe est un gouvernement tué, mort. (*Mouvement prolongé.*)... La majorité n'a pas foi dans la République... Il n'y a pas de conspirations. il n'y a pas d'entreprises secrètes... Vous faites de la monarchie parce que vous faites de la mauvaise République... mais quelle monarchie? Assurément vous ne me paraissez pas en humeur de faire de l'Empire. (*Oh! non, non. Rire général.*)... Les monarchies... elles n'ont pas vécu!... et pourtant elles n'ont pas été conduites par des incapables, des sourds ou des muets... Ce ne sont pas les fautes des monarchies qui les ont fait tomber. Ces monarchies sont tombées parce que... cette nation est la plus profondément démocratique des quatre parties du monde... Une restauration nouvelle, quelle qu'elle pût être, ne serait... que la préface d'une révolution... Le parti de l'ordre est une coalition d'opinions contraires... (mais) à mesure que le terme approche, sans conspirations, sans déloyauté, sans trahisons réciproques, l'individualité des partis se réveille, et alors les motifs de dissentiment apparaissent. Voilà le vrai caractère de la situation... Je n'accepterai qu'une chose, c'est l'amendement Sainte-Beuve... pas une virgule de plus, pas une virgule de moins. » (*Mouvement.*)

Cet amendement était ainsi conçu : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. »

M. Baroche n'hésite point; il s'élance à la tribune et vient sommer l'Assemblée de s'exprimer carrément : « L'amendement Sainte-Beuve... ne donnerait satisfaction à aucun de ceux qui nous ont attaqués (*mouvement*)... Ne prête-t-il pas à l'équi-

voque?... A l'exclusion de l'acte même qui a suscité ce débat... je demande ce que (MM. Berryer et Thiers) pourraient blâmer... Si, d'accord avec le général Cavaignac qui a déclaré loyalement qu'il avait blâmé depuis longtemps... tous les actes du gouvernement, actes approuvés et votés par la majorité..., ils se réunissent dans un vote commun, il n'est pas possible que ce vote exprime tout à la fois et l'opinion du général Cavaignac et l'opinion de la majorité. (*Mouvement prolongé.*) Si le cabinet doit être blâmé... il faut qu'il sache, il faut que l'opinion publique sache, il faut que le chef du pouvoir exécutif sache ce que la majorité a blâmé. » (*Agitation prolongée.*)

M. Dufaure déclare que les craintes de l'Assemblée ne sont pas chimériques, qu'il y a eu des actes blâmables dont il faut empêcher le retour, et qu'il y a lieu de donner un avertissement sévère au pouvoir en votant l'amendement Sainte-Beuve.

M. Baroche répète que la même formule ne peut rendre la pensée de ceux qui blâment la suppression du double commandement et la pensée de ceux qui ne la blâment pas.

M. Thiers ne veut pas d'équivoque, pas plus que le ministre. Ses motifs sont ceux de M. Berryer et du général Cavaignac. « Est-il vrai, oui ou non, que pendant la prorogation il s'est passé des scènes déplorables? Est-il vrai, oui ou non, que ces faits ont alarmé tous ceux... qui ne veulent pas que le gouvernement soit dénaturé, ni brusquement, ni insensiblement (*C'est cela!*), et que par cette dénaturation ou brusque ou insensible on a poussé l'audace jusqu'à destituer un général, puis un second? Voilà ce qui nous alarme (les uns et les autres)... »

M. Baroche reprend la parole et profite avec habileté de la répugnance invincible de la gauche contre la résolution proposée par la Commission, où un éclatant témoignage de confiance est donné au général Changarnier. « Je ne demande qu'une chose à M. Thiers, c'est de dire dans la résolution qu'il votera ce qu'il blâme, et ce n'est pas difficile, car c'est précisément la résolution votée par la Commission... (*M. Peupin :* Mais avec cela on n'a pas tout le monde! *M. de Grammont :* C'est une rouerie parlementaire!)... Est-il possible de trouver

une résolution qui exprime mieux la pensée que l'honorable M. Thiers vient de porter à la tribune? (*Agitation générale.*) Est-il possible de trouver une formule qui exprime plus nettement... le blâme contre l'usage qu'on a fait du droit de nommer aux commandements militaires... (*M. Jules Favre :* Blâme contre l'Empire! voilà le blâme!)... à la bonne heure! (*Jules Favre :* Vous représentez l'Empire, et l'Assemblée s'oppose à cette tendance, voilà le blâme.) Pourquoi abandonne-t-on la résolution de la Commission? Apparemment c'est pour recruter... (*M. Bavoux :* Voilà la vérité vraie)... des votes qui... n'iraient pas à la résolution si nette proposée par la Commission. » (*Agitation confuse.*)

Après une réponse de *M. Thiers* qui déclare que le texte de la Commission ne dit pas « assez simplement, assez complètement, assez radicalement » qu'on se défie des tendances alarmantes du gouvernement manifestées aux revues de Satory et prouvées par la destitution audacieuse de deux généraux, la proposition Sainte-Beuve est votée par 417 voix contre 278 (1).

Cette discussion, une des plus mémorables de nos annales parlementaires, avait duré trois jours. Le lendemain, le ministère était démissionnaire.

L'*Union* (2), parlant du discours de M. de Lasteyrie, avait dit : « On verra par quelles séries d'expressions incroyables, de taquineries calculées, de systématiques défis les hommes qui entourent le pouvoir exécutif ont préparé la lutte désastreuse engagée aujourd'hui entre ce pouvoir et la Chambre. Il n'est pas une circonstance dans laquelle l'Assemblée n'ait été injuriée, provoquée, menacée; il n'est pas une circonstance dans laquelle cette Assemblée n'ait répondu par la mansuétude, par l'abnégation et par la réserve aux systématiques provocations de la coterie impérialiste... » Le surlendemain (3), elle ajoutait : « Nous venons enfin de l'entendre, le mot vrai,

(1) Votèrent contre : de Broglie, Buffet, Léon Faucher, de Girardin, Lamartine, de Montalembert, de Parieu, etc.

(2) 16 janvier.

(3) 18 janvier.

le mot de l'énigme, le mot sinistre réellement caché au fond de ce grand débat. M. Thiers l'a jeté aujourd'hui comme un : Qui vive? » Le *National* (1) écrit : « Le mot de M. Thiers... est un cri d'alarme que le pays entendra... Puisque l'Empire menace la République et que nous n'avons pas besoin de l'Empire, occupons-nous d'en finir une bonne fois avec l'Empire, aidons M. Thiers à démolir en un jour ce que M. Thiers a pris pendant deux ans tant de peine à ériger... » Ce journal dit encore (2), sans le croire : « Le vote de l'Assemblée a frappé d'un coup mortel la faction impérialiste. » La *Patrie* (3) prétend que M. Thiers s'est escrimé contre un fantôme, qu'il n'y a nulle part, et à l'Élysée moins qu'ailleurs, de parti de l'Empire, qu'il n'a jamais été qu'un rêve de l'imagination en délire des ennemis du Président. « Quant (au Président,) on comprend à merveille qu'il n'ait pas voulu subir la tutelle des mentors éreintés des vieux partis, ni essuyer les plâtres de la monarchie... Jamais il n'a été placé plus haut qu'aujourd'hui dans l'estime et dans l'amour des populations... Les derniers événements parlementaires l'ont considérablement grandi dans l'opinion publique... Quelques soldats, quelques officiers, plus préoccupés du passé que de l'avenir, enthousiasmés par de glorieux souvenirs, et faisant de l'histoire... ont crié : Vive l'Empereur!... Eh bien! après?... Le Président a-t-il provoqué ces cris? Non... les soldats et les officiers qui les ont proférés isolément songeaient à l'Empire qui n'est plus, et non à l'Empire qui ne saurait être... Il n'y a nulle part, à l'Élysée moins qu'ailleurs, de parti de l'Empire; l'Empire n'est qu'un fantôme évoqué par la faction parlementaire... »

La *Presse* (4) s'écrie : « ... Le discours de M. de Lasteyrie a éclaté comme un coup de foudre. Le fantôme impérial est là!... » C'est M. de la Guéronnière qui écrit cela et qui ajoute : « Point d'Empire... Là où il apparait nous voyons un danger,

(1) 20 janvier.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

et quand le danger vient d'un des pouvoirs... nous voyons un crime... » Pour l'*Opinion publique* (1), « la représentation nationale n'a point manqué à ses devoirs, elle a frappé d'un vote de défiance le ministère qui par ses tendances impérialistes avait justement alarmé la société ». La *Gazette de France* (2) estime qu'il n'y aura point un chef militaire qui voudra jouer sa tête pour introniser le prince aux Tuileries, que l'Empire n'est donc point fait. Les *Débats* (3) ne doutent pas que si des idées de 18 brumaire ont pu germer dans quelques têtes, elles s'arrêteront toujours devant la raison, devant les serments du Président et devant la force des choses... « D'ailleurs (4), quelque dessein qu'on lui suppose, le Président n'a rien fait jusqu'ici qui ne soit dans son droit. » Le *Pays* (5) ne voit d'Empire nulle part, car les intentions du Président sont trop libérales, trop patriotiques... pour vouloir autre chose que ce que la France voudrait... La coalition (6) veut le renverser... parce qu'il enlève aux partis l'espérance... qu'ils avaient conçue de se servir de lui... (C'est en vain qu'on chercherait) à présenter les aspirations impérialistes comme réelles et sérieuses. L'*Univers* (24 janvier) estime que « c'était un bien faux calcul de prétendre émouvoir... en criant :... *L'Empire est fait!...* Cinq millions de votants ont élu M. Bonaparte précisément pour qu'il fît l'Empire. » Nous avons déjà dit qu'il y avait là une vérité historique sur laquelle on peut gémir, mais qu'on ne saurait sérieusement contester. Le journal de *Veuillot* ajoute : « Le Président trouvant dans le général Changarnier un obstacle à ses projets, craignant peut-être d'y rencontrer l'instrument d'une ambition aussi peu républicaine et non pas plus constitutionnelle que la sienne, devait nécessairement l'écarter. Il l'a fait!... » Le *Constitutionnel* (7) dit : « C'est la France qui

(1) 19 janvier 1851.
(2) 24 janvier 1851.
(3) 14 janvier 1851.
(4) 26 janvier 1851.
(5) 18 janvier 1851.
(6) 20 janvier 1851.
(7) 18 janvier 1851.

a fait... Louis-Napoléon, c'est d'elle seule qu'il relève, c'est la France qui... lui a dit : Marche! Et c'est à la voix de la France, et non à celle de M. Thiers, qu'il est tenu de s'arrêter... (D'ailleurs,) il (1) l'a dit à tout venant et à tout propos : « Seul j'ai « fait un serment et je le tiendrai. » Vous n'avez pas le droit (M. Thiers) de venir en public douter de la loyauté et de l'honneur du chef de l'État... On ne crie pas sous les armes (2)? On a crié sous tous les régimes... On a crié : Vive l'Empereur! au 10 décembre, à la revue de 1849, lors des voyages à Amiens, à Épernay, à Sens, à Tonnerre, à Saint-Quentin. A-t-il cédé à cette séduction? jamais... Ainsi, il n'y a rien de nouveau dans ce cri... Le général Neumayer a été non pas révoqué, mais appelé à un autre commandement parce qu'il a donné un ordre sur l'injonction d'un pouvoir incompétent. Voilà la vérité. Le Président n'a pas voulu conserver à Paris un général qui prenait les ordres d'une Commission de permanence empiétant sur les droits du pouvoir exécutif. Il n'y a pas là de tendance impériale... (il y a) tout simplement la volonté de faire respecter par tous la séparation des pouvoirs... »

La presse anglaise est favorable au prince. D'après le *Morning Advertiser* (3), il n'a jamais été si populaire; tout le monde a l'intime conviction qu'il a agi constamment au milieu des périls en ami de l'ordre, la cause de l'ordre a été sa devise, la France demandait du repos, il le lui a donné; aussi il a pour lui la population française et l'armée. Les habiles ont perdu la partie; qu'adviendrait-il (si le Président disparaissait)? Ont-ils un instant réfléchi à toutes les conséquences d'un tel événement? Se sont-ils demandé entre les mains de qui le succès de la coalition remettrait le pouvoir?... Le socialisme et le républicanisme rouge s'empareraient du pouvoir... Paris serait inondé de sang. — Le *Times* (4) blâme M. Thiers d'attaquer le seul homme qui puisse faire durer en

(1) 20 janvier 1851.
(2) 21 janvier 1851.
(3) 20 janvier 1851.
(4) 22 janvier 1851.

France un gouvernement... « La résurrection de l'Empire?.. Une pareille tentative serait certes plus courte et plus ridicule que toute autre. Cependant si quelque chose paraissait suffisant pour encourager un semblable projet et lui donner même un certain air de nécessité, ce serait à coup sûr les divisions qui existent dans l'Assemblée. » — Le *Morning Post* (1) s'écrie : Que venons-nous de voir? Une armée française suspectée... de noyer dans le vin... la discipline et l'honneur, et de vendre ses sympathies pour un potage! Un général qui parle de laisser reposer son épée, comme si cette épée n'était pas aux ordres du pouvoir! un chef de parti proclamant un droit héréditaire supérieur à la volonté de la nation!... puis... des convulsions parlementaires... et debout un pouvoir exécutif constitutionnel, calme, impassible, devant un mal qu'il ne peut pas prévenir, devant un avenir qu'il ne peut pas fixer. — Le *Globe* ne croit pas que le prince aspire à l'Empire et invoque une lettre écrite en ce sens par un des secrétaires de la présidence.

— Le 24 janvier, le prince adressait à l'Assemblée un message... « La France, disait-il, commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire ce qui dépendra de moi pour en prévenir les résultats fâcheux. L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque. Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée en maintenant intactes les prérogatives que je tiens du peuple. Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté la démission d'un ministère qui avait donné au pays et à la cause de l'ordre des gages éclatants de son dévouement. Voulant toutefois reformer un cabinet avec des chances de durée, je ne pouvais prendre ses éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret dans l'impossibilité de trouver une combi-

(1) 22 janvier 1851.

naison parmi les membres de la minorité malgré, son importance. Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition composé d'hommes spéciaux n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée... L'administration continuera donc comme par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du message du 12 novembre. La majorité réelle se reconstituera; l'harmonie sera rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force. La France veut avant tout le repos, et elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impassibilité dans le droit. »

La *Presse* (1) déclare que la pensée du message qui n'est pas douteuse est d'humilier et d'amoindrir l'Assemblée. Pour le *National* (2), le message est tout ensemble une sorte d'acte d'accusation de l'Assemblée citée devant le pays comme coupable de rendre tout gouvernement impossible, une intimation à cette même Assemblée de reconnaître implicitement sa subalternité et de venir humblement à résipiscence. Le désaccord, qui en est l'auteur? Est-ce l'Assemblée qui a provoqué les manifestations inconstitutionnelles de Satory? Est-ce l'Assemblée qui a toléré si longtemps (la) Société du Dix-Décembre? Est-ce l'Assemblée qui a destitué le général Changarnier pour avoir désapprouvé les cris de : Vive l'Empereur?... Même cédant ou en paraissant céder à l'Assemblée, on se met en hostilité avec elle... Et puis que signifie cette affectation à toujours rappeler qu'on tient sa prérogative du peuple, comme si les droits de l'Assemblée n'avaient pas la même origine?... Le message est à la fois une atteinte à la légitime suprématie de l'Assemblée... et un défi aux anciens chefs de la majorité... — L'*Assemblée nationale* (3), l'organe du général Changarnier, s'exprime d'abord avec une modération de langage et une justesse de vues qu'on ne saurait trop louer : « Il faut rap-

(1) 25 janvier 1851.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

peler dans quelle atmosphère vit le Président de la République, il faut rappeler quelles sont les excitations, les flatteries, les efforts (1) persévérants que l'on déploie pour l'entraîner dans la voie des complots. Cet entourage, avide d'apanages et de dignités impériales, montre à ses regards d'un côté la chute, la misère, l'abandon, et de l'autre la puissance, la liste civile, la gloire peut-être. A les entendre, il suffit de vouloir... Pense-t-on qu'il ne faut pas une grande prudence, une véritable sagesse pour résister comme l'a fait le Président jusqu'à ce jour...? Mais les plus fermes... ne peuvent échapper à l'action permanente de conseillers fanatiques... Que l'on rapproche le message des violences et des menaces qui bourdonnent autour du pouvoir exécutif, et l'on ne pourra s'empêcher d'avoir de l'admiration, de l'étonnement tout au moins, pour la modération du message... (qui pourtant est) l'aveu le plus écrasant de l'impuissance ou la reconnaissance la plus complète des exigences de la politique personnelle... (En tout cas,) le plus sûr moyen de rétablir l'union... est de cesser d'être prétendant. » Bientôt (2), le langage de ce journal est plus sévère : « On s'efforce de déconsidérer le Parlement... N'a-t-on pas la prétention d'arriver bientôt à ce point qu'il n'y ait plus entre le Parlement et le coup d'État que la distance d'un geste, que l'épaisseur d'une parole d'honneur?... La France ne doit-elle pas s'alarmer?... » — Le *Pays* (3) fait entendre un langage bien différent : « Louis-Napoléon ne cherche que les moyens de conjurer par le patriotisme et par l'intelligence les dangers de la situation. Une coalition monstrueuse s'est dressée récemment contre lui, contre la France, contre le respect dû à la souveraineté nationale... Placé par le mauvais vouloir des partis dans cette alternative de ne pas faire respecter (ses) prérogatives... ou de laisser souffrir les affaires, Louis-Napoléon a déjoué tous les calculs. Il a répondu avec dignité à

(1) Le *Courrier de la Gironde* écrit alors : « Les courtisans de Louis-Napoléon veulent le faire empereur. »
(2) 27 janvier 1851.
(3) 25 janvier 1851.

l'audacieux défi jeté à la France par M. Thiers... Impassible dans le droit parce qu'il n'a rien à craindre ni à cacher, parce qu'il dédaigne les partis et ne relève que du pays, il a ajouté à ses actes politiques une belle page, aux services qu'il a rendus à la France un service nouveau, à ses titres à la reconnaissance publique un titre de plus... Il nous semble impossible (1) de pousser plus loin le sentiment du devoir, celui de l'abnégation et l'amour de la conciliation. »

Le 25 janvier, le *Moniteur* publiait la liste des nouveaux ministres (2). Étaient nommés à la *Justice*, M. de Royer, procureur général à Paris; aux *Affaires étrangères*, M. Brenier, directeur à ce ministère; à la *Guerre*, le général Randon; à la *Marine*, l'amiral Vaillant; à l'*Intérieur*, M. Vaïsse, préfet du Nord; aux *Travaux publics*, M. Magne; à l'*Agriculture*, M. Schneider, ancien député; à l'*Instruction publique*, M. Giraud, inspecteur général de l'Université; aux *Finances*, M. de Germiny, receveur général des finances.

« Ministère sans nom! s'écrie la *Presse* (3). Serions-nous destinés à descendre tous les degrés du régime parlementaire jusqu'à sa décadence la plus misérable?... Nous ne voulons pas le dégrader par quelque chose de honteux et de ridicule. Si ce n'est par égard pour les vivants, que ce soit au moins par respect pour les morts... Nous demandons grâce au moins pour l'ombre de Mirabeau, de Barnave, de Vergniaud, de Royer-Collard, de Chateaubriand, de Casimir Périer... M. le Président de la République vient de se placer dans une situation déplorable qui peut se résumer ainsi : politique sans issue, ministère sans nom! » L'*Événement* (4) dit aussi : « Cabinet sans nom; après les provocations, le dédain... Ce choix d'un

(1) 26 janvier 1851.

(2) Le Président avait d'abord essayé de former un ministère avec Odilon Barrot. Celui-ci prétend lui avoir dit alors : « Que voulez-vous? la prorogation de vos pouvoirs par suite d'une réélection rendue possible au moyen d'une revision de la constitution vous suffit-elle? » A quoi il aurait répondu : « Oui, cela me suffit; mes désirs ne vont pas au delà. » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV.)

(3) 26 janvier 1851. (Signé : De la Guéronnière.)

(4) *Ibid.*

ministère infime veut dire évidemment que l'Assemblée ne mérite pas mieux, et que des commis sont assez bons pour elle... » Pour l'*Opinion publique* (1), « c'est un ministère qui ne représente aucune pensée politique commune, qui n'est rien, qui ne peut rien, qui ne répond à rien; c'est un ministère de docilité bureaucratique... Jamais (2) péril plus grand ne menaça (le pays) que cette impuissante contrefaçon de l'Empire avec lequel on cherche à familiariser notre esprit... Il est dans la fatalité de M. Louis-Napoléon *de commettre au dehors une faute dont les conséquences seraient incalculables*. Son prestige lui vient de la gloire napoléonienne; une fois maitre, il tournera autour de la gloire comme les papillons autour de la bougie, à la flamme de laquelle ils finissent par se brûler. Cela est inévitable, d'autant plus inévitable qu'un régime napoléonien sans gloire périrait par l'intérieur. Louis-Napoléon a l'instinct de cette vérité... *Il voudra faire un coup de gloire du côté du Rhin...* Le césarisme, c'est donc la guerre... Par la brèche que le césarisme ouvrirait le socialisme passera... » N'était-ce pas là un langage vraiment prophétique? — La *Gazette de France* (3) reconnait que le Président « est dans son droit en choisissant pour ministres qui bon lui semble. Mais c'est une pensée qui marche contre l'esprit de la Constitution en se tenant à couvert dans la lettre... Ce sont deux pouvoirs qui se séparent... Si le message avait été l'expression des faits, voici ce qu'il aurait dit : Vous aviez un général en chef qui vous donnait toute garantie! je vous l'ôte; vous avez une police spéciale, j'en destitue le chef; vous avez un ministère pris dans votre sein... je le remplace par des hommes dévoués à ma personne. Maintenant j'attends ce que vous ferez. J'ai l'épée, et vous ne l'avez pas; j'ai la police, et vous ne l'avez pas; j'ai la force exécutive, et vous ne l'avez pas. » — Le *Siècle* (4) dit que la légitimité et l'orléanisme reprochent à l'impérialisme d'avoir rompu la trêve,

(1) 25 janvier 1851.
(2) 28 janvier 1851.
(3) 25 janvier 1851.
(4) 27 janvier 1851.

d'avoir pris le pas sur eux, et ne lui pardonnent point cette impatience; que là est le vrai, le seul motif de tout ce qui se passe; que M. Thiers et M. Berryer n'ont qu'une crainte, c'est d'être distancés par l'impérialisme; que la France (1) ne fera pas la sottise de rétablir l'Empire; qu'elle n'est ni abrutie, ni avilie (2). — L'*Union* (3) traite le nouveau ministère « d'escouade de commis ramassés çà et là... Le Bas-Empire (4) a fait ses plans, il reste à trouver un centurion pour venir à bout du Sénat... Il y a des bravaches (5) qui vont disant de l'Assemblée : On lui fermera les portes de son palais, ou bien on la fera fuir par les fenêtres... Belle initiation de l'Empire! Et après?... L'effet produit (6) par l'enfantement de ce cabinet a été déplorable. Il n'y a qu'une voix dans la population... pour caractériser l'étrange sans-façon avec lequel on vient de traiter le plus susceptible, le plus jaloux, le plus chatouilleux des peuples de l'Europe... Veut-on (7) que cette Assemblée abdique?... Mais elle prononcerait elle-même sa dégradation... » — Pour l'*Ordre* (8), c'est un ministère de commis; le Président a rompu avec le pouvoir législatif de dessein préconçu et sans nécessité; on dit de patienter, d'attendre; faut-il attendre que l'Empire soit fait? — *Lamartine*, dans le *Conseiller du peuple* (9), est la seule voix indépendante qui défend alors le Président. « ... Ce ministère est composé d'hommes capables, pris parmi les hommes d'élite des diverses administrations. Ces hommes de mérite et de modestie se sont dévoués à ce rôle

(1) 28 janvier 1851.

(2) Paraissent alors : un *Almanach de Napoléon* pour l'année 1851; une *lithographie* représentant les trois Napoléon, le père, le fils, le neveu; une *chanson* illustrée sur une immense affiche, publiée chez Colmon, quai Malaquais, 15, et ayant pour titre : *la République dans les carrosses du Roi*, où l'on voit l'aigle impériale en vignette, étreignant dans ses serres une couronne et s'élançant des débris d'un trône renversé, avec cette inscription : *Phénix*.

(3) 25 janvier 1851.

(4) 26 janvier 1851.

(5) 27 janvier 1851.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) 25, 26, 27 janvier 1851.

(9) Janvier 1851.

ingrat, mais nécessaire... Où voulez-vous que le Président prenne un ministère? Vous avez créé... l'impossibilité de gouverner, et vous accusez le pouvoir exécutif de l'impossibilité que vous avez faite!... Aussi l'opinion, qui a une conscience, ne s'y trompe pas, et elle vous blâme! Que résulte-t-il de cette triste campagne?... Le pouvoir exécutif menacé, outragé et grandi hors de proportion!... Il démentira vos accusations par sa probité... »

Dans la séance du 27 janvier, M. Hovyn-Tranchère interpelle le ministère sur la formation du nouveau cabinet. « Êtes-vous un incident? Êtes-vous un système? Quelle est votre origine? Quelle est votre politique? Ministère de transition ou ministère définitif? D'où venez-vous? où allez-vous? » *M. de Royer* répond : « La mission du ministère est temporaire, transitoire... Nous vous conduisons à un cabinet définitif... nous ne sommes point un cabinet politique... nous ferons exécuter les lois, nous maintiendrons le bon ordre, nous pratiquerons la politique du message du 12 novembre. » *M. Mathieu de la Drôme* obtient la parole : « On vous disait il y a quelques jours que la République était un terrain neutre, un port libre où chaque parti pouvait se ravitailler, recruter ses équipages, radouber ses vaisseaux pour une expédition fixée au mois de mai 1852. S'il en est ainsi, voici la question que je vous pose : Pourquoi M. Bonaparte ne ferait-il pas comme vous? (*Hilarité prolongée.*) Si la République doit bientôt périr, pourquoi M. Bonaparte... ne s'apprêterait-il pas... à (en) disputer les dépouilles à M. le comte de Paris et à M. le comte de Chambord? Pourquoi l'opinion publique serait-elle plus sévère envers lui qu'envers vous? Ah! vous êtes bien imprudents! En exaltant la monarchie, en répétant chaque jour que la monarchie peut seule sauver la France, savez-vous ce que vous faites? Vous plaidez la cause de l'Empire... Si vous voulez être forts, placez-vous sur le terrain de la Constitution, de la République... Quoi! vous dites que ce gouvernement est précaire, transitoire... et qui donc, s'il est attaqué, voudra le défendre, ce gouvernement précaire? qui donc voudra défendre un principe

qui renie son origine? Non! non! la République n'est pas une expérience, la République est le terme, la fin des expériences que la France fait depuis cinquante ans!... L'Empire est tombé malgré la gloire, malgré l'Empereur; mauvais présage pour ceux qui rêveraient l'Empire sans la gloire, sans l'Empereur!... La France a ensuite expérimenté votre gouvernement constitutionnel, d'abord avec la royauté légitime, ensuite avec la royauté quasi légitime. Ces deux épreuves ont eu le même résultat que la première... Pourquoi ne croiriez-vous pas à la République?... Le royalisme a fait les affaires du bonapartisme... Serez-vous assez imprudents pour vous laisser devancer par le pouvoir exécutif dans le rappel de la loi du 31 mai? S'il en était ainsi, il faudrait désespérer de cette Assemblée et de l'avenir du gouvernement parlementaire. Si vous voulez que le peuple soit avec vous, mettez-vous donc avec lui, rendez-lui ses droits si vous voulez qu'il vous soutienne... En votant la dotation, vous avez dénaturé l'institution de la présidence... Je vous avais dit que si vous votiez les trois millions, vous faisiez passer des munitions à l'ennemi. M'étais-je trompé?... Si vous voulez résister aux empiétements de l'impérialisme, résistez au nom de la Constitution, au nom de la République, au nom de la souveraineté nationale, du suffrage universel! » Il avait du bon, *Mathieu de la Drôme*. — *M. Léo de Laborde* lui répond que l'on n'aurait le droit de dire que les tentatives des légitimistes enhardissent l'Élysée que si l'on complotait dans le parti du comte de Chambord, mais qu'au contraire on veut attendre les résultats d'une loyale expérience; seulement qu'au jour de la revision les légitimistes viendront proposer de modifier ainsi l'article 1er de la Constitution : La France revient à la monarchie héréditaire. (*Hilarité bruyante et prolongée.*) — *M. Bouhier de l'Écluse* fait cette observation qui ne manque pas de valeur, à savoir que le Président seul n'a pas le droit de se faire prétendant, puisque seul il a prêté serment à la République. — L'Assemblée vote l'ordre du jour pur et simple. Lorsque le président eut proclamé le résultat du scrutin, un député, *M. Bourzat*, s'écrie : « Et maintenant, quand il voudra, il peut

venir avec une cravache et vous chasser comme des laquais(1)! » (*Agitation générale. Bruit confus.*)

M. de la Guéronnière écrit alors dans la *Presse* (2) : « Cette majorité si hostile à la République n'existe plus... Elle croyait tenir la France dans sa main ; elle parlait tout haut de fusion et de restauration ; elle considérait l'élu du Dix-Décembre comme un chapeau... ; elle caressait et grandissait un Monk... Toutes ces démences se sont évanouies... Louis-Napoléon a vaincu cette coalition... La République n'a plus qu'à se défendre contre les fantômes d'impérialisme... Le Président est affranchi définitivement de la tutelle de la majorité. Ces maires du palais qui le tenaient captif... ont perdu tout à coup leur autorité... Aujourd'hui le mineur est émancipé... A la place d'un roi fainéant il y a une volonté sans obstacles... Dans ce conflit... le pouvoir législatif est vaincu... Ce qui a fait la force du pouvoir exécutif, c'est son droit ; on l'a attaqué parce qu'il avait destitué le général Changarnier ; on l'a attaqué parce qu'il avait déconcerté les espérances monarchiques ; on l'a attaqué parce qu'il entrait sur le terrain de la République... Ces attaques n'ont servi qu'à l'affranchir et à le grandir. Mais s'il entendait triompher de même des droits, de la dignité et de la souveraineté du pays, alors en face de l'Empire se dresseraient le peuple, la République! »

— L'émotion causée par l'affaire Changarnier et le changement ministériel n'était pas encore calmée que le gouvernement présentait un projet de loi tendant à allouer au Président un supplément de 1,800,000 francs au chapitre de ses frais de représentation. Comment le Président pouvait-il espérer que l'Assemblée, après ce qui venait de se passer, accueillerait favorablement une pareille demande? Sa pensée secrète était donc de créer un nouveau conflit et de pousser les choses à bout? Mais la question de la revision restait ouverte, et tout

(1) « ...L'opinion publique, lasse de discussions et d'agitations, se prononce en sa faveur de manière à l'enivrer. » (29 janvier 1851, lettre de Léon Faucher à M. Henry Reeve.)

(2) 29 janvier 1851.

espoir au sujet de la prolongation des pouvoirs présidentiels n'était pas perdu. On comprend le *National* déclarant (1) que la présentation d'un tel projet de loi est invraisemblable au lendemain de l'ordre du jour du 18 janvier, et qu'on a peine à comprendre la tactique du gouvernement. L'*Opinion publique* (2) estime que le Président n'a qu'à mettre ses dépenses en harmonie avec ses revenus. L'Assemblée ne saurait donner ni encouragement ni moyens d'action aux prétentions extra-constitutionnelles... Il n'a pas de motif, et on serait sans excuse... La dotation votée... c'est l'Empire... Le temps de tout dire est venu; c'est avec l'argent qu'on fait la propagande... Insensée serait l'Assemblée si elle payait les frais de la guerre qu'on va diriger contre elle!... Derrière le Président constitutionnel nous apercevons le candidat inconstitutionnel... Quant aux pauvres... nous leur voterons des fonds; il n'est pas besoin de les faire passer par les mains d'un magistrat non rééligible et qui veut être réélu. La demande (3) d'une dotation, c'est la demande de la prorogation des pouvoirs et des moyens de l'obtenir, tranchons le mot, c'est l'Empire caché au fond d'un sac d'écus. L'*Union* (4) soutient que la question de la dotation n'est point une affaire d'argent, qu'aucun homme sérieux ne la considère à ce point de vue, que ce n'est pas non plus une affaire de puritanisme démocratique... L'Empire n'est pas fait, mais il aspire à se faire. Que faut-il de plus?... L'Assemblée plutôt que de céder ferait mieux de se dissoudre. L'*Assemblée nationale* (5) s'écrie : « Allons, représentants, votre temps est fini..., hâtez-vous de préparer la liste civile impériale, votez les trois millions, le denier à Dieu de l'Empire!... Faut-il donc s'étonner que la Chambre hésite à voter les frais électoraux de l'avenir d'un prétendant? C'est au milieu des plus vifs sujets de mécontentement qu'on vient réclamer (un accroissement de

(1) 4 février 1851.
(2) *Ibid.*
(3) 6 février 1851.
(4) 4 février 1851.
(5) 5, 7 février 1851.

la liste civile!...) La Constitution de l'an VIII donnait au premier Consul un traitement de 500,000 francs. Après le refus des 1,800,000 francs, vous aurez encore... 2,364,000 francs. Avec un pareil chiffre n'est-il pas facile de tenir une maison princière et de faire un peu de bien?... » — L'*Événement* (1) espère que le parti orléaniste et le parti légitimiste penseront qu'il serait malhabile de fournir des munitions au parti impérialiste, et se souviendront à temps des rasades de Satory et des assommades de la rue du Havre. « La statue (2) de la Gloire se voile la face lorsque sur le passage des idées l'Empire aveugle demande l'aumône dans le petit chapeau de l'Empereur et lorsque le lion se fait caniche... » — L'*Ordre* (3) déclare que la demande de crédit est inconstitutionnelle, qu'elle est une cause d'alarme, qu'il ne faut pas dénaturer l'institution de la présidence, que la France n'a pas d'argent pour solder le mépris des lois, pour soudoyer leur renversement. « ... Frappez l'arbre élyséen de stérilité, beaucoup en le quittant lui jetteront des pierres... (Il faut) refuser toute prime d'encouragement aux ambitions turbulentes du césarisme... Dans le vote de la dotation on ne verrait qu'une preuve de faiblesse... Les premières libéralités de l'Assemblée ont-elles prévenu les cris de : Vive l'Empereur! les insultes des journaux décembristes, les destitutions des généraux trop fidèles à leur devoir, les nouvelles demandes d'argent?... » — Le *Siècle* (4) estime qu'en votant la dotation l'Assemblée semblerait dire au prince : « Tu n'as ni le génie ni la gloire, mais tu veux; que ta volonté soit faite! Je ne te sacre pas, cela n'est pas en mon pouvoir, mais je te dote. Avec cet argent, continue tes voyages, tes publications, tes revues. Fais le reste! » L'argent n'est ici que le prélude de la prorogation, comme la prorogation est le prélude de l'Empire... La majorité (5) manquerait de sens poli-

(1) 4 février 1851.
(2) 7 février 1851.
(3) 5, 8 février 1851.
(4) 3 février 1851.
(5) 5 février 1851

tique et presque de sens moral si elle recommençait la même faute. *La fatalité du prince, c'est d'agir en prétendant...* Il est grand temps (1) de mettre une digue à ce flot élyséen qui, gonflé à l'origine par les souffles royalistes, menace d'apporter... toutes les agitations d'un Empire ridicule. — Pour la *Gazette de France* (2), voter la dotation, c'est marcher à la prorogation, c'est faire un Empereur... Ce grand nom, vous ne craignez pas de le compromettre dans une question d'argent !... Prétendre que le Président ne peut remplir honorablement son poste avec douze ou quatorze cent mille francs, c'est en vérité se moquer du pays... L'Empire n'a-t-il pas pris à la France jusqu'à son dernier enfant et son dernier écu? N'a-t-il pas sacrifié des millions d'hommes?... N'a-t-il pas laissé la France ruinée, humiliée, et deux fois par son fait envahie par les armées étrangères? — Dans la *Presse, M. de la Guéronnière* dit : « Une république faussée, une monarchie bâtarde et dégénérée, une sorte de royauté de Monaco dégradant le suffrage universel par une ridicule parodie du luxe et des habitudes des cours, voilà les résultats de la dotation si l'Assemblée l'accordait. »

Le *Journal des Débats* (3) pense au contraire qu'en choisissant pour terrain de représailles une question d'argent on ferait une faute de conduite. Il ne faut point rapetisser l'opposition; la lutte doit se maintenir dans des régions plus nobles. Cependant, si nous sommes en république, ce n'est point pour faire ce que nous faisions en monarchie. Pourquoi un président qui fait des voyages, qui passe des revues, qui donne des bals, qui a des chevaux et (*sic*) autres fantaisies royales? *Il est vrai que des millions d'électeurs ont choisi le prince précisément parce que de tous les candidats il était celui qui s'éloignait le plus de l'idéal d'un vrai président, d'une vraie république.* Et M. *John Lemoinne* ajoute : « ... Dans le refus de la dotation le pays ne verrait qu'une mesquinerie et une très petite vengeance indigne de ses représentants. Quant à l'usage ou,

(1) 6 février 1851.
(2) *Ibid.*
(3) 5 février 1851

si l'on veut, à l'abus qui pourrait être fait de cet argent, il ne faut pas faire à notre pays et à notre temps l'injure d'en exagérer les dangers. ON N'ACHÈTE POINT UN PEUPLE. Il faudrait avoir une bien triste idée d'un pays pour croire qu'il pût être corrompu avec quelques millions, et une forme quelconque de gouvernement qui serait à la merci de 1,800,000 francs ne mériterait même pas d'être défendue. » Rien de plus topique ni de plus judicieux que ces réflexions. — La *Patrie* (1) dit que trois millions, ce n'est que le douzième de la somme qui composait la liste civile de la branche aînée et le septième de celle de la branche cadette; elle demande si le baptême forcé de républicanisme, reçu par la France le 24 février, a suffi pour anéantir son passé, changer ses mœurs; elle ignore si par la grâce des républicains un jour viendra où le chef de l'État pourra... se promener dans les rues... les pieds dans la boue et un parapluie sous le bras, servir à sa table... du vin de Suresnes, le brouet noir des Spartiates et du fromage de Brie, refuser enfin des secours à tous les malheureux et des encouragements à tous les talents... 3 millions ne sont ni 36 millions ni 21 millions; il semble que la proportion soit largement gardée. — Le *Pays* (2) déclare qu'il y a là une question d'honneur national. La France, plus que tout autre pays du monde, aime la représentation... Le commerce de Paris, ce boute-en-train du commerce national, a ressenti les effets de la suppression des réceptions de l'Élysée... Et que deviendraient les malheureux (sans) la main du Président, cette seconde providence? Ce rôle pécuniaire a été dévolu de tout temps au chef de l'État. Si la dotation est repoussée, sur qui le vieux soldat mutilé, la mère de famille indigente, le pauvre souffrant de la faim ou du froid... devront-ils en faire peser la responsabilité? — Le *Con-*

(1) 5 février 1851.

(2) 4 février 1851. — Quelque temps auparavant, le *Pays* (8 janvier), sans doute pour montrer le poids des charges qui pesaient sur le Président, donnait le relevé des consommations d'une soirée de l'Élysée : 300 litres d'orgeat, orangeade, etc.; 150 litres de punch, 300 tasses de café, 200 tasses de thé, 180 tasses de chocolat à la crème, 60 grosses pièces, volailles; 260 bouteilles de champagne et de bordeaux, 800 petits pains, 1,200 glaces, 500 biscuits, etc.

stitutionnel (1) demande si pour faire un bon emploi de ses frais de représentation le Président aurait dû payer le voyage des gens sans fortune disposés à pèleriner à Wiesbaden ou à Claremont.

Le projet de loi des 1,800,000 francs est l'objet d'une discussion approfondie dans les bureaux de l'Assemblée. Il y est défendu par MM. de Montalembert, Gasc, Lebœuf, de Greslau, de Ladoucette, Godelle, Migeon, Chadenet, Heurtier, Mathieu Bodet, Moustier, général Fabvier, F. Barrot, Taschereau, Giraud, Beugnot, Lestiboudois, Ch. Dupin, Dufour, Daru, d'Hompierre-Dormoy, Denjoy, de Mortemart, Lefebvre-Duruflé, Mimerel, Casabianca, Léon Faucher, Dumas, Ducos, Lacrosse, Fremy, Dabeaux, Quentin-Bauchart, Lemercier, Wolowski. Leurs principales raisons sont celles-ci : La nation n'a pas entendu faire un simple président. D'ailleurs, il faut que le prince représente dignement et qu'il encourage le commerce. Les voyages présidentiels ont raffermi le principe d'autorité. Les manifestations de Satory n'ont été que des réponses à d'autres manifestations. On aurait l'air de se venger mesquinement. Le prince a fait un noble usage de ses fonds. Sa popularité serait grandie par un refus. L'Assemblée a la puissance d'empêcher toute atteinte au droit. Le pays veut la paix. Refuser, ce serait provoquer une rupture. Le message du 12 novembre ne doit pas être oublié. La forme du gouvernement a-t-elle si peu de racines qu'on puisse la transformer avec 1,800,000 francs? *M. Mimerel* dit : « L'Empire? c'est une impossibilité; l'Empire, si un insensé pouvait le rêver, ne durerait pas trois mois... Pour supposer une telle pensée au chef de l'État, il faut lui refuser tout tact, tout esprit de conduite. » *M. de Casabianca* estime que le changement de cabinet a fait droit aux griefs de la majorité... « Le pouvoir ne dépend plus aujourd'hui de quelques milliers d'électeurs que l'on puisse capter par de petits moyens; il n'y a plus d'autre séduction possible que celle qui s'attache à une grande mission accomplie avec sagesse... Cette séduction, nul ne peut l'empêcher... On a parlé

(1) « Comme en 1815, comme en 1830, la France demande un sauveur; supprimez Louis-Napoléon, c'est le chaos. » (5 février 1851.)



d'Empire... Ils le connaissent bien peu, ceux qui pensent qu'après un serment prêté à la tribune nationale, renouvelé dans tant d'occasions solennelles, il ira... démentir... le titre dont il est le plus fier, celui d'honnête homme!... » *M. Ducos* affirme que dans le cours de ses relations avec le Président il n'a ni entrevu, ni soupçonné la moindre intention de violer son serment, de tenter un coup d'État. *M. Dumas* déclare qu'il a eu l'honneur d'accompagner le Président à Saint-Quentin et à Lyon, qu'il assistait à la revue de Satory, et que personne n'a vu autre chose qu'un souvenir dans le cri de : Vive l'Empereur! Il nie formellement que le général Neumayer ait été privé de son commandement pour avoir défendu de crier : Vive l'Empereur! Quant au général Changarnier, tous les ministres depuis le 31 octobre étaient d'avis qu'un commandement aussi exorbitant devait disparaître. *M. Quentin-Bauchart* dit qu'il faut renoncer à croire à quoi que ce soit et à qui que ce soit, ou bien on doit... s'en rapporter à une parole donnée de si haut, tant de fois et sous tant de formes. Quelle figure ferait devant le pays, devant tous les honnêtes gens du monde civilisé le Président s'il violait des engagements pris envers la France d'une manière si sacramentelle, non pas une fois, mais dix! *Léon Faucher* fait observer qu'en fixant son choix sur l'héritier d'un grand nom le pays a entendu ne pas rompre complétement avec le passé. L'immense majorité de la nation l'a élu parce qu'il portait le nom de Napoléon et parce qu'il était prince. Par cela seul le pays a indiqué que le pouvoir exécutif s'élevait dans sa pensée et que les obligations qui allaient peser sur lui seraient à la fois plus étendues et plus grandes... L'Empire, s'il a été possible un jour, c'est quand il était ministre. Alors on a pris avec... le concours personnel du Président plus de précautions pour l'empêcher que des conspirateurs n'en auraient pris pour le faire. Pour rassurer contre l'Empire on a le serment du Président, sa conduite depuis deux ans, et les engagements spontanés noblement reproduits dans le message du 12 novembre. Non, l'Empire n'est pas fait et n'est pas à faire.

En sens contraire les bureaux entendirent : MM. Piscatory,

Sage, des Rotours, de Chaulieu, de Broglie, colonel l'Espinasse, Baze, Dufougerais, Victor Hugo, Salvat, Mounet, Thuriot de la Rozière, de Laborde, Grévy, Bruet-Desvaux, Creton, Lagarde, de Lasteyrie, Charras, Chambolle, Delessert, Favreau, Bac, Savoee, Dupont, Pascal Duprat, Labordère, de Mornay, Combarel de Leyval, Desmars, général Laidet, Howyn de la Tranchère, Bathélemy Saint-Hilaire, Antony Thouret, Pidoux, Crémieux, Cunin-Gridaine, Detours, Jusserand, Remy.

Victor Hugo disait : « C'est la dotation qui a fait tout le mal. Si vous n'aviez pas voté la dotation, vous n'auriez pas eu les voyages, les harangues, les revues, les banquets, Satory, la place du Havre, la Société du Dix-Décembre, les cris de : Vive l'Empereur!... Pas d'argent, pas d'Empire! » *Pascal Duprat* s'écriait : « Il ne s'agit plus de soupçons; on se rappelle les voyages... les discours... les revues... les repas de prétoriens, reproduisant aux portes de Paris le triste spectacle que donnèrent quelquefois les Césars aux portes de Rome. Voilà l'usage qui a été fait de la dotation; veut-on que de pareilles scènes se renouvellent? Le passé nous répond de l'avenir... Qu'on demande ainsi des armes et des munitions de guerre, à la bonne heure, mais ce n'est pas de cette manière qu'on réclame le bonheur et la gloire d'être une seconde providence. »

La commission de quinze membres élue par les bureaux comprenait treize commissaires défavorables au projet. *M. Piscatory* était nommé rapporteur et déposait, à la séance du 8 février, un rapport où il concluait au rejet. Il établissait que le Président recevait déjà (1) une somme de 1,625,000 francs (traitement : 600,000 francs; frais de représentation : 600,000 francs; frais de régie de l'Élysée : 240,000 francs; location d'un hôtel voisin de l'Élysée : 35,000 francs; part sur le fonds de secours du ministère de l'intérieur : 150,000 francs), et qu'en y ajoutant encore 1,800,000 francs, il toucherait au total :

(1) Pour l'exercice précédent, l'Assemblée, comme on l'a vu ci-dessus, avait voté un supplément de 2,160,000 francs. Cette fois, le gouvernement ne demandait qu'un supplément de 1,800,000 francs.

3,425,000 francs. D'après l'avis de la majorité, le budget de la présidence n'était pas au-dessous de ce qu'exigeaient la convenance et la dignité d'un grand pouvoir. La présidence n'est pas une royauté. Le Président n'est pas le chef de l'État, il est le chef du pouvoir exécutif. Déjà les crédits ont été augmentés; on espérait alors que l'Assemblée trouverait dans le pouvoir exécutif tout le concours qu'elle était en droit d'en attendre. Cette confiance n'a pas été comprise. La situation actuelle impose une conduite et un langage sur lesquels personne ne peut se méprendre.

Le 10 février, la discussion commençait. Le ministre de la justice, M. de Royer, disait : « Depuis le moment où une élection de plus de 5 millions de suffrages a constaté l'influence d'un grand nom, l'influence du Président de la République ne s'est manifestée... que par de sages et loyales paroles, que par des actes utiles et patriotiques. (*Réclamations et rumeurs à gauche.*) Les paroles! il n'est pas un message, il n'est pas un discours qui n'ait renouvelé devant vous et devant le pays le serment prêté à la Constitution... Le Président répondant au maire de Lyon protestait dans les termes les plus énergiques et les moins équivoques contre certains bruits de coup d'État, et remerciait la population lyonnaise de n'y avoir point cru. On oubliait qu'il avait dit à Strasbourg : *Le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme, je ne connais rien au-dessus du devoir.* — Les actes politiques! L'Assemblée s'y est associée... Les voyages ont répondu aux vœux des populations (*rires ironiques à gauche*), des administrations municipales, des conseils généraux... ils ont été l'occasion de ces discours qui ont porté le calme, la paix, l'espérance dans les contrées agitées; d'engagements plus solennels encore, ils ont lié le Président plus étroitement à ses devoirs et à des serments qu'il n'a jamais eu un seul instant la pensée de méconnaître... L'avenir n'appartient à personne, réservons tous l'action de Celui qui conduit les hommes. (*Rumeurs, rires, chuchotements.*) Admettez, rejetez le crédit, c'est votre droit; mais il est chez M. le Président de la République une situation qu'il n'appartient à personne de modifier... c'est son respect pour ses serments... »

Après un discours de *M. Dufougerais* contre le projet, *M. de Montalembert* commence par constater la rupture de la majorité avec le pouvoir exécutif et celle de la majorité avec elle-même. Une interruption prolongée se produit à ces paroles. Il regrette ces demandes répétées de dotation supplémentaire. Ce sont de ces choses que l'un des pouvoirs ne doit pas demander, mais que l'autre ne doit pas refuser quand on les lui demande. Un pouvoir législatif, mieux doté qu'aucun autre ne l'a jamais été, aurait peut-être mauvaise grâce à lésiner sur une demande de dotation pour le pouvoir exécutif le plus mal doté qu'il y ait jamais eu en France. L'orateur ajoute : « Les habitants des campagnes m'ont toujours paru beaucoup plus préoccupés des 25 francs par jour que nous touchons (*exclamations bruyantes à droite, vives dénégations à gauche*) que des 3 millions demandés pour le Président... Une portion de l'ancienne majorité est entrée dans une hostilité systématique (*vives réclamations sur un grand nombre de bancs*), au moins d'une manière permanente et suivie (*une voix :* Le correctif est joli!)... Je viens entreprendre cette défense sans confiance illimitée en qui que ce soit, je n'en ai pour personne ni pour rien. (*Rire général, longue interruption...*) Je ne suis ni le garant, ni l'ami, ni le conseiller, ni l'avocat du Président, je suis simplement son témoin et je viens lui rendre ce témoignage devant la justice du pays qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause de l'ordre... Vous souvenez-vous de tous ces cratères qui éclataient partout à la fois, de tous ces droits méconnus, de tous ces trônes ébranlés, de tous ces esprits bouleversés, de tous ces pavés remués d'un bout de l'Europe à l'autre? Eh bien, par qui et par quoi ce mouvement a-t-il été arrêté? Où, quand, comment a-t-il été dit à ce flot d'anarchie : Tu n'iras pas plus loin? C'est à l'élection du 10 décembre. Oui, c'est quand on a vu dans l'élection la plus libre et la plus sincère qui fut jamais cinq millions de Français revenir par un élan unanime et irrésistible aux idées d'ordre et les personnifier dans le fils d'un roi et le neveu d'un empereur!... Eh bien!... quand il a été nommé, non pas *quoique* prince, mais *parce que prince*, que lui deman-

daient ces cinq millions et demi de suffrages? Et d'abord il faut le dire, car c'est de l'histoire, ON LUI DEMANDAIT L'EMPIRE, LES PAYSANS CROYAIENT VOTER POUR L'EMPIRE. (*Dénégations à gauche.*) Je dis que dans la pensée d'une foule de ceux qui l'ont nommé ON NOMMAIT UN EMPEREUR; on leur avait dit de votre côté, Messieurs de la gauche, précisément ce que M. Thiers disait l'autre jour : L'EMPIRE EST FAIT, si vous le nommez. Eh bien, ils répondaient : SOIT! (*Rires à droite.*) A-t-il répondu à cette attente? A-t-il fait mine d'obéir à ces sympathies impériales que je vous signale comme UN FAIT HISTORIQUE? (*Mouvement.*) Non! il est venu loyalement, immédiatement, à cette tribune prêter un serment qu'il n'a jamais violé. (*Sourires ironiques à gauche.*) On lui demandait de mettre un terme au gouvernement des républicains de la veille. L'a-t-il fait? Oui! On lui demandait enfin d'offrir un terrain neutre aux honnêtes gens de tous les partis. L'a-t-il fait? Oui! N'a-t-il pas en cela rendu un grand service? Oui! Un autre que lui pouvait-il rendre ce service? Non! (*Interruption prolongée...*) Il a tenu beaucoup plus qu'il n'avait promis, à la différence des princes et des pouvoirs de ce monde qui promettent en général beaucoup plus qu'ils ne tiennent... Quand on a vu que la victoire avait été si facile, on a cru qu'on pouvait se disputer la peau de l'ours qui n'était pas tué et qui était tout au plus muselé (*hilarité prolongée*); à partir de ce moment vous avez vu frapper sur le pouvoir exécutif à coups redoublés... tous les jours, jusqu'à ce dernier jour où vous avez refusé un pauvre délai de vingt-quatre heures à un vieux soldat qui vous le demandait pour préparer sa réponse. (*Mouvement, agitation...*) Le remplacement du général Changarnier, on sait assez combien je l'ai blâmé, (mais) me sera-t-il permis de dire que, depuis lors, le langage de l'illustre général, les conseils qu'il a donnés, ceux qu'il a suivis peut-être, ont fait comprendre... que cet acte était plus explicable que je ne l'avais cru d'abord, et qu'il n'y avait de tout à fait blâmable que l'opportunité? (*Murmures prolongés à droite.*) Le Président a sacrifié son ministère, et on vient, sans tenir compte de ce sacrifice, faire remonter jusqu'au Président la

défiance qu'on avait témoignée contre le dernier ministère. Eh bien, c'est là le comble du système d'hostilité que je dénonçais... Le Président pourra me faire regretter un jour d'avoir cru en lui, mais jamais il ne pourra gâter le plaisir que j'éprouve et l'honneur que je me fais en venant lui rendre ce public témoignage, et protester contre une des ingratitudes les plus aveugles et les moins justifiables de cette longue série d'ingratitudes qu'on appelle l'histoire de France!... Le Président représente l'autorité, la seule possible quant à présent et par conséquent la seule légitime, car je ne reconnais de légitime que ce qui est possible... (*Réclamations bruyantes, interruption prolongée.*) La Restauration, puis la monarchie constitutionnelle, (sont) tombées... parce qu'on s'était habitué à ne pas respecter l'autorité... (Vous allez recommencer)... On a des gouvernements tels quels, il faut les défendre lorsqu'ils ne sont pas radicalement mauvais. (*Oh! oh! Agitation.*)... Du moment où ce peuple a choisi un prince et le neveu de l'Empereur... les conséquences ont éclaté... Comment! les grands docteurs qui ont fait la Constitution n'ont donc pas songé qu'en faisant élire directement par 5 millions et demi de Français un seul homme ils lui attribuaient d'abord un pouvoir démesuré... plus grand que la royauté, et qu'en outre par cela même ils dépouillaient la Chambre de ce prestige unique sous la monarchie en vertu duquel elle représentait seule les passions, les volontés, les affections, les souvenirs du peuple!... A côté de vous il y a un seul homme qui représente également, mais tout seul, la volonté nationale... Demandez au premier paysan venu quel est son représentant par excellence!... » L'orateur constate donc que le Parlement n'a plus la situation qu'il avait sous la monarchie, et, seconde différence, que le système parlementaire n'est plus en faveur. Il ajoute : « Cela n'amuse plus le pays, ces jeux-là ne sont ni sérieux ni sincères et tournent trop souvent au tragique. (*Oh! oh! A l'ordre! à l'ordre! C'est avilir le pouvoir législatif!*) Si vous voulez défendre le pouvoir parlementaire, préservez-le de ses amis trop ardents... Le pays était tranquille, il n'avait pas été à Wiesbaden, à Clare-

mont, ni même à Satory... Qui l'a agité, inquiété, qui l'alarme en ce moment? Je ne réponds pas, je vous laisse à vous-mêmes le soin de répondre. (*Murmures*...) J'admets qu'il y ait des torts de part et d'autre. Eh bien, cessez cette guerre impie, grâce pour le pays, (sinon) ce qui triomphera, ce ne sera pas l'Empire, ce sera le socialisme!... »

Le rapporteur, *M. Piscatory*, répond : « Au fond, dans ces derniers temps, aux yeux de tout le monde, (Dieu veuille que ce ne soit pas l'intention) les faits, les paroles, tout a été un défi jeté contre l'Assemblée... N'est-ce pas une question grave, celle qui peut jusqu'à un certain point changer les conditions vraies de la situation du premier magistrat de la République? L'Assemblée n'a pas approfondi les divisions... Le Président est-il infaillible? Pourquoi... cette Assemblée (ne viendrait-elle pas) l'avertir (d'une) méprise? Y a-t-il là affaiblissement pour le pouvoir exécutif? Si l'Assemblée accorde pécuniairement une situation nouvelle à la présidence... cette situation sera dénaturée. (*Approbation sur un grand nombre de bancs à droite et même à gauche.*)... Croyez-vous que nous ayons voulu affaiblir le pouvoir exécutif? même rien ôter à l'éclat et à la puissance de son nom? Non, non, rien de semblable... Par le fait, il est dans l'esprit des populations quelque chose de plus que ce qu'a voulu la Constitution... S'il poursuivait la voie dans laquelle... des amis sont disposés à le pousser, il échangerait une des plus grandes... situations... contre une des chimères les plus dangereuses... Ce que nous avons voulu, c'est avertir respectueusement M. le Président de la République. » (*Vive approbation*. — Par 396 voix contre 294, l'Assemblée refuse l'augmentation de dotation.

L'*Union* (1) s'écrie : « Quelle leçon! quel enseignement! quel acte de louable et salutaire énergie! Vive l'Empereur! avaient crié les comparses de Satory. Échec à l'Empereur! a répondu à son tour l'Assemblée souveraine. » La *Gazette* (2) dit que le rejet de la dotation arrêtera pour un moment la pensée élyséenne

(1) 9 février 1851.
(2) 10 février 1851.

allant de la République à l'Empire. Puis elle prétend que le Président dispose en réalité de 13,123,400 francs, somme globale allouée aux différents ministres à titre de secours, gratifications, etc., puisque le ministère, c'est lui. Le *National* (1) constate que la protection d'un grand souvenir plutôt audacieusement usurpé que directement hérité ne constitue pas un privilège d'impunité en faveur de certains rêves et de certains projets... Le bonapartisme est solennellement repoussé par la majorité de l'Assemblée. Le *Siècle* (2) soutient la Chambre : « La majorité a refusé en quelque sorte le cordon qu'un sultan présomptif lui envoyait pour qu'elle s'exécutât elle-même. La majorité n'a pas voulu mourir. Voilà tout... Il n'y a dans ce refus (3) ni hostilité systématique, ni conflit; l'Assemblée blâme l'usage du crédit de 1850 et rappelle au pouvoir exécutif qu'elle est placée auprès de lui afin de le contenir dans les limites que la Constitution lui a tracées. »

L'*Assemblée nationale* (4) affirme que la patience était à bout : « Le pays se lasse de n'entendre parler que de vos prétentions d'indépendance, que de vos demandes d'argent, que de vos espérances de prorogation ou d'Empire. Il se lasse surtout de voir sans cesse son repos et sa prospérité sacrifiés aux préoccupations que vos courtisans appellent *votre destinée*. Les électeurs ne vous ont pas choisi, l'Assemblée ne vous a pas choisi, l'Assemblée ne vous a point doté magnifiquement pour détruire la discipline de l'armée, pour provoquer ses délibérations sous les armes, pour patronner des sociétés de conspirateurs et encourager les feuilles qui demandent de modifier la Constitution afin de vous perpétuer au pouvoir... Le blâme (5) et la défiance ont été votés... » L'*Assemblée nationale* (6) estime que pour la présidence c'est assez d'un personnel de 171 personnes, de 40 chevaux, de 20 grands dîners, de 12 grands

(1) 16 février 1851.
(2) 13 février 1851.
(3) 10 février 1851.
(4) *Ibid.*
(5) 11 février 1851.
(6) 12 février 1851.

bals, de 330,000 francs pour la table, de 135,000 francs pour les écuries, de 24,000 francs pour la toilette, de 46,000 francs pour les aides de camp, de 116,000 francs pour le secrétariat, de 152,000 francs pour la domesticité, de 127,000 francs pour les dépenses accidentelles; qu'il reste encore 450,000 francs pour les aumônes...; que le refus du Parlement ne saurait être impopulaire, vu qu'il n'atteint que la munificence satorienne, la bienfaisance décembriste, les prétentions césariennes.

L'*Ordre* (1) s'indigne : « Dites, si vous voulez, qu'incessamment harcelé, défié en paroles et en actions par une coterie funeste, le pouvoir législatif devait continuer à dévorer en silence les outrages dont on l'abreuvait depuis quinze mois; faites mieux, soutenez que l'Assemblée devait subventionner la faction qui passe sa vie à déverser sur elle et sur les lois l'injure et le mépris, mais ne dites pas que la lutte est l'œuvre du pouvoir législatif... La dotation insuffisante? Est-ce pour ce qu'on en doit faire ou pour ce qu'on en voudrait faire? Eh bien, oui! la Chambre a craint et la France a dû craindre avec elle qu'une dotation excessive ne reçût un emploi qui pourrait n'être pas toujours conforme à ses vues... A qui la faute si cette pensée lui est venue? »

Les *Débats* (2), par la plume de *M. de Sacy*, regrettent le vote de l'Assemblée. Ce rejet ne diminuera ni sa popularité ni son autorité. L'Empire n'a ni plus ni moins de chances qu'il n'en avait. L'Empire n'a jamais eu de chances et n'en aura pas; mais si quelque chose était capable de grandir le Président, c'est le vote de l'Assemblée qui ressemble à la plus mesquine des vengeances. Le Président n'a donc rien perdu, il a plutôt gagné.

L'*Univers* (3) fait l'éloge du discours de M. de Montalembert (4) : « L'intelligence de l'homme politique n'a jamais

(1) 12 février 1851.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) La *Gazette de France*, au contraire, se plaît à raconter le mot suivant : « Que voulez-vous, disait un député parlant de M. de Montalembert, quand on met les pieds à l'Élysée, on n'est plus que l'ombre de soi-même. » Elle annonce

vu plus clair; il a traité le sentiment révolutionnaire avec un courage dont la France lui saura gré. Seul, de tous les hommes politiques, il a honoré, respecté, servi l'autorité, sans acception d'intérêt ni de parti. L'élection du 10 décembre n'a pas été seulement le choix d'un homme. La nation a obéi instinctivement à la grande loi d'hérédité qui domine le monde. Toute la force de Louis-Napoléon est là. Le Président ne s'est-il pas renfermé dans la limite de ses attributions? Nous le croyons. L'allocation de 1,800,000 francs répond au sentiment qui a présidé à l'élection du 10 décembre. Le peuple a nommé plus qu'un président. »

Le *Pays* (1) écrit : « Les 40,000 communes de France (il s'agit de *M. de Montalembert*) couvriront de leurs sympathies et de leurs applaudissements cette parole napoléonienne par sa franchise, par son audace, par son impartialité. L'élection du 10 décembre nous a sauvés. L'élu du 10 décembre n'a pas cessé de tenir haut et ferme le drapeau de réconciliation sociale. (Après l'avoir cajolé au moment de la peur, on l'abandonne cyniqnement.) Contre une telle ingratitude, contre une déloyauté aussi criante M. de Montalembert a eu un de ces mouvements d'éloquence qui trouvera de l'écho dans tous les cœurs français. »

Le bruit avait couru, immédiatement après le vote de l'Assemblée, qu'une souscription allait être ouverte pour compléter la dotation présidentielle. Le prince avait demandé qu'aucune suite ne fût donnée à ce projet. Néanmoins le *Pays* passe outre et offre ses colonnes aux souscripteurs. Alors, le chef du cabinet du Président écrit (2) à *M. de Bouville* (3) : « Monsieur le rédacteur en chef, vous venez d'ouvrir une souscription... malgré la déclaration du Président de n'en accepter aucune. Cette déclaration néanmoins ne pouvait donner lieu

aussi qu'il est allé à Rome pour proposer au Pape de venir en France sacrer Louis-Napoléon.

(1) 11 février 1851.

(2) *Ibid.*

(3) Rédacteur en chef de ce journal.

ni au doute ni à l'exception. C'est un sacrifice sans réserve au repos du pays. Sous quelque forme donc que soient recueillis des fonds, quelque destination qu'on leur assigne, le Président ne saurait les accepter. Il me charge de le répéter d'une manière formelle. »

Ce refus était plein de dignité et profondément habile. Dans la partie engagée avec l'Assemblée, le prince marquait tous les points. La France bonapartiste — c'est-à-dire la France presque tout entière — était touchée jusqu'au fond du cœur par cette attitude noble et résignée de la victime. Aussi c'est en toute vérité que le *Pays* (1) pouvait dire que « l'effet produit par cette déclaration avait été immense ». Et il ajoutait : « C'en est fait, les masques sont tombés à la fin! La lutte est engagée... Ce qu'ils veulent?... ils veulent renverser Louis-Napoléon parce que son grand nom et son immense popularité (sont) un insurmontable obstacle à la réalisation de leurs folies (2). Ceux qui veulent aujourd'hui le renverser ne sont-ils pas les mêmes qui ont fait la révolution du 24 février? » Dans les *Débats* (3), *M. John Lemoinne* se déclare obligé de reconnaître qu'en cette affaire le Président « garde le double avantage de la dignité et de l'habileté ». Dans le *Constitutionnel* (4), *M. Granier de Cassagnac* cravache l'Assemblée et exalte le prince : « Une poignée de légitimistes fanatiques, d'orléanistes brouillons, de républicains ambitieux, de socialistes avides, voyant que le gouvernement leur échappe... font un effort suprême, désespéré, pour briser la clef de voûte du nouvel édifice et pour écarter à tout prix, n'importe comment, le Président, avant que le vœu du pays, déjà appréciable, lui confère un nouveau mandat. Ainsi d'un côté la France entière avec sa souveraineté et sa force, de l'autre une poignée d'ambitieux... au milieu un cœur loyal, un esprit droit, un homme éminent enfin, que ces ambitieux coalisés veulent précipiter du pou-

(1) 12 février 1851.
(2) 13 février 1851.
(3) 12 février 1851.
(4) 13 février 1851.

voir et que la France veut y maintenir. Qui l'emportera? Il faudrait douter du bon sens, de la justice et de la Providence pour désespérer un seul instant. » La *Patrie* (1) n'est pas moins agressive contre l'Assemblée : « Quand les hommes de la coalition seront parvenus à rendre impossible le renouvellement des pouvoirs présidentiels... la France sera-t-elle davantage avec eux? Ils auront préparé le triomphe du socialisme...; ils auront dressé le piédestal de sang et de boue sur lequel les démagogues de 1852 relèveront l'échafaud; (ils feront) de la France un monceau de cadavres et de ruines... Songez à vos familles que la faux de la Révolution viendra décimer! Songez à ces masses d'ouvriers dont la misère enfantera le désespoir! Songez à cette malheureuse France qui a déjà versé tant de larmes, qui a déjà perdu tant de richesses! Ne soyez pas assez insensés pour briser de vos propres mains l'unique instrument de votre salut. Avant de vous disputer le pouvoir, sauvez-nous d'abord! Sauvez-vous vous-mêmes en nous sauvant! Sauvez la société et la civilisation! Sauvez la France! »

Il parait alors une brochure (2) intitulée : *Qu'est-ce que le retour à l'Empire?* où l'éventualité d'une restauration impériale est présentée comme devant être un bienfait. Elle occupe toute la presse. Le *National* (3) par la plume de *M. Charras* fait le procès de l'Empire : « Jusqu'ici il avait été admis que les institutions politiques de l'Empire avaient servi et n'avaient pu servir qu'à constituer le despotisme le plus absolu. C'était une erreur! La France a joui d'une liberté réelle sous l'Empire! C'est plus que de la présomption, plus que de la folie. De quelle liberté parle-t-on? De la liberté individuelle? Un décret du 10 mars 1810 rétablissait sous un nouveau nom les lettres de cachet. La liberté de la presse? Dès le lendemain

(1) 14 février 1851.
(2) Attribuée à M. de Persigny, aussi à M. Clément Reyre, secrétaire général de la préfecture de police. D'après la *Patrie* du 23 février 1851, elle aurait été imprimée à Lyon pour la première fois chez l'éditeur Nigon, un an auparavant.
(3) 21 février 1851.

du 18 brumaire elle n'existait plus. La liberté de la tribune? La tribune était muette. Un seul homme avait la parole. c'était l'Empereur. Le suffrage était inscrit sur un registre public avec en regard le nom du votant. Le sénat de l'Empire est resté et restera dans l'histoire comme le type achevé du servilisme et de la dégradation. A la chute de l'Empereur, la France s'est trouvée réduite à un territoire moindre qu'en 1789. Les institutions politiques de l'Empire, c'était donc la négation absolue de la liberté individuelle, la négation absolue du suffrage universel et de la République; c'est le silence absolu de la tribune; c'est l'abêtissement de la nation. » La *Gazette de France* (1) n'est pas moins sévère : « Un retour à l'Empire? Ce serait l'Empire moins l'Empereur. Ce serait le despotisme moins le génie; l'obéissance moins la gloire; l'ignoble livrée du laquais substituée au noble uniforme du soldat; l'intrigue en haut, l'envie en bas; la servitude et l'anarchie à tous les degrés. Quelque chose, en un mot, comme le règne de Claude et les premiers jours du règne de Tibère. Comment se fait-il qu'il y ait des hommes qui, ayant eu le malheur de rêver de telles destinées à notre pays, n'aient pas la pudeur de taire leur rêve? La France, Dieu merci, n'est pas encore tellement déchue de son antique grandeur qu'il ne lui reste qu'à se réfugier dans le Bas-Empire. » Les *Débats* (2) disent : « Les institutions civiles de l'Empire, nous les avons... Il n'y a que trop de gens aujourd'hui qui se figurent que notre malheureux pays ne trouvera de repos que dans les bras du despotisme. (Quant à) retourner aux institutions politiques de l'Empire, c'est retourner... à quoi?... A la volonté absolue d'un homme. Et puis (est-ce que) personne a jamais pu prendre au sérieux ces prétendues institutions?... (Est-ce que) les partisans les plus passionnés de l'Empire n'avaient pas toujours excepté de leur enthousiasme... précisément ces prétendues institutions politiques, cette comédie du suffrage universel, ce Corps législatif muet, ce Sénat instru-

(1) 18 février 1851.
(2) 24 février 1851.

ment aveugle du maître?... La mort sans phrases, disait-on à la tribune de la Convention; la dictature sans comédie, devraient dire au moins les impérialistes de 1851. » — Pour le *Siècle* (1), le retour à l'Empire, c'est le despotisme moins la gloire, une chasse aux fantômes, un rêve, une décoration sans personnages, quelque chose de fantastique, d'absurde et d'impossible.

Cette brochure disait : « Le cri de : Vive l'Empereur! n'est pas seulement l'expression des regrets pour ce que cette époque avait de grand et de glorieux, c'est bien plus encore un retour vers les institutions qui avaient reconstitué la société, vers la forme énergique du gouvernement impérial. Les institutions de l'Empire sont tout à fait indépendantes de sa gloire. Créées par Napoléon, elles peuvent vivre sans lui. Pendant quatorze ans quelle profonde tranquillité dans le pays! Comme tout est en progrès! Pas l'ombre d'insurrection! Partout soumission, ordre, calme. Le mot émeute était inconnu dans le vocabulaire français. L'Empereur n'est plus là, mais ces institutions ne peuvent-elles pas sauver encore le pays? »

C'était en définitive la question de la prorogation qui commençait à se poser d'une façon continue : « Que demande l'opinion publique? disait le *Constitutionnel* (2). Un peu plus de durée dans un pouvoir dont elle est loin d'avoir à se plaindre. Tant que ce pouvoir n'aura pas démérité, il y aura un intérêt immense à le maintenir. Les partis ne veulent chacun que le gouvernement de son parti. Le gouvernement de Louis-Napoléon est le gouvernement le plus compréhensif que la France puisse avoir. Nommé par tout le monde, il administre avec tout le monde. L'opinion publique est donc bien sage quand elle veut maintenir ce qui est, et quand elle se demande : Pourquoi changer? » — L'*Opinion publique* (3) répond au *Constitutionnel* : « (Il ne croit pas) aux tendances impérialistes! Il y a des incrédulités de position. Mais, il croit, par exemple, aux

(1) 18 février 1851.
(2) *Ibid.*
(3) 20 février 1851.

tendances prorogatrices. Voilà qui est admirable, et la distinction est sublime! Qu'est-ce que la prorogation? C'est le chemin, et l'Empire le but. Le raisonnement du *Constitutionnel* revient à ceci : Nous prenons le chemin, donc on nous calomnie en disant que nous allons au but. Nous relayons à Sèvres, donc il est clair que nous n'allons pas à Versailles. On renvoie les généraux qui empêchent de crier : Vive l'Empereur! c'est pour faire vivre la République; la Société du Dix-Décembre s'organise pour la République. On demande des dotations princières pour la République! Le *Constitutionnel* deviendrait chambellan du nouvel Empire, sans cesser pour cela d'être républicain! »

Les journaux signalent ce qu'ils appellent les manifestations de l'avenue de Marigny; toutes les fois que le Président sort, nombre de gens qui ont longtemps attendu l'acclament et le saluent du cri de : Vive l'Empereur! C'est toujours, d'après eux (1), le même personnel et le même mot d'ordre. La Société du *Dix-Décembre*, disent-ils, est remplacée par les Sociétés du *Petit Chapeau*, de l'*Aigle*, de la *Redingote grise*, de la *Vraie Planche*, de l'*Hortensia*, de *Saint-Cyprien*, de l'*Union du commerce et de l'industrie*. Revenant sur l'affaire de la dotation, ils annoncent (2) que le Président, obligé de restreindre ses dépenses, a vendu 21 chevaux pour la somme de 54,235 francs.

Il est alors question d'une pétition que des milliers d'hommes porteraient à l'Assemblée pour lui demander de revenir sur son vote. La *Gazette de France* (3) dit à cette occasion : « Les Tuileries ne sont pas loin. » Cette pétition serait ainsi conçue : « La nation est émue... En nommant le neveu de l'Empereur... les six millions de citoyens français ont entendu... que la majesté de la nation résidât en lui; là où la volonté nationale s'est expliquée, il est du devoir des mandataires du pays de le comprendre. Le dernier vote de l'Assemblée refusant une misérable somme d'argent est... un acte d'hostilité envers les sentiments du peuple... Le neveu de l'Empereur est méconnu...

(1) 22 février 1851.
(2) Voir notamment la *Gazette de France* du 27 février.
(3) 22 février 1851.

le pays souffre... le peuple n'est pas compris dans ses vœux... la majesté de la volonté nationale est outragée dans son plus auguste représentant, l'élection du 10 décembre est oubliée dans son principe vivifiant... Nous venons forts de notre droit qui domine votre mandat... La France et Louis-Napoléon se donnent la main parce que le cœur y est dedans... Revenez sur votre dernier vote. Prouvez, en acceptant le chiffre de la dotation, que vous n'êtes pas des ennemis personnels du Président. Cet argent revient dans la masse en pluie de bienfaits... »

— Malgré le vote d'un crédit de 3,218,501 francs pour les dépenses du corps d'occupation de Rome et le rejet d'une proposition de M. Creton tendant à l'abolition des lois d'exil édictées contre les Bourbons et les d'Orléans, la guerre continuait incessante entre l'Assemblée et le Président. Les messages du chef de l'État n'étant signés que par lui-même, M. Desmousseaux de Givré, s'appuyant sur l'article 67 (1) de la Constitution, proposait d'interdire la communication à l'Assemblée de tout document présidentiel qui ne porterait pas le contreseing d'un ministre. La commission n'écartait cette proposition que parce que l'obligation imposée au chef de l'État ne pouvait faire le moindre doute.

Le bruit ayant couru que dans la pensée gouvernementale l'élection présidentielle était régie, non par la loi du 31 mai 1850, mais par celle du 15 mars 1849, *M. Desmars* avait déposé une proposition tendant à fixer ce point de la législation. La commission d'initiative, par la plume de M. Audren de Kerdrel, avait déclaré, elle aussi, que c'était bien inutile, attendu qu'il ne pouvait y avoir aucun doute, qu'il n'y avait « rien de plus évident ni de plus incontestable » que l'application de la loi du 31 mai 1850 à l'élection du Président de la République. Et dans la séance du 28 mars, sur une déclaration conforme du ministre de l'intérieur, M. Vaïsse, l'Assemblée passait à l'ordre du jour (2).

(1) Voir séance du 15 février 1851, rapport de M. Lancastel.
(2) Le ministre de l'intérieur avait déjà déclaré à la commission d'initiative que

Enfin, un autre député, *M. d'Adelswærd*, ayant déposé une proposition tendant à préciser l'étendue des attributions légales du président de l'Assemblée en ce qui concerne le droit de réquisition de la force armée, *M. Denjoy* avait, au nom de la commission, fait un rapport où il était déclaré que le droit (1) du président de l'Assemblée était absolu, qu'il pouvait non seulement fixer l'importance des troupes dont il jugeait le concours nécessaire, mais encore s'adresser directement à tous chefs et soldats, sans avoir à passer par la filière d'une hiérarchie militaire.

— En revanche, la propagande bonapartiste suivait son cours. Lors de sa promenade habituelle, le Président continue à être accueilli par les cris de : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Comédie quotidienne, dit le *Siècle*. Le 15 mars avait lieu une revue aux Champs-Élysées et au Cours la Reine, où l'on entendait les cris (2) de : *Vive l'Empereur ! Vive le Désiré !* Les feuilles républicaines ne peuvent contenir leur colère. « Bientôt, raconte le *Siècle* (3), le cortège — et quel cortège ! — débouchait par l'avenue de Marigny où se tenaient les philanthropes habituels, chargés de l'enthousiasme napoléonien. Jamais... dans les plus beaux jours de gala la monarchie ne visa à l'effet, à la pompe, plus que ne le fait M. Louis Bonaparte ; jamais Louis-Philippe ne se fit précéder et suivre d'une escorte militaire aussi imposante. Des lanciers ouvraient la marche ; ils portaient la pointe

a loi du 31 mai 1850 régissait l'élection présidentielle, que c'était la pensée des ministres et du *Président lui-même*. (*Constitutionnel* du 9 février 1851.)

(1) *Article* 32 *de la Constitution* : « L'Assemblée fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose. »

Décret du 11 *mai* 1848. « *Article* 6 : Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement. — *Article* 7 : Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux. »

Ces dispositions avaient été en outre reproduites dans le règlement de l'Assemblée législative (art. 83, 84, 112).

(2) L'*Événement* et la *Gazette de France*, 15 mars 1851. — « Malgré l'énergique défense faite le matin même par son colonel, le 62e de ligne a crié ! » (*La Patrie* du 15 mars 1851.)

(3) 15 mars 1851. (Louis Jourdan.)

de leurs lances en avant, comme si les Champs-Élysées eussent été peuplés de Cosaques!... Une nuée de généraux!... des valets à la livrée vert et or!... plusieurs escadrons de guides, de dragons, de lanciers, la pointe en avant, comme s'ils allaient charger l'ennemi!... C'est peut-être une tradition impériale, ce n'est dans tous les cas qu'un travers ridicule; mais interrompre la circulation! en plein jour! dans le quartier le plus fréquenté de la capitale! faire arrêter les voitures!... et occasionner ainsi des encombrements, des accidents qui peuvent être funestes, et cela pour se donner à soi seul la grande avenue des Champs-Élysées, c'est plus que de la puérilité, c'est plus que du ridicule, c'est de l'inintelligence au premier chef!... Est-ce en croisant le fer contre des femmes et des enfants, en gênant leur circulation, que l'on compte acquérir une grande popularité?» Cet article, que nous citons entre d'autres du même genre, montre à quel degré d'exaspération les adversaires du prince étaient arrivés.

La *Gazette de France* (1) relève avec aigreur que tout (*sic*) le clergé de Paris dîne à l'Élysée. Bientôt elle (2) signale le banquet donné par le Président au 7e d'artillerie. « Ce n'est que le recommencement. Tous les régiments y passeront. Un journal parodie à ce sujet le mot de Cambronne : L'armée française dîne et ne se rend pas. »

Enfin la campagne revisionniste était reprise avec vigueur par les organes dévoués au prince. « La mine chargée par la coalition de 1851, dit la *Patrie* (3), éclatera en 1852 avec une violence qu'on ne soupçonne pas... et en éclatant elle entraînera le pays dans une chute dont il ne se relèvera plus, peut-être. Ce n'est pas seulement la France, c'est l'Europe entière qui sera ébranlée par cette épouvantable secousse... C'est partout qu'on se heurtera sans cesse à des cadavres, partout qu'on

(1) 2 avril 1851.
(2) 2 mai 1851.
(3) 19 mars 1851. — Une brochure qui fit alors beaucoup de bruit fut le *Spectre rouge*, qui semble être l'œuvre d'un halluciné. Le *Siècle* l'apprécie justement : « Tout cela est exécuté d'un style moitié apocalyptique, moitié ivre... C'est quelque chose de fantastiquement odieux, de puérilement terrible et parfois de stupide. »

versera des larmes sur des ruines et des cendres, partout que régneront la misère et la faim, partout enfin que la révolution installera le communisme triomphant sur un trône de sang et de boue. Et la fuite même sera impossible, car il n'y aura pas un coin (de l'Europe) où un homme de bien pourra poser le pied sans y rencontrer des assassins et des bourreaux... Des hommes (1) qui ont béni la Providence lorsqu'elle a suscité Louis-Napoléon pour sauver la France... font contester... (ses titres à la reconnaissance du parti de l'ordre. Aujourd'hui qu'ils ont cessé de (trembler), ils disent... qu'un autre eût rendu (les mêmes services) au pays... Poltrons! qui ne se souviennent plus des peurs qu'ils ont eues! Ingrats qui insultent le bienfaiteur!... fanfarons qui bravent le péril... parce qu'il est éloigné!... Si demain la voix de la France pouvait... décerner... à Louis-Napoléon la présidence décennale, on verrait bien si le grand nom qu'il porte... qui est un symbole d'ordre et de progrès, de gloire et de stabilité, n'est pas toujours le nom qui a réalisé au 10 décembre 1848 le miracle de la fusion de tous les gens de bien sans distinction d'opinion et de drapeau... Il ne s'agit plus (2) désormais ni de bonapartisme, ni d'orléanisme, ni de légitimisme; il s'agit de sauver la société de la conquête des barbares du socialisme. » Le *Moniteur du soir* (3) dit de son côté : « Si l'Assemblée ne tient pas compte du vœu national qui réclame la revision... l'armée souterraine de la révolution fourbira ses couteaux et goudronnera ses torches... Revision! voilà l'unique solution pacifique du nœud gordien qui étouffe notre malheureuse patrie. Revision! voilà l'arme des hommes qui reconnaissent l'impasse où la révolution cherche à les enfermer. Revision! c'est la devise des honnêtes gens... » *M. Véron*, dans le *Constitutionnel* (4), veut aussi la rééligibilité du Prési-

(1) 19 mars 1851.

(2) 31 mars 1851.

(3) 7 avril 1851.

(4) 20 mars 1851. — M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, écrit alors (voir la *Gazette de France* de février 1851) : « Toutes les passions sont éveillées par l'incertitude du présent, par celle plus grande encore de l'avenir. Les arts, la littérature sont en pleine décadence. La religion est en oubli; la

dent : « Tout ne semble-t-il pas providentiel dans l'élection du prince? Il n'a autour de lui (personne) qui puisse... lui succéder... Par son haut bon sens, par son calme, par sa sagesse, (il) nous répond du présent; il assurerait certainement pour plusieurs années (le) repos et la prospérité du pays, et il laisse l'avenir à tout le monde... Vous tous (1) qui nous gouvernez, rapprochez-vous, entendez-vous et sauvez-nous! Voilà le cri de la France. Qu'un pouvoir... de quelques années soit établi avant 1852. Le Président ne trompera aucune des espérances qu'il nous a données. Il honore la religion, il honore la justice, la magistrature; il comprend, à force d'études spéciales, tous les grands intérêts du pays... il se préoccupe activement du bien-être des classes pauvres... il veut le repos, il veut la prospérité, il veut l'honneur respecté de la France, et le nom qu'il porte suffirait à le rendre cher à l'armée. L'Assemblée, en demandant... longtemps avant 1852 la rééligibilité et la réélection du Président, peut seule sauver le pays. » Le *Pays* (2) déclare qu'il n'y a pas à discuter, que tout le monde est d'accord pour reconnaitre qu'il n'y a pas de nécessité plus urgente pour les destinées de la France que la revision. Louis-Napoléon et la France ne font qu'un. Louis-Napoléon est tout à la fois l'expression de l'autorité et de la démocratie. L'appui de la nation ne saurait donc lui faire défaut au jour de la revision... La question (3) est restée ce qu'elle était en 1848, une question à débattre entre la société et la civilisation d'une part, et entre le socialisme et la barbarie d'autre part.

Le *Journal des Débats*, l'*Univers* sont pour la revision. Une feuille publique, le *Bulletin de Paris* (4), s'adresse à tous ses correspondants et leur dit : « Le moment est venu pour la France de manifester pacifiquement et légalement sa volonté souveraine. Il faut qu'avant la fin de mai toutes les villes,

morale devient une dérision, et des crimes de tout genre épouvantent la société... On marche à tâtons dans les ténèbres; en aveugle au milieu du chaos. »

(1) 26 mars 1851.
(2) 11 et 13 mars 1851.
(3) 23 mars 1851.
(4) 26 avril 1851. (Journal de M. Latour-Dumoulin.)

toutes les communes, tous les hameaux aient adressé à l'Assemblée une pétition pour demander la revision. Afin de faciliter ce pétitionnement... nous publierons demain une formule rédigée d'après les conseils des hommes les plus importants de l'opinion véritablement conservatrice. Que les journaux des départements insèrent ce modèle de pétition en tête de leurs colonnes, qu'ils ouvrent dans leurs bureaux des souscriptions pour la répandre, que dans tous les cantons, dans toutes les fabriques, dans toutes les usines, il soit distribué... et signé par l'ouvrier comme par le paysan. »

Il se produit alors un vaste pétitionnement en faveur de la revision. Durant le mois de mai chaque séance de l'Assemblée débute par un interminable défilé de députés qui se succèdent à la tribune pour déposer des pétitions revisionnistes, et un certain nombre de pétitions demandant le rappel de la loi du 31 mai 1850.

M. de Cormenin, dans une brochure, s'adressant au prince, s'efforce de lui démontrer que la revision ne saurait être faite pour lui : « Ne vous laissez pas dire qu'un pouvoir à temps traîne avec soi l'anarchie, car Rome a commandé à l'univers sous des consuls annuels ; les États-Unis fleurissent sous un président quadriennal... Oui, vous êtes tellement lié — je parle à un honnête homme, — que de tous les Français vous l'êtes seul, puisque vous êtes le seul de tous les Français qui ne puisse demander ni accepter la prorogation ; vous êtes tellement lié que la revision même de la Constitution, qui abolirait la nonrééligibilité, ne vous relèverait pas de votre serment au fond de votre conscience. Personne avant vous n'a été, ni en aucun temps, ni en aucun pays de l'Europe, le chef incontestable d'une grande nation. Qu'avez-vous encore à désirer, et où votre ambition pourrait-elle monter plus haut ? Être ou avoir été président de la République française, ce n'est pas être ou avoir été moins qu'un roi, et quant à ce qui est d'une couronne, il n'y a pas de couronne sur la terre qui ne soit, vous le savez bien, au-dessous de votre nom ! Mais ce qui est incomparablement au-dessus d'une couronne et même au-

dessus de votre nom, c'est de garder la foi promise, c'est d'être citoyen lorsque vous pourriez être roi!... Il y a une place nouvelle à prendre dans l'histoire, la place du pouvoir suprême légitimement reçue et fidèlement quittée. Ce sera la vôtre!... »

Dans la revision l'opposition voit non-seulement la prorogation, mais l'Empire. Le *National* dénonce les agents du bonapartisme, (qui) recommencent les manèges... de l'élection du 10 décembre. «Ils disent : Mais la prorogation... c'est encore la République. Mensonge! Continuer... le Président dans son mandat, c'est donner une prime à son ambition. Les mêmes raisons qui font demander aujourd'hui la présidence décennale feraient demander demain la présidence à vie, puis l'Empire héréditaire... La prorogation n'est que le premier pas vers une restauration impériale. » — L'*Événement* (1) dit que les Élyséens ne veulent pas quatre ans, mais toujours; que la prorogation serait un premier pas après lequel les autres seraient faciles. Quant à faire un 18 brumaire (2), «les aides de camp de l'Élysée n'auraient pas devant eux l'orangerie de Saint-Cloud; ils se heurteraient contre la Convention; ils n'auraient pas devant eux des courages amollis et des conciences d'enchère comme Talleyrand, Fouché et Cambacérès, mais des dévouements sublimes et des caractères indomptables comme Danton, Vergniaud, Robespierre... Renverser la République, mais l'Angleterre, mais l'Espagne, mais l'Autriche, mais la Hollande, mais la Prusse, mais la Sardaigne, mais l'Allemagne, mais la Russie ne l'ont pas pu! Mais Lescure, mais Charette, mais La Rochejaquelein ne l'ont pas pu! Mais l'Europe coalisée contre la France ne l'a pas pu! Mais les provinces coalisées contre Paris ne l'ont pas pu! Qu'ils essayent

(1) 4 mai 1851.

(2) 2 avril 1851. (François-Victor Hugo.) — Ce journal (20 avril) fait observer que ce serait une bien grande naïveté de la part des légitimistes de croire que Louis-Napoléon « les aiderait dans quatre ans à ramener Henri V ». — A propos du mouvement revisionniste, il cite cette circulaire d'un juge de paix de Lot-et-Garonne : « Voulez-vous conserver le champ que vous ont laissé vos parents ou que vous avez gagné au prix de tant de sueurs et de privations? Vénérez-vous votre père et votre mère? Chérissez-vous votre épouse, vos enfants? Croyez-vous à la religion du Christ? Eh bien! vous êtes avec nous, signez! »

donc maintenant! » Le surlendemain (1), le même journal ajoute : « Ce n'est pas assez de tant de chartes déchirées en soixante ans, il faut encore une fois violer la constitution. Et pourquoi? pour un homme que la France ne connaît que par les expéditions de Strasbourg, de Boulogne et de Rome! Pour M. Bonaparte! C'est pour M. Bonaparte qu'il faut que la France s'arrête, que le monde attende, que l'avenir se proroge!... »

Dans la propagande revisionniste l'opposition voit encore la volonté d'arriver quand même, et dès lors, en cas de besoin, la menace d'un coup d'État. « Jamais, dit l'*Ordre* (2), on n'a annoncé d'avance les coups d'État avec tant d'effronterie... Les bonapartistes (3) sont au pouvoir... notre rôle est de leur demander : Violerez-vous les lois si elles contrarient vos désirs?... Comme (4) s'il y avait aujourd'hui un homme qui pût dire : C'est dans mon sein que bat le cœur de la France, c'est moi qui porte son épée, c'est avec moi que doit s'anéantir ou se relever sa fortune! Tout cela n'est que puérilité, vanité, mensonge; la France n'a point de sauveur prédestiné, elle n'a rien de miraculeux à attendre des Messies qu'on lui promet. » On lit dans le *National* (5) : « Il y a un mot qui résume toute la politique du temps. Ce mot est prorogation. Il retentit partout, sans cesse, à propos de tout... C'est l'expédient suprême, le topique universel, la panacée par excellence! Faute de prorogation, on périt; par la prorogation on vivra! O prodige de la prorogation! Les maires, les adjoints, les curés, les gendarmes, les fonctionnaires de tout rang et de tous grades ont été mis en réquisition; les moyens d'intimidation de toute espèce ont été employés dans les campagnes. » Le *Pays*, qui depuis le 7 avril a cessé d'être un organe bonapartiste (6) pour être dirigé par *M. de Lamartine*, dit par la plume de *M. de*

(1) L'*Événement*, 4 avril 1851.
(2) 14 avril 1851.
(3) 15 avril 1851.
(4) 8 mai 1851.
(5) 9, 12 mai 1851.
(6) 24 avril 1851.

la Guéronnière : « Il y a une chose qui rendra à jamais l'impérialisme impossible, chimérique et ridicule, c'est l'Empire! Ce qui est si grand dans l'histoire ne se copie pas et ne s'imite pas... Tout homme est utile, écrit *M. de Lamartine*, aucun n'est nécessaire qu'à sa place; il n'y a de nécessaire que le devoir à accomplir, que la conscience, que la fidélité à son mandat. Toute heure est un crime au delà de l'heure sonnée d'avance par le contrat qui vous a confié le pouvoir... Vous sortirez le front haut d'une première et courte magistrature pour entrer dans celle qui n'a pas d'échéance, dans l'estime de l'avenir, et dans la mémoire de la République... » La *Presse* (1) demande « où on trouvera le bataillon de grenadiers qui forcera l'enceinte de l'Assemblée nationale. Où trouvera-t-on le général? Nous ne sommes plus à l'orangerie de Saint-Cloud, il n'y a pas de fenêtres pour s'enfuir, et y en eût-il, il se trouvera sur les bancs de la minorité des représentants pour les murer de leurs poitrines... Il faudrait verser le sang des mandataires du peuple dans l'enceinte même où réside sa souveraineté... Et cette fois ce ne serait plus comme au 18 brumaire un général victorieux, jouant seul, et à son profit, la partie de son ambition, jetant sa tête pour enjeu, mais bien des délégués secondaires, des hommes ayant à se consulter entre eux, à tout risquer, fortune, famille, considération, honneur... Tout cela n'est-il pas chimérique? N'est-ce pas le lugubre cauchemar d'une terreur enfantine?... » L'*Assemblée nationale* (2) estime que cette contrefaçon d'Empire dont on s'amuse à croire le pays menacé, il faut la prendre pour ce qu'elle vaut, pour un ridicule anachronisme, une parade de despotisme... Le *Siècle* (3) s'écrie : « Non, malgré les revues de Satory, malgré les paroles imprudentes de M. de Persigny (4) à M. Changarnier,

(1) 23 avril 1851.
(2) 30 avril 1851.
(3) 4 mai 1851.
(4) M. de Persigny, en revenant de Prusse, où il avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire, aurait dit que le fameux message du 31 octobre avait été fait en vue d'un coup d'État, et qu'on aurait reculé, contre son avis formel, ce qui avait été une grande faute. (Voir l'*Ordre* du 1er mai 1851.)

nous ne saurions suspecter les intentions du Président, le parjure serait trop odieux, trop éclatant, trop pyramidal... » Quelques jours après (1), il ajoute : « Les amis de l'Élysée ne veulent point rompre avec des rêves splendides, se résigner à quitter le pouvoir. Les préfets, les sous-préfets et les autres agents de l'autorité transmettent de ville en ville, de bourg en bourg, de village en village, de hameau en hameau, des pétitions imprimées pour la revision... »

La *Patrie* (2) répond aux journaux de l'opposition : « Le pays ne croit pas aux coups d'État parce qu'il croit aux serments du Président. Vos folles suppositions ne sont que de criminelles chimères... Mettez donc (3) le pays à même de trancher le différend ; si vous vous y opposez, c'est que vous tenez en réserve quelque solution que vous n'osez avouer. »

Dans l'*Univers* (4), Veuillot continue à défendre le prince : « Louis Napoléon peut très légitimement croire qu'il est tenu à la persévérance plutôt qu'à l'abnégation. Où sont donc en effet les garanties de la cause de l'ordre pour la crise de 1852 ? Quel est le principe ou quel est l'homme qui puisse rallier les diverses fractions du parti modéré (5) ? »

Le *Constitutionnel* dit : « La manifestation est spontanée... immense, universelle... Le mouvement de la revision a pour drapeau un nom, celui de Louis-Napoléon Bonaparte, et c'est là ce qui produit un élan comparable à la quasi-unanimité du 10 décembre. »

— L'Assemblée avait fait un tel accueil au ministère de Royer, et les différentes propositions émanant de la majorité indiquaient un tel mécontentement (6) que le prince, voulant

(1) 23 mai 1851.
(2) 24 avril 1851.
(3) 27 avril 1851.
(4) 23 avril 1851.
(5) 30 mai 1851.
(6) Nous en avons déjà cité. Mentionnons encore celle-ci de M. Pradié : « Il y aura haute trahison de la part du Président de la République et des ministres, s'ils ne font pas dissoudre les comités et réunions qui auraient ostensiblement pour but de faire nommer président de la République un candidat qui ne pourrait pas être appelé constitutionnellement à cette magistrature. »

assurer le succès de la revision à laquelle il savait résignés nombre de représentants, et non des moindres, n'hésite pas à rappeler aux affaires un ministère parlementaire. Il mande d'abord M. Odilon Barrot et le charge de former un cabinet. Celui-ci accepte malgré de grandes hésitations (1). N'est-il pas toujours le ministre nécessaire? Ne faut-il pas se sacrifier pour son pays? Il se dévoue donc, mais à une condition, c'est que M. de Malleville entrera dans le ministère. A sa grande stupéfaction, le prince, qui a pardonné l'injure, y consent. Mais c'est M. de Malleville, décidé à n'accorder au prince « ni un jour ni un écu de plus », qui refuse! et Odilon Barrot est obligé de décliner la mission qui lui avait été confiée. Le Président alors, — s'il n'abandonnait pas M. Baroche ni M. Rouher, qui étaient des orateurs, des avocats de grand talent, mais dont les convictions politiques, n'apparaissant pas clairement, n'étaient pas de nature à inspirer à l'Assemblée une confiance illimitée, — faisait appel à des représentants, ceux-là vraiment hommes politiques, comme M. Léon Faucher et M. Buffet, dont la nomination devait être considérée par l'Assemblée comme une part qui lui était faite dans le gouvernement, comme un hommage au régime parlementaire.

Il n'en fut rien. La présence de M. Baroche et de M. Rouher dans la nouvelle combinaison parut inadmissible à la majorité. Aussi, le 11 avril, après une courte déclaration de M. Léon Faucher, elle n'hésitait pas à manifester sa défiance

(1) Il faut lire dans les *Mémoires* d'Odilon BARROT (t. IV, p. 107) le récit épique de ce qui se passa alors à son foyer : « ...Ma femme, ma BELLE-MÈRE me suppliaient avec LARMES de ne pas m'exposer à une épreuve dont le succès était impossible et où mon honneur lui-même pouvait être compromis. Ces nobles et courageuses femmes, auxquelles la ruse et le mensonge étaient si profondément antipathiques, me voyaient avec effroi embarqué de nouveau avec un homme qui, disaient-elles, ne pouvait manquer de se servir de moi pour couvrir ses projets ambitieux. « SI L'ÉCHAFAUD ÉTAIT DRESSÉ DEVANT NOUS, me disaient-elles AVEC « L'ACCENT DU DÉSESPOIR, et QU'IL FALLUT Y MONTER pour vous épargner le déshon- « neur dont vous êtes menacé, NOUS N'HÉSITERIONS PAS UN INSTANT. » — Cette scène était digne de l'antiquité, mais elle n'empêcha pas Odilon Barrot de se rendre à l'Élysée. Aussi M. Chambolle, inspiré par M. de Rémusat, disait-il alors dans l'*Ordre* même : « Il faut que M. Odilon Barrot, après avoir bu une fois à la coupe du pouvoir, en ait une soif bien ardente pour consentir à former un ministère dont la mission est de faciliter la réélection du Président. »

par l'organe de M. Sainte-Beuve. « Voilà, disait-il, que reparaissent sur les bancs du gouvernement les hommes que vous ayez jugés (1), rapportant la politique que vous avez improuvée, les tendances que vous avez condamnées... Je ne trouve pas d'exemple d'un défi aussi audacieux jeté à une grande Assemblée. (*Voix nombreuses : C'est vrai !*) Les hommes qui composent le cabinet actuel, ce sont les hommes que vous aviez devant vous le 18 janvier dernier. Leur politique est la même ; leurs opinions, elles sont les mêmes ; leurs tendances, elles sont les mêmes. La question se pose donc devant vous comme elle se posait au 18 janvier. (*M. Denjoy :* Recommençons ! — *Mouvement prolongé.*) Je crois que tout le monde rendra à l'Assemblée le témoignage qu'elle a été patiente... Mais il arrive un jour où la patience devient de la faiblesse... Quoi que l'avenir nous réserve, quoique des prophètes rampants, et je l'espère, menteurs, nous annoncent tous les jours une ère politique où le régime absolu remplacera la liberté, je crois qu'il ne faut pas permettre que la vérité des choses se cache sous le mensonge des formes. (*Légères rumeurs.*) Si l'on croit, comme on le dit audacieusement au dehors, que les Assemblées délibérantes ont fait leur temps, je le dis hardiment : Que l'on ferme les portes de cette enceinte, qu'on jette aux flammes les débris de cette Assemblée et qu'on en disperse les cendres au vent. (*Interruption bruyante.*) Mais si, au contraire, le pouvoir parlementaire est la forme par laquelle s'exprimera la liberté politique... je demande de pouvoir continuer à m'asseoir dans cette enceinte avec dignité et avec honneur. Je ne le puis pas lorsque je vois adresser à l'Assemblée un pareil défi, une pareille provocation... Nous n'avons qu'une conduite à tenir... persévérer. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer la résolution suivante : L'Assemblée nationale persiste dans sa résolution du 18 janvier 1851 qui

(1) Le ministère était composé ainsi : M. Léon Faucher à l'intérieur, M. Buffet au commerce, M. Magne aux travaux publics, M. Crouseilhes à l'instruction publique, M. Rouher à la justice, M. Baroche aux affaires étrangères, M. Randon à la guerre, M. Chasseloup-Laubat à la marine.

est ainsi conçue : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. »

L'attaque était rude. *M. Léon Faucher*, ministre de l'intérieur, s'élance à la tribune : « ... Nous n'avons, dit-il, donné le droit à personne de croire que nous apportions ici une pensée qui n'est pas la nôtre... On vous a parlé de je ne sais quelle fantasmagorie de coup d'État, et on a fait entrevoir ici, ou peu s'en faut, les approches de je ne sais quel 18 brumaire... Dans le temps où nous vivons et dans le lieu où nous sommes, de pareils rapprochements n'ont rien de sérieux... S'il pouvait entrer dans notre pensée de porter la moindre atteinte à cette puissance parlementaire dont nous sommes une humble émanation, cette tribune s'écroulerait plutôt pour nous ensevelir sous ses ruines. (*Bruit. — Rires ironiques à gauche. — Approbation sur plusieurs bancs.*) Les principes que (le cabinet) vient d'exposer, la ligne de conduite à laquelle il déclare se rattacher, est le plus grand hommage que l'on ait jamais rendu à la puissance de la majorité. Et c'est le moment que l'on choisirait pour le présenter comme étant en état d'antagonisme avec cette majorité dont il désire, dont il appelle le concours... Je le déclare : avant d'avoir attendu les actes du cabinet, le condamner sur des principes qui sont ceux de la majorité, et prétendre le faire condamner par cette même majorité, ce serait un contresens parlementaire. »

L'Assemblée ne suit pas M. Sainte-Beuve, et, se rendant aux objurgations ministérielles, vote l'ordre du jour pur et simple par 327 voix contre 275.

Les feuilles de l'opposition (1) qualifient le nouveau cabinet de *Ministère de la provocation*. L'*Événement* dit : « Pour M. Louis Bonaparte le vote est non avenu, la majorité n'est rien, le pouvoir législatif n'existe pas... La représentation nationale

(1) L'*Événement*, 12 avril 1851. — Le *National*, *id.* — L'*Opinion publique* du 17 avril dit : « L'entrée du ministère a été triste, et cette installation avait quelque chose de morne, comme s'il s'agissait de funérailles. L'accueil de l'Assemblée a été sévère et glacial. »

est souffletée. » Le *National* (1) est exaspéré : « C'est le même cabinet ! le cabinet des revues de Satory, le cabinet des manifestations inconstitutionnelles, le cabinet des cris de : *Vive l'Empereur !* le cabinet sous lequel les assommades de la place du Havre n'ont été ni prévenues ni punies, le cabinet qui destituait les généraux coupables de faire respecter la discipline militaire, enfin le cabinet tombé sous la réprobation et le mépris de la majorité elle-même... Nous avions ri d'abord (2)... Mais... la servilité des préfets luttant d'humilité et de bassesse pour recevoir M. Louis Bonaparte, les attaques prodiguées à la Constitution dans les harangues officielles, l'impudeur des journaux élyséens, et, plus que tout cela, les scandales à jamais déplorables dont notre brave armée était à la fois le témoin et la victime, toutes ces folies, toutes ces fautes... nous firent voir qu'il ne suffisait pas de mépriser de tels adversaires, et que le moment allait venir d'aviser au salut de la République. C'est ce même ministère flétri par un vote de l'Assemblée qui vient s'asseoir insolemment en face de ses juges... L'Assemblée va-t-elle céder?... Ce serait bien lâche ! C'est vous, majorité, qui avez proclamé, il y a deux mois, qu'il fallait se défier. Avez-vous menti alors ? Avez-vous joué une comédie infâme ? En acceptant pour ministres des hommes que vous avez chassés, condamnés, flétris... il ne vous restera plus qu'à entrer dans l'armée des six mille coquins qui selon M. Thiers doivent nous rendre l'Empire. » A cet égard, l'*Événement* (3) déclare « que la fameuse Société du Dix-Décembre est entièrement reformée ». Il en donne l'organisation : seize organisateurs généraux à 4 francs de cotisation par mois ; 164 commissaires organisateurs à 3 francs ; 512 commissaires généraux à 1 franc ; 3,072 commissaires adjoints à 1 franc ; 18,000 chefs de section à 0 fr. 50 ; 78,000 sociétaires à 0 fr. 50. Puis il ajoute : « Voilà comment le ministère se conforme aux volontés de l'Assemblée souveraine ; aux récla-

(1) 12 avril 1851.
(2) 13 avril 1851.
(3) 17 avril 1851.

mations de l'Assemblée contre l'armée de six mille coquins il répond par la réorganisation de la Société du Dix-Décembre... »

Le pétitionnement revisionniste continue. Le parti républicain est exaspéré. Le gouvernement, accusé de le favoriser, fait insérer au *Moniteur* du 17 mai la note suivante : « Le ministre de l'intérieur a refusé à plusieurs conseils municipaux... l'autorisation de se réunir en session extraordinaire pour délibérer sur la question de la revision ; quelques autres conseils municipaux, il est vrai, oubliant les prescriptions formelles de la loi... ont rendu... des délibérations favorables à la revision... Mais M. le ministre de l'intérieur a donné ordre aux préfets d'annuler celles de ces délibérations que les conseils municipaux... ne consentiraient pas à supprimer eux-mêmes. M. Léon Faucher a donc le mérite bien rare de pousser le respect de la légalité jusqu'à frapper les amis du gouvernement (*sic*) qui, pour le servir, s'écartent des prescriptions de la loi. » Et, le 21 mai, le ministre renouvelle cette déclaration en réponse à une question de *M. Noël Parfait*. Le lendemain, 22, dans une discussion sur la prise en considération d'une proposition de *M. Moulin*, tendant à faire renvoyer à une commission spéciale des propositions relatives à la revision de la Constitution, M. Vieillard s'écrie : « *Personne ne veut de l'Empire !* »

En présence du mouvement revisionniste, un grand nombre de représentants (233) se décident à déposer une proposition de revision de la Constitution (1). Mais, en même temps, on se préoccupe de l'éventualité d'un premier échec, les trois quarts

(1) Déposée le 31 mai 1851 et signée, notamment, par MM. de Broglie, Beugnot, de Montalembert, de Girardin, Daru, de Goulard, Passy, Wolowski, de Tracy, Mathieu-Bodet, Martel, Coquerel, Fortoul, Abbatucci, de Talhouët, général Regnaud-Saint-Jean-d'Angély, Bineau, Gasc, de Mérode, de Moustier, général d'Hautpoul, de Persigny, d'Albuféra, Mortimer-Ternaux, Le Verrier, Cunin-Gridaine, Drouyn de Lhuys, Ségur d'Aguesseau, Lacrosse, de Grouchy, de Mouchy, Baraguey d'Hilliers, Eschassériaux, Edgard Ney, Vieillard, de Padoue, Hébert, Gavini, général Montholon, colonel Vaudrey, Quentin-Bauchart, général Tartas, Lucien Murat, de la Moskowa, Frémy, Boinvilliers, général d'Ornano, général Pelet, général Durrieu, général Rulhières, général de Grammont, Plichon, Cambacérès, de Luynes, Clary, etc.

des voix devant être réunis, et par suite de la nécessité de réformer l'article 78 du règlement de l'Assemblée qui ne permet de reproduire les propositions repoussées qu'après un délai de six mois ; *M. Morin* demande que ce délai soit réduit à un mois; et dans la discussion qui intervient à cette même séance du 22 *M. Laclaudure* dit : « ... Les manœuvres qui s'opèrent aujourd'hui dans les départements, dans les arrondissements, dans les communes, jusque dans les plus petits villages... ont lieu dans l'intérêt de M. Louis Bonaparte qui veut perpétuer son pouvoir. C'est un fait. Tous les fonctionnaires ont reçu à cet effet des ordres formels, tous les fonctionnaires, dans quelque rang, à quelque ordre qu'ils appartiennent, sont aujourd'hui en campagne... campagne (qui) se produit avec une ardeur et une hardiesse inouïes... Partout des pétitions !... Il y a donc ici... une conspiration qui ne date pas d'hier, mais qui a commencé le 10 décembre, le jour de la nomination de M. Bonaparte... (*M. Ch. Abbatucci : Alors il y a eu six millions de conspirateurs !*)... Il y a eu six millions de gens plus ou moins trompés... (*Rires ironiques. — Exclamations...*) Est-il vrai, oui ou non, que tous les préfets ont reçu des ordres formels qui ont été transmis aux maires... non seulement par le télégraphe, mais par les gendarmes, mais par les gardes champêtres, mais par tous les moyens qu'une administration qui conspire tient à sa disposition ?... » — *M. Émile de Girardin* repousse aussi la proposition *Morin* parce que, suivant lui, elle cache une batterie... un péril. En représentant tous les mois une proposition, on veut créer l'agitation... Comment est-on parvenu à engager l'Assemblée constituante à se dissoudre ? C'est par de pareilles manœuvres... Il y a un mouvement organisé... Il n'y a qu'un seul moyen de changer (l'article qui exige les trois quarts des votants en faveur de la revision), c'est de faire un 18 fructidor. Qui l'osera ? — *M. Godelle* répond qu'il ne faut pas qu'une grande question qui intéresse au plus haut degré le présent et l'avenir du pays soit tranchée définitivement par un premier vote.

La majorité, impressionnée par le mouvement revisionniste (1), vote la prise en considération. — « Le cri (2) de réélection et de prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon était poussé partout; il l'était dans les conseils généraux, il l'était dans les campagnes, il l'était dans l'armée; le même courant d'opinion qui en 1848 avait emporté les masses vers Napoléon, — lequel n'était alors connu que par les plus détestables antécédents, — existait bien autrement énergique en 1851, car il avait pour mobile la peur et la nécessité... Ce courant eût tout emporté... (Et puis)... la majorité se divisait... en deux fractions, déclarant qu'elle préférait TOUT, la République et MÊME L'EMPIRE, au triomphe de sa rivale. »

(1) Le 24 mai, alors qu'un représentant dépose les pétitions de onze communes de la Marne portant douze mille signatures, une voix à gauche crie : « Ce sont les gardes champêtres qui ont signé cela! » Une voix à droite répond : « Douze mille gardes champêtres, c'est trop fort! »

(2) Odilon BARROT, t. IV, p. 116, 117 des *Mémoires*, qui sont loin d'être empreints de bienveillance pour le prince.

CHAPITRE XVII

LA DÉFAITE DE L'ASSEMBLÉE

Le prince ne néglige rien pour activer le mouvement revisionniste, impressionner l'Assemblée et obtenir les trois quarts des voix exigées par la Constitution. — Il préside l'inauguration du chemin de fer de Tonnerre à Dijon; accueil enthousiaste. *Vive l'Empereur!* — Discours du maire de Dijon : la reconnaissance impose à l'Assemblée le vote de la revision. — Réponse du prince : La volonté nationale est toute-puissante; elle ne veut ni de la royauté, ni de la démagogie; il a été entravé par l'Assemblée dans le bien qu'il voulait faire. — Grande émotion dans le monde parlementaire. — Le *Moniteur* ne donne pas le texte exact du discours du prince; déclaration faite à ce sujet à l'Assemblée par le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher. — Incident à l'Assemblée sur la question de l'obéissance passive du soldat : le colonel Charras, Changarnier. — Les journaux. — Articles remarquables de Lamartine dans le *Pays*, de Veuillot dans l'*Univers*, de Granier de Cassagnac dans le *Constitutionnel*. — Réponse violente du *National*. — M. de la Guéronnière dans le *Pays*. — Surexcitation des esprits dans l'Assemblée; incidents le 4 juin sur l'audace des impérialistes, le 12 juin sur l'obéissance des militaires (encore), le 23 juin sur le pétitionnement. — Le *National*, l'*Événement*, l'*Opinion publique* n'admettent pas la sincérité du mouvement revisionniste; en sens contraire, la *Patrie*, l'*Univers*, qui donne la note juste et vraie. — Nombre des pétitionnaires. — Aveu de l'*Union*. — Lettres de Léon Faucher, de M. Lefebvre-Duruflé. — Le *Constitutionnel* attaque les chefs des anciens partis. — Déclaration du Comité général revisionniste. — Brochure du comte de Berthier contre l'Empire. — Lamartine, dans le *Conseiller du peuple*, réclame la revision. — Revues; l'*Événement*. — Inauguration du chemin de fer de Tours à Poitiers; toast du maire de Châtellerault; réponse du prince; discours de Poitiers; profonde impression; les journaux de l'opposition ne se rallient pas; MM. de Lamartine et de la Guéronnière dans le *Pays;* différentes versions des journaux sur l'accueil fait au Président. — Inauguration de la statue de Jeanne Hachette; discours du maire de Clermont, de l'évêque de Beauvais, du maire de cette ville; réponse du prince, qui fait l'éloge de la monarchie et de la Révolution; les journaux; article du duc de Broglie dans la *Revue des Deux Mondes* en faveur de la revision. — Discussion dans les bureaux de la proposition de revision; *pour :* Desmousseaux de Givré, de Tocqueville, Berryer, Piscatory, de la Moskowa, de Montalembert, Moulin, Quentin-Bauchart, de Corcelles, Larabit, comte Molé, Casabianca, Lamartine; *contre :* Antony Thouret, Michel de Bourges, Quinet, Corne, de Mornay, Barthélemy-Saint-Hilaire. — Commission élue avec 9 membres *pour* et 5 *contre*. — M. de Tocqueville rapporteur. — Ce que disent dans la commission Cavaignac, Berryer, de Broglie; Léon Faucher sur le rôle du gouvernement dans le mouvement revisionniste. —

Rapport Tocqueville. — Discussion à l'Assemblée; *pour :* Falloux, Coquerel, Berryer, Odilon Barrot; *contre :* de Mornay, Cavaignac, Grévy, Michel de Bourges, Pascal Duprat, Victor Hugo, Dufaure; réponse de M. de Falloux, puis de M. Baroche à Victor Hugo. — Proposition de revision rejetée avec 168 voix de majorité. — Le *National* triomphe. — Les *Débats* regrettent le rejet de la revision; le *Constitutionnel* n'accepte pas la loi faite à la majorité par la minorité. — L'*Univers* déclare le prince un homme nécessaire. — L'*Opinion publique.* — Sentiment de révolte du pays. — Le *Times* critique la Constitution. — Rapport complémentaire de M. de Melun sur le mouvement revisionniste; M. Charras accuse l'administration d'avoir suscité ce mouvement; réponse de Léon Faucher; le général Lamoricière; M. Baze; ordre du jour timide voté par l'Assemblée, ce qui ajoute une nouvelle faute à celle du rejet de la revision. — La thèse du prince; sa valeur. — Influence de M. de Persigny. — Commencement d'août, hypothèse d'un coup d'État admise par le prince; nominations faites en vue de cette éventualité. — Revue du 7 août; réflexions du *National.* — 15 août, banquets bonapartistes à Paris; l'*Opinion publique*; MM. de Lamartine et de la Guéronnière dans le *Pays.* — Bruits de coup d'État; la *Patrie* les dément; ils reprennent en septembre; l'*Événement,* l'*Ordre,* les *Débats* n'y croient pas, ni le *Siècle.* — Discours du prince à l'inauguration d'un pavillon des Halles. — Le ministère ignore les résolutions du Président. — Coup d'État fixé au 17 septembre, puis remis. — Léon Faucher, au Comice de Châlons, persiste à espérer la revision. — Article violent du *Constitutionnel* et du *Bulletin de Paris* contre la Constitution. — Réponse du *Siècle* et du *National.* — Le *Constitutionnel* revient à la charge. — Rappel de la loi du 31 mai 1850; habileté du prince. — 27 octobre, nouveau ministère. — Ce que disait alors de Maupas. — Hostilité de la presse contre le ministère. — Lettre de Félix Pyat au prince. — Circulaire de Saint-Arnaud sur l'obéissance passive. — Le *Siècle* et le *National.* — Message du 4 novembre. — Les journaux. — Nouveaux bruits de coup d'État. — Proposition des questeurs : le *Constitutionnel,* le *Pays,* la *Presse,* les *Débats* la condamnent; l'*Ordre,* le *Siècle,* l'*Opinion publique,* l'*Assemblée nationale* l'approuvent. — Les ministres de l'intérieur et de la guerre dans la commission d'examen de la proposition des questeurs. — Rapport Vitet. — Curieuse déclaration de l'*Opinion publique* sur l'attitude de la gauche. — 17 novembre, discussion à l'Assemblée. — Que fallait-il faire? — Le général Leflô, Crémieux, Michel de Bourges, Vitet, Charras, général d'Hautpoul, Thiers, Jules Favre, Bedeau; le général de Saint-Arnaud déclare que le décret du 11 mai 1848 n'est plus affiché dans les casernes; tumulte dans l'Assemblée. — Saint-Arnaud, Magnan, de Morny à l'Élysée. — Rejet de la proposition des questeurs. — Les journaux. — Allocution du prince aux officiers des nouveaux régiments arrivés à Paris; les journaux. — L'Assemblée supprime le crédit alloué à l'*Agence Havas,* en signe de blâme du rôle joué par le gouvernement dans la question de la revision. — Rapport Daru sur le rappel de la loi du 31 mai 1850. — Discussion. — Rejet. — Les journaux opposants insultent le ministère. — Bruits de coup d'État; rondes de nuit de M. Thiers et de quelques députés. — Proposition Pradié; discussion dans les bureaux; Baroche, Michel de Bourges, Pascal Duprat, de Montalembert. — 15 novembre, M. Lagrange dénonce à la tribune des articles du *Courrier de la Gironde* et du *Mémorial bordelais.* — Malgré la gravité des circonstances, l'Assemblée s'amuse toute une séance à l'occasion d'un discours de Pierre Leroux revendiquant le droit de vote pour les femmes. — Lamentable spectacle présenté par l'Assemblée. — Le Parlement se déconsidère. — Une solution s'impose. — Le prince espère pousser l'Assemblée à bout en la faisant

violemment attaquer par Granier de Cassagnac dans le *Constitutionnel*. — Immense émotion causée par l'article du 24 novembre. — La fin approche. — Les journaux. — Interpellation sur l'article du *Constitutionnel*. — Le ministère, à part le général de Saint-Arnaud, ne sait rien des projets du prince. — Discours menaçant et énigmatique du Président à la distribution des récompenses aux exposants français de l'Exposition de Londres. — La *Patrie* et l'*Univers* le louent. — Le *Spectre rouge*. — Mandement de l'archevêque de Paris sur les périls de la société. — Cri général de lassitude. — Tout le monde parle du coup d'État et l'attend. — Paroles échangées à l'Élysée entre M. Denjoy, député, et M. Granier de Cassagnac. — Le prince Jérôme. — Le punch de l'École militaire. — Le colonel Espinasse. — Réunion des chefs de la majorité et des généraux membres de l'Assemblée hostiles au prince. — Déclaration des généraux Leflô, Bedeau. — MM. de Maleville et Duvergier de Hauranne donnent le détail exact de l'exécution du coup d'État. — La soirée du 1er décembre à l'Élysée. — M. de Morny à l'Opéra-Comique. — Réunion dans le cabinet du Président de la République de MM. de Persigny, de Maupas, de Saint-Arnaud, de Morny et Mocquard. — Le coup d'État. — La France entière y applaudit. — Plébiscite des 20 et 21 décembre 1851. — Jugement sur le coup d'État et sur le prince.

La proposition de revision, faite par un grand nombre de représentants du peuple amenés à reconnaître que le rétablissement de la Monarchie légitime ou de la Royauté de Juillet était pour le moment impossible, et que le sentiment national persistait à faire du prince un homme nécessaire, ne pouvait qu'encourager celui-ci à ne rien négliger pour activer le mouvement revisionniste jusqu'au point de balayer toutes les résistances parlementaires, et arriver ainsi à atteindre la majorité des trois quarts des voix exigée par la Constitution. Dès lors il n'hésitait pas à continuer la pratique du système qui lui avait toujours si bien réussi, à payer de sa personne, à garder le contact avec les populations des départements, à faire naître l'occasion d'affirmer publiquement et solennellement les grandes lignes de sa politique, ses vues humanitaires, ses sympathies ardentes pour la démocratie. Il avait conscience de sa force, conscience de sa prodigieuse popularité; il sentait le courant qui le portait au pouvoir suprême, et il allait de l'avant pour le rendre plus irrésistible encore.

Le 1er juin, il présidait à l'inauguration du chemin de fer de Lyon entre Tonnerre et Dijon. Sur tout le parcours la foule était immense, les acclamations succédaient aux acclamations. Les cris de : Vive le Président! Vive Napoléon! ne cessaient

de retentir (1); on entendait même quelques cris de : Vive l'Empereur! *Sens* se faisait remarquer par son enthousiasme; à Tonnerre, il y avait plus de 30,000 personnes accourues de dix lieues à la ronde; à Ancy-le-Franc, à Aisy, à Montbard, à Verray, à Malain, l'empressement était universel; tous les habitants étaient sur pied; et quand le train présidentiel passait, les hommes agitaient leurs chapeaux, les femmes leurs mouchoirs, et le nom de Napoléon sortait de toutes les bouches. A Dijon, il fait une entrée triomphale. Il assiste à un banquet où le maire lui adresse ces paroles : « Vous êtes non seulement, prince, l'héritier d'un nom qui porta le plus haut la gloire de la France; mais encore, avec une fermeté et une abnégation qui n'appartiennent qu'aux grands cœurs et aux grands courages, vous avez arrêté dans leur déchaînement les passions prêtes à déchirer le sein de la patrie. Honneur à vous, prince, pour un si grand bienfait, et espérons que la nation, dans l'exercice de sa souveraineté, saura trouver la meilleure expression de sa reconnaissance. » C'était dire qu'à moins d'une révoltante ingratitude, d'une méconnaissance absolue des véritables intérêts du pays, l'Assemblée devait maintenir le prince à la présidence. Celui-ci profitait de l'invite qui lui était adressée de s'expliquer sur la question de la revision et faisait entendre un langage qui impliquait cette idée que la volonté nationale ne pouvait subir d'entraves d'aucune sorte et révélait cette résolution de ne s'incliner que devant elle... « Ni les intrigues, ni les attaques, ni les discussions passionnées des partis, dit-il, ne sont en harmonie avec les sentiments et l'état du pays. La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire naturel de l'un et de l'autre, qu'elle a placé sa

(1) « Les cris de : Vive Napoléon! Vive le Président! dominaient tout. A peine quelques cris de : Vive la République! Mais ce qui m'a frappé le plus, c'est l'empressement des populations rurales accourues de toutes parts pour voir le neveu *de l'Empereur*. Elles étaient groupées nombreuses et compactes autour des plus minces stations... » (*Journal des Débats*, 3 juin 1851.)

confiance en moi. S'il n'en était pas ainsi, comment expliquer cette touchante sympathie du peuple à mon égard, qui résiste à la polémique la plus dissolvante et m'absout de ses souffrances? En effet, si mon gouvernement n'a pas pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des Assemblées comme celles des gouvernements les plus dévoués au bien public. *Depuis trois ans on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression; mais lorsque j'ai voulu faire le bien, fonder le Crédit foncier, prendre des mesures pour améliorer le sort des populations, je n'ai rencontré que l'inertie...* Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur. Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout de la France à l'autre des pétitions se signent pour demander la revision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays, et les décisions de l'Assemblée qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public. *Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas.* Depuis que je suis au pouvoir, j'ai prouvé combien, en présence des grands intérêts de la société, je faisais abstraction de ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et les plus violentes n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté, et croyez-le bien, Messieurs, la France ne périra pas dans mes mains. »

Le prince avait prononcé son discours de cette voix (1) calme, lente et flegmatique, avec ce geste précis et ce visage impassible qui étaient dans son habitude. Les phrases par nous soulignées causèrent une émotion profonde dans le monde parlementaire, une émotion telle (2) que le ministre de l'intérieur, Léon Faucher, déclara qu'il démissionnerait si elles étaient maintenues. Le *Moniteur* ne les inséra pas,

(1) L'*Assemblée nationale*, numéro du 3 juin 1851.
(2) Voir Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 132.

mais l'effet était produit. Interpellé à la séance du 2 juin par M. Desmousseaux de Givré, M. Léon Faucher répondait : « Le discours de M. le Président de la République a été inséré au *Moniteur;* ce texte est officiel; le gouvernement n'en reconnait pas d'autre. » Ces paroles étaient accueillies par de vives et bruyantes exclamations partant de tous les points de l'Assemblée, et *M. Duché* s'écriait : « C'est une escobarderie! c'est un aveu explicite! nous prenons acte de l'aveu!... »

Dans cette même séance le colonel Charras, profitant de la discussion d'un projet de loi relatif à l'armée, cite ces paroles du général Foy : « L'obéissance de l'armée doit être entière, absolue, lorsqu'elle a le dos tourné à l'intérieur et le visage tourné vers l'ennemi; mais elle ne peut être que conditionnelle lorsque le soldat a le visage tourné vers ses concitoyens... S'il plaisait aujourd'hui à un chef de dire à ses soldats : Marchons aux Tuileries et assiégeons le palais des rois, ne serait-il pas alors du devoir des soldats de dire à cet officier : Vous êtes un rebelle, nous ne vous suivrons pas? Et cependant, d'après vos principes, les soldats devraient marcher sur les Tuileries du moment que leur chef leur en aurait donné l'ordre. » Et le colonel Charras conclut que l'obéissance ne saurait être passive. Comme la droite fait entendre de vives réclamations, il ajoute : « ...Je ne souhaite pas à cette Assemblée de voir soulever contre elle des bataillons (*interruptions nombreuses et vive agitation*)... je disais que je ne souhaite pas à cette Assemblée, lorsqu'elle proclame le principe de l'obéissance passive absolue, qu'il se trouve un jour un homme assez entreprenant, assez pervers pour diriger contre elle des bataillons comme... au 18 brumaire... Ce jour-là, par le fait même de l'obéissance passive absolue..., l'usurpation fut accomplie. » Cette déclaration motivée par la crainte toujours existante d'un coup d'État, crainte avivée par le discours de Dijon, amena le général Changarnier à la tribune (1) : « ...Je

(1) M. DE MAUPAS (p. 155, 156) prétend dans ses *Mémoires* que la déclaration de Changarnier avait fait l'objet d'une délibération en règle entre trois ou quatre des plus ardents ennemis du prince, dont M. Thiers. « ...L'idée première appar-

crois nécessaire, dit-il, de dissiper les appréhensions exprimées... par le colonel Charras... A en croire certains hommes, l'armée serait prète dans un moment d'enthousiasme à porter la main sur les lois du pays... Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte à l'enthousiasme (*rires prolongés*); j'ajouterai que, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et de sa dignité, l'armée ne désire pas plus que vous voir infliger à la France les misères et les hontes du gouvernement des Césars alternativement imposé et renversé par les prétoriens en débauche. (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*) La discipline est fondée dans l'armée française sur les bases les plus solides; le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre la loi, et à marcher contre cette Assemblée. Dans cette voie fatale on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade, et on trouverait devant soi des chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. (*Bravos.*) Mandataires de la France, délibérez en paix!... »

En lisant cette harangue, le *Perroquet mélancolique* dut penser à certain oiseau de basse-cour qui ne ressemble pas précisément à l'aigle. — « Venir (1), dit le *Constitutionnel*, d'une voix sombre et avec une attitude de conquérant tenir ce langage, c'est assumer de gaicté de cœur la responsabilité d'un ridicule (2). »

tenait bien au général Changarnier, et il avait, selon sa coutume, confié au papier le premier flot de son éloquence. Ce papier (nous devons à un ami qui en est le jaloux détenteur la faveur de l'avoir sous les yeux), qui contient la vraie première pensée du général, est couvert de ratures. L'improvisation y apparait laborieuse. Sur une seconde feuille se trouve la copie de ce premier jet, encore couverte de corrections; mais, cette fois, c'est M. Thiers qui corrige, et l'écriture de l'illustre homme d'État n'est pas de celles sur lesquelles l'erreur soit un instant possible. Puis enfin le factum est copié sur une troisième feuille. Ces trois feuilles sont encore, comme elles étaient en 1851, chez le général Changarnier, attachées ensemble par une épingle; la dernière est écrite sur un revers coupé de lettre de faire part... »

(1) 4 juin 1851.

(2) « Il fallait que l'Assemblée eût bien peur... pour manifester un tel enthousiasme pour quelques paroles... qui n'étaient, à vrai dire, qu'une vaine forfanterie. On rapporte qu'un orateur de l'antiquité ayant été vivement applaudi se retourna vers un auditeur et lui demanda s'il ne venait pas de dire quelque sottise. Le général Changarnier aurait pu faire la même demande. Comment lui, qui connais-

Le journal *l'Opinion publique* (1) montre bien que le discours du général Changarnier est une réponse au discours de Dijon : « Devant cette parole virile et militaire, le vague et l'emphase du discours de Dijon s'évanouissait comme un brouillard devant un rayon de soleil... (Il a paru) comme une sentinelle qui répond au qui-vive de la situation... Le foudroyant discours du général, le désaveu des paroles prononcées à Dijon, voilà le résultat du pas qu'on a voulu faire en avant. C'est (2) plus qu'un discours, c'est un acte ; ce n'était pas seulement un orateur qui apparaissait, c'était un homme ! »

Toute la presse s'occupe du discours de Dijon, et cette même feuille publique (3) disait : « (On ne peut donner) comme un gage d'avenir une course au clocher faite entre deux haies de populations qui viennent regarder passer tous les pouvoirs ; et cette joie candide que montre le Président, après le voyage de Charles X dans l'Est et les voyages de Louis-Philippe, suivis de leurs chutes, ne donnera pas une idée très haute de son sens politique... Qui donc lui a donné le droit de dire ce que veut le pays avant qu'il ait parlé?... Nous n'insisterons pas sur ce qu'il y a d'étrange dans ce *Te Deum* naïf, chanté sur la revision... Pour ceux qui savent comment les choses se passent et comment les préfets interviennent dans ce mouvement en envoyant des lettres de jussion aux maires, cette manifestation du pays... est une prodigieuse mystification ; M. Louis Bonaparte se pose en victime, lorsque jamais pouvoir exécutif ne trouva une Assemblée plus disposée à l'aider dans le bien, plus confiante au début, plus oublieuse des injures et des torts à la fin. Il se pose ensuite en protecteur, en sauveur, comme si, héritant du nom de son oncle, il avait hérité de sa forte main... L'effet produit par ce discours

sait si bien l'esprit militaire et qui professait si hautement le culte de la discipline, pouvait-il se faire illusion au point d'affirmer que les soldats désobéiraient à leurs officiers? Il savait bien le contraire. Cette pompeuse phrase... n'était dans la situation que ridicule... » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, p. 134.)

(1) 4 juin 1851.
(2) 5 juin 1851.
(3) 3 et 6 juin 1851.

sur l'Assemblée est un sentiment de juste étonnement et de patriotique tristesse. Les esprits les plus calmes et les plus bienveillants se montraient profondément blessés de cette nouvelle agression... Le neveu de l'Empereur ne réussit point à s'oublier sous le Président de la République. Ce n'est point une magistrature de ce genre qu'il avait rêvée, et ses rêves jetés dans le moule de l'impérialisme sont mal à leur aise dans la position légale qui lui est faite. Il ne lui suffit pas d'être quelque chose, il voudrait être tout. Il se souvient trop de ce que fut son oncle, pas assez de ce qu'il est lui-même. De là, ce sentiment de personnalité intolérable qui déborde malgré lui dans ses actes et ses paroles... (Le bonapartisme a deux fatalités : le socialisme et la guerre... » L'*Ordre* (1) déclare que le discours de Dijon est un chapitre à ajouter à la triste histoire dont le message du 31 octobre a été la préface...; que, hostile à la liberté et au régime constitutionnel, il a un caractère quasi socialiste. Pour l'*Événement* (2), la rupture est cette fois complète et définitive. « M. Bonaparte a réussi à mécontenter tout le monde... Auparavant (3), la monarchie semblait d'accord avec M. Bonaparte pour supprimer la République ; maintenant, la monarchie s'entend parfaitement avec la République pour empêcher l'Empire... Point d'Empire, point de prorogation, plus de bonapartisme, voilà le mot d'ordre de toutes les fractions de l'Assemblée. Cet Empire, qui s'agite et qui bégaye dans les langes du berceau républicain, n'est pas né viable. » Le *National* (4) estime que « le discours de Dijon est un défi très net jeté tout à la fois à la majorité légitimiste et orléaniste et à la minorité républicaine. M. Bonaparte se place au-dessus de la Constitution pour mettre en regard du pouvoir législatif ce qu'il appelle son gouvernement. Le discours de Dijon (5) signifie officiellement à la France l'*ultimatum* d'une pensée que personne n'ignorait à coup sûr, mais qui

(1) 4 juin 1851.
(2) 5 juin 1851.
(3) 8 juin 1851. (Article de Ch. Hugo.)
(4) 4 juin 1851.
(5) 5 juin 1851.

n'avait pas encore arboré d'une façon si directe son drapeau... pensée que l'esprit et la lettre du pacte fondamental condamnent... De quel droit se croit-on nécessaire dans un pays qui compte tant d'illustrations et qui en définitive est bien capable de se sauver lui-même... C'est fort beau de s'appeler Napoléon... quand on remporte la victoire de Marengo, d'Austerlitz... Mais où sont vos Marengo, vos Austerlitz?... » Les *Débats* (1) disent que l'effet du discours du Président a été grand, mais déplorable. L'*Union* (2) est profondément attristée. Le chef de l'État a pris plaisir à ajouter aux alarmes du pays. Pour la première fois on voit un pouvoir jouer avec les troubles et provoquer les orages, ce qui est une témérité pire que de les braver... « L'homme-salut (3)... Qu'entend-on par là? Cela veut dire l'homme-expédient... Quel répit, quelle ombre de repos a trouvée le pays dans ces successives acclamations de la nécessité?... Empereur, dictateur ou Roi ont paru successivement des hommes nécessaires à cette société brutalement jetée hors de son vieux droit historique. Qu'en est-il résulté? Après s'être abritée sous ces tentes d'un jour, après avoir salué tour à tour ces sauveurs d'un moment, elle a vu se briser tous ces pouvoirs de la veille dans les catastrophes du lendemain. Telle a été l'histoire de ces hommes nécessaires, de ces hommes-salut... » La *Gazette de France* veut (4) espérer que le pays ne se laissera « ni intimider ni séduire. On évoquera vainement tous les spectres rouges et tous les souvenirs d'une gloire qui ne saurait être un bien héréditaire. Bonaparte avait d'autres tribunes que les banquets quand il fit le 18 brumaire, il avait parlé à la France du milieu des champs de bataille d'Arcole, de Rivoli, de Mantoue, d'Aboukir, et lorsque la dictature fut décernée à César, l'histoire nous dit qu'il avait vaincu à Pharsale. » Le *Siècle* s'écrie (5) : « Le malheur de la France, depuis qu'elle est entrée dans l'ère des révolutions, a

(1) 3 juin 1851.
(2) 4 juin 1851
(3) 16 juin 1851.
(4) 6 juin 1851.
(5) *Ibid.*

toujours été de placer trop d'espérances sur les individus et sur les noms. Les noms et les individus l'ont constamment trompée... La France chercher un homme! la France avoir besoin d'un homme! Quelque chose de si grand avoir besoin de quelque chose de si petit! En vérité, ce serait à répudier le titre de Français... N'est-ce pas un homme qui nous a réduits presque à l'état de cadavres sous les piétinements de l'invasion? N'est-ce pas un homme qui, après nous avoir fait croire à une paix menteuse, nous a précipités au bout de dix-huit ans dans les embarras de la nouvelle révolution où nous sommes? La France chercher un homme! Et après cet homme! au lendemain de cet homme! qu'avez-vous? Est-ce que vous avez oublié le lendemain de Mirabeau, le lendemain de Robespierre, le lendemain de Barras, le lendemain de Bonaparte, le lendemain de M. de Polignac, le lendemain de Louis-Philippe, le lendemain de M. Guizot, le lendemain de tant d'autres hommes auxquels une portion du pays a eu la faiblesse de croire?... Non, non! la France ne cherche pas un homme!... »

Le *Pays* (1), par la plume de M. de Lamartine, trouve que le Président n'a pas dit suffisamment ce qu'il était, ni ce qu'il voulait, qu'il a trop parlé en chef de parti, et qu'il n'a pas parlé de république, réticence obstinée... « Quand la France s'est appelée elle-même république et qu'elle est allée vous prendre par la main dans l'exil pour vous faire une avance de gloire en vous nommant le premier président de son gouvernement nouveau, c'est bien le moins qu'on ne paraisse pas rougir de son titre... (Et puis) quoi! voilà le chef d'un pouvoir exécutif chargé de veiller à ce qu'aucune pression irrégulière ne soit exercée contre la Constitution dont il est le produit... (et) voilà (ses) fonctionnaires, depuis les préfets jusqu'aux maires et aux gendarmes, qui sollicitent les signatures contre cette Constitution!... Et vous ne voulez pas que ce peuple très intelligent aperçoive là une provocation directe... et vous appelez cela... de la résignation! C'est la Constitution ici qui

(1) 4 juin.

se résigne, ce n'est pas vous!... La France, dites-vous, ne périra pas dans vos mains; la France sauve la France, sachons-le bien. Un homme de plus? elle s'en sert; un homme de moins? elle s'en passe... Le bonapartisme (1), (c'est) la contre-révolution sous un faux nom, l'hypocrisie de l'ancien régime masqué sur le visage d'un nouveau venu aux dynasties, l'outrage aux temps, à la raison, à la philosophie, à la liberté... le despotisme restauré à neuf par la main des prolétaires eux-mêmes, vil comme une lâcheté du peuple, bête comme un anachronisme... Ah! si la République devait aboutir à cette impasse du bonapartisme... nous tous, morts ou vivants, qui avons vécu, pensé, senti, agi, parlé, combattu, souffert, versé notre âme ou notre sang en France, depuis 1789, pour la cause de l'esprit humain... cachons-nous, prosternons-nous dans notre honte... couchons-nous pour mourir... désespérés sur la poussière de tant de révolutions sans but et sans fruit!... »

Le journal *l'Assemblée nationale* (2) dit que les hommes impartiaux ne peuvent avoir lu ce discours avec satisfaction : « Qui donc veut l'ancien régime? Est-il permis de lancer à la légère de si révoltantes accusations et de les lancer de si haut? Est-il permis de créer de pareils fantômes pour se donner le mérite puéril d'en délivrer le pays?... Cette échauffourée de Dijon compromet le pouvoir dans la personne de son représentant... Que reste-t-il de cette tentative de Dijon?... de cette révolte impatiente et systématique contre le pouvoir législatif? de cette aspiration immuable vers le destin? La politique élyséenne... a subi une leçon sévère (de la part du général Changarnier)... N'est-ce pas un triste spectacle que ces rappels à l'ordre adressés si souvent à l'un des grands pouvoirs? N'est-ce pas un triste spectacle que ces désaveux qui déconsidèrent... l'autorité? Si le discours de Dijon avait la prétention de poser une candidature, une prétendance, il n'obtiendra d'autre résultat que d'augmenter le nombre des adversaires de la prolongation... La France a la vie dure. Elle a résisté... à cette guerre

(1) 12 juin.
(2) 4 juin.

d'Espagne qui... lui a coûté plus de trois cent mille hommes; elle a résisté à cette guerre de Russie où cinq cent mille Français ont péri de froid et de misère; elle a résisté à deux invasions qui lui ont coûté des milliards, le morcellement du territoire et jusqu'à la dernière goutte de son sang. Elle n'a pas péri malgré ses désastres entre les mains du grand Napoléon, elle ne périra certainement pas entre les mains de son neveu... »

L'*Univers* continue à être plein de bienveillance pour le prince (1) : « ... (Dans le discours de Dijon) M. Bonaparte se déclare bonapartiste et revisionniste : il n'est pas le seul, et ce tort lui sera pardonné. Le discours n'est pas maladroit, le bruit qu'on en fait peut le rendre très habile... M. Bonaparte attend; le pays lui sait gré de sa flegmatique patience... » Puis *Louis Veuillot*, faisant allusion au mouvement revisionniste, ajoute : « Comment s'obtiennent toutes ces signatures qui arrivent par milliers à l'Assemblée pour lui demander et bientôt pour lui commander la revision? On leur dit : *C'est pour Bonaparte*, et ils signent; voilà la vérité. Les chances du scrutin, si on y recourt, sont pour lui... » L'illustre journaliste continue très judicieusement : « Il faut s'entendre avec M. Bonaparte, il faut se maintenir dans cette sorte de lieutenance générale qu'il a remplie depuis le 10 décembre de manière à mériter quelque gratitude, et qui ne semble pouvoir être occupée par personne aussi facilement et d'une manière plus satisfaisante que par lui... Le parti de l'ordre n'est pas tout entier dans les écrivains que nous lisons et dans les orateurs que nous écoutons; au-dessous de cette élite brillante, au-dessous de ces chefs actifs ou remuants, éloquents ou sonores... il y a une masse inquiète qui... voudrait être bien sûre de conserver sa peau. De cette absence de foi et d'union dans le parti de l'ordre nous augurons l'avènement d'une dictature... S'il faut un président, M. Bonaparte non seulement vaut un autre, mais vaut mieux qu'un autre. Prince, il maintient une sorte de tradition monarchique; président en exercice, il a une certaine tradition de

(1) 4 juin.

gouvernement qui le fortifie, mais qui aussi l'engage; Bonaparte enfin, il a par son nom seul un ascendant que le pouvoir exécutif perdrait en d'autres mains... La popularité du nom de Bonaparte est incontestable dans le pays, elle survit à tant de beaux articles qu'on a écrits pour la détruire, elle résiste aux témoignages que l'Assemblée lui a donnés maintes fois de sa mauvaise humeur, elle constitue une force avec laquelle doivent compter tous les hommes politiques... Nous ne leur refusons pas la consolation de croire qu'ils démolissent l'Élysée, mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'ils ouvrent les Tuileries; ils défont le Président et ils font le dictateur... Le discours de Dijon... il fallait laisser passer cela... Chacun tire de son côté, et le Président du sien; il est bonapartiste avant tout, comme d'autres sont légitimistes ou orléanistes avant tout; il fait sa circulaire électorale, et il ne la fait pas maladroitement... » Le docteur Véron dans le *Constitutionnel* (1) chante les louanges du Président : « ... Le bonapartisme, c'est le sentiment de l'honneur et l'amour de la gloire poussés jusqu'au fanatisme; le bonapartisme n'élève que les grandes âmes et les intelligences qui honorent et servent l'humanité, de quelque bas-fond de la société qu'elles puissent sortir; le bonapartisme, c'est le sentiment national au plus haut degré, c'est le dévouement au pays, c'est l'amour de la France; le bonapartisme, ce sont toutes les conquêtes de 1789... Louis-Napoléon... est donc aujourd'hui notre refuge contre les envahissements du socialisme, contre la ruine et le chaos!... Les populations des campagnes, à la vue des dangers qui nous menacent, crient noblement au Président : Courage, courage, sauvez-nous! Tous les oisifs pauvres, vagabonds, pillards et bandits, quelques oisifs riches au beau langage et au cœur sec, voilà ceux que le Président a contre lui. Les travailleurs honnêtes, ces nombreuses légions viriles de la société, voilà ceux dont les bras et les votes sont assurés à la cause de Louis-Napoléon. Au 10 décembre 1848, pour la première fois dans l'histoire du monde civilisé,

(1) 9, 10 juin.

six millions d'hommes ont voté, par un entraînement électrique, la restauration du bonapartisme. Aujourd'hui, ce sont encore ces innombrables populations passionnées pour l'ordre, pour le travail... qui viennent par des pétitions, par un nouveau mouvement national, demander la revision, parlons plus franchement, la prorogation des pouvoirs du Président. Viendra-t-on opposer des textes à cette levée en masse de tout un peuple?... » Quelques jours après (1), dans le même journal, Granier de Cassagnac écrit à propos des affaires d'Espagne : « Nous n'avons pas un éloignement et un blâme absolus pour les généraux qui se jettent l'épée à la main à travers les affaires de leur pays... L'histoire offre plus d'un exemple de cas où les peuples ont été sauvés par ces interventions violentes, mais il faut qu'il n'y ait pas d'autre gouvernement sérieux et durable, il faut être clairement appelé... par le sentiment national, il faut, en mettant la main sur le pouvoir, le saisir sincèrement non pour soi, mais pour sa patrie... Comme César, Bonaparte avait rempli les trois conditions qui légitiment l'intervention de la force dans les affaires... » Le *Constitutionnel* (2) ne craint pas d'attaquer la Constitution, de déclarer sans valeur l'article qui proscrit la rééligibilité du Président : « ... Les constituants ont manqué à ce qu'ils devaient au peuple en restreignant le droit qu'il a de choisir le Président de la République... Il y a là erreur, excès de pouvoirs... Ce qu'on n'avait jamais imaginé, c'est d'écrire d'avance dans une constitution l'ostracisme d'Aristide. Non, on ne fera jamais comprendre à des gens sensés qu'une nation libre, ayant à nommer son premier magistrat, soit contrainte par sa Constitution à ne consulter dans son choix ni ses intérêts, ni sa sécurité, ni sa justice, ni sa conscience... (La) situation du Président est unique. Avec ce grand nom qui rallie autour de lui une masse innombrable de Français étrangers à tous les partis, Louis-Napoléon peut donner à la France un gouvernement qui ne soit pas celui d'un parti et dans lequel tous les partis peuvent trouver place...

(1) 17 juin.
(2) *Ibid.*

Excepté Louis-Napoléon, personne ne peut nous donner cela aujourd'hui... L'immense majorité du peuple est contente du Président et veut le garder... Votre article 45 (1) est une règle contre le bon sens, contre le droit et l'équité... Il est impossible qu'il ait force exécutoire. Quand le peuple souverain aura son bulletin de suffrage en main, il y mettra qui il voudra, et puis cassera qui pourra l'élection. »

A cela le *National* (2) répond : « Ainsi donc, à défaut de la loi, l'illégalité! A défaut de l'ordre, le désordre! A défaut d'un vote, la violence! A défaut de l'action régulière et constitutionnelle de l'Assemblée, l'action tumultueuse et insurrectionnelle de l'anarchie décembriste! En un mot, la prorogation à tout prix, la prorogation contre tout droit, la prorogation contre tous les intérêts de la paix publique, la prorogation même par une révolution... Il n'y aura, il ne peut pas plus y avoir de réélection par le peuple que de revision par l'Assemblée... »

Dans le *Pays* (18 juin), *M. de la Guéronnière* réplique : « Louis-Napoléon est un honnête homme... Il a juré la Constitution. Son honneur et sa conscience l'attachent à son serment. Quand on a reçu un nom aussi glorieux, ce n'est pas pour léguer à l'avenir un nom coupable et déshonoré... »

Les esprits à l'Assemblée étaient très surexcités. On sentait que la corde se tendait de plus en plus, que le moment d'une grande crise approchait, qu'un dénouement, autre que celui prévu par la Constitution, était inévitable; les adversaires du Président redoutaient que d'une façon ou d'une autre il ne triomphât, et ils saisissaient toutes les occasions d'envenimer une situation si délicate et si grave. Le 4 juin, le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, donnait lecture d'un exposé de motifs d'un projet de loi sur les clubs et disait : « ... L'audace des anarchistes... », lorsqu'on l'interrompt avec violence... *M. Brives :* « Oui, des bonapartistes!... » *M. Bourzat :* « ... L'anarchie est dans les pouvoirs publics; les factieux sont à l'Élysée!... » A la fin de son discours, le ministre prononçant

(1) 30 juin.
(2) 2 juillet.

cette phrase : « Vous n'hésiterez pas à proroger l'Empire... », la gauche relève en riant ces expressions : « Oh! oh! proroger l'Empire!... » et, comme la droite lui crie que ce qu'elle fait est puéril, elle ajoute : « Oui! oui! ça va de mal en pire... » Le 12 juin, dans la discussion d'un projet de loi relatif à la garde nationale, M. Arnaud de l'Ariège soutient cette thèse (1) que l'armée ne doit pas obéir aux chefs qui lui commanderaient des actes contraires à la Constitution. Une partie de l'Assemblée trouvant ce débat inopportun, regrettable, s'agite et fait du bruit; un représentant, *M. Soubies*, s'écrie alors : « Si un chef ordonnait à la troupe de marcher contre l'Assemblée, faudrait-il obéir? » Le *président Dupin* l'arrête : « Ne cherchez pas d'exemple contre les règles, elles seront les plus fortes! » *M. Bac :* « A Strasbourg, si on n'avait pas désobéi à un chef, il y aurait eu une trahison consommée. » Le *président* reprend : « La question reste posée entre ceux qui veulent l'insubordination et ceux qui veulent l'ordre, la règle et la discipline. » *M. Pascal Duprat* lui répond : « Le 3ᵉ d'artillerie devait-il obéir à Strasbourg? Voilà la question! » Le *président* lui fait observer qu'il n'a pas la parole et qu'il va user du rappel à l'ordre. Mais la gauche ne veut pas lâcher M. Dupin, et *M. Charles Lagrange* lui dit : « Nous demandons au président de répondre à cette interrogation positive : Auriez-vous obéi au colonel Vaudrey à Strasbourg? Voilà ce que nous vous demandons. » Le président réplique : « Ce que je vous demande, moi, c'est le silence. » Le *général Bedeau* intervient pour déclarer qu'on suppose des éventualités invraisemblables. Le *colonel Charras* lui répond que le général Changarnier, à la tribune, prévoyant le cas où des ordres inconstitutionnels seraient donnés à l'armée, a dit que l'armée refuserait de marcher!... — Et l'Assemblée, après une séance levée de fait, se sépare au milieu d'une profonde agitation.

Le 23 juin, dans la discussion d'une proposition sur le droit de pétition, M. Émile de Girardin soutient que le pétitionnement en faveur de la revision ne résulte pas de la libre initia-

(1) Elle avait été quelques jours auparavant, comme nous l'avons vu, celle du colonel Charras.

tive des populations. « Le Président a transmis à tous les préfets et à tous les sous-préfets l'ordre de faire signer une pétition... (Ceux-ci) exercent une double action : d'abord ils transmettent les ordres du ministre de l'intérieur à l'effet de recevoir les signatures pour la prorogation... ensuite ils font des rapports, et nul doute que ces rapports ne seront placés sous les yeux de M. le Président, fondé à croire qu'en effet s'il n'est pas réélu, si la Constitution n'est pas revisée... il y aura un soulèvement général et spontané, que toutes les gardes nationales fourbissent leurs armes et qu'une révolution impériale va soudainement éclater. (*Mouvement...*) Ce sont (ces rapports des préfets) qui pervertissent l'opinion de l'élu du 10 décembre, c'est pour cela... qu'il serait à désirer que le droit de pétition... fût supprimé. »

Le *National* (1), de son côté, ne peut pas attacher d'importance au mouvement revisionniste. « Il y a un million de personnes qui directement ou indirectement dépendent de l'État. Jusqu'à ce que les pétitions aient réuni ce nombre de signatures, nous serons autorisés à les considérer comme le grand livre de la servitude publique, et non comme l'expression libre et spontanée du vœu des signataires. » L'*Événement* (2) dit : « Défalquez 100,000 fonctionnaires, défalquez les gens faibles qui ont signé sans trop savoir pourquoi, défalquez les niais, et vous nous direz ce qui reste, vous nous direz quelle est l'importance réelle de cette prétendue manifestation de l'opinion en France. » L'*Opinion publique* (3) s'étonne que le *Constitutionnel* ne comprenne pas que le Président qui nomme les 86 préfets, les 55 généraux des subdivisions, et en outre tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, judiciaire, militaire au nombre de 400,000, est inéligible par la nature des choses dans un pays comme la France où la centralisation est si puissante. Le chef du pouvoir exécutif ne saurait être candidat, parce que c'est un candidat suspect. « En vérité, dit encore (4)

(1) 17 juin.
(2) 1er juillet.
(3) 21 juin.
(4) 24 juin

ce journal, quand on songe aux efforts inouïs que l'administration a faits pour provoquer le pétitionnement et pour l'entretenir, l'espèce de coercition morale dont on a usé presque partout, on est obligé de reconnaître que pour tant d'efforts le résultat a été bien petit..... C'est (1) une chose étrange, odieuse... que les organes habituels du pouvoir..., dont le premier devoir est de faire respecter la loi, osent s'écrier : La légalité nous tue ! Lorsqu'on compare cette conduite du premier magistrat de la République à celle de l'immortel Washington, et lorsqu'on rapproche le mouvement national auquel il céda au mouvement administratif à l'aide duquel on essaye de peser sur le pays, on sent grandir son admiration pour le fondateur de la liberté américaine, et l'on plaint le premier chef de la République française d'être resté si loin de son modèle... » Le *Siècle* (2) s'écrie : « Législateurs de 1851, vous laisserez-vous insulter, menacer, bafouer de la sorte...? Le bonapartisme vous signifie insolemment que ce que la Représentation du peuple ne voudra point faire, le peuple le fera... »

Le mouvement revisionniste est apprécié tout différemment par la *Patrie* (3) : « Tout ce que M. Thiers disait avec tant de logique et de loyauté à la veille de l'élection du Président s'applique également avec la même force à la question de la revision. L'élan est donné, il part des entrailles mêmes de la nation, rien ne peut l'arrêter, rien ne peut le ralentir. Il y aurait folie et témérité à vouloir se mettre en travers de ce mouvement. Il deviendrait alors la vague qui franchit la digue, qui déborde dans la campagne et qui la ravage. Mieux vaut en 1851, comme en 1848, s'y associer afin de le régler et de le diriger. » L'*Univers* juge la situation avec impartialité : « Contre un journal qui s'obstine à tenir pour des ombres de législateurs déposant des ombres de pétitions les vingt ou trente représentants que l'on voit à l'ouverture de chaque séance monter à la tribune avec des liasses de papier, il

(1) 2 juillet.
(2) 17 juin.
(3) 6 juin.

y en a dix qui constatent le fait comme très positif et très digne d'attention. Des preuves de cette nature défient, d'ailleurs, toutes les négations, même les plus passionnées et les mieux lestées d'épigrammes. Le pétitionnement est très sérieux... On ne peut le nier sans manquer à la vérité et sans commettre une maladresse... Que des abus aient eu lieu, nous le croyons très volontiers; nous faisons plus, nous regardons en semblable matière les abus comme inévitables. Mais nous n'admettons pas qu'une manifestation qui compte déjà plusieurs centaines de milliers d'adhérents soit purement factice, et que l'on doive y voir uniquement l'œuvre de la sottise, de la servilité et de la corruption. »

Le nombre des signataires des pétitions revisionnistes s'éleva à environ un million cinq cent mille. Sans doute, la formule n'était point la même dans toutes; les unes concluaient à la revision purement et simplement, les autres précisaient et demandaient explicitement la prorogation, et c'est en vain que les journaux de l'opposition épiloguaient sur la véritable signification du vœu populaire. Sans doute, aussi, le chiffre des pétitionnaires était loin de celui des voix obtenues par le prince au 10 décembre 1848, mais il ne fallait voir là que le résultat de la méfiance du paysan qui craint de signer, de s'engager publiquement, de se compromettre, alors qu'il n'hésite point à donner son suffrage au scrutin secret.

Ce n'est pas seulement l'*Univers* qui atteste toute l'importance du mouvement revisionniste, c'est encore l'organe légitimiste *l'Union* dont le témoignage n'est certes pas suspect(1) : « Aucun homme raisonnable ne voudrait nier que le mouvement revisionniste soit considérable. Faites la part aussi large que vous voudrez aux influences exercées par les autorités locales, toujours est-il que l'on n'a mis aucun citoyen à la gêne pour lui faire mettre sa signature ou sa croix au bas d'une pétition, et qu'il y a en fin de compte plus d'un million de citoyens qui, avec ou sans sollicitations, demandent la revision de la Constitution. »

(1) 11 juillet 1851.

M. Léon Faucher écrivait à un ami, le 31 mai 1851 : « Un immense mouvement d'opinion favorisé, mais non commandé par nous, se déclare dans le pays. Plaise au ciel que nous donnions enfin le spectacle d'un grand changement accompli dans les lois, sans révolution ni désordre! » Il disait à un autre, le 12 juin : « Le mouvement revisionniste sera magnifique. Cette grande manifestation du pays sauvera, je l'espère, le gouvernement représentatif. Je n'ai jamais craint pour l'avenir de M. le Président de la République; quoi que l'on puisse faire, il sera reélu. » M. Lefebvre-Duruflé écrit le 24 juillet à M. Baze pour lui dire qu'il faut bien reconnaître « tout ce qu'il y a de vrai, de populaire et de spontané dans cette grande manifestation, et qu'il n'y a pas moyen de (contester) la droiture, la sincérité, la puissance de ce pétitionnement, le plus nombreux et le plus important qui soit encore intervenu en France (1) ». Granier de Cassagnac dans le *Constitutionnel* s'écrie (2) : « Attaquez, analysez, disséquez les pétitions revisionnistes, faites grand bruit de l'ardente initiative de l'administration, de l'effort des fonctionnaires... vous n'empêcherez pas que cette manifestation ne soit la plus imposante de celles par lesquelles le vœu public se soit jamais déclaré. Électeurs, propriétaires, fermiers, habitants des campagnes et des villages... savez-vous ce que vous êtes pour les ambitieux dont vous troublez les desseins et pour les vieux partis dont vous gênez les visées? Vous êtes des enfants, des niais, des mannequins, des imbéciles, des moutons de Panurge qui sautent les uns après les autres, à la suite d'un garde champêtre ou d'un maire... Vous n'êtes que des dupes, et on se moque de vous. Depuis deux ans, un homme s'est rencontré

(1) Le 25 juillet paraissait dans les journaux une note émanant du *Comité général pour la revision de la Constitution*, où il était dit : « La plupart des fonctionnaires n'ont pas signé; quelques-uns ont empêché le pétitionnement... Le Comité général n'a reçu du gouvernement ni impulsion, ni direction... Le pétitionnement a jailli du bon sens national. » Signé : Pépin Lehalleur, président; Turgot, vice-président; Guyard-Delalain, P. Lavallée, de Beaumont-Vassy, F. Marbeau, Kœnigswarter.

(2) 14, 18 juillet 1851.

d'un grand nom et d'un grand courage, qui vous a rendu la paix et la confiance; eh bien! tous ces anciens ambitieux, tous ces anciens partis font à cet homme qui vous a sauvés une guerre acharnée et déloyale... Plierez-vous, électeurs, vous qui êtes sept à huit millions d'hommes, plierez-vous devant l'état-major des vieux partis devant les maquignons des pouvoirs renversés... Ce sont de vieux carbonari, de vieux conspirateurs, de vieux révolutionnaires qui vous prêchent la légalité après s'en être moqués toute leur vie!... »

Il circule alors une brochure intitulée : *Revision de la Constitution; République, Monarchie* (1), où il est dit : « Quels souvenirs l'Empire rappelle-t-il à la France? De grandes batailles gagnées suivies de grands revers; de la gloire suivie d'humiliations; des conquêtes suivies de l'envahissement de ses provinces et de l'occupation de sa capitale par les armées étrangères... L'Empire nous a présenté l'affligeant spectacle du vicaire de Jésus-Christ dans les fers, de la guerre injuste contre l'Espagne, de la déplorable entreprise contre la Russie. A l'intérieur, l'Empire nous a donné le despotisme, épuisé nos finances, dévoré nos populations... Trente-sept ans se sont écoulés depuis la chute de Napoléon. Le nombre de ceux qui ont combattu sous ses drapeaux est maintenant bien réduit... Les partisans sincères d'un nouvel Empire, où sont-ils? Comptez-les dans l'Assemblée, comptez-les autour de votre personne. Si vous y cherchez ce qui reste encore d'anciennes gloires de l'Empire, vous ne pouvez les y apercevoir, elles se tiennent à l'écart; elles jugent le retour de l'Empire impossible... Avec le duc de Reichstadt à Vienne, avec Napoléon à Sainte-Hélène, sa dynastie et l'Empire ont pris fin. La prorogation, l'Empire sont donc une chose impossible. »

Lamartine, dans le *Conseiller du peuple*, soutenait la thèse revisionniste : « Les Américains, plus démocrates et plus expérimentés que nous en République, ont ri en nous voyant écrire cet article de la non-rééligibilité; ils se sont dit : Mais

(1) Par le comte Ferdinand de Berthier.

avec une pareille exclusion nous n'aurions pas eu Washington!... Condamner un peuple à ne pas nommer un président qu'il estime et qu'il désire... c'est attenter à sa souveraineté... Admettez la revision... par ce seul motif que le pays la désire... Les fantaisies d'un peuple sont souvent des instincts plus sages que nos sagesses... En refusant cette revision, vous refoulez toutes ces espérances, tous ces désirs... vous vous interposez entre le pays et ses perspectives, vous dites à l'espérance : « Tu ne passeras pas! »... Vous vous déclarez l'ennemi public de l'imagination d'un pays où l'imagination tient une si grande place!... vous impatientez l'esprit public!... Nous avons fait des révolutions pour moins que cela! »

— Le prince gardait son impassibilité au milieu de ces discussions passionnées sur le mouvement revisionniste et continuait à se mettre en communication soit avec l'armée, soit avec les populations. A la fin de juin, il passait trois revues, ce qui faisait dire à l'*Événement* (1) : « ...Il n'est pas besoin que le Président croie devoir se montrer aux troupes; assurément il le peut; mais que ces revues se répètent jusqu'à trois fois par semaine, c'est ce qui a droit de nous étonner... Nos généraux sont là pour passer les revues nécessaires... » Ce journal ajoutait que les cris de : Vive l'Empereur! Vive Napoléon II! étaient poussés par une bande enrégimentée de décembraillards.

Le 1er juillet, il inaugure le chemin de fer de Tours à Poitiers. Le maire de Châtelleraut termine ainsi son toast (2) au

(1) 28 juin.

(2) Menu du banquet : 400 potages Crécy aux croûtons, 11 saumons genevois au sauterne, 11 turbots hollandais, 12 buissons d'écrevisses et de crevettes, 12 rôtis de 15 cailles, 6 rôtis de canetons de Rouen, 6 rôtis de dindonneaux nouveaux, 6 rôts de jambons d'York à la gelée, 22 poulets à la Saint-Lambert, 22 filets à l'anglaise, 11 timbales à la milanaise, 11 mayonnaises de homard, 15 haricots verts à l'anglaise, 15 pois à la française, 50 melons glacés, 11 raviers assortis, 59 gâteaux napolitains, 11 gâteaux Montmorency, 11 bombes, 11 fromages glacés, 4 vases d'ananas, 4 vases de fleurs, 22 corbeilles amandes et fleurs, 11 corbeilles abricots et fleurs, 11 corbeilles cerises et fleurs, 44 compotiers de fraises, 44 de biscuits à la vanille, 44 de petits fours, 44 de gaufrettes, 22 fromages Chester, 22 de Roquefort, madère (glacé et non glacé), beaune (en carafe), chateau-laffitte, gruaud-larose, léveillé, etc.; champagne (glacé et non glacé), café, liqueurs. (*Journal des villes et des campagnes.*)



Président : « A l'homme dont les populations ont salué l'avènement au Pouvoir comme la garantie du rétablissement de l'ordre, du respect aux lois et du salut du pays! Après la secousse qui avait ébranlé l'édifice social jusque dans ses bases, l'anarchie portait audacieusement son drapeau... La civilisation menaçait de s'abîmer dans un immense désastre... A l'élu du 10 décembre! Son gouvernement a rendu le calme aux esprits, ranimé la confiance, ravivé les sources du crédit et donné un nouvel essor au commerce et à l'industrie... Disons-le hautement, Louis-Napoléon a compris la grandeur de la mission que le peuple a confiée à son patriotisme. On ne devait pas moins attendre d'une politique sage et ferme, basée sur ces mémorables paroles : « Il est temps QUE LES « MÉCHANTS TREMBLENT ET QUE LES BONS SE RASSURENT! » Honneur et reconnaissance au prince qui les a prononcées. A Louis-Napoléon! » — Le prince lui répond : « Depuis trois ans ma conduite peut se résumer en quelques mots. Je me suis mis résolument à la tête des hommes d'ordre de tous les partis, et j'ai trouvé en eux un concours efficace et désintéressé. S'il y a eu quelque défection, je l'ignore, car je marche en avant sans regarder derrière moi. Pour marcher dans des temps comme le nôtre, il faut, en effet, avoir un mobile et un but. Mon mobile, c'est l'amour du pays; mon but, c'est de faire que la religion et la raison l'emportent sur les utopies, c'est que la bonne cause ne tremble plus devant l'erreur. »

Dans cette harangue, il adressait au parti conservateur de flatteuses paroles de gratitude, il lui tendait la main à la veille du débat sur la revision.

Au banquet de Poitiers, il s'exprime ainsi : « ...J'envisage l'avenir du pays sans crainte, car son salut viendra toujours de la volonté du peuple, librement exprimée, religieusement acceptée. Aussi j'appelle de tous mes vœux le moment solennel où la voix puissante de la nation dominera toutes les oppositions et mettra d'accord toutes les rivalités... Quand on parcourt la France et que l'on voit la richesse variée de son

sol, les produits merveilleux de son industrie; lorsqu'on admire ses fleuves, ses routes, ses canaux, ses chemins de fer, ses ports que baignent deux mers, on se demande à quel degré de prospérité elle n'atteindrait pas si une tranquillité durable permettait à ses habitants de concourir de tous leurs moyens à ce bien général, au lieu de se livrer à des discussions stériles. Lorsque sous un autre point de vue on réfléchit à cette unité territoriale que nous ont léguée les efforts persévérants de la royauté, à cette unité politique, judiciaire, administrative et commerciale que nous a léguée la Révolution; quand on contemple cette population intelligente et laborieuse, animée presque tout entière de la même croyance et parlant le même langage, ce clergé vénérable qui enseigne la morale et la vertu, cette magistrature intègre qui fait respecter la justice, cette armée vaillante et disciplinée qui ne connaît que l'honneur et le devoir; enfin quand on vient à apprécier cette foule d'hommes éminents, capables de guider le gouvernement, d'illustrer les assemblées aussi bien que les sciences et les arts, on recherche avec anxiété quelles sont les causes qui empêchent cette nation, déjà si grande, d'être plus grande encore!... »

Il était impossible d'être plus conciliant, plus libéral, plus politique. Venez à moi, disait-il, vous tous qui aimez la France, venez, hommes marquants de tous les partis, je ne repousserai personne; bien plus, vous guiderez le gouvernement. — Il pousse l'habileté — non — la hauteur des vues jusqu'à rendre un hommage explicite à la royauté; il proclame l'intelligence de la nation, la vertu du clergé, l'intégrité de la magistrature, la vaillance de l'armée. Comment tout le monde, après cela, ne viendrait-il pas communier dans la revision d'abord, puis dans le régime napoléonien?

Ce discours fut prononcé, comme toujours, sans apparence de la moindre émotion, au milieu d'un religieux silence (1).

(1) « On aurait entendu voler l'aile d'un oiseau-mouche. » (L'*Assemblée nationale*, 3 juillet.) L'*Univers* dit : « A Dijon, M. Louis Bonaparte avait été franc jusqu'à la brutalité, d'autres ont dit jusqu'à la maladresse; à Poitiers, il s'est

en présence de quatre cents convives, tous debout. Il produisit une grande impression. Le journal *l'Assemblée nationale* (1) ne peut s'empêcher de l'approuver. Il en est de même de l'*Ordre* (2), le journal d'Odilon Barrot : « (C'est) un acte de réparation envers les anciens partis et envers la majorité, mais il ne diffère point par le but (du discours de Dijon)... Une seule chose reste invariable, c'est la conclusion... » Le *Constitutionnel*, qui avec la *Patrie* est à peu près le seul journal parisien défendant la cause présidentielle, n'a que des éloges pour les déclarations faites par le prince; mais en revanche, le *National* (3) dit à celui-ci : « Souvenez-vous du pacte fondamental; souvenez-vous de vos serments. Cela vous dispensera de vous consumer en vœux stériles... L'opinion publique n'est que trop fondée à être inquiète après un tel discours... Quoi, le mot de « *République* » n'est pas prononcé! le mot de « *Constitution* » n'est pas prononcé!... En vérité, c'est assez, c'est trop de discours, de manifestes, répétant à satiété la même idée et trahissant toujours les mêmes tendances! c'est assez, c'est trop de questions constitutionnelles éludées, de questions d'une tout autre nature indirectement posées! Toujours des mots, des mots, des mots, des généralités vagues qui signifient tout ce que l'on veut. Rien de précis, rien de catégorique, rien de net... Il était si facile de dire : Mon but, c'est le maintien et le progrès de la République... » L'*Événement* (4) n'est pas plus favorable au Président : « Que trouvons-nous dans le discours du Président? Jamais ce qui révèle une pensée politique, toujours ce qui annonce une préoccupation personnelle... Grattez M. le Président, vous trouverez M. Bonaparte... La France est glorieuse et prospère sans lui et en dehors de lui... » Le *Pays* (5), après avoir dit par la plume

montré habile et parlementaire; mais, en somme, l'un et l'autre discours signifient qu'il reconnait au peuple le droit de l'élire malgré la Constitution. »

(1) 3 juillet.
(2) 4 juillet.
(3) 3 juillet.
(4) 4 juillet.
(5) *Ibid.*

de *M. de la Guéronnière :* « Poitiers fera oublier Dijon. La France retrouvera le langage sérieux, élevé, conciliant et modéré qui convient à un chef de gouvernement », — ajoute par celle de *M. de Lamartine :* « Veut-il dire que si le peuple (le) renomme... (il) se laissera nommer? Si ces paroles ont un pareil sens, elles sont une provocation à une révolution par scrutin, suivie bientôt d'une usurpation de magistrature... Les révolutions amonceler les ruines? Qui dit cela?... C'est l'homme dont l'oncle est monté au trône sur les bras de la révolution de 1789, qui a fait une révolution militaire, le 18 brumaire, une révolution pour s'élever à l'Empire; une révolution à Naples pour couronner sa sœur; une révolution à Rome pour en chasser le Pape et donner un titre de roi à son fils; une révolution en Hollande pour asseoir son frère sur le trône des Bataves; une révolution en Allemagne pour qu'un autre de ses frères eût un royaume en Westphalie; une révolution en Espagne pour qu'un quatrième eut l'Escurial pour palais; une révolution à Paris en 1814 pour ressaisir l'Empire perdu et reperdu! C'est l'homme qui a fait lui-même, dans sa jeunesse, deux légèretés de révolution, peu propres à assurer la tranquillité durable du gouvernement sous le dernier règne! C'est l'homme enfin à qui une révolution a rouvert les portes de son pays et que cette révolution a nommé chef (du) peuple... Une violence morale faite à la République, qu'est-ce donc autre chose qu'une révolution, et la pire des révolutions?... Nous aimons mieux, nous, le président légal de la République, élu constitutionnellement par six millions de citoyens et prenant sa popularité dans son devoir, dans sa probité, dans son désintéressement, et inaugurant modestement un chemin de fer... que l'usurpateur de la première République, montrant du doigt à ses prétoriens les portes de la représentation nationale à enfoncer à Saint-Cloud, montrant de son épée au peuple l'Europe à dévorer pendant dix ans de sang et de larmes pour distraire une nation de sa servitude en lui dérobant sous les éblouissements d'une fausse gloire la perte de sa vraie gloire, la possession d'elle-même... » Pour l'*Opinion*

publique (1) le discours de Poitiers n'est qu'une invite électorale aux quatre points cardinaux. Ce journal ajoute : « La réception a été presque partout froide : un peu de curiosité, beaucoup d'indifférence, et sur quelques points... une malveillance assez marquée, voilà le résumé du voyage. » L'*Assemblée nationale* affirme (2) que les populations ont été plutôt hostiles que bienveillantes. Le *National* (3) dit que le Président a été partout plus que froidement accueilli : « On semble convier la France, ajoute-t-il, à se dégrader jusqu'au rôle des États de l'Amérique du Sud, où la majesté de la loi est sacrifiée aux cupidités de tel ou tel dictateur d'occasion... Oui, on semble demander à ce pays si noble... de s'avilir, de se parjurer... de se suicider... par un ridicule et odieux *pronunciamiento* contre le pacte fondamental qu'il s'est donné, contre son propre principe, contre sa propre souveraineté... » L'*Union* (7 juillet) répond aux journaux républicains : « Rien de moins fondé que cette prétention que la République serait sortie victorieuse du voyage de Poitiers ; elle est évidemment ou le fait de l'ignorance, ou le produit de la mauvaise foi... La vérité, la vraie vérité, c'est qu'une infime minorité a rompu seule le grand silence des villes... Dans les campagnes, c'est autre chose... L'Élysée a sa revanche... il a pris de douces gorgées de vivats napoléoniens... » D'après le *Constitutionnel* (4), l'accueil des populations aurait été comme toujours enthousiaste : « Foule énorme... milliers de créatures humaines... les murs, les toits, les arbres chargés de monde... acclamations unanimes. » Il ajoute : « Y a-t-il au monde quelque chose de plus évident, de plus retentissant et de plus matériellement constaté que le sentiment de gratitude et d'affection dont les populations sont invinciblement pénétrées envers le Président? Eh bien! des journaux graves croient utilement travailler pour leur cause en travestissant ce sentiment pro-

(1) 3 juillet.
(2) *Ibid.*
(3) 5 juillet.
(4) 4 juillet.

fond et populaire, et en se moquant à ce point de leurs lecteurs que de leur présenter cet accueil... comme l'œuvre d'une société (1) connue sous le nom de Société du Dix-Décembre! Ah! la France forme une société immense et unanime pour remercier... le prince... qui a contenu les factions, a rassuré les esprits et les intérêts, a ranimé la confiance éteinte. Le 10 décembre 1848, cette société qui se livra aux mains du neveu de l'Empereur avait déjà six millions de membres... C'est bien le cri de la France intelligente et reconnaissante que Louis-Napoléon entend de tous côtés... Est-ce aussi la Société du Dix-Décembre qui a tracé ce million de signatures?... Mais puisqu'une société, puisqu'une intrigue donnent de tels résultats, rivalisez donc avec le Président; ayez donc des foules immenses qui vous saluent quand vous passez! Ayez donc des pétitionnaires dans toutes les communes d'un grand empire... »

— Le 6 juillet, le prince se rend à Beauvais pour présider (à) l'inauguration d'une statue de Jeanne Hachette. A Clermont, le maire de cette ville lui dit : « Au milieu des trop nombreux partis qui nous divisent, vous avez consolidé l'Autorité... Le pays vous est reconnaissant de tant d'efforts. La confiance n'est pas encore entière, mais vous achèverez votre œuvre. Parlez, vous nous inspirez foi dans l'avenir. La crainte et les appréhensions de tous se dissiperont, et, Dieu aidant, la France, par les suffrages de ses enfants, saura pacifiquement manifester sa volonté souveraine et assurer en même temps son repos et sa grandeur... » — De Clermont à Beauvais, des arcs de triomphe sont dressés de loin en loin, les populations forment la haie, toutes les maisons sont ornées de feuillages. A

(1) Dans un procès de presse fait alors à un journal, le *Messager de l'Assemblée*, le journaliste incriminé, M. Forcade, par suite de circonstances inutiles à mentionner ici, est amené à lire le passage suivant d'un rapport du préfet de police, M. Carlier, au Président de la République : « ...La Société du 10 décembre, qui prend le titre de société de secours mutuels, est une société politique qui ment à son titre et à son organisation; elle est composée d'intrigants et d'hommes tarés... Elle compromet le Président en lui attribuant des intentions qu'il n'a pas; elle lui fait un mal infini en se posant entre le pays et lui... Les manifestations spontanées... étant attribuées à la Société du 10 décembre... ne font plus aucun effet.. »

Beauvais, nous dit le *Journal des Débats* (1), les fenêtres, les toits de toutes les maisons sont garnis de curieux; les rues sont jonchées de fleurs et ornées d'arcs de verdure ainsi que de guirlandes. Au passage du Président, les fleurs pleuvent (*sic*), les femmes agitent leurs mouchoirs, et les cris de : Vive le Président! vive Napoléon! éclatent de toutes parts. Il se rend d'abord à la cathédrale, où l'évêque, Mgr Gignoux, l'accueille par ces paroles : « En entrant dans cette cité si heureuse de votre présence, votre première démarche est pour Dieu que vous venez adorer dans son temple, votre première parole une parole de prière, votre première action un hommage rendu à l'antique et sainte loi du dimanche. Soyez béni de ce noble exemple... Quel que soit l'avenir, l'Église redira avec bonheur que sous votre gouvernement l'auguste chef de la catholicité est rentré dans la capitale du monde chrétien. L'éducation a été délivrée des entraves qui s'opposaient au développement si nécessaire des principes religieux; les colonies françaises ont été dotées de trois évêques, et les pontifes de la France ont pu librement se réunir et discuter dans des conciles les intérêts sacrés de la religion. Ce sont là des bien-

(1) 8 juillet 1851. « De Clermont à Beauvais, dit le *Moniteur*, les habitants et les gardes nationales étaient accourus partout sur le passage et faisaient retentir l'air de leurs acclamations. Chaque village avait son arc de verdure et de fleurs. A Beauvais, il a traversé les rues entre deux haies de gardes nationales dont plusieurs avaient fait vingt lieues pour assister à la fête. Jamais accueil plus sympathique n'avait été fait au chef du pouvoir exécutif. » — Les journaux ne sont pas d'accord sur l'accueil fait au Président dans ce nouveau voyage. C'est toujours la même chose. Faisons seulement remarquer qu'il n'eût pas été possible aux Autorités civiles et religieuses de parler, comme elles l'ont fait, de l'universel empressement et de l'enthousiasme des populations, si réellement l'accueil avait été hostile ou même simplement empreint de réserve et de froideur. — Le *National* (7 juillet) s'exprime ainsi : « Partout sur son passage M. Bonaparte a pu entendre les gardes nationaux et les populations acclamer énergiquement... la République; cette fois encore les décembraillards ont entendu leurs cris étouffés sous les acclamations longuement retentissantes de : Vive la République! » L'*Événement* (9 juillet) : « Quand les jeunes princes de la maison d'Orléans faisaient une excursion à travers la France, le *Moniteur* publiait les relations officielles de ces voyages, et, à l'entendre, les populations avaient toujours montré le plus grand enthousiasme; on sait où la dynastie déchue est arrivée d'enthousiasme en enthousiasme. Le même grand enthousiasme qui a servi successivement à M. Ledru-Rollin, à M. de Lamartine, à M. Caussidière, on l'a remis à neuf, et il sert aujourd'hui à M. Bonaparte. »

faits que nous ne pouvons méconnaître... » Le maire, dans sa harangue, traduit ainsi les sentiments de la foule qui l'entoure : « ...Votre présence dans nos murs rappelle le souvenir du voyage du premier Consul en 1802. Elle excite le même enthousiasme et les mêmes sentiments de reconnaissance. Nous vous sommes redevables de la tranquillité dont nous jouissons. Les mesures sages que vous avez prises, la force et l'énergie du gouvernement ont fait taire l'anarchie. L'ordre troublé par une secousse qui a ébranlé la société jusque dans ses bases a été rétabli. Le crédit renaît, le commerce et l'industrie ont repris leur libre cours. L'empressement et l'enthousiasme de la population... sont un hommage rendu à vos nobles qualités. Chacun est jaloux d'honorer l'élu de la nation, chacun veut témoigner sa reconnaissance des services que vous avez rendus à la patrie... » Le prince répond notamment par ces paroles bien significatives : « ...Il est encourageant de penser que dans les dangers extrêmes la Providence réserve souvent à un seul d'être l'instrument du salut de tous... Je suis heureux de penser que ce soit l'empereur Napoléon qui, en 1806, ait rétabli l'antique usage... de célébrer la levée du siège de Beauvais. C'est que pour lui, la France n'était pas un pays factice, né d'hier, renfermé dans les limites étroites d'une seule époque ou d'un seul parti : c'était la nation grande par huit cents ans de monarchie, non moins grande après dix années de révolution, travaillant à la fusion de tous les intérêts anciens et nouveaux, et adoptant toutes les gloires, sans acception de temps ou de cause. Nous avons hérité de ces sentiments... » L'homme est tout entier dans ces déclarations. C'est l'élu du Seigneur ; c'est lui qui est prédestiné par un décret de la Providence à gouverner la France. Il salue la royauté, il salue la révolution. C'est lui qui, après avoir rendu un solennel et suprême hommage aux gloires du passé sans distinction, doit réconcilier tous les partis dans le régime napoléonien.

Le *Siècle* (1) dit : « M. Louis Bonaparte se croit décidément

(1) 8 juillet 1851.

appelé à nous sauver tous... Pour être ainsi suscité par la Providence, il ne s'agit que de réunir les conditions de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette, et cela semble merveilleusement simple à M. le Président... » Le *National* (1) relève cette déclaration du maire de Beauvais que Louis Bonaparte est l'héritier de Napoléon : « Qu'entend-il par là? Veut-il dire que le Président est le fils de Napoléon? Non, évidemment. Que le Président a hérité de la bataille de Marengo ou d'Austerlitz? Cela ne se lègue guère par héritage. Que le Président a hérité du nom de son oncle? L'oncle n'aurait pas existé que le Président ne s'appellerait pas moins Bonaparte, du fait de son père. Comment donc a-t-il pu hériter de l'Empereur, et qu'en a-t-il hérité?... Ce n'est ni le sang ni le génie, ni le nom. Serait-ce l'Empire? par hasard un droit de domination sur la France? Oui, voilà ce qu'on veut dire... Eh bien, nous dirons à M. le maire de Beauvais que ce que Napoléon n'a pu garder pour lui-même il a pu encore moins le léguer à qui que ce soit... » Quant à la réponse du prince au maire de Beauvais, le *National* s'exprime ainsi : « Quelle hallucination inexplicable a poussé l'orateur... à voir sa destinée dans la destinée de Jeanne Hachette et de Jeanne d'Arc? Personne en France ne le comprendra... Rien n'est à sauver. C'est trop de soins que de chercher à imposer un salut dont on n'a pas besoin et que nul ne réclame... » Le journal *l'Assemblée nationale* (2) ne peut refuser son approbation au discours de Beauvais. Le *Journal des Débats* (3), par la plume de M. Saint-Marc Girardin, est très élogieux : « M. le Président a pu différer avec quelques-uns de nos amis sur les moyens de sauver la société; il a pu ne pas avoir la confiance que nous avons dans les ressources du gouvernement parlementaire, mais il ne s'est jamais trompé sur les vrais ennemis de l'ordre social, il ne les a jamais ménagés ni flattés, il n'a surtout jamais fait un pas vers eux. Il a donc été fidèle dans toutes ses actions à l'alliance qu'il avait

(1) 8 juillet 1851.
(2) *Ibid.*
(3) 9 juillet 1851.

contractée avec le parti modéré... Nous avons d'autant plus le droit de nous féliciter des paroles de conciliation que prononce le Président qu'aucune de ses actions n'autorise à se défier de la sincérité de ses paroles... »

— Il nous faut revenir un peu en arrière, au commencement de juin. La proposition de revision fut alors examinée par les bureaux de l'Assemblée. M. de Broglie, l'un de ses auteurs, venait d'écrire dans la *Revue des Deux Mondes* (1) un article très remarqué et très digne de l'être, d'où il résultait que le prince était encore l'homme nécessaire : « ...A parler franchement, disait-il, s'il est une chose douteuse, c'est qu'on puisse d'ici à l'année prochaine grouper sur tous les points de la France le parti de l'ordre tout entier autour d'un nom propre, quelque illustre qu'il puisse être. Les noms propres, au contraire, semblent avoir la propriété de dissoudre le parti de l'ordre, et même, plus ils sont illustres, plus par conséquent ils réveillent de souvenirs, plus ils paraissent prompts à faire ravage dans ses rangs... Point de gouvernement, des lois contestées, une majorité rompue, voilà où nous arrivons à un jour marqué... »

Dans les bureaux de l'Assemblée, la discussion est fort animée. *M. Desmousseaux de Givré* cite ce mot d'un paysan : « *J'ai nommé Louis Bonaparte pour qu'il se fît empereur, mais il m'a trompé,* et je suis décidé à nommer Ledru-Rollin. » *M. de Tocqueville* votera la revision parce qu'elle a pour elle, « à tort ou à raison, l'immense majorité de la nation » . *M. Berryer* dit que « le pays ne croit pas aux institutions actuelles ». *M. Piscatory* fait cet aveu : « On me donnerait le choix des 950 constituants, et certes je les choisirais avec soin, que, j'en suis convaincu dans l'état actuel des partis... nos élus ne viendraient à bout de s'entendre ni sur le fond, ni sur la forme, ni sur les choses, ni sur les personnes, et, tout monarchistes qu'ils seraient, ils feraient encore la République. » *M. de la Moskowa* dit : « La voix du peuple est la voix de Dieu... Cette voix de la

(1) Numéro de mai 1851.

nation proclame partout aujourd'hui qu'il faut que la revision... soit prononcée, et, si telle est la volonté du peuple, cette revision aura lieu par lui, avec nous ou sans nous... C'est (la) prorogation que le pays demande, et s'il la veut bien, il l'aura, attendu que le peuple, en définitive, est maître chez lui... Qu'on suppose (au Président) des intentions qu'il n'a pas, qu'on lui reproche des torts qu'il n'a pas eus, qu'on incrimine ses moindres paroles, qu'on le calomnie, tout cela n'y fera rien, Louis Bonaparte sera renommé. » *M. de Montalembert* pose ce dilemme : « De deux choses l'une, ou la Constitution est conforme à la volonté nationale, ou elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, qui donc oserait l'imposer au pays? Et si elle l'est, comment donc les républicains refusent-ils pour elle cette occasion d'une confirmation éclatante et suprême? Comment se refusent-ils eux-mêmes la satisfaction de nous confondre et de nous écraser sous une manifestation solennelle du vœu public? Veut-on sauver la République et la Constitution, il faut ouvrir la porte, sinon elle serait enfoncée. » *M. Moulin* estime que « l'autorité de la Constitution a été infirmée par des manifestations nationales dont la signification ne peut être contestée...; quand un régime... est ainsi attaqué, contesté, ébranlé par la défiance publique, il devient nécessaire, ou de le changer, ou de le consolider par une consécration nouvelle... » *M. Quentin-Bauchart* fait cette déclaration : « ...Si une monarchie était possible en ce moment, ce serait l'Empire plus que toute autre; *et qui pourrait vouloir de l'Empire?* » *M. Antony Thouret* dit : « Louis-Napoléon, voilà le danger... Donnez-moi pour un mois les préfets et les maires, et je me charge d'avoir un million de pétitionnaires demandant la translation d'Abd-el-Kader aux Tuileries. » *Berryer :* « Il faudrait ne pas vouloir sentir la fibre du pays pour n'être pas frappé de son défaut de confiance dans ses institutions. » *M. de Corcelles :* « Le pays veut la revision. » *M. Larabit :* « Quatre ou cinq millions de suffrages viendront quand même à Louis-Napoléon, oserez-vous les annuler? » *Le comte Molé :* « La revision est demandée par toute la France. » *M. de Casabianca :* « Si sept millions de

Français ont eu le bonheur de fixer leur choix sur un président qui par sa haute intelligence, sa sagesse, son dévouement au pays a su se concilier leur estime et leur reconnaissance, vous leur défendrez de le nommer une seconde fois! Le pouvez-vous? Se laisseront-ils, eux que vous reconnaissez pour souverains, dépouiller de leur plus chère prérogative? Et s'ils nomment celui que vous prétendez exclure, qui cassera leur arrêt? » A cela *M. de Lamartine* répond, tout en étant revisionniste : « On dit que le peuple, dans le cas où la revision ne serait pas votée, vous ferait violence au scrutin de 1852 et vous forcerait par ses suffrages inconstitutionnels à subir la loi d'un caprice populaire et à subordonner la Constitution à un homme... Il faudrait pour cela deux choses... un candidat factieux se prêtant contre son honneur et son devoir à une violation de la loi, (puis) une majorité d'insurgés contre la loi dans la nation!... Je suis partisan d'une revision courageuse et confiante. Laissez au peuple la liberté de ses choix; si vous lui refusez un homme, c'est cet homme pour qui il se passionnera... Quant à moi, je n'ai pas peur qu'aucun nom lui paraisse jamais plus grand que le nom du peuple et lui fasse abdiquer sa souveraineté pour la souveraineté d'un élu... » *M. Michel de Bourges :* « Le plus grand obstacle à ce que la République ait été loyalement expérimentée a été la personne du Président lui-même. La Providence châtie les peuples assez imprudents pour choisir comme chef d'une République un prince au lieu d'un simple citoyen. » *M. Quinet* ne veut pas de la revision parce qu'elle « ne peut profiter... qu'au bonapartisme... qui est à la fois un leurre monarchique et un leurre républicain ». *M. de Mornay* non plus : « La revision n'est aujourd'hui demandée qu'en vue de la réélection du président actuel, et cette réélection ne serait qu'une monarchie déguisée. » Ni *M. Emmanuel Arago :* « La proposition cache évidemment une pensée personnelle. » Ni *M. Barthélemy Saint-Hilaire*, pour qui revision veut dire renversement de la République; ni *M. Corne :* « On veut autre chose que ce qui est. Ceux qui veulent la revision la veulent pour sortir de la République... »

Les bureaux de l'Assemblée, après cette discussion, élirent une commission de quinze membres. Neuf commissaires étaient favorables à la revision, c'étaient MM. de Broglie, Montalembert, de Tocqueville, Berryer, Odilon Barrot, de Corcelles, de Melun, Dufour, Moulin. Six y étaient opposés, MM. Cavaignac, Charras, Jules Favre, Baze, de Mornay, Chamaraule. M. de Tocqueville fut nommé rapporteur, après adoption par la commission de cette rédaction de M. de Broglie : « L'Assemblée législative, vu l'article 111 de la Constitution, émet le vœu que la Constitution soit revisée en totalité conformément audit article. » Dans la commission, *Cavaignac* avait dit : « L'article 45 (1) est un principe... La stabilité des hommes a tué la stabilité des choses... La seule chose qui rendra le pouvoir stable, c'est de l'isoler des prétentions individuelles. » *Berryer* avait déclaré qu'il voulait éviter une réélection inconstitutionnelle. *M. de Broglie* avait fait observer (2) que si on avait voulu un président renfermé dans des pouvoirs limités, il aurait fallu le faire élire autrement ; qu'au lieu de cela on avait mis le Président au bout d'un mât de cocagne ; que les côtés romanesques de sa vie, le prestige attaché à son nom devaient prévaloir; qu'on l'avait placé entre le néant et l'usurpation, et qu'on s'étonnait qu'il ne voulût pas du néant ! que toute cette portion de la Constitution était une extravagance, et qu'on la croirait faite à Charenton ; qu'en dehors des princes il n'y avait de chances que pour un démocrate en blouse qui flatterait le peuple dans ses misères et lui promettrait des merveilles dans des réformes utopiques ; qu'un républicain éclairé et modeste ne pouvait arriver par le mode d'élection adopté ; que le caractère du mouvement revisionniste était un désir immodéré du *statu quo*, une crainte excessive des révolutions; que si ce mouvement était bonapartiste et entravé, on irait jusqu'au bout et qu'on chasserait l'Assem-

(1) Déclarant que le Président n'était pas rééligible.

(2) « Faut-il s'étonner, s'écriait-il, qu'un homme qu'on aura porté au haut des tours de Notre-Dame éprouve un vertige? On le place entre l'usurpation et le néant... »

blée; qu'au mois de mai on pourrait dire ce que Sieyès disait le soir du 18 brumaire : « Messieurs, vous avez un maître » ; que c'est pour éviter ce résultat que la revision s'imposait. — Le ministre de l'intérieur, *M. Léon Faucher*, interrogé sur la question de savoir si le gouvernement n'avait point fait de propagande revisionniste, avait répondu qu'il n'avait point provoqué les pétitions, qu'on ne provoquait pas un pareil mouvement qui était vraiment national, qu'il avait seulement engagé l'Administration à donner des conseils dans le sens de la revision, qu'il n'avait rien fait de plus.

M. de Tocqueville disait dans son rapport : « La majorité ne nie pas que la revision ne soit dangereuse, mais elle la croit nécessaire. On a tort sans doute de céder trop aisément au courant de l'opinion publique, mais il n'est pas toujours sage de lui résister. Il faut avant tout conserver l'affection et la confiance des masses... Lorsqu'elles sont inquiètes, troublées, souffrantes, et qu'elles réclament un remède, leur refuser ce remède parce qu'on le juge moins efficace qu'elles ne l'imaginent, c'est les désespérer... D'ailleurs, ce qu'elles disent par un instinct vague, nous devons le vouloir par une étude approfondie de la situation et des affaires... La nation aperçoit... les deux grands pouvoirs s'affaisser ensemble et sur le point de disparaître en même temps... Qu'on se figure l'anxiété et la terreur qui doivent saisir tous les esprits à l'idée de trouver vide, un certain jour, cette place immense qu'occupe le gouvernement parmi nous. N'est-il pas à craindre que, dans ce trouble et dans cette angoisse, parvenus au dernier moment, les électeurs se sentent poussés, non par enthousiasme pour un nom ou pour un homme, mais par terreur de l'inconnu et horreur de l'anarchie, à maintenir illégalement, et par une sorte de voie de fait populaire, le pouvoir exécutif dans les mains qui le tiennent... Et si... une élection inconstitutionnelle avait lieu, qu'arriverait-il?... La Constitution tout entière serait renversée... Les circonstances étant données... qu'on se demande s'il peut sortir du *statu quo* actuel autre chose qu'une grande crise, et si cette crise ne doit pas aboutir nécessaire-

ment soit à l'usurpation, soit à l'anarchie, et, en tout cas, à la ruine de la République et peut-être de la liberté... »

Le 14 juillet, l'Assemblée aborde la discussion de la revision. C'est *M. de Falloux* qui, le premier, monte à la tribune. Ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est le bonapartisme venant dire : « Ne craignez rien; moi, je réponds du pays sans les socialistes, sans les républicains, sans les libéraux, sans les monarchistes. » Cette témérité, cette folie serait la dernière de nos étapes; le bonapartisme achèverait la décadence et la ruine de notre pays... Le remède, il faut le demander à une revision aussi complète et aussi radicale que possible, à une substitution du principe de la monarchie au principe de la République. (*Sensation.*)

M. de Mornay rappelle qu'il est dans nos annales historiques une journée qui fut appelée la *journée des Dupes*. (*Mouvements et rires.*) Il appellerait volontiers celle-ci la *journée des Masques*. (*Rires prolongés...*) L'amélioration de la Constitution n'est pas le vrai but qu'on se propose...; pour le plus grand nombre ce n'est que la prolongation des pouvoirs du Président; pour les autres... c'est le retour... à la monarchie... Ce que nous avons aujourd'hui... ce n'est ni la République, ni la Monarchie, c'est un système bâtard et faux, c'est un mensonge... (*Longue interruption...*) Si mon pays pense que la République est le gouvernement qui convient le mieux à ses intérêts... je veux au moins cette République sincère... En conséquence je repousse la revision... dont le résultat serait de prolonger un mauvais expédient... Le pétitionnement? est-il vraiment le cri de l'opinion publique? est-il bien le *vox populi, vox Dei?*... N'est-il pas provoqué?... C'est à l'instigation du gouvernement que les conseils généraux émirent un vœu en faveur de la revision, bonapartistes et monarchistes croyant y trouver leur compte. Aussitôt la presse s'empare de ce résultat, agite le pays et lui présente, comme devant amener l'âge d'or, la prolongation des pouvoirs d'un prince que la Providence a marqué du doigt comme le sauveur de la France. Le peuple... ce n'est pas lui qui est blâmable, ce sont ceux qui le trompent

et qui se servent de lui pour satisfaire leurs insatiables ambitions... Les pétitions?... d'une seule formule, d'un même type, elles semblent sortir du même lieu... Sur 523 signatures de la pétition de Compiègne... on n'a pu en légaliser que 22. Ces faits parlent plus haut que tout. Cette grande démonstration du pétitionnement n'est pas l'expression spontanée, libre et sincère de l'opinion... elle est le résultat de l'action immorale et coupable du gouvernement. Les faits sont patents. Des fonctionnaires ont excité le mouvement. Les tournées de revision n'ont été qu'un véritable racolement politique. Tout en tenant compte de certain langage toujours personnel, toujours provocant, tout en appréciant comme ils doivent l'être, chacun avec sa nuance, le discours irritant de Dijon, celui plus doux, mais non moins significatif, de Poitiers, celui enfin presque mystique de Beauvais, où le *moi* tient toujours la place de tous, l'orateur ne croit pas à un coup d'État, et de plus il ne le craint pas. Il n'y croit pas parce qu'il ne veut pas faire l'insulte à l'élu de six millions de suffrages de le croire capable de manquer à la foi jurée en face du monde entier, parce que le nom qu'il porte est une garantie de plus, parce qu'il a confiance dans le bon sens, l'honneur et la dignité du pays, parce qu'il a confiance dans l'Assemblée qui saurait défendre la loi.

Le *général Cavaignac* estime que, depuis le jour où a triomphé le principe de la souveraineté nationale, la monarchie a cessé d'être une chose possible en France. Août 1792, juillet 1830, février 1848, ce sont trois victoires remportées par la souveraineté nationale. Dans l'ordre des choses politiques il y a des vérités aussi incontestablement éternelles, aussi incontestablement immuables que dans tout autre ordre de choses. Bien au-dessus de ces vérités, avant elles, se place le principe de la souveraineté nationale. Eh bien, est-ce qu'une génération peut prétendre que c'est une propriété qui est à elle? La forme monarchique est l'abdication de ce principe. La République en est la seule et unique expression. Nous voulons comme vous la stabilité du pouvoir. Quant à la stabilité des hommes, elle a tué depuis soixante ans tous les gouvernements en

France. Oui, toutes nos révolutions ne sont venues que de la stabilité, de la perpétuité des hommes. D'abord un pouvoir temporaire, nous l'avons; un pouvoir prolongé, on nous en menace; le pouvoir à vie, je ne sais pas si on l'espère; et puis, après cela, le pouvoir héréditaire; et puis l'intérêt dynastique; et puis les révolutions arrivent; voilà l'histoire de toutes les usurpations. La conservation des pouvoirs c'est la première étape souvent honteuse, hypocrite vers l'usurpation; on commence par la prorogation, on finit par l'usurpation. C'est ce qui s'est toujours fait, c'est ce que nous ne voulons pas revoir. La revision est le premier pas fait vers le suicide de la République; la Constitution nous est bonne, parce qu'elle est mauvaise aux ennemis de la République. Nous consentirons à la reviser quand nous ne verrons plus derrière la revision une entreprise de monarchie.

Pour *M. Coquerel,* la revision, c'est la reconnaissance de fait de la souveraineté nationale, c'est la France appelée à décider de sa destinée. Aucun parti ne peut la refuser sans mentir à ses principes. Louis-Philippe déclarait ne gouverner la France qu'en vertu du vœu de la France. Le droit divin s'appelle aussi le droit national. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que le droit divin lui-même ne veut pas prévaloir contre la volonté de la France? Il faut donc nécessairement demander à la nation ce qu'elle pense. Quant à la République, si elle ne tolère pas qu'on examine son principe, elle se met en contradiction avec elle-même. C'est un devoir de voter la revision, quand même la réélection du Président devrait en sortir. Quelles sont ses chances? Il y en a deux. La première chance qu'il ait de rester au pouvoir, c'est qu'il y est. (*Exclamations, chuchotements.*) Après soixante années de révolutions, c'est un grand avantage pour rester au pouvoir que d'y être. La France est lasse de tous les changements. Et cependant le Président a une chance meilleure encore, c'est son nom. Nous nous trouvons pour la première fois dans l'histoire en présence d'un fait complètement nouveau, c'est qu'il y a un homme dont les paysans savent le nom. Combien y a-t-il de membres de cette Assemblée

qui partagent cet avantage? (*Hilarité générale et prolongée.*) S'imagine-t-on qu'il suffit de vingt, trente, quarante années d'éloquence et de triomphes parlementaires pour être connu des cinq millions de paysans qui sont électeurs et qui ne savent pas lire? (*Agitation et rires.*) Refuser la revision, c'est augmenter les chances de réélection du Président. Le Président se posera en martyr. (*Rires bruyants.*) Avec un peuple comme le peuple français, exclure, c'est désigner. Si le Président sortait de la situation d'attente dans laquelle il est... la France trouverait en lui, il faut le croire, bien plus souvent le prisonnier de Ham que l'orateur du banquet de Dijon. (*Agitation, chuchotements.*) Cependant l'orateur, pour sa part, serait désolé de sa réélection (*hilarité générale*) par amour pour la logique. (*Nouvelle et plus bruyante hilarité.*) Connaît-on quelque chose qui soit plus contraire à toutes les règles de l'art de raisonner sa conduite en ce monde que de former une république démocratique et que de mettre ensuite à sa tête un homme qui est prince? Appelez tout cela du nom que vous voudrez, d'un nom matérialiste, la fatalité; d'un nom religieux, la Providence; dans un langage plus terre à terre, les faits; eh bien, les faits sont là, irrésistibles, indéniables, ils sont là! Vous êtes en présence d'un corps électoral qui, ne connaissant qu'un nom, votera pour ce nom-là! Si, comme on peut le prévoir, l'élection inconstitutionnelle a lieu, l'Assemblée qui viendra suffira encore pour résister à tous les empiétements du pouvoir... Si la France s'est abandonnée une fois, elle ne s'abandonnera pas une seconde; elle saura résister au despotisme impérial et au despotisme démagogique.

Après *M. Grévy*, qui ne veut pas de la revision à cause de la loi du 31 mai, parce qu'on ne peut faire reviser par cinq ou six millions l'œuvre de dix millions de citoyens, *M. Michel de Bourges* parle dans le même sens et fait l'éloge de la forme républicaine : « Lorsqu'à Sainte-Hélène... Napoléon examine... ce qui va venir... il ne songe plus aux restaurations, il songe à la République et il dit : « Oui, la France sera républicaine « ou cosaque. » Voilà sa pensée. (*Applaudissements à gauche.*)

Oui, c'est un grave sujet de méditation que la parole de ce grand capitaine... qui s'écrie : La République seule peut nous sauver! Entendez-vous? La République seule peut nous sauver!... Vous n'inventerez rien qui soit plus grand et plus beau, plus digne des desseins de la Providence. C'est que là est l'avenir du monde, c'est que là est le doigt de Dieu. » (*Sensation.*)

Berryer déclare qu'à moins de fermer les yeux à la lumière, on doit reconnaitre que la revision est manifestement réclamée par le pays tout entier. Les royalistes sont pour la revision; l'honneur, la loyauté, la sincérité l'exigent. Il faut craindre que la nation, pour éviter la guerre civile et l'anarchie, ne se précipite dans ce remède détestable de violer la Constitution. L'orateur redoute à un égal degré l'élection des ennemis de l'ordre social et la réélection inconstitutionnelle du chef de l'État. Parlant de la révolution de 1789-1793 dont M. Michel de Bourges a fait l'éloge EN BLOC, il ajoute : « ...Ces hommes que vous avez appelés des hommes superbes ont commis, en quatorze mois, dans cette malheureuse France plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances, toutes les ambitions, toutes les perversités n'en ont peut-être fait commettre pendant quatorze siècles! (*Applaudissements et bravos prolongés.*) Avez-vous pensé qu'il y avait ici des fils, des neveux, des proches des victimes? Avez-vous songé que c'était à la nation la plus humaine, la plus loyale, la plus généreuse... que vous avez dit en parlant de ces temps horribles : Peuple, voilà ton Iliade! (*Explosion de bravos.*) Vous êtes du peuple... Je suis plébéien comme vous... Je le connais ce peuple... Il recueillera ses souvenirs, il comptera ce qu'il a eu de misères, ce qu'il a eu de souffrances, ce qu'il a eu d'égarement, de hontes, quand vous avez été ses maîtres! (*Acclamations. Applaudissements répétés et prolongés.*) ... Quel orgueil vous anime de venir confondre... la République et 1789! Mais la République a brisé les principes des institutions de 1789! Mais la République a égorgé les plus nobles fondateurs de la liberté de 1789! (*Bravos.*) Mais vos amis, et Thouret, et Bailly, et Chapelier, et tant d'autres...

qui ont fondé les institutions de 1789, ils sont tombés sur les échafauds de la République! (*Bravo! Bravo!*) ... Vous oubliez que la grande œuvre de 1789, provoquée par le plus vertueux des rois... par le grand martyr Louis XVI, était fondée sur le principe de l'hérédité, de la souveraineté publique. Où allez-vous donc chercher vos incompatibilités? La République, elle a laissé des libertés... violées, conspuées par elle-même, et elle les a livrées au despotisme... Qui a ramené le gouvernement représentatif? Qui a rendu à la France les principes de liberté de 1789?... La royauté... Quand on accuse dans le passé, on a un grand avantage. La monarchie... a duré quatorze siècles, on a un long espace à parcourir pour y saisir des fautes et les lui reprocher comme si c'était la conséquence de son principe... La royauté... a inspiré confiance, ramené la paix, fait renaître le travail; il en est sorti une prospérité sans égale... La royauté de droit divin? Jamais expression, jamais pensée plus fausse n'a été produite... Je ne vous dis pas qu'une société ne peut pas vivre en République; ne me dites pas qu'une société ne peut pas vivre en monarchie...; oui, à cela près que la monarchie, dans son gouvernement nécessairement paternel, protège toutes les conditions essentielles de la société; à cela près que dans vos idées, dans vos spéculations, dans vos téméraires théories vous menacez ces conditions essentielles et divines, je vous accorde et je vous répète qu'une société peut être aussi bien en République qu'en monarchie... La forme est d'institution humaine... la forme est éternellement discutable... la forme, c'est là ce qui est livré aux passions, aux jugements, aux volontés des hommes... Cette royauté de quatorze siècles... avait-elle failli à sa tâche? Quoi! elle nous a conduits, elle nous a secondés depuis les mœurs farouches des compagnons de Clovis jusqu'aux grands *établissements* de saint Louis, jusqu'aux belles *économies* de Louis XII, jusqu'aux pacifications de Henri IV, jusqu'à cette magnifique société de Louis XIV, jusqu'à cette pensée généreuse qui anima les premières années du règne de Louis XVI, jusqu'à cette époque où l'ascendant de la France, non pas seulement l'ascendant mercantile... nos

possessions de l'Inde, la richesse de nos colonies, l'Angleterre humiliée, toute cette puissance de la France au dehors, mais encore l'ascendant de la France dominant par le goût, par les arts, par l'intelligence... eh bien, la royauté, ce principe persévérant et fixe a-t-il trahi sa tâche? a-t-il manqué à la nation? Cette société... est-elle restée dans la barbarie? Dites si cette royauté n'a pas rempli son devoir... Quand un principe a été protecteur... quand (un) peuple s'est magnifiquement développé sous sa loi, c'est un devoir... de (conserver) ce principe conquérant, sauveur, pacificateur et civilisateur. (*Applaudissements.*)... Est-ce sérieusement qu'à cette vieille France vous venez dire qu'elle est républicaine?... Cette France est républicaine!... (Avec) l'action de la multitude tumultueuse... sans aucun degré quelconque dans l'échelle sociale... il n'y a pas de société possible... (Alors quoi?) le gouvernement américain? sauf la fédération, c'est-à-dire sauf ce qui en est la base... En France (la fédération) c'est une utopie... J'étais... impérialiste à dix-huit ans... je l'étais encore à vingt ans... Oh! la gloire de l'Empire!... Mais j'ai vu, j'ai commencé à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute; j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la chute de l'Empire je leur disais : Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement, il est odieux, il est intolérable! La gloire ne couvre pas cela! — Tu m'es témoin (1)! (*L'orateur invoque du geste un membre de la droite. Ce mouvement oratoire produit une vive sensation. Tous les yeux se tournent vers M. de Grandville, qui répond à M. Berryer par des signes réitérés d'affirmation.*) Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire... j'ai vu une immense puissance qui reposait sur un seul homme... disparaître en un jour... Oh! alors, j'ai compris... faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes... Oh! alors j'ai compris la nécessité d'un principe... J'ai vu ce que c'était que la République pour une vieille société dans laquelle des intérêts sont nés, ont grandi, où

(1) Il y eut là un des plus beaux mouvements oratoires que l'histoire ait enregistrés.



des richesses ont été acquises et se sont justement transmises, pour une société où existaient des gloires, des honneurs, des distinctions personnelles ou héréditaires, et où tout cela s'attache invinciblement malgré l'égalité à des individualités, alors j'ai compris que dans cette vieille société la République était contraire à ses traditions, à ses besoins, à ses instincts, à sa position en Europe, à son ascendant au milieu des puissances, et qu'elle ne serait autre chose que le terrain des ambitions, des jalousies, des cupidités, des mécontentements, des rancunes... la République est antipathique à l'existence, aux instincts, aux mœurs d'une vieille société de 35 millions d'hommes pressés sur un même territoire. Napoléon à Sainte-Hélène, dites-vous, a appelé la République comme un progrès... Non! non! c'est comme une menace, une menace vengeresse qu'il a dit à l'Europe qui avait détruit son œuvre : Tu seras républicaine ou cosaque! (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Mirabeau qu'on citait hier... quand ce géant s'est vu brisé sous ses ruines et sous ses labeurs, qu'a-t-il fait? Il a poussé un cri de désespoir : *J'emporte le deuil de la monarchie, les factieux s'en disputeront les lambeaux*... Oui, tous deux, Napoléon et Mirabeau, ces grands génies qui ont eu la témérité d'oser vouloir disposer et de tout un siècle et de tout un grand peuple..., se sont sentis affaissés sous le poids de cette responsabilité, et tous deux se sont dit : L'Autorité! l'Autorité! elle est brisée! Là où l'Autorité est brisée il n'y a plus de société, les factions s'en partageront les lambeaux! Voilà les paroles de tous deux. » (*Bravos ; applaudissements prolongés. Agitation marquée.*)

Le président : « C'est du Mirabeau! »

« Je sais que des hommes qui ont mes sentiments... ne partagent pas... ma conviction sur la nécessité de voter la revision... Supposez que le peuple, excité par le retentissement sous les chaumières de ce nom de Bonaparte, malgré la Constitution... veuille appeler encore par des millions de voix à la présidence Louis-Napoléon, eh bien, je dis, messieurs, que tout est perdu! (*Mouvement.*)... Je ne l'attaque pas, je n'ai pas voté pour lui, mais je maintiens qu'il a rendu un grand ser-

vice en se plaçant à la tête du parti de l'ordre. Peu-être en aurait-il rendu d'immenses... s'il avait consenti à prendre pour guide la majorité, au lieu de songer à s'en faire un instrument. Quoi qu'il en soit (s'il est réélu inconstitutionnellement)... voilà un homme... par des millions de suffrages proclamé, placé au-dessus de la Constitution, au-dessus des lois. Or... il faudrait qu'il fût supérieur à l'humanité si, dans cette situation, il ne s'imaginait pas être dans son droit... en brisant tous les obstacles... Vous résisteriez?... Nous ne voulons pas de guerre civile... Je demande que mon pays, bien avisé... envoie une Assemblée de revision... Je crois que la revision... n'aura qu'une majorité numérique... mais... je supplie les membres de la majorité d'accepter leur défaite, de respecter la Constitution... Mes vieux amis politiques, unissons-nous dans cette résolution de faire respecter la légalité... Soyez inséparables en face des dangers et de la sédition et de l'ambition... » (*Applaudissements prolongés. Enthousiasme.*)

Un remarquable orateur, *M. Pascal Duprat*, succède à *Berryer :* « La revision ne peut amener que... le rétablissement de la monarchie... ou la prorogation... La monarchie est impossible... (non) parce que vous avez été vaincus en 1792, vaincus en 1814, vaincus en 1830, vaincus en 1848, vaincus partout, vaincus toujours, (non) parce que vous êtes en opposition flagrante... avec les intérêts de notre temps... (mais) parce que cette idée de la royauté a disparu... Elle est impossible par un autre motif. Ce qui a fait la force et la durée de la monarchie, c'est qu'elle a été une. L'est-elle?... Vous avez plusieurs rois... Ah!... je sais... la fusion! C'est un rêve qui peut plaire aux vieillards... Quelle que soit l'ardeur des ambitions... il y a quelque chose... qui dans l'âme même des princes doit passer auparavant, ce sont les souvenirs de la famille, souvenirs vivants, impérieux, inexorables. Hier vous parliez du Roi que vous appelez martyr; c'est un d'Orléans qui a jugé ce Roi avec les conventionnels! Je ne veux pas vous parler de Saint-Leu où le dernier des Condé s'est éteint par une mort mystérieuse; je ne veux pas surtout vous parler

de Blaye où la pudeur d'une femme a été jetée en proie aux passions politiques... La monarchie est impossible... Que reste-t-il?... la prorogation... La majorité osera-t-elle tenir au pays ce langage : Nous avons cru que M. Louis Bonaparte était pour notre pays une cause d'agitation, de guerre civile peut-être... brisez la Constitution devant lui, il faut qu'il soit réélu?... On demande qu'il soit rééligible, parce qu'on a peur qu'il soit réélu; on a peur, on a peur. (*Mouvement.*) Que diriez-vous d'une armée qui, craignant que la place qu'elle occupe soit un jour prise par l'ennemi, l'abandonnerait elle-même?... Comment! il y a devant vous un pouvoir qui vous inquiète, et vous calculez froidement que la Constitution sera brisée, que le peuple... fera, malgré la loi, un président, un César... et vous ajoutez qu'il faut respecter le droit, c'est-à-dire que, pendant qu'un pouvoir ambitieux passera violemment au travers de la Constitution, vous saluerez avec respect le droit méconnu, le droit outragé! Voilà votre courage! C'est ainsi que vous défendez la Constitution, les institutions du pays, son honneur, sa liberté, ses droits! Et... qu'auriez-vous fait de plus si vous étiez le complice de coupables espérances? Qu'auriez-vous fait de plus, vous, le tribun des rois, si vous aviez voulu seconder par la puissance de votre parole... la venue de ce César... que nous empêcherons avec vous ou sans vous de s'asseoir sur les débris de la République? (*Applaudissements.*) Ah! vous avez peur, et c'est parce que vous avez peur que vous nous dites d'abaisser devant une ambition criminelle le seul rempart qui puisse nous protéger... Ce n'est pas ainsi que nous entendons défendre le droit de la patrie et vous-même... Vous pouvez le défendre... Ne permettez pas que des ministres viennent flétrir la République... Ne permettez pas que M. Louis Bonaparte promène plus longtemps à travers la France... des ambitions qui ne sont pas de notre temps ni de notre pays... Si le peuple veut franchir la Constitution... qui l'en empêchera? Le droit d'abord... et vous-mêmes... Le peuple a été entraîné au 10 décembre... Aujourd'hui aidez-nous à lui faire comprendre tout ce qu'a fait M. Louis Bonaparte... Quand nous

aurons fait cette propagande, si une élection populaire voulait le faire passer à travers la Constitution, sachez dire au pays... au nom de la majesté nationale (*sourires*), que vous défendrez la Constitution... »

— C'est le tour de Victor Hugo. Il commence par faire le procès de la monarchie : « ... Sous la régence la monarchie empoche 350 millions par l'altération des monnaies; c'était le temps où l'on pendait une servante pour cinq sous. » (*Marques d'étonnement, murmures prolongés à droite...*)

M. de Greslau : « Parlez des pensions données aux poètes. » (*Hilarité.*)

Victor Hugo : « L'honorable interrupteur fait allusion à une pension qui m'a été offerte par le roi Charles X et que j'ai refusée... »

M. de Falloux : « Je vous demande pardon, vous l'aviez sur la cassette du Roi... » (*Agitation.*)

Victor Hugo : « Parlez! »

M. de Falloux : « L'honorable M. Victor Hugo a dit : Je n'ai jamais touché de pension de la monarchie... »

Victor Hugo : « Non, je n'ai pas dit cela. (*Vives exclamations à droite mêlées d'applaudissements et de rires ironiques.*) J'avais dix-neuf ans, j'avais publié un volume de vers... Le roi Louis XVIII, spontanément, de lui-même, et sans que je l'eusse demandée, m'accorda une pension de 2,000 francs. Quelques années après, Charles X..., dans une pensée de dédommagement pour la non-représentation de *Marion Delorme,* élevait à 6,000 francs cette pension de 2,000 francs. Je refusai... J'aurais cru manquer à un sentiment de respect... pour la personne du roi mort si j'avais enveloppé dans ce refus le renvoi de la première pension... Je continue... La vieille monarchie faisait... neuf banqueroutes en soixante ans... Le cardinal Dubois définissait ainsi la monarchie : Un gouvernement fort parce qu'il fait banqueroute quand il veut... Eh bien, la République de 1848, elle, a-t-elle fait banqueroute? Que lui reprochez-vous, à cette République de 1848?... Les commissaires

de M. Ledru-Rollin, les 45 centimes, les conférences socialistes du Luxembourg. Le Luxembourg! Ah! oui... Voilà la grosse affaire. Tenez, prenez garde au Luxembourg! N'allez pas trop de ce côté-là, vous finiriez par y rencontrer le spectre du maréchal Ney! » (*Sensation, applaudissements prolongés à gauche.*)

M. de Rességuier : « Vous y trouveriez votre fauteuil de pair de France. »

Victor Hugo : « Je crois, Dieu me pardonne, que M. de Rességuier me reproche d'avoir siégé parmi les juges du maréchal Ney. »

M. de Rességuier : « Vous vous méprenez avec intention! »

Victor Hugo : « Quoi! vous voulez recommencer... Il vous en faut encore... Vous voulez rentrer dans ce cycle terrible, toujours le même... qui commence par des réconciliations plâtrées de peuple à roi... par les Tuileries rouvertes, par des lampions, par des harangues, par des fanfares, par des couronnements et des fêtes... »

M. Grelier-Dufougeroux : « ... Et des odes! » (*Rires, bravos à droite; rumeurs à gauche.*)

Victor Hugo : « ... Mon Dieu, cette place que vous traversez tous les jours ne vous dit donc rien! Mais frappez du pied ce pavé qui est à deux pas... »

Le président : « Qui menacez-vous donc là? »

Victor Hugo : « C'est un avertissement. »

Le président : « C'est un avertissement sanglant, monsieur; vous passez toutes les bornes... C'est une diatribe, ce n'est pas un discours... »

Victor Hugo : « ... Après l'échafaud de Louis XVI, après l'écroulement de Napoléon, après l'exil de Charles X, après la chute de Louis-Philippe, après la Révolution française, la République est la terre ferme, et c'est la monarchie qui est l'aventure! (*Applaudissements à gauche...*) Les aspirations populaires se régleront comme les passions bourgeoises se sont réglées... Il y a eu des royalistes autrefois qui... »

M. Callet : « Vous en savez quelque chose... »

Victor Hugo : « ...Ils ne venaient pas en plein midi, en plein

soleil, en pleine Assemblée de la nation, balbutier : Vive le Roi! après avoir crié 27 fois dans un seul jour (1) : Vive la République! (*Acclamations à gauche, bravos prolongés.*)... La monarchie légitime est morte en France, mais (on nous crie :) L'autre monarchie, la monarchie de gloire, l'Empire, celle-là est possible... La monarchie de gloire, dites-vous? Montrez-nous votre gloire! (*Rires à gauche.*)... Qu'est-ce que j'ai devant moi? Toutes nos libertés prises... le suffrage universel mutilé!... une politique jésuite; pour gouvernement une immense intrigue, l'histoire dira peut-être un complot, je ne sais quel sous-entendu inouï qui semble donner à la République l'Empire pour but et qui fait de cinq cent mille fonctionnaires une sorte de franc-maçonnerie bonapartiste au milieu de la nation... la compression, l'iniquité; au dehors le cadavre de la République romaine, l'Autriche debout sur la Hongrie, la Lombardie, Venise... La France baisse la tête. Napoléon tressaille de honte dans sa tombe; et cinq ou six mille coquins crient : Vive l'Empereur! (*Bravos à gauche.*) Est-ce tout cela que vous appelez votre gloire, par hasard? Maintenant votre empire, causons-en, je le veux bien! » (*Rires.*)

M. Vieillard : « Personne n'y songe, vous le savez bien! »

Victor Hugo : « Personne ne songe à l'Empire! Que signifient donc ces cris payés de : Vive l'Empereur? (et)... ces allusions du général Changarnier aux prétoriens en débauche applaudies par vous? (et) ces paroles de M. Thiers également applaudies par vous : L'Empire est fait? (et) ce pétitionnement ridicule et mendié?... Qu'est-ce que la prolongation des pouvoirs? C'est le consulat à vie. Où mène le consulat à vie? A l'Empire!... Il y a là une intrigue... Allons, le grand jour sur tout cela! Il ne faut pas que la France se trouve un beau matin avoir un Empereur sans savoir pourquoi. (*Rires à gauche.*) Un Empereur!... Quoi! parce qu'il y a eu un homme qui a gagné la bataille de Marengo et qui a régné, vous voulez régner, vous qui n'avez gagné que la bataille de Satory! Quoi! parce qu'il y a dix

(1) Allusion aux acclamations qui, dans l'Assemblée constituante de 1848, saluèrent la proclamation de la République.



siècles Charlemagne a laissé tomber son épée et son sceptre, et que mille ans après... un autre génie est venu (les) ramasser (et) à son tour les a laissés tomber... vous voulez, vous, les ramasser après lui, comme il les avait ramassés, lui, Napoléon, après Charlemagne! (*Bravos à gauche.*) Vous voulez prendre dans vos petites mains ce sceptre des Titans, cette épée des Géants? Pourquoi faire? Quoi, après Auguste Augustule! Quoi! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit! » (*Applaudissements et rires prolongés à gauche.*)

M. de Girardin : « Napoléon Bonaparte a eu six millions de suffrages; vous insultez l'élu du peuple! »

M. Baroche, ministre des affaires étrangères : « Vous discutez des projets qu'on n'a pas et vous insultez! »

Le président : « ...M. Victor Hugo n'a pas le droit de discuter sous une forme insultante une candidature qui n'est pas en jeu. » — (*A l'extrême gauche :*) « Mais si, elle est en jeu! »

M. Charras : « Vous l'avez vu, vous-même, à Dijon, face à face. »

Le président : « A Dijon, je respectais les convenances et je me suis tu... »

Victor Hugo : « Ce n'est pas offenser le Président de la République que de dire qu'il n'est pas un grand homme... Ce que nous lui demandons, ce n'est pas qu'il tienne le pouvoir en grand homme, c'est qu'il le quitte en honnête homme. »

M. Clary : « Ne le calomniez pas en attendant. »

M. Victor Hugo : « Ceux qui l'offensent, ce sont ceux de ses amis qui laissent entendre que le deuxième dimanche de mai il ne quittera pas le pouvoir... »

M. Vieillard : « Ce sont là des calomnies... »

M. Victor Hugo : « ...Savez-vous ce qui fait la République invincible... c'est qu'elle est un résultat historique... c'est qu'elle est la forme... nécessaire du temps où nous vivons... c'est qu'elle est l'air que nous respirons... c'est qu'elle s'identifie d'un côté avec le peuple et de l'autre avec le siècle, elle est l'idée de l'un et la couronne de l'autre... La France ne sera tranquille que lorsque nous aurons vu disparaître tous

ceux qui tendent la main, depuis les mendiants jusqu'aux prétendants... »

M. de la Devansage : « La popularité a ses mendiants aussi... »

M. de Morny : « Et ce sont les plus misérables ! »

Victor Hugo : « ...L'instant arrive où une mêlée terrible se fera de toutes les formes déchues... Je ne sais ce que le combat durera... mais ce que je sais... c'est que le droit ne périra point ; je vote contre la revision ! »

Les palinodies du grand poète, son manque absolu de sens moral politique exigeaient une leçon ; elle lui fut donnée par la voix autorisée et respectée de *M. de Falloux*. « Derrière chacune de ses paroles, dit-il... pour chacun de nous se dressaient des souvenirs... tels qu'il y avait des émotions qu'il était impossible de réprimer. Lorsque M. Victor Hugo parlait de la Restauration, comment comprimer le souvenir présent à tout le monde, présent pour sa gloire, s'il eût su la garder, qu'il avait été le plus pindarique des royalistes... Lorsqu'il a évoqué les souvenirs cruels du Luxembourg... était-il possible que chacun de nous ne se rappelât pas que cette grande et douloureuse ombre du maréchal Ney ne lui avait pas toujours tant fait horreur, puisqu'il n'avait cessé de solliciter un siège à ce même Luxembourg !... Quant à M. le Président de la République... au moment où il en parlait avec des termes si profondément calculés et si profondément amers, chacun de nous se rappelait que, pendant longtemps, sous M. le Président de la République, le nom de M. Victor Hugo circulait sur une foule de listes ministérielles. (*Agitation prolongée.*)

A droite : « C'est parfaitement vrai ! »

M. de Rességuier : « Il était dans les salons de l'Élysée. »

M. de Morny : « Il fait ce métier-là depuis trente ans ! »

M. de Heeckeren : « Je l'ai vu, je l'ai entendu. »

M. de Falloux : « Il figurait sur ces listes comme ministre de l'instruction publique... parce que rien dans son langage ni dans ses votes à cette époque ne pouvait faire qu'on s'étonnât de le rencontrer sur cette liste. »

M. Legros-Devot : « Ni à l'Élysée. » (*Rires bruyants à droite.*)

— *M. Baroche* prend la parole au nom du gouvernement ; il défend le prince et déclare qu'il y aurait lâcheté à ne pas rendre témoignage à ses intentions patriotiques. Il ajoute que si on reconnaît de toutes parts les vices de la Constitution, il faut ordonner la revision. Il répond à l'attaque de Victor Hugo : « ...Un homme qui n'a pas même l'excuse d'une ancienne conviction; un homme qui ne peut même pas dire, comme l'honorable M. Pascal Duprat, que pendant longtemps son amour pour la République est resté comme captif sur ses lèvres, car apparemment sous la Monarchie ce n'était pas l'amour de la République qui dévorait M. Victor Hugo (*rires bruyants d'approbation*)... un homme qui, après avoir été, comme on l'a dit spirituellement, le plus pindariste des royalistes, après la révolution de Février, s'est faufilé dans nos rangs, est venu jusque dans le comité électoral de la rue de Poitiers (*bravos*)... c'est (après tout cela) qu'on vient maintenant étaler un programme aussi démocratique que social... Dans votre ardeur de nouveau néophyte, vous voulez par la violence de vos attaques faire oublier à vos nouveaux amis le passé que nous vous rappelons... La gloire de ce gouvernement-ci, monsieur,... c'est d'avoir... comprimé l'anarchie, vaincu le désordre, rétabli l'autorité, ramené la confiance et la sécurité, et rendu du travail aux ouvriers... c'est d'avoir vaincu l'anarchie jusque dans Rome et d'avoir... ajouté une page mémorable à nos glorieux faits militaires... En 1848... (le peuple) a cru qu'il pouvait encore trouver son salut... dans ce nom (de Napoléon) auquel il s'est rallié avec empressement et avec enthousiasme. Et faut-il donc s'étonner que ces idées d'ordre, d'autorité, soient intimement unies dans la pensée de la France au nom glorieux de Napoléon? Est-ce que de toutes parts nous ne trouvons pas après tant de révolutions, debout, presque toutes les institutions qui sont dues au génie de Napoléon? Est-ce à dire pour cela qu'il soit entré dans la pensée de personne de rétablir ce que le génie de Napoléon lui-même n'a pu ni maintenir ni sauver? Non, messieurs. On a beaucoup parlé d'usurpation... d'intrigues napoléoniennes qui se cachent

sous la demande de revision... Notre seul désir, c'est que le peuple soit librement et légalement consulté, et que la France dispose d'elle-même... Les actes de violence, les coups d'État, personne n'en veut, personne, et moins que personne celui qui a dit le 12 novembre : *Il ne faut pas que ce soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décide du sort d'une grande nation*... Nous vous en conjurons, votez la revision; emprisonnez-nous dans la légalité dont on nous accuse de vouloir sortir (1)... »

M. Dufaure répond au ministre et opine contre la revision : « ... On dit que l'article 45 a été fait en méfiance du Président qui allait être élu... c'est le 27 mai 1848 qu'il a été voté, et je vous demande si, au 27 mai 1848, personne en France prévoyait que M. Louis Bonaparte aurait l'honneur d'être président de la République... Tout est calme, tous les intérêts sociaux sont protégés par la République... (Quant à) l'avenir, il n'y a que deux moyens de le protéger : par la monarchie ou par la République. Par la monarchie? Qu'on la propose! Sur quelles bases la fonderez-vous, je vous le demande!... Après avoir vu depuis soixante ans tomber successivement tant de gouvernements, la France est plutôt disposée à n'avoir ni foi monarchique ni foi républicaine, et à demander à son gouvernement, quel qu'il soit, de lui assurer les biens dont elle a besoin... L'article 45 de la Constitution est-il si mauvais?... (Pourquoi)l'avons-nous voté?... Si en France, avec une administion centralisée aussi puissante qu'elle l'est, le Président de la République peut être réélu (nous disions-nous), — le Président encore inconnu que personne ne pouvait prévoir, — n'arrivera-t-il pas ce qui est arrivé : toutes les forces et toute la

(1) « Non, jamais nous n'avons assisté à un tel oubli du devoir, à un tel abaissement de la dignité du gouvernement, à un tel spectacle d'anarchie!... Nous ne pouvons comprendre ni amnistier la bassesse. Où sommes-nous tombés, qu'il nous faille subir de tels spectacles! C'est assez, c'est trop de dégoût! Jamais on ne descendit à pareil niveau. O génie de la patrie, quelle honte! O nobles et grands souvenirs de nos révolutions, quelle décadence! O illustre passé de la France, quel présent! La France vous répudie! la France vous désavoue! la France vous honnit!... » (*National*, 19 juillet 1851.)

dignité de l'administration ne seront-elles pas pendant quatre ans employées déplorablement à préparer sa réélection?... D'ailleurs, si la revision était votée... qui arrêtera l'Assemblée constituante?... Pourquoi l'Assemblée... n'arriverait-elle pas à détruire les fondements du gouvernement actuel?... Le peuple ne fera pas... une illégalité; il sait très bien que le pouvoir qu'il instituerait ce jour-là n'aurait plus de limites, ce ne serait plus un président, ce serait... un despote... Le serment que le 20 décembre 1848 M. le Président a prêté ici, serment prêté en présence de Dieu... et devant le peuple français... (il) ne l'oubliera pas... Et si par malheur (il) pouvait l'oublier, veuillez calculer combien... il y a d'hommes honnêtes qui ne voudraient pas lui donner un vote qu'il ne pourrait accepter sans être parjure... (Une) élection inconstitutionnelle serait contraire à la morale et aux lois, je la déclare impossible... L'on dit... : Êtes-vous sûr de l'énergie, de la fermeté de cette Assemblée?... Quoi! la Constitution ne trouverait pas dans cette Assemblée la protection et les défenseurs qu'elle doit y trouver? Messieurs, il y a encore parmi nous... le sentiment de nos droits... nous ne l'oublierons pas. Je vote contre la revision. »

Cette mémorable discussion prend fin sur un discours d'Odilon Barrot en faveur de la revision : « Les gouvernements qui durent sont ceux qui se réforment... Croyez-vous que (le peuple) puisse voir sans une inquiétude profonde se renouveler si souvent, si vite tous les pouvoirs de la société? Nos sociétés modernes ont besoin de sécurité, de stabilité... et un peuple que vous tourmentez de trop d'incertitude et de mobilité finira par se retourner vers vous et par vous dire : Laissez-moi tranquille et donnez-moi un peu d'avenir. » (*Longue agitation.*)

A gauche : « C'est la monarchie alors!... »

Odilon Barrot : « ...Je ne crains pas pour la République une restauration monarchique... Je suis humilié de la préoccupation tirée de l'éventualité (de la réélection du Président). En supposant que cela fût vrai... eh bien, la Constituante réglera les conditions de cette réélection... Le peuple prononcera dans son universalité. C'est son droit... Comment! toute une nation...

qui aurait reconnu des vices radicaux, fondamentaux, viscéraux, dans sa Constitution... serait tenue en échec parce qu'une revision ouvrirait une chance légale à la réélection du Président!... Mais si cette chance vous paraît aussi certaine, savez-vous que refuser la revision... par cette seule raison, ce serait faire un grand rôle à celui que vous écarteriez ainsi... »

M. Desmousseaux de Givré : « ... (Et) la dictature!... »

M. Odilon Barrot : « Les dictatures sortent... des situations violentes qui se prolongent... Il y a, d'une part, ceux qui demandent la revision dans l'intérêt d'un seul homme, et, d'autre part, ceux qui la repoussent contre un seul homme. Je la demande, quant à moi, pour améliorer les institutions de mon pays, et pour cela seulement... »

Après ce discours, l'Assemblée va aux voix. Le nombre des votants est de 724. La proposition de revision réunit une majorité de 168 voix avec 446 suffrages (1); mais, — comme aux termes de la Constitution ce n'est pas la simple majorité qui suffit, qu'il faut la majorité des trois quarts, soit dans l'espèce 543 voix, — le président déclare que l'Assemblée n'a pas adopté. La proclamation du résultat du scrutin est saluée par toute la gauche du cri trois fois répété de : Vive la République! L'Assemblée ne se sépare qu'à huit heures du soir, sous le coup d'une profonde émotion. La discussion avait rempli six grandes séances (2).

(1) La proposition de revision fut repoussée par 278 suffrages. Il aurait fallu pour qu'elle fût votée qu'elle réunit 543 voix contre seulement 181. « S'il est au monde une fiction, dit l'*Assemblée nationale* du 20 juillet, qui fasse cabrer l'esprit, c'est bien celle qui soumet une majorité de 446 voix à une minorité de 278. »

(2) Les députés les plus connus ayant voté *pour* sont les suivants : Abbatucci, général Achard, de Luynes, de Padoue, général de Kerdrel, général de Bar, général Baraguey-d'Hilliers, Berryer, Bocher, A. Bonaparte, L.-L. Bonaparte, de Broglie, Buffet, Casimir Périer, Chambolle, général de Chasseloup-Laubat, Coquerel, de Corcelle, de Crouseilhes, Cunin-Gridaine, Dahirel, Drouin de Lhuys, Dupetit-Thouars, Dupin, général Duriac, Duvergier de Hauranne, Estancelin, de Falloux, Léon Faucher, Fortoul, Ach. Fould, de Girardin, de Goulard, général Gourgaud, général de Grammont, général de Grouchy, général d'Hautpoul, général Husson, de Laboulie, amiral Lainé, de Larcy, général Lauriston, général Lebreton, de Maleville, Mathieu-Bodet, de Melun, de Mérode, Molé, de Montalembert, de Montebello, général Montholon, de Morny, de Mortemart, de la Moskowa, de Mouchy, L. Murat, Edgard Ney, général d'Ornano, général Oudinot

Le *National* (1) chante victoire : « Le bonapartisme est vaincu. Un cri prolongé de : Vive la République! a salué la victoire des principes et de la Constitution. Un écho de ce cri doit retentir à l'Élysée comme un avertissement anticipé du peuple souverain à son premier magistrat, comme la voix de l'avenir de 1852, et l'annonce impérieuse d'une retraite nécessaire... La candidature posée par la faction bonapartiste est plus que jamais factieuse... M. Berryer veut que la Révolution, la République, l'Assemblée, la France entière reculent... devant quoi? devant une ambition qu'il traite de criminelle! Et cela, pour l'éternelle honte de notre propre pays, a trouvé des applaudisseurs! Et ces applaudisseurs des épouvantes de M. Berryer ne veulent pas qu'on dise qu'ils se couchent à plat ventre, eux qui n'ont de courage ni devant le spectre d'une armée de barbares, ni devant l'éventualité d'un crime... »

Le *Journal des Débats* (2) craint « que ceux qui ont refusé la revision pour écarter une candidature qu'ils redoutent ne soient allés directement contre leur but. Nous ne savons si on s'aperçoit qu'en protestant tous les jours et si longtemps à l'avance contre la candidature de M. Louis Bonaparte on ne fait que la poser d'une manière plus éclatante et plus dangereuse. Les grands orateurs qui frappent ainsi avec le marteau de leur éloquence sur ce nom déjà suffisamment connu ne font peut-être que l'enfoncer plus avant dans la tête de quelques millions de votants où il pourrait bien rester... Est-on bien

de Reggio, de Parieu, Passy, général Pelet, de Persigny, Pidoux, Plichon, Poujoulat, général de la Fosse, de Riancey, général Rogé, Rouher, général Rulhière, Sauvaire-Barthélemy, de Ségur d'Aguesseau, de Sesmaisons, Soult de Dalmatie, Suchet d'Albuféra, de Talhouët, général Tartas, de Tocqueville, de Tracy, général Vast-Vimeux, de Vatimesnil, Wolowski, Mortimer-Ternaux. — Votèrent *contre* : Bedeau, Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte, Carnot, Cavaignac, Changarnier, Charras, Dufaure, Pascal Duprat, Eugène Sue, Jules Favre, de Flotte, Grévy, général Laidet, de Lamartine, Lamennais, de Lamoricière, Lanjuinais, de Lasteyrie (les deux), général Leflô, Victor Lefranc, de Laborde, Michel de Bourges, de Mornay, Pierre Leroux, Piscatory, Ed. Quinet, Raspail, Baudot, de Rémusat, général Rey, de la Rochejaquelein, Sainte-Beuve, général Subervie, Thiers, Valette, Victor Hugo, etc.

(1) 20 juillet.

(2) 22 juillet. (Article de John Lemoinne.)

sûr que le pays ne voudra pas faire précisément le contraire de ce qu'on voudra lui imposer? L'esprit de contradiction est très populaire dans ce pays-ci... Mais, dit-on, où s'arrêterait-on dans cette voie? Si le peuple peut poser une candidature inconstitutionnelle... pourquoi pas celle d'Abd-el-Kader? Que s'il plaisait, en effet, à six millions d'électeurs de nommer M. Cabet ou l'empereur Soulouque, s'il leur plaisait d'être en démence, nous ne voyons pas ce qu'y pourrait la Constitution... » Le *Constitutionnel* (1) s'écrie : « Aux termes de la Constitution, c'est la minorité qui l'emporte, c'est la majorité qui est vaincue (2), un imprudent défi a été jeté à la volonté nationale. C'est volontairement, c'est sciemment que la minorité se place en travers de la volonté nationale. La France veut la revision; quinze cent mille signatures recueillies en deux mois le disent assez haut... » Quelques jours après, il ajoute (3) : « La véritable source de la popularité du nom de Louis-Napoléon, c'est la reconstruction religieuse, morale, administrative et politique de la société. Quel autre nom... est entouré d'une auréole semblable?... Quel est celui qui donne à la société de pareilles garanties?... Quel est celui que des chances aussi manifestes accompagnent au scrutin?... La prolongation des pouvoirs du Président est l'unique refuge de la société menacée... » L'*Univers* (4) estime que le prince « est par la force des choses l'homme qui semble le plus capable de présider à la reconstitution du pays, qu'il est le chef désigné, le généralissime de la grande armée de l'ordre, que sans lui cette armée... se sépare en fractions bientôt hostiles... » L'*Opinion publique* (5) avait dit dès avant le résultat du scrutin : « Le vote de la revision à une majorité relative considérable devient un danger, il ne change pas la situation, il l'aggrave... » Et, en effet, le pays voyant que la

(1) 20 juillet.
(2) *Ibid.*
(3) 24 juillet.
(4) *Ibid.*
(5) 10 juillet.

revision avait la majorité dans l'Assemblée, et une majorité imposante, ne voulut pas admettre qu'elle vînt échouer devant un texte constitutionnel exigeant une majorité des trois quarts des votants. C'est ce qui fait dire au *Times* (1) : « Il est ridicule de mettre le quart d'une Assemblée en possession d'un *veto* contre les actes des trois autres quarts qui représentent dans tous les cas la volonté de la nation... Le peuple français cherche en vain une issue. »

Le surlendemain de la clôture de la discussion de la revision, M. de Melun déposait un rapport complémentaire sur le pétitionnement revisionniste (2). Un débat s'engageait alors. *M. Charras* disait : « J'établirai devant vous que ce pétitionnement dont on a fait si grand bruit se serait réduit à des proportions très modestes et peut-être n'aurait pas existé longtemps s'il n'avait pas été provoqué, encouragé, excité, organisé par l'Administration et ses nombreux agents... Nous avons trouvé 4,000 à 5,000 signatures faites par 40, 50 ou 60 individus, et cependant toutes ces signatures sont légalisées par les maires... »

M. de Melun : « J'ai reconnu beaucoup de signatures écrites de la même main. »

M. Charras : « Quant aux pétitions fabriquées dans les ateliers de quelques journaux... ce serait par dizaines de mille, peut-être par centaines de mille, qu'il faudrait les compter... (C'est une) part immense que l'Administration, depuis le sommet de la hiérarchie jusqu'à sa base, a prise au pétitionnement. La trace des agents inférieurs, nous l'avons trouvée directe, patente, matérielle, saisissable pour tout le monde... Le pétitionnement est un grand mouvement de fonctionnaires et d'agents salariés (3)... »

(1) 21 juillet.

(2) Les département qui, eu égard à leur population, avaient envoyé le plus de pétitions étaient : la Meuse, la Haute-Saône, la Charente, la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or et l'Isère; le moins : le Finistère, la Loire-Inférieure, le Morbihan, le Gard, la Mayenne et la Vendée.

(3) « Un mouvement de dégoût s'est manifesté sur presque tous les bancs de l'Assemblée, à mesure que l'odeur nauséabonde de cette cuisine du pétitionne-

L'intervention des représentants de l'autorité à tous les degrés de la hiérarchie administrative devait être vraie ; mais ce qui est certain, c'est qu'en dehors de cette intervention le mouvement revisionniste était aussi sincère qu'universel, c'est que la nation ne voulait pas se séparer du prince Louis-Napoléon. Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, vint répondre à M. Charras : « S'il y a quelque chose qui frappe dans ce mouvement de pétitions inouï dans notre pays, c'est sa parfaite spontanéité... Je m'étonne qu'on puisse traiter à la légère un pareil mouvement d'opinion... Eh quoi ! le gouvernement aurait eu le pouvoir de dicter un million cinq cent mille signatures...? Le fait de l'intervention des fonctionaires est contraire à la vérité... » Après une protestation du *général de Lamoricière* contre le pétitionnement, *M. Baze* en apporte une autre : « Toutes ces pétitions présentent cet aspect qu'elles n'ont aucun caractère sérieux... ce sont la plupart du temps des signatures jetées en masse les unes sur les autres... (et légalisées de même)... Nous avons trouvé les mêmes formules à peu près dans tous les départements... Le pétitionnement est dirigé contre l'indépendance de cette Assemblée... Qu'on nous le dise! Qu'on ose monter à cette tribune!... J'aime mieux des ennemis qui se montrent à découvert que ceux qui viennent à la tribune faire des protestations de leur respect pour les lois, et qui les sapent en dessous main. (Que le ministère vienne nous dire qu'il est là) pour faire la prorogation au moyen du pétitionnement, pour y pousser par la presse, par la presse soldée... par le ministre de l'intérieur, je le prouverai (*mouve-*

ment... se répandait dans la salle. M. de Melun a constaté en outre que les modèles de ces pétitions venaient presque tous de Paris, qu'ils étaient imprimés, ce qui peut donner une idée de la spontanéité du pétitionnement. » (*Opinion publique,* 9 juillet 1851.) — Oui, mais il n'empêche que les signatures affluaient par milliers. — Le *National* (10, 14 juillet 1851) : « ...Le rapport de M. de Melun est le coup de grâce de cette vaste intrigue, nouée par le parti bonapartiste sur toute l'étendue du territoire pour arracher à l'ignorance ou à la peur de la majorité la prorogation des pouvoirs présidentiels... Inconstitutionnel dans son but, immoral dans ses moyens, le mouvement factice imprimé aux populations par les agents de l'administration bonapartiste ne mérite que le dédain et le mépris des hommes de cœur... C'est une émeute de fonctionnaires... provoquée par des allocutions officielles, organisée par des instructions venues d'en haut... »

ment)... (Qu'il dise : Nous sommes un ministère, non du pays, mais d'un homme... Qu'on le dise!... »

M. d'Adelswærd : « On ne l'ose pas! »

A gauche : Non! on ne l'ose pas! (*Vives protestations au banc des ministres.*)

Léon Faucher : « Le gouvernement, tant qu'il a l'honneur de siéger sur ces bancs, doit être respecté... »

M. Baze : « Si ses actes ne le rendent pas respectable, est-ce ma faute, à moi? Le gouvernement a manqué à un double devoir... en provoquant un pétitionnement (et) en y mettant la main... Il faut qu'il se forme un parti de la légalité pour le présent, pour l'avenir, pour toujours et dans tous les temps... »

L'Assemblée par 333 voix contre 320 vote une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, tout en regrettant que dans quelques localités l'administration, contrairement à ses devoirs, ait usé de son influence pour exciter les citoyens au pétitionnement, ordonne le dépôt au bureau des renseignements. » Tel était le résultat du réquisitoire de l'honorable questeur M. Baze et de la sortie du général de Lamoricière; il n'était pas brillant; cet ordre du jour de blâme, ne relevant la pression officielle que dans *quelques localités,* justifiait et faisait triompher le ministère et le Président. C'était une nouvelle faute ajoutée à celle du rejet de la revision. Le *Journal des Débats* appréciait ainsi les faits (1) : « Où sont les manœuvres illégales? où sont les abus d'autorité?... Le ministère a-t-il persécuté, menacé, destitué les fonctionnaires qui n'ont pas voulu signer ou faire signer les pétitions? Nous n'avons entendu citer aucun nom, aucun acte de corruption, d'arbitraire ou de violence. Si l'intervention du ministère se borne aux faits que M. Baze a dénoncés, nous n'hésitons pas à dire que le cabinet ne mérite aucun reproche... Le gouvernement... n'a fait que remplir son devoir en portant son opinion à la connaissance de ses agents. Demander à un gouvernement de rester indifférent sur une question de cette impor-

(1) 22 juillet 1851

tance... c'était lui demander d'abdiquer... Il aurait trahi son premier devoir... » Rien de plus juste que ces réflexions.

Le 28 juillet, l'Assemblée par 420 voix contre 232 se prorogeait du 10 août au 4 novembre, sur un rapport de M. Manescau, où la question du coup d'État était examinée et résolue comme n'étant pas inquiétante.

Le rejet de la revision avait causé au prince une profonde déception et un grand chagrin. Il n'y avait pas d'espoir que, reprise au bout de quelques mois, la question serait résolue autrement. La partie était donc perdue. Fallait-il donc rester emprisonné dans les liens d'une constitution stupide? Fallait-il donc que contrairement au vœu de la quasi-unanimité des conseils généraux (80 sur 85), contrairement à l'opinion de la grande majorité de l'Assemblée législative, contrairement enfin à la volonté nationale (1), à la volonté de la France presque entière, il abandonnât le pouvoir? Mais que faire? un coup d'État? Et son serment? ce serment tant de fois renouvelé? La nation, supérieure au Parlement, l'en relevait! D'ailleurs, il n'avait pas prêté serment de maintenir la République contre la volonté du peuple; au contraire, il avait, avant tout, juré de respecter cette volonté, qui, dans aucun cas et sous aucun prétexte, ne saurait être étouffée. Quant à la Constitution même, en permettant à une infime minorité d'entraver la revision, elle avait commis un attentat à la souveraineté du peuple. La volonté nationale ne pouvait être jugulée par la légalité; la volonté nationale déliait les serments; la volonté nationale primait tout; la volonté nationale était chose sacrée; bien loin

(1) GRANIER DE CASSAGNAC, dans ses *Souvenirs du second Empire* (t. II, p. 62), rapporte qu'un jour de l'été de 1851, après avoir attendu à Saint-Cloud le prince qui se promenait à cheval, celui-ci, une fois arrivé, lui raconta ceci : Il venait de rencontrer un rempailleur de chaises qui l'avait interpellé ainsi : « Arrête-toi un instant et laisse-moi te dire un mot. On dit que là-bas, à la Chambre, ils ne veulent pas de toi. Eh bien, nous en voulons, nous! Nous savons que tu aimes le peuple et l'ouvrier. Qu'ils n'oublient pas que c'est nous qui t'avons nommé et qu'à ton premier signal nos bras et nos poitrines sont à ton service. » — « Cet homme, ajouta le prince, touchait mon genou de ses poings fermés, et, comme mon cheval s'impatientait, il s'est rangé tout aussitôt en disant : « Compte sur « nous! »



d'être un crime politique, un coup d'État serait le triomphe du droit.

La thèse était fausse ; mais on comprend, en l'état des esprits et des choses, qu'elle ait fini par séduire le prince, hypnotisé d'ailleurs par cette idée qu'il avait une mission providentielle à accomplir, et poussé dans cette voie par les intimes, notamment par l'ami de la première heure, Fialin de Persigny (1), dont la foi bonapartiste subjuguait le prince lui-même. Aussi, dès le 17 juillet, il commençait à appeler près de lui des hommes sur qui il pouvait aveuglément compter. Il nommait le général Magnan commandant en chef de l'armée de Paris, et, le 26, le général Leroy de Saint-Arnaud était mis à la tête d'une division de cette armée. Le dévouement du premier n'était pas douteux ; quant au second, qui venait de remporter de brillants succès en Algérie, il avait été désigné au prince (après pourparlers avec lui) par son aide de camp le lieutenant-colonel Fleury, comme un homme capable, énergique et prêt à marcher. Enfin on faisait venir à Paris des généraux et des colonels acquis à la cause du Président, comme Canrobert, Marulaz, d'Allonville, Espinasse, etc.

Le 7 août, le Président passait une revue au Champ de Mars. La foule, sur son passage, le salue des cris de : « Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Nous l'avons nommé, nous le garderons ! » Le *National* les met au compte de la *Société du Dix-Décembre* et s'étonne que « M. Bonaparte soit sorti de l'Élysée, suivi d'une escorte telle qu'en aurait pu désirer un général d'armée, vieilli sous le harnais, quand il n'a pas le droit de commander une patrouille ».

Le 15 août, ont lieu à Paris plusieurs banquets bonapartistes où se font entendre de nombreux cris de : Vive l'Empereur ! Ce qui suggère au journal *l'Opinion publique* (2) les réflexions suivantes : « En présence des scènes étranges et des discours

(1) Le 11 août 1851 se réunissaient à Saint-Cloud, pour y traiter la question du coup d'État, MM. de Morny, de Persigny, Carlier, Rouher. (GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, t. III, p. 140.)

(2) 18 août.

inouïs auxquels on nous fait assister en nous montrant en perspective un Empire... nous avouons que nous cédons à un ébahissement irrésistible. Quoi! voilà les éléments du règne qu'on nous prépare! Quoi! nous aurions déjà eu Austerlitz et Wagram sur la place du Havre, et l'espoir du nouvel Empire réside dans les banquets du 15 août... L'Empire qu'on nous promet... c'est précisément l'Empire des souvenirs sans réalité, l'apparence de l'Empire... l'Empire de carton à travers lequel les ossements de Napoléon ont passé pour aller résider aux Invalides. Jamais scène n'a mieux prouvé combien l'Empire était mort. » *Lamartine* (1) exprime ainsi son inquiétude : « ... Oui, je l'avoue, quand je vis en 1848 ce peuple se passionner pour un nom qui veut tout dire, excepté démocratie et liberté, je m'enveloppai de mon manteau, je fermai les yeux et je commençai à douter de la maturité de mon pays ou de sa constance. Je dis le mot du Rubicon : *Alea jacta est;* et je tremblai qu'en tombant de l'urne à terre la médaille n'eût tourné la face d'un Bas-Empire au lieu de l'effigie de la Liberté. » Néanmoins, il croit à l'avenir de la République. La monarchie lui paraît plus impossible encore que l'Empire : « Le plus terrible coup (2) porté au dogme monarchique dans l'âme du peuple n'est pas le coup de hache qui a fait tomber la tête de Louis XVI... Non, c'est le coup de parti, c'est le coup d'intrigue, c'est le coup d'ambition ou c'est le coup de faiblesse qui a substitué sur le trône de France le prétendant collatéral à l'héritier légitime, l'oncle au neveu, les d'Orléans aux Bourbons, Louis-Philippe à l'enfant de l'hérédité. » Quant à l'Empire... « croyez-vous (3) que légitimistes, orléanistes, républicains sages, républicains fous, peuple et noblesse, bourgeoisie

(1) Voir le *Pays* du 19 août.

(2) *Gazette de France* du 22 août. Réflexion aussi profondément juste que profondément triste.

(3) *Le Pays*, 3 septembre. — Le journal *l'Union* disait : « ...Le bonapartisme n'est... qu'une chimère sociale. Il est sans racines dans les mœurs et dans les lois... Il n'a pas de passé, il n'a pas d'avenir; c'est un point dans l'histoire... L'Empire a été dans les desseins de Dieu, il a eu sa mission et il l'a remplie; on ne refait pas une œuvre achevée; le bonapartisme n'est qu'un mot... » (31 juillet 1851.)

et ateliers, capitale et provinces, Chambre et soldats, s'inclinent devant ce caprice de monarchie, devant ce consulat de fantaisie, devant cette scène du Bas-Empire, jouée par des comparses de 1800, sur le théâtre sérieux du monde démocratique du dix-neuvième siècle! Non, vous ne le croyez pas!... Vous savez bien que sans gloire et sans despotisme, point d'Empire... » Et, quelques jours après, dans le même journal (1), M. de La Guéronnière, traçant un portrait du prince, raconte qu'en 1834 la reine Hortense, se trouvant à Rome, consulta une somnambule qui s'écria : « Ah! une grande nation le prend pour chef », et qu'alors la Reine ajouta, haletante et transportée : « Pour empereur, n'est-ce pas? » mais que la somnambule répliqua : « *Pour empereur, jamais!* » — « C'est, ajoute *M. de La Guéronnière*, non seulement le pronostic de la somnambule, c'est aussi celui du destin, parce que c'est l'arrêt de la dignité et de la souveraineté de la nation. »

Après le rejet de la revision, les bruits de coup d'État recommencèrent à circuler. La *Patrie* (2) les avait démentis : « On entend bien encore çà et là des voix qui s'en vont disant sur tous les tons qu'il faut se défier des intentions du gouvernement, et qui essayent de rajeunir la fable usée des tentatives aventureuses du Président; mais ces voix crient aujourd'hui dans le désert; on a tant abusé de l'invention des coups d'État que le journal qui emploierait maintenant ce moyen d'agitation ne réussirait qu'à faire sourire de pitié ses lecteurs blasés sur ce genre d'émotions... » Mais au commencement de septembre ils reprennent avec plus d'intensité. On en parle sur le boulevard (3); il en est question à la Bourse. Chacun s'aborde en se demandant des nouvelles du 18 brumaire. Pariez-vous

(1) *Le Pays*, 12 septembre.

(2) 31 juillet. — Elle disait quelque temps après (20 août) : « On croit rêver quand on voit une Constitution qui récompense les services et les talents par l'ostracisme... qui fait à un peuple un crime de la reconnaissance. Il n'y aura qu'un homme capable... de devenir le boulevard de l'ordre et d'assurer le salut de la société, et cet homme... sera le seul que le pays n'aura pas le droit d'élire, sous le futile prétexte qu'il aura déjà contribué pendant quatre années à lui donner le calme et la sûreté. Voilà ce qui révoltera toujours le bon sens!... »

(3) *Le Siècle*, 4 septembre.

pour? Pariez-vous contre? On s'en amuse. Tout le monde rit. On raconte que tout a été prévu, jusqu'à un train spécial qui doit chauffer à la gare du Nord en cas d'insuccès. F.-V. Hugo, dans l'*Événement* (1), reproche aux amis du prince de ne pas le défendre contre des bruits déshonorants : « Un 18 brumaire ne serait pas seulement monstrueux, il serait le comble du grotesque. Le gouvernement qui sortirait de là s'écroulerait le lendemain sous les éclats de rire de l'Europe. » Ni les *Débats* (2), ni l'*Ordre* (3) ne croient au coup d'État. Cette dernière feuille a foi « dans l'honneur même du Président... Ce serait commettre le parjure le plus éclatant... D'ailleurs, un coup d'État militaire est désormais impossible en France... » Il en est de même du *Siècle* (4) : « ... (Il manquerait) à la fois à ses serments, à la reconnaissance, à sa position, à son pays et à l'histoire... Où prendrait-on les exécuteurs du coup d'État? Nos généraux et nos soldats sont des hommes d'honneur... Ce n'est point parmi eux que l'on trouverait des traîtres... Et puis, lors même que ce coup d'État impossible à rêver, impossible à exécuter, trouverait des instruments... après? est-ce que la loi n'est pas là? est-ce que nous n'avons plus de magistrats? est-ce que la commission de permanence n'est pas à son poste? est-ce que l'armée n'obéit plus à la voix de ses chefs? est-ce que la garde nationale est licenciée? est-ce que nous ne veillons pas tous? enfin, est-ce que dans un pays de raison comme le nôtre, un coup d'État ne serait pas une simple saturnale d'un jour? Il faut, en vérité, que les gens qui répandent... ces bruits... aient une grande confiance dans la crédulité universelle. Quoi!... en présence des pouvoirs constitués, du peuple, de la garde nationale, de l'Europe, on essayerait de confisquer la République? Allons donc! C'est de la folie d'y penser, c'est de la folie de le craindre, c'est presque de la folie de le discuter... (Il n'y a qu'à)

(1) 5 septembre.
(2) 23 septembre.
(3) 13, 16 septembre.
(4) 14, 15 septembre.

rire (1)... Napoléon lui-même ne pourrait, dans les circonstances présentes, accomplir un 18 brumaire... »

Les bruits de coup d'État avaient passé le détroit et même faisaient en Angleterre l'objet de toutes les conversations, à ce point que le ministre de l'intérieur disait alors à M. Rouher (2) : « On m'a assourdi à Londres de ces prétendus projets du prince contre l'Assemblée. Tout le monde y croit en Angleterre, quoi que j'aie pu leur dire, mais décidément ces bruits sont ridicules. Je fais surveiller l'Élysée très attentivement ; mes agents n'ont pas aperçu le moindre indice. Décidément, il n'y a rien. »

Le ministre se trompait. Il y avait quelque chose.

D'ailleurs, le 15 septembre, en posant la première pierre du deuxième pavillon des Halles, le prince passait sous silence les bruits de coup d'État et parlait comme un homme qui a de longs jours devant soi : « ... Je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec la protection du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour offrir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines. »

Ce n'était pas seulement M. Léon Faucher qui se trompait, c'était le ministère tout entier qui était convaincu que rien ne se tramait, et notamment le ministre du commerce, M. Buffet, qui, au Comice agricole de Mirecourt, répondait à un toast : « ... La peur? Qui donc a peur? Et de qui et de quoi aurait-on peur? Est-ce que ce sera la violence qui sera appelée à dénouer la situation? Est-ce qu'une surprise est possible? Ce ne sera, M. le Président de la République l'a déclaré avec l'assentiment du pays, ce ne sera ni la violence, ni la surprise qui disposerait de nous malgré nous. »

Les amis du prince, les intimes, depuis le rejet de la revision, ne cessaient de lui dire qu'il n'y avait plus rien à espérer (3),

(1) 28 septembre.
(2) GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, p. 151.
(3) Voir les Mémoires de M. DE MAUPAS sur le *Second Empire*, p. 223 et suiv., *passim*.

que la volonté nationale ne faisait pas l'ombre d'un doute, qu'il fallait en finir. MM. de Morny, Rouher, Granier de Cassagnac, Abbatucci, de Casabianca, de Turgot, Fortoul, Bineau, Ducos, de Heckeren, d'autres encore, et le premier de tous, M. de Persigny, revenaient constamment sur la nécessité d'un coup d'État, qui s'imposait d'une façon pressante et inéluctable au patriotisme du Président, en face d'une Assemblée impuissante à faire le bien du pays et insurgée contre le vœu du peuple. Le prince écoutait, parlait peu et ne se prononçait point. Personne n'avait le droit de dire : Le prince veut faire un coup d'État. Il céda enfin, croyant ainsi répondre tout à la fois à la voix de la nation, — ce qui est certain, — et à la voix de Dieu, ce qui l'est moins. Et, tout en sauvegardant la souveraineté populaire dans sa pensée par une ratification ultérieure, il fixa le coup d'État au 17 septembre (1), en ne mettant dans la confidence que trois personnes, le préfet de police M. Carlier, et les généraux Magnan et de Saint-Arnaud. Au dernier moment, l'hésitation du préfet de police, et surtout l'avis émis par les deux généraux, notamment par le général de Saint-Arnaud, qu'il valait infiniment mieux attendre le retour de l'Assemblée qu'on aurait ainsi sous la main, décidèrent le prince à reculer l'exécution du coup d'État (2).

Le ministère, moins impatient que l'entourage du prince, estimait que la question de la revision n'était point enterrée et conservait l'espoir que la force des choses triompherait de

(1) Voir Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*, p. 150.

(2) Trois semaines après, l'*Indépendance belge* (19 octobre) parlait avec une exactitude surprenante du projet de coup d'État et de ce qui venait de se passer : « Il n'a échoué que par le refus de concours des généraux... Le plan consistait à occuper militairement... Paris... pendant la nuit, puis à répandre au jour un manifeste présidentiel qui, se fondant sur la résistance de l'Assemblée aux vœux revisionnistes exprimés par de nombreuses pétitions et par les vœux de quatre-vingts conseils généraux, déclarait cette Assemblée dissoute. Aux termes du même manifeste, le suffrage universel était rétabli et les collèges électoraux devaient être convoqués dans un bref délai pour statuer sur le maintien du Président au pouvoir pendant dix ans, sa rééligibilité indéfinie, etc., etc. Tel est le plan superbe qui n'a manqué que par la *faiblesse* des généraux, comme dit M. de Persigny ; il a été ajourné à des temps plus propices... » — Ce fut bien là tout le coup d'État du 2 décembre.

toutes les résistances. C'est pourquoi, le 25 septembre, M. Léon Faucher disait au Comice de Châlons : « ... Vous vous rappelez de quelle hauteur la France tomba dans l'abîme de Février. Vous savez comment la Providence, prenant Louis-Napoléon par la main, s'est servie de lui pour rétablir l'ordre. Une dernière barrière nous retient ; ce ne sera pas trop des efforts persévérants et patriotiques de tous les bons citoyens pour la détruire... C'est de Châlons même qu'est parti en 1849 le premier cri de revision, ce cri qui a trouvé pour échos, en 1851, les signatures de un million sept cent mille pétitionnaires et les votes de quatre-vingts conseils généraux (1). La France est majeure, et aucun obstacle ne peut arrêter, ni aucun lien enchaîner sa volonté... »

Le *Constitutionnel* (2), par la plume enflammée de M. Granier de Cassagnac qui connaissait depuis quelques jours les résolutions du prince, sonne la charge contre la Constitution. « S'il est vrai que la ruine du pays ne puisse être conjurée que par la revision, et c'est là une vérité incontestable, et si l'on est résolu à ne demander cette revision qu'à une légalité stricte et formaliste, on n'aura pas cette revision, et la France doit se résigner à périr. Il devrait être superflu de démontrer l'impossibilité de gouverner et de sauver le pays avec une Constitution qui nous vaut les transes dans lesquelles nous vivons depuis trois ans, que la France repousse, qui arrête et tue les transactions, qui en trois ans réduirait l'agriculture et l'industrie au néant, qui nous affaiblit à nos propres yeux et aux yeux de l'Europe... En résumé, la France meurt de la Constitution. La France est-elle résignée à périr plutôt que d'être sauvée en dehors du texte des règles qu'elle n'a d'ailleurs ni

(1) « Les conseils généraux se sont prononcés avec un élan, avec un ensemble dont ils n'avaient peut-être jamais offert l'exemple. » (Les *Débats*, 26 septembre.)

Le *Times* (12 septembre) : « On peut sûrement inférer de ce vote (des conseils généraux) que ces départements ont voté de fait pour quelque chose de différent de la République... Il demeure démontré que le peuple français vit sous des institutions condamnées et répudiées par les seize dix-septièmes de la population... »

(2) 25 septembre 1851.

faites ni sanctionnées? » Un journal, le *Bulletin de Paris* (1), parle, de son côté, « de l'émotion immense, du frisson universel qui frappent la France à la pensée du changement possible du chef de son gouvernement, et qui paralysent ses mouvements, ses facultés et son travail... Un écrivain disait aujourd'hui qu'il n'y a pas de Charenton pour les peuples; nous croyons qu'il faudrait en bâtir un pour la France, si, voyant et touchant du doigt le remède à tous ses maux, le préservatif de tous les désastres qui la menacent, elle se laissait égarer par quelques intrigants ambitieux jusqu'au point de dédaigner ou de rejeter son salut. » A cela le *Siècle* (2) répond : « On n'a certes jamais rien dit aux royautés le plus grandes qui approche de ces prodigieux coups d'encensoir. Ni Louis XIV ni Louis XV n'en ont reçu de pareils... Cela ne rappelle-t-il pas le temps où les Césars étaient divinisés vivants? Car que dirait-on de plus d'un dieu?... A qui fera-t-on croire que la nécessité de conserver tel ou tel homme à la tête du pouvoir... vaille non pas une goutte de sang, mais une goutte d'encre? Qu'est-ce que cette prétendue nécessité des hommes à laquelle la tuile de Pyrrhus, la tortue d'Eschyle ou le grain de sable de Cromwell mettent fin tout à coup? Si la Providence avait voulu créer des hommes nécessaires, elle les eût faits immortels... Pétitionnez de suite auprès de la Providence et demandez pour lui un brevet d'immortalité... Nous nous demandons comment il se trouve des esprits assez naïfs pour croire à un coup d'État. Comme si, dans le temps où nous sommes, un homme, quel qu'il fût, pouvait pétrir une grande nation comme un morceau d'argile!... Est-ce qu'il pourrait... en vingt-quatre heures transformer à l'aide de sa signature les destinées de 35 millions d'individus?... » Le *National* (3) dit aussi dans le même sens : « Si les détestables passions d'une coterie factieuse l'entraînaient à faire une tentative insensée..., le peuple et l'armée... (en)... auraient bien vite raison. On peut croire à un coup de

(1) 2 octobre.
(2) 2, 15 octobre.
(3) 14 octobre 1851.

tête; personne ne croit plus aux coups d'État... » Ce qui n'empêche pas le *Constitutionnel* (1) de continuer de plus belle : « Seul, Louis-Napoléon, par la popularité de son nom, par la source de son pouvoir qui sort des entrailles mêmes des populations, peut lutter avec avantage contre les principes destructeurs de la société; seul il peut dépopulariser le socialisme..., seul il peut abattre le terrorisme, les conspirations, les sociétés secrètes; seul, le neveu de l'Empereur... peut sauver les églises et les châteaux menacés par une immense guerre de sauvages (2). »

Dans la dernière semaine d'octobre, des bruits de crise ministérielle se répandent. On prétend que le prince veut à tout prix le rappel de la loi du 31 mai 1850, qui a supprimé environ trois millions d'électeurs, et que le ministère s'y oppose absolument. C'était vrai. N'ayant plus rien à attendre de l'Assemblée, il rompait avec elle; il répondait au rejet de la revision par une proposition de retour au suffrage universel. Il avait consenti au vote de la loi du 31 mai, mais à son corps défendant, par condescendance pour la majorité; il avait commis là, par ambition, au regard de ses convictions intimes les plus chères, de sa foi dans la souveraineté populaire, un acte de faiblesse des plus regrettables. Quoi qu'il en soit, sa volonté de revenir au suffrage universel qui l'avait sacré, comme pas un homme ne le fut et vraisemblablement ne le sera jamais, était un coup de maître. S'il était voté, tout l'honneur lui en reviendrait; et s'il était rejeté, l'impopularité de l'Assemblée serait poussée à l'extrême.

Le 27 octobre, le ministère, déjà démissionnaire depuis plusieurs jours et composé de MM. Baroche, Rouher, Buffet, Léon Faucher, Magne, Fould, Chasseloup-Laubat, de Crou-

(1) 20 octobre 1851.

(2) « Pouvons-nous, en bonne justice, reprocher à M. Louis Bonaparte de n'être ni un homme de génie ni un héros? Or il aurait eu besoin de génie et d'héroïsme pour échapper aux difficultés dans lesquelles l'a enlacé le parti conservateur. Il veut rester au pouvoir, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Bien d'autres à sa place auraient eu cette pensée et l'auraient moins légitimement. » (*Univers*, 16 octobre 1851.)

seilles, Randon, était remplacé par un nouveau ministère composé de *MM. Daviel* (1) à la justice, *Turgot* (2) aux affaires étrangères, *Giraud* (3) à l'instruction publique, *de Thorigny* (4) à l'intérieur, *de Casabianca* (5) à l'agriculture et au commerce, *Lacrosse* (6) aux travaux publics, *Fortoul* (7) à la marine, *Blondel* (8) aux finances, le général *Leroy de Saint-Arnaud* à la guerre. En outre, *M. de Maupas* (9), préfet de la Haute-Garonne, était nommé préfet de police en remplacement de *M. Carlier*.

Le Président savait qu'il pouvait compter sur le dévouement absolu de M. de Maupas. Quelques jours avant le 27 octobre, il lui disait (10) : « J'apprécie à toute leur valeur les hommes qui me servent en ce moment; je suis plein d'estime pour leur talent, mais ils pensent autrement que moi ; ils voient le salut du pays là où je vois sa perte. Se traîner à la remorque de cette Assemblée et perdre en vaines querelles le temps qui nous sépare de 1852, c'est marcher en aveugles à une catastrophe inévitable. Il faut en finir, il faut agir, il faut à tout prix sauver ce malheureux pays qui va droit aux abîmes... La situation actuelle est trop tendue pour pouvoir se prolonger au delà de quelques semaines; si je n'agis pas, mes adversaires prendront les devants; ils n'ont ni l'autorité nécessaire pour entraîner l'armée à leur suite, ni l'appui de l'opinion; ils sont divisés ; leur tentative de coup de force avorterait; la guerre civile en serait la conséquence inévitable; ce malheureux pays serait livré à l'anarchie; nous verrions revenir les horreurs de 1793. Il n'y a que mon nom qui soit une force suffisante pour rassurer le pays, pour entraîner l'armée... Plus que jamais aujourd'hui je suis décidé à agir... Je me

(1) Procureur général à Rouen.
(2) Ancien pair de France.
(3) Membre de l'Institut.
(4) Ancien avocat général à Paris.
(5) Député.
(6) *Id.*
(7) *Id.*
(8) Inspecteur général des finances.
(9) Ancien sous-préfet de Beaune, puis de Boulogne. Préfet de l'Allier.
(10) *Mémoires*, p. 188, 189.

vois au bord d'un large fossé plein d'eau; il est sans doute difficile à franchir, mais je vois sur l'autre rive le salut de mon pays. Je vous donnerai l'exemple, je serai à votre tête, je me jetterai le premier à la nage; mais, pour Dieu, suivez-moi, et le pays sera sauvé... »

Le nouveau ministère est accueilli par les huées de la presse opposante. « C'est, dit le *Siècle* (1), traiter l'Assemblée avec un sans-façon un peu trop cavalier que de lui offrir cette collection de nullités uniquement destinées à masquer la politique personnelle. Le Président a groupé autour de lui des doublures afin de se réserver le rôle principal... » L'*Ordre* (2) déclare que ces nominations ont produit « ...un double sentiment d'ironique dédain et de douloureuse indignation, et que tout d'abord on s'est pris de rire en voyant cette étrange collection de noms inconnus, d'incapacités notoires... » Le surlendemain, ce journal ajoute : « ...La folie du parti élyséen est aujourd'hui tellement manifeste que la présence même de ministres sérieux ne suffirait pas à rassurer l'opinion... » Suivant les *Débats* (3), « à la salle des conférences, à la Bourse, dans les salons, dans la presse, l'étonnement est universel, la confusion et l'incertitude sont à leur comble ». L'*Union* (4) écrit que « le divorce est consommé, que la rupture est faite... Tout le monde en apprenant ces nominations disait : Est-ce bien sérieux?... L'ébahissement est devenu presque universel... L'Élysée vient de jeter le premier cri de guerre... L'étoile bonapartiste, voilà donc le salut!... » L'*Opinion publique* (5) traite le ministère d'incolore, de complaisant et de subalterne, y voit un amoindrissement considérable du pouvoir et constate que la responsabilité présidentielle passe sur le premier plan... L'idée (6) de substituer l'arbitraire d'un seul... d'un nom au pouvoir d'une grande

(1) 28 octobre.
(2) 29, 31 octobre.
(3) 29 octobre.
(4) 27, 28, 31 octobre.
(5) 28 octobre.
(6) 31 octobre.

Assemblée, ne nous paraît pas seulement abjecte, elle nous paraît insensée... » Quant à la loi du 31 mai, Louis-Napoléon « la voulait (1) il y a un an parce qu'il espérait obtenir de la majorité la prorogation, il n'en veut plus parce qu'il ne l'espère plus aujourd'hui ; l'opinion change parce que l'intérêt change... ; c'est une pitié, et vous préparez d'inépuisables gaietés à l'histoire. Non, nous n'avons pas besoin de sauveurs, ils coûtent trop cher... ; nous nous sauverons nous-mêmes... » Le *Pays* (2) s'écrie par la plume de M. de la Guéronnière : « ...Nous ne doutons pas qu'il ne préfère glorifier son nom dans la fondation d'un gouvernement libre que de le compromettre dans une aventure... Nous aimons mieux croire à la probité qu'à l'intrigue, au bon sens qu'à la démence... Parce qu'on a l'honneur d'être le chef d'un gouvernement, cela ne veut pas dire que l'on soit nécessairement un fou ou un aventurier... ; jusqu'à preuve du contraire, nous persistons à penser qu'il peut y avoir un honnête homme dans un grand nom... » ; puis par celle de *M. de Lamartine* (3) : « ...Un coup d'État?... Nous ne répondons qu'en levant les épaules depuis trois ans..., nous ne croyons ni à la folie, ni au crime, ni à l'impossible... »

Les journaux publient la lettre suivante, adressée (4) par *Félix Pyat* au Président : « J'ai à cette heure l'amère satisfaction du : *Je l'avais bien dit!*... Il est prouvé, ainsi que je l'affirmais à la tribune le 5 septembre 1848, que la présidence... avec une base électorale si large..., c'était une vraie royauté, grosse d'ambitions et de périls ; que, indépendante et rivale de l'Assemblée, elle recommencerait à coup sûr... le duel des royautés contre les parlements... ; que le pouvoir exécutif — les mots disent les choses — ne devait être que l'agent du législatif ;... que les corps à deux têtes sont des monstres... Cela fit beaucoup rire dans le temps M. de Tocqueville et les autres Américains ; ils n'ont plus si envie de rire aujourd'hui...

(1) 21 octobre.
(2) 31 octobre.
(3) 1er novembre. — Voir aussi le *Conseiller du peuple*, par Lamartine.
(4) 30 octobre.

A voir l'engouement de la France pour le grand nom que vous portez, à voir votre candidature voler de clocher en clocher avec l'essor même de l'aigle impériale, votre élection s'étendre d'un horizon à l'autre avec la promptitude invincible de la foudre... comme une sorte de choléra national...; devant cette UNANIMITÉ PRODIGIEUSE d'opinion... vous avez pu et dû (avoir) le vertige, vertige concevable, excusable, car il était GÉNÉRAL; vous avez expliqué votre SUCCÈS IMMENSE, INOUI, UNIQUE DANS LES FASTES DE L'HISTOIRE, par un retour d'idolâtrie... pour la monarchie, dans votre personne... Il y avait de quoi certes tourner la tête à de moins princes que vous; il y avait de quoi conclure... que la France était bonapartiste... C'était là votre erreur, Monsieur!... Votre élection a été un acte révolutionnaire... L'Empire, c'était une partie de la Révolution... L'Empereur lui-même, c'était un parvenu... Un lieutenant passé Empereur, un clerc d'huissier roi de Suède, un palefrenier roi de Naples, vingt-quatre soldats maréchaux d'empire, le peuple devenant souverain..., voilà le mot de l'énigme, Monsieur...; voilà ce qui a fait votre élection... Sous la monarchie, le peuple en dix siècles n'avait compté que deux des siens devenus maréchaux, Fabert et Chevert; sous l'Empire, en dix ans il ne comptait pas deux nobles devenus maréchaux. L'Empire exaltant le peuple, bouleversant le vieux monde, déplaçant nobles et rois, mettant la France et l'Europe sens dessus dessous pour introniser les plus braves, ce n'était donc pas tout à fait l'ordre, la conservation... c'était tout le contraire, c'était la révolution!... Quels étaient vos droits à l'estime (des conservateurs)?... Le nom de Bonaparte, deux insurrections, un livre communiste, n'étaient pas des titres (auprès d'eux)... Vous n'étiez pas leur homme... (mais)... ils ont flairé... le pouvoir frais, et, chevaux de Darius, ils ont salué le soleil levant...; ils vous ont élu malgré eux, entraînés par le courant populaire et dans l'intention de le dominer...; ils vous ont embrassé pour vous étouffer. Ils ont voulu faire du prétendant un pont, une planche à passer de la République à la Régence et à la Royauté... L'Empire est impossible... parce

que pour chasser une Assemblée il faut revenir d'Égypte et non de Versailles... L'Empire même du véritable Empereur était un régime monstrueux, inhumain, impossible...; c'était le droit brutal de la force, le règne du sabre; c'était la tyrannie au dedans et au dehors, c'était l'Europe opprimée par la France, la France opprimée par un homme... L'Empire... c'est la dictature d'abord et l'invasion ensuite... L'invasion... a condamné à jamais l'Empire... Ne vous immolez pas...; nous nous passerons d'holocauste; le temps des Messies mâles ou femelles, des Jésus ou des Jeanne d'Arc, n'est plus. La France n'a pas besoin d'être si sauvée que vous le croyez... il n'y a personne de nécessaire... faute d'un prétendant la France ne meurt pas. Ne nous sauvez pas malgré nous, de grâce!... »

L'émotion causée par la composition du nouveau cabinet n'était pas calmée qu'une circulaire du ministre de la guerre, à peine installé, vint l'exalter encore. Elle était adressée aux généraux commandant les divisions territoriales et ainsi conçue : « La confiance que l'armée inspire, elle la doit à sa discipline, et nous le savons tous, général, point de discipline dans une armée où le dogme de l'obéissance passive ferait place au droit d'examen. Un ordre discuté amène l'hésitation, l'hésitation la défaite. Sous les armes le règlement militaire est l'unique loi. La responsabilité qui fait la force et l'autorité militaire ne se partage pas; elle s'arrête au chef de qui l'ordre émane, elle conserve à tous les degrés l'obéissance et l'exécution. Dans les luttes intestines, la discipline assure le triomphe de l'ordre... Soyons prêts à tout, et soit qu'il faille un jour soutenir au dehors l'honneur de nos armées, soit qu'au dedans la société en péril cherche en nous son plus ferme appui, que ces sentiments qui m'animent et qui sont aussi les vôtres, entretenus dans les rangs de l'armée, la maintiennent à la hauteur de sa double mission... »

Ce document militaire, qui en toutes autres circonstances eût passé inaperçu, ou même eût été trouvé très correct, fait une impression énorme. On y voit le coup d'État; c'est le général qui prévient les soldats qu'ils devront obéir aveu-

glément. Le *Siècle* (1) le considère comme ayant une gravité excessive. « ...Supposons que le Président... ordonne d'expulser de l'Assemblée les représentants... Les généraux, dans la doctrine de M. de Saint-Arnaud, sont évidemment tenus d'obéir sans examen... Si l'expulsion se fait heureusement, c'en est fait en un tour de main du pouvoir parlementaire et de la liberté du pays. Le dogme de l'obéissance passive livre à celui qui dispose de la force toutes les positions, toutes les places, toutes les lois... Il y a dans la Constitution divers articles qui font à l'armée une nécessité absolue du droit d'examen... La discipline n'est pas l'arbitraire du commandement... L'armée devrait (donc) apprendre à n'avoir plus de conscience... qu'il n'y a plus ni lois, ni droit, ni justice...; qu'il n'y a que des chefs aux ordres desquels il faut obéir, quels que soient ces ordres... (L'armée) n'est point instituée pour devenir l'humble prétorienne du premier ambitieux... L'ère des Césars ne reviendra pas... » Pour le *National* (2), la circulaire est un outrage flagrant aux principes constitutionnels.

Dans la séance du 4 novembre, l'Assemblée reprenait ses travaux et entendait la lecture d'un message présidentiel, dont voici les principaux passages : « ... Une vaste conspiration démagogique s'organise en France et en Europe ; tout ce que les partis renferment d'insensé, d'incorrigible... s'est donné rendez-vous en 1852, non pour bâtir, mais pour renverser... Partout le travail se ralentit, la misère augmente, les intérêts s'effrayent et les espérances antisociales s'exaltent, à mesure que les pouvoirs publics affaiblis approchent de leur terme... Mon devoir n'a pas changé, c'est de maintenir l'ordre inflexiblement, c'est de faire disparaître toute cause d'agitations, afin que les résolutions qui décideront de notre sort soient conçues dans le calme et adoptées sans contestations. Ces résolutions ne peuvent émaner que d'un acte décisif de la souveraineté nationale, puisqu'elles ont toutes pour base l'élection populaire. Eh bien ! je me suis demandé s'il fallait en

(1) 2 novembre.
(2) 2, 3 novembre.

présence du délire des passions, de la confusion des doctrines, de la division des partis, alors que tout se ligue pour enlever à la morale, à la justice, à l'autorité leur dernier prestige, s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé, incomplet, le seul principe qu'au milieu du chaos général la Providence ait maintenu debout pour nous rallier... Je me suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux viendront présider aux destinées du pays, ce n'était pas d'avance compromettre leur stabilité que de laisser un prétexte de discuter leur origine et de méconnaître leur légitimité. Le doute n'était pas possible, et sans vouloir m'écarter un seul instant de la politique d'ordre... je me suis vu obligé, bien à regret... (de) choisir un autre (ministère)... qui (voulût) admettre la nécessité de rétablir le suffrage universel... (*Agitation contenue.*) Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude en conservant de la loi du 31 mai ce qui dégage le suffrage universel d'éléments impurs... (*Mouvement.*)...Je n'entends pas renier l'approbation que j'ai donnée... à l'initiative prise par le ministère qui réclama des chefs de la majorité, dont cette loi était l'œuvre, l'honneur de la présenter. (*Mouvements; exclamations.*) Je reconnais même les effets salutaires qu'elle a produits. (*Sourires; agitation.*) En se rappelant les circonstances... on avouera que c'était un acte politique... une véritable mesure de salut public... (qui ne doit avoir) qu'un temps limité... La loi du 31 mai... a même dépassé le but... personne ne prévoyait la suppression de 3 millions d'électeurs dont les deux tiers sont habitants paisibles des campagnes. (*Chuchotements.*) ...Cette immense exclusion a servi de prétexte au parti anarchique qui couvre ses détestables desseins de l'apparence d'un droit ravi à reconquérir... Défectueuse... lorsqu'elle est appliquée à l'élection d'une Assemblée, (la loi du 31 mai) l'est bien davantage lorsqu'il s'agit de la nomination du Président (*rires ironiques prolongés à droite et à gauche*), car si une résidence de trois ans dans la commune a pu paraître une garantie de discernement imposée aux électeurs pour connaître les hommes qui doivent les représenter, une résidence aussi prolongée ne

saurait être nécessaire pour apprécier le candidat destiné à gouverner la France. (*Rumeurs*, *chuchotements*.)...Autre objection grave... La constitution exige pour la validité de l'élection du Président... 2 millions au moins de suffrages, et s'il ne réunit pas ce nombre, c'est à l'Assemblée qu'est conféré le droit d'élire. La Constituante avait donc décidé que sur 10 millions de votants... il suffisait du cinquième pour valider l'élection. Aujourd'hui, le nombre des électeurs se trouvant réduit à 7 millions, en exiger deux, c'est intervertir la proportion, c'est-à-dire demander presque le tiers au lieu du cinquième, et ainsi dans une certaine éventualité ôter l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée. C'est donc changer positivement les conditions d'éligibilité du Président... Enfin le rétablissement du suffrage universel... donne une chance de plus d'obtenir la revision... (Celle-ci, disaient les adversaires de la revision,) œuvre d'une Assemblée issue du suffrage universel, ne peut pas être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint... Il est bon de pouvoir dire à ceux qui veulent lier le pays à une constitution immuable : Voilà le suffrage universel rétabli; la majorité de l'Assemblée soutenue par des millions de pétitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque unanimité des conseils généraux, demande la revision : avez-vous moins confiance que nous dans l'expression de la volonté populaire?... On objecte, je le sais, que, de ma part, ces propositions sont inspirées par l'intérêt personnel. Ma conduite depuis trois ans doit repousser une allégation semblable. Le bien du pays sera toujours... le seul mobile de ma conduite. Je crois de mon devoir de proposer tous les moyens de conciliation... pour amener une solution pacifique, régulière, légale, quelle qu'en puisse être l'issue... La proposition que je vous fais n'est pas une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni une résolution subite; c'est le résultat de méditations sérieuses et d'une conviction profonde... Rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument... Ce sera fournir à la

France la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos... »

En dehors de la popularité cherchée, le Président espérait-il aussi que cette abrogation de la loi du 31 mai 1850, tout en ne changeant rien aux dispositions revisionnistes de la majorité, lui ramènerait les voix opposantes, auquel cas le projet de coup d'État pourrait être abandonné ou du moins ajourné? Quoi qu'il en soit, l'accueil fait au message, et par la presse, et par l'Assemblée, dut lui enlever sur-le-champ les illusions qu'il pouvait avoir.

Les membres de la majorité disaient (1) : Les raisons qu'il donne pour abroger la loi du 31 mai existaient lorsqu'elle a été présentée; tout cela n'est que mensonges répétés et perfidie prolongée; il se moque de nous! il est cynique! Il nous trompe et il nous outrage! C'est la guerre!

En dehors du *Constitutionnel*, de la *Patrie* et du *Pays* (cette dernière feuille revenait au prince), la presse ne montrait pas moins d'indignation. L'*Opinion publique* (2) dit : « Depuis de bien longues années jamais on n'avait vu le gouvernement d'un grand pays prendre une telle attitude, parler un semblable langage. Ce serait à n'y pas croire si on ne l'avait vu de ses propres yeux, entendu de ses propres oreilles... Le message, c'est la décadence... Pas un aperçu neuf, pas une idée... La puérilité, la naïveté, l'égoïsme dans ce qu'il a de moins acceptable, la témérité, la vanité dans ce qu'elle a de plus effréné... Il termine en disant qu'on aurait tort de penser qu'il entre dans sa résolution l'ombre d'une pensée personnelle. Pas un membre à ces mots n'a pu conserver son sérieux... » Ce journal publie dans ses numéros des 4, 5, 7 novembre un article intitulé : *Comment se fit le coup d'État de Fructidor*. — Les *Débats* (3) exposent que « l'effet produit sur l'Assemblée a été deplorable... La majorité n'a pas voulu se laisser convaincre qu'on a la ferme intention de marcher

(1) Voir Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 173.
(2) 5 novembre 1851.
(3) *Ibid.*

d'accord avec elle, au moment même où l'on vient lui proposer de se désavouer elle-même en détruisant l'acte le plus important de sa carrière... celui qu'elle considère comme la base essentielle de sa politique... (C'est) le déplorable abandon des principes qui avaient maintenu jusqu'à présent l'union (des pouvoirs)...; c'est un défi jeté (1) à la Chambre... » L'*Union* (2) s'écrie : « Le message, c'est la guerre! c'est l'acte le plus éclatant de rupture avec la majorité. » L'*Assemblée nationale* (3) estime « que le pouvoir exécutif vient de rompre avec la majorité. Il n'est plus possible de se faire illusion sur le sens de cette inconcevable attaque... Jamais un ministre, jamais une royauté n'avaient traité une Assemblée avec aussi peu d'égards; jamais l'intérêt privé... ne s'était montré avec tant de cynique franchise; c'est un manifeste adressé à la nation pour accuser le pouvoir législatif... Le seul but du message est de quêter la popularité... Si des ennemis mortels avaient voulu perdre le Président... auraient-ils imaginé un plus incroyable tissu de non-sens, de contradictions, un plus maladroit plaidoyer contre la loi du 31 mai, contre le drapeau du parti de l'ordre, un plus pauvre manifeste de réélection?... Le Président... a pour allié la Montagne!... » La *Patrie* (4), au contraire, « déclare qu'il faut plus que jamais un gouvernement d'ordre... Si les bases de ce gouvernement ne se trouvent ni dans le parti légitimiste, ni dans le parti orléaniste, ni dans le parti démocratique, ces trois partis doivent à leur conscience, à leur honneur, à leur devoir, ils doivent au pays de le chercher et de le choisir en dehors d'eux... S'il existe un autre homme que Louis-Napoléon pour établir ce gouvernement d'ordre, assez populaire pour s'appuyer sur la nation, nous l'adopterons; mais vainement nous cherchons

(1) 7 novembre 1851.

(2) 5 novembre 1851.

(3) *Ibid.*

(4) Odilon Barrot fait dire par l'*Ordre* : « Il est bon que le pays et l'Assemblée sachent que cette idée (d'un coup d'État) n'est pas abandonnée... et (qu'on) se promet d'y revenir quand tous les autres moyens seront épuisés... Nous vivons sous un gouvernement où tout est possible... »

autour de nous cet autre sauveur des lois, de la famille, de la propriété et de la religion ; nous ne le voyons pas... » Dans le *Pays* (1), *M. de la Guéronnière* considère le message comme un acte de réparation.

A l'explosion de mécontentement causée par le message vient se joindre la persistance de plus en plus grande et obstinée des bruits de coup d'État. La situation se tend chaque jour davantage, devient impossible ; les esprits s'irritent et s'exaltent ; on sent la bataille imminente, on a la persuasion que d'une façon ou d'une autre la fin de ce qui existe est fatale et proche. Les membres de la majorité jettent un cri d'alarme ; ils disent que le prince est à la veille de consommer un attentat contre la Représentation nationale ; que tout le monde le proclame ; que c'est l'évidence même ; qu'il faut prendre les devants. Ils sont décidés à se défendre, et parmi les plus résolus se trouvent précisément les trois questeurs, Baze, général Le Fló et de Panat. Et comme il peut exister des doutes sur les conditions d'exercice du droit de défense reconnu à ceux qui représentent l'Assemblée nationale, ils déposent une proposition de loi ainsi conçue : *Article premier :* Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée ; il exerce au nom de l'Assemblée le droit conféré au pouvoir législatif par l'article 32 de la Constitution de fixer l'importance des forces militaires pour sa sûreté, d'en disposer et de désigner le chef chargé de les commander. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par la loi. *Article deuxième :* Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'huissier. *Article troisième :* La présente loi sera mise à l'ordre du jour de l'armée et affichée dans toutes les casernes sur le territoire de la République.

(1) 6 novembre 1851.

Le *Constitutionnel* (1) raille : « Le ministre de la guerre... pourrait... (céder sa place) à M. le questeur Baze, ce spirituel avocat de Lot-et-Garonne, mais qui n'a jamais fait la guerre qu'au Président de la République. M. Baze pourrait aussi de son autorité privée retenir sous ses ordres le préfet de police, le préfet de la Seine, tous les commissaires de police, tous les officiers de paix, tous les sergents de ville et jusqu'à la gendarmerie... M. Baze... pourrait aussi devenir le chef du pouvoir exécutif. ...La réquisition (2) directe... par le pouvoir législatif serait, de soi, une mesure à ce point révolutionnaire qu'elle aurait pour effet immédiat de dissoudre la société. Croit-on qu'il se trouvât des colonels pour faire afficher dans les casernes une loi portant que l'armée devrait désormais obéissance à deux chefs distincts et séparés, le Président de la République et le président de l'Assemblée? Il ne s'en trouverait pas un!... Si l'Assemblée prend la moitié du pouvoir exécutif, nous avons l'anarchie; si elle le prend tout, nous avons une Convention... Il faudrait mettre dans un hôpital de fous ceux qui veulent donner à l'Assemblée le droit de requérir directement la force publique. Et tout cela, mon Dieu! pour ne pas vouloir vivre avec le pays, pour ne pas vouloir écouter ses vœux, ses prières, sa volonté... Quelques écervelés (3) de l'Assemblée ne se préoccupent pas de se défendre contre la démagogie et le socialisme, et ne veulent s'armer que contre le Président. Le pays prendra en pitié... de si folles imprudences... Qui donc a préservé la société en 1848? Qui donc a ramené l'ordre? Qui donc a relevé le pouvoir par ce merveilleux accord de six millions de suffrages?... La France entière, par la voix de deux millions de pétitionnaires, par la voix du plus grand nombre de conseils d'arrondissement, par la voix de quatre-vingts conseils généraux, a demandé la revision. Voilà le vœu du pays. » Les *Débats* (4) condamnent la proposition

(1) 8 novembre 1851.
(2) 9 novembre 1851.
(3) 17 novembre 1851.
(4) 10 novembre 1851.

des questeurs : « Comment concilier la situation que l'on veut créer avec le principe salutaire de la discipline et de la séparation des pouvoirs? Si le président de l'Assemblée a le droit de requérir directement la force armée... il est évident que l'on met deux armées en présence, l'armée de l'Assemblée et l'armée du président... C'est la guerre civile organisée. La mesure proposée sera considérée comme une mesure de vengeance et de colère, comme un acte de représailles!... » Ils ajoutent (1) que la Constitution est suffisamment claire et formelle; que dans le cas d'un attentat du pouvoir exécutif, ses attributions passeraient de plein droit à l'Assemblée; que si l'armée ne veut pas comprendre la Constitution, ce ne sont pas les développements qui lui en rendront l'intelligence plus facile. *M. de la Guéronnière* (2), dans le *Pays*, affirme que l'indépendance parlementaire ne court pas le moindre risque, que personne ne rêve un 18 fructidor, qu'il n'y a ni un pouvoir exécutif assez audacieux pour l'oser, ni des généraux assez ambitieux pour le seconder; que la France n'est pas assez dégradée pour ne pas trouver son salut en elle-même, et que les bruits de coup d'État ne sont plus que ridicules et risibles. *M. de Lamartine* ajoute bientôt (3) dans le même sens : « *Quos vult perdere Deus dementat.* Quand Dieu veut perdre un parti, il lui enlève le bon sens. Nous ne croyons pas que depuis qu'il existe des Assemblées dans le monde, on ait jamais présenté sérieusement au nom d'une majorité une proposition aussi attentatoire au sens commun, aussi puérile et aussi révolutionnaire à la fois. Elle restera comme un monument de l'aberration... Quant aux résultats matériels de la proposition, la pensée se refuse à les analyser. La moitié d'un gouvernement la main levée contre l'autre! Une armée du président sur la rive droite de la Seine, une armée de l'Assemblée sur la rive gauche... Dans la seule proposition (il y a) un outrage au pouvoir exécutif. Depuis quand un outrage n'est-il pas un commencement

(1) 17 novembre 1851.
(2) 8 novembre 1851.
(3) 14 novembre 1851

d'hostilité?... » Et le *Pays* dit encore par la plume de *M. de la Guéronnière* que le coup d'État est imaginaire et chose fantastique dont les imbéciles seuls pourraient avoir peur; puis par celle de *M. Ducuing* : « L'Empire est fait, dites-vous. Ah! ne vous calomniez pas ainsi vous-mêmes. Ce n'est pas seulement une campagne d'Italie et une expédition d'Égypte qu'il faut derrière un 18 brumaire. Il faudrait encore pour complice une nation... ayant perdu la foi de ses destinées, et, comme César, s'enveloppant pour mourir dans un manteau de gloire. Ce qu'il faudrait encore, c'est une Assemblée ayant abdiqué toute dignité et tout courage, un Parlement-croupion à la porte duquel un nouveau Cromwell vînt écrire : Maison à louer non meublée... » La *Presse* (17 novembre) soutient que le coup d'État est un péril imaginaire qu'affectent de craindre MM. Thiers, de Rémusat, Changarnier, Lamoricière, Leflô et autres. « La destruction du gouvernement serait l'œuvre de l'armée de Paris!... J'ai entendu (dit Émile de Girardin), de mes oreilles entendu, M. Thiers soutenir cela en gardant son sérieux!... Le lendemain du jour où le Président aurait dispersé l'Assemblée, qui pourrait-il prendre pour ministres? A quel titre gouvernerait-il?... Un pouvoir ainsi dérobé n'aurait pas vingt-quatre heures d'exercice!... »

Au contraire, l'*Ordre* (1) approuve la proposition des questeurs : « De tristes exemples, celui du 18 fructidor notamment, prouvent qu'une Assemblée est perdue quand elle attend au dernier moment pour prendre des mesures de salut... Le droit (2) (qu'a l'Assemblée) de pourvoir directement à sa sûreté sera-t-il une lettre morte, ou ce droit recevra-t-il une organisation qui permette d'en user?... En présence d'éventualités menaçantes, l'Assemblée croira-t-elle qu'il est de son honneur... de se mettre à la merci du pouvoir exécutif? En un mot, l'Assemblée nationale abdiquera-t-elle? On a vu des Assemblées céder à la force et subir des 18 brumaire. On n'en a pas vu encore préparer elles-mêmes, en se désarmant volontairement,

(1) 10 novembre 1851.
(2) 17 novembre 1851.

les coups d'État qui doivent les emporter. » L'*Opinion publique* (1) dit aussi : « Rien de plus simple, de plus logique, de plus naturel que cette proposition... Il ne serait pas sérieux de prétendre que l'Assemblée, qui ne peut user de son droit de réquisition que pour se mettre en garde contre le pouvoir exécutif, doit s'adresser pour cela au ministre de la guerre du pouvoir exécutif. Autant vaudrait dire qu'en cas d'incendie il faudrait demander de l'eau à la flamme... Convient-il (2) que (le droit de réquisition) soit nettement défini et réglé d'une manière si claire et si incontestable que tous les chefs militaires voient bien la mesure et la limite de leurs devoirs, et qu'ils ne puissent jamais hésiter?... La pire des anarchies serait une situation tellement équivoque que l'obéissance des chefs militaires pût dépendre de l'interprétation d'un texte obscur... » L'*Assemblée nationale* (3) veut espérer qu'il n'y aura « personne d'assez puissant dans le pays pour se placer au-dessus des lois et pour assurer le triomphe d'un 18 brumaire... » Le *Siècle* (16 novembre) s'écrie : « Si l'Assemblée (ne vote pas la proposition,) il n'y a plus qu'un pouvoir, le pouvoir exécutif, et c'est alors que l'on pourrait dire avec vérité : *L'Empire est fait!* »

Le 10 novembre, la Commission (4), chargée d'examiner la proposition des questeurs, se réunit pour entendre les ministres de l'intérieur et de la guerre. Ceux-ci déclarent s'opposer formellement à la prise en considération. Le ministre de l'intérieur demande quelle crainte sérieuse, quelle tentative inconstitutionnelle, quel acte, quelle parole émanée du gouvernement ont pu éveiller les susceptibilités de l'Assemblée et justifier ses défiances. Le message est plein de respect pour les droits de l'Assemblée, l'exposé de motifs rend justice aux services rendus par la loi du 31 mai au moment de sa promulgation. Pour arriver à son abrogation, le gouvernement a pris la

(1) 8 novembre 1851.
(2) 9 novembre 1851.
(3) 10 novembre 1851.
(4) Voir Procès-verbaux de la 24e commission d'initiative parlementaire.

forme la moins blessante, il s'agit d'un projet de loi soumis à tous les amendements... Il n'y a rien là qui puisse motiver la proposition des questeurs... L'Assemblée ne saurait avoir une existence complètement indépendante du pouvoir exécutif, auquel la proposition porte la plus grave atteinte. Le choix des troupes, la nomination du chef par l'Assemblée formeraient deux camps. Quel refus de la part du ministre de la guerre a pu justifier une pareille défiance?... Le gouvernement aura toujours la plus grande déférence pour les vœux de l'Assemblée; il désire l'union, le parfait accord des pouvoirs. M. de Thorigny en tenant ce langage était absolument sincère, car il ignorait les arrière-pensées du prince, résolu à aller jusqu'au bout. — Le président de la commission pose alors la question suivante: Le décret du 11 mai 1848 a-t-il (aux yeux du ministre de la guerre) conservé son autorité? — Et le général de Saint-Arnaud de répondre: Le décret est toujours copié sur les registres des régiments qui arrivent à Paris et affiché dans les casernes. Le renouvellement de ce décret, *qui est encore en vigueur...*, produirait un mauvais effet sur les troupes... Que l'Assemblée s'adresse au ministre, il s'empressera d'exécuter ses ordres et se fera gloire de marcher à sa défense. — Pardon! dit le président, il faut se placer dans certaines hypothèses. Si le ministre de la guerre est loin... — Le général de Saint-Arnaud l'arrête : Il y a un principe qui domine tout, c'est l'unité du commandement. Le ministre de la guerre peut toujours se trouver, et le droit donné à un questeur de faire quitter à un chef de corps une position importante peut compromettre la défense générale. Que l'Assemblée demande au ministre toutes les troupes qu'elle juge nécessaires à sa sûreté, elles lui seront accordées... — Pardon! pardon! reprend le président, mais nous ne nous entendons pas du tout, oh! mais pas du tout... Il y a un cas qui peut se présenter, c'est celui de l'antagonisme entre les deux pouvoirs; or, pour assurer son indépendance contre le pouvoir exécutif, il est de toute évidence que l'Assemblée ait un droit de réquisition directe. — Le ministre de la guerre déclare qu'il ne peut répondre à une supposition

inadmissible. — Le président s'étonne que dans sa circulaire du 28 octobre le ministre de la guerre n'ait point prononcé les mots de « *loi, institutions* ». — Le ministre répond que l'omission a été volontaire ; qu'il croit la loi placée trop haut pour la faire descendre dans des circulaires ; qu'il n'y a pas à en recommander l'exécution à des hommes qui la portent dans leur cœur ; que lui, ministre, serait le premier à respecter la loi et à la faire respecter de tous. Interpellé à nouveau sur le décret du 11 mai 1848, il déclare encore qu'il est affiché dans les casernes, qu'il est copié dans les instructions de chaque régiment, qu'il a force obligatoire. — Et le ministre de l'intérieur renouvelle cette déclaration de son collègue. — Un membre fait judicieusement observer que si le décret a force de loi, il entraine tous les inconvénients reprochés par le cabinet à la proposition des questeurs. — A cela le MINISTRE DE LA GUERRE (1) ne répond rien, si ce n'est que l'Assemblée pourra donner des ordres au commandant des troupes qu'elle aura demandées, mais que le pouvoir exécutif seul peut en nommer le chef. — Le président fait des réserves. — Le ministre de la guerre déclare qu'il n'y a plus d'armée si un commandement peut être donné sans l'intervention du ministre de la guerre. Que l'Assemblée demande un général, le ministre s'empressera de le nommer, mais la nomination doit venir de lui.

En définitive, le ministre niait le droit de réquisition directe telle que l'entendait la majorité, droit consistant à se faire obéir d'une troupe quelconque, commandée par un chef quelconque, sans avoir à passer par aucun intermédiaire. Il n'avait, en effet, de valeur qu'à cette condition, pour le cas où le Président de la République et le ministre de la guerre s'entendraient dans le but de commettre un attentat contre la Constitution. Quant aux déclarations faites par le ministre sur le décret de 1848, elles n'avaient plus grande valeur, étant donnée la théorie ministérielle relativement au droit de réquisition. Néanmoins le Président de la République, sans doute, les trouva

(1) Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

encore excessives, jugea que le ministre de la guerre avait été trop loin dans la voie des concessions, car le lendemain la commission recevait du ministère une lettre où il était dit que le procès-verbal de l'audition des ministres était inexact. et que le décret du 11 mai 1848 ne pouvait être considéré comme étant encore en vigueur ; qu'il n'avait pas été proféré un seul mot pouvant établir le contraire ; que si le ministre de la guerre avait reconnu que le décret avait été précédemment affiché dans les casernes, il avait énergiquement repoussé l'application qu'on en prétendait faire au besoin, et revendiqué avec une parfaite précision les droits appartenant au pouvoir exécutif. A la suite de cette communication, la commission déclara que son procès-verbal n'était que la reproduction fidèle des paroles prononcées en sa présence.

Le 15 novembre, au nom de cette commission, M. Vitet déposait un rapport (1) sur la proposition des questeurs. Il citait d'abord l'article 32 de la Constitution : « L'Assemblée nationale... fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose... », puis l'article 83 du règlement de l'Assemblée constituante, donnant au président le droit de requérir la force armée et d'adresser directement les réquisitions à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, et enfin l'article 84 du même règlement autorisant le président à déléguer ce droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux. Il ajoutait : « L'Assemblée constituante, à partir du 20 décembre 1848, n'a plus été en réalité qu'une Assemblée législative. Or... depuis cette époque, non seulement on n'a ni effacé ni modifié les articles 83 et 84, mais... il a été reconnu par deux ministres parlant au nom du chef de l'État que ces deux articles continuaient à être obligatoires. Le droit de

(1) L'*Opinion publique* (16 novembre), après avoir dit que le rapport Vitet est un chef-d'œuvre de bon sens, de lucidité, de convenance parlementaire, de fermeté modérée, ajoute cette déclaration qui a une véritable importance historique : « Nous avons entendu aujourd'hui quelques membres des bancs supérieurs de la gauche accueillir sans beaucoup de peine l'idée d'une violence tentée contre l'Assemblée, dans la pensée que la force révolutionnaire aurait facilement raison plus tard de M. Louis Bonaparte... »

réquisition directe est formellement contenu dans l'article 32 de la Constitution... Pourquoi l'inscrire dans une loi? Ce qui a décidé (les auteurs de la proposition), c'est que votre règlement n'a pas reproduit les articles 83 et 84 du règlement de l'Assemblée nationale, le vôtre se bornant (art. 112) à dire que le président de l'Assemblée exerce le pouvoir conféré au pouvoir législatif par l'article 32 de la Constitution de fixer l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté et d'en disposer. Le droit de réquisition directe a donc cessé d'être explicitement proclamé... Il n'en existe pas moins... mais les ministres... déclarent qu'il n'appartient pas à l'Assemblée... (Dès lors il a semblé à la commission (1) que la proposition devait être prise en considération.) »

Le 17 novembre, la discussion avait lieu à l'Assemblée. Le Ministre de la guerre apporte tout d'abord à la tribune la déclaration suivante : « ... Après la Constituante, le décret du 11 mai 1848, qui n'était qu'une partie de son règlement, fut de plein droit abrogé, puisque l'Assemblée législative, en faisant un règlement nouveau, ne l'a pas reproduit... La proposition... demande pour le président de l'Assemblée un droit de réquisition directe, illimitée, absolue sur l'armée tout entière... C'est là un empiétement véritable contre lequel il nous est impossible de ne pas protester. L'article 32 attribue à l'Assemblée pour sa sûreté la disposition de forces... dont elle aura préalablement déterminé l'importance. Ce droit nul ne le conteste, mais il faut le renfermer dans les limites prescrites par la Constitution. Le Président de la République ne peut être dépouillé

(1) Sur 30 membres présents, 23 se prononcèrent pour la prise en considération, 6 votèrent contre et 1 s'abstint; aucun membre, sur la question de principe, n'adopta l'opinion des ministres.

Les conclusions du rapport Vitet étaient ainsi formulées : Sera promulgué, mis à l'ordre de l'armée et affiché dans les casernes l'article 6 du décret du 11 mai 1848 dans les termes ci-après : *Article unique.* Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par la loi.

des attributions que les articles 49, 50 et 64 lui ont conférées... Si vous adoptiez la proposition des questeurs, vous feriez passer dans la main du président de l'Assemblée le pouvoir exécutif tout entier. Ce droit qu'on demande pour lui ne serait pas seulement la violation du grand principe de la séparation des pouvoirs, ce serait aussi la destruction de toute discipline militaire. La condition essentielle de cette discipline, c'est l'unité de commandement. Or le projet donne un nouveau chef à l'armée, le président de l'Assemblée nationale. Inopportune, inconstitutionnelle, destructive de l'esprit militaire, la proposition accuse... une méfiance injuste envers le pouvoir exécutif... Au nom du salut du pays, nous vous demandons de ne point prendre ce projet en considération. » (*Mouvement prolongé.*)

Le ministre avait raison. Il n'y a pas de gouvernement possible si le pouvoir législatif peut disposer souverainement de l'armée en même temps que le pouvoir exécutif. Mais l'Assemblée n'avait pas tort en redoutant un attentat. Alors quoi? Ah! il n'aurait pas fallu faire la Constitution de 1848. Ensuite, à la fin de l'année 1851, il aurait fallu avoir le courage de son opinion et aller jusqu'au bout, sans perdre un jour, sans perdre une heure, en décrétant d'accusation le Président de la République. Mais est-ce que cela était possible? Les éléments de culpabilité, avant que l'attentat fût consommé, étaient-ils suffisants pour entrainer une accusation? En les supposant tels, eût-on trouvé une force publique pour arrêter le prince, une prison pour le garder, un tribunal pour le châtier? Il fallait se résigner, composer avec lui, accepter la situation, et subir les conséquences des fautes lourdes commises d'abord par la Représentation nationale en confiant au suffrage universel direct l'élection présidentielle, ainsi qu'en rapportant la loi d'exil de la famille Bonaparte, et puis par le Peuple en choisissant pour chef de l'État le prince Louis-Napoléon.

L'un des questeurs, le général *Le Flô*, vient répondre au général *de Saint-Arnaud :* « ... Cette proposition n'est pas un acte d'agression... elle n'est pas plus méfiante que toute autre

loi..., que l'article 32 de la Constitution...; elle est un acte de franchise et de loyauté... (Il y a là) une question de dignité, de conservation et d'existence... Des chefs de corps, des officiers généraux, — que je ne suis pas allé chercher, entendez-vous? — sont venus à moi et m'ont dit : les uns, qu'ils reconnaissaient le droit de l'Assemblée; les autres, qu'ils le niaient positivement... mais tous, que notre proposition était pour eux un bienfait, en ce sens qu'elle... fixerait... définitivement la ligne de leurs devoirs... Le point capital de notre proposition, c'est d'empêcher que la responsabilité ne s'égare... Elle ne porte aucune atteinte à la discipline de l'armée, à l'unité de commandement, à ce dogme de l'obéissance passive, à tous ces grands principes enfin que je respecte autant que qui que ce soit... A qui fera-t-on croire que le président de l'Assemblée ira déranger étourdiment les dispositions... qui auraient été ordonnées par le ministre de la guerre?... De deux choses l'une... ou le pouvoir exécutif sera d'accord avec l'Assemblée, et alors vous n'avez aucun conflit à redouter; ou il y aura désaccord... et alors vous avez certainement le droit de vous précautionner, car vous aurez tout à redouter pour votre indépendance. (*Mouvements divers*...) Si vous repoussez notre proposition, vous aurez découvert l'Assemblée, vous aurez livré son existence aux hasards d'un coup de main!... Vous vous seriez désarmés vous-mêmes, et Dieu veuille que vous n'ayez jamais à le regretter amèrement. Quant à nous... il nous restera la conscience d'avoir rempli un devoir suprême envers l'Assemblée et le pays, et la triste consolation de nous être affranchis d'une responsabilité pleine de périls. »

M. Crémieux se demande comment il se fait que la lune de miel du prince et de l'Assemblée soit finie. Est-ce qu'ils n'ont pas été sur tout d'un accord touchant? Est-ce qu'ils n'ont pas admirablement marché côte à côte, la main dans la main? « Est-ce que, d'ailleurs, les articles 36 et 32 de la Constitution ne sont pas là, l'article 36 qui vous déclare inviolables, l'article 32 qui vous donne le droit de disposer de troupes dont vous aurez fixé l'importance? Est-ce qu'on peut comparer le pouvoir

secondaire du Président à celui de l'Assemblée qui est souveraine? Qui donc oserait se mettre en travers de la volonté de l'Assemblée? La Constitution ne dit-elle pas : « Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. » Et n'ajoute-t-elle pas : « Par ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale; les juges de la Haute Cour se réunissent immédiatement, à peine de forfaiture; ils convoquent les jurés pour procéder au jugement du Président et de ses complices. »

Voix à droite : Et les moyens!

M. Crémieux : « Quoi! vous auriez peur que l'Élysée vînt vous enlever des bancs que vous occupez! Voyons! de quelle manière? »

M. Creton (ironiquement) : « Il n'y en a pas d'exemple! »

M. de Laboulie : « On vous le fera voir! »

M. Crémieux : « ... Vous, Assemblée, vous vous regardez comme sans force contre un homme!... Vous redouteriez que M. Bonaparte... vînt aujourd'hui attenter à votre autorité souveraine et porter contre vous sa main déloyale et criminelle! Et c'est l'Assemblée nationale qui ne craint pas de laisser supposer une pareille terreur?... Mais savez-vous pourquoi?... C'est que vous ne sentez pas derrière vous l'appui du peuple!... Tenez, voyez-vous, là (la gauche)..., nous n'avons pas la moindre frayeur de lui!... Vous vous défiez de lui... parce que vous croyez qu'il veut se faire populaire; eh bien, nous vous disons : Fais toujours, nous prenons ton acte et nous ne craignons pas ta popularité... Si le Président de la République veut la prorogation... malgré la Constitution... il trouvera le peuple... S'il veut toucher à l'Assemblée... il trouvera la Constitution! (*Explosion de rires à droite.*) Vous doutez de la force de la Constitution..... tout à l'heure (vous doutiez) de l'armée!... Est-ce que l'armée n'est pas peuple? Elle est peuple dans ses entrailles; elle est peuple depuis le premier jusqu'au dernier

de ses officiers, depuis le premier jusqu'au dernier de ses soldats; ce peuple... ne fera jamais défaut au jour du danger... Les soldats aiment la République; ils se lèveraient comme un seul homme, entendez-le bien, contre le président qui aurait l'audace de leur dire : Suivez-moi, je suis contre l'Assemblée nationale!... La Constitution donne à l'Assemblée toute la force qu'il lui faut; l'Assemblée n'a pas besoin d'avoir une garde autour d'elle; sa garde, c'est le peuple! »

Le rapporteur, *M. Vitet,* rappelle que dans la discussion de la Constitution les mots *et en dispose* ont été substitués aux mots *et en règle l'emploi*, sur ces observations de *M. Duplan :* « ... Si vous admettez que l'Assemblée doit seulement régler l'emploi des forces... il en résultera que le commandant... pourra être nommé par le pouvoir exécutif...; or, c'est là ce qui, à mon avis, ne doit pas être inséré dans la Constitution... Je crains que, placé en face de l'Assemblée, le pouvoir exécutif ne lui laisse pas toujours ou qu'il soit tenté de ne pas lui laisser toute liberté d'action... Je veux donc que nous nous armions... d'une certaine défiance vis-à-vis du pouvoir exécutif, quel qu'il soit. Je désire que la direction des forces... destinées... à l'Assemblée... soit mise dans les mains du président de l'Assemblée, et que l'Assemblée puisse nommer le commandant. Il faut que le président de l'Assemblée puisse au besoin prévenir un mauvais dessein qui viendrait du chef du pouvoir exécutif, et il ne pourrait pas le prévenir si les forces étaient placées sous la direction du chef du pouvoir exécutif. »

A droite : « Ah! ah! c'est clair! »

Et *M. Vitet* ajoute : « C'est d'après cet exposé de motifs en quelque sorte... que l'Assemblée, adoptant l'idée de l'orateur, a substitué le mot *dispose* aux mots *en règle l'emploi.* Il n'y a pas eu une seule objection. Donc le véritable esprit de la Constitution, c'est dans ce commentaire qu'il faut l'aller chercher... »

M. Charras prend la parole : « ... La République, dit-il, est placée entre deux périls... Dans ce moment, la majorité se trouve dans le droit, et je la soutiens dans le droit. Il y a un

autre péril au moins aussi grand — le moment est venu de s'expliquer nettement, et je ne fais que répéter ici ce qui se dit dans les mille et une conversations qui agitent les couloirs de cette Assemblée depuis huit jours — ce péril... vient du côté du pouvoir exécutif. Il... a marché d'accord avec la majorité tant qu'il s'est agi... d'attaquer la Constitution, la République... Maintenant la majorité se sépare de lui... parce que... dans des vues que je n'ai pas à apprécier, il est venu proposer le rappel de la loi du 31 mai. Cette même majorité, qui jusqu'ici avait laissé passer presque sans protestation les faits les plus scandaleux... Satory!... Comment, il n'est pas inouï, il n'est pas scandaleux que des régiments aient défilé sous les yeux du ministre de la guerre en poussant... des cris factieux! Comment, il n'est pas inouï, il n'est pas scandaleux d'avoir vu des officiers, ceux qui avaient poussé, provoqué ces cris inconstitutionnels, ces cris factieux, devenir l'objet de faveurs éclatantes!... Je suis très attentivement tous les mouvements qui se font dans la tête et dans les corps mêmes de l'armée de Paris, et j'affirme que ce sont les hommes qui ont éclaté en actes de dévouement pour la personne du Président... qu'on appelle à Paris, auxquels on confie les plus hautes positions; je dis qu'à l'heure qu'il est, dans les salons... on parle avec un laisser-aller inimaginable, de quoi? de fermer les portes de cette Assemblée et de proclamer... ce que vous savez! » (*Exclamations diverses, sourires et dénégations au banc des ministres.*)

M. Michel de Bourges n'éprouve pas les craintes du précédent orateur : « ... Vous avez parlé de péril?... Il s'agit de périls théoriques... Le péril, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la République commence à être inaugurée, voilà le péril!... (*Bruyante adhésion et applaudissements à gauche.*) ... Vous avez peur de Napoléon Bonaparte, et vous voulez nous sauver par l'armée. L'armée est à nous... Non, il n'y a point de danger, et je me permets d'ajouter que, s'il y avait un danger, il y a ici une sentinelle invisible qui vous garde; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple! » (*Vifs applaudissements à gauche. Mouvements divers.*)

Après quelques mots du *général d'Hautpoul* qui n'admet pas le droit de réquisition directe, *M. Thiers* monte à la tribune : « ... La cause vraie de la proposition des questeurs, c'est surtout... la circulaire du ministre de la guerre... d'un caractère extrêmement grave. En présence du langage du chef de l'armée, il importe d'éclaircir la loi... Il est infiniment dangereux de ne pas rétablir pleinement dans l'esprit de l'armée le sens vrai de ses devoirs... Est-il vrai que lorsque le général Baraguey d'Hilliers a remplacé le général Changarnier en faisant appel à la discipline et à l'obéissance absolue de l'armée, il s'est cru obligé d'ajouter que le devoir de l'armée était en obéissant de maintenir à la fois les pouvoirs établis par la Constitution et le respect des lois? Après le général Baraguey d'Hilliers, le général Magnan l'a reconnu... Pour la première fois le ministre de la guerre fait appel dans des termes nouveaux à l'obéissance passive, à la discipline, à l'esprit militaire... Il pervertit l'esprit de l'armée... s'il n'ajoute pas à l'instant même, à côté du dogme de l'obéissance absolue, le dogme du respect de la loi... Cette circulaire est d'une immense gravité... Sous aucun régime on ne doit tenir à l'armée un tel langage... En imposant le principe absolu, sans réserve, de l'obéissance, vous devez donner pour but à cette obéissance le maintien de la loi. Eh bien, vous, législateurs... vous devez rendre la loi claire. Telle a été l'intention de la proposition... » Violemment interrompu par la gauche qui ne le laisse pas achever une seule phrase, obligé de lutter contre des clameurs incessantes, épuisé, il termine ainsi : « Dites à la France que lorsqu'il s'agissait de l'indépendance de l'Assemblée, de l'avenir du gouvernement représentatif, de la dernière Assemblée peut-être qui nous représentera véritablement (*exclamations ironiques à gauche : Allons donc! allons donc!...*), vous n'avez pas voulu m'écouter! »

Le *général de Saint-Arnaud* remonte à la tribune : « J'ai cru de mon devoir de rappeler à l'armée le principe tutélaire de la discipline, l'obéissance passive du soldat sous les armes. Ce principe, je l'ai appris à l'école de l'illustre maréchal Bugeaud.

(*Mouvement.*) ...On me reproche de n'avoir pas rappelé à l'armée le respect de la loi et de la Constitution... Je n'ai trouvé ni utile ni digne de recommander à des chefs le premier de tous les devoirs... Je n'ai pas songé à faire descendre la loi des hauteurs où elle réside, dans un ordre du jour, pour l'y placer dans une hypothèse de violation qui n'est pas acceptable. (*Mouvement.*) L'obéissance aux lois, c'est le principe vital de toute société. Qui donc en doute? Si vous opposez, par je ne sais quelle distinction de méfiance, le respect de la loi au respect de la discipline, que ferez-vous, si ce n'est introduire et développer dans l'armée un esprit de délibération mortel à la discipline, qui subordonnerait la question de l'obéissance à la question toujours agitable de savoir si les ordres du chef ne violent pas la loi? J'ai dit : Sous les armes, le règlement militaire est l'unique loi; j'ai dit une vérité d'évidence. Nous ne contestons pas à l'Assemblée le droit de fixer les forces qu'elle juge nécessaires à sa sûreté, mais cette réquisition doit passer par la voie hiérarchique. » (*Agitation bruyante et prolongée.*)

M. Jules Favre succède au ministre de la guerre : « ...Qu'avez-vous à faire?... Ordonner l'exécution de la loi. Requérez demain, et vous verrez que le pouvoir exécutif cédera. Et s'il ne cède pas, il sera mis en accusation. (*Agitation.*) ...De deux choses l'une, ou vous croyez que le pouvoir exécutif conspire, accusez-le; ou vous feignez de croire qu'il conspire, et c'est que vous conspirez vous-mêmes contre la République, et voilà pourquoi je ne vote pas avec vous... »

Le *général Bedeau* demande s'il est vrai que le décret du 11 mai 1848, affiché dans les casernes, ait été retiré par ordre du pouvoir exécutif. — Le *Ministre de la guerre* répond : « ... Le décret tombé en désuétude, jamais exécuté, n'était plus affiché que dans un très petit nombre de casernes. Je n'ai pas voulu laisser aux soldats un prétexte de doute et d'hésitation, je l'ai fait enlever là où il existait encore. »

A ces mots, une grande partie de l'Assemblée se soulève. On apostrophe le ministre : « Vous nous avez dit le contraire

dans la Commission ! Vous nous avez donc trompés ! » — Une agitation inexprimable se produit. — On crie : L'accusation ! l'accusation ! — *M. Charras*, au milieu du tumulte, se tourne vers le président et d'une voix retentissante dit : « Je demande la mise en accusation ! » — Le trouble est à son comble. — Une grande majorité semble se former contre le gouvernement. On croit que la proposition des questeurs va être votée. Le ministre de la guerre en est persuadé, et (1), après avoir fait signe de le suivre au général Magnan et à M. de Morny qui assistaient à la séance, il se rend avec eux à l'Élysée pour prendre les devants sur l'Assemblée et arrêter les dernières mesures d'exécution d'un coup d'État (2). L'Assemblée va aux voix, et, à la stupéfaction générale, la proposition des questeurs est rejetée à une immense majorité, par 408 suffrages contre 300. Toute la gauche avait voté *contre* en haine de la droite (3), et un certain nombre de conservateurs pusillanimes avaient reculé devant l'éventualité d'une tentative d'arrestation du Président de la République (4).

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, p. 201.

(2) « ...L'Élysée était bien décidé, quoi qu'il arrivât, à ne pas se soumettre au vote de l'Assemblée... Un officier de l'armée de Paris aurait raconté que le régiment de lanciers caserné au quai d'Orsay doit tenir chaque nuit 200 hommes prêts et 200 chevaux sellés et bridés, mousquetons chargés. » (*Ibid.*)

(3) « Si elle craignait... l'ambition de Napoléon, elle détestait encore plus la politique de la majorité. » (Odilon Barrot, *Mémoires*, p. 196.) — D'après l'*Ordre* (18 novembre), la Montagne envisageait avec joie l'éventualité d'un coup d'État, persuadée qu'ensuite une insurrection formidable aurait raison du prince.

(4) Notamment votèrent *pour* : Arnaud de l'Ariège, de Kerdrel, Barthélemy-Saint-Hilaire, Baze, de Beaumont, Béchard, Bedeau, Berryer, Beugnot, Bixio, Bocher, de Broglie, Casimir Périer, Cavaignac, Chambolle, Changarnier, Charras, Coquerel, de Corcelle, Desmousseaux de Givré, Dufaure, Dufraisse, Duvergier de Hauranne, de l'Espinasse, Estancelin, de Falloux, Fresneau, Grévy, Kolb-Bernard, de Laboulie, Lamoricière, Lanjuinais, de Larcy, de Lasteyrie (les deux), Le Flô, de Laborde, de Malleville, Marrast, Martel, Mège, de Melun (les deux), de Montebello, de Mornay, de Mortemart, Nettement, Pidoux, Poujoulat, Quinet, général Radoult, général Lauriston, général Rulhière, général de Saint-Priest, Baudot, de Ravinel, de Rémusat, de Rességuier, de Riancey, Sainte-Beuve, de Talhouët, Mortimer-Ternaux, Thiers, de Tocqueville, Valette, de Vatimesnil, etc.

Contre : général Achard, général de Padoue, général de Bar, général Baraguey d'Hilliers, général Chasseloup-Laubat, général Durrieu, général Fabvier, général Gourgault, général de Grammont, général de Grouchy, général d'Hautpoul, général Husson, général Laidet, général Lebreton, général de Montholon, général d'Ornano, général Oudinot de Reggio, général Pelet, général Rapatel, général

Le journal d'Odilon Barrot, l'*Ordre*, est consterné par ce vote (1). « M. Louis-Bonaparte, en eût-il la tentation, n'aura pas besoin d'enfoncer les portes du Palais législatif ; voici qu'on se précipite au-devant de lui pour lui en offrir les clefs... La majorité s'est définitivement livrée... elle vient de signer son abdication... Nous craignons bien (2) que le gouvernement représentatif n'ait rendu le dernier soupir dans les embrassements de l'Élysée et de la Montagne. » Le *Journal des Débats* (3) ne l'est pas moins, et présente le triste tableau de l'état de la Représentation nationale : « Si l'Assemblée doit offrir une fois encore le lamentable spectacle qu'elle a donné dans cette séance, c'en est fait de son autorité, de sa considération, de son existence peut-être. Jamais, à aucune des époques les plus tumultueuses et les plus orageuses, l'Assemblée n'a présenté une plus désolante image de désordre. Ce qu'on a vu hier, ce n'était point une lutte, c'était l'anarchie générale, c'était le chaos, c'était la dissolution... (Un) coup d'État ? Pourquoi les ennemis du pouvoir parlementaire, s'il en a, iraient-ils compromettre par des violences inutiles une œuvre qui s'accomplit si complaisamment sans eux ? Pourquoi tenteraient-ils les hasards d'un conflit avec l'Assemblée, quand l'Assemblée travaille avec une activité si fébrile et si fatale à sa

Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, général Rey, général Rogé, général Subervie, général Wast-Vimeux, colonel Vaudrey, de Luynes, Antony Thouret, E. Arago, Bancel, Baroche, Bineau, Boinvilliers, Antoine Bonaparte, Louis-Lucien Bonaparte, Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte, Buffet, de Cambacérès, Carnot, de Caulaincourt, de Casabianca, Clary, Colfavru, Crémieux, de Crouseilhes, Dain, Dariste, Daru, Drouyn de Lhuys, Pascal Duprat, Eschassériaux, Eugène Sue, Léon Faucher, Jules Favre, de Flotte, Fortoul, Achille Fould, Frémy, Gavini, Émile de Girardin, Godelle, de Goulard, Greppo, de Heeckeren, Laboulaye, de Laborde, Lacrosse, Lamennais, Larabit, Victor Lefranc, Madier de Montjau, Mathieu-Bodet, de Mérode, Michel de Bourges, de Montalembert, de la Moskowa, de Mouchy, de Moustier, Lucien Murat, Martin Nadaud, Edgard Ney, de Parieu, de Persigny, Pierre Leroux, Raspail, de la Rochejaquelein, Rouher, Schœlcher, de Ségur d'Aguesseau, Suchet d'Albuféra, de Tracy, Valentin, Victor Hugo, Vieillard, Wolowski, etc., etc. — M. Daru, le lendemain du rejet de la proposition des questeurs, disait « qu'il ne voulait pas avoir de tache de sang sur les mains ». (Voir Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, p. 203.)

(1) 18 novembre.

(2) 19 novembre.

(3) *Id.*

propre ruine? Comment voulez-vous que cette malheureuse nation... ne désespère pas de la liberté et ne se jette pas dans les premiers bras qui lui paraîtront un refuge? » C'est le grave et important *Journal des Débats* qui parle. Dans le jugement à porter sur l'acte du 2 décembre, l'histoire n'oubliera pas cette déposition.

L'organe du général Changarnier, l'*Assemblée nationale* (1), estime que la Représentation s'est suicidée : « Elle a décidé que, menacée de se voir dénier son pouvoir, elle irait demander des gendarmes à celui qui prétendait l'en déposséder... Elle devra lui dire : « Vous avez bien la mine de méditer contre « moi quelque mauvais coup, soyez donc assez bon pour me « prêter quelques-uns de ces régiments avec lesquels vous vous « disposez à m'investir et à me faire sauter par les fenêtres!... » L'*Union* (2) déclare que les représentants de la droite qui n'ont pas voté la proposition des questeurs sont précisément ceux qui le croient capable de tout. « Les souvenirs de Boulogne et de Strasbourg les ont fait trembler pour leur peau ou pour l'avenir de leur ambition. Voilà donc, voilà les admirables défenseurs des droits, des libertés... On peut juger de ce que seraient les uns et les autres dans un jour de péril suprême. Les premiers, émules de Robespierre, iraient, comme lui, ensevelir leurs frayeurs au fond des caves; les derniers, à l'exemple des sénateurs de l'Empire, tiennent déjà en disponibilité pour le futur dispensateur des pensions et des titres, leurs admirations et leurs fidélités successives. »

Les représentants du peuple qui avaient voté la proposition des questeurs et qui croyaient à l'imminence d'un coup d'État pouvaient invoquer, pour justifier leur sentiment, la réponse aussi pleine de crânerie que d'ambiguïté faite par le prince au général Magnan qui était venu, le 9 novembre, lui présenter les corps d'officiers nouvellement arrivés à Paris : « ... Si la gravité des circonstances... m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis

(1) 19, 20 novembre 1851.
(2) 21 novembre 1851.

sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderais rien qui ne soit d'accord avec mon droit reconnu par la Constitution, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que, si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis. — Mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi! »

L'*Opinion publique* (1) rapportait que ce discours avait produit une vive impression dans l'Assemblée; que ces mots : « Je marche, suivez-moi! » placés dans la bouche d'un magistrat civil, à qui la Constitution n'accorde pas le droit de marcher à la tête d'un peloton, avaient paru radicalement inconstitutionnels. Le *Siècle* (2) dit : « Jamais la France ne consentira à ce qu'on la menace. Dans toutes les conversations du boulevard, il n'est question que de la harangue présidentielle aux officiers... M. Louis-Bonaparte... s'exprime à la façon de Louis XIV. » Le *National* (3) faisait remarquer : « que M. Bonaparte paraît oublier l'article 50 de la Constitution qui ne lui permet pas de commander en personne. A son « appel, pas une « escouade ne bougerait, pas un soldat ne marcherait derrière « lui. » La *Gazette de France* (4) déclarait que le Président était sur l'extrême limite de la légalité, et qu'elle était effrayée pour la France et pour lui « EN PENSANT A LA FORCE DES MOBILES QUI L'INCITENT A MARCHER EN AVANT DANS UNE SITUATION OU IL A BESOIN D'UNE FORCE D'AME SURHUMAINE pour ne pas se jeter et nous jeter dans l'abîme ».

L'Assemblée législative, en repoussant la proposition des questeurs, n'avait pas osé assumer la responsabilité d'un conflit armé qui eût été alors inévitable, mais elle avait auparavant, fatalement condamnée à ces alternatives de faiblesse et d'énergie qui, somme toute, la déconsidéraient de plus en

(1) 10 novembre 1851.
(2) 9 novembre 1851.
(3) 10 novembre 1851.
(4) *Ibid.*

plus, d'abord flétri la propagande bonapartiste faite ou tolérée par le gouvernement alors qu'il était encore aux mains de M. Léon Faucher, puis affirmé sa politique en repoussant le projet d'abrogation de la loi du 31 mai 1850. Dans la séance du 8 novembre, *M. Creton* demandait la suppression d'un crédit de 40,000 francs, destiné à payer la *Correspondance Havas,* en disant : « Cette correspondance qui se multiplie tous les jours par trois ou quatre cents organes... a pris un caractère éminemment séditieux et inconstitutionnel... L'Assemblée ne doit pas subventionner des articles qui préparent la violation du pacte qui nous lie et qui la conseillent ouvertement aux campagnes... En voici (un échantillon) : « ...Au milieu de tout ce bruit qui n'arrive même pas jusqu'à elles, les campagnes persévèrent dans leur instinctif dévouement, et on n'arrivera jamais à leur faire comprendre qu'elles doivent effacer de leurs bulletins un nom qu'elles aiment, et se priver bénévolement de l'homme qui a su comprimer l'anarchie et leur donner le pain, l'ordre et le travail. Les arguties constitutionnelles peuvent avoir un certain attrait pour les docteurs des villes, mais on n'amènera jamais les habitants des campagnes à sacrifier le connu qui leur convient à l'inconnu qu'ils redoutent... » L'orateur blâme le ministère d'avoir recours aux services d'un agent qui se met ouvertement en révolte contre la Constitution, qui prêche la sédition. Après des explications embarrassées de M. Léon Faucher, il obtient la suppression de toute allocation à l'agence Havas.

Le 11 novembre, M. Daru avait déposé un rapport tendant au maintien de la loi du 31 mai 1850 sur la capacité électorale : « ... Est-ce bien le moment, disait-il, d'enlever à la cause de l'ordre une de ses plus précieuses garanties?... La loi du 31 mai a été dénoncée au pays comme une violation de la Constitution, comme un attentat... Votre puissance ne s'abaisse que devant la justice, le droit, la vérité; jamais devant la menace... (Cette) mesure... (serait) tout à la fois contraire à la politique qui nous a constamment dirigés, à l'intérêt de la sécurité de l'État, à la dignité de l'Assemblée...

Peut-on admettre cette imprudente et inexacte théorie que le suffrage universel n'est susceptible d'aucune règle... que le droit de suffrage est inhérent à l'homme?... Ce serait abonder dans le sens de ce sectaire... du seizième siècle qui soutenait que le peuple était la seule autorité dans le monde qui n'eût pas besoin de la raison pour valider ses actes... Le suffrage universel ne forme pas un principe supérieur... non susceptible d'erreur et de correctif... (L'Assemblée n'a fait que distinguer) entre le domicilié et le non domicilié, distinction toute morale qui n'a rien d'arbitraire, rien de privilégié, car elle peut toujours cesser pour celui qui en est atteint... »

Le lendemain, la discussion s'ouvrait. *M. de Vatimesnil* disait que le Président de la République avait été absolument d'accord avec la majorité pour faire voter la loi du 31 mai 1850; qu'il ne pouvait prétendre n'avoir jamais cru à la durée de cette loi; qu'alors il l'aurait déclaré dès l'origine; qu'on ne faisait pas une loi électorale, à titre de simple démonstration, pour n'en jamais user; que d'ailleurs on devait concerter en commun les modifications à apporter à une loi élaborée d'un commun accord; qu'on voulait séparer sa politique de la politique de l'Assemblée; qu'on voulait se faire une position à part. — Le *ministre de l'intérieur*, *M. de Thorigny*, répondait que la loi du 31 mai 1850 avait abouti à la suppression d'un tiers des électeurs, et que cette conséquence si grave, qui n'avait pas été prévue, était inacceptable; que, d'ailleurs, le principe du projet de loi était celui-là même qui avait sauvé le pays; qu'il y avait lieu de réparer une injustice; que les grands pouvoirs de l'État avaient tout à gagner à se retremper dans le suffrage universel le plus étendu possible. — *Michel de Bourges* s'écriait : « ...C'est trois millions de citoyens que vous excluez aujourd'hui... mais ils ont concouru à fonder le gouvernement républicain, à nommer le 10 décembre Napoléon Bonaparte, votre homme jusqu'à hier, entendez-vous? (*Rires à gauche*...) Vous dites qu'il est le mien aujourd'hui; oui, je défends aujourd'hui l'œuvre de l'homme qui est au Pouvoir, je m'en glorifie. (*Sourires; agitation à droite*...) Le

domicile n'a jamais été considéré (par la Constituante) comme une condition substantielle de l'électorat... Comment persévérez-vous depuis que vous savez le résultat de votre loi?... Lorsque, à cette tribune, je disais timidement : « Mais il y aura trois millions d'électeurs qui périront... » vous vous récriâtes; l'un de vous me parla d'un million, et alors le général de Lamoricière me reprit et me dit : « Il n'y en aura « pas 600,000. » (*Mouvement.*) C'est consigné au *Moniteur*... Que dit le message? Oui, vous avez ébranlé le seul principe qui nous reste, que la Providence ait conservé debout... Oui, vous avez exclu trois millions d'hommes dont les deux tiers sont de paisibles habitants des campagnes; oui, cette loi-là pourrait devenir le drapeau de la guerre civile... Eh bien! comment osez-vous croire que cette pensée ne soit pas sincère?... Vous croyez encore, à l'heure qu'il est, qu'il y a des pensées ambitieuses cachées derrière ce message?... Louis-Napoléon à Ham... n'avoua-t-il pas loyalement ses fautes?... Vous l'avez cru sincère... et maintenant qu'il vient dire au peuple : « J'ai eu le malheur de vous prendre ce qui vous « appartient, et je vous le rends! » vous ne le croyez plus sincère!... Vous ne voulez rien voir...! 1852 approche... Les électeurs... le message à la main, disent : « Nous voulons « voter! » (*Profond mouvement...*) (On dit :) Cette société sera sauvée par l'armée... (Alors) je plains mon pays... car l'armée, c'est l'épée!... Si c'est Cromwell, vous avez un protecteur; si c'est Monck, vous avez Henri V; si c'est Napoléon Bonaparte, l'homme du 18 brumaire, vous avez l'Empire; si c'est Othon, Vitellius ou Galba, vous avez le Bas-Empire! » (*Applaudissements redoublés à gauche.*)

M. Daviel, ministre de la justice, essaye en vain de balbutier quelques explications sur le projet de loi. Tout son discours, d'ailleurs fort court et fort insignifiant, disparait au milieu des rires et des plaisanteries. Le président Dupin fait de l'esprit aux dépens du malheureux ministre, qui, troublé, répète plusieurs fois un mot pour un autre. L'hilarité redouble, bruyante et générale, d'autant plus que le président,

à son tour, éprouve quelque peine à formuler la mise aux voix du projet de loi. L'Assemblée s'amuse. Par 353 voix contre 347, elle décide qu'elle ne passera pas à une seconde délibération.

Le *Siècle* (1) dit que les ministres sont des personnages dignes non pas de la comédie, mais des tréteaux de Tabarin; que ce sont des nullités compromettant à qui mieux mieux, aux éclats de rire incompressibles de l'Assemblée et des tribunes, la cause sacrée dont la défense leur était confiée ; que la discussion a été une farce grotesque; que le gouvernement a fini comme il avait commencé, au milieu des hoquets convulsifs d'un rire emporté, d'un rire impossible à décrire.

Le bruit se répand, dans la soirée, que le prince ne peut accepter le rejet de sa proposition d'abrogation de la loi du 31 mai 1850, et que le coup d'État sera fait dans la nuit. Quarante députés (2) environ se réunissent chez M. Baze, qui en sa qualité de questeur habitait dans le palais de l'Assemblée, et veillent jusqu'à une heure avancée. M. Thiers et quelques représentants quittent la réunion pour aller rôder autour de l'Élysée, voulant se rendre compte par eux-mêmes de ce qui pouvait bien se tramer dans les ténèbres. On s'était juré de garder le secret sur cette expédition. Le lendemain, la presse bonapartiste la révélait avec force plaisanteries et sarcasmes. On ne se tint pas pour battu, et on recommença plusieurs fois jusqu'au 2 décembre.

En même temps, l'Assemblée, tout en ne doutant point du coup d'État, se préoccupe du cas où le Président, reculant devant l'emploi de la force, se déciderait, malgré la Constitution, à courir les chances d'une réélection, à la suite d'une campagne inconstitutionnelle, menée en sa faveur par tous les agents dépendant du pouvoir exécutif. Elle s'empare de la

(1) 14 novembre 1851.

(2) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 185. — Voir aussi le *Siècle* du 15 novembre 1851 : « On se préoccupe vivement dans la salle des conférences des projets... (de l'Élysée). Ces projets, qui ne sont plus un mystère pour l'armée, inspirent de sérieuses inquiétudes à plusieurs officiers supérieurs... » — C'était donc le 12 novembre au soir.

proposition Pradié, ci-dessus relatée (1), sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique. Dans la discussion dont elle est l'objet au sein des bureaux, *M. Baroche* s'étonne des prévisions blessantes qu'elle implique et n'admet point qu'on accuse le Président de vouloir se faire réélire à tout prix. — *M. Michel de Bourges* dit : « Est-il vrai qu'un président qui, ayant en main tout le pouvoir exécutif, ayant sous sa main 500,000 fonctionnaires, pousse à violer la Constitution, est coupable?... N'a-t-il pas, depuis deux ans, par tous les moyens immenses, infinis, dont il dispose, poussé à la violation de la Constitution? Vous avez une décision de l'Assemblée... (déclarant) qu'il a excité ces pétitions séditieuses... Il y a une société célèbre par ses désordres, par ses tentatives insurrectionnelles... Ce n'est pas tout... toute une presse, affiliée à l'Élysée, a dit pendant un an : « Qu'est-ce que la Constitution? Il y a quelque chose de bien plus puissant que tout cela, c'est la volonté du peuple, et le peuple sautera par-dessus la Constitution... » Ne dites donc pas que nous allons au-devant des faits, que nous soulevons des prévisions blessantes. Il y a des faits comme des montagnes, des faits qui crèvent les yeux. En présence de ces faits, nous prenons nos mesures, enfin, contre cette immense force qu'on appelle le pouvoir exécutif... Tant qu'il n'y eut pas en ce monde de parricide... il n'y eut pas de loi contre le parricide; mais quand, dans un jour maudit, un scélérat eut versé le sang de sa mère, on grava sur les tables une loi qui punit le parricide. (*Sensation.*) Nous faisons une loi de responsabilité; c'est, s'il en fut, une loi de prévision contre les agents du pouvoir exécutif; le Président n'est qu'un agent; il faut que la loi soit faite pour lui comme pour les autres... » *M. Pascal Duprat* ajoute : « Le chef du pouvoir exécutif paraît méconnaître le rôle qui lui est assigné; il oublie trop souvent dans ses paroles et dans ses actes qu'il n'est que le premier magistrat d'un État républicain; il est temps que la loi lui rappelle ses devoirs et lui dise à quels périls il s'expose s'il ne

(1) Voir page 452.

respecte pas les limites qui lui ont été tracées par la Constitution... » Dans un autre bureau, M. de Montalembert disait : « C'est une suite de la proposition des questeurs, une revanche de son rejet que l'on veut obtenir au détriment des véritables intérêts de l'État et de la paix publique. La permanence de cette lutte est odieuse au pays ; il refuse de s'y associer. » Le *National* (1), en mentionnant qu'une immense majorité, une sorte d'unanimité s'est prononcée dans les bureaux pour la loi qui détermine les cas de responsabilité du pouvoir exécutif, fait observer que le projet comble une grande lacune en ajoutant aux cas de mise en accusation du Président celui où il se rendrait coupable de provocation à la violation de l'article 45 de la Constitution.

Enfin, vers la fin du mois, l'appréhension d'un coup d'État se reproduisant avec plus d'intensité que jamais, un député, M. de Tinguy, dépose une proposition tendant à autoriser les conseils généraux à se saisir de l'autorité publique dans leurs départements *en cas d'événements de force majeure*.

Le 15 novembre, le citoyen Lagrange dénonce à la tribune deux articles de journaux, du *Courrier de la Gironde* et du *Mémorial bordelais*, disant : « ... Nous voulons la réélection du Président... Pour atteindre ce résultat... nous sommes résolus à fouler aux pieds les articles à l'aide desquels on croit enchaîner notre volonté. Nous ne reculerons même pas devant un 18 brumaire, et nous conseillerons à Louis-Napoléon Bonaparte d'étouffer la République le jour où elle essayera de réaliser une de ses menaces... Oui, nous espérons qu'il ne démentira aucun de ses antécédents... et qu'il se souviendra toujours que le 18 brumaire fut une des plus belles pages de la vie de son oncle, dont l'épée frappa aux applaudissements de la France une République détestée... La République est une impasse dont la nation n'a aucun moyen de sortir, et à ce compte il doit lui être permis de composer avec cette rigueur de légalité qu'ont seuls les gouvernements sérieusement établis. La grande,

(1) 23 novembre 1851.

l'unique affaire de la nation, c'est de se sauver; sur un vaisseau prêt à s'engouffrer, on ne regarde pas tant à la discipline... » L'orateur se tourne alors vers le général de Saint-Arnaud : « Ce n'est pas l'avis de M. le ministre de la guerre, qui ordonne avec tant de raison à ses troupes d'avoir le plus profond respect pour la discipline. (*Hilarité à droite.*) Seulement je regrette qu'il ait oublié d'ajouter, et d'avoir surtout le plus grand respect pour la loi et pour la Constitution... » Puis il continue : « ...Quand nous nous prenons, mes amis et moi, à arrêter nos esprits sur certains bruits qui courent la rue et la presse, et dont nous entendons l'écho ici même, répétés par tous les couloirs de ce palais, bruits qui hurlent la provocation et la menace... nous sommes à nous demander si la loi du 31 mai... (n'était pas autre chose) qu'une provocation. (*Interruption bruyante.*) On espérait l'émeute... Quand vous avez eu rejeté la loi du 31 mai, j'ai entendu dire le lendemain par beaucoup de monde qu'un danger était imminent... (puis) à minuit qu'un grand nombre de représentants... étaient réunis ici... Ils délibéraient. Sur quoi? Où était le danger? Ah çà, mais Brennus était donc aux portes de Rome, qu'on entendait tant de bruit sur les degrés du Capitole? » (*Rires.*)

Voix diverses : Comment, les oies! les cris des oies!

M. Chapot : C'étaient des canards! (*Nouveaux rires.*)

Le citoyen Lagrange : .... Qu'on nous dise ce qu'on y faisait. Et chez les questeurs? (*Rumeurs à droite.*)... Est-ce qu'il n'y avait pas quelque menace en l'air? Dites-le-nous!... Vous n'êtes pas assez légers pour vous réunir à minuit pour ne rien faire! (*Agitation à droite.*)

Malgré tout, l'Assemblée se plaît à consacrer de longues heures à la gaieté. Le 21 novembre, elle ne fait entendre qu'un continuel et bruyant éclat de rire durant un grand discours de Pierre Leroux qui réclame le droit de vote pour les femmes; ce qui arrache au président Dupin cette exclamation : « Oh! Athéniens! » — Dans cette même séance, on met aux voix un amendement proposé par le général de Grammont et établissant le vote obligatoire; le scrutin a

lieu au milieu d'un tel tumulte, n'ayant d'autre cause que l'invraisemblable affolement qui régnait alors dans l'Assemblée, que le président Dupin s'écrie : « Malheureux pays! »

Ces séances achevaient de déconsidérer le Parlement dans le pays, et, par contre-coup, mettaient le comble à la popularité du prince regardé plus que jamais non seulement comme le sauveur nécessaire, mais encore comme le sauveur d'une venue urgente. Une solution s'imposait. Le prince, désirant sans doute que l'attaque vînt de l'Assemblée, pensa la pousser à bout en faisant écrire dans le *Constitutionnel* du 24 novembre un article intitulé : *Les deux dictatures*, qui de l'aveu de son auteur, M. Granier de Cassagnac (1), « dépassait avec intention toute mesure, provoquant avec la plus violente audace et les droites et les gauches ». Il était ainsi conçu : « Lundi dernier (17 novembre)... on a été à l'épaisseur d'un cheveu des coups de fusil et de la guerre civile. Les partis qui se disputent le pouvoir avaient jeté dans l'Assemblée une proposition ayant pour objet, moins encore de donner une armée au pouvoir législatif que de jeter de l'indécision, du désordre dans les troupes, et de fournir à un général audacieux l'occasion et le moyen d'entraîner un régiment. Si l'Assemblée avait eu la faiblesse de prendre seulement en considération la proposition qui lui était soumise, on lui eût subitement arraché un acte d'accusation. Les conspirateurs avaient arrêté leur coup de main... Armés d'un vote... ils auraient arrêté les ministres en pleine séance, et si ce début avait été heureux, ils auraient essayé d'enlever le Président de la République. Mais le Président de la République et ses amis sont médiocrement disposés à se laisser escamoter; les assaillants eussent donc été accueillis à coup de fusil, ou mieux encore, et la bataille s'engageait dans les rues immédiatement. Ce résultat a été possible jusqu'à 7 heures et demie; le vote de l'Assemblée l'a fait évanouir.

(1) GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, t. III, p. 181. — « Quand il revit le prince, après avoir écrit cet article, celui-ci lui tendit le petit doigt de sa main droite, ce qui était sa manière habituelle de donner la main à ceux qu'il aimait particulièrement. » (Tome III, p. 205.)

Certainement rien n'est plus insensé, plus monstrueux, plus criminel qu'un tel dessein; il n'en est pas moins la vérité pure... Cette conspiration flagrante, incessante, contre le Président de la République, a pour auteurs des hommes parlementaires, chefs avoués du parti légitimiste et du parti orléaniste, profondément divisés entre eux, mais unis par la haine commune que leur inspire l'élu du 10 décembre. Elle est organisée depuis dix-huit mois, et du temps où un général notable occupait les Tuileries, il se tint dans ses salons des réunions... où l'on mit en délibération d'arrêter Louis Bonaparte et de le mettre à Vincennes. Il ne saurait y avoir à ce sujet aucun doute; un ancien premier ministre (1) de Louis-Philippe qui assistait à ces réunions avertit le Président de ce qui se tramait contre lui... Cette conspiration dépasse en ridicule toutes celles qui ont été enregistrées dans les livres de Saint-Réal et de Vertot. Abandonnée... à la suite des voyages de Claremont et de Wiesbaden... cette ancienne conspiration... contre l'élu du 10 décembre a été reprise récemment... Le dictateur est désigné par tout le monde, c'est le général Changarnier. Ainsi quatre ou cinq anciens ministres, dix à douze anciens députés... voudraient faire jouer à l'Assemblée le rôle que voici : remplacer à la tête de la société l'élu de six millions d'hommes par l'élu de quinze ou vingt conspirateurs, le neveu de l'Empereur par un général sans faits d'armes et sans illustration, un nom magique par un nom impuissant, un pouvoir régulier par un pouvoir irrégulier... L'un des conspirateurs disait, il y a deux jours : Il faut en finir! — Il faut en finir? et de quoi donc? Du nom de Louis-Napoléon Bonaparte qui se popularise de plus en plus, de la sagesse de son gouvernement qui lui concilie toutes les familles paisibles et honnêtes, de ses chances de durée... Les conspirateurs ne sont pas dangereux... Le pouvoir, qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées, et, quoiqu'ils ne la sentent pas, ils ont chacun la main ferme et

(1) M. Molé.

résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas à craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués. Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues... conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Élysée pour masquer les vôtres!... Aveuglés par vos passions comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez, tête baissée, sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend!... »

Cet article soulève une immense émotion. On sent que décidément la fin est proche. Le *National* (1) répond au *Constitutionnel :* « ... Bataille! l'organe de l'Élysée menace l'Assemblée d'une bataille si l'Assemblée use de son droit et fait son devoir en votant la loi sur la responsabilité du pouvoir exécutif. Le *Constitutionnel* est enivré des souvenirs du 18 brumaire; il se croit en mesure de recommencer cette triste épopée; il ne réfléchit pas qu'il lui manque une chose pour cela, une seule, le héros!... Le défi est jeté à l'Assemblée; s'il n'est pas relevé, elle abdique... » Le *Messager* dit par la plume de *M. E. Forcade :* « Des articles comme celui-là sont des actes... Il se peut qu'il y ait des gens qui appellent sur la France l'ère des Césars; il se peut qu'il y en ait qui rêvent pour eux, dans une orgie de gouvernement impossible, le rôle d'affranchis; mais que ces gens-là se bornent à respirer les fumées de leur noble ambition; qu'ils ne parlent pas de l'armée; l'armée ne fournira à leurs Vitellius ou à leurs Othons ni un préfet du prétoire, ni un tribun des soldats, ni un centurion... » L'*Union* (2) s'écrie : « ...Il est temps d'en finir avec cet effroyable débordement d'invectives, de calomnies, d'effrontés mensonges, dirigés chaque jour contre le pouvoir représentatif. La mesure est-elle comble? Les écrivains du bonapartisme ont-ils jeté assez de fiel, porté assez d'accusations contre l'Assemblée? Qu'espèrent-ils encore? Où prétendent-ils arriver?... C'est le Parlement que l'on veut détruire au profit d'une dictature... N'avons-

(1) 25 novembre 1851.
(2) *Ibid.*

nous pas raison de crier à l'Assemblée : Alerte! Agissez! voici le jour où pour vous l'action, c'est la vie! » Le *Siècle* (1) déclare qu'il y a des gens qui sont prêts à tout, des impatients qui ne voient de salut que dans le coup d'État. « Tous les atermoiements, toutes les précautions, toutes les diplomaties leur semblent des moyens misérables et insuffisants... La seule manière, suivant eux, de mettre fin à la crise, c'est de faire hardiment un coup de main. Rien de plus simple, on empoigne 300 individus, on fait entourer l'Assemblée par deux bataillons, on place des troupes dans toutes les rues, sur toutes les places, et le tour est fait. Un simple roulement de tambour annonce à l'Europe que le gouvernement de la France vient de changer. Telle est la politique élémentaire prêchée chaque jour par ceux qui se donnent comme les amis intimes du prince... »

A l'Assemblée, M. Creton interpelle le ministère sur l'article sensationnel du *Constitutionnel*. Le *Ministre de la justice, M. Daviel,* répond que le gouvernement ne saurait être responsable (2) d'un article de journal qu'il n'a pas inspiré, qu'il n'a pas connu avant la publication, pas plus qu'il ne peut l'être des bruits qui circulent soit dans l'Assemblée, soit au dehors. *M. Berryer* s'élance à la tribune et somme le ministre de déclarer s'il a les preuves de l'existence d'un complot, et dans le cas de l'affirmative, s'il est prêt à poursuivre les criminels. Le *Ministre de l'intérieur, M. de Thorigny,* s'empresse de dire que si les preuves d'un complot contre l'Assemblée étaient acquises au gouvernement, celui-ci n'hésiterait pas à poursuivre les coupables, quels qu'ils fussent.

Le ministère, à part le général de Saint-Arnaud, ne savait absolument rien de ce qui se tramait dans l'intimité de l'Élysée. Le lendemain, 25 novembre, le Président, à la distribution des récompenses aux exposants français de l'Exposition de

(1) 25 novembre 1851.

(2) « Trois jours après le désaveu de son ministre, le prince me remercia de cet article et m'en demanda un autre poussant encore les choses plus loin. » (GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, p. 101.)

Londres, prononçait, dans un langage énigmatique, un discours d'une tournure menaçante : « ... Puis-je oublier que tant de merveilles de l'industrie ont été commencées au bruit de l'émeute et achevées au milieu d'une société sans cesse agitée par la crainte du présent comme par les menaces de l'avenir? Et en réfléchissant aux obstacles qu'il vous a fallu vaincre, je me suis dit : Combien elle serait grande, cette nation, si l'on voulait la laisser respirer à l'aise et vivre de sa vie! En effet, c'est lorsque le crédit commençait à renaître, c'est lorsqu'une idée infernale poussait sans cesse les travailleurs à tarir les sources mêmes du travail, c'est lorsque la démence, se parant du manteau de la philosophie, venait détourner les esprits des occupations régulières pour les jeter dans les spéculations de l'utopie, c'est alors que vous avez montré au monde des produits qu'un calme durable semblait seul permettre d'exécuter. En présence donc de ces résultats inespérés, je dois le répéter, comme elle pourrait être grande, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par les hallucinations monarchiques! Les idées démagogiques proclament-elles une vérité? Non. Elles répandent partout l'erreur et le mensonge... Les ressources employées à les réprimer sont autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère. Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux. On lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels afin de désarmer le pouvoir, issu du suffrage populaire. On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions, en provoquer une nouvelle, et cela dans l'unique but de se soustraire au vœu national... Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir. L'inutile seul ne saurait revivre. Cette cérémonie est encore une preuve que si certaines institutions tombent sans retour,

celles, au contraire, qui sont conformes aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, bravent les attaques de l'envie ou du puritanisme... Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui, et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu! »

Pour la *Patrie* (1), ce discours est un acte. « C'est une magnifique et patriotique réponse à tous les factieux qui s'agitent, à tous les ambitieux qui se liguent dans une ténébreuse et sourde conspiration contre le pouvoir dont la nation a remis entre les mains de Louis-Napoléon le dépôt sacré. Elle sera entendue dans toute la France; elle vibrera dans toutes les âmes honnêtes; elle entraînera tous les esprits sensés (2)... »

Un libelle, écrit en style apocalyptique, augmente la terreur causée au pays par le désarroi qui règne dans les sphères gouvernementales, c'est le *Spectre rouge*. « Le terme où nous touchons, dit-il, c'est le chaos social, la barbarie. Il n'y a sur le vieux sol de la Gaule que des riches inquiets ou des pauvres dressés à la haine, à la soif du pillage. Ce qui les retient à cette heure, c'est l'armée... Les prolétaires aspirent au jour où ils tiendront nos petits-enfants et les écraseront sur la pierre!... J'annonce la Jacquerie... Entre le règne de la torche et le règne du sabre, vous n'avez plus de choix. Ce sabre, grâce à Dieu, n'est pas celui de Tamerlan; il ne sortira pas du fourreau pour détruire, mais pour protéger; il est devenu l'élément civilisateur, car il combat la barbarie!... »

(1) 26 novembre 1851.

(2) « Nous admirons l'adresse de M. Louis-Napoléon dans tous ces petits discours inquiétants et irrépréhensibles qu'il prononce toujours à propos... Quels que soient le lieu et la circonstance, il sait dire à son profit le mot qui va le plus droit aux préoccupations du moment; il sait le placer, pour ainsi dire, sur la limite de son droit constitutionnel... Le discours aux exposants de Londres... est vraiment un chef-d'œuvre... Il dénote un sens gouvernemental bien plus exercé que beaucoup de gens ne le souhaiteraient... » (*Univers*, 28 novembre 1851.)

Ce ne sont pas seulement les journaux et les publications bonapartistes qui crient : La patrie est en danger ; c'est la voix autorisée de l'archevêque de Paris qui se fait entendre : « La sagesse humaine est à bout ; la société tout entière chancelle ; comme un homme ivre, au bord de l'abîme, le vieil ordre social s'affaisse. »

Le sentiment est général et se traduit partout, dans les salons comme dans les rues, par cette déclaration aussi simpliste qu'énergique : Ça ne peut pas durer comme ça ! Il n'y a pas de légalité qui tienne ! Il n'y a pas de disposition constitutionnelle qui puisse empêcher une nation, unanime dans son vœu, de faire sa volonté ! Il faut que cela finisse ! Pour l'amour de son pays, que le prince fasse donc ce fameux coup d'État, attendu comme le Messie depuis trois mortelles années, et qu'il agisse vite !

Jusque dans les réceptions de l'Élysée, on parle couramment du coup d'État qui va se faire ; on en rit et on en plaisante, même dans les rangs de la droite, non parce qu'on n'y croit pas, mais au contraire parce qu'on le considère comme fatal. C'est ainsi qu'un député, M. Denjoy, dit à haute voix à Granier de Cassagnac (1) : « Eh bien ! quand est-ce que vous nous mettez à la porte ? » et que celui-ci lui répond sur le même ton : « J'espère, mon cher ami, que cela ne tardera pas. »

— Le frère de l'Empereur, le prince Jérôme, mande alors le préfet de police, M. de Maupas, pour le prier d'être l'intermédiaire d'un rapprochement avec son neveu, et à cette occasion, il lui dit (2) : « Avant huit jours mon neveu aura fait son coup d'État... J'ai servi l'Empire jusqu'à sa dernière heure ; je veux qu'à son premier jour *le nouveau règne de notre dynastie* me trouve comme son premier soldat au poste du péril. Le *jour du coup d'État,* le Président se présentera au peuple ; il faut que le frère de l'Empereur soit à ses côtés... Voyez mon neveu ; il a bon cœur... vous arriverez facilement à savoir à quelles conditions la bonne harmonie peut se rétablir. Quant

(1) Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire*, t. III, p. 211.
(2) De Maupas, *Mémoires*, p. 236.

à moi, je vous donne pleins pouvoirs; j'oublierai mon âge et mes antécédents pour ne penser qu'au bonheur de revoir la paix dans notre famille... Je ferai la première démarche, je vous autorise à le dire... » — Cette lettre n'est pas seulement curieuse parce qu'elle nous montre combien l'âme des grands peut être misérable — c'est là le petit côté de l'affaire — elle l'est surtout au point de vue historique, parce qu'elle nous révèle, à la veille du 2 décembre, la toute-puissance du prince fondée, tout comme en décembre 1848, sur une irrésistible popularité.

On racontait, et le fait était exact, que le colonel (1) du régiment de lanciers qui, à Satory, s'était fait remarquer entre tous par son ardeur à donner le signal des cris de : *Vive l'Empereur !* venait d'offrir, à l'École militaire, aux colonels des autres régiments de la garnison de Paris un punch dans lequel des toasts enthousiastes et inconstitutionnels avaient été portés au chef de l'État. On disait encore, et l'on ne se trompait pas, que la garde de l'Assemblée avait été confiée au 42ᵉ de ligne, et qu'il était sous les ordres du colonel Espinasse, aveuglément dévoué au prince. Les chefs de la majorité (2) se réunissaient avec les généraux membres de l'Assemblée et délibéraient sur la situation; le général Bedeau, fort des confidences du général Carrelet, affirmait que l'armée ne marcherait pas contre l'Assemblée nationale; le général Le Flô soutenait le contraire. MM. de Malleville, Duvergier de Hauranne annonçaient que le jour du coup d'État était fixé, que les proclamations au peuple et à l'armée étaient toutes prêtes, que M. de Morny serait nommé ministre de l'intérieur au moment de l'attentat.

Le lundi 1ᵉʳ décembre, il y avait réception à l'Élysée. Le prince accueillait tous les visiteurs, — et ils étaient fort nombreux — avec son affabilité ordinaire. Rien dans son attitude ne trahissait la moindre préoccupation. Il montrait son calme et son impassibilité habituels. De son côté, M. de Morny (3)

(1) Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 186.
(2) *Ibid.*
(3) A toujours passé pour le frère utérin du prince; fils de la reine Hortense et

était à l'Opéra-Comique, bien en vue dans une loge, où à une dame lui disant : « On prétend qu'il va y avoir un coup de balai, que ferez-vous? » il répondait nonchalamment : « Je tâcherai d'être du côté du manche. » A dix heures et demie, il se trouvait à l'Élysée, dans le cabinet du Président de la République, où celui-ci venait bientôt le rejoindre et où arrivaient successivement MM. *de Persigny* (1), le confident le plus intime, l'ami inséparable, l'homme des audaces, l'apôtre du bonapartisme; *Mocquard,* chef du cabinet présidentiel; le préfet de police, M. *de Maupas ;* le ministre de la guerre, le général *de Saint-Arnaud* (2). Ils étaient six. En l'espace d'une demi-heure, le plan déjà arrêté fut à nouveau rappelé et précisé; l'argent nécessaire fut distribué (3), les proclamations au peuple et à l'armée furent envoyées (4) à l'Imprimerie nationale. Quelques brèves paroles furent échangées. M. *de Morny* (5) s'écria : « Il

du comte de Flahaut; ancien officier. Brillants états de service. Au siège de Constantine sauva la vie au général Trézel. Démissionnaire en 1838. Industriel, fabricant de sucre aux environs de Clermont-Ferrand. Député du Puy-de-Dôme en 1842. — « M. de Morny est venu voir Clément; il lui a dit qu'il ne voyait plus qu'une chance de salut pour la France; il fallait appeler Henri V au trône; il veut faire le voyage de Frohsdorf à l'insu des siens. » (Août 1848, *Journal* de la princesse Mélanie. — Voir les *Mémoires* du prince DE METTERNICH, t. VIII, p. 31.) — « Orléaniste ardent... Il assista pour la première fois à l'une de nos réunions le 1er décembre; le prince, le général de Saint-Arnaud et moi l'initiâmes aux détails d'exécution depuis longtemps résolus. » (DE MAUPAS, *Mémoires*, p. 291.)

(1) « Parmi les hommes qui avaient encouragé vivement le prince dans la voie d'une solution décisive... il faut placer en première ligne le comte de Persigny. » (DE MAUPAS, *Mémoires*, p. 288.)

(2) « Courageux, résolu, il voyait sans la moindre émotion l'heure du péril arriver. » (DE MAUPAS, *Mémoires*, p. 287.)

(3) A la séance de la Chambre des députés du 28 juin 1892, M. Camille Pelletan prétendait que le prince, à la veille du coup d'État, avait pris 25 millions à la Banque de France. C'est une erreur, ainsi que le déclarait M. Burdeau. Le prince n'avait à sa disposition que quelques centaines de mille francs qui se trouvaient légitimement en sa possession. Il n'a jamais pris un centime à personne; en revanche, il avait la main constamment toute grande ouverte pour tous. Au mois d'avril 1851, il avait emprunté 500,000 francs au maréchal duc de Valence. (*Papiers et correspondance de la famille impériale* trouvés aux Tuileries, édit. Garnier.)

(4) Elles furent portées à l'imprimerie par le lieutenant-colonel de Béville, officier d'ordonnance du Président.

(5) GRANIER DE CASSAGNAC, *Souvenirs du second Empire*, p. 217.

est bien entendu que chacun y est pour sa peau. » M. *Mocquard* répondit : « Sans doute ! mais la mienne est déjà si usée que je ne joue pas bien gros jeu. » Le prince dit alors : « J'ai confiance dans le succès ; j'ai comme toujours à mon doigt une bague de ma mère, dont le chaton porte pour devise : Espère ! » C'était toujours l'homme de Strasbourg et de Boulogne ; ce qu'il fut jusqu'à la fin (1). A onze heures, tout était terminé. Si M. Thiers fit alors une ronde suprême, il put constater qu'avant minuit on dormait dans tout le palais de l'Élysée. Le lendemain, au lever du jour, le coup d'État était accompli. La France entière y applaudissait. Trois semaines après (vote des 20 et 21 décembre), elle le sanctionnait par sept millions quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent trente et un suffrages (2). On ne saurait contester la sincérité de ce verdict national. Il n'y a pas de pression officielle qui puisse entraîner sept millions de suffrages. Ce fut une nouvelle et prodigieuse acclamation populaire (3). L'histoire n'en condamnera pas

(1) Le 2 décembre était le jour anniversaire du couronnement de Napoléon Ier et de la victoire d'Austerlitz.

(2) Voir le *Moniteur* du 15 janvier 1852.

(3) « (Les représentants de la gauche) avaient affirmé avec une grande solennité que le peuple tout entier s'insurgerait pour la défense du Droit et de la Constitution, et ce peuple n'avait que des sarcasmes pour les victimes du Droit et de la Constitution. — Ah ! disaient les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, ce sont les *vingt-cinq francs* qu'on va coffrer ! C'est bien joué ! (L'indemnité des représentants était de 25 francs par jour.) » (Odilon BARROT, *Mémoires*, t. IV, p. 231.) — « ...(La) part de la fortune est grande sans doute (dans son succès), mais elle n'exclut pas celle qu'il faut faire à la capacité personnelle de Louis-Napoléon, et cette capacité que ses adversaires ont commis la faute de méconnaître, est incontestable. Je ne suis pas suspect à cet égard. Eh bien... cette foi dans sa destinée, cette force de volonté, cette patience et cette audace dans ses résolutions en faisaient déjà un homme hors ligne... » (Odilon BARROT, *id.*)

On raconte que le général Changarnier dit au commissaire de police Leras qui le conduisait à Mazas : « La réélection du Président était certaine ; il n'avait pas besoin de recourir à un coup d'État ; il se donne bien de la peine inutilement. »

Au moment même du coup d'État, le *Siècle*, sans trouver d'écho, écrivait encore le 2 décembre : « ...Entre vous, messieurs, et l'Empire, il y a la France piétinée par l'étranger, rejetée violemment entre les bras de l'ancien régime, privée d'une partie de son territoire, grevée du milliard de l'occupation... il y a des monceaux de cadavres... un océan de sang... La dissolution violente de l'Assemblée n'est pas possible... Un 18 brumaire sans Bonaparte serait quelque chose de plus inconcevable... que l'Empire sans l'Empereur... » De son côté, c'est en vain que l'*Opinion publique*, ce même jour, s'écriait : « L'Empire demande à

moins le prince, parce qu'il n'est jamais permis de violer une Constitution librement acceptée, ni de manquer à une parole librement donnée; mais elle n'aura garde d'oublier que, privé du droit de dissolution, il ne pouvait faire appel au pays, et qu'il avait pour lui la majorité dans le Parlement, la presque unanimité des conseils généraux, la nation entière, y compris l'armée; tout le monde enfin. En même temps, elle condamnera surtout la France, sa complice, son impatiente et impérieuse complice. Dans son jugement définitif, elle sera indulgente au Président de la République, et elle réservera toutes ses sévérités pour l'Empereur.

recommencer l'Empereur, c'est-à-dire que le corps demande à vivre sans l'âme, que la lampe demande à éclairer sans l'huile... L'Empire sans l'Empereur, cela ressemblerait à un train essayant de marcher sans locomotive... »

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XII

LE PRINCE ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE (20 DÉCEMBRE 1848 — 20 MAI 1849).

CHAPITRE XIII

LE PRÉSIDENT ET L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE JUSQU'AU MESSAGE DU 31 OCTOBRE 1849.



CHAPITRE XIV

LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DU PRÉSIDENT.

CHAPITRE XV

LA MARCHE EN AVANT DU PRINCE. — LES VOYAGES. — LES REVUES. LES BANQUETS MILITAIRES.

CHAPITRE XVI

LA GUERRE DÉCLARÉE.

CHAPITRE XVII

LA DÉFAITE DE L'ASSEMBLÉE

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 416.




Digitized by Google




Digitized by Google

